




SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV · ANG ·
VE
RI
TS



REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

TOME CINQUANTE-TROISIÈME

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

TOME CINQUANTE-TROISIÈME

Janvier à Juin 1907

PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT & DE JURISPRUDENCE

Ancienne Librairie Chevalier-Marescq et Cie et ancienne Librairie F. Pichon réunies

F. PICHON ET DURAND-AUZIAS, ADMINISTRATEURS

Librairie du Conseil d'État et de la Société de Législation comparée

20, RUE SOUFFLOT, (5e ARRt)

1907

[illegible]

Exposition Universelle (1900) MÉDAILLE D'OR Enseignement supérieur (Classe 3)

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE. — VOL. LIII. — N° 1. 15 JANVIER 1907.

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef: FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE :

PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT & DE JURISPRUDENCE

Ancienne Librairie Chevalier-Marescq et Cie et ancienne Librairie F. Pichon réunies

F. PICHON ET DURAND-AUZIAS, ADMINISTRATEURS

Librairie du Conseil d'État et de la Société de Législation comparée

20, RUE SOUFFLOT, (5e ARR^t)

1907

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent-être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.
Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 h. 1/2 à 5 heures.
Pour l'administration et la rédaction, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Parait le 15 de chaque mois
20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL : France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2** fr. **50**

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

La Collection complète comprenant 32 vol. de 1881 à 1896. . . **200** francs.

MM. les Collaborateurs qui désirent un tirage à part ou un extrait de leur article, sont priés d'en adresser la demande à la librairie, au moment où ils renvoient leurs épreuves. Il n'est pas fait de tirage pour moins de cent exemplaires.

PRIX DES TIRAGES A PART

8 PAGES AVEC COUVERTURE		16 PAGES AVEC COUVERTURE	
100 exemplaires........	**20** fr.	100 exemplaires........	**25** fr.
Par 50, en plus,........	**5** fr.	Par 50, en plus	**6** fr.

SIMPLES EXTRAITS

Feuilles de 16 pages sur le tirage sans pagination spéciale et avec la couverture de la Revue............ **6** fr. le 100

Sever Fund

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

L'ŒUVRE DE JULES FERRY

DANS

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (1)

Monsieur le Président de la République,
Mesdames,
Messieurs,

Au mois d'avril 1870, dans une conférence à la salle Molière, Jules Ferry, récemment élu député de Paris, déclarait qu'au jour même de son élection, entre tous les problèmes qui se posaient à la démocratie, il en avait choisi un, le plus important, le plus urgent, celui de l'éducation nationale, et qu'il s'était fait serment d'y consacrer « tout ce qu'il avait d'intelligence, d'âme, de cœur, de puissance physique et de puissance morale ».

Comment a été tenu ce serment, ce que vous allez entendre le rappellera à beaucoup d'entre vous, et l'apprendra peut-être à ceux pour qui la grande figure du fondateur de l'école laïque est une figure déjà lointaine.

Pour éclairer les diverses parties de l'œuvre scolaire de Jules Ferry et en faire apparaître la liaison, il convient de les placer sous la lumière des conceptions générales d'où elles dérivent.

Jules Ferry fut un politique ; mais ce politique était un philo-

(1) Discours prononcé à la Conférence tenue en l'honneur de Jules Ferry à la Sorbonne, par l'initiative de la *Ligue française de l'Enseignement*.

sophe. Comme Gambetta, il professait le positivisme d'Auguste Comte. Vous n'ignorez pas que, suivant cette doctrine, seuls les phénomènes et leurs lois sont objet de savoir certain. Les causes premières et les fins dernières nous échappent également. La certitude, celle qui s'impose, celle qui se prouve, est limitée aux faits ; notre progrès dans la connaissance générale du monde se fait par la science et par elle seule ; à mesure que se découvrent les lois de la nature, s'étendent le champ de nos clartés et celui de nos puissances, depuis les lois simples des nombres jusqu'aux phénomènes les plus complexes de l'histoire et de la vie sociale.

Par là, Jules Ferry se reliait directement à l'Encyclopédie du XVIII[e] siècle, car pour elle aussi la science était la grande et même l'unique maîtresse de vérité. Or, c'est de l'Encyclopédie que découlait la doctrine propre de la Révolution sur l'éducation nationale. Les premiers linéaments en apparaissent dans un projet de Talleyrand à l'Assemblée constituante ; la construction en est achevée dans le plan de Condorcet à l'Assemblée législative.

D'abord ces maximes directrices : « L'instruction nationale est pour la puissance publique un devoir de justice ». — « Il faut donner à tous l'instruction qu'il est possible d'étendre sur tous, et ne refuser à aucune partie des citoyens l'instruction plus élevée qu'il est impossible de faire partager à la masse entière des individus ». Puis, conformément à ces maximes, des étages d'établissements divers pour distribuer partout, à doses diverses, à divers degrés de concentration, les connaissances humaines, écoles primaires, écoles secondaires, écoles supérieures, et, au sommet, la grande école, la génératrice, où toutes les sciences trouvent place et se coordonnent « suivant leurs liaisons essentielles ».

C'est à cette tradition très française, qui répondait à la fois à ses vues philosophiques, à sa foi républicaine, aux exigences de son patriotisme et à son besoin de maintenir, tout en progressant, de la continuité dans l'idéal et dans l'effort de la France, que, très délibérément, Jules Ferry se rattacha. Il le disait dès 1870, à la salle Molière. Il le répétera, vingt ans plus tard, à la Chambre des députés, dans ce mémorable discours où, avec la fierté de l'homme conscient d'avoir rempli une tâche à la hauteur de sa taille, il traçait à larges traits le tableau de l'œuvre scolaire de la troisième République. Mais avec lui la doctrine se précise et s'adapte aux contingences de l'action.

Avant tout, l'unité de l'enseignement national, et cette unité par la science ; des organes différents, des écoles pour les petits enfants, pour tous les petits enfants, d'autres d'un degré plus élevé et d'un

accès moins large ; d'autres plus hautes encore ; mais toutes, enseignement primaire, enseignement secondaire, enseignement supérieur, organes d'une même fonction totale, trépied de la vie intellectuelle et morale de la nation.

Diverses, mais coordonnées doivent être leurs fonctions propres. Ce ne seront pas des compartiments étanches. Leurs cloisons seront perméables, pour que de l'un à l'autre puissent passer, condensées ou diluées, les substances de vérité que le réseau des écoles doit faire circuler partout.

Ecoles primaires, collèges, lycées, sont des canaux de distribution ; ils ne sont pas la source qui produit. La source, la source vive, elle est dans l'enseignement supérieur, dans les hautes écoles, là où s'entretient la science, où se transmettent ses méthodes, où s'élaborent les idées. Cette vérité, Jules Ferry s'est appliqué à la faire entrer, à coups répétés, dans le cerveau de la démocratie française. A cette démocratie, il a donné l'école laïque. Plus grand peut-être est le service qu'il lui a rendu en lui demandant pour la science adhésion, respect et confiance. « C'est par la grande culture intellectuelle, disait-il à quelques pas d'ici, à la réunion des Sociétés savantes, que les démocraties puissantes, celles qui visent à un long avenir, s'affirment, s'élèvent et acquièrent leur place au soleil ». Et il ajoutait : « Quiconque augmente le champ de nos découvertes, quiconque réalise un progrès scientifique ou littéraire, quiconque groupe dans une direction scientifique les esprits et les volontés, celui-là, qu'il le veuille ou qu'il ne le veuille pas, qu'il le sache ou qu'il ne le sache pas, il travaille à l'éducation de la démocratie, il nous appartient, il est à nous ».

Voilà pourquoi toujours l'enseignement supérieur fut sa préoccupation dominante. Il en pensait ce que vous-même, Monsieur le Président, nous en disiez ici, le jour, où, dans cet amphithéâtre, des milliers d'étudiants, français et étrangers, bannières mêlées, saluaient d'un même élan le centenaire de la Révolution française et l'aube à peine blanchissante de la moderne Université de Paris. « Il en est, disiez-vous, de la science comme des eaux : plus on la porte haut, plus elle a de force pour s'étendre au loin et pénétrer profondément ».

Le système général que concevait Jules Ferry, c'était donc, des hauteurs de l'enseignement supérieur, à travers les couches strati-

fiées de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire, une infiltration continue des idées, et, en retour, par le moyen des bourses, de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire, de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur, la montée continue des valeurs.

Voilà les conceptions. Voyons maintenant l'action.

Ce n'est pas sur une table rase que d'ordinaire construit le politique. Il se trouve en face de forces souvent très vieilles qui tendent à persévérer dans l'être et s'opposent à l'entrée de forces nouvelles. Ces puissances antagonistes, parfois on peut composer avec elles ; mais le plus souvent il faut les ployer ou les abattre.

La grande puissanee que Jules Ferry rencontrait devant lui, c'était l'Eglise. Vous savez quelle main elle avait mise, au cours du XIXe siècle, sur l'enseignement de la France. Elle ne s'était pas contentée d'obtenir la liberté, elle avait voulu des privilèges. Pas un instant Jules Ferry n'eut la pensée de supprimer, en ce pays, la liberté de l'enseignement. En 1875, il avait voté l'article de la loi qui, de l'enseignement secondaire, l'étendait à l'enseignement supérieur. Mais s'il voulait une République fondée sur la liberté, il estimait qu'elle devait avoir aussi pour base l'unité nationale et, par unité nationale, il n'entendait pas simplement l'unité de la terre, l'unité de l'administration, l'unité extérieure. Ce politique penseur nourri de l'histoire de la France, épris de tout ce qui l'avait faite grande et pouvait la faire grande encore, ce patriote, qui a demandé à reposer « en face de la ligne bleue des Vosges, d'où montait à son cœur fidèle la plainte touchante des vaincus », voyait dans la patrie matérielle et tangible une autre patrie, une patrie interne, une « patrie morale », et il faisait devoir à l'Etat de la défendre comme « un patrimoine des âmes ». Aussi ne pouvait-il admettre qu'il y eût en France « une liberté de créer deux Frances ». « Cette liberté-là, affirmait-il, nous la rejetons, car ce n'est pas une liberté qui se défend ; c'est une servitude qui se prépare, et c'est un despotisme qui grandit ».

Sa lutte contre l'Eglise fut une reprise de la suprématie et des droits de l'Etat, une phase de l'effort séculaire de la France civile, pour se libérer des tutelles dont l'ancienne monarchie elle-même ne voulait pas.

D'abord et avant tout, comme condition de tout le reste, la réforme du Conseil supérieur de l'Instruction publique. Le banc des évêques en disparaît, et les élus du corps enseignant y entrent en plus grand nombre.

Puis, presque au même jour, la restauration de la loi de 1875 sur la liberté de l'enseignement supérieur. En 1875, avec tous les républicains et nombre de libéraux, Jules Ferry s'était opposé vainement à ce que, sous prétexte de liberté, l'enseignement libre ne conquît pas de nouveaux privilèges. En 1880, grâce à lui, ces privilèges sont repris. Les Facultés libres pouvaient se constituer en corps et former des Universités ; les Facultés de l'Etat ne le pouvaient pas. Les Universités libres pouvaient, par simple décret, devenir personnes civiles, capables de recevoir, d'acquérir, de posséder. Les Facultés de l'Etat ne le pouvaient pas. Les Universités libres avaient obtenu de concourir, par les jurys mixtes, à l'exercice d'un droit essentiel de l'Etat, la collation des grades. La loi du 18 mars 1880 rompt ce cumul du privilège et de la liberté. Désormais les établissements libres ne pourront prendre le nom d'université ; ils ne pourront être investis de la personnalité civile que par une loi ; les titres qu'ils délivreront ne pourront s'appeler ni baccalauréat, ni licence, ni doctorat ; ils n'auront plus part à la collation des grades ; les jurys mixtes disparaissent et seul l'Etat aura en main le poinçon qui garantit le bon aloi des grades.

En même temps, encore, l'article 7. Vous n'en avez certainement pas oublié la formule. Elle faisait interdiction aux membres des congrégations non autorisées de diriger un établissement et d'y enseigner. A la lettre c'était une réminiscence de deux ministres très bourgeois du Gouvernement de Juillet, Guizot et Villemain. En fait, à cette date de 1880, c'était comme le coup d'éperon d'un cuirassé dans les œuvres vives de la loi Falloux. Aussi le scandale fut-il grand, si grand que l'émoi n'en est pas encore partout calmé.

En même temps, enfin, toujours dans l'enseignement secondaire, un projet de loi sur les conditions à exiger des maîtres de l'enseignement libre. Il n'eût plus suffi d'un diplôme unique de bachelier pour couvrir toute une maison, directeur et professeurs. De tous les professeurs on eût requis des grades ; des directeurs, un certificat d'aptitude pédagogique.

Ce que fut la lutte sur le terrain primaire, M. Buisson vous le dira. Ici et là, elle fut ardente et passionnée. Pendant plus de trois ans, presque chaque jour, le grand lutteur vosgien fut sur la brèche, tantôt à la Chambre, tantôt au Sénat, tel que nous le verrons sur la tribune de marbre que lui prépare la Ligue de l'Enseignement, tenace, résistant, dominateur, imperturbable, frappant à coups redoublés de sa forte éloquence, compacte, rugueuse et solide comme une masse de granit.

Telle fut la préparation du terrain. Quelles furent les constructions?

Ministre de l'Instruction publique pour la première fois le 4 février 1879, Jules Ferry commença par composer son équipe de collaborateurs, Albert Dumont à l'enseignement supérieur, Charles Zevort à l'enseignement secondaire, Ferdinand Buisson à l'enseignement primaire, Octave Gréard, au vice-rectorat de l'Académie de Paris, et, sous l'impulsion de ces chefs, tout l'atelier se mit allègrement au travail.

L'état de l'enseignement supérieur était vraiment lamentable. Dès 1868 un ministre novateur, Victor Duruy, l'avait signalé à l'opinion publique; en 1874, Jules Simon l'avait signalé de nouveau. L'opinion des savants commençait à s'émouvoir et à réclamer des réformes. On dénonçait l'étroitesse et la vétusté des bâtiments. Pour ne parler que de Paris, la vieille Sorbonne, la Sorbonne de Richelieu, faite pour abriter autrefois un collège de théologiens, servait toujours d'asile à deux Facultés entières, la Faculté des lettres et la Faculté des sciences, et, dans ses cours humides, surplombées par les masures de la rue Saint-Jacques, deux petits baraquements tenaient lieu de laboratoires. L'Ecole de pharmacie menaçait ruine à l'angle de la rue de l'Arbalète et branlait sur ses étais. La Faculté de droit étouffait dans le périmètre de Soufflot. L'Ecole pratique de la Faculté de médecine, contiguë à la clinique des femmes en couches, était un charnier infect. On dénonçait la misère des laboratoires, l'absence des instruments de travail. Fait à peine croyable, un savant n'avait pas assurées, chaque année, quelques centaines de francs pour ses recherches. On dénonçait la pauvreté des enseignements, et on la comparait à la richesse des universités étrangères. Souvent, un seul et même professeur était chargé de l'histoire ancienne, de l'histoire du moyen âge, de l'histoire moderne et de la géographie : un seul, de toutes les branches des hautes mathématiques. On dénonçait la torpeur des institutions. Les quatre Facultés vivaient côte à côte, mais sans se connaître, sans œuvre à poursuivre en commun ; une seule fois l'an, elles se rencontraient ensemble, à la messe du Saint-Esprit, rangées suivant de strictes préséances, robes noires, robes rouges, robes jaunes. On dénonçait en elles la langueur à peu près générale de l'esprit scientifique et l'habitude d'y substituer, surtout dans les Facultés des lettres, la frivolité agréable ou l'éloquence académique, pour attirer et retenir, à défaut d'étudiants sérieux, un public d'amateurs et de désœuvrés.

Il fallait changer tout cela et tout changer à la fois. Dès 1877, au lendemain du Seize-Mai, l'entreprise avait commencé avec Bardoux et Armand du Mesnil. Avec Jules Ferry et Albert Dumont, avec le

concours d'inspecteurs généraux comme Berthelot, dans les sciences, Michel Bréal, dans les lettres, le mouvement s'accélère, l'activité se décuple et les résultats se multiplient. A sa demande, les Chambres accordent crédits sur crédits, et par millions. Entraînées à leur tour, les villes, soucieuses enfin de leurs Facultés, en votent la reconstruction. Paris commence: la construction de la nouvelle Sorbonne, l'agrandissement de la Faculté de médecine, celui de la Faculté de droit, sont décidés.

Bordeaux, Lyon, Montpellier, Lille, Caen, Grenoble, d'autres encore, suivent à leur tour.

De nouveaux millions sont votés pour outiller les laboratoires, garnir les bibliothèques, constituer les collections. D'autres encore pour donner aux professeurs des auxiliaires de leur travail et des moyens fixes de recherches ; d'autres toujours, pour créer partout où ils manquent les enseignements nouveaux qu'exigent l'état présent de la science, son progrès, son avenir. Sans souci des récalcitrants, des tardigrades ou des boudeurs, on marche avec les jeunes, avec tous ceux qui veulent marcher. Par d'ingénieuses mesures de détail qui ne peuvent trouver place dans une esquisse comme celle-ci, on assure enfin de vrais étudiants aux Facultés des lettres et aux Facultés des sciences. Partout on suscite, on excite les initiatives et l'esprit de liberté. Partout on provoque, on encourage le rapprochement des Facultés. Partout on s'applique à répandre la science, son esprit, ses méthodes, et à préparer enfin dans ce pays, le seul de tous les pays civilisés qui n'en eût pas, l'éclosion des Universités.

En quatre ans, les résultats furent tels qu'à la fin de l'année 1883, Jules Ferry croyait toucher au but et posait publiquement la question. « Nous aurions obtenu un grand résultat, s'il nous était possible de constituer un jour des Universités rapprochant les enseignements les plus variés pour qu'ils se prêtent un mutuel concours, gérant elles-mêmes leurs affaires..., s'inspirant des idées propres à chaque partie de la France dans la variété que comporte l'unité du pays, rivales des Universités voisines, associant dans ces rivalités l'intérêt de leur prospérité au profit qu'ont les grandes villes de faire mieux que les autres, de s'acquérir des mérites particuliers et des titres d'honneur ».

Mais les jours n'étaient pas encore venus. Pour constituer les Universités françaises, à partir de cette date, il a fallu encore près de quinze ans de labeur, de patience et d'efforts. Et, fait digne de remarque, pendant ces quinze années, de tous les successeurs de Jules Ferry au Ministère de l'Instruction publique, pas un n'a failli à la

tâche, pas un n'a songé à en modifier l'orientation. Elles sont faites maintenant, les Universités françaises ; elles sont vivantes et actives ; quelques-unes sont prospères ; elles commencent à recevoir des dons ; elles ont de nombreux maîtres, de nombreux étudiants, et l'étranger a réappris à les connaître. Partout en elles fermente l'esprit de la science ; aucun compartiment du savoir humain ne reste en dehors d'elles : elles comprennent tout, comme le voulait Condorcet, leur vrai patron ; et, d'elles, sortent chaque année nombre de travaux importants, parfois des découvertes capitales. C'est ici par exemple que s'embrasent les fourneaux aveuglants où le charbon devient diamant : c'est près d'ici qu'a scintillé pour la première fois la molécule du radium, étoile de l'infiniment petit, dont la lueur fera peut-être reculer demain les ténèbres de la matière.

C'est à Jules Ferry qu'il est juste de reporter l'honneur de cette constitution. S'il ne l'a pas réalisée de ses mains, il l'a préparée, rendue possible, et il a marqué le but ; et s'il a été donné de pousser au terme le sillon commencé, de couper ou franchir les vieilles racines qui plus d'une fois ont obstrué la route, c'est que toujours la direction resta droit sur ce but.

L'activité fut grande aussi dans le compartiment secondaire. L'œuvre y semble moins frappante ; mais l'institution qu'il s'agissait de rajeunir et de compléter était loin d'être délabrée comme l'enseignement supérieur.

De sérieuses réformes, de sérieux progrès y sont à signaler.

Très moderne par tout son être, Jules Ferry était un classique. Ce n'était pas pour capter un auditoire en garde, mais par conviction bien réfléchie, qu'à une distribution des prix du concours général, il déclarait que « rabaisser et amoindrir les études classiques, ce serait décapiter l'esprit français ». Mais dans les modalités de ces études, il trouvait de l'archaïsme et des méthodes impuissantes. La réforme de 1880 fut avant tout une tentative de réforme des méthodes : substituer à la culture exclusive de la mémoire, celle du jugement et de l'initiative, à l'abus des règles abstraites, l'expérience concrète et l'induction ; bannir les vers latins et réduire la composition latine pour donner plus de temps à l'explication des auteurs ; reléguer au second plan, dans l'étude de l'histoire, « la liste fastidieuse des dates et des noms », et amener au premier les institutions et les mœurs ; enfin, dans les sciences, éveiller le plus tôt possible chez les élèves le sens de l'observation directe.

On lui a reproché d'avoir compromis le latin, en le reculant de la huitième à la sixième. Il était convaincu qu'avec les nouvelles méthodes, cette compression ne serait pas un mal, et il en attendait ce bien, que l'enseignement classique, commençant juste à l'âge où finit l'enseignement primaire, l'enfant du peuple pourrait passer de plain-pied de l'école au lycée.

Parallèlement, rappelons ici une refonte, en 1881, des programmes de l'enseignement spécial et la création d'un baccalauréat propre à cet enseignement, donnant accès à l'étude supérieure des sciences.

Restait la grande lacune, l'absence d'un enseignement secondaire public des jeunes filles. A part les tentatives de cours, faites d'ailleurs avec succès, mais un succès éphémère, à la fin du second Empire, par Victor Duruy, cet enseignement n'était pas donné par l'Etat. Il n'avait pas de statut légal. Il était abandonné tout entier à l'industrie privée, aux congrégations, à l'Eglise. Jules Ferry se faisait une trop haute conception du rôle de la femme dans la famille et dans la société, pour ne pas vouloir combler cette lacune et faire cesser cette injustice. Quand il devint ministre, il trouva, déposée et rapportée par M. Camille Sée, une proposition de loi créant de toutes pièces l'enseignement qui manquait au pays, L'auteur de la proposition et le ministre s'y attelèrent, et, d'un commun effort, ils aboutirent à la loi du 21 décembre 1880. L'enseignement secondaire public des filles était debout, solide et bien planté.

Louis Liard,
Vice-recteur de l'Université de Paris.

La conférence, en l'honneur de Jules Ferry, a eu lieu dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, M. le Président de la République, Fallières, y assistait. A côté de lui avaient pris place MM. Loubet, ancien Président de la République, Antonin Dubost, président du Sénat, Brisson, président de la Chambre, Charles Dupuy, Deschanel, Poincaré, Compayré, Bienvenu-Martin, Viviani remplaçant M. Briand indisposé, etc. M. G. Dessoye, député, a rappelé, comme président de la Ligue française de l'enseignement, les réformes réalisées par M. Jules Ferry. Après M. Liard, dont nous publions le discours, M. Ferdinand Buisson a dit ce qui a été fait pour l'enseignement primaire ; M. Viviani a parlé au nom de M. Briand. Enfin M. Fallières a témoigné sa reconnaissante admiration pour l'homme d'Etat qui conservera une place d'honneur parmi les éducateurs de la démocratie :

« Je ne veux pas me séparer de vous sans remercier la Ligue de l'enseignement de l'honneur qu'elle m'a fait en m'invitant à présider cette brillante réunion.

Il m'a été particulièrement doux de confondre ma pensée avec la vôtre et de prendre ma part de la légitime fierté que l'on éprouve à entendre glorifier, dans un langage digne de lui, la mémoire d'un homme que la démocratie considère à tant de titres comme un des meilleurs et des plus nobles serviteurs du pays.

Oui, Jules Ferry a été un des grands ouvriers du régime sous lequel la France poursuit, depuis plus d'un tiers de siècle, ses pacifiques destinées.

Dans la mêlée des choses et des hommes, où son courage soutenait son infatigable énergie, il a vaillamment, à son rang de combat, contribué par la plume, la parole et l'action, à la fondation, à la défense et au développement de nos libres institutions.

Au pouvoir, pour lequel l'avaient fait la rare portée et l'incomparable vigueur de son esprit, la netteté de ses conceptions, la persévérance dans le dessein, et par-dessus tout une volonté capable de résister aux surprises et aux coups de la fortune, il n'a pensé, n'a parlé, n'a agi que pour aider de toutes les forces de son grand cœur à rendre à la France, qui avait tant perdu dans une tourmente sans précédent, le prestige de son ascendant moral dans le monde, et le rayonnement de sa puissance restaurée.

Il avait assez médité sur les leçons de l'histoire pour savoir que plus est haute l'âme d'un peuple, et plus sont assurés sa grandeur et son avenir.

Faire des hommes éclairés, à l'esprit large et dégagé de toute servitude, à la conscience qui ne faiblit pas, au caractère bien trempé, tolérants et justes, généreusement assujettis aux lois de la solidarité sociale, telle était la tâche élevée entre toutes qui s'imposait impérieusement à l'activité sans trêve du parti républicain, au moment où la sagesse et la volonté réfléchie du pays venaient de remettre entre ses mains la conduite de ses affaires et la protection de ses libertés.

Pouvait-on oublier combien est durable l'empreinte de l'enseignement et des directions que l'on reçoit dans les premières années de la vie, et y avait-il un problème plus urgent à résoudre que celui de l'éducation nationale ?

Pour une telle entreprise, qui donc était mieux préparé que Jules Ferry ? Qui était plus hardi, plus résolu, plus passionné pour le bien public ? Qui avait plus d'autorité pour parler au pays, pour rassurer

notre prévoyance inquiète des périls de l'heure présente et des incertitudes du lendemain?

La société civile se sentait menacée dans sa souveraineté inaliénable et intangible. L'esprit du passé était en lutte ouverte ou déguisée avec l'esprit de la Révolution. Il ne s'agissait de rien de moins pour le premier que de disputer au second le champ de l'avenir. Il n'y avait pas un moment à perdre pour en garder solidement les avenues. Ce sera la gloire de Jules Ferry d'en avoir été le vigilant et le fidèle gardien.

En dépit des obstacles qu'elle rencontra sur sa route, son action fut décisive. Elle ouvrit la voie à ces réformes libératrices dont nous applaudissions tout à l'heure le lumineux exposé, qui sont l'honneur de la troisième République, et de tous ceux, qui à des degrés divers en ont progressivement poursuivi la féconde réalisation.

Après Jules Ferry, l'effort a continué. Il n'a lassé aucun bon vouloir. Il a été sans limite, comme a été sans partage le dévouement des maîtres de l'Université, depuis le professeur de la Sorbonne jusqu'au modeste instituteur du plus humble de nos villages.

En ouvrant aujourd'hui le livre de la vie de Jules Ferry à l'une de ses pages inoubliables, la Ligue de l'enseignement a entendu témoigner de sa reconnaissante admiration pour l'homme d'Etat dont elle vénère le souvenir, et dont la place est déjà marquée au premier rang des illustres éducateurs de la démocratie.

La ligue a fait son œuvre de justice. La postérité fera la sienne. »

QUELQUES MOTS SUR L'ENSEIGNEMENT DU DROIT ROMAIN

L'enseignement du droit romain a des adversaires, et maintes fois, comme tous ceux qui ont souci des fortes études juridiques, j'ai eu à lutter contre ses détracteurs. Mais sans rentrer au fond dans ce débat, il est permis de rappeler, pour le mettre en face des faits, l'un des arguments le plus souvent invoqués par les *antitribonianististes* contemporains. Le droit romain, disent-ils, c'est une antiquaille, une survivance ; c'est une étude qui se meurt, qui se traîne sans inspirer désormais aucun intérêt ; tout cela est vermoulu, et il faut des objets d'un intérêt plus actuel pour éveiller l'esprit de la jeunesse du xx[e] siècle.

Or consultons les faits, voyons ce qui se passe à l'étranger, dans le monde entier. Dans mon rapport au Conseil supérieur de l'instruction publique sur le projet qui est devenu le décret du 1[er] août 1905, je disais : « Sans doute, nous connaissons les plaisanteries faciles et déjà bien vieilles que l'on fait au dehors sur les Pandectes et sur Justinien. Il n'en est pas moins vrai que l'enseignement du droit romain fait aujourd'hui le tour du monde. Non seulement il se conserve précieusement là où il est traditionnel, comme en France, en Italie, en Belgique, en Espagne, en Suisse. Mais, grâce à la science allemande et aussi grâce à la science française, il conquiert des pays qui, jadis, ne l'admettaient pas. Il a pénétré en Russie et dans les écoles d'Angleterre et des Etats-Unis qui, il y a cinquante ans, lui étaient fermées. Les Allemands, depuis la promulgation de leur Code civil, n'ont rien enlevé à l'enseignement du droit romain proprement dit. Nous en avons la preuve bien nette dans une intéressante réclamation de la Faculté de droit de Grenoble au sujet du présent projet. Elle déclare que c'est au droit romain qu'elle doit sa clientèle d'étudiants germaniques qui, dans la présente année scolaire, s'est élevée à une centaine ».

Depuis le moment où j'écrivais ces lignes, le mouvement que je signalais s'est encore élargi et accentué, et l'influence de la science

française s'y est marquée de la façon la plus honorable. Voici en quels termes ces jours derniers la *Centralblatt für Rechtswissenschaft* (t. XXV) accueillait la nouvelle d'une traduction en langue allemande du *Précis élémentaire de droit romain* de M. Paul-Frédéric Girard, que nous pouvons à juste titre considérer comme le chef de notre école, le premier des romanistes français : « Au compte rendu des deux premières éditions de ce livre (t. XVI, 244 et XVII, 181) qu'il nous soit permis d'ajouter, à l'occasion de cette 4e édition, que d'après la préface, est en préparation une traduction allemande de ce Répertoire critique de la science juridique française et étrangère, et particulièrement allemande, lequel, cette fois encore, a été tenu au courant avec le plus grand soin. Nous devons extrêmement nous en réjouir. L'ouvrage de Girard, publié de 1895 à 1897, comprend tout le travail des romanistes des divers pays précisément pendant ces années néfastes où le Code civil de l'Empire d'Allemagne absorbait complètement les romanistes allemands. Cette lacune sera comblée et rendue invisible pour une bonne part, lorsque le Girard allemand sera devenu le livre de référence général. D'ailleurs, les jeunes romanistes allemands, comme Manigk, Partsch et autres prenaient déjà le Girard français comme point de départ ». On voit que, si l'élaboration du Code civil allemand a distrait un moment les romanistes allemands et si beaucoup de professeurs de *Pandectes* (au sens germanique du mot) enseignent maintenant ce Code, dont la substance a été fournie principalement par la *doctrina pandectarum* antérieure, l'étude du droit romain n'a rien perdu de son importance en Allemagne, et c'est la France qui lui fournit maintenant le manuel critique par excellence.

Déjà dans un autre pays avait paru en langue anglaise une traduction partielle du livre de M. Girard. La première partie, introduction générale et historique, a été traduite et publiée en 1900 à Toronto (Canada) par MM. Augustus-Henry Lefroy, professeur de droit romain à l'Université de Toronto, et John Home Cameron, professeur de français à University College de la même université. Cette publication était destinée non seulement au Canada, mais aux Etats Unis et à l'Angleterre. Il y a là l'indice d'un mouvement scolaire qui pousse de plus en plus à l'étude du droit romain. Ce n'est pas seulement, ce qui déjà serait beaucoup, un mouvement scientifique, venant d'en haut. Il s'est transmis nettement aux étudiants ; et nous pourrions indiquer tel précis de droit romain, absolument élémentaire, simple écho très réduit de l'enseignement donné à la Faculté de droit de Paris, qui a été également traduit en anglais et publié aux Etats-Unis.

D'autres faits sont à signaler, que nous saisissons, ceux-là, dans l'intérieur des Facultés françaises. Le décret du 1er août 1905, pour faire dans la licence en droit une place agrandie à l'économie politique, a réduit l'étude obligatoire du droit romain ; il a rendu facultatif, en option avec le droit international public, le semestre de droit romain de seconde année, reliquat lui-même d'un cours annuel antérieur. Beaucoup pensaient que ce cours serait délaissé, surtout parce qu'à l'examen il présente des difficultés beaucoup plus grandes que le semestre de droit international public. Il n'en a point été ainsi, du moins dans plusieurs de nos grandes Facultés. A Paris, l'amphithéâtre où se fait ce cours de droit romain est plein jusqu'ici, et c'est vers cet enseignement que s'est porté également le gros des étudiants qui suivent les cours à Lyon et à Bordeaux. C'est un résultat que l'avenir ne peut que consolider. En effet, le décret du 18 août 1906 sur la nomination et l'avancement des magistrats a fait (art. 7) des avantages sérieux aux docteurs en droit « sciences juridiques » et à eux seuls ; ce qui est bien naturel, puisque sans doute les magistrats doivent être avant tout des juristes versés dans le droit civil et criminel. On ne comprendrait pas, l'esprit scientifique n'admettrait pas que les docteurs en droit « sciences juridiques » n'eussent pas la connaissance suffisamment approfondie de l'ensemble du droit romain. Mais ces études du doctorat, sur le droit romain comme sur les autres matières, supposent des études sérieuses et préalables dans la licence. Il serait donc impossible, sans troubler tout l'équilibre et sans offenser la raison, de songer à restreindre encore l'enseignement du droit romain donné à nos licenciés.

Ce n'est donc pas là un poids mort, mais nn enseignement dont la vitalité s'atteste dans le monde entier, dont la floraison actuelle dans notre pays est de nature à l'honorer. Ceux qui ne comprendraient pas la portée et l'éloquence de ces faits nous paraissent réfractaires aux leçons de choses.

A. Esmein
de l'Institut.

QUELQUES

RÉFLEXIONS PRATIQUES SUR L'ENSEIGNEMENT

Mesdames, Messieurs,

En voyant dans cette chaire un professeur du Lycée que rien ne désignait particulièrement pour cet honneur, sinon l'ancienneté de ses services, vous comprenez tout de suite dans quel esprit sera faite la conférence d'aujourd'hui. Vieux praticien de la pédagogie, je viens communiquer aux étudiants, mes futurs collègues, quelques réflexions pratiques que m'ont suggérées trente années d'enseignement, j'ajoute, pour bien définir notre champ d'observation, d'enseignement grammatical et littéraire, donné le plus souvent à des enfants de 13 à 15 ans. Je n'apporte donc pas de théories générales : mon expérience, restreinte à un seul ordre d'études et presque à un seul âge d'élèves, ne me permet pas d'en construire. Pour le même motif, je n'ai pas la prétention d'adresser des conseils. D'ailleurs, dans la pratique, la pédagogie est chose toute personnelle. Ses théories les plus sûres, ses préceptes les plus sages exigent une adaptation particulière au tempérament de chaque maitre, à la nature de chaque enseignement, à l'âge, à l'intelligence, au caractère moyens de chaque classe. Enfin, je dois l'avouer, entré dans l'enseignement sans autre préparation professionnelle que mes souvenirs d'écolier et la lecture, alors obligatoire, de quelques pages de Rollin, je suis resté fort étranger, trop étranger, à la littérature pédagogique. Je connais Baumeister, Kehrbach, et Schmidt, de nom, depuis que M .Pariset nous en a parlé, il y a quinze jours. J'ai été de tâtonnements en tâtonnements; j'ai plus d'une fois changé de méthode et d'idées ; et je vais peut-être en changer tout à l'heure, si quelqu'un des collègues qui ont bien voulu venir m'écouter, me persuade que je me suis trompé. Je croirai avoir rempli ma tâche, si vous emportez d'ici le désir de réfléchir encore une fois sur cette question de l'attention.

Elle est fort importante. D'abord, l'attention, au sens large où je l'entends ici, est indispensable pour comprendre et apprendre, pour retrouver ce que l'on sait et le combiner en des formes nouvelles, c'est-à-dire pour réussir dans tous les exercices de nos classes. Ensuite, et surtout, comme elle est essentiellement l'effort qui fait rendre aux diverses facultés tout ce dont elles sont capables, elle est d'une incomparable utilité dans toutes les conditions, dans tous les actes de l'existence. L'élève qui, sans avoir rien retenu de notre enseignement, aurait simplement pris

au lycée l'habitude et le *goût* de l'attention serait muni dans la vie de l'outil le meilleur pour faire bien ce qu'il serait apte à faire.

Or, parmi les plaintes plus ou moins justifiées qui, depuis quelques années, s'élèvent au sujet de l'enseignement secondaire, — si l'on va au fond des choses —, la plupart aboutissent à constater une diminution de l'attention. Pour ne retenir que les exemples les plus anodins, les leçons sont moins bien sues, la grammaire n'est plus appliquée, les fautes d'orthographe pullulent. Les élèves semblent plus étourdis, moins appliqués, moins capables de réflexion et de travail personnel, moins attentifs. Il serait intéressant de rechercher les causes de cet affaiblissement, — nous y avons été invités récemment par la Société pour l'étude des questions d'Enseignement Secondaire —, et d'indiquer les remèdes à ce mal, dont la gravité n'échappe à personne. Mais ces causes, multiples, me semblent pour la plupart hors de notre portée. C'est l'abaissement de l'âge des élèves, souvent trop jeunes aujourd'hui pour faire l'effort d'attention qu'exigerait leur classe. C'est la crainte du surmenage, la tendresse mal éclairée des parents, qui, pour éviter toute fatigue et tout chagrin à leurs enfants, les aident maladroitement et les dispensent de cette application, pénible parfois, mais fructueuse par elle-même, parce qu'elle fortifie l'esprit et lui rend par l'habitude l'effort plus facile. Ce sont les exigences des programmes, gonflés d'enseignements divers, entre lesquels l'attention se disperse et se distrait. C'est, pour l'étude des langues et des littératures anciennes, la défaveur dont elles sont frappées, les doutes exprimés sur leur efficacité, doutes auxquels les élèves ne restent pas sourds et qui ne peuvent que refroidir leur zèle. Que sais-je encore ? Contre tout cela nous ne pouvons rien que redoubler d'énergie et de vigilance. Examinons donc les moyens que mettent à notre disposition soit la tradition et les règlements, soit la nature même. Ce sont les premiers que je voudrais étudier avec vous tout d'abord, les punitions et les récompenses, dont l'idée se présente la première à l'esprit.

Vous n'attendez pas de moi une définition de l'attention, une description de son mécanisme, une analyse des circonstances générales qui peuvent l'aider ou la contrarier. Elle est, chez l'enfant, ce qu'elle est chez l'homme, très différente d'un individu à l'autre, très différente dans le même individu d'un instant à l'autre, plus faible seulement chez l'enfant, plus facilement distraite et plus vite fatiguée. Il faut pourtant que nous l'obtenions de lui, non seulement sous nos yeux, dans la classe, mais quand il échappe à notre influence immédiate et qu'il travaille seul à l'étude ou à la maison. Leçons à apprendre, devoirs à faire, nous imposons journellement, même à nos plus jeunes élèves, un travail, proportionné à leur âge sans doute, mais, en un certain sens, personnel. Nous les livrons à eux-mêmes ; nous leur demandons d'appliquer leur attention, de la concentrer, de la prolonger tout le temps utile pour bien faire, sans avoir près d'eux personne qui les soutienne et les aide. Pour consentir à cet effort, une fois hommes, ils auront l'aiguillon de la nécessité, de l'intérêt ou de l'ambition. Dès le lycée même, s'ils étaient expérimentés et prévoyants, ils se diraient que de leur application dépend leur avenir, leur succès dans la vie, leur gagne-pain peut-être, et cela suffirait sans doute pour les stimuler. Mais étant des enfants, ils vivent au jour le jour, et il leur faut des excitants plus proches, plus immédiatement sensibles. Et l'on a imaginé de leur créer de petites ambitions, des intérêts et des

nécessités. C'est ainsi du moins que je m'explique le système si ingénieusement, si savamment gradué, de récompenses et de punitions qu'édictent nos règlements et que je n'ai pas besoin de vous décrire.

Je serai bref d'ailleurs sur les châtiments et sur les papiers de formes, de dimensions et de couleurs diverses, blancs, rouges, verts, roses, violacés, jaunes, etc., que nous décernons à titre de récompenses. Ce sont des stimulants, mais ce sont aussi des moyens disciplinaires. Et, en m'étendant sur cette question, je risquerais d'avoir à vous dire ce que M. le Proviseur nous dira dans quinze jours beaucoup mieux que je ne saurais le faire.

L'attention est, dans une certaine mesure, un acte de volonté, ou, si vous voulez, il y a un minimum d'attention qu'avec de la volonté on peut toujours fournir. Nous l'exigeons également de tous. Ceux qui s'y refusent, nous tâchons de les y contraindre en les châtiant. Car, c'est, de leur part, désobéissance, manquement au devoir. Vous voyez comment la question qui nous occupe rejoint celle de la discipline.

De même pour les récompenses. Elles ont pour but de solliciter un effort plus grand que le minimum dont je viens de parler. Mais c'est simplement remplir son devoir que d'appliquer toute l'attention dont on est personnellement capable à toute besogne proposée. Est-il bon de récompenser cette obéissance à la règle par un témoignage tangible, par une distinction ? C'est un grave problème moral. Mais il suffit ici de nous demander si ces récompenses sont réellement nécessaires. Je ne le crois pas.

Au moment où ils doivent s'appliquer à leur tâche, les élèves ne songent guère à la rémunération qui leur sera accordée dans quinze jours, dans un mois, dans trois mois. Les uns, — plus nombreux qu'on ne se plaît à le dire —, ont, de nature ou par l'éducation qu'ils reçoivent à la maison, le désir et l'habitude de faire consciencieusement ce qu'ils doivent. D'autres, moins généreux, recherchent une satisfaction égoïste, Mais ils la trouvent d'abord dans le succès même de leurs efforts, s'ils réussissent, ensuite dans l'éloge qu'ils reçoivent en classe, devant tous, soit pour ce succès, soit pour leur application. C'est l'espoir d'une bonne note qui les stimule, et nous n'avons pas à craindre qu'ils soient trop peu sensibles aux compliments de leur maître, s'il ne les prodigue pas et s'il a pris sur eux de l'autorité. Nos récompenses font double emploi. Les élèves y tiennent actuellement, parce qu'on en distribue et qu'en être jugé indigne est un affront. Maximilien, le fils de Giboyer, eût été humilié, lui aussi, de n'avoir pas d'engelures, parce que ses petits camarades en avaient. Peut-être aussi les enfants sont-ils heureux de rapporter à la maison un témoignage de leur mérite et d'obtenir les félicitations, les deux sous ou le dessert favori, dont on les gratifie à cette occasion. Mais leurs parents pourraient tout de même leur faire ces libéralités. Les notes de quinzaine et les bulletins trimestriels en disent autant, en disent bien plus, et bien plus clairement, que les ordres du jour et les tableaux d'honneur. Nous pourrions faire, sur ce chapitre, une notable économie d'écritures et de papier, sans aucun préjudice pour les études. Nous laisserions la récompense, le stimulant, sortir naturellement de la simple constatation du succès, du progrès ou de l'effort, sur le bulletin que tout le monde reçoit, et nous n'interviendrions pas artificiellement par un certificat spécial, qui risque d'exciter la vanité là où l'amour-propre suffit.

Bien plus artificiel encore est notre régime de compositions et de prix. Vous savez tout le mal qu'on en a déjà dit. Mais il paraît qu'on n'en a pas encore dit assez, puisqu'il subsiste toujours, presque immuable. L'idée dont on est parti pour l'établir est fort juste. Il est vrai que l'émulation est un excellent moyen de stimuler la bonne volonté et l'attention. Le plaisir, — légitime —, d'avoir mieux fait que les autres est très vif, et, par conséquent, ardemment recherché. Ensuite, l'émulation peut prévenir le découragement, en rapprochant de chacun le but à atteindre, qui n'est plus une impossible perfection, mais la victoire sur un camarade, sur un égal. De plus, les compositions permettent de mesurer l'avance qu'on a prise ou perdue soit sur ses camarades, soit, ce qui vaut encore mieux, sur soi-même. Elles sont ainsi, par elles-mêmes, des stimulants, des récompenses et des punitions. On les a gâtées, en les parant d'un faux prestige qui les grandit démesurément au détriment des autres exercices, en faisant du classement qui les suit la principale sanction des études, et en accordant aux seuls premiers les récompenses les plus enviées. Cette question me tient au cœur. Permettez-moi d'y insister et de vous répéter ce que j'en disais l'année dernière au Conseil Académique.

Au mois d'octobre, quelques jours après la rentrée, un tableau, élaboré par le chef de la maison et revêtu du visa de M. le Recteur, passe de classe en classe et fixe d'avance, pour l'année entière, la semaine où les élèves se mesureront en chaque matière. La composition corrigée, les places sont proclamées par M. le Proviseur escorté de M. le Censeur. Pour frapper davantage les imaginations, le résultat de l'épreuve doit être tenu secret jusqu'à cette heure solennelle. L'effet cherché se produit. J'ai vu souvent, quand la porte s'était ouverte devant M. le Proviseur, de petits visages pâlir dans l'attente de la sentence, et des larmes couler après sa proclamation. L'émotion, d'ailleurs, n'est pas générale. Elle atteint surtout les consciencieux, ceux qui mériteraient le plus qu'on la leur épargnât. Mais ceux qui auraient le plus besoin d'être stimulés se sont fait une raison. Après quelques infructueux efforts pour arriver aux seules places qui comptent, puisqu'au regard des récompenses toutes les autres se perdent dans un égal néant, découragés peut-être, en tout cas résignés, ils attendent dans une calme indifférence, en regardant parfois d'un air de supériorité moqueuse les *gamins* qui attachent encore un prix à ces bagatelles. Sur ces esprits forts notre stimulant par l'émulation n'a donc aucune prise. Les autres, pour peu qu'ils soient bien doués, peuvent se reposer dans l'intervalle des compositions. Nous paraissons même les y inviter. Il suffit d'un unique effort le jour de l'épreuve trimestrielle pour obtenir les couronnes finales. Nous ne tenons aucun compte du travail quotidien et régulier. Toute la mise en scène dont on a entouré les compositions aboutit donc à ce résultat : donner une activité fiévreuse, pendant quelques heures, à un petit nombre d'élèves, qui, la plupart, travailleraient sans cela. On les rendrait autrement efficaces à moins de frais, si on y intéressait également tout le monde, en tenant compte à chacun de ses progrès plus que de son classement, en leur laissant leur simple caractère de devoirs faits par tous dans des conditions identiques et sous l'œil du maître, de devoirs « portés à leur plus haute puissance », comme dit M. Bréal, mais qui n'abolissent pas tous les autres devoirs, qui en contrôlent seulement la sincérité et s'ajoutent à eux pour une note, et, si l'on y tient, pour un classement trimestriel. Toutes les bonnes volontés pour-

raient ainsi être stimulées, et non pas un seul jour, mais tous les jours. Les prix, puisqu'il ne peut être question de détruire une institution nationale qui flatte tant de respectables tendresses, les prix n'auront une heureuse influence sur l'application de toute la classe que, quand les élèves appelés à l'estrade, applaudis, couronnés par le général ou le préfet, et cités dans les journaux, ne seront plus seulement les mieux doués, parfois des cancres intelligents qu'a favorisés quelque chance imméritée ou l'absence accidentelle d'un concurrent, mais tous ceux qui se sont distingués par leur énergie et leurs progrès.

Mais les récompenses et les punitions ont pour but et pour effet, quand elles ont un effet, de donner le désir, la volonté de faire attention. C'est beaucoup assurément. Cela peut même suffire avec quelques élèves, qui ont l'attention facile. Mais les autres, ceux qui ne savent pas bien, qui ne peuvent pas longtemps faire attention ? Car il y en a, plus peut-être que nous ne croyons. Nous avons tous constaté que certains enfants ne parviennent pas à retenir leurs leçons, par exemple, parce que, pour les apprendre, ils n'ont pas su se servir de leur attention comme il fallait. On peut parfois, avec quelques conseils, leur enseigner à la mieux diriger. D'autre part, à qui de nous n'arrive-t-il pas d'être dans l'absolue impossibilité de fixer son attention ? C'est l'état habituel de certains enfants étourdis et distraits. Ils ont beau faire ; par eux-mêmes ils n'y peuvent rien. Voilà pourquoi quand nous avons contraint ou amené nos élèves à *vouloir* appliquer leur attention, nous n'avons accompli qu'une petite partie de notre tâche. Il faudrait aussi leur apprendre l'attention même. Y a-t-il des recettes pédagogiques pour y parvenir ? Je ne le sais pas, je ne le crois pas. C'est en marchant que le bébé apprend à se servir de ses jambes pour marcher. L'attention s'apprend de même par l'exercice répété, prolongé, sous l'influence directe du maître, dans la classe. Voyons donc comment on peut s'y prendre pour faire faire attention.

Tout au début de ma carrière, quand le Recteur de l'Académie de Nancy, M. Jacquinet, qui joignait à une exquise délicatesse d'esprit une longue expérience des choses de l'enseignement et le tact pédagogique le plus fin, me délégua à mon premier poste d'enseignement, il me donna cet unique conseil : « Laissez pousser votre barbe et soyez trop sévère le premier mois. ». Je me suis toujours appliqué à suivre ce conseil, et je ne m'en suis jamais repenti. Notre premier soin, en effet, doit être de ne pas laisser l'esprit de dissipation s'introduire dans notre classe. Une fois entré, il n'en sortirait plus. Rien de plus facile au contraire que de lui fermer la porte dès la première heure. S'agit-il pour cela de multiplier les remontrances, de semer les pensums et les consignes ? Pas le moins du monde. On s'habitue vite aux gronderies et la plupart des punitions sont mauvaises, ne fût-ce que parce qu'elles diminuent le temps qui doit être consacré au travail, ou privent l'écolier d'un repos ou d'un exercice physique salutaires. Elles ne sont d'ailleurs pas bien terribles, et l'on en mesure vite la bénignité. C'est avant qu'elle n'ait été infligée que la punition peut servir à quelque chose ; c'est l'appréhension du châtiment qui est profitable et maintient dans le devoir. Cette appréhension, nous l'inspirerons par une surveillance constante, qui se fasse immédiatement sentir. Que, dès le commencement de la première classe, chacun se sente sous l'œil d'un maître vigilant et clairvoyant, à qui rien n'échappera de ce qui se passera

devant lui, qui s'apercevra de la moindre distraction. Un regard fixé sur le bavard qui se penche vers son voisin, un court arrêt au milieu d'une phrase, en attendant que tel autre remette dans sa poche la montre qu'il a subrepticement tirée, ou reporte sur son livre ses yeux distraits, au besoin un rappel à l'ordre bref et sec, il n'en faut souvent pas davantage. En tout cas, nous aurons montré que, si nous laissons des fautes impunies, c'est par indulgence, non par aveuglement. Mais il ne faut pas que cette indulgence clairvoyante puisse, un seul instant, passer pour de la faiblesse. Les élèves, naturellement espiègles et joueurs, auraient vite fait d'en abuser. Notre pardon ne doit aller qu'aux toutes premières fautes commises dans la classe. Si elles se renouvellent, frappons, sans criailleries et sans rudesse, comme à contre-cœur, mais frappons impitoyablement. Donnons ainsi l'impression que tout manquement sera réprimé, que le regard sévère jeté sur l'élève en faute est l'avant-coureur certain d'un châtiment. Et, dès lors, le plus souvent, ce regard suffit. La punition a atteint son but : elle plane, vaguement menaçante, et ses foudres ne tombent pas. La plupart des élèves s'habituent vite à ce régime. Ils se plient aisément à cette contrainte, égale pour tous et qui leur parait juste, que l'on peut d'ailleurs, que l'on doit, graduellement, prudemment relâcher (soyez trop sévère le premier mois), sans jamais en laisser perdre tout à fait le sentiment. Ils la préfèrent surtout aux à-coups d'une indulgence qui se reprendrait brusquement en des sévérités inattendues.

Mais cette exacte discipline n'a d'autre effet que de barrer la route à la dissipation. A elle seule, elle ne donnerait de l'attention que l'attitude extérieure, une apparence forcée, impatiente de se libérer, sournoise quelquefois, toujours ennuyeuse et endormante. Dans le champ laissé libre, il s'agit maintenant de captiver l'attention, de l'entraîner, de la garder entière pendant toute la durée de la classe. Il y a des charmeurs, à qui il suffit pour cela de laisser faire leur tact pédagogique, leur science prompte et souple, leur parole agréable et spirituelle. Une sorte d'instinct supérieur les guide sûrement, et ils ont vite conquis, pour toujours, leur auditoire. Mais nous ne sommes pas tous aussi bien doués. A défaut de talent, que pouvons-nous? — Les élèves sont curieux de leur nature, et, de prime abord, tout disposés à être attentifs. Que faire d'ailleurs sous l'œil d'un maître qui ne laisse personne se dissiper ou s'endormir ostensiblement? Mieux vaut encore écouter que s'ennuyer. Mais ces bonnes dispositions ne sont pas durables. La curiosité s'épuise bientôt, si elle n'est pas entretenue ; l'esprit des enfants se lasse vite d'un même effort, et, à la moindre sollicitation, passe d'un objet à un autre. Il faut donc, tout à la fois, les intéresser, prévenir en eux la fatigue, et les défendre de toute distraction, je veux dire, les empêcher de penser à autre chose qu'à la classe.

Intéresser les élèves, voilà évidemment le grand point. Qui dit intérêt dit attention. L'intérêt qu'on prend à une chose se mesure à l'attention qu'on y prête. Mais on n'intéresse pas des enfants de 10 ans comme des jeunes gens de 18, dans un cours de physique comme dans une leçon d'histoire, à une explication de texte comme à la correction d'un devoir. Vous voyez à quels détails nous entraînerait cette question, si j'avais la compétence nécessaire pour l'étudier en son entier. Je m'en tiendrai à quelques observations générales.

Je me rappelle une impression de mon enfance, que vous avez peut-

être éprouvée vous aussi. Le professeur nous paraissait un être à part. Il parlait, corrigeait, encourageait, grondait, punissait, instruisait. En dehors de cela, était-ce vraiment un homme? Sentait-il, par exemple, mangeait-il, dormait-il, vivait-il comme tout le monde? Sans doute, en y réfléchissant, cela devait être. Mais il était, tout de même, étrange que cela fût, et bien amusant. Je me représente par là l'état d'esprit des écoliers dans la classe. En y mettant le pied, il leur semble qu'ils quittent la vie ordinaire et réelle, pour entrer dans un monde lointain, livresque. Presque tout y est jeu d'esprit : ce n'est pas arrivé.

Ce qui est arrivé est bien plus attachant à tout âge. Voilà pourquoi les élèves sont plus volontiers attentifs aux enseignements qui les tiennent dans le champ de leur propre expérience ou dans le courant des préoccupations du jour, pourquoi aussi un mouvement d'attention se produit dans la classe quand, au milieu d'autres enseignements, on les ramène par des rapprochements ou des exemples dans la réalité qu'ils connaissent, dans l'actualité; ou encore, quand, à l'aide d'images ou, sans images, par le détail net et précis, on leur rend, pour ainsi dire, visible et vivant ce qui est lointain ou ce qui est mort. Ils voient alors que c'est arrivé. Ils veulent aussi savoir pourquoi c'est arrivé, et le même mouvement d'attention se produit, quand on leur explique, par exemple, l'origine d'un usage, d'une fable, voire d'une règle de syntaxe ou d'une forme grammaticale, l'étymologie d'un mot. La leçon à tirer de ces observations, c'est que, pour intéresser les jeunes gens, il faut orienter notre enseignement dans le sens de leur curiosité bien connue, et se rappeler toujours qu'ils sont curieux surtout de la vie actuelle, de la vie tout court, curieux aussi du pourquoi des choses. Là où cette orientation n'est pas possible, dans les enseignements dont l'intérêt lointain leur échappe, il faut tâcher de leur faire comprendre cet intérêt, mieux encore, de le leur faire trouver et dire. Aucun enseignement ne doit être donné sans que l'élève sache pourquoi on le lui impose. Mais plus une matière peut lui paraître inutile, difficile et rebutante, plus souvent il faut lui en rappeler, tout au moins, les avantages. Que nous parvenions toujours à le convaincre, je n'ai pas cette illusion. Sa finesse malicieuse lui souffle vite : « Vous êtes orfèvre, M. Josse ». Mais si le maître est sincère, s'il a choisi un moment opportun, s'il paraît vouloir, non pas imposer son enseignement, mais mener plus sûrement au succès en éclairant sur ses desseins, il reste quelque chose de cet appel à la raison. Le scepticisme des élèves peut n'être pas entamé. Mais leur curiosité est mise en branle, c'est-à-dire leur attention.

Pour ne pas la laisser s'endormir, il faut d'abord être clairs, nous mettre à la portée des jeunes intelligences qui nous écoutent. Je n'insiste pas : il est évident que, si nous sommes obscurs ou confus, les paresseux et les lourdauds ne voudront ou ne pourront pas faire l'effort nécessaire pour nous suivre ; que les meilleurs même, fatigués plus ou moins vite après un essai consciencieux, cesseront bientôt de s'appliquer à nous comprendre.

Il faut que notre parole soit simple, familière, tout, plutôt que recherchée et, par conséquent, d'apparence prétentieuse. « L'éloquence continue ennuie », parce qu'elle éblouit et n'éclaire pas. Et puis l'écolier sentirait d'instinct la disproportion entre ce qui est dû à son âge et l'effort, réel ou non, du beau parleur. Prompt à saisir ce ridicule comme tous les



autres, il s'en distrairait. Et, si nous jetions un coup d'œil indiscret sur les cahiers, nous y verrions peut-être noté le nombre de fois que nous avons dit tel mot, fait tel geste, ou encore inscrite telle phrase sonore que tout à l'heure, dans la cour, on psalmodiera en chœur. Ce n'est pas là une invention à plaisir, mais un souvenir très vivant. L'élève, en ce cas, a prêté une attention facile et superficielle à la forme ; il s'est désintéressé du fond. Enfin un langage simple et paternel semble plutôt partir du cœur ; il a un accent de sincérité qui attache et entraîne plus sûrement.

Mais, au-dessus de tout, ayons de l'entrain, de la bonne humeur, de la gaieté, si nous pouvons. Les élèves sont espiègles et joueurs, et ils ont bien raison. Entrons dans leur jeu, pour le diriger et le faire servir à notre dessein. On doit se garder, sans aucun doute, de tout tourner en plaisanterie, et de susciter ainsi un dangereux esprit de gouaillerie et de blague, passez-moi le mot, qui finirait par énerver la volonté. Ce serait d'ailleurs mentir à la jeunesse que de ne pas lui parler sérieusement des choses sérieuses. Mais, s'il y a des sujets graves, il n'y en a guère de tristes, et pas du tout de moroses. Là où la gaieté proprement dite n'est pas de mise, il faut tâcher de trouver le tour piquant, l'allusion proche et intéressante, surtout le ton d'alerte bravoure, voisin de la bonne humeur et qui semble dire : « Allons ! voici qui est pénible et ennuyeux. Franchissons vaillamment ce pas difficile ».

Dès que cela est possible, soyons franchement, délibérément gais. L'enjouement, qui fait dans la classe les mines rayonnantes, c'est-à-dire intéressées, les regards amusés, et par conséquent attentifs, le rire, — le propre de l'homme, et surtout de l'homme jeune —, la bonne fusée de rires, qui éclate, qui secoue, qui réveille et repose, voilà bien le meilleur et le plus sûr des stimulants. Ne serait-ce pas vraiment être ennemi de soi-même que de ne pas prêter son attention à un enseignement, qui, tout à l'heure, qui maintenant, va être récréatif, alors surtout que cette attention est nécessaire pour rire de bon cœur en toute sécurité. Car, — et ceci nous ramène à la légère contrainte dont je vous ai parlé —, la seule gaieté permise en classe doit être celle que provoque le professeur, dont il est le maître et qu'il peut arrêter d'un regard, si elle se prolonge trop longuement, ou si quelque malintentionné la rend trop bruyante à dessein, afin de causer du désordre. Il est peut-être sage d'en faire comme un témoignage de notre satisfaction et une récompense de la bonne volonté. Il est naturel que le cœur d'un maître paternel soit rempli d'amertume, quand ses élèves font le mal, et que sa bonne humeur en soit altérée. Que la classe en soit privée, si la conduite y est mauvaise ou le travail insuffisant Et voilà la gaieté devenue, par un détour, un nouveau stimulant.

Elle est surtout profitable, quand elle se confond avec l'enseignement même, qu'elle est dans le mot qui fait comprendre, dans le raisonnement qu'il faut suivre, l'exemple qu'il est bon de retenir, quand elle tient l'élève en haleine au moment même où l'attention est le plus nécessaire. A défaut de ces trouvailles que la fortune n'inspire pas toujours, il ne faut pas craindre de l'introduire artificiellement, au moindre signe de fatigue ou d'ennui. Si les regards se font rêveurs et les visages mornes, si les têtes s'appuyent nonchalamment sur les coudes, n'attendons pas le baillement tout proche. Les élèves réunis ne sont pas difficiles sur la qualité de la plaisanterie qui les réveillera. L'esprit de classe, comme je l'ai entendu appeler, peut n'être pas spirituel. Il est du moins à la portée de tout le

monde. Faute de mieux, et, à condition de n'être ni grossiers ni sots par trop, nous pouvons nous contenter de ce pauvre esprit, puisqu'après tout il fait rire et repose.

On empêche aussi la fatigue par la variété des exercices. Nous avions toute liberté sur ce point jusqu'en 1902. Nous venions en classe avec un programme un peu lâche, qui nous permit de raccourcir ici, d'allonger là, suivant les dispositions des élèves, qu'on ne peut pas toujours prévoir. En ayant soin de placer au commencement le plus pénible, à la fin le plus facile, au milieu quelque occupation reposante, de couper parfois en deux un exercice difficile qu'il convient pourtant de faire en une séance, les deux heures de classe s'écoulaient. bien remplies, et sans trop de fatigue pour personne. Depuis 1902, il est prescrit qu' « à partir de la Sixième, toute matière du programme sera enseignée à raison d'une heure pleine chaque fois, sans partage avec d'autres matières ». Si à 2 heures 50 je sens la classe fatiguée d'une explication de texte ou d'une correction de devoir qui ont demandé une grande attention, tant pis! « Marche, marche », dit le programme. C'est le cas, pensez-vous, de faire entrer en ligne le rire. Sans doute. Mais il ne reste plus que 10 minutes avant la récréation d'interclasse, où les élèves vont pouvoir gambader à leur aise, et, si je m'arrête, le chapitre ne sera pas fini; il restera encore plus de copies dont je n'aurai rien dit. « Marche, marche ». J'ai, pour trouver plus pénible qu'autrefois le travail de la classe, des raisons qui ne me permettent pas d'invoquer mon expérience personnelle. Mais j'entends de plus jeunes que moi se plaindre comme moi, et l'on dit que depuis 1902 le nombre des demandes de congé pour raisons de santé a augmenté dans le personnel enseignant. Les élèves n'ont-ils pas à pâtir de la lassitude de leurs maîtres? Le travail plus serré, plus intensif, qui nous surmène, ne les surmène-t-il pas encore plus vite que nous? J'ai peur qu'en voulant ménager les forces et l'attention des enfants, on n'ait fait, en somme, une de ces économies dispendieuses qui finissent par appauvrir une maison. Mais l'expérience est trop récente pour en tirer des conclusions sûres, et peut-être ne nous sommes-nous pas encore assez bien adaptés au régime nouveau.

Nous avons essayé de rendre les élèves attentifs à notre parole. Admettons que nous ayons réussi. Leur esprit, tendu pour recevoir notre enseignement, demeure pourtant dans une sorte de passivité vite engourdissante, comme le bras que l'on tient levé et immobile, et qui retombe bientôt, même quand la main n'est chargée d'aucun fardeau. L'élève écoute. Fait-il tout l'effort nécessaire pour comprendre et retenir, cet effort profitable par lui-même, parce qu'il est la gymnastique qui développe et fortifie? Il est certain, en tout cas, qu'il ne le fera pas longtemps. C'est, en effet, dans cet état, disons, de réceptivité, que l'on est le plus ouvert à la distraction, le plus à la merci des associations d'idées traîtresses, qui entraînent au loin la pensée; que le moindre bruit dans le couloir ou dans la cour, que les trois poils hygrométriques de M. Ratin, détournent le plus facilement l'attention. Le professeur peut vérifier par des interrogations fréquentes et brusques, s'il a été suivi, et, quand les réponses marquent une attention insuffisante, user de sévérité. Mais comment n'être pas indulgent pour pareille faute? Rien n'est plus difficile et endormant que de suivre longtemps une leçon, si intéressante soit-elle. La mouche bourdonnante dont parle Pascal aurait troublé la puissante



intelligence d'Archimède, soyez-en sûrs, s'il avait été occupé à lire, ou à écouter la plus captivante des conférences. C'est parce qu'il poursuivait la solution d'un problème, qu'il n'a pas entendu les Romains prendre Syracuse et entrer dans sa maison. Le travail actif de l'esprit qui cherche et, jusqu'à un certain point, crée quelque chose, est peut-être au fond plus fatigant que l'autre ; mais il tient bien mieux en éveil. Qu'est-ce à dire ? Que la classe doit être le moins souvent possible un monologue, ou un dialogue à deux. La meilleure est celle à laquelle tout le monde collabore.

Je n'ignore pas que cela est à peu près impossible dans certains enseignements. Ce n'est facile dans aucun. Le professeur a devant lui des natures fort différentes, des élèves curieux et vifs, tout prêts à cette collaboration, excellents pour y entraîner la classe, mais qui la mèneraient d'un train trop rapide et qu'il faut contenir pour laisser aux esprits plus lents la possibilité de les suivre, des intelligences obscures qu'il faut éclairer, des paresseux qu'il faut secouer, parfois des mauvaises volontés qu'il faut vaincre. Et cette petite troupe si peu homogène, l'idéal c'est de la mener du même pas, de l'emporter tout entière dans un même mouvement, et, pour m'en tenir à mon propos, de susciter chez tous à la fois et chez chacun l'effort de recherche nécessaire pour trouver, en un mot l'attention.

Devant une difficulté à trancher, quel est l'homme qui ne serait pas secrètement flatté d'avoir découvert la solution désirée, et l'ayant trouvée, ne serait pas heureux de le faire savoir ? C'est à ce sentiment naturel d'amour-propre, de vanité, si l'on veut, mais bien innocente, qu'il convient de faire appel tout d'abord. La classe est mise en présence d'un texte à expliquer, d'une question à élucider, d'un problème à résoudre. Elle est conviée tout entière à s'y appliquer. Le professeur la guide par des interrogations, qui s'adressent de préférence à tous. Toujours, ou presque, il se trouve des élèves qui aiment à se mettre en avant. Ce ne sont peut-être pas les meilleurs, je veux dire, les plus forts, les plus intelligents, les plus réfléchis. Mais peu importe. Une main se lève. On obtient une réponse. Est-elle bonne ? Un bref éloge la souligne, vite suivi d'une nouvelle question. La réponse a été insuffisante ? Tout le monde est invité à la compléter ou à la redresser. La difficulté diminuée par le fait même qu'une solution mauvaise a été éliminée, le désir de mieux faire qu'autrui, un peu de malice peut-être, le plaisir de contrecarrer un camarade qui s'est cru plus habile, font lever d'autres mains. Et l'attention est éveillée, non seulement chez ceux qui paient de leur personne, mais parmi les simples spectateurs, que les efforts et les trouvailles de leurs voisins intéressent plus que la parole du maître, ou qui s'amusent, quand elle se produit, de la lutte entre les rivaux. On arrive plus difficilement, mais on arrive au même résultat par des interrogations individuelles, quand les questions adressées à tous tombent sur une classe morte et ne trouvent pas d'écho. En tâtonnant, on finit par découvrir quelques bonnes volontés qu'arrêtaient la timidité ou le respect humain, et, de gré ou de force, par des encouragements, de paternelles remontrances, ou un peu d'ironie, on les pousse en avant. Elles ne résistent pas longtemps à un choix qui les flatte.

Il faut se contenter, tout au début de l'année, de cette collaboration, spontanée ou non, de quelques-uns. On l'étend graduellement à mesure

qu'on connait mieux le fort et le faible des autres et les raisons qui les retiennent dans le silence. A celui qui manque de confiance en soi, on fait sentir qu'il a tort en tirant de lui la bonne réponse que ses camarades n'ont pas su trouver. Au timide qui, sans se défier précisément de lui-même, s'épouvante du son de sa voix, on donne l'habitude de l'entendre. Au paresseux que l'effort effraye, on n'en demande d'abord que de petits, tout de suite payés de succès. Quant au mauvais esprit qui se refuse systématiquement à ce qu'on désire de lui, on le pique de quelque plaisanterie, point méchante, mais qui mette les rieurs contre lui. Si l'on ne parvient pas à triompher de sa résistance, on empêche du moins son exemple d'être suivi. On s'efforce de faire goûter à tous le plaisir intime dont je parlais tout à l'heure. S'ils s'y sentent encouragés, la plupart y reviennent d'eux-mêmes, sans attendre qu'on veuille bien le leur offrir. Les stimulants mis en œuvre sont ceux que nous avons déjà signalés : d'une part l'amour-propre, l'émulation, la curiosité, de l'autre, la vigilance, la clarté, la bonhomie, la gaîté. Mais ils s'associent dans un travail entraînant dont l'activité est contagieuse. Le professeur l'entretient, en lui fournissant sans cesse des aliments, sans laisser à la distraction le temps de s'introduire. Debout, pour mieux voir tout le monde et mieux donner l'exemple de la vie, il veille à ce que personne ne se soustraie à la besogne commune. Il excite les endormis ; il contient les impatients qui accapareraient la parole, en les embarrassant quelquefois par des questions difficiles. Il arrête d'un regard, d'un mot, de pis, s'il le faut, le loustic qui voudrait profiter du bouillonnement de la classe en activité pour amuser la galerie. Les interrogations collectives et individuelles, les explications, les encouragements, les admonestations, se succèdent et s'entremêlent. Les mains se lèvent, les doigts claquent, les réponses partent toutes seules. La classe vit, presque tout entière appliquée. On fait peut-être un peu moins de besogne ; mais la besogne faite est bonne. Et, si l'on pouvait décemment avouer qu'on ne trouve pas le temps long en classe, quand le tambour annonce la sortie, élèves et maître diraient volontiers : Déjà !

Voilà comment je voudrais pouvoir faire ma classe. Mais vous comprenez ce que cela suppose, chez le professeur, de vigilance, de jeunesse, de fraicheur et de liberté d'esprit. Il est moins difficile d'y réussir le matin que l'après-midi quand l'attention est déjà fatiguée, en hiver qu'en été quand la salle est chaude et le ciel orageux, avec des élèves jeunes et naturellement dociles qu'avec les grands. D'autre part, nous sommes obligés parfois de donner des explications un peu longues, et nous devons de temps en temps laisser les élèves s'exprimer de vive voix avec quelque ampleur. Mais c'est dans la classe menée comme nous venons de le voir, que leur attention est excitée au plus haut point, qu'ils peuvent le mieux prendre l'habitude de faire attention. Et s'ils ont acquis cette habitude sous l'action directe de leur maître, il est bien probable qu'ils la gardent loin de lui, à l'étude et à la maison.

Là, d'ailleurs, ce professeur idéal dont je vous ai tracé le portrait exerce encore sur eux son heureuse influence. C'est de lui qu'ils ambitionnent les éloges et qu'ils craignent les remontrances. Son œil, tour à tour plein d'indulgente gaieté ou chargé d'orage, les poursuit devant leur table de travail, encourage les bons et fait trembler les méchants, mais à une condition, la plus dure de toutes pour le professeur. Il faut que personne n'espère pouvoir esquiver cette surveillance lointaine, que tous sachent



que leurs devoirs, tous leurs devoirs seront lus et jugés. Personne ne nous demande, personne ne peut nous demander de redresser par écrit toutes les fautes ni même de les signaler toutes, de n'en laisser jamais échapper aucune. Ce serait un labeur au-dessus des forces humaines, pour peu que la classe soit nombreuse. Il suffit de rechercher et d'encourager la bonne volonté, de signaler le progrès, de dépister la fraude, de pourchasser la paresse. La besogne ainsi comprise est encore écrasante. C'est elle qui use nos yeux et nos nerfs et c'est là surtout que le découragement nous guette. Eh bien ! et je m'adresse ici plus particulièrement à mes futurs collègues, il ne faudra pas vous décourager. Vous vous imposerez bravement ce travail rebutant. Et un jour, quand, arrivés au terme de votre carrière, vous vous retournerez pour voir le chemin parcouru, quand vous songerez aux milliers et aux milliers de copies que vous aurez marquées de rouge, — pour rien, en apparence, car beaucoup d'élèves n'y jettent qu'un coup d'œil hâtif, si même ils les regardent —, quand vous penserez à tant d'heures sacrifiées à ce regrattage de syllabes et que vous rêvez maintenant de consacrer à votre progrès, à quelque étude chère, vous ne plaindrez pas trop le temps perdu pour vous. De toute la peine que vous aurez prise vos élèves n'auront pas toujours tiré grand profit pour l'avancement de leurs études. Mais, sans vous en apercevoir peut-être, sans que peut-être ni eux ni personne ne s'en soient aperçus et ne puissent vous en savoir gré, — mais qu'importe ? — en les tenant, de loin comme de près, sous votre surveillance, vous leur aurez sûrement appris à mieux diriger, à mieux fixer leur attention ; et, par surcroît, vous aurez développé en eux les fortes qualités que l'attention prolongée exige, la patience, la persévérance et la maitrise de soi. Votre temps n'aura pas été perdu pour eux.

Je conclus brièvement. Pour stimuler l'attention des élèves, ne comptons guère sur les récompenses, un peu plus — pas beaucoup — sur les punitions ; comptons sur nous-mêmes, sur notre vigilance, sur notre entrain, sur notre dévouement.

L. Job
Professeur au lycée de Nancy.

QUESTIONS

TOUCHANT

L'ÉDUCATION DES JEUNES FILLES EN ALLEMAGNE [1]

Les 23 et 24 janvier 1906, se réunit à Berlin, sous la présidence du ministre des cultes, M. Studt, une conférence où fut exposé le plan officiel de réforme pour l'éducation des filles. L'élément masculin et l'élément féminin étaient également représentés dans l'assistance.

Il s'agirait d'organiser trois types d'établissements : des écoles normales, des lycées et des lycées supérieurs. Le lycée serait au moins l'équivalent d'une école réale de garçons à 6 classes. Pour y être admise, l'élève devrait, en général, avoir fréquenté l'école préparatoire à 3 classes, être âgée de 9 ans, et posséder les connaissances du garçon qui entre en sixième dans un établissement d'enseignement secondaire. L'école préparatoire et le lycée formeraient ensemble un cycle d'études de 10 ans, alors que les décisions du 31 mai 1894 avaient prescrit un cycle de 9 classes. Actuellement 65 0/0 des écoles publiques de filles ont établi 10 années de cours.

On propose de développer la réflexion des lycéennes plus que ne faisait jusqu'ici l'école supérieure de filles : dans ce but, on veut fortifier l'enseignement des mathématiques et de l'histoire naturelle et pratiquer plus intensivement la grammaire et de la langue maternelle et des langues vivantes.

Quant au lycée supérieur, il est destiné soit aux lycéennes munies d'une attestation après un cours complet, soit aux jeunes filles admises après examen. Il doit comprendre 4 classes. L'examen de sortie confère les mêmes droits que l'examen terminal des gymnases. Trois types essentiels d'enseignement permettraient de distinguer le lycée réal, le lycée latin et le lycée grec. A côté des élèves régulières, le lycée supérieur s'ouvrirait encore à des élèves bénévoles, s'inscrivant pour un minimum de 12 heures de cours à leur choix, par semaine.

La discussion porta principalement sur la durée globale des études : faut-il fixer 13 ou 14 ans ? Le chiffre de 14 années assure des études plus complètes et permet d'éviter le surmenage ; le chiffre de 13 années est

(1) *Frauenbildung*, 1906, n°s 4-6. Voir la *Revue* du 15 octobre 1906.



préconisé pour des raisons d'ordre matériel ; le sacrifice imposé aux familles est moins lourd ; il faut craindre aussi que la foule ne se précipite vers les écoles normales et que l'on n'ait pas assez de bons maitres sous la main. La question n'a pas été tranchée.

C'est surtout au nouvel enseignement des sciences dans les lycées de filles que sont consacrés les articles de fond.

M. Kraepelin, professeur à Hambourg, insiste sur la valeur éducative de l'histoire naturelle. Pourquoi dans le plan des lycées 34 heures consacrées à l'allemand, 34 au français, 16 à l'anglais, contre 15 aux sciences de la nature? Veut-on continuer à développer le sentiment et l'imagination au détriment du savoir et de la raison? C'est l'école qui est responsable des faux rapports de cause à effet encore si fréquents. On établit des relations entre l'arrêt d'une pendule et la mort d'un ami ; on croit au pouvoir magique d'un berger: manque de connaissances vraies et d'éducation logique. L'histoire naturelle exerce l'esprit à l'observation exacte. En outre, la femme a plus besoin d'être initiée à la physiologie et à la chimie biologique que l'homme : dans son intérieur, c'est elle qui veille à l'hygiène de la cuisine, à la conservation des aliments, au chauffage, aux soins du corps, aux vêtements. C'est elle qui répond aux mille questions posées par l'enfant sur les fleurs, les animaux, la terre. Combien de soi-disant sottises proférées par les enfants, avides de comprendre, ne semblent sottes qu'à l'ignorance prise au dépourvu ! Enfin, c'est la mère qui nourrit, habille, surveille et soigne le nourrisson. Histoire naturelle, physique et chimie sont donc la véritable base de l'instruction chez la femme.

Pour les mathématiques, M. Noodt, professeur à Berlin, se préoccupe avant tout d'éveiller et de soutenir l'intérêt et le goût des études. Il faut, déclare-t-il, partir de la vie et ramener les problèmes aux applications de la vie. Montrer que le calcul, que les lignes et les figures régulières trouvent leurs données dans l'histoire naturelle; exemple : le parallélisme des organes chez les vertébrés ; une partie peut en recouvrir une autre ; le nombre des dents de droite est égal à celui des dents de gauche ; les organes de l'anguille électrique, les cellules de la ruche, la toile de l'araignée, les formes de l'étoile de mer, de l'oursin, de la méduse permettent de rendre captivantes les notions de nombre, de forme, de rapports.

Que de cercles, de polygones offerts par la botanique avec les nervures des feuilles, les parois des écosses, les veines des arbres, les cercles ligneux, les coupes des plantes, on se trouve en présence d'une mine d'observations. La loi de la disposition spiraliforme des feuilles, les rapports entre les fractions spécifiques $\frac{1}{2}$ (orme) $\frac{1}{3}$ (chêne) $\frac{2}{5}$ (peuplier) $\frac{3}{8}$ (saule) donneront lieu à des remarques du plus haut intérêt sur les proportions préférées par les artistes et déduites de l'observation.

Que de notions mathématiques fournies par la géographie et la minéralogie! ligne d'horizon, rose des vents, voilà les éléments tout trouvés de la mesure des angles ; rapport de l'équateur avec la longueur de la circonférence, voilà l'introduction du nombre π. Les lois de Képler mèneront directement aux propriétés de l'ellipse. Quant aux tracés des cartes, il est évident que ce travail implique l'étude des figures semblables.

Le goût des nouvelles démonstrations va de pair avec le goût des applications. L'assemblée des naturalistes tenue à Méran (1) avait demandé qu'on exerçât les élèves à se servir de leurs connaissances. N'y a-t-il pas, à propos des courbes barométriques, des variations de température, des oscillations de la population, l'occasion de lire et de tracer des graphiques et, par là, d'exercer l'intelligence ? Une mère ne doit-elle pas être en état d'établir la courbe des températures d'un enfant malade ?

Mais, dans les leçons d'arithmétique même, il est possible de préparer les formules algébriques : il est bon d'accoutumer de bonne heure les esprits à l'usage des parenthèses, à l'emploi d'expressions scientifiques différentes, telles que : 12 est égal à la somme de 3 + combien ? Dès les premières opérations sur la division, on amorce les considérations sur les fractions. En toute occasion, on aura recours au calcul mental ; par des formules résumant les démonstrations, les lettres seront naturellement substituées aux chiffres. Par contre, il vaut mieux reléguer parmi les équations algébriques les problèmes portant sur l'augmentation du capital, les règles de société et de mélange, auxquels on consacre en arithmétique beaucoup trop de temps et de raisonnements compliqués.

M. Noodt espère donc que les nouveaux plans d'étude feront une large place aux mathématiques et aux enseignements scientifiques combinés.

Dans un second article, le même auteur s'attache particulièrement à l'algèbre, examinant les moyens de fortifier chez les élèves les facultés intuitives et de développer l'habitude de la pensée active, M. Klein, de Gœttingue, a pris une grande part à la réforme de l'enseignement algébrique.

Le passage des chiffres aux lettres a dû être préparé par l'étude des formules arithmétiques. Ainsi :

$$2 + 3 + 4 = 2 + 4 + 3 = 3 + 2 + 4, \text{ etc.},$$
$$a + b + c = a + c + b = b + a + c, \text{ etc.};$$

ou bien pourquoi obtient-on dans le produit $(3 \times 4)5 = 3 \times 4 \times 5 = 60$ et non $(3 \times 5) \times (4 \times 5) = 300$? On donnera de bonne heure à l'élève l'habitude des parenthèses, on introduira la notion du zéro, on évaluera des sommes supérieures et inférieures à zéro. Exemple de problème : le lac Titicaca est à 3.900 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer ; la mer Morte est à 4.300 mètres au-dessous du niveau du lac Titicaca. Quelle est la hauteur de la mer Morte par rapport au niveau de la mer ?

On familiarisera les esprits avec l'idée des valeurs variables et des limites. On pourra, pour préciser, faire porter les calculs sur la dilatation des gaz. Par là, dit l'auteur, se développe la notion de causalité et s'affirme l'harmonie des phénomènes naturels.

M. Noodt passe à la résolution des diverses sortes d'équations et gradue les difficultés suivant un schéma détaillé. Il engage ses collègues à se servir du dessin pour figurer les relations entre les grandeurs et reprend d'anciens problèmes (un de ses exemples date de 1553). Il souhaite qu'on propose de temps en temps des énoncés incomplets et des problèmes impossibles, pour que les élèves saisissent les erreurs qui se glissent dans les

(1) Le Congrès de Méran a siégé du 24 au 30 septembre 1905.

données. Quant à l'extraction des racines, il faudra de très bonne heure insister sur le fait que toute extraction est susceptible de deux solutions. En terminant, M. Noodt revient sur l'avantage que présente la coordination de toutes les études scientifiques.

Le rapport de la commission d'enseignement à l'assemblée des naturalistes et des médecins allemands tenue à Méran, pose un principe : les études de mathématiques et d'histoire naturelle ne doivent pas être parallèles dans les écoles de filles et dans les écoles de garçons. Car il ne s'agit pas de préparer à des carrières ni à des spécialités, mais de donner une culture qui mette en valeur la personnalité et, éclairant les devoirs de la vie, dispose à les remplir volontairement et librement.

La commission insiste sur le lien qui existe entre les diverses études scientifiques, sur la portée esthétique de l'enseignement géométrique, sur l'utilité du calcul mental et de l'arithmétique dans l'économie domestique. Pour la physique, elle souhaite que, sans sortir des notions élémentaires, l'enseignement favorise les expériences des élèves, attire leur attention sur la théorie des couleurs et les applications de l'électricité. De même, en chimie, moins de formules que de manipulations et d'adaptations pratiques. Cela n'empêche pas, pour l'alimentation et l'hygiène, de réserver quelques leçons à la chimie organique.

La chimie inorganique sert de transition à la minéralogie et à la géologie. La botanique, surtout pratique, sera de préférence l'objet des semestres d'été; sans oublier les plantes sauvages, les professeurs traiteront surtout des fruits, des légumes, des champignons, des ferments, des microbes. Dans les cours supérieurs on abordera certaines questions générales de géologie (action des eaux, effets des vents, pétrifications, fossiles, éruptions volcaniques, constitution de la terre). La géographie viendrait se rencontrer avec la géologie. L'hiver serait naturellement réservé à la zoologie : on mettrait en relief les classes et les ordres, les rapports naturels entre la vie animale et les conditions physiques, anatomiques, physiologiques des espèces.

On réserverait aux divisions supérieures l'étude des vertébrés, puis de l'homme. On s'attacherait aux questions d'hygiène (habitation, habillement, nourriture, travail) ; on n'oublierait pas les indications indispensables concernant la vie sexuelle. La commission reconnaît qu'il faut beaucoup de prudence et de tact, mais il n'est plus permis d'éluder ces questions primordiales. Souvent il suffira de procéder par allusions à propos des phénomènes signalés chez les animaux et les végétaux. La commission a d'ailleurs eu la satisfaction de constater que ses vues concordaient en grande partie avec les règlements adoptés pour les écoles de filles du grand-duché de Bade (Recueil des ordonnances du conseil supérieur grand-ducal de l'instruction publique, n° XV, 27 décembre 1905).

Louis Weill.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Les bibliothèques des ministères en Italie

On sait d'une manière générale que les ministères des différents États d'Europe sont dotés de bibliothèques, dont quelques-unes sont vastes et fort riches en documents et ouvrages spéciaux. Ces organisations spéciales viennent même combler, d'une façon vraiment sérieuse, les lacunes profondes que l'on constate dans les vastes dépôts des bibliothèques publiques.

Quelle est la situation des bibliothèques des ministères en Italie? C'est ce que nous voudrions faire connaître rapidement, en nous servant d'un travail récent publié par M. Mario Mandalari dans la *Nuova Antologia* du 1er novembre 1906.

1° Bibliothèque du ministère de l'Intérieur.

Cette bibliothèque n'est pas ancienne. Elle compte 46 ans d'existence. Elle fut organisée en 1860. Elle a subi diverses réorganisations, en 1867, en 1872 et enfin en 1897. Elle a subi pour ainsi dire toutes les vicissitudes causées par les déplacements du centre ministériel en allant de Florence à Rome. La bibliothèque est principalement alimentée par le fonds des livres provenant du Conseil de commerce; et par le dépôt, qui est fait pour garantir les droits d'auteur. Son effectif est médiocre. Elle compte actuellement 26.000 volumes. La dotation annuelle pour les acquisitions est de 5 000 francs. La direction du service n'est pas confiée à un bibliothécaire de métier. C'est un employé de première classe du ministère, M. le professeur Brando-Brandi, qui la dirige. Il a sous sa direction pour l'aider un simple employé. Les lecteurs peuvent se retrouver dans cette collection, grâce à deux catalogues déjà anciens et imprimés; mais les catalogues manuscrits sont tenus à jour. Le catalogue méthodique imprimé remonte à l'année 1872, et le catalogue alphabétique par noms d'auteurs date de 1896-1897. En fait ce sont surtout les catalogues manuscrits tenus au courant qui peuvent donner une idée de la valeur de ce dépôt.

La bibliothèque est riche en œuvres qui concernent l'administration intérieure de l'Italie. On peut également y trouver une belle collection des histoires locales municipales. Ici il faut surtout mentionner

toutes les pièces que des communes de l'Italie ont fait publier pour leur propre compte, et cela pour faire valoir leurs droits et leurs privilèges.

2° Bibliothèque du ministère des Affaires étrangères.

C'est sous le ministère de M. di Robilant, alors que le marquis Cappelli était secrétaire général de ministère en 1885, que fut créée la bibliothèque du ministère des Affaires étrangères. Il est pourtant juste de faire remarquer que l'idée première de cette création doit revenir à M. Mancini. C'est lui en fait, qui doit être considéré comme le véritable fondateur de cette bibliothèque.

La bibliothèque possède actuellement 36.000 volumes. Elle est munie de deux catalogues à fiches mobiles : un catalogue par noms d'auteurs, et un catalogue systématique par matières et par sujets. Cette bibliothèque a fait dresser aussi un catalogue, qui est tenu à jour, des articles les plus importants des revues italiennes et étrangères. C'est là une excellente idée, qui est mise en pratique en France à la bibliothèque de l'Ecole de droit de Paris. Cette idée devrait pouvoir être appliquée dans toutes les grandes bibliothèques riches en périodiques, si le personnel était assez nombreux pour en assurer le service. Mais nous serions partisans de ne faire aucune sélection entre les articles sérieux et ceux qui le sont moins. Tout devrait être inventorié.

La bibliothèque du ministère des Affaires étrangères ne possède aucun manuscrit. Son catalogue est manuscrit. La principale richesse de ce vaste dépôt consiste dans des ouvrages et des opuscules de droit international public et privé, et dans des recueils de traités et de conventions de tous les pays du monde. Il faut mentionner une très grande collection de documents diplomatiques et de rapports consulaires de tous les pays. La géographie et la métastique sont très largement représentées. On peut dire que tous les bulletins et toutes les revues des sociétés de géographie du globe figurent à la bibliothèque du ministère des Affaires étrangères. D'une manière générale c'est le dépôt le plus important et le plus complet des ouvrages de droit international, qui figure en Italie. Les crédits qui sont alloués à cette bibliothèque sont assez élevés. Elle dispose de 31.580 francs pour les acquisitions d'ouvrages et pour la reliure. Toutes les autres dépenses inhérentes au service de la bibliothèque sont réglées par le service d'économat du ministère des Affaires étrangères.

La bibliothèque compte comme personnel supérieur, un bibliothécaire et deux archivistes. Il y a un garçon de service attaché à l'établissement. Le bibliothécaire actuel est M. Loreto-Pasquallucci, qui a le grade de chef de section au ministère.

3° Bibliothèque du ministère des Finances et du Trésor.

La bibliothèque créée en 1862 à Turin, fut très peu de temps après la proie d'un incendie qui éclata dans le bâtiment du ministère des Finances. Dans l'année 1889, elle devint une dépendance immédiate du ministère du Trésor, son organisation date de 1890. Dès 1891 on publia le premier catalogue de cette collection. Le catalogue dressé par matières et par objets d'études est l'œuvre de Giovanni Baptista Pirrone.

En 1901 on a publié un deuxième catalogue imprimé : ce travail est

divisé en trois parties. On remarque un catalogue par noms d'auteurs, traducteurs, compilateurs et commentateurs. On distingue aussi un catalogue analytique par matières, sujets, lieux, et publications concernant certains personnages. C'est un travail très soigné et très apprécié, qui rend beaucoup de services.

La bibliothèque compte près de 26.000 volumes : la plus grande partie vise les matières comptables et l'administration financière.

Les crédits alloués s'élèvent à 6.800 francs.

Elle est administrée par un bibliothécaire, deux employés. Un garçon de service est attaché à l'établissement.

4° Bibliothèque du ministère de la Guerre.

C'est à la suite du décret royal du 21 juin 1894, qui avait pour but de réglementer les bibliothèques militaires du royaume d'Italie, que fut créée au ministère de la Guerre, à Rome, la bibliothèque centrale militaire. Cette bibliothèque est sous la direction la plus immédiate et la plus complète de l'état-major de l'armée. Elle comprend deux sections : 1° une section d'ouvrages et de travaux strictement militaires, et de technique militaire ; 2° une section d'ouvrages de culture générale, de cartes, et de géographie et d'histoire militaires.

Les deux sections réunies comptent environ 60.000 volumes imprimés et près de 300 œuvres manuscrites. La bibliothèque centrale a à sa tête comme directeur un colonel d'état-major, un secrétaire, qui est un capitaine d'état-major, et quatre employés civils, sans compter de nombreux garçons de bibliothèques.

Les crédits annuels pour les acquisitions d'ouvrages et pour la reliure sont de 10.400 francs. Toutes les autres dépenses sont soldées par l'économat du ministère de la Guerre. Le service et la comptabilité de la bibliothèque centrale du ministère de la Guerre sont réglés par le décret ministériel du 1er juillet 1894. Un des directeurs de la bibliothèque centrale a été le chevalier Enrico Barone di Arpino, un des officiers les plus distingués de l'état-major. Il fut également directeur de l'immense dépôt historique de l'état-major, dans lequel se trouvent réunies toutes les relations de toutes les campagnes militaires. Le secrétaire de la bibliothèque centrale est le capitaine d'état-major Lorenzo Ferraro.

La bibliothèque possède actuellement un catalogue alphabétique imprimé (1896-1901). Il est divisé en trois parties et comprend les ouvrages, les collections, les revues par noms d'auteurs et par titres.

La troisième partie est la plus considérable : elle contient un répertoire par matières, qui est fort utile pour tous ceux qui s'adonnent aux travaux d'histoire militaire. Cette partie met en lumière tout ce qui concerne la formation et la situation des armées : elle fait aussi connaître d'une manière complète tout ce que le dépôt possède en fait d'ouvrages de géographie et de voyages.

5° Bibliothèque du ministère des Travaux publics.

Cette bibliothèque est l'œuvre de M. Silvio Sparento. Elle fut fondée en 1874 : Les crédits qui lui sont alloués s'élèvent à 7.600 francs. M. Saverio Plotanio fut le bibliothécaire de début, aidé de quatre employés.

Elle comprend 25.000 volumes et 8.000 brochures ; mais particularité à faire ressortir, cette bibliothèque comprend en outre un fond de dépôt de 31.000 volumes, publications provenant des divers ministères, et des corps scientifiques de l'Italie. La bibliothèque prête ainsi dans le royaume d'Italie et même au dehors les publications qui sont mises en dépôt chez elle. On peut voir dans cette organisation comme une idée qui a été mise en pratique en France avec l'arrêté ministériel du 24 décembre 1901, aux termes duquel certaines grandes bibliothèques publiques et les bibliothèques universitaires sont autorisées à se prêter, dans certaines conditions déterminées, les imprimés contenus dans leurs collections.

La bibliothèque du ministère des Travaux publics est principalement riche en ouvrages spéciaux de construction de chemins de fer, d'hydraulique, et en un mot, en ouvrages qui intéressent les ingénieurs. Les publications étrangères figurent en très grand nombre. La bibliothèque ne possède pas de catalogue imprimé. Cette bibliothèque est actuellement en voie de réorganisation. Cette tâche est réservée à M. Giuseppe d'Eho qui appartient au personnel de la bibliothèque nationale de Naples. Il est reconnu qu'il va organiser ce dépôt sur des bases telles qu'il pourra être utilisé par tous les travailleurs. Le ministre, M. Gianturco, qui a pris l'initiative de cette réorganisation a l'intention de rendre cette bibliothèque accessible au public sous le bénéfice de certaines conditions qu'un règlement viendra déterminer.

6° Bibliothèque du ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce.

La bibliothèque a été fondée en 1860, lors du rétablissement de ce ministère qui avait été supprimé en 1852. Ce ministère qui fut également supprimé en 1877 n'a occasionné aucun préjudice à la bibliothèque, qui peut être considérée comme une des mieux organisées des bibliothèques spéciales de Rome. Elle possède un fonds de 150.000 volumes imprimés et quelques manuscrits. La bibliothèque a eu comme directeurs des hommes de valeur, réputés par leurs talents. Le premier administrateur fut le docteur Antonio Zannoner, qui fut remplacé par M. Enrico Stellati-Scola, qui fut à la fois député, ministre des Postes. C'est à partir de 1891, que la bibliothèque trouva dans son directeur, M. Stringher, un homme qui s'adonna avec connaissance à la bonne organisation de son établissement. Le règlement qai date de 1892 est encore aujourd'hui en vigueur. La bibliothèque dispose de 18.000 francs de crédits pour les acquisitions nouvelles. Il faut pourtant faire remarquer que le ministère envoie à titre de dons et d'échanges pour une valeur qui peut être évaluée à plus de 25.000 francs. Sur les 25 000 publications périodiques et œuvres en cours de publications, le ministère ne fait l'acquisition que de 450. Toutes les autres sont adressés par voie de dons ou d'échanges avec d'autres publications.

Le personnel comprend un bibliothécaire, trois employés ordinaires et un employé à titre extraordinaire. Le catalogue dont la publication est tenue au courant comprend aujourd'hui cinq parties. La première partie, la plus considérable, a été publiée en 1889 : quatre suppléments ont été publiés en 1889-1892, 1893-1898, 1902 et en 1904. Le supplément de 1904 est le seul qui contienne une table par noms d'auteurs.

7° Bibliothèque du ministère des Postes et des Télégraphes.

La bibliothèque a été créée en 1889, au moment de la création du ministère des postes et des télégraphes.

Le premier fonds d'ouvrages a été constitué par un envoi d'ouvrages provenant du ministère des Travaux publics. Les crédits annuels qui lui sont alloués s'élèvent à 1.000 francs; elle possède actuellement 9.000 volumes en comprenant les brochures. Elle est administrée par un bibliothécaire aidé d'un garçon de salle. Elle ne possède pas de catalogue imprimé.

On peut dire que cette bibliothèque n'est pas encore entièrement constituée.

On constate des lacunes profondes d'ouvrages ayant trait à l'administration des postes et télégraphes, à l'électricité, à la télégraphie.

8° Bibliothèque du ministère de la Marine.

Le ministère de la Marine n'a pas toujours été autonome. Avant 1880 il était rattaché au ministère de l'Agriculture, puis à celui des Finances, enfin à celui de la Guerre. Ceci explique que la bibliothèque du ministère de la marine n'est pas très développée. La bibliothèque est de création toute récente.

C'est le décret royal du 9 mars 1905 qui a institué et réglementé non seulement la bibliothèque centrale du ministère, mais même les bibliothèques départementales dans leurs sièges respectifs de la Spezia, Naples, Venise, Tarante et la Maddalena, et aussi les bibliothèques locales de Gênes (Institut hydrographique), Livourne (Académie navale), Venise (Ecole des mécaniciens).

La bibliothèque centrale contient une riche collection d'ouvrages, de cartes, d'atlas et de périodiques, qui pour des raisons majeures de service sont classés dans les diverses directions toutes techniques du ministère. Tout cet ensemble peut être évalué à 18.000 volumes. On travaille à l'impression du catalogue de ce fonds. Le personnel chargé de la direction de cette bibliothèque est choisi parmi les militaires et les employés de la marine royale. Les employés reçoivent comme émoluments des indemnités en rapport avec leurs grades respectifs. Le bibliothécaire actuel est M. Zeri. Il publie dans la *Revue maritime* une liste mensuelle des nouvelles acquisitions faites par la bibliothèque. Les crédits alloués s'élèvent à 12.000 francs. Il faut aussi ajouter 4.000 francs destinés à alimenter les bibliothèques départementales et locales mentionnées plus haut. M. Zeri, le bibliothécaire, a publié dans la *Revue maritime* du mois d'avril 1905 un article sur la nouvelle organisation de la bibliothèque du ministère de la Marine.

9° Bibliothèque du ministère des Grâces et de la Justice.

Cette bibliothèque est une des plus importantes collections juridiques qui existent en Italie. Cette importance est due à ce fait que conformément à l'article 9 sur l'édit royal sur l'impression, toutes les œuvres publiées en Italie doivent être déposées au nombre de deux exemplaires



par ouvrages au bureau du ministère public. Elle bénéficie donc du dépôt légal de chaque ouvrage juridique qui paraît en Italie ; l'autre exemplaire est destiné à la bibliothèque centrale de Florence, qui est désignée également pour le dépôt légal des ouvrages imprimés dans la péninsule. La bibliothèque Vittorio Emanuele de Rome, qui devait être désignée pour recevoir également tous les ouvrages imprimés, s'est trouvée ainsi lésée par ce fait que les ouvrages juridiques allaient tous au ministère de la Justice. Ce fait a donné lieu à beaucoup de discussions, et la bibliothèque Vittorio Emanuele ne fait pas toujours les acquisitions des ouvrages ayant trait au droit, car elle compte toujours qu'un exemplaire lui reviendra de droit par le dépôt légal. Pourtant pour éviter toutes les contestations qui pourraient survenir, MM. Villa et Zanardelli déclarèrent, comme ministres, que le dépôt des ouvrages devait être fait à la bibliothèque centrale de Florence et à la bibliothèque Vittorio Emanuele avant tout, et que celle-ci était chargée de faire le transfert à la bibliothèque du ministère de la Justice des ouvrages juridiques qui lui seraient destinés.

Mais même cette disposition donna lieu à de multiples inconvénients : car il est difficile de faire la démarcation entre les ouvrages qui doivent être déposés à la bibliothèque du ministère, et ceux qui ne doivent pas y être envoyés. A ces difficultés d'ordre technique il faut ajouter des difficultés dues à la hiérarchie. La bibliothèque Vittorio Emanuele n'avait aucun moyen pour exiger du dépôt fait au ministère l'envoi des ouvrages qui doivent lui revenir régulièrement.

M. Tapani trancha la difficulté en déclarant que la distribution des ouvrages déposés au ministère de la Justice, devaient être distribués par lui à la bibliothèque Vittorio Emanuele, qui devra se contenter de recevoir ce qu'on lui adresse.

Il était évident qu'avec ce procédé la bibliothèque du ministère devait s'enrichir très rapidement.

La bibliothèque possède aujourd'hui 60.000 volumes. Elle a un crédit de 5.000 francs destinés à acheter les ouvrages juridiques qui paraissent à l'étranger. Toutes les dépenses causées par les catalogues, la reliure et le secrétariat sont réglées par le service de l'économat du ministère. La bibliothèque reçoit en échange les recueils des lois des principaux Etats du monde. Comme ouvrages précieux qui figurent dans cette collection, on signale l'édition en miniature des décretales de Grégoire I, imprimée à Rome par l'imprimeur allemand Law en 1472.

La bibliothèque est située au parterre de Palais Firenze. Elle est desservie par un escalier orné de fresques, que l'on croit être l'œuvre de Zuccheri. Le personnel est composé d'un bibiothécaire (M. Giusseppe Salta) et de quatre employés subalternes.

Elle possède un catalogue imprimé par matières qui remonte à l'année 1887 ; mais elle possède aussi un catalogue tenu à jour par fiches mobiles, distribué en deux parties : un catalogue par noms d'auteurs et un catalogue par matières.

En 1898, M. Finocchiero-Aprile, ministre, fit établir un règlement intérieur, qui est encore en vigueur. La bibliothèque est ouverte au public, il est vrai très restreint. Les magistrats, les avocats et les membres des parquets sont admis à la fréquenter. Le prêt au dehors n'est fait qu'au ministre, au sous-secrétaire d'Etat, au directeur général et aux directeurs chefs de division et chefs de service. A la date du 1er juillet 1905, le

même ministre, M. Finocchiero-Aprile, a créé une IXe division au ministère, chargée spécialement de la bibliothèque, des études de législation et de la publication des lois. Il est certain qu'il y a là un organisme qui doit rendre les plus éminents services aux travailleurs qui s'occupent de questions juridiques et législatives.

10e Bibliothèque du ministère de l'Instruction publique.

La situation que nous allons faire connaître au sujet de la bibliothèque du ministère de l'Instruction publique, toujours d'après les travaux de M. Mandalari, n'est pas brillante : elle est plutôt misérable. On peut se demander pourquoi le vrai ministère, qui devrait avoir à cœur de posséder une belle bibliothèque, est précisément celui qui a la plus défectueuse organisation et la plus mauvaise administration, sans compter la plus incomplète collection.

D'une manière vraiment honnête, on ne peut dire que le ministre de l'Instruction publique possède une bibliothèque bien à lui, alors même qu'il y ait un bibliothécaire, des employés de bibliothèques qui ne demanderaient pas mieux de la voir fonctionner.

On a toujours recueilli au ministère de l'Instruction publique de nombreux ouvrages originaux et beaucoup de publications de législation classique et de méthode comparée dans les divers enseignements. Mais toutes ces publications, au temps où M. Ruggero Bonghi était ministre de l'instruction publique, furent données pour la création et l'institution du Musée pédagogique d'instruction et d'éducation. Dès que cet institut pédagogique eût cessé de vivre, toutes les publications qui lui avaient été données furent versées à la bibliothèque Vittorio Emanuele de Rome, avec la clause expresse qu'elles seraient conservées en dépôt pour être mises ensuite à la disposition du ministre de l'Instruction publique. Toutes ces publications sont restées sans soins et enfermées plusieurs années dans des caisses ; et la Faculté des lettres de Rome n'a même pu obtenir qu'une très grande partie fut mise à la disposition des étudiants qui se livraient aux travaux de pédagogie. Un autre lot de publications pédagogiques déjà acquises par le ministère ou données par les auteurs — environ 5.000 volumes — a été donnée à la Bibliothèque royale de Turin, pour combler les fortes lacunes qui s'étaient produites à la suite de l'incendie de la bibliothèque. Il faut ainsi dire que fort peu d'ouvrages sont restés dans les locaux de la bibliothèque du ministère de l'Instruction publique. Parmi les quelques ouvrages qui restent encore, il est bon de faire remarquer que l'on y trouve des ouvrages étrangers sur la législation pédagogique comparée, spécialement en ce qui concerne l'enseignement supérieur.

Il faut aussi mentionner dans les collections de la bibliothèque du ministère des recueils des actes parlementaires, des annuaires des différentes Universités, des publications officielles du ministère, des lois et décrets des différents Etats italiens avant leur annexion, et aussi quelques publications périodiques italiennes et étrangères. Tout ceci donne à entendre que malgré les ouvrages envoyés à Turin, il existe une bibliothèque du ministère de l'Instruction publique, et qu'elle fonctionne réellement ; malgré tout cela on éprouve quelque surprise et quelque chagrin lorsqu'on la visite, avec le désir de la mettre à profit. On constate

qu'aucun crédit régulier ne lui est alloué pour les acquisitions nouvelles. On dit pourtant que, suivant les circonstances, on y dépense 2.000 à 3.000 fr. par an. On parle avec assez de consistance d'un projet de réorganisation de la bibliothèque du ministère : ceci serait compris dans les projets de réorganisation de tous les autres services du ministère.

A la bibliothèque du ministère est annexée matériellement, mais non administrativement, une riche et importante collection des œuvres archéologiques mises à la disposition de la direction générale des antiquités et des beaux-arts. Cette collection comprend près de 6.000 volumes. Mais cette collection d'ouvrages d'arts et archéologiques n'est nullement *consultable* : elle est toujours enfermée dans des caisses et posée dans un couloir obscur ; il est impossible de pouvoir se livrer à un travail de lecture avec une installation aussi déplorable. Cette collection, qui devrait être réunie aux autres collections du ministère de l'Instruction publique, forme un tout à part, et jamais personne n'a encore songé à opérer cette réunion utile à tous les points de vue et à tous les travailleurs. La bibliothèque archéologique a été créé en 1874, en même temps que fut créée la direction générale des antiquités et des beaux arts. C'est sur l'ordre de M. Giuseppe Fiorelli que fut organisé le premier fonds d'ouvrages de cette bibliothèque. Il provenait d'ouvrages et d'estampes de la royale école de Pompéi : on y ajouta aussi certains ouvrages d'architecture et d'antiquité classiques qui existaient au ministère de l'Instruction publique. Un troisième lot d'ouvrages provient de la collection qui avait appartenu à M. Herzen, secrétaire de l'Institut archéologique allemand. Cette collection fut achetée par le ministère au prix de 8.000 fr.

A ces trois lots d'ouvrages, il faut ajouter les nouvelles acquisitions, qui consistent surtout en ouvrages périodiques.

Voici comment fonctionne actuellement cette bibliothèque archéologique. L'administration en est confiée à un employé du ministère, qui a les clefs dans son bureau. C'est là une organisation qui ne favorise nullement les recherches des travailleurs. Aussi est-il reconnu que lorsque ceux-ci veulent faire des recherches archéologiques et d'antiquités, ils s'adressent à la bibliothèque archéologique allemande installée à Campidoglio.

Les étudiants de la Société archéologique de l'Université de Rome n'ont jamais pu utiliser la bibliothèque de la direction des beaux-arts et des antiquités. L'Université de Rome a fait entendre souvent des réclamations qui sont toutes restées sans réponse.

Le bibliothécaire est M. Luigi Zonazzo, poète très apprécié, qui remplit les fonctions de secrétaire à la direction des antiquités et des beaux-arts. Avec la collection archéologique, la bibliothèque du ministère de l'Instruction publique possède en tout près de 10.000 volumes. D'une manière générale, cette bibliothèque paraît délaissée.

Observations

Les conclusions et les observations générales qui paraissent découler des courtes notices indiquées plus haut sont les suivantes :

Cinq bibliothèques des ministères possèdent un catalogue imprimé : ce sont les bibliothèques des ministères de l'Intérieur, des Finances et du Trésor, de la Guerre, de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce,

des Grâces et de la Justice. Même tous ces catalogues ne méritent pas une mention toute spéciale ; celle-ci doit être réservée aux catalogues de la bibliothèque du ministère de l'Agriculture et à celui du ministère de la Guerre. On y constate un travail conduit avec méthode et selon les règles techniques d'un bon catalogue.

L'effectif en volumes de ces dix bibliothèques s'élève à 430.800 volumes.

Les crédits alloués pour les acquisitions d'ouvrages sont de 100.380 fr. par an. Il faut savoir qu'en dehors des 100.380 fr., d'autres sommes importantes inscrites au budget matériel des ministères soldent les dépenses de reliure, mobilier et autres dépenses afférentes au service de la bibliothèque.

Le personnel qui dirige les dix bibliothèques est au nombre de 50 : tous sont payés sur le budget de l'Etat.

Ces bibliothèques, pour rendre vraiment les services que les travailleurs doivent en attendre, mériteraient de subir certaines modifications. Elles pourraient devenir un instrument précieux en haute culture générale ; mais il faudrait pour cela qu'elles consentent à entrebailler un peu leurs portes. Elles devraient être ouvertes au public à certains jours et à certaines heures déterminés. Elles devraient également se moderniser un peu.

Pour atteindre ce but, il n'est nullement nécessaire d'une loi spéciale. Il suffit d'une délibération prise en conseil des ministres. Il ne faudrait pas demander à ces bibliothèques spéciales de vouloir accomplir un rôle qui doit être réservé aux grandes bibliothèques publiques et encyclopédiques. Mais leur tâche serait grande et méritoire si elles arrivaient dans leur spécialisation à conserver, à réunir, à enregistrer tous les ouvrages et tous les documents intéressant les attributions des ministères auxquels elles sont annexées.

Les bibliothèques spéciales des ministères, comme toutes les autres bibliothèques spéciales, peuvent et doivent être les vrais collaborateurs d'un travail utile et fécond.

Louis Paoli.

Quelques réflexions sur les cours de vacances (1)

Il est toujours quelque peu dangereux de demander aux gens ce qu'ils pensent, parce que souvent ils en pensent trop long, ou bien ils pensent trop longuement. On les expose à être gênants ou ennuyeux ; je chercherai à n'être ni l'un ni l'autre ou du moins à n'être l'un ou l'autre que le moins de temps possible.

Les cours de vacances de Marburg ont pour eux un succès de dix ans ; si l'on y vient avec cette régularité, si même le nombre des auditeurs va toujours croissant, c'est que l'organisation actuelle de ces cours n'a point de vice ni de manque essentiel : contre le succès il n'y a jamais d'argu-

(1) Nous reproduisons ces quelques pages de notre collaborateur Belouin, qui ont paru dans *Die Neueren Sprachen* de Viëtor, à Marburg. Elles intéressent toutes celles de nos Universités, qui ont institué des cours de vacances (*N. de la Réd.*).

ment et les résultats sont des preuves qui décident. Tout au plus peut-être est-il à regretter qu'il n'y ait pas une série de cours en septembre, et puisque nous voici engagés dans le pays des rêves, peut-être encore serait-il permis de désirer que les trois séries de cours (vous le voyez, nous voguons en pleine chimère et j'ajoute de mon autorité privée une série qui n'existe pas), tout en conservant une indépendance relative, pussent se compléter les uns par les autres et former ainsi un cycle total qui aurait son unité.

Mais il y a sans doute derrière le système adopté des raisons que j'ignore ; je n'insiste donc pas, sachant d'ailleurs que le temps amènera peu à peu, et aux heures voulues, les changements désirables.

Il est évident en effet pour qui sait voir et prévoir que les cours de vacances sont appelés à prendre dans l'enseignement une importance considérable. Il y a des années déjà que partout en Europe on s'est mis à poursuivre avec une ardeur égale l'étude des langues vivantes. C'était l'indice d'un esprit nouveau de tolérance et d'intelligence mutuelles dont nous cueillerons tôt ou tard les fruits dorés. Car il faudrait être d'un pessimisme bien endurci pour ne voir que lâcheté ou machiavélisme dans l'universel désir d'entente qui se fait de jour en jour plus impérieux. Or la « Réforme » est venue à point donner à cet enseignement nouveau dont tous sentaient la souveraine nécessité, avec une méthode originale, un objet qui lui confère une dignité imprévue et en décuple les puissances éducatives : on comprit qu'enseigner une langue, c'est révéler un peuple, et du coup, les humanités modernes ont pris à côté des humanités anciennes la place qui leur était due. Mais pour que cet enseignement d'une langue vivante, tel que la Réforme l'entend, puisse être donné avec un succès entier, il est indispensable que le professeur reste en communication perpétuelle avec le peuple même qui la parle ; s'il veut que son verbe soit fécond, il doit passer souvent la frontière, aller à nouveau se retremper aux sources toujours vivantes où il a puisé sa première science ; il faut que vers son âme afflue sans cesse un peu de l'âme étrangère ; c'en est fait de sa force, si le courant s'interrompt. Les Universités, après de légitimes hésitations, comprendront qu'il y a là pour elles un rôle très noble et très utile, et dans vingt ans ces cours internationaux qui ont été regardés longtemps avec méfiance, tout au moins avec une sorte d'indulgence méprisante, formeront une branche reconnue de l'enseignement supérieur, et non la moins intéressante. Est-ce donc peu de chose pour un professeur que d'avoir devant lui, régulièrement, tous les ans, des auditeurs instruits que la vie et l'expérience ont formés, et qui, par le fait même qu'ils sont de nationalité différente, lui imposent une tâche extrêmement délicate, puisque, à égalité de culture, ils ont un tempérament autre et d'autres habitudes intellectuelles? Ne lui faut il pas une singulière souplesse d'esprit, un sens infiniment délié, prompt à pénétrer sous les écorces et les enveloppes l'éternel fond humain, pour faire comprendre, goûter, admirer à des étrangers dans sa vérité même — par exemple (je me place au point de vue français) — ce Molière qu'ils croient tous entendre, et sur lequel il leur est aussi aisé de se méprendre que sur Racine ou Corneille qu'ils se croient trop souvent le droit de dédaigner? Quelle adresse, quelle vigueur d'une pensée toujours sûre d'elle-même ne faudra-t-il pas à l'historien, pour que son auditoire souvent prévenu voie dans notre existence si tourmentée du XIX[e] siècle une évolution normale

qui a sa raison dans le passé, sa justification dans le présent, et pour laquelle on ne saurait se défendre d'une certaine sympathie, une fois qu'on l'a comprise ?

Il semble à première vue que la conclusion de notre confiance optimiste serait que — à Marburg, comme partout, sans doute, où des cours de vacances ont réussi, il est bon de laisser les choses en l'état et de ne rien innover de trop inattendu. Mais — ici il y a un « mais » — comme dans les articles des critiques qui après avoir dit d'un livre tout le bien qu'ils en pensent, tout d'un coup prononcent le petit mot magique qui coupe court à leur bienveillance et tempère l'excès des louanges de correctifs douloureux. Notre « mais » à nous sera moins désagréable, et dans ce qui le suit, il n'y a ni la moindre ironie ni la moindre amertume.

Mais, dirons-nous donc, il ne vient guère à ces cours que des professeurs. Je sais bien que nous sommes le sel de la terre ; on m'avouera pourtant qu'il y a bien des sortes de sel et que le sel n'est peut-être pas le seul condiment ni le plus précieux dont se relève le goût d'un terroir. Ne serait-il pas désirable qu'il vînt à côté de ces auditeurs d'élite d'autres auditeurs, de choix également ?

Il est évident qu'à cette question il ne peut être fait de réponse négative : mais si sincèrement désireux que l'on soit d'un résultat semblable, on ne le peut obtenir en un jour ni sans préparation.

Or tous les ans, aux mois d'août et de septembre, la France envoie en Allemagne un nombre toujours plus élevé de jeunes gens de 17 à 20 ans qui y viennent passer leurs vacances et chercher en quelque sorte à prendre contact avec ce peuple dont on leur a tant parlé et dont la langue a été pour eux dès l'enfance un objet important d'étude et d'effort. Ils vont un peu au hasard, avec les ignorances et la bonne foi de la jeunesse, sans parti-pris, sans prévention, mais aussi sans guide sûr, sans direction autorisée. Eh bien, groupez ces jeunes gens — vous le pouvez facilement dans une ville d'université comme la vôtre — ; qu'on les place ou qu'on les laisse se placer dans des familles — il ne manque ici nulle part, surtout en temps de vacances, de braves gens prêts à les recevoir et présentant toutes les garanties exigibles — ; donnez-leur tous les jours, le matin, l'enseignement qui complète le séjour et le rend fécond — l'effort individuel le plus intelligent et le plus dévoué ne saurait suffire à cette tâche — ; et que cet enseignement ne se borne pas au langage : assouplissez leur parole, tant que vous pourrez ; mais faites plus : tenez surtout leur curiosité toujours en éveil ! Ouvrez-leur les yeux, de façon à ce qu'ils puissent avoir des impressions directes et vraies de ce qui les entoure. Que leur voyage ait pour leur intelligence une importance véritable, et qu'ils en reviennent non pas seulement avec des mots, mais avec un accroissement d'âme et d'esprit. Ne négligez rien : organisez des promenades, la campagne fait à votre ville une si charmante ceinture de bois et de collines. Organisez des conversations, ne leur parlez point du haut d'une chaire ; encouragez-les de votre condescendance ; entretenez-vous vraiment avec eux, et non d'un passé qui est mort, mais de ce qui en survit dans le présent, et que ce présent surtout qui est là devant eux, devant vous, devienne pour eux, comme il l'est pour vous, quelque chose de familier et de clair.

Ces jeunes gens reviendront plus d'une fois vers vous, parce qu'ils ne se seront pas ennuyés, et que leur désir instinctif de savoir aura été heu-

reusement satisfait, — et plus tard, quelque carrière qu'ils aient embrassée, vous les verrez sans doute reprendre le chemin de votre aimable ville, non plus pour y recevoir en écoliers un enseignement préparatoire, mais comme de véritables étudiants, capables d'assister avec fruit à des cours d'enseignement supérieur.

Je suis certain que cette idée ne peut rencontrer dans l'un et dans l'autre pays que des sympathies, et je ne désespère pas non plus de voir vos jeunes gens venir à leur tour passer leurs vacances dans nos villes et se faire eux aussi nos écoliers pour devenir un jour nos étudiants.

G. Belouin,
Maître de conférences à l'Université de Caen.

Le Collège de Valence (1)

Le nouveau Collège de Valence, ouvert à l'enseignement le mardi 2 mai 1905, officiellement inauguré le dimanche 13 août de la même année par M. Emile Loubet, président de la République, est le dernier et le plus bel anneau d'une longue chaine qui relie le présent au passé. Les origines de notre Collège sont, en effet, déjà très lointaines. Et si nous voulions remonter, sinon aux premières pédagogies, du moins à cette corporation officielle qu'on nomme Université et dont, par une faveur toute spéciale, fut honorée la ville de Valence, c'est du règne de Louis XI que serait contemporaine la liste ininterrompue de nos savants éducateurs. Mais, outre que l'Université, fondée en 1452, n'eut presque jamais d'élèves ni de professeurs que dans les trois Facultés de théologie, de droit civil et de médecine et ne s'occupait pas, à proprement parler, de la grammaire, des humanités et de la philosophie, nous bornerons notre courte notice à l'histoire de la vieille maison que la plupart d'entre nous ont connue, et dans laquelle, en tout cas, se sont succédé les nombreuses générations qui nous ont précédés.

Le Collège de Valence date de 1643. Il y eut bien ici, comme dans la plupart des autres villes de France, des tentatives faites, vers 1575, par les Jésuites pour accaparer l'enseignement. Ils étaient soutenus dans leurs prétentions par l'évêque de Montluc, qui fit voter par le chapitre de sa cathédrale la fondation d'un collège dirigé par les Pères de la Compagnie de Jésus. Mais cet établissement, peu au goût des habitants, ne prospéra point et fut fermé en 1588.

Un autre établissement d'instruction, que l'on désignait sous le nom de Collège des Arts libéraux, ou Collège Montluc, dû également à la puissante initiative de l'évêque de Valence en 1564, eut la même durée éphémère. Rouvert neuf ans après, grâce à la générosité du chanoine Joubert, il sombra de nouveau vers 1610.

Dès cette époque reculée, on déplorait vivement l'absence de toute

(1) Notre collaborateur M. Delfour, fait paraitre chaque année sous le titre *Acta et Gesta*, une petite brochure où il signale les principaux événements qui constituent la vie du Collège. Il y joint une notice intéressante que nous reproduisons. On désirerait que tous nos établissements d'enseignement secondaire suivissent cet exemple (*N. de la Réd.*).

instruction pour la jeunesse, exposée le plus souvent, par suite des guerres civiles et du malheur des temps, à la paresse et à la débauche. Plusieurs fois les Consuls inquiets s'étaient assemblés pour chercher le remède à tant de maux et le moyen de ramener, par la culture des lettres et des sciences, l'ancienne prospérité à leur ville.

Il y avait, il est vrai, dans la rue Pérollerie, la petite maison ou Collège Morel, mais cette maison tombait en ruine ; son remplacement d'ailleurs, pas plus que sa destination, car elle avait été fondée pour l'entretien de quelques étudiants en droit, ne pouvaient convenir. On décida donc la construction d'un nouveau et véritable Collège pour la philosophie, les lettres et la grammaire.

Le contrat de fondation est du 14 octobre 1643. Il fut passé entre les notables de la ville de Valence et l'abbé Christophe d'Authier de Sigaud, docteur en théologie, évêque de Bethléem et directeur de la Congrégation des prêtres missionnaires du Saint-Sacrement, établie dans notre ville. Ce dernier s'engageait à prendre la direction du nouvel établissement, dans lequel seraient admis (chose curieuse) les jeunes gens des diverses religions, et à y entretenir cinq classes : deux de rhétorique et d'humanités et trois de grammaire. Plus tard deux classes de philosophie compléteraient l'instruction littéraire et religieuse des élèves. De leur côté, les Consuls promirent de payer à la Congrégation la somme annuelle de 1.500 livres.

Restait le local, la Ville, se trouvant avec ses faibles revenus dans l'impossibilité d'entreprendre présentement aucune construction nouvelle, désigna comme paraissant le mieux convenir à l'usage de l'enseignement le Séminaire diocésain, qui venait d'être fondé quatre ans auparavant et que dirigeaient les prêtres du Saint-Sacrement. A cet effet une autre somme de 300 livres fut allouée aux missionnaires comme indemnité de loyer jusqu'à l'exécution des travaux projetés.

Les cours de ce Collège provisoire furent ouverts, dès les premiers jours de novembre suivant, dans les bâtiments du Grand Séminaire, situés partie dans cette vieille et laide rue Farnerie que connaissent si bien, pour l'avoir si longtemps fréquentée, la grande majorité des élèves du Collège actuel, partie sur la place de la Bibliothèque. — C'est la Bibliothèque actuelle.

Ces cours furent d'abord peu fréquentés. Les sacrifices consentis par la Ville, et quoique répondant à un grand besoin, servirent à peu de chose. D'ailleurs les 1.500 livres votées par les Consuls durent être supprimées faute de ressources et le Collège faillit être anéanti dès 1646.

On eut alors recours à une combinaison : celle de réunir ce qui restait de biens et de revenus du vieux Collège Morel au Collège des Missionnaires. Cette nouvelle ressource inattendue donna un regain de vie au Collège de Valence ; mais ces cours, toujours réduits aux trois classes de grammaire, ne réunirent encore qu'un tout petit nombre d'élèves. L'enseignement était gratuit. Ceux seulement qui désiraient continuer leurs études en vue du sacerdoce, étaient astreints à payer 22 livres par an aux prêtres de la Congrégation.

L'incapacité des Pères du Saint-Sacrement était notoire, leur impuissance manifeste. Jaloux de conserver quand même l'enseignement, nul



sacrifice ne leur coûta. Ils firent alors élever, à leurs frais, à côté de la communauté, un collège où se trouve maintenant le Musée et dans lequel ils installèrent leurs élèves en 1661. Cette même année la Ville leur paya une indemnité de 6.500 livres et promit de leur servir de nouveau l'allocation des 1.500 livres votées pour les cinq classes, s'ils se décidaient à les établir enfin.

Les Pères n'en firent rien. Toute cette fin du XVIIe siècle et le commencement du XVIIIe se passèrent ainsi sans que des études complètes pussent être faites à Valence.

Ce ne fut qu'en 1716, lors de la réorganisation de la Faculté des arts, que les jeunes gens furent admis à fréquenter, dans la salle même de l'Université, un cours de philosophie dont fut provisoirement chargé le docteur Valette, agrégé en médecine, et qui fut dans la suite confié à deux prêtres missionnaires du Saint-Sacrement, l'un pour la logique, l'autre pour la physique et la métaphysique.

En 1769, l'indignation contre les Missionnaires du Collège était telle qu'on songea à les remplacer par les Cordeliers, dont le couvent s'élevait tout proche, derrière le Musée, sur l'emplacement actuel de la Caserne d'artillerie.

Les Missionnaires n'eurent pas de peine à obtenir le désistement des Cordeliers, et continuèrent à enseigner tant bien que mal les rares élèves qui fréquentaient leur Collège. Pour mieux séparer ces derniers des nombreux clercs qui accouraient au Séminaire, les prêtres de la Congrégation résolurent, vers l'année 1779, de faire construire, de leurs propres deniers, un vaste bâtiment destiné aux seuls séminaristes. Ils y consacrèrent une somme de 140.000 livres. L'édifice fut achevé vers 1786; c'est celui-là même qu'ont occupé jusqu'en 1905 les élèves de notre Collège communal.

Les choses empirèrent si bien qu'en 1787 le Conseil décida de suspendre tout paiement, car la rhétorique n'avait ni élèves ni régent ; les humanités et la troisième avaient un seul régent et dix élèves ; la cinquième et la sixième un régent et cinq élèves. Cette décision eut son effet le 8 septembre 1790, à la suite d'un vote du Conseil général.

A cette époque le Collège était en pleine décadence.

Deux ans plus tard il fut déclaré propriété nationale, comme les bâtiments du Séminaire qui en étaient voisins.

Telle était la situation au moment où la Convention nationale (3 brumaire an IV) décréta l'organisation des Ecoles centrales. Celle de la Drôme fut installée à Montélimar.

Valence obtint cependant une école centrale supplémentaire qui, après de longs pourparlers, fut enfin installée dans les nouveaux bâtiments du Séminaire diocésain (1803).

A la tête de cette Ecole, continuation logique mais plus intéressante du Collège primitif, fut placé M. Jean Jauffred, qui peut être regardé comme le premier principal du Collège municipal de Valence. On lui donna un traitement de 1.500 livres.

Cependant l'autorité ecclésiastique, jalouse de voir les bâtiments du Séminaire lui échapper, chercha à rentrer en possession de ce local pour y établir une école cléricale. On essaya de tout concilier en transportant

ce petit Séminaire dans l'ancien couvent des Cordeliers. Mais cet édifice, abandonné pendant la Révolution, était en fort mauvais état et à peu près inhabitable. On finit par concéder à l'évêque d'alors les bâtiments contigus à l'Ecole et qui avaient été autrefois le Collège (25 août 1812).

Dans l'intervalle, un décret impérial du 15 décembre 1811 ordonna qu'il n'y aurait, à l'avenir, dans chaque département, qu'une seule école secondaire ecclésiastique, et que ses élèves devraient tous suivre les cours soit du Lycée soit du Collège du chef-lieu. C'est ainsi que Napoléon entendait la liberté d'enseignement.

Cette décision, en fixant à Valence l'école ecclésiastique de Saint-Jean-en-Royans, créa une ère de prospérité pour le Collège communal, qui fut déclaré Collège de première classe (15 septembre 1812). La direction en fut confiée à un homme de réelle valeur, M. Borel, ancien censeur du Lycée de Grenoble. Le 7 novembre 1812 eut lieu l'installation des nouveaux fonctionnaires laïques, et cette cérémonie fut rehaussée par la présence des autorités constituées, auxquelles s'étaient joints l'évêque et un grand nombre d'ecclésiastiques et de personnes notables. Le recteur de l'Académie de Grenoble, M. Pal, le maire de Valence, M. Planta, et le Principal y prononcèrent chacun un discours.

A ce Collège réorganisé il manquait encore les cours de rhétorique et ceux de philosophie qu'il était d'usage de faire à cette époque. Profitant de cette occasion, l'évêque d'alors, Mgr Bécherel, sous le prétexte de combler cette lacune, résolut d'établir ces trois classes dans son Séminaire.

Le grand maître de l'Université, M. de Fontanes, s'y opposa de toutes ses forces et, en attendant l'établissement prochain dans le Collège de Valence de l'enseignement de la rhétorique et de la philosophie, renouvela pour tous les élèves du Séminaire l'obligation de fréquenter, même en habit ecclésiastique, les cours de l'établissement universitaire (21 décembre 1812). Cela dura jusqu'en 1830, malgré les efforts plusieurs fois réitérés de l'évêque en 1814, après les grandes catastrophes qui renversèrent le gouvernement impérial, sans toutefois porter atteinte à la constitution de l'Université.

L'évêque de Valence ne fut pas plus heureux dans ses réclamations relatives à la restitution de l'ancien Séminaire diocésain occupé par le Collège, qu'il voulait faire installer dans le couvent des Cordeliers. M. de Fontanes, par lettre du 14 décembre 1814, lui fit savoir que « les droits de la ville de Valence sur la propriété de son collège sont aussi légitimes qu'inattaquables », et qu'il écrivait en même temps à M. le ministre de l'Intérieur « pour lui représenter la violation des droits de l'Université et de ceux de la Ville dans cette circonstance, et l'inviter à donner des ordres pour qu'ils soient tous maintenus et respectés ».

En 1816, une fusion s'opéra entre le Séminaire et le Collège de Valence, et les élèves des deux établissements, non seulement suivirent les mêmes cours, mais reçurent les leçons d'un personnel de professeurs composé d'ecclésiastiques et de laïques.

Cette union cessa, ainsi que nous l'avons déjà dit, en 1830. L'administration du Collège voulut alors avoir un principal et des professeurs laïcs;

les professeurs ecclésiastiques repassèrent au petit Séminaire ; les portes de communication des deux maisons furent murées ou cadenassées, et tout rapport fut interrompu entre les deux établissements.

Le petit Séminaire organisa aussitôt son enseignement de façon à faire concurrence au Collège. Mais, gêné par le trop grand voisinage des deux écoles rivales, il s'empressa de chercher un local plus vaste et mieux approprié : il trouva dans la générosité du diocèse les fonds nécessaires pour faire édifier (1838), à l'est de la ville, l'édifice qu'il occupe encore aujourd'hui.

Dès ce moment, le Collège de Valence, bien que privé de l'appoint des jeunes séminaristes, eut des années de prospérité. On fut obligé d'augmenter le nombre des dortoirs, trop petits pour loger les pensionnaires. On utilisa tous les coins et recoins pour y établir de nouvelles classes et des salles d'études, mais où l'air et la lumière furent trop parcimonieusement distribués. Aussi plusieurs de ces salles durent être abandonnées bientôt pour cause d'insalubrité. Celles qui furent conservées, du moins au rez-de-chaussée et même au premier étage, n'offraient dans ces dernières années ni plus de commodité ni plus de sécurité.

La décadence du Collège marcha de pair avec le délabrement de l'édifice. La plupart des familles n'y trouvant plus toutes les ressources de bien-être matériel sur lesquelles elles ont droit de compter, cessèrent d'y envoyer leurs enfants, et l'internat, en particulier, tomba à un chiffre presque illusoire.

Aussi s'explique-t-on facilement l'insuccès si souvent répété déjà de la transformation du Collège de Valence en Lycée que ne cesse de réclamer la Ville.

Grâce au concours de l'Etat, Valence a maintenant substitué aux locaux défectueux un établissement confortablement aménagé, sur un emplacement unique comme situation et salubrité. La population scolaire s'est vite relevée et dépasse actuellement celle de beaucoup de Lycées.

C'est pourquoi la ville de Valence espère que l'instance ouverte depuis déjà longtemps en vue de cette transformation tant désirée, recevra, sans plus tarder, une solution favorable.

Joseph Delfour.

Délégation pour l'adoption d'une langue auxiliaire internationale

La *Délégation pour l'adoption d'une langue auxiliaire internationale* comprend aujourd'hui les représentants de plus de 250 sociétés savantes et associations professionnelles de tous pays et elle a reçu l'adhésion de plus de 1 000 membres des Académies et des Universités. Forte de ce double appui, elle se propose de faire procéder, dans le courant de 1907, au choix de la langue auxiliaire par une autorité internationale compétente ; et, pour donner à cette décision le maximum d'effet pratique, elle adresse un *dernier et pressant appel* à tous ceux qui désirent voir adopter un idiome neutre pour les relations internationales de tout ordre, qui vont se multipliant chaque jour. Il est évident que cette adop-

tion constituerait, non seulement une grande économie de temps et d'efforts, mais un progrès capital de la civilisation.

La possibilité d'une langue auxiliaire ne peut plus faire de doute ; l'*expérience a prouvé* qu'on peut communiquer très aisément, oralement et par écrit, au moyen d'une langue artificielle régulière et simple, beaucoup plus facile à apprendre qu'aucune langue vivante. Pour profiter des avantages immenses qu'offre l'emploi d'une telle langue, *il suffit de le vouloir*, c'est-à-dire de s'entendre pour en adopter une, et une seule, dans tous les pays civilisés ; et c'est là le but de la *Délégation*. Plus elle groupera de sociétés nombreuses et influentes, plus elle aura d'autorité pour assurer à la langue qui aura été choisie une adoption universelle et des sanctions officielles.

Nous prions donc instamment les sociétés savantes et les associations professionnelles (Chambres de commerce, etc.) d'adhérer à notre programme, de nommer un délégué (dont les fonctions n'entraînent ni déplacement ni frais), et de nous envoyer un avis officiel de cette double décision. Nous sommes prêts à adresser aux bureaux des sociétés des circulaires fournissant tous les détails utiles sur notre organisation.

Le trésorier,
L. COUTURAT,
Docteur ès lettres,
7, rue Pierre-Nicole,
Paris Ve.

Le secrétaire général,
L. LEAU,
Docteur ès sciences,
6, rue Vavin,
Paris VIe.

Le docteur Brouardel (1)

Personne n'ignore — tellement son enseignement a peuplé le monde de médecins légistes — quel fut le rôle de Brouardel dans l'instauration scientifique de la médecine légale. C'est pour prémunir la justice contre elle-même, que le professeur entendait mettre la médecine légale au service des tribunaux.

Le maître, prêchant d'exemple, enseignait cette chose nouvelle, que les impérieuses préoccupations du médecin légiste sont de conclure là seulement où il y a preuve démonstrative.

A la Morgue, devant un nombreux auditoire formé de nos élèves et de médecins étrangers, aussi bien qu'au prétoire devant le jury, le savant ne craint, le cas échéant, ni d'affirmer son doute, ni de proclamer *ne pas savoir*... comme s'il se fût souvenu toujours de la parole de Bossuet : « C'est une partie de bien juger que de douter quand il faut ».

C'est grâce à l'initiative et au zèle du successeur de Tardieu que se fonde, à la Faculté de médecine de Paris, un institut complet de médecine légale, auquel se rattachent les services de toxicologie expérimentale et de clinique psychiatrique, véritable institut modèle, comme, hier encore, il n'en existait nulle part.

(1) Extrait d'un discours prononcé à La Haye, à la 5e Conférence de l'Association internationale contre la tuberculose, à la séance d'ouverture du 6 septembre 1906, présidée par le conseiller intime de médecine, professeur Bernhard Frænkel, de Berlin.

De cet institut sont sortis, faisant autorité dans la matière, maintes expertises et nombre de travaux dus au maître lui-même ou à des collaborateurs d'élite.

Pour absorbante et très haute que fût la tâche du professeur de médecine légale. elle n'était qu'une des parts d'activité entre lesquelles, avec dilection, il orientait sa vie laborieuse.

L'hygiène, la médecine publique, ou, si vous aimez mieux, la médecine sociale, réclamait de Brouardel le plus clair de ce qu'il ne donnait pas à l'enseignement.

C'est ainsi — il y a de cela trente ans — qu'avec Proust, Napias, A.-J. Martin, Emile Trélat, Nocard, il fonde à Paris la Société de médecine publique à laquelle s'affiliaient médecins, ingénieurs, architectes, industriels, démographes et coloniaux groupant leur bonne volonté, associant leurs études pour mettre les méthodes scientifiques au service de l'hygiène professionnelle et de la police sanitaire.

Entre temps, Brouardel siégeait au Comité consultatif d'hygiène, à qui, pendant un quart de siècle, il donnait le meilleur de lui-même. Payant là, comme partout ailleurs, de sa personne, dans les Conférences internationales de Rome, de Dresde, de Venise et de Paris, alors qu'il s'agit de défendre l'Europe contre le choléra et la peste, il fait prévaloir l'orientation nouvelle que donnent à la police sanitaire internationale les méthodes pastoriennes. Grâce à celles-ci, les longues et dures quarantaines, si odieuses aux individus, si pernicieuses aux transactions commerciales, font place à la pratique des désinfections à bord.

En même temps, Brouardel travaille à la *Loi sur la santé publique de 1902*, qu'il devait, comme commissaire du gouvernement, défendre et faire aboutir devant le Parlement.

A bien d'autres besognes, et non moins nobles, se donnait Brouardel. Il appartiendra aux historiens de la médecine d'apprendre aux jeunes générations comment le maître eut à cœur les besoins de l'enseignement; combien glorieuse il voulait la Faculté de médecine de Paris dont, par l'unanime confiance de ses collègues, il reste le doyen pendant plus de trois lustres ; comment, en toutes occasions, il servit nos intérêts professionnels ; avec quelle dignité il voulait que se pratiquât la médecine ; avec quelle autorité il siégeait dans les Conseils de l'Université et de l'Assistance publique ; avec quelle largeur de vues, et quelle aménité, il présidait nos deux grandes Associations médicales de prévoyance qu'il voulait prospères, afin qu'elles fussent des écoles de solidarité où pussent être consolées tant de douleurs et soulagées tant d'infortunes.

C'est encore à la protection des malades autant qu'à la défense des intérêts matériels des médecins, que Brouardel donnait les avant-dernières journées de son activité défaillante, alors que, le 28 mai dernier, il présidait le Congrès international d'exercice illégal de la médecine.

Ses derniers labeurs seront pour la Fédération française antituberculeuse qu'il vivifiait de sa foi militante, l'organisant avec une hâte nous laissant deviner — à nous qui avions le triste pressentiment de sa fin prochaine — que le maître voulait léguer à l'Association internationale son œuvre dernière, bien vivace et en pleine maturité.

Il y avait plus de dix ans que Brouardel avait pris à cœur la lutte contre la tuberculose, que de généreuses initiatives, telle celle de notre collègue Armaingaud, entreprenaient d'organiser. A toutes les ligues, à

toutes les œuvres antituberculeuses, il prête l'autorité de son nom, l'appui de sa parole, le prestige de sa situation, l'aide de ses conseils, si bien, que d'une façon aussi tacite qu'unanime, il se trouve mis à la tête du mouvement qui, chez nous, s'affirme en faveur de la lutte contre la tuberculose.

Brouardel fut de toutes les associations qui se formaient sur les divers points du territoire, ne reculant devant aucune des obligations qui l'appelaient partout, où, messager de vérités, il était sollicité de parler. Avec Duclaux, avec Roux, avec Calmette et tant d'autres ligueurs, il va répétant que « pour lutter avec succès contre la tuberculose, il faut que ceux qui savent fassent l'éducation de ceux qui ignorent ».

Entre temps, il est de toutes nos grandes commissions de prophylaxie, d'hygiène et d'épidémiologie visant particulièrement la tuberculose, instituées à l'Assistance publique, au Ministère de l'Intérieur comme au Ministère de la Guerre. C'est ainsi qu'il fut rapporteur général des travaux de la Commission extra-parlementaire, à laquelle Waldeck-Rousseau, en 1899, demandait « *de rechercher les moyens* de combattre la tuberculose ». C'est ainsi que son esprit limpide, sa plume alerte éclairaient, en plus d'une occasion difficile, la religion de notre *Commission permanente de préservation contre la tuberculose* que, depuis 1902, en dépit de maintes charges d'Etat, préside M. Léon Bourgeois.

Délégué de la France au Congrès de Londres (comme il l'avait été déjà au Congrès de Berlin), le professeur Brouardel recevait de la République française mission d'inviter, de la part du président Emile Loubet, les nations à se réunir à Paris au Congrès international de la tuberculose, qui, après avoir dû s'ouvrir en 1904, s'y tenait en octobre 1905.

Dès notre retour de Londres avait commencé pour Brouardel un énorme labeur qu'ont seuls connu les maîtres de chantiers que votre président avait, dès la première heure, groupés autour de lui.

Ce fut avec un légitime sentiment d'orgueil scientifique et patriotique que Brouardel — trois années durant il s'était trouvé à la peine — vit s'ouvrir au Grand Palais des Beaux-Arts le Congrès international de Paris dont, avec méthode et habileté, il avait assuré les destinées. Il prit une part active aux travaux de la 4ᵉ section que je présidais avec le sénateur Strauss, et où se traitaient tant de graves questions ressortissant, par exemple, aux rapports de la mutualité avec la prévention de la tuberculose et l'assistance des tuberculeux ; à la valeur des dispensaires et des sanatoriums, dans l'éducation, la prévention, l'assistance et la cure antituberculeuses, etc.

Durant cette même semaine d'octobre, Brouardel — avec quel à-propos, vous le savez — présidait à Paris la quatrième Conférence internationale à laquelle prenaient part plus de 120 membres titulaires, honoraires et correspondants. Les rapports faits par nos collègues des 21 pays affiliés sur l'état respectif de la lutte antituberculeuse sont encore trop près de votre mémoire pour que j'aie besoin de vous rappeler tous les enseignements qui s'en dégageaient. « Partout est scientifiquement engagée la lutte contre la tuberculose : ce ne sont pas seulement les individus, ce sont les gouvernements, ce sont les Etats qui, aujourd'hui, s'enrôlent dans la croisade... ».

Nous sentons chaque année davantage combien tous nous avons à gagner en échangeant — comme nous le faisons encore aujourd'hui —

entre voisins, impressions, doctrines, découvertes, méthodes, réglementations, législations touchant à la tuberculose.

Ce sont ces idées que, pour la quatrième fois, avec quelle autorité et quelle foi militante, exposait le président Brouardel dans notre dernière Conférence de Paris. Il y était appelé à partager avec Robert Kock la médaille d'or de l'Association internationale que lui décernait le Comité administrateur, en éclatant témoignage de la direction éclairée imprimée à nos efforts, à nos travaux ; direction qui, suivant les justes paroles de notre éminent secrétaire général Pannwitz, « fait l'union des intérêts de tous les pays civilisés devenir chaque jour plus étroite et plus forte ».

Une partie de l'activité inlassable que le professeur Brouardel avait dépensée pour organiser le Congrès de Paris — dont il n'avait voulu garder qu'une des vice-présidences d'honneur — il la reportait sur notre Alliance d'hygiène sociale. Il se prodiguait, là comme partout, aux côtés du président Casimir-Perier, unissant ses efforts à ceux de toute une phalange d'hommes de science, d'expérience, d'énergie et de bonne volonté, qui ont nom Siegfried, Cheysson, Strauss, Cazalet, Grancher, Lourties, Mabilleau, Calmette, Letulle, Fuster, etc.

A Nancy, à Lille, à Nantes où, avec son président Casimir-Perier, se montre l'Alliance, Brouardel *propagande* l'hygiène sociale dont le rôle est : de sauvegarder la société par la préservation de l'individu ; de le défendre contre les agents meurtriers (tuberculose, alcoolisme, insalubrité des maisons, surmenage professionnel, insuffisance d'alimentation), qui conspirent à la fois contre la santé physique et morale.

En même temps, Brouardel s'emploie à donner un corps nouveau à la Fédération antituberculeuse française qu'il avait fondée en 1902.

Entre ses mains, sous sa présidence, la Fédération devient l'*Association centrale française contre la tuberculose* groupant, en un vigoureux faisceau, œuvres et sociétés nationales d'initiative privée qui, par l'assistance aux malades, par la protection des menacés, par l'éducation du public orientée dans le sens de la préservation contre la tuberculose, travaillent, en voies parallèles et par des procédés divers, à une tâche commune.

Quarante-quatre œuvres nationales, agrégées à notre Association centrale, prouvent que s'y sont affiliées toutes les modalités de lutte imaginables, depuis les ligues de propagande, les dispensaires, les préventoriums, les aériums, les sanatoriums terriens d'adultes, les sanatoriums marins d'enfants, les colonies de vacances, les jardins ouvriers, jusqu'aux œuvres de notre collègue le professeur Grancher : Œuvre de préservation de l'enfance, Œuvre de préservation scolaire contre la tuberculose.

C'est avec un sentiment de légitime fierté que, dans l'assemblée statutaire du 9 juin dernier, le discours de notre président relatait l'historique et le bilan de l'Association centrale française. Le maître faisait plus que glorifier l'œuvre à laquelle il venait de donner les trois dernières années de sa vie, car son discours était tout un programme, tout un plan de campagne proposés aux méditations et aux efforts de ceux qui, en tous pays, combattent contre la tuberculose.

Brouardel songeait aux devoirs nouveaux comme aux charges nou-

velles qu'impose la nécessité d'assister les tuberculeux que la prophylaxie veut éloigner des collectivités. Il faudra, disait-il, trouver des solutions neuves pour des besoins nouveaux.

L'assistance, comme la prévention, ajoutait-il, se devront — si elles veulent faire œuvre humanitaire — de créer des organes neufs en rapport avec les fonctions nouvelles qui leur sont dévolues en regard, par exemple, de tant d'instituteurs, d'employés, d'ouvriers mis en invalidité par la tuberculose.

Combien, parmi ceux-ci, pour avoir été abimés par la tuberculose, revenant à la quasi-santé, seraient capables (pourvu qu'on leur fournit un travail adouci) d'être utiles à eux-mêmes, à leurs familles, et d'alléger d'autant les charges des mutualités et de la société ?

Dans ce discours, qui était encore un appel à l'union de toutes les forces, de toutes les opinions et de toutes les bonnes volontés mises au service de la lutte contre la tuberculose, Brouardel vous donnait, messieurs, ses dernières pensées.

Le maître, sentant ses forces l'abandonner, savait qu'il ne pourrait pas, pour la cinquième fois, se trouver aujourd'hui au milieu de vous. Combien pourtant, il s'était, l'an dernier, réjoui à la pensée de venir à La Haye présider cet autre congrès de la paix qu'est notre Association. Brouardel sentait quel prestige rejaillirait sur notre Conférence s'ouvrant sous le haut patronage de sa Gracieuse Majesté la Reine des Pays-Bas.

C'est peu de semaines après avoir écrit ce discours que, le 23 juillet, Brouardel succombait, en plein talent, à un mal qui, peut-être aurait pardonné, si le maître ne s'était refusé à rien supprimer du surmenage où le condamnait l'activité de son esprit. Brouardel mourait bien avant de toucher à la vieillesse, bien avant que les années eussent entamé sa constitution, jusqu'à hier robuste.

Il était né en 1837, à Saint-Quentin, dans l'Aisne, département formé d'une partie de la Picardie, de l'Ile-de-France et de la Champagne, d'où, venant jeune étudiant à Paris, il apportait la finesse, l'intelligence et la bonhomie, qui sont les qualités dominantes de ces trois belles provinces de l'ancienne France.

Elevé dans un milieu de laborieuse bourgeoisie, entre un père régent de collège et une mère de grande intelligence et d'infinie bonté, il s'engageait dans la carrière médicale avec un bagage d'études classiques qui lui seraient une force plus encore qu'une parure.

Il aimait à rappeler ce qu'il devait à l'éducation de son ancien collège ; il aurait dit volontiers que nulle autre enclume ne vaut pour forger nos cervelles. Il était de ceux qui réclament encore pour que les hautes études gardent jalousement l'entrée des Facultés de médecine. Aussi m'approuvait-il sans réserve quand il lui revenait que j'enseignais aux jeunes générations — assez incrédules du reste — que les humanités sont vraiment le pain dont sont nourris les forts ; le pain dans lequel doit mordre le médecin appelé, dans la société moderne, à tenir un emploi chaque jour plus considérable et plus élevé, puisque la médecine s'y montre aussi communautaire qu'elle se faisait autrefois individuelle et particulariste.

Esprit clair, cultivé et méthodique, bon sens robuste, assimilation rapide, style probe, cœur et regards ouverts aux progrès scientifiques

comme aux questions sociales du temps présent, patriote sincère, caractère bienveillant, tel fut notre président.

Ame sensible, n'ayant jamais refusé son concours à aucune œuvre de solidarité morale ou matérielle, que ces œuvres fussent françaises, ou bien, Messieurs, que semblable à la vôtre — dont il s'honorait fort de diriger les destinées — l'œuvre fût internationale, le professeur Brouardel mérite que nous lui gardions une commune reconnaissance. Vous, messieurs les délégués de tant de nations, pour le rôle tenu par lui dans la lutte mondiale contre la tuberculose qui est la raison même de notre Association ; nous, ses compatriotes, pour ce que nous pouvons citer Brouardel comme un illustre exemple des qualités de notre race, et du bien qu'elles accomplissent, quand, en deçà et au delà d'étroites frontières, ces qualités sont, par un savant et honnête homme, mises au service de l'humanité.

Professeur LANDOUZY.

Un égyptologue du XVII[e] siècle, le P. Kircher (1)

Premiers travaux : « Prodromus aegyptiacus » « lingua aegyptiaca restituta »

Les premiers travaux de Kircher sont les plus remarquables. Son intelligence, à l'origine vive et curieuse, semble s'être obscurcie et fatiguée de très bonne heure, puisqu'il existe un abîme entre le « Prodromus » et « l'Oedipus ». Nous trouvons dans le premier certaines qualités complètement absentes du second. Le Prodromus expose, à côté de quelques remarques judicieuses, certains problèmes intéressants, quoique mal résolus. Il offre un plan rationnel et une tendance philosophique à généraliser les faits, que nous louons volontiers. Mais arrêtons-nous. Ne pénétrons pas dans la critique des erreurs de détails, dans l'examen sérieux de certaines solutions : nous n'en sortirions pas ; car, rappelons-le, ce n'est qu'une idée générale du « Prodromus » (2) que nous voulons donner dans ces quelques pages.

Nous ne ferons pas l'histoire des travaux sur l'Egypte antérieurs à Kircher : Quatremère l'a écrite avec toute la science désirable (3). Nous rappellerons seulement que malgré les efforts de Mgr Abela (mort à Rome en 1606) et de Remondi, malgré les voyages de Piettro de la Vallée et les instances de Peiresq, il n'existait pas en Europe de vulgarisateur de la langue et littérature coptes. Ce rôle devait appartenir à Kircher et voici dans quelles circonstances :

(1) Extrait d'une thèse diplomée par la 4 section de l'Ecole pratique des Hautes Etudes.

(2) Titre exact : *Prodromus coptus sive ægyptiacus*.— Imprimerie de la sacrée congrégation de la Propagande, Rome 1636. — Cet ouvrage, sans être très rare, n'étant pas toujours facile à trouver, nous donnons la cote de la Bibliothèque nationale, Inventaire X, 1858. — Quoique peu courant chez les anciens, le mot « Prodromus » est d'une latinité classique (V. Cicéron, *Ad Att.* 16. 6). Du Cange l'ignore. Il signifie avant-coureur et exprime l'idée de « précéder » (grec = πρόδρομος = (προδράμειν). Voir le même mot employé comme titre par Képler : « *Prodromus dissertationum cosmographicarum...* », 1596.

(3) *Recherches sur l'Egypte*, Paris, 1805, p. 45.

Pietro de la Vallée (1) avait rapporté de ses voyages un lexique copto-arabe, accompagné de notes grammaticales, dont un orientaliste fort distingué, le P. Obicini devait mener à bien la publication. La mort d'Obicini vint tout interrompre. En vain, Peiresq (2), qui avait entendu parler du lexique, pria P. de la Vallée de le lui communiquer pour le faire traduire par Saumaise (3). P. de la Vallée, sur le conseil de Gassendi, préféra Kircher (4). Le jeune jésuite, déjà célèbre, était sous sa main. Il pouvait le surveiller, et l'encourager.

Kircher se mit à l'œuvre avec enthousiasme, mais conscient des difficultés qu'il allait avoir à vaincre. Il en a noté quelques-unes avec précision dans le « prœmium » de son ouvrage. Il se plaint d'abord de la pénurie de documents : la bibliothèque du Vatican renferme quelques manuscrits coptes, mais ils sont bien obscurs. Ils seraient inintelligibles sans le lexique communiqué. A cet obstacle s'en joint un autre : le sujet à traiter est si vieux qu'il est bien imprudent de prétendre trouver la vraie méthode, car peut-on dire qu'un texte saïdique s'interprète comme une phrase grecque ?

Après avoir énuméré ces difficultés, Kircher reprend vite courage. Il n'est pas seul : les amis ne lui manquent pas. Il en trouve partout : en dehors de Peiresq et P. de la Vallée, nous nommerons le cardinal Barberini (5) auquel l'ouvrage est dédié, et les félicitations des « docteurs orientaux » (6). Kircher en est très flatté et les reçoit avec cette demi-modestie qui approche de l'orgueil.

C'est donc sous le regard bienveillant du monde savant que Kircher commence son ouvrage. Il débute (7) d'une façon claire et vraiment scientifique, en délimitant son sujet. Il ne veut pour le moment, que préparer une voie large et commode dans laquelle il s'élancera plus tard à la conquête de l'ancienne Egypte. Il estime que la connaissance du copte est indispensable pour quiconque veut attaquer avec quelques chances de succès le problème si captivant des hiéroglyphes. Dès cette époque Kircher

(1) Né à Rome en 1586, mort à Rome en 1652, parcourut l'Orient, se mêlant aux Arabes, vivant de leur vie, se familiarisant avec leurs mœurs. Il recueillit une multitude de notes, communiquées à ses amis dès son retour dans la ville natale, en 1626, et publiées de 1650 à 1658 (Viaggi in Turchia, Persia, India... plusieurs traductions françaises : une en 1663). Il rapporta deux momies aujourd'hui à Dresde.

(2) Peiresq (1580-1637), célèbre humaniste, s'occupa beaucoup d'orientalisme et entretint avec le P. Morin une correspondance sur les sujets les plus variés se rapportant aux langues hébraïques, syriaques, samaritaines. La vie et les œuvres de Pieresq ont été racontées et examinées plusieurs fois. Citons : *Vita Peireskii* par Gassendi en 1655 et l'excellente brochure de M. Delisle lue à la séance annuelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1898.

(3) Saumaise (1588-1653), linguiste presque universel, mérite une place dans l'histoire de l'égyptologie. Il apprit le copte, et essaya à plusieurs reprises d'interpréter par cette langue, des mots de l'ancien égyptien. Il reste de lui une correspondance fort intéressante, mais d'une latinité obscure. Citons surtout une lettre à Golius (Salmasii, Ep. p. 168).

(4) Voir au début du « Prodromus » la manière dont Kircher parle de P. de la Vallée. De tous ses protecteurs, c'est celui envers lequel il montre le plus de reconnaissance.

(5) Le cardinal François Barberini, neveu d'Urbain VIII, était un esprit très éclairé et ami des arts. Il fut lui-même un savant orientaliste, ce qui ne l'empêcha pas de jouer un rôle politique important. Il mourut à Rome en 1679.

(6) En tête du « Prodromus » se trouvent des lettres d'Isaac Sciadreusi, archevêque maronite de la Syrie tripolitaine (lettre écrite en syriaque), d'Abraham Ecchelleusi, professeur d'Arabe à Rome, etc., etc. Aucune de ces missives n'a de l'importance. Elles se contentent de répéter des éloges banals, mais dont la sincérité ne saurait être mise en doute.

(7) V. l'*epistola dedicatoria* au cardinal Barberini.

pense au fameux « Oedipus », qu'il considère comme la synthèse de ses travaux sur l'Orient (1).

On n'attend pas que je fasse ici une étude et une critique détaillées du « Prodromus » . un in-folio n'y suffirait pas. Je me contenterai dônc seulement d'exposer d'une façon aussi claire que possible les deux idées principales de l'ouvrage, idées que voici et qui présentent encore quelque intérêt :

a) Il faut étudier le copte.

b) Le copte est dérivé du grec.

On doit apprendre la langue copte : mais avant de se lancer dans de longues discussions, Kircher discute l'origine du mot. Il ne vient pas, selon lui, du terme, Khibt (Kobth), nom arabe d'un fils de Mesraïm, ancien roi d'Egypte, fils lui-même de Cham ; mais de « Koptos » ville de la Thébaïde. Cette opinion, émise pour la première fois par Saumaise (2), rencontra un grand nombre de partisans, comme R. Simon (3). Aujourd'hui elle est totalement abandonnée (le mot copte datant au moins du VIe ou VIIe siècle après le christianisme) (4), et, la plus grande partie des égyptologues (entre autres M. Maspéro) voyant dans le grec κοπτος une altération du mot Α'γγύπτιος (5).

Kircher, qui fut toujours un saint prêtre, insiste beaucoup sur l'utilité « théologique » du copte. Sa connaissance permet, non seulement de réfuter les hérésies (6), qui, comme le gnosticisme vinrent troubler l'Egypte chrétienne dès ses débuts, mais de connaître une partie encore ignorée de l'histoire : celle de l'introduction du christianisme en Ethiopie, dans l'Inde, en Chine, au Japon (7). Grâce au copte, la figure un peu vague de saint Thomas se précise : on le suit dans son apostolat à travers le pays « d'Ophir » jusqu'à sa glorieuse mort (8) ; et ce qu'on dit de saint Thomas

(1) L'OEdipus est mentionné maintes fois. V. *Ad lectorem*, p. 167, 238, etc.

(2) *Epistolæ*, p. 100 et 178. Les lettres de Saumaise n'ayant été publiées qu'après sa mort en 1656, nous pouvons considérer Kircher comme ayant émis le premier cette hypothèse.

(3) *Histoire critique de l'Ancien Testament*, p. 287.

(4) Les chrétiens Jacobites d'Egypte, maltraités par les Grecs, accueillirent avec joie la conquête musulmane, et se soumirent volontiers à Amrou-ben-Alass (mort en 663). Vers cette époque apparaît pour la premièrs fois le mot arabe Kobth pour désigner les Jacobites. Mais, il semble certain que Kobth n'a rien à voir avec Jacobites, comme on avait cherché à le prouver au XVIIIe siècle. V. Quatremère, *Recherches*..., p. 31.

(5) Le mot Αἰγύπτιος est grec. Quoique mystérieux, je crois qu'on peut le décomposer en deux parties : *αἶα* pour *γαῖα*, parfaitement classique (usité dans Homère, *Il.* 2. 162, etc.) et γυπτος ou γύπτιος dont l'origine est très obscure : ce mot désignerait seul l'Egypte. Ne serait-il pas une altération du copte XHUS (Chémi), dérivé lui-même de Kem-t. Dans cette hypothèse Αἰγύπτ[ι]ος signifierait : terre de Khemt. L'abbé Renaudot a fait remarquer le premier que γυπτος peut fort bien se transformer en κυπτος, puisque le copte n'ayant point de γ remplace cette lettre par un K. On aurait ainsi l'origine du mot copte. V. Champollion, *Egypte sous les Pharaons*, I, 90.

(6) V. le *Prodromus*, chap. VIII.

(7) Sur la collection des apocryphes, voir : *Harnack, die altchristlicho litteratur... die uberlieferung und der bestand*, p. 918. Je n'ai pas le temps de discuter ici les sources auxquelles Kircher a puisé : elles paraissent d'authenticité douteuse, et semblent n'avoir existé que dans son imagination.

(8) Rappelons en passant que les rapports entre le bouddhisme (légende de Khrisna) et le christianisme semblent incontestables. Qui donc a introduit le christianisme dans l'Inde?

on pourrait le répéter d'autres personnages, jadis inconnus, aujourd'hui célèbres, par l'étude de documents égyptiens.

Enfin — et c'est là pour nous une remarque intéressante — l'étude du copte est nécessaire pour interpréter les hiéroglyphes. Cette idée, qui est nettement exprimée (1), semble presque de Champollion. Comment germa-t-elle dans le cerveau de notre auteur, comment arriva-t-il à s'en défaire, puisqu'il ne l'appliqua jamais ? Voilà ce que nous voudrions chercher.

L'étude des monuments lui suggéra à la fin du chapitre V (p. 141) une réflexion juste, mais très embrouillée : on peut toutefois en donner une « impression » (2).

A propos d'une table des douze mois coptes, Kircher affirme que les noms de ces mois proviennent directement du vieil égyptien. Les ἱερογραμματεῖς, pour des motifs trop longs à exposer ici, représentaient l'année par un serpent se mordant la queue (3), et ce serpent est appelé « meisi » dans le lexique copto-arabe. Puisque nous avons la traduction d'un terme hiéroglyphique en copte, comment ne pas admettre qu'il en existe une pour chacun des autres mois, et, par suite comment nier les rapports du copte et des hiéroglyphes, usités d'ailleurs tous les deux dans un même pays ?

Ce raisonnement est impeccable : mais la base en est si fragile que nous allons en faire la critique et donner ainsi un exemple de la « méthode » de Kircher.

D'abord le mot « meisi » ou « neisi » n'est pas copte. Aucun dictionnaire ne le cite, et l'un des « coptisants » les plus distingués de notre époque, M. Amélineau, ne le connaît pas. Kircher l'a-t-il créé de toutes pièces, comme on l'en a souvent accusé ? Non. Il l'a trouvé dans Horapollon (I. 59) ; et, on n'a qu'à se rapporter à la note de Leemans, pour voir les efforts infructeux de Saumaise, Jablonski et autres afin d'expliquer ce terme obscur.

Tout à la fin du volume (chap. IX) Kircher revient sur la parenté des hiéroglyphes et du copte. Il développe ce sujet avec complaisance, et finit par déclarer que l'étude de ce dernier éclaircira le mystère des seconds. A l'appui de sa théorie, il fournit des exemples : de nombreux monuments nous montrent des lettres coptes mêlées aux hiéroglyphes. Sur une « tabula Bembina » donnée par Paul III, un scarabée est suivi de ΨΥΛΠ (?) ; le mot ΕΥΤΥΧΙ se trouve souvent dans les inscriptions hiéroglyphiques. Suivant les interprétations de quelques signes (4). Nous ne perdrons pas

M. S. Lévy, dans une conférence faite au musée Guimet, le 25 février 1902, a rappelé la tradition attribuant à saint Thomas la conversion de l'Inde, et lui a donné ainsi une vitalité nouvelle.

(1) ... [*Prœterea*] *linguam coptam, Egyptiæ antiquæ non affinem tantum, sed et penitus eamdem fuisse...*, p. 139.

(2) Je crois néanmoins exacte l'idée générale que j'en donne. J'ai lu à plusieurs reprises le passage en question avec un soin minutieux.

(3) Cet hiéroglyphe n'est pas classique. Il ne se rencontre qu'à l'époque ptolémaïque Opinion de M. Amelineau).

(4) Il alla même jusqu'à tenter la traduction d'une inscription du Sinaï. Etait-ce une de celles qu'y gravèrent les Pharaons de l'ancien empire ? Il est impossible de l'affirmer. Elle fut si malheureuse que dès le XVIIIe siècle, Wagenseil s'en moqua. V. Quatremère, *op. cit.*, p. 53.

notre temps à les citer ; ils n'ont vécu que dans l'imagination du savant jésuite.

Toutefois, malgré des contresens inexcusables, et l'examen superficiel des documents, on découvre, au milieu de ce fatras, un fond de vérité qu'il faut mettre en lumière. Qui sait si ces inscriptions copto-hiéroglyphiques n'appartiennent pas à la classe de ces monuments bilingues, qui servirent à Champollion et qui l'éclairèrent ? Peut-être que Kircher a considéré comme coptes des lettres grecques mal formées ?

La seconde idée vraiment curieuse du « Prodromus » est la suivante : le grec et le copte ont une origine commune. Nous n'entrerons pas dans cette théorie, dont la discussion serait interminable. La similitude des lettres est le grand argument de Kircher. Il en a d'autres : étymologies fausses, comparaisons absurdes, etc., qui ne méritent pas d'être citées. Toutefois, à ce propos, il se livre à un essai de grammaire comparée assez intéressant : les langues orientales comprennent l'hébreu, le syriaque, l'arabe, le samaritain, etc., plus le grec. Or le copte n'a aucun rapport avec elles, sauf avec ce dernier (1).

Pour terminer disons un mot de la « Lingua ægyptiaca restituta », publiée à Rome en 1644, chez Hermann Setens. Cet ouvrage n'est que la reproduction du lexique copto-arabe de Piettro de la Vallée, accompagné de discussions philologiques sans grande importance. Il fourmille de fautes : Quatremère prétend même qu'il contient des mots forgés de toutes pièces par l'éditeur (2). Quoi qu'il en soit de ces critiques, n'oublions pas que ce livre eut une influence très heureuse, car il contribua à propager l'étude du copte. Aussi, quoiqu'il connût une gloire très rapide, ne devons-nous pas l'oublier.

Il a cependant, aujourd'hui encore, une très grande valeur : elle n'est malheureusement pas scientifique, mais commerciale. Il demeure l'un des ouvrages les plus rares du XVIIe siècle. Peyron (3) n'a pu se le procurer qu'au prix de difficultés sans nombre, et grâce à l'intermédiaire de Klaproth. Aussi croyons-nous bien faire en le signalant aux bibliophiles si ce n'est aux érudits.

Tels furent les deux principaux ouvrages de la jeunesse de Kircher. Nous les avons uniquement résumés au point de vue égypto-hiéroglyphique. Quelle conclusion pouvons-nous tirer ?

Certes nous aurions tort de trop médire de ces travaux en général indigestes et obscurs, mais dénotant une réelle érudition, et exposant parfois avec clarté de difficiles problèmes : qu'on le veuille ou non ce sont eux qui ont créé l'égyptologie. Sans doute le manque de sens critique, qui a égaré Kircher, semble impardonnable : pourtant ne lui en voulons pas outre mesure : ses raisonnements sont justes, et, à son époque l'histoire n'existait pas encore comme science.

PIERRE MARESTAING.

(1) *Pradromus*, ch. V.
(2) *Recherches*, p. 55... Il prétend n'avoir pu retrouver sur le manuscrit de Piettro, le hircus.
(3) V. la fin de la préface de son Lexique.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Henri Guyot. — ***L'infinité divine depuis Philon le Juif jusqu'à Plotin, avec une introduction sur le même sujet dans la philosophie grecque avant Philon.*** — Paris, Alcan, 1906, 260 p.

Parmi les questions les plus captivantes et les plus difficiles de l'histoire de la philosophie, se trouve celle de la transformation que subit la notion de Dieu dans la dernière période de l'antiquité classique. Parmi les auteurs qui nous font assister à ce travail se trouve en première ligne Philon le Juif. Aussi devons-nous être reconnaissant à M. G. d'avoir consacré à l'histoire du concept d'infinité divine un travail où il le suit depuis Philon jusqu'à Plotin. Le problème qu'il pose n'est pas facile à préciser : l'on sait que par le terme infini, la langue philosophique grecque désigne depuis Platon tout ce qui n'est pas susceptible de définition fixe et exacte. En ce sens le Dieu d'Aristote et l'Idée de Platon sont finis. Mais tout finis et intelligibles qu'ils soient en eux-mêmes, ils ne tombent pas, ou ne tombent que difficilement sous les prises de l'intelligence humaine : d'après un mot rapporté par Philon, intelligible veut dire non ce qui est connu par l'intelligence, mais « ce qui, s'il était connu, ne le serait que par l'intelligence ». Ce germe d'agnosticisme se développe chez les néo-pythagoriciens, et il donnera naissance, chez Plotin, à l'infinité du principe premier supérieur à toute intelligence. Infini n'a pas le même sens ici et là : il signifie non plus l'inexact et l'indéterminé, mais ce qui dépasse et déborde tout être. On ne peut donc opposer le Dieu fini d'Aristote à l'Infini de Plotin. Nous ne pouvons non plus penser qu'il était nécessaire « qu'un Juif spéculât », pour qu'un pareil développement se produisit. Que l'on consulte les textes de Philon cités par M. G. sur l'infinité ou plutôt l'absence de qualités en Dieu (p. 45 à 52) ; on en trouve facilement la source dans les doctrines d'Aristote, de Platon, des pythagoriciens et des stoïciens ; mais on ne peut établir que des rapprochements superficiels avec les idées juives exposées peu auparavant (p. 37 à 42). Il aurait fallu autre chose pour montrer que le Dieu de Philon, en tant qu'infini dérive du judaïsme.

Une bonne partie du travail de M. G. est destinée à montrer comment l'idée de l'Infinité divine donne son empreinte aux théories des puissances divines et de l'extase chez les philosophes qu'il étudie, c'est-à-dire Philon, les néo-pythagoriciens, Plutarque, Numénius et Plotin. A mesure que Dieu s'écartait du monde sensible, il fallait des intermédiaires pour combler la distance : c'est le rôle du Logos et des Puissances A mesure qu'il s'élève au-dessus de l'intelligence humaine, il faut substituer au



mode de connaissance ordinaire un état spécial où l'âme est emportée hors d'elle-même par une activité qui ne vient pas d'elle, mais de Dieu : c'est l'extase... Peut-être encore ici, M. G. donne trop d'importance à l'entrée en scène du penseur juif. Sans doute la théorie philonienne des puissances se rattache à celle de l'Ecclésiastique et de la Sagesse ; mais outre qu'on peut se demander si celle-ci n'a pas déjà subi des influences helléniques, elle prend chez Philon une étendue et une importance beaucoup plus grande. D'autre part, comment rattacher au prophétisme juif mort depuis des siècles, et qui d'ailleurs ne contenait aucune vue déterminée sur le rapport de l'âme à Dieu dans l'accès prophétique, la théorie de l'extase, si vivante et si pénétrée de la croyance à la possession divine? Le livre de M. G. pose, comme on le voit, bien des problèmes intéressants, et il vaut aussi par la richesse et l'étendue de l'information.

EMILE BRÉHIER.

Paul Perdrizet. — *La peinture religieuse en Italie jusqu'à la fin du XIVe siècle.* — Nancy, imprimerie de l'Est, 1905 ; 53 pages et 2 planches.

M. Paul Perdrizet a publié d'abord dans le *Bulletin mensuel des Sociétés artistiques de l'Est* (de mars à novembre 1905) et réuni ensuite en tirage à part le résumé de six leçons que la *Société des Amis des Arts* l'avait chargé de faire en 1905 à l'Université de Nancy. La question traitée dans ces pages ne présente pas seulement en elle-même un intérêt incontestable ; comme le fait remarquer justement M. Perdrizet, elle peut servir d'exemple pour montrer combien est féconde l'application de la méthode critique à l'histoire de l'art. Des recherches patientes et bien conduites ont renouvelé de nos jours l'étude de la peinture religieuse en Italie au XIIIe et XIVe siècles ; les assertions fantaisistes de Vasari, trop flatteuses pour l'amour-propre des Florentins, ne sont plus admises sans conteste ; des œuvres et des maîtres que l'auteur du *Livre des peintres* avait à dessein négligés sont maintenant bien connus et remis à leur vraie place. Il était possible et utile de faire connaître aux auditeurs d'un cours d'Université, aux lecteurs d'une revue d'art et d'une attrayante brochure, les résultats nouveaux et précis du travail contemporain. M. Perdrizet s'y est heureusement employé.

La première de ses leçons établit, à l'encontre de Vasari, que Cimabue ne fut pas le premier en date des peintres italiens ; l'école romaine est antérieure à l'école florentine, dès le XIIIe siècle, avec Pietro Cavallini surtout, elle fait preuve d'une réelle originalité. La deuxième leçon expose les raisons très solides que l'on a de restituer à Duccio et à l'école siennoise les madones attribuées arbitrairement, sur la foi de Vasari au Florentin Cimabue. La troisième est une description minutieuse et pénétrante du rétable de Duccio à la cathédrale de Sienne, chef-d'œuvre de l'école, où se trouvent développés avec une grâce émouvante les deux thèmes fondamentaux de l'art du moyen âge : la Vierge glorieuse, la Vie du Christ et de la Vierge ; les quarante et quelques tableaux tirés des scènes évangéliques reproduisent fidèlement les motifs traditionnels de l'iconographie byzantine. L'école florentine entre en scène enfin avec Giotto, qui incarne la grandeur tragique du génie italien, comme Duccio sa douceur ; la quatrième et la cinquième leçon analysent et apprécient

l'œuvre de Giotto, d'abord à Rome et à l'Arena de Padoue, ensuite à Assise et à Santa-Croce de Florence. La sixième et dernière est consacrée aux successeurs de Duccio et de Giotto ; les grandes fresques du Campo Santo de Pise, du Palais municipal de Sienne et de la Chapelle des Espagnols à Florence marquent l'épanouissement final de la peinture italienne du xive siècle, à la veille de la transformation de l'art par la Renaissance.

Chaque leçon est accompagnée d'une bibliographie sommaire où sont indiqués tous les ouvrages essentiels et récents, et d'une liste de projections, avec renvois aux pages des livres et aux numéros des photographies utilisées. La première planche reproduit une madone siennoise du musée de Nancy, qu'une fausse signature attribue à Duccio ; la seconde une crucifixion giottesque, entrée dernièrement au Musée de Nancy par les soins de M. Perdrizet, et un panneau analogue, déjà connu, de l'Académie de Florence. Cette brochure d'excellente vulgarisation ne sera pas seulement un précieux instrument de travail : elle apporte à l'étude de la peinture italienne deux documents inédits. MAURICE BESNIER.

W. R. Paterson (Benjamin Swift). — *L'éternel conflit. Essai philosophique, traduit de l'anglais par G. Milo*, 1 vol. in-16 de la Bibliothèque de philosophie contemporaine. — Félix Alcan, éditeur, p. 210.

Le drame de l'existence, le paradoxe fondamental, la liste des illusions, la lutte pour croire, telles sont les divisions de ce volume qui contient beaucoup de raisons de douter et de la morale courante et de toute espèce de religion. On en trouve déjà assez sans sortir de chez soi. L'auteur semble n'avoir découvert celles dont il donne ici l'énumération qu'après avoir fait un grand voyage en Orient et « foulé les ruines de Ninive et de Tyr ». Il a cependant lu, lui aussi, un grand nombre d'ouvrages. Les philosophes, les savants, autant que ses propres réflexions, lui ont appris que « tout ce que nous pouvons savoir, c'est l'éternelle anabase et catabase des choses ». Et son principal objet est, en effet, de montrer que « la vie morale, les faits de l'histoire, de l'art et de la religion ne sont intelligibles qu'autant que nous voyons en eux le résultat et l'expression d'un duel, d'une dissonnance ».

A part quelques théories originales, et contestables aussi, comme celle que M. Paterson propose, 151 sq., pour expliquer la nature et le rôle de l'art, ce livre n'apprendra pas grand'chose à ceux qui se sont familiarisés avec Pascal, Schopenhauer et Léopardi, et qui ont quelque teinture des sciences naturelles. Mais le ton général en est assez vif, et le traducteur s'est cru obligé de garantir par le signe (*sic*), en vérité inattendu, l'exactitude de sa propre interprétation en maints passages.

Ce qui ressort le plus nettement, il me semble, de ce « sombre livre », c'est le regret de ne plus *croire*. L'auteur déclare que « le christianisme est devenu gras et débonnaire », et il fait son procès à l'Eglise. Ce débat n'est pas de ma compétence. Je me souviens seulement d'avoir entendu dire au P. Gratry : « M. X... m'écrit qu'il voudrait croire à la religion. Mais il ne peut admettre ni ceci, ni cela. Je lui ai répondu que je ne l'admettais pas davantage ». A. PENJON.



F. Paulhan. — *La fonction de la mémoire et le souvenir affectif.* — F. Alcan, éditeur, 1904, 177 p.

Ce livre est un peu fait de pièces et de morceaux. M. Paulhan y a réuni des études de détail sur la mémoire affective, sur les relations de cette mémoire avec la mémoire intellectuelle et ces études n'ont avec l'idée maîtresse du livre qu'un lien un peu lâche. Mais il n'importe. Il est toujours agréable de vagabonder en compagnie de M. P. et l'idée qu'il développe ici est intéressante. Nous avons eu occasion de reprocher à M. P. l'abus qu'il fait de l'idée d'organisme, ou, pour employer ses termes, d'association systématique. Lui-même apporte ici à cette idée des restrictions.

La mémoire, c'est essentiellement *la persistance d'états divers unis par la contiguïté, par des associations mal systematisées provenant du jeu indépendant et incohérent des éléments psychiques* (1). Il n'y a plus mémoire dès qu'il y a habitude, organisation. Comme on le voit par cette formule M. P. veut encore reconnaître *à la limite*, dans la mémoire, une systématisation imparfaite. Cette systématisation consiste dans le sentiment général d'appartenir à une seule et même conscience (p. 153). Il faut toujours opposer à cette conception de M. P. la même critique. Le corps et la conscience personnelle qui y correspond forment bien un système clos. Mais un système clos est-ce toujours un système vivant, évoluant conformément à son intérêt, en vertu d'une intelligence plus ou moins inconsciente de cet intérêt? Car c'est cela, la vie. Ou bien n'y a-t-il pas des *ensembles* sans vie? N'y a-t-il pas des forces psychiques, *dirigées* sans doute, mais de telle sorte qu'elles poursuivent leur direction, sans conscience d'un intérêt, avec une intensité qui varie seulement suivant la quantité de force qu'elles contiennent, ou reçoivent ou perdent par leur contact avec le dehors? N'y a-t-il pas aussi des atomes ou états psychiques qui s'associent mécaniquement ou chimiquement, selon la formule associationiste? Il faut reprendre avec plus de liberté, avec l'indifférence des savants aux théories, toutes ces conceptions trop systématiquement raidies et figées par des psychologues trop philosophes.

F. Rauh.

L. Prat. — *L'art et la beauté. Kalliclès.* — 1 vol in-8°. — Paris, Alcan, 1903.

C'est une entreprise ardue que de faire un pastiche de trois cents pages. M. Prat, pour la deuxième fois, s'y est complu et il a apporté, dans l'imitation des dialogues de Platon, une grande finesse, un style délicat, de la verve. Tant d'ingéniosité mériterait un meilleur emploi. Les questions d'esthétique que M. P. développe sont-elles à ce point dénuées par elles-mêmes d'intérêt qu'il faille les relever par une forme artificielle? Cette forme même n'est-elle pas un continuel obstacle au développement logique, scientifique des idées et n'est-ce pas restreindre singulièrement son horizon que de se condamner à ne prendre comme exemple que le Parthénon ou la Vénus de Milo, cette dernière attribuée gratuitement à Scopas? M. P. s'est rendu un fort mauvais service et il a assez de talent pour présenter au public, sans voile, sa pensée.

Léon Rosenthal.

(1) P. 177.

Angelina Valgoi. — *Il filantropismo tedesco nella seconda metà del settecento. Le proposte di B. Basedow. Il libreto delle formiche di C. Salzmanncon proemio di*), un vol. in-8° de 122 p. — Gênes, 1902.

Traduction italienne de la *Vorstellung an Menschenfreunde und vernögende Männer, etc.*, de Basedow, et du *Ameisenbüchlein* de Salzmann. Ce qui justifie la réunion de ces deux traductions dans une même publication, c'est que les deux ouvrages attiraient, à près de quarante années de distance, l'attention publique sur l'importance de la formation des maitres. Une petite introduction donne de sommaires renseignements sur les deux auteurs et l'histoire du « philanthropisme », cette histoire que M. Pinloche a tracée naguère si explicitement

GEORGES DUMESNIL.

G. W. A. Luckey. — *The professional training of secondary teachers in the United States.* — New-York, 1903. Un vol. iu-8°, p. 391.

Il n'est peut-être pas encore trop tard pour signaler ici cet important ouvrage. L'auteur, professeur à l'Université de Nebrasca, l'a soumis, pour *compléter* son titre de docteur, à l'Université Columbia. Mais si ce n'est donc qu'une simple thèse, c'est en même temps, comme le titre l'indique, un document pédagogique du plus haut intérêt. M. Luckey s'est, en effet, proposé de raconter, avec pièces à l'appui. l'histoire des efforts qui ont été faits, aux Etats-Unis, et dans chaque Université en particulier, pour assurer la préparation professionnelle des maitres de l'enseignement secondaire. Or, comme les besoins de l'enseignement primaire, surtout au début, étaient à peu près les mêmes que ceux de l'enseignement secondaire, son livre contient en réalité l'exposé de toutes les démarches par lesquelles on est arrivé à satisfaire peu à peu tous ces besoins. Et il faut convenir que le succès a répondu à l'effort. Nous pourrions trouver en Amérique plus d'un modèle à imiter.

Les Etats-Unis eux-mêmes s'étaient inspirés de ce qui s'était fait en Allemagne. Aussi l'auteur a-t-il consacré son premier chapitre à une rapide revue de ce que les Allemands avaient essayé pour résoudre le problème de la préparation professionnelle des maitres aussi bien de l'enseignement primaire que de l'enseignement secondaire. Les autres chapitres nous apprennent comment les Américains ont profité des leçons qui leur venaient ainsi du dehors. C'est vers 1838 que le mouvement commença. Il ne tarda pas à se propager et à s'étendre. Le patriotisme, comme on pouvait s'y attendre, contribua bientôt à l'accroitre. Ainsi, au congrès de Hanovre, Mass., 1848, on entendait John Quincy Adams s'écrier : « Nous voyons des monarques dépenser des sommes considérables pour établir dans leurs royaumes des écoles normales, et n'épargner aucune peine pour mettre le savoir à la portée de tous les enfants de leurs sujets les plus pauvres. *Nous laisserons-nous surpasser par des rois !* » Des écoles normales ne tardèrent pas à s'organiser dans la plupart des Universités. M. Luckey nous donne par Université le détail de cette organisation, nous en montre tous les développements successifs, avec les programmes adoptés, les livres employés, et les noms des professeurs qui se sont consacrés à cette œuvre. Mais il nous est impossible même de résumer ici ces précieux renseignements, quand nous voudrions n'en citer qu'un seul cas. Voici, par exemple, l'Université Columbia, à New-York. C'est, il est vrai, l'une des plus importantes. Les lecteurs de

cette Revue connaissent depuis longtemps l'éminent doyen de sa Faculté de philosophie, M. Nicholas Murray Butler. Comment donner même une idée de la variété des enseignements dont il est l'inspirateur ou l'ouvrier, dans le domaine de la pédagogie, ou mieux dans son *Pedagogical seminary*? Il a fondé une Revue, *Educational Review*. Sous sa direction ou par ses soins, les étudiants ont à suivre des cours de toutes sortes : histoire des théories et des institutions relatives à l'éducation ; principes de l'éducation, subdivisés en psychologie de l'enfant, *didactique*, éléments moraux et religieux de l'éducation, etc. Nous en trouvons l'énumération dans le livre qui nous occupe, ainsi que le nombre d'heures employées chaque semaine à ces études. Nous apprenons aussi que, sous l'influence d'un vif sentiment de philanthropie, les professeurs de cette Université se sont proposé, il y a déjà vingt six ans, de développer dans les classes laborieuses le goût des arts domestiques par l'éducation industrielle. Il en est résulté des enseignements très variés, sur les sujets les plus humbles quelquefois, qui traitent, en effet, de toutes les occupations de la vie et préparent des maîtres pour tous les genres d'activité. Ainsi, et grâce, il est vrai, aux libéralités d'un Vanderbilt, l'Université Columbia est devenue comme le type le plus parfait des instituts pédagogiques.

A un moindre degré le plus souvent, ce qui se fait à New-York se répète aujourd'hui dans toutes les Universités des Etats-Unis. On voit par là en quoi elles ressemblent, mais aussi en quoi elles diffèrent des nôtres. Elles absorbent, si l'on peut ainsi parler, les écoles qui ont chez nous une existence propre. Elles assument à elles seules la tâche de préparer à toutes les professions, et particulièrement aux professions de l'enseignement à tous ses degrés, et leur influence sur le pays tout entier est ainsi sans limites.

L'ouvrage de M. Luckey est, à ce point de vue, très intéressant comme il est des plus utiles par l'abondance et l'exactitude des informations qu'il met à notre portée. De plus, il se termine par un Appendice qui en augmente singulièrement la valeur : c'est un répertoire bibliographique où sont réunis les titres d'un nombre très considérable d'ouvrages relatifs à la pédagogie, à la science de l'éducation. Est-il complet? Nous ne pouvons l'affirmer ; nous sommes trop frappés de certaines lacunes. A part le *Dictionnaire pédagogique* de M. Buisson, l'*Histoire des doctrines de l'éducation* de M Compayré, qui, traduit en anglais, figure dans les programmes de presque toutes les Universités américaines, à part quelques ouvrages encore de Guizot et de Duruy, nous n'y trouvons pas d'œuvres françaises. Mais ce ne sont pas là des lacunes qui aient pour nous si nous n'y mettons pas d'amour propre, beaucoup d'inconvénients, et cette biographie, pour le surplus, n'en est pas moins précieuse.

A. Penjon.

Edme Champion.— *La séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1794;* (introduction à l'histoire religieuse de la Révolution française). — Paris, Colin.

L'ouvrage dont nous venons de transcrire le titre vient à son heure, au moment où la loi du 9 décembre 1905 pose de nouvelles règles quant aux relations de l'Eglise et de l'Etat. Comme en France, le régime de la

séparation n'a été pratiqué que sous la Révolution, au moins dans les temps modernes, il était intéressant d'étudier le passé pour comprendre le présent et sonder l'avenir. M. C. a réuni sur le sujet qu'il a traité un ensemble de faits et de documents, non inédits assurément, mais assez difficiles à grouper et dont l'étude ne pourra manquer d'intéresser le lecteur. Il commence par dépeindre l'ambiance religieuse au sein de laquelle éclata la Révolution en nous montrant les liens étroits du catholicisme et de l'ancienne monarchie, ainsi que l'attachement du peuple à la foi ancienne. Mais il nous montre aussi les tendances d'opposition qui se faisaient déjà jour, tant dans l'irréligion des philosophes, et des écrivains du XVIIIe siècle que dans le gallicanisme, doctrine directement opposée à la suprématie absolue du Vatican. D'après M. C., les assemblées révolutionnaires ne furent nullement antireligieuses et les essais tendant à les représenter comme animées de l'esprit de destruction du catholicisme sont inspirées par les passions politiques. Suivant une tactique souvent renouvelée, les partisans de l'ancien régime voulurent solidariser le trône et l'autel et les plus rudes atteintes subies par la religion furent motivées par la nécessité de lutter contre la contre-révolution. L'auteur indique d'ailleurs que le pape se laissa aller à cet entrainement et que le bref *quod aliquantum* condamna bien plus la Révolution en soi que la constitution civile du clergé. De même, M. C. nous montre que certaines mesures très graves pour les privilèges du clergé, notamment la sécularisation des actes de l'état civil, passèrent presque inaperçues en face des protestations soulevées par des dispositions cependant moins importantes au point de vue canonique, comme le serment, que la papauté aurait presque accepté si elle n'avait cru devoir se prononcer contre la Révolution.

Nous trouvons encore dans l'ouvrage de M. C. un certain nombre de faits curieux, comme la *religiosité* (pour ainsi parler) du peuple de Paris au plus fort de la Terreur et l'impuissance des idées philosophiques à se substituer aux croyances séculaires. De même, le budget des cultes fut supprimé en quelque sorte à la sourdine, après Thermidor, en pleine voie de réaction et à titre d'expédient financier rendu nécessaire par l'état précaire des finances. L'auteur note avec raison l'indifférence avec laquelle le pays accepta cette suppression. Il est vrai qu'il avait vu tant d'évènements depuis quelques années que ses passions étaient épuisées et ses sentiments engourdis.

L'œuvre religieuse de la Révolution ne lui survécut pas et le Concordat de 1801 restaura la liaison de l'Eglise et de l'Etat. Cette œuvre fut-elle vaine pourtant ? M. C. ne le pense pas et indique judicieusement en clôturant son livre que les idées contemporaines de « laïcisation » dérivent directement des essais révolutionnaires. La Révolution a été éphémère dans sa tentative prématurée de séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais elle a jeté les bases qui ont permis de reconstruire l'édifice un siècle plus tard.

Nous ajouterons que l'ouvrage est clairement écrit et agréablement composé. La documentation paraîtra peut-être un peu susperficielle aux historiens de profession, mais le public, qu'il accepte ou non la thèse de l'auteur, sera certainement d'accord avec lui en pensant que le meilleur moyen d'éteindre l'acuité des questions religieuses est de les étudier soigneusement et impartialement, comme il semble bien être fait dans le livre que nous venons d'analyser. M. Moye.



James Bryce. — *La République américaine.* — Traduction française, tomes III et IV. — Paris, Giard, 1901-1902.

M. J. Bryce avait, dans les deux premiers tomes de son histoire, étudié la constitution américaine et examiné successivement le gouvernement national et le gouvernement des états. Il a entrepris ensuite de scruter le mécanisme de la vie politique et sociale des Etats-Unis. Cette seconde enquête était plus délicate que la première puisqu'il s'agissait, au lieu d'étudier des textes, des faits dont le nombre est infini, dont la signification et la valeur sont très difficiles et parfois impossibles à déterminer. Sans perdre jamais de vue ce détail, sans risquer des généralisations dogmatiques, usant d'une prudence constante, M. Bryce a dominé son sujet complexe avec une hauteur de vue qui lui a permis d'y introduire une remarquable clarté. Tous ceux qu'intéressent les grands problèmes qui s'agitent dans les Etats modernes trouveront, en son ouvrage, une image vivante et singulièrement suggestive de l'existence collective la plus intense qu'il soit possible d'imaginer. Les chapitres sur le système des Rings et des Bosses, sur le système des dépouilles faciliteront l'intelligence des faits sur lesquels la presse nous fournit des renseignements incomplets et, par là même, peu intelligibles. Les spéculations sur le rôle de l'opinion publique, sur l'avenir des nègres américains témoignent une profondeur philosophique qu'égale la finesse humoristique avec laquelle sont discutés les agréments et l'uniformité de la vie américaine.

M. Bryce a poursuivi son étude avec un sentiment très large de sympathie. Il aime la démocratie, il en exalte les vertus, il en atténue et en excuse les vices ; tout au plus pourrait-on lui reprocher de ne pas étendre cette bienveillance au prolétariat et de s'effrayer trop facilement de ce qu'il appelle la démagogie.

A chaque page il invoque l'autorité de Tocqueville ; il rend hommage à sa sagacité et discute avec respect ses thèses. *La démocratie en Amérique* lui a, en effet, suggéré l'idée de son ouvrage et lui a indiqué les directions où il devait porter ses recherches. Il est superflu de faire remarquer qu'il n'a cherché à imiter ni l'allure philosophique, ni les raccourcis lapidaires de son modèle.

L'ouvrage de Toqueville n'avait plus, depuis longtemps, qu'un intérêt spéculatif et historique. Celui de M. Bryce vieillira vraisemblablement plus vite encore. Les faits se renouvellent et se pressent avec une telle rapidité aujourd'hui qu'à peine passé un tableau semblable se trouve partiellement démodé. Déjà l'on ne trouve en ces pages publiées hier que des renseignements insuffisants sur les trusts et l'impérialisme y est à peine défini. Mais n'est-ce pas le sort de tous les ouvrages scientifiques que de fixer un seul instant de la durée ? LÉON ROSENTHAL.

Académie royale de Belgique. Commission royale d'histoire. — *Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre*, publié par **Georges Espinas** et **Henri Pirenne.** Ire partie : *Des origines à l'époque bourguignonne.* Tome Ier. Bruxelles, Imbreghts, 1906. In-4, XX-694 pages.

Voici l'un des plus importants recueils de documents qui aient été publiés jusqu'ici sur l'histoire de l'organisation industrielle du moyen âge. L'histoire de la draperie flamande a une telle importance que l'on

pourrait s'étonner que l'idée d'en réunir les sources en une sorte de *Corpus* n'ait pas été réalisée depuis longtemps déjà, si l'on ne savait, comme le font remarquer MM. Espinas et Pirenne, que l'histoire économique n'a conquis qu'assez tardivement la faveur dont on la voit jouir depuis quelques années. Les historiens du travail se consoleront d'ailleurs aisément d'avoir autant attendu un pareil recueil en constatant quelle abondance de renseignements variés leur fournit ce tome Ier sur les diverses questions qui se rapportent à la production du drap : technique de la fabrication (filature, tissage, tordage, etc.), salaires, juridiction industrielle, vie corporative des artisans, leurs rapports avec les pouvoirs publics ou urbains et avec les producteurs étrangers, etc., à l'exclusion des questions purement commerciales. Le but visé par les auteurs étant seulement d'éclairer l'histoire de l'industrie flamande, la publication n'envisage que la production du drap ; elle l'abandonne au moment où, complètement achevé, il arrive à la halle et devient une marchandise, aliment d'un commerce considérable tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays. Le fait d'ailleurs que l'industrie flamande, à la différence de la plupart des industries médiévales, bornées d'ordinaire aux besoins restreints d'une clientèle locale, a travaillé pour l'exportation, lui a donné, tant au point de vue politique et social qu'au point de vue économique, des caractères très particuliers, qui la différencient profondément du spectacle que présente ailleurs l'économie urbaine.

La publication de MM. Espinas et Pirenne embrassera, dans les limites qui viennent d'être indiquées, l'ensemble des textes relatifs à l'histoire de la draperie flamande depuis ses origines. La première partie comprendra, publiés le plus souvent *in extenso*, tous les textes importants antérieurs à la fin du XIVe siècle. C'est la période la plus brillante de l'histoire de cette industrie; de plus en plus menacée par la concurrence anglaise, elle tombera en décadence vers le temps où la maison de Bourgogne s'introduit dans les Pays-Bas. Pour les temps plus rapprochés de nous, une méthode différente, plus analytique, s'imposera pour la mise au jour des textes. Mais pour l'une comme pour l'autre, les limites territoriales seront les mêmes : ce ne seront ni les limites linguistiques de l'extension du flamand, qui n'ont rien de commun avec la répartition géographique des industries, ni les limites politiques et tout arbitraires des Flandres actuelles, mais bien celles, plus naturelles, de l'ancien comté de Flandre, embrassant la vaste plaine, mi-romaine mi germanique, qui s'étend de la Canche à l'Escaut, celles de la Flandre historique qui a perdu, sous Philippe-Auguste d'abord, le territoire qui a formé depuis lors le comté d'Artois, puis, sous Philippe le Bel, les châtellenies de Lille, de Douai, de Béthune et d'Orchies. Cette plaine a constitué au moyen âge une véritable unité industrielle et l'on ne saurait concevoir un tableau de la draperie flamande d'où seraient exclus les centres d'Arras, de Lille, de Douai, de Béthune et de Saint-Omer.

Le premier volume de ce vaste ensemble de documents, imprimé par les soins de la Commission royale d'histoire de Belgique, ne renferme pas moins de deux cent onze pièces, dont cent trente inédites, en latin, en français et en flamand, comprises entre les années 1177 et 1420. Ces documents, recueillis à la suite d'une exploration méthodique, poursuivie pendant près de dix années, des dépôts d'archives du Nord de la France et de la Belgique, se rapportent aux quatorze localités suivantes :

Aire (1321-1380), Alost (1321-après 1357), Ardenbourg (1350-1374), Arques et les « villes champêtres à l'entour de Saint-Omer » (1325-1385), Arras (1177-1379), Audenarde (1338-1406), Axel (1355), Bergues-Saint-Winnocq (1310), Béthune (1279-XIVe siècle), Bousbecque (1352-1370), Bruges (1252-1386), Cassel (1318-1378), Comines (1359-1374), Courtrai (1224-1420). Nombre de ces textes se recommandent à l'attention du linguiste autant qu'à celle de l'historien à raison des termes techniques, rares et parfois uniques, que fournissent les documents français et flamands.

Des tables générales, l'une chronologique de l'ensemble des documents, l'autre alphabétique, qui groupera méthodiquement toutes les particularités intéressantes des textes publiés, seront jointes au dernier volume et rendront aisé l'usage d'un recueil qui fera époque dans la série des publications documentaires relatives à l'histoire du travail et des travailleurs. E. LELONG.

Eugène Lambert. — *Vercingétorix* (Héroïde). — Paris, Daragon (1905).

Des vers de la vingtième année, tout au plus, que M. Lambert, on ne sait pourquoi, exhume, dans l'intégrité de leur mythologie composite et la parure de leurs chevilles interjectives.

La Gaule ! qu'ai-je dit ? (v. 9)
Soleil ! tu luis ! etc., etc. (v. 11).

Les Lecteurs de la *Revue*, tenus au courant des révolutions pédagogiques, salueront, en cette plaquette, une relique touchante des rhétoriques défuntes. GEORGES HARDY.

Louis Mercier. — *Le poème de la maison.* — Calmann Lévy.

Serait-il vrai ? Un poète qui renonce aux fades élégies, comme au clinquant des orfèvreries parnassiennes ? Un poète dont la fiancée n'est ni morte ni perverse, dont le génie ne se proclame pas toutes les deux strophes, et qui chante en bons vers solides un sentiment vigoureux ? La chose est nouvelle, et M. Louis Mercier ne saurait en recueillir trop de compliments. De ce voyage autour d'une maison, bien des pages sont parfaites, toutes sont intéressantes par l'émotion grave qu'elles contiennent. La *Porte*, la *Cheminée*, l'*Horloge*, révèlent un intimisme sans neurasthénie, un Verhaeren moins belge et tout aussi prenant; peut-être trouverait-on au *Lit* la banalité d'une épithalame; mais la *Joie de l'âne*, les *Chèvres au jardin*, le *Chien* ne perdent rien de leur beauté, loin de là, quand on les compare aux « Familiers » de M. Abel-Bonnard. Surtout, la dernière pièce, « Eux », dédiée aux ancêtres, qui ont bâti, habité, orné la maison, est tout entière à retenir :

Mon âme paysanne est fille de la vôtre.
Si j'ai pu quelquefois exprimer mieux qu'un autre
L'émouvante beauté du rustique labeur ;
Si pour dire ce vieux et candide poème,
Il me vient des accents qui me troublent moi-même,
. . . .
C'est à vous, mes aïeux, que j'en dois rendre grâce...

Ei nous rendons grâce, nous aussi, bien volontiers, aux aïeux de M. Mercier. GEORGES HARDY.

Voici quatre livres qui traitent tous quatre de la poétique, et dont trois au moins ont encore un caractère commun : les auteurs ne se sont guère occupés de la bibliographie de leur sujet, et prétendent ainsi, au moins implicitement, pouvoir se passer des recherches de leurs prédécesseurs, sur un terrain pourtant très fouillé. Cette méthode est assez imprudente, mais elle peut réussir en certains cas. Voyons ce qu'il en est advenu pour ceux qui nous intéressent en ce moment.

I. **Emmanuel Barat.** — *Le style poétique et la révolution romantique*. — Hachette, 1904.

M. Barat a évidemment peu de goût pour les indications exactes, même quand il fait un peu de bibliographie : il met par exemple en note cette référence un peu vague : « détails pris à Potez, *Elégie avant Lamartine* ». Voilà le lecteur bien avancé s'il veut vérifier en se reportant au livre de M. Potez, *l'Elégie en France avant le romantisme.*

M. Barat a également peu d'égards pour la terminologie consacrée : on est surpris de trouver chez lui cette définition de la mythologie : « ce mot s'emploie pour désigner la vie, la pensée et le sentiment prêtés aux êtres inanimés. » C'est dans la préface que cela se trouve ; du reste, cette préface n'est pas la meilleure partie du livre : elle est plutôt confuse, et prépare mal au livre où l'on trouve des choses fort intéressantes : je signalerai notamment une bien jolie critique des premières odes de V. Hugo et tout le dernier chapitre intitulé : « la grande erreur romantique : le Métaphorisme ». Cette partie de l'ouvrage de M. Barat n'a pas été dépassée par les études qui ont paru depuis.

En somme c'est un livre ingénieux, spirituel, plein de mots à l'emporte-pièce : il éveille et soutient l'attention ; tantôt il choque le lecteur et tantôt il le réjouit. C'est seulement tout à fait à la fin qu'on trouve l'explication de ces impressions contraires : l'auteur est un « vers-libriste » ; il appelle de tous ses vœux le grand écrivain qui fera la synthèse du Romantisme, du Parnasse et du Symbolisme : « pour le style poétique, les romantiques laissaient deux exemples contradictoires, l'expression directe et le métaphorisme, comme ils en laissaient deux pour la versification, les rythmes brisés et la rime riche. Les Parnassiens adoptèrent l'expression directe et la rime riche ; les Symbolistes, le métaphorisme et les rythmes brisés. Un vers-libriste qui renoncerait aux astuces de la rhétorique et qui aurait du génie, achèverait la révolution en réunissant enfin les deux tendances modernes du romantisme. »

II. **Ph. Martinon.** — *Dictionnaire méthodique et pratique des rimes françaises*. — Larousse, s. d.

L'ambition de M. Martinon, en composant son *Dictionnaire de rimes* n'était pas aussi grande que celle de M. Barat : il a voulu seulement écrire pour les rimeurs un manuel commode, supérieur aux ouvrages similaires. M. Martinon, auteur de traductions en vers très estimées, a mis à la disposition de tous l'outil qu'il avait forgé patiemment pour lui-même et dont il avait éprouvé personnellement l'excellence. De ce côté je suis heureux de reconnaître qu'il a absolument réussi. Les rimes sont classées d'une façon neuve, ingénieuse et pratique.

Il n'en est pas de même pour le court traité de versification qui précède le dictionnaire. L'auteur a pris soin de nous prévenir dans sa préface

que « on se tromperait si l'on pensait n'y trouver que le résumé de ce qui se trouve partout : la lecture n'en sera pas toujours inutile, même à ceux qui auront lu des traités plus complets ». Il aurait peut-être mieux valu laisser à la critique le soin de décerner à l'auteur un pareil éloge : mais peut être aussi la critique n'y aurait-elle pas pensé, car, si on lit avec plaisir ce traité de versification très clair, très net, si l'on trouve que la doctrine en est sûre, c'est justement parce que l'on y retrouve la doctrine acceptée généralement maintenant, sans que les traités antérieurs soient jamais mentionnés. M. Martinon n'a fait qu'une exception : il cite comme autorité *le sentiment du beau* de M. Braunschvig.

III. **Marcel Braunschvig.** — *Le sentiment du beau et le sentiment poétique* (*Essai sur l'esthétique du vers*). Alcan, 1904.

Les simples critiques littéraires ont beaucoup à gagner à la lecture des philosophes qui se sont occupés de l'esthétique en général ou de la science de telle ou telle beauté particulière. On sait que l'étude déjà ancienne de Janet sur la psychologie de Racine, les travaux récents de M. Paulhan, d'autres encore, sont une mine précieuse pour les littérateurs. Aussi ai-je abordé avec curiosité la lecture de l'ouvrage de M. Braunschvig, espérant y profiter beaucoup.

Sans doute j'ai été un peu surpris d'apprendre que les malheureux critiques littéraires ont des progrès à faire comme sincérité (p. 234), ou encore que la critique littéraire est « un bavardage stérile bien que lucratif » (p. 233). Stérile, soit ; mais lucratif ! Enfin, passons : voyons ce que va nous donner la critique philosophique de M. Braunschvig, ce qu'il a fait, ce qu'il a voulu faire.

Ce qu'il a voulu faire ? « une étude... sur le sentiment du beau et le sentiment poétique en poésie : prenant pour champ d'observation l'âme humaine, et ne quittant ce terrain solide que pour creuser le sol, quand il sera possible, jusqu'aux fondements physiologiques des faits de conscience, et pour nous élever, lorsqu'il sera nécessaire, dans les régions métaphysiques, d'où l'on domine l'ensemble des phénomènes particuliers » (p. 9). Cela pouvait être fort intéressant, et il faut reconnaître que, par-ci par-là, on rencontre une idée ingénieuse, notamment à la page 89 une loi très juste de l'harmonie du vers.

Seulement, ce dont je me plains, c'est de trouver dans ce livre un certain nombre de choses qui ne me paraissent pas rentrer strictement dans le plan de l'ouvrage : quel rapport y a-t-il entre l'esthétique du vers et une ironie un peu vieillie contre les bourgeois (p. 28-29), la négation de la création, de la providence (p. 125), l'intronisation du poète à la place des « dieux qui sont morts » (p. 236), une quinzaine de pages sur la beauté dans la nature ? (p. 118-134).

Lorsque M. Braunschvig traite son sujet, il ne songe peut-être pas assez qu'il s'adresse non aux philosophes de profession, mais aux simples lettrés ; qu'il faut savoir se mettre à la portée du public qu'on a choisi ; que la première qualité, c'est la clarté. Or j'en suis encore à me demander ce que c'est exactement que ce sentiment poétique dont l'étude remplit près de la moitié de l'ouvrage. Pourtant nous en trouvons deux définitions, dont la première figure dans l'introduction : « pour le sentiment poétique, il ne réside à proprement parler ni dans la forme, ni dans le fond des œuvres d'art, mais dans ce que leur forme et leur fond nous

laissent apercevoir au-delà d'eux-mêmes » (p. 16-17). Pour ceux qui, comme moi, ne se sentiront pas très éclairés, je recommande une nouvelle explication à la page 207 : « Nous croyons être en droit de donner du sentiment poétique la définition que voici : le sentiment poétique consiste dans l'impression que nous laissent des séries d'associations, qui, s'éveillant dans notre esprit délivré de toute inquiétude pratique, y demeurent pour ainsi dire ouvertes. » Nous continuons à n'y pas voir très clair.

Quant au « sentiment du beau » dont l'étude remplit toute la première partie, il me semble que sa définition à la page 32 est au moins arbitraire : « Nous réserverons le nom de sentiment du beau au sentiment qui s'attache *à la forme des œuvres d'art*, c'est-à-dire — pour nous en tenir à la poésie — au sentiment qui est lié *à la forme du vers considéré indépendamment de sa signification.* »

De ces hauteurs philosophiques, M. Braunschvig descend quelquefois jusqu'à l'étude de la technique même du vers. Cette partie de son travail ne nous satisfait pas toujours. Il y a là des théories qui me semblent fort discutables : en voici même une qui me paraît une erreur complète : « un vers isolé, en somme, n'existe pas, etc. » (p. 151). Le vers isolé existe au contraire, et si bien que, pour peu qu'on ait l'oreille assez exercée, on laisse rarement passer sans l'apercevoir un vers dans une page de prose : on a immédiatement l'impression qu'un alexandrin vient de traverser devant nous.

Enfin on éprouve une légère souffrance à voir défigurer les vers de nos plus grands poètes, sous prétexte de transcription phonétique. Se figure-t-on Racine tombant en arrêt devant ce déguisement d'un de ses plus beaux vers :

Arijan masor dekélamùrrblęsséje ? (p. 73).

Pour ceux qui ne comprendraient pas, je traduis :

Ariane, ma sœur, de quel amour blessée.

Si j'ai un peu insisté sur les critiques, c'est que, dans l'ensemble, on éprouve cette impression : l'auteur vaut mieux que son livre, et il y a là du talent mal employé. J'imagine que les poètes, ou même les critiques littéraires, qui liront cet ouvrage, n'en tireront pas grand chose.

IV. **Auguste Dorchain.** — *L'art des vers*. Bibliothèque des *Annales*, 1906.

Au contraire tout le monde, profanes ou initiés, professionnels ou amateurs, éprouvera à lire *l'art des vers* de M. Dorchain un véritable charme, et réalisera un gain considérable. Certes on pourrait regretter dans ce livre l'absence de toute bibliographie, mais le regret est court, et le charme opère vite. M. Dorchain a prouvé une fois de plus que les meilleurs métriciens sont encore les poètes. L'auteur de la *Jeunesse pensive* et de *Conte d'Avril* vient de nous donner là un de ces volumes exquis dont la critique se fait en un mot : lisez-le. MAURICE SOURIAU.

L. Cazamian. — *Le roman social en Angleterre (1830-1850)*. — Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1904. 1 vol. in-8° de 575 p. Prix : 7 fr. 50.

La littérature, expression d'une société, modifie à son tour la société

dont elle procède. C'est comme effet d'abord, puis comme cause de profonds changements dans l'âme anglaise que M. Cazamian étudie un groupe de romans de Dickens, de Disraeli, de Mme Gaskell, de Kingsley et de quelques auteurs moindres.

L'angle particulier sous lequel il envisage ces œuvres littéraires appelait un exposé de l'état économique, politique, intellectuel, moral de l'Angleterre dans deux périodes assez dissemblables, les trente années qui précèdent le *Reform Act* et les vingt qui le suivent. Ce tableau, difficile à esquisser, est tracé d'une main sûre et experte, et les grandes lignes, surtout en ce qui touche les relations mutuelles des différentes classes, s'y détachent avec une singulière netteté. Individualisme rigoureux, libéralisme whig, rationalisme, benthamisme, voilà le credo politique et social de l'Angleterre jusque vers 1832 ; après quoi, pour des causes religieuses, esthétiques et morales, et surtout au spectacle de la misérable condition faite aux ouvriers et aux pauvres par le premier essor de l'industrie, une réaction presque soudaine ressuscite dans le pays la sensibilité, et même la sentimentalité, l'idéalisme, l'enthousiasme, une philanthropie, une bonne volonté plus ou moins éclairées, mais ardentes. Ces circonstances historiques une fois débrouillées et analysées (et elles le sont fort bien), M. Cazamian entre au vif de son sujet, qui est l'impression ressentie et communiquée par les romanciers qui, en préparant un état social, concourent à le modifier et il nous montre que tous, bien que fort différents entre eux, courent sus à l'individualisme, qu'ils dénomment égoïsme, que tous répudient la morale de l'intérêt, que tous font appel contre le régime de la libre concurrence à l'intervention de l'Etat. Dickens, flottant et vague dans ses doctrines, suscite au moins par ses peintures de vives émotions d'où l'action sortira ; Disraeli invente et préconise un torysme patriarcal ; Mme Gaskell, Charlotte Brontë, Kingsley, se placent sur des terrains plus ou moins voisins du socialisme chrétien. Puissantes et partout entendues, ces voix touchent, attendrissent, persuadent la conscience nationale, mettent en branle les pouvoirs publics ; la loi et les mœurs corrigent des abus criants, introduisent des réformes nécessaires ; un esprit nouveau de sympathie et de pitié d'un côté, de résignation de l'autre, commence à rapprocher les riches et les pauvres, et ainsi se prépare un apaisement qu'achèvent, il faut le dire, des circonstances d'ordre économique et surtout la prospérité matérielle qu'amènent en se développant, guérissant les maux qu'ils ont causés, l'industrie et le commerce. Les romanciers, en contribuant à rendre la nation plus généreuse, plus fraternelle, l'ont rendue plus unie, plus heureuse, plus assurée de l'avenir. Telle est du moins la thèse de l'auteur, et on ne saurait s'empêcher d'y souscrire au moins en partie. Si après cela il n'a pas légèrement exagéré l'influence des Dickens, des Disraeli et des Kingsley, s'il ne juge pas un peu trop favorablement leurs peintures et leurs tendances, ce sont questions qui restent naturellement ouvertes. L'Angleterre après tout n'a suivi ces prédicateurs ni bien longtemps, ni bien loin sur la voie où ils voulaient l'engager. Au grand remède qu'ils proposaient plus ou moins expressément pour tous les maux (c'est l'intervention législative et la tutelle exercée d'en haut), la nation a continué en somme de préférer le libre jeu des énergies, des initiatives, des responsabilités : s'en est-elle mal trouvée ? A-t-elle à présent à s'en repentir ? En telle matière, il est vrai, les considérants de jugement importent beau-

coup plus que les conclusions, toujours discutables ; on ne peut souhaiter ces considérants plus clairs, mieux raisonnés, appuyés de plus de pièces qu'on ne les trouvera dans ce travail, qui éclaire d'un jour nouveau, non seulement plusieurs écrivains, mais encore tout un peuple dans ce que l'on peut appeler l'une de ses crises de conscience et d'âme.

A. BARBEAU.

Ernest Dupuy. — *La Jeunesse des Romantiques, Victor Hugo, Alfred de Vigny*, 1 vol. in-18, 396 p. — Paris, 1905 (Société française d'imprimerie et de librairie).

« Il y a un intérêt de curiosité, il peut y avoir un profit littéraire à étudier un écrivain de génie dans ses travaux d'adolescent... C'est le plaisir mêlé d'étonnement que l'on éprouve en contemplant un petit courant d'eau qu'on voit sourdre du sol et qui porte déjà le nom célèbre d'un grand fleuve. » Ces quelques lignes, empruntées au début du livre de M. E. Dupuy, caractérisent parfaitement l'impression que l'on ressent à la lecture des chapitres qu'il consacre à la jeunesse de V. Hugo, aux concours académiques auxquels il prit part, à son journal, le *Conservateur littéraire*, à l'éclosion de ses œuvres jusqu'à *Hernani* inclusivement. Chemin faisant, l'auteur précise quelques points restés obscurs jusqu'ici, relève quelques erreurs, démêle avec sagacité les éléments divers, les sources de l'inspiration du poète, dans ses premiers recueils. On peut suivre ainsi l'évolution de ses idées politiques qui deviennent de plus en plus libérales.

Cette évolution, sincère assurément, fut-elle tout à fait spontanée ? A la rigueur, les événements de cette période de notre histoire suffiraient à l'expliquer. Elle fut pourtant hâtée, sinon provoquée, par le rapprochement qui se produisit à partir de 1822, après la mort de sa mère, entre V. Hugo et son père. Bien vite, le fils apprit à aimer « le héros au sourire si doux » et lui pardonna son second mariage. C'est une curieuse figure que celle de l'ancien volontaire de la Révolution devenu, durant quelques années, un des plus puissants personnages de l'Espagne. M. E. Dupuy nous le montre vivant plus tard, modestement, mi-bourgeois, mi-campagnard, dans sa maison de Blois, essayant sans succès de refaire sa fortune dans l'élevage et dans la culture, finissant par obtenir sa nomination au grade de lieutenant-général et s'occupant aussi de littérature : dans ses moments de loisir, il rédige un mémoire sur le siège de Thionville, compose des poèmes qu'il soumet respectueusement au jugement de son fils Victor (1). La mort subite du général brisa, en 1828, cette cordiale intimité. Mais elle laissa des traces profondes dans l'âme de V. Hugo, et beaucoup des pièces qu'il écrivit non seulement à cette époque, mais encore bien longtemps après, s'éclairent d'un jour tout nouveau grâce à ce dernier chapitre de la première moitié du livre de M. E. Dupuy.

La partie de l'ouvrage consacrée à la jeunesse de Vigny n'est ni moins neuve ni moins attrayante. De patientes recherches dans les archives et les recueils généalogiques ont permis à l'auteur de remettre au point les renseignements acceptés sans critique par Vigny sur ses ascendants

(1) Appendice I.

paternels et maternels, les Vigny et les Baraudin. Le poète, de la meilleure foi du monde, leur avait attribué une importance hors de proportion avec le rôle honorable mais modeste qui leur échut. Cette tendance à l'exagération se retrouve dans l'amertume avec laquelle Vigny se plaint de l'ingratitude des Bourbons à son égard : en fait — M. E. Dupuy le prouve — il fut un officier passablement protégé (1). Si les études sur les Romantiques réunies dans ce volume avaient besoin d'une sorte de trait d'union, elles le trouveraient dans le chapitre intitulé « l'amitié d'Alfred de Vigny et de Victor Hugo ». Ce fut une amitié d'adolescents, prompte, fervente, d'une exaltation toute romantique, et malgré d'inévitables froissements, elle persista, vivace et tendre, jusqu'à l'exil de V. Hugo.

Le volume se termine par une étude sur « les origines littéraires d'A. de Vigny » qui est une des contributions les plus importantes apportées depuis longtemps à l'histoire du Romantisme. On savait que Vigny débutant s'était inspiré de Delille, de Millevoye, voire de Lemercier, mais on ignorait qu'il dût tant, lui aussi, à Chateaubriand. M. E. Dupuy montre qu'il l'a imité de très près dans *Héléna*, dans la *Fille de Jephté*, dans bien d'autres pièces encore, et, chose plus curieuse, que c'est dans les *Martyrs* qu'il a trouvé l'idée première de la *Maison du Berger* (p. 330). Après Chateaubriand c'est Byron qui parait avoir eu l'influence la plus considérable sur l'auteur des *Destinées*. Dès le début de sa carrière, dans *Moïse*, dans le *Déluge*, il s'inspire du poète anglais ; par de nombreux rapprochements, M. E. Dupuy prouve que toute l'œuvre de Vigny, quelle que soit par ailleurs son originalité, est comme « imprégnée de la pensée byronienne ».

Sans doute, Vigny n'eût pas aimé qu'on recherchât ainsi les sources intimes de son inspiration ; il semble même s'être défendu par avance contre ces sortes de dissections dans lesquelles le scalpel de la critique découpe, pour ainsi dire, et isole les éléments que le poète avait fondus en un tout harmonieux. Mais quel grand écrivain peut espérer que son œuvre échappera à de telles investigations ? Du moins celui dont nous parlons a-t-il cette chance que M. E. Dupuy a su le comprendre et l'aimer. Aussi, a-t-il procédé avec une respectueuse discrétion, avec une légèreté de touche qui ont fait défaut à d'autres, et dont lui sauront gré les admirateurs toujours plus nombreux d'Alfred de Vigny. H. Labaste.

P.-S. — A. de Vigny est à l'ordre du jour. Peu de temps après le livre de M. E. Dupuy paraissait le volume suivant qu'il convient de signaler : *Correspondance d'Alfred de Vigny 1816-1863, recueillie et publiée par Emma Sakellarides*, 1 vol. in-18, VI, 406 p. Paris, Calmann-Lévy (sans date). La plupart de ces lettres avaient été déjà publiées dans diverses revues ; une trentaine seulement sont inédites. On sera pourtant très heureux de les avoir ainsi toutes sous la main, et ce recueil est l'indispensable complément du journal d'un poète. Alfred de Vigny s'y affirme toujours un peu hautain, ne se livrant qu'en partie, et rarement. Certaines lettres (à Busoni par exemple) sont très tendres et affectueuses. Celles qui sont adressées à la vicomtesse du Plessis rappellent, par leur tour aimablement galant et précieux, le Vigny de « Quitte pour la Peur ». L'introduction promet un volume complémentaire de correspondance, et

(1) Appendice II.

laisse entendre que certains ouvrages inédits seront peut-être un jour publiés On ne peut que s'en réjouir et les attendre impatiemment.

H. L.

M. Francesco d'Ovidio. — *Il Purgatorio e il suo preludio.* — Milan, Hœpli, 1906. 6 fr. 50.

M. d'Ovidio ne s'est pas proposé d'écrire proprement un livre sur le Purgatoire de Dante, d'exposer une théorie nouvelle, une vue d'ensemble. Suivant l'usage qui a prévalu en Italie, il expose à propos du premier chant d'abord, puis, plus rapidement, pour le reste de la *Cantica*, les difficultés dans l'ordre où elles se présentent. Mais on pense bien qu'un homme aussi savant et aussi spirituel peut procéder comme il veut : le lecteur trouvera toujours plaisir et profit à le suivre. Je me bornerai à quelques spécimens et j'insisterai davantage sur un mérite plus précieux.

M. F. d'Ovidio explique très bien pourquoi la correspondance entre les châtiments et les démérites est plus exacte dans le Purgatoire que dans l'Enfer : on est dans l'Enfer pour ses crimes et dans le Purgatoire pour ses défauts ; or les crimes varient souvent avec les individus, tandis que tous les défauts se ramènent à sept; Dante n'a donc à inventer que sept tourments dans le Purgatoire. tandis qu'il lui en faut pour l'Enfer presque autant qu'il y a de coupables un peu originaux ; aussi dans l'Enfer invente-t-il un peu au hasard, d'autant qu'il ne s'y sent pas obligé d'y regarder d'aussi près, puisqu'ici tout châtiment qui fait souffrir est bon, alors que dans le purgatoire la peine doit être un remède approprié à la maladie. Loin de sourire du mélange de civilisation païenne et de civilisation chrétienne dans la *Divine Comédie*, M. d'Ovidio s'en félicite, parce que le progrès est venu de là (j'ajoute que Dante montre sur ce point plus de largeur d'esprit que nos philosophes du XVIII[e] siècle qui veulent rayer le passé de l'humanité). Les anges dans le Purgatoire ont des formes précises mais point de caractères propres parce que Dante ne veut pas empiéter sur le Paradis et entend donner à la deuxième *Cantica* une couleur pieuse mais humaine. Les prophéties chez Dante ne sont ni des prédictions à longue échéance (sauf pour le *veltro*) ni des chroniques minutieuses. Dante a voulu nous peindre les trois royaumes dans une imposante fixité : durant son voyage, une seule âme entre aux enfers, une seule passe du Purgatoire au Paradis. Si l'on veut savoir comment M. d'Ovidio analyse un personnage ou un paysage de Dante, voir ses fines remarques sur Caton et sur les vers 100 — 6 du premier chant du Purgatoire. On trouvera aussi une foule de remarques pénétrantes sur l'ordre, la netteté inconnus jusque-là que Dante introduit dans sa vision.

Mais voici qui importe bien davantage. Certes M. d'Ovidio ne dispense pas d'une longue préparation les commentateurs de Dante. Il faut être savant pour entendre un poëte aussi savant. Mais M. d'Ovidio conjure les critiques de ne pas abuser de leur science, de ne pas voir partout un problème de théologie ou de mécanique dantesque. Il rappelle que Dante est avant tout un poëte, c'est-à-dire une créature ailée qui a des caprices, qui ne se pique pas, par exemple, d'apprécier exactement de même dans l'Enfer et dans le Purgatoire une faute donnée et qui se rit des toiseurs gravement occupés à prendre la mesure de ses constructions fantastiques. Surtout il fait remarquer que Dante, tout bon bachelier qu'il est et veut paraitre,

subordonne tout à l'effet poétique et moral ; ainsi Dante impose souvent aux interlocuteurs des réticences que la vraisemblance condamne mais qui ménagent pour la suite une beauté inattendue ; Virgile, suivant le besoin du moment, en sait plus ou moins long sur le Purgatoire ; pourquoi Sordello ne chante-t-il pas avec les âmes souffrantes du même cercle et pourquoi la nuit est-il interdit non de descendre, mais de gravir la montagne du Purgatoire. c'est que Dante concerte l'admirable scène des deux Mantouans et la revue des princes de la *valletta*.

M. d'Ovidio n'interdit pas de grossir la liste des auteurs à qui Dante a pu emprunter un mot, une idée. S'il refuse de discuter les *dix-huit* interprétations proposées pour Matelda, il recommence avec un courage méritoire les longues recherches auxquelles a donné lieu Mathilde de Hackborn. Mais il avertit quelquefois que c'est par courtoisie qu'il suit ses confrères dans des investigations de ce genre qui, trop prolongées, sont plus nuisibles qu'utiles ; car, si l'on n'y prend garde, elles arrivent à fausser, sinon chez le critique, du moins chez le lecteur, l'idée qu'on doit se faire de la *Divine Comédie* ; elles ramènent les hommes de génie au niveau des hommes de talent. Il n'y a pas d'inconvénient à les instituer pour un Parini, dont les emprunts ont été sciemment, patiemment ajustés, par des retouches successives, à la place où on les destinait ; mais, comme le dit excellemment M. d'Ovidio, Dante procède tout autrement ; Virgile est son livre de chevet, mais Dante en est pénétré ; l'*Enéide* fait partie de son être comme ses doctrines politiques et religieuses, comme l'histoire de son temps ; nombre de ses imitations sont de pures réminiscences ou même l'expression d'idées tellement incorporées en lui qu'il en use comme de son propre bien.

D'ailleurs le premier devoir de la critique, selon M. d'Ovidio, est de mettre en relief l'essentiel d'un auteur, c'est-à-dire, quand il s'agit de Dante, l'incomparable beauté de ses entretiens avec Virgile, avec les âmes qu'il rencontre sur sa route, de ses expansions, de ses invectives, le bonheur de ses comparaisons, la puissance de son style. Il nous impose bien assez de symboles, sans qu'on lui en prête.

Toutes ces observations de méthode, très opportunes, donnent au livre un prix bien supérieur à celui qui naît de fines ou savantes remarques de détails. Signé d'un pareil nom, il peut exercer une grande influence sur l'étude de la *Divine Comédie*, ce pain quotidien de l'Italie savante. Les conseils y sont au reste assaisonnés d'un humour qui n'exclut ni la vigueur de polémique ni l'émotion mélancolique. (V. les pages sur l'orthodoxie de Dante et, à la fin, les raisons pour lesquelles, s'il fallait choisir, l'auteur préférerait le Purgatoire aux deux autres parties du poème). M. d'Ovidio ne veut pas que la malice soit irrévérencieuse pour les grands hommes, mais il aime le badinage innocent qui insinue ou grave la vérité. Au fond de sa critique, derrière la science, la rectitude du jugement et l'esprit, on aperçoit l'élévation morale et la bonté.

Charles Dejob.

Marc Citoleux. — *La poésie philosophique au XIXe siècle*, Mme Ackermann, d'après de nombreux documents idédits. — Paris, Plon-Nourrit, gr. in-8° de XIII-252 pages, 1906.

« Voulant faire une enquête sur la poésie philosophique au xix° siècle,

nous avons interrogé Lamartine d'abord (1), parce qu'il apparaissait le premier en date ; et ensuite Mme Ackermann, pour des raisons toutes personnelles ». Ainsi débute l'auteur. Il a raison de prendre sa précaution avec le lecteur, car Lamartine, poète-philosophe, ne conduit pas directement, certes, ni peut-être indirectement, à Mme Ackermann. Ce sont deux aspects très différents d'un vaste, d'un beau, j'allais dire d'un terrible sujet, que M. Marc Citoleux a étudiés dans ses deux thèses, si pleines l'une et l'autre d'étude et de zèle vraiment méritoire. Si nous nous arrêtons de préférence à la seconde, à la plus courte (encore qu'elle ne soit pas brève), c'est que les « raisons personnelles » de M. Citoleux sont intéressantes à signaler.

Il a connu Mme Ackermann. Il a reçu d'elle des impressions d'enfance. Son père l'avait déjà, avant lui, en quelques pages, finement et sûrement analysée. Il a pu consulter son journal, des cahiers d'extraits, une courte autobiographie, des lettres, le tout inédit. Il lui a été loisible de revivre la vie de son auteur, en même temps que d'en évoquer la silhouette. Il a enrichi, étendu la connaissance que nous avaient donnée, soit de la femme, soit du poète, un Caro, un d'Haussonville, un Barbey d'Aurevilly, un Ernest Havet, et j'en passe (car Mme Ackermann a eu le privilège, si c'en est un, d'avoir, de son vivant même, toute une « littérature ». Elle a été étudiée, examinée, retournée, tantôt avec le sérieux et l'estime dus à son grand talent, tantôt avec la déférence nuancée de commisération qu'inspirait son désenchantement foncier, tantôt avec l'espèce de curiosité irritée que provoque une manière de phénomène, « un monstre, un prodige », disait Barbey d'Aurevilly.

Ni monstre, ni prodige, dit à son tour M. Citoleux, une femme, qui est bien de son sexe toujours, même — et peut-être surtout — dans ses vues philosophiques, et qu'une connaissance plus complète de sa vie de femme ou de ses lectures savantes nous révèle et nous explique sans qu'il y ait la moindre « monstruosité » dans son cas.

Nous le voulons bien. C'est là d'ailleurs un des côtés intéressants, et, en tout cas, le plus nouveau, de cette thèse. Les documents fournis, les passages cités, les lectures extraites et piquées dans des cahiers intimes, tout cela est matière à confidence, et *confesse* plus ou moins une femme qui a beaucoup professé dans ses vers, sans vouloir se confesser. M. Citoleux a raison de souligner ceci, de noter cela, de calculer la valeur d'un mot échappé dans le journal, supprimé dans les vers, bref d'éclairer ce qu'elle a livré au public parce qu'elle n'écrivait que pour elle. Et cette recherche minutieuse, presque acharnée, méritait de le conduire à de véritables découvertes.

Il est probable, néanmoins, que plus d'un lecteur éprouvera du résultat quelque déception. Celui-là devra s'en prendre non à M. Citoleux, mais au sujet lui-même, et à la personne de Mme Ackermann. L'œuvre poétique de Mme Ackermann est forte, virile, austère ; mais dure, fatigante, desséchante. Sa personne paraît un peu comme son œuvre, en dépit de tout. Si ses cris nous paraissent, de l'aveu même de son critique, « plus éloquents que déchirants, et peut-être, plus qu'éloquents, déclamatoires » (p. 20), c'est sans doute que la sensibilité, la vraie, en est absente, celle

(1) *La poésie philosophique au XIXe siècle, Lamartine*, par *Marc Citoleux*. Paris, Plon-Nourrit, gr. in-8°, 1906.

qui n'a manqué ni à un Vigny, ni à un Leconte de Lisle, ni à un Sully Prudhomme, quelque contenue qu'en fût l'expression. Par le fait, son pessimisme est en quelque sorte congénital. Elle n'était pas insensible assurément, et elle a souffert, cela est certain. Mais on ne voit ni dans la nature de cette sensibilité, ni dans les douleurs qu'elle eut à supporter, rien qui puisse porter l'amertume du cœur ou de l'esprit aux extrêmes. Il faut donc qu'elle soit née ainsi, que le désenchantement lui ait été naturel comme à d'autres la gaité, et qu'elle n'ait pas plus souffert de ce « pessimisme « que l'on ne souffre, en général, de sa complexion. C'est ainsi que nous la voyons écrire elle-même — elle qui était modeste — sa biographie pour détromper les échauffés de la critique qui veulent faire d'elle, sur la foi de ses vers, une « désespérée ». Désespérée ? Elle proteste. Elle vit tranquillement, posément. Son pessimisme lui est une maison fort habitable. Elle ne s'en plaint pas. Elle ne souffre pas ou du moins elle ne souffre plus. A-t-elle du moins bien profondément souffert? La réponse est difficile. M. Citoleux nous dit : « Elle devint pessimiste parce que son cœur fut longtemps inassouvi et peu de temps satisfait. Son mariage fut tardif, — et elle eut un pessimisme de jeune fille ; il dura peu, — et elle eut un pessimisme de veuve ». Mais ces deux pessimismes-là, mariage tardif, veuvage prompt, seraient une explication vraiment bien superficielle, et surtout banale. Une autre, plus profonde sûrement, est celle de la découverte du sensualisme de l'amour. Ici l'auteur se borne à indiquer. Nous croyons qu'on pouvait un peu creuser. Passionnément aimée, elle fut heureuse et déçue. De là, plus tard, sa théorie que « le sentiment n'est que de l'animalité ». Et, sans doute, c'est à elle, à sa sensibilité spéciale, si voisine de l'insensibilité ; à sa passion, si semblable à un jeu cérébral, que s'appliquerait le vers de Musset : « Vous les voulez trop purs, les heureux que vous faites... ».

Au total, cette femme était surtout un cerveau. C'est une *penseuse*, un peu comme Mme d'Agoult (d'ailleurs, avec toutes les différences qui s'imposent). Cette penseuse a toujours raisonné. Surtout elle a toujours lu. Mais, au lieu de se borner à « savoir », et d'emmagasiner, elle élaborait. Au lieu de diluer, « de développer » les pensées des autres, elle réduisait, réduisait à feu doux, dans l'alambic de sa cervelle. Et, finalement, elle distillait. Ce que produisait cette chimie vigoureuse était concentré, terne de couleur, fort et âcre de suc, à la fois personnel et impersonnel de forme. Rarement un homme, à plus forte raison une femme, eut à ce degré le don d'extraire et de quintessencier en vers plus robustes que la plus robuste prose des pensées fortes, dont tout le charme s'est volatilisé. La satisfaction que procurent les vers de Mme Ackermann est une satisfaction, presque une stupéfaction de facture : cela devient original à force de condensation. Mais, au fond, on reconnaît tout ce qui a nourri ce composé nouveau et décevant ; on en désagrège les éléments. M. Citoleux, sur les 250 pages de son livre, en consacre plus de la moitié aux « lectures » de Mme Ackermann. Constatation éloquente, et accablante. Si, dans son *Journal*, on voit très bien que Mme Ackermann pensait par elle-même et sur elle-même, dans ses vers on voit trop les pensées d'après les autres. Femme cette fois en cela, et encore en ceci, qu'aux directeurs spirituels que sont les livres il lui fallut de toute nécessité en joindre un qui fût vivant, parlant : et ce directeur fut M Ernest Havet, Toutes ces remarques justifient le mot qui échappe à M. Citoleux (l'imprudent !) et

qui va un peu à l'encontre de sa thèse, à savoir que ce pessimisme roide et imposant est un « pessimisme de bibliothèque ».

Tout compte fait, c'est bien l'impression qui demeure. Mme Ackermann est, à coup sûr, une personne qui a beaucoup lu, très peu vécu. Un berceau à côté d'elle eût probablement beaucoup changé de choses en elle. Ou même, le mariage prolongé. Mais elle se marie à 30 ans, quand elle se voyait déjà vieille fille à toujours. Elle reste veuve trop tôt pour que le mariage ait pu la transformer peu à peu. A-t-elle eu plusieurs âges ? « L'âge mûr, dit très joliment M. Citoleux, semble son âge naturel ». Ni monstre ni prodige, soit ; mais pas assez femme, c'est probable : et ne nous en plaignons pas, ne la plaignons pas surtout, puisque c'est à cela qu'elle dut son talent, et sa très prompte, sa très solide notoriété.

A cette notoriété, M. Citoleux vient d'ajouter encore ; et, travaillant à celle de Mme Ackermann avec cœur, il n'a pas peu fait pour la sienne propre. Quant à la question qui le préoccupe dans son enquête, à savoir s'il est dans la destinée de la poésie philosophique de réunir au même degré l'originalité de la pensée et celle de la forme, la solution n'en est pas dans Mme Ackermann. « Avec elle, la poésie philosophique n'exprime pas encore d'idées originales, mais elle n'exprime plus d'idées communes ». Sera-t-elle ailleurs ? Nous le souhaitons vivement pour l'auteur, et l'engageons en tout cas à poursuivre la série des belles études que semble nous promettre la double préface du livre sur *Lamartine* et de celui sur *Mme Ackermann*. L. Rocheblave.

Ernest Zyromski. — *L'orgueil humain.* — Armand Colin, 1904.

Pour ses débuts M. Zyromski avait écrit un livre qui fit sensation : *Lamartine poète lyrique*. C'était, à un autre point de vue, aussi pénétrant, aussi intéressant que l'étude de M. de Pomairols. Le nouveau livre de M. Z., *L'orgueil humain*, a été, pour moi, une déception. La thèse, dans son ensemble, paraît inadmissible : nous sommes prévenus, dans la préface, un peu en style d'oracle, que l'auteur va « dévoiler l'erreur séculaire qui a précipité les hommes dans le mensonge et dans le malheur ». Qu'est-ce à dire ? M. Z. veut prouver que le naturalisme est la seule vérité, et qu'il faut nous hâter d'y revenir si nous voulons fuir le mensonge et éviter le malheur. Pour démontrer cette théorie un peu surprenante, et combattre cette erreur « séculaire », l'auteur s'est cru obligé de remonter jusqu'au brahmanisme et au bouddhisme. Je laisserai de côté tout cet appareil imposant, Rig-Véda, dhaman, dharman, vrata, rita et satya, n'étant pas compétent en ces matières, et me demandant si l'auteur l'est beaucoup plus que moi. Les chapitres qui suivent sont plus accessibles aux lecteurs de culture moyenne, notamment celui qui est consacré à l'hellénisme. On pensait jusqu'ici que la nature avait merveilleusement inspiré le génie grec : il nous en faudrait beaucoup rabattre, si nous en croyions M. Z. : « la Grèce a porté sur la nature une main légère et orgueilleuse. Elle semble avoir aimé la nature, etc. ». Au moment d'immoler l'hellénisme sur l'autel de la nature, l'auteur a comme un scrupule, presque un remords ; mais sa main ne tremble qu'un instant : l'hellénisme a vécu.

C'est avec une moindre hésitation que M. Z. procède ensuite à l'exécution en règle du christianisme, coupable lui aussi de lèse-naturalisme.

On est d'abord un peu étonné de voir ranger parmi les supports de l'orgueil humain la foi d'un Pascal qui jusqu'ici ne semblait guère avoir flatté la vanité de l'homme ; mais M. Z. a été plus avant que Pascal : pour lui, le christianisme « avec les gestes et les mots de l'humilité,... répand un enseignement accablant, que hérissent les dogmes, les prescriptions d'une Révélation immuable et inaccessible, les préoccupations et les menaces de la vie éternelle. Ainsi l'esprit chrétien, même libéré des erreurs du moyen âge, continue à déplacer l'axe de la vie humaine. Au lieu d'épurer et de fortifier le culte primitif de la nature, il impose à l'homme l'acceptation initiale d'une doctrine mystérieuse qui jette la pensée dans la révolte ou l'étonnement. Qu'elle est coupable et lamentable, l'illusion de l'orgueil chrétien ! »

Au dernier moment, avant d'abattre le christianisme dans la poussière, M. Z. semble avoir eu un nouveau scrupule, « le sentiment religieux, c'est-à-dire l'angoisse devant l'inconnu » lui semblant « indéracinable ». Puis il l'a déraciné de son mieux : « la conscience moderne qui pèse et juge les dogmes, a des exigences inaliénables. Il faut obéir ». Mais ce scrupule est vain, et pareillement son regret d'avoir porté le coup final à l'hellénisme. Même après « l'orgueil humain », l'hellénisme continuera à vivre dans le monde des esprits raffinés, et le christianisme à se développer dans le monde des consciences. Le livre de M. Z. ne me semble pas devoir inquiéter profondément les consciences, ni troubler les esprits. Sa doctrine rappelle souvent celle de Bernardin de Saint-Pierre, relevée tout au plus d'une pointe de J.-J. Rousseau : ce n'est pas très grave.

Je ne veux pas dire par là que la pensée de l'auteur aime à suivre les chemins battus : au contraire je trouve dans ce livre des idées que je n'avais jamais rencontrées autre part : ainsi cette théorie sur les rapports de la pensée et de la nature : « quand un philosophe prononce une formule solennelle qui élargit l'horizon intellectuel, on dirait que l'univers entre dans la solitude de sa chambre, et apporte à sa pensée, comme un hommage, la traduction plastique de ses plus grands aspects. Donc ne séparons pas l'univers et la pensée des sages, et mettons à l'épreuve du paysage les plus profondes philosophies ». Ailleurs c'est une formule plus ramassée, et plus étonnante encore : « le soleil crée la moralité ». Est-ce bien sûr ? Est-on plus moral dans les pays ensoleillés que dans les régions embrumées ?

Heureusement pour nous ce livre n'est pas seulement un essai philosophique : il y a là aussi une série d'études sur les grands écrivains, qui paraissent plus approfondies, comme si M. Z. était plus à son aise dans l'histoire littéraire que dans la méditation naturiste ou naturaliste. Ce n'est pas que même dans cette partie de l'œuvre tout soit de la même valeur. Le sens littéraire de M. Z. est souvent gêné par son idée préconçue : c'est ainsi que l'auteur explique tout Racine sans dire un mot de son catholicisme teinté de jansénisme. Je ne vois guère que l'étude de Molière qui soit tout à fait juste : Molière est incontestablement un naturiste, donc la thèse philosophique de M. Z. le sert ici au lieu de le desservir, et lui permet de comprendre d'une façon aisée et complète l'auteur du *Malade Imaginaire*. Cela fait en tout quarante bonnes pages sur les trois cent soixante-dix environ qui composent le volume ; un neuvième très juste, huit neuvièmes fort discutables, voilà une proportion encore honorable, surtout si on y ajoute de jolis détails disséminés au hasard, une

belle page sur les montagnes, des sentiments très humains, exprimés délicatement.

Au début de sa préface, M. Z. se demande s'il a développé une erreur ou une vérité primordiale : je crois qu'il s'est trompé mais généreusement trompé : il a voulu « susciter parmi la jeunesse qui pense les idées qui frappent les cœurs » ; cette ambition est belle et bonne : quiconque pense et écrit, doit, en ce moment de gâchis moral, ou de « transition » comme disent les optimistes, essayer de publier de son mieux ce qu'il croit une vérité utile. MAURICE SOURIAU.

L. Benoist-Hanappier. — *Le drame naturaliste en Allemagne.*

Il y a dans ce livre deux cents pages d'excellente histoire littéraire.

L'auteur porte avec aisance tout le poids d'une documentation considérable et, bien qu'il n'ait les trois quarts du temps affaire qu'à des hommes médiocres et à des œuvres contestables, il ne lasse point : il nous donne en effet l'image très vivante d'un mouvement qui, à son heure, n'a laissé personne indifférent en Allemagne. On revit cette heure dans son livre ; on assiste une fois de plus au fourmillement des idées qui s'y pressèrent dans une hâte tumultueuse, comme si elles eussent voulu y éclore toutes à la fois. Ces idées aujourd'hui sont mortes et bien mortes ; le temps a fait l'œuvre impitoyable dont il est coutumier ; mais leur pâleur de vie éteinte a des charmes pour qui se souvient : car c'est la grâce suprême des choses dont on rêva et qui se sont enfuies, que de laisser derrière soi une ombre douce au cœur et dont on ne se détache qu'à regret.

On avait donc enfin trouvé la formule du drame définitif ; le naturalisme conséquent avait conquis la scène. Il triomphait avec l'insolence naïve des héros de vingt ans qui croient à l'éternité des victoires. Dumas, Ibsen même étaient traités de haut ; on toisait leur œuvre, dans la parfaite assurance que l'on ferait mieux. Il n'y a rien de plus amusant que la fatuité avec laquelle Arno-Holz fait la leçon à Zola, et l'on sourit, quand on songe que ce même docteur, si savant en belles théories, est, partiellement au moins, responsable de l'ennuyeuse famille Selicke. On doit lire ces juvénilités ; ce sont de bonnes lectures, et qui rendent indulgent. Toutes les fois qu'il se fait quelque changement dans l'atmosphère intellectuelle, il faut bien qu'il y ait aussi des cervelles qui se dérangent ; l'air nouveau grise et toutes les têtes ne sont pas solides parmi ceux qui font métier d'imagination, surtout quand ils en sont encore à l'âge des vastes pensées. Deux hommes vraiment doués surgissent au milieu de ce beau tapage et commencent au théâtre une œuvre qui sera glorieuse. Un d'eux surtout plait aux novateurs ; il leur semble que c'est le grand homme attendu. Son œuvre est la réalisation de leur idéal. C'est autour de lui que se groupe tout le bourdonnant essaim des jeunes : ils vont et viennent dans sa lumière, persuadés qu'ils ajoutent à son éclat. Leur besogne d'ailleurs est plutôt inférieure. Mais le public ne regarde pas de très près : sa curiosité a été piquée, il applaudit, il se passionne ; les grandeurs de la veille s'inclinent ou s'écroulent. C'est une contagion d'ivresse : puis, un matin, toute cette belle ardeur tombe. Le besoin du nouveau a ressaisi le public et le naturalisme a vécu au théâtre comme ailleurs. Là aussi, il n'avait été qu'un éphémère.

En effet de tant de bruit il ne subsiste aujourd'hui qu'un grand nom : celui de Hauptmann. Sudermann eut dès le principe une orientation différente, et il fallait toute l'incertitude des premières impressions pour voir en lui, comme on l'a fait, l'homme d'une école, le chef d'un mouvement. Hauptmann, au contraire, a bien son point de départ dans le naturalisme, qu'il a d'ailleurs, heureusement pour lui et pour nous, dépassé dans des œuvres qui ont l'honneur de s'expliquer par elles-mêmes et l'on comprend qu'il occupe la première place dans une thèse sur le naturalisme au théâtre, puisque sans lui l'effort multiple n'eût abouti qu'à un avortement piteux. On pourrait même regretter que M. Benoist n'ait pas fait une part plus large à Hauptmann. A la suite de l'homme de génie, il se fût élevé au-dessus du mouvement occasionnel ; après l'avoir parcouru il s'en fût détaché, et anticipant l'avenir il aurait jugé de haut, dans cette clarté supérieure que les œuvres géniales répandent autour de leur beauté. Mais — pour un instant du moins — ne demandons pas à l'auteur plus qu'il ne nous a donné, puisque ce qu'il nous a donné est intéressant. Il a fixé en quelque sorte un instant de fièvre. Il nous a introduits dans le chaos, dans le pêle-mêle initial où ce qui sera très grand se confond avec ce qui est petit ou médiocre. Il ne s'est point fait encore de hiérarchie des talents : tout le monde est de plain-pied, au même niveau. Les personnes et les œuvres sont toutes également problématiques, et l'on s'intéresse à tout, parce que tout est à l'état d'ébauche ou de promesse. Nous ne sommes point ici sur les sommets, dans la solitude, en face du génie, mais nous respirons ce qui fut respiré par toutes les poitrines, faibles ou fortes ; nous refaisons le rêve d'une génération de jeunes hommes ; c'est bien par ces imaginations qu'a dû passer le poëte, quand il cherchait sa route ; avant d'arriver par la production même à la conscience de son génie, il a dû errer dans ces brumes ; elles lui annonçaient le soleil, en le lui voilant. Avec les naïvetés heureuses de ceux qui sont élus, il consultait ceux qui ne l'étaient pas, tout simplement parce qu'il les voyait devant lui. Des gens, qui maintenant aux yeux de tous ne sont que des brouillons, ont été ses égaux, ses maîtres : il s'est cru leur obligé et leur a dit merci. Comme il doit sourire aujourd'hui au souvenir de ces années déjà lointaines ! Il me semble que l'ouvrage de M. B -H. a dû l'attendrir singulièrement : il lui rend en effet sa pensée de jeune homme, ce qu'il y avait sous le front rêveur, quand le premier rayon de gloire ne l'avait pas encore touché.

Mais il n'y a bonheur qui ne se paye, avantage qui n'ait son inconvénient. Il faut en prendre son parti. La même sympathie ardente, qui a inspiré à l'auteur un livre qui se fait lire, devait parfois troubler son regard et mettre sa critique en défaut. M. B.-H. juge, tranche, décide comme s'il était un des combattants de cette grande et tumultueuse bataille : à de certains moments il voit à travers une fumée qui l'exalte et l'entête. Alors il frappe et fonce. Il est pour Sudermann d'une injustice qui serait irritante, si l'on ne savait qu'il est extrêmement difficile de n'être pas exclusif en ses admirations. Qu'importe, je vous prie, que le réalisme de Sudermann soit tronqué ou truqué ? que Sudermann même soit un réaliste ? C'est un poëte, il a une note à lui. C'est l'essentiel ; le reste est d'intérêt fort secondaire. C'est la valeur du tableau qui décide du mérite de l'école. Les méthodes s'estiment à leurs fruits. De quelque nom qu'on les affuble, toutes les théories littéraires sont acceptables, du moment

qu'elles prouvent leur fécondité par des chefs-d'œuvre. Car telle ou telle œuvre de Sudermann est de première valeur. Donc son art est d'un maître et le procès est jugé. Ne voir, même dans l'Honneur, qu'un pastiche de l'œuvre des Dumas fils (M. B.-H. aime ce pluriel, comme s'il y avait des Dumas fils à la douzaine), ce serait montrer vraiment bien peu de sens littéraire. Mais le Moloch naturaliste a ses exigences. Les Sudermann et les Dumas fils ne lui suffisent bientôt plus ; pieusement, M. B.-H. lui apporte Racine. Je comprends qu'un étranger pour lequel notre langue est restée quelque chose d'abstrait, quelque chose qui ne fait point partie de sa sensibilité, parle de Racine à la légère, il ne sent pas derrière le mot les vibrations du rythme qui l'amplifie ; mais je suis un peu étonné qu'un homme dont le français est la langue maternelle et qui a autant de goût et de science que M. B.-H. puisse écrire que Phèdre disserte en vers subtils et pédantesques. Ce sont là au moins des expressions peu heureuses. M. B.-H. a dû, dans l'intérêt même de son travail, beaucoup hanter la jeune critique de l'époque. mais ne peut-on vivre impunément avec les gens ? Nos accointances doivent-elles tôt ou tard finir par déteindre sur nous ? On connait la légendaire histoire de M. Nicolas, le Zoïle de Voltaire. Il haïssait l'impie avec la rancune obstinée des âmes dévotes, furetant par tous les recoins de sa vie, pour y trouver une pâture à sa malignité. Or, un jour, en consultant son miroir, il s'aperçut qu'il était devenu le vivant portrait de l'homme tant haï ; c'était la même maigreur, le même tic nerveux, la même minceur des lèvres sarcastiques : il n'y avait que le regard, qui était toujours, hélas ! celui de M. Nicolas. Pareille mésaventure ne pouvait arriver à M. B.-H. ; il a trop d'esprit, un horizon trop vaste, trop de modestie et de science véritable pour contracter jamais les vilains défauts de cette critique aventurière, avec ses affirmations impérieuses, avec ses affectations de profondeur qui dispensent de regarder, avec son audace de construction qui ne recule point devant le démenti des faits. Et pourtant le mauvais exemple a été parfois contagieux.

En général, l'auteur ne se méfie pas assez de ses affirmations. C'est ainsi qu'il écrira, sans aucune espèce de scrupule : « Ekhof est l'acteur-type de cette école de Weimar ». Avec Devrient nous avions le roman du théâtre, avec un écrivain qui procéderait comme le fait ici M. B.-H., on serait vite en pleine légende, dans le conte bleu, en dehors du temps et des misérables contingences. Mais toutes misérables qu'elles soient, les dates, elles aussi, sont une espèce d'absolu.

En somme ce ne sont là que des critiques bien légères. Elles n'entament point l'œuvre ; elles contribueraient plutôt à en souligner la physionomie originale. Malheureusement il y a une ombre qu'il serait puéril de vouloir dissimuler. Une fatalité a pesé sur l'œuvre dès son commencement, un *a priori* malencontreux, dont l'auteur n'a pu s'affranchir. Si gros que soit son livre, M. B.-H. n'a accompli qu'une partie de sa tâche, et à vrai dire, la moindre. Le mouvement dont il nous entretient n'est intéressant que parce qu'il a abouti. Il s'en est dégagé une individualité puissante qui a créé une forme neuve, fondé un genre de drame qu'on ne connaissait pas. Le drame de Hauptmann ne se laisse point en effet ramener tout entier à un type antérieur, et ce drame nouveau est à jamais consacré, parce qu'il a permis au poète de pénétrer dans des régions imprévues et d'y ouvrir des sources vierges. Hauptmann a du

même coup enrichi l'art et accru le domaine de notre imagination. C'est une œuvre, cela ; c'est un accomplissement, c'est une réalité ; c'est proprement la seule qu'il y ait dans tout ce remuement d'intentions et d'idées, et c'est pourtant ce que M. B.-H. ne nous explique pas, ne songe pas même à nous expliquer. Il nous dit ce qu'il y a de commun entre le drame de Hauptmann et celui de Max Halbe ou de A. Schnitzler ; il ne nous dit pas par quoi le drame de Hauptmann diffère du drame de l'un ou de l'autre de ces Messieurs. Or, c'est cette différence qui est la grande chose ; si imperceptible qu'il soit peut-être aux yeux inexercés, c'est ce point qui est tout. On n'a pas expliqué Corneille, quand on nous a énuméré tout ce qu'il a de commun avec du Ryer ou Rotrou et, d'autre part, que serait une histoire de la tragédie sous Richelieu, si l'on ne nous y montrait ce qu'elle est devenue par Corneille et par Corneille seulement ? Il faut toujours, bon gré mal gré, que la critique en vienne à cette analyse du génie. Sans les lumières qu'il nous donne, on est à tâtons ; rien n'est à sa valeur ni dans sa clarté. La vraie critique est celle qui part des grandes œuvres, qui ne les quitte que pour y ramener, qui si loin qu'elle s'aventure ne les perd jamais de vue. Mais cette critique, dès le principe, M. B.-H. se l'était interdite et certes bien gratuitement, en accordant aux théories de M. Lacombe une importance qu'elles n'ont pas. Sa thèse est la meilleure réfutation des idées qu'elle croit justifier. Nulle part on ne voit mieux que ce prétendu « institutionnel » ne nous donne que l'extérieur des choses et non l'essentiel. Un philosophe dirait que cette recherche permet de déterminer les possibilités, mais ce n'est point une possibilité, c'est une existence qu'il s'agit d'expliquer. Ah ! que les critiques se font de tort, avec ces prétentions plus ou moins scientifiques ! Eh quoi ! voilà un homme de belle intelligence, qui a un véritable sens de la poésie, qui a beaucoup travaillé, et qui, à plaisir, pour des théories d'intérêt discutable se prive et nous prive d'avance de ce qui serait le meilleur de son œuvre, son couronnement et sa récompense. A travers des steppes et des broussailles il arrive au seuil du temple, mais à peine l'a-t-il touché, qu'il se détourne, et s'en va, pensant que la besogne est faite.

Mais non ! elle ne l'est pas, crierait à bon droit le poète à notre critique. Le temple est hanté ; il faut le purifier; il faut délivrer la divinité. Il faut avec un pied d'airain marcher droit à la cellule sacrée, peser sur la lourde porte qui en clôt l'enceinte, sans peur des inscriptions ni des anathèmes, ni des cris, il faut aller jusqu'à la statue elle-même, il faut soulever le voile qui la couvre, dût-on être aveuglé par la vision soudaine...

Mais nous qui ne sommes pas poète, nous nous contenterons de dire à M. Benoist-Hanappier : « Votre thèse est très intéressante, mais vous nous devez un Hauptmann ». G. Belouin.

Gaston Boissier. — *La conjuration de Catilina*. — Paris, Hachette et Cie, 1905.

A quarante ans d'intervalle, l'auteur de *Cicéron et ses amis* revient à son héros, s'il est permis de qualifier ainsi l'homme d'Etat dont il ne nous a dissimulé ni les défauts ni les faiblesses ; la *Conjuration de Catilina* nous le présente du moins sous son meilleur jour, à l'apogée de sa longue vie politique. La vigilance du consul, ses habiles mesures

et ses décisions opportunes sauvèrent la République romaine de l'anarchie, sinon du césarisme inévitable : si l'aristocratie était à bout de forces et le peuple mûr pour la servitude, Cicéron assurément n'en pouvait mais.

Ce qui dure chez M. Boissier autant que sa fidélité aux amitiés anciennes, c'est l'art avec lequel il sait vivifier ses portraits, animer ses *foules*, démêler les péripéties d'une conjuration si compliquée d'intrigues, de manœuvres obscures, d'ambitions mal définies. Avec une admirable netteté l'auteur fait le départ entre ce qui est acquis et ce qui, malgré d'innombrables travaux, demeure incertain : ces travaux lui sont connus, il déclare avec bonhomie qu'on ne pourra l'accuser de chercher la nouveauté ; par là même il souligne finement toute la difficulté d'un sujet si rebattu, qui se renouvelle en quelque sorte sous sa plume alerte. Cette fraîcheur d'impression n'est pas due seulement au style charmant et clair dont l'éloge n'est plus à faire ; elle résulte, semble-t-il, de procédés fort délicats qu'il est plus tôt fait d'expliquer que facile de mettre en œuvre. Ainsi, M. Boissier donne à ses lecteurs l'illusion qu'il travaille devant eux ; il les associe pour ainsi dire à sa méthode, feignant d'interroger en leur présence, avant de conclure, les préfaces plus ou moins sincères de Salluste, les textes plus ou moins oratoires de Cicéron ; il les instruit sans en avoir l'air, s'excuse de leur rappeler ce qu'en fait il leur apprend, résume à propos l'histoire du Sénat, les attributions des consuls, les multiples détails utiles de ce qu'on pourrait appeler la constitution romaine ; surtout, convaincu comme il l'est à l'exemple de Renan que « *l'homme ne change qu'à la surface* », il explique le passé par le présent avec une mesure que le *Catilina* de Mérimée (1844) ne connut pas. A force de discrétion, de bon sens, d'expérience et aussi d'érudition, M. Boissier s'est acquitté de sa tâche avec son bonheur ordinaire. Il peut, sans anachronisme, nous parler de *grèves* politiques, de femmes éprises d'émancipation en plein Forum, d'interpellations et d'ordres du jour. Etudiant tour à tour « les Préliminaires de la Conjuration », le « Consulat de Cicéron », la « Conjuration », les « Catilinaires » pour finir avec les « Nones de décembre », ses cinq chapitres embrassent une période de plus en plus courte, trois ans, six mois, une saison, quelques semaines, un seul jour enfin : le premier acte clair, le dernier acte court, comme il sied à un drame vraiment classique.

Nous voudrions louer à loisir la mise en lumière de certains points intéressants : caractère anticicéronien du style de Salluste, existence parallèle de deux complots, utilité de la deuxième Catilinaire pour se faire une juste idée de la première, naturel des discours que Cicéron a prononcés devant le peuple, définition de la conjuration et du rôle exact de César. Çà et là revient, comme un refrain éclatant de bonne humeur presque juvénile, cette constatation que l'éloge du bon vieux temps n'était chez les Romains, comme chez les vieillards moroses, qu'une forme de la mauvaise humeur : on célèbre le passé pour se plaindre du présent ; on prête aux morts qui n'en avaient ni n'en ont cure toutes les vertus qu'eux-mêmes prêtaient à leurs propres morts : « Est-il possible de comprendre que, pendant la guerre des Samnites, *à la grande époque des vertus romaines*, on ait découvert un vaste complot formé par des femmes pour empoisonner leurs maris ? » L'auteur a trop lu, trop retenu, trop vu de ses propres yeux pour ne pas savoir que le progrès est dans

l'avenir. Me pardonnera-t-il toutefois de regretter son attachement à l'ère Varronienne et de lui avouer que 691, même pour ses normaliens d'antan, est moins clair que 63 ? Nous ne sommes plus hélas ! assez familiers avec la Rome antique pour nous mouvoir à l'aise dans une chronologie étrangère à l'ère chrétienne. Quant aux détails que j'oserais discuter, ils sont en si petit nombre et de si faible importance que mieux vaut, sans insister davantage, souhaiter en finissant l'apparition prochaine du volume suivant.

Aussi bien, faire aimer l'antiquité romaine est, de nos jours, le seul moyen de la faire connaître au grand public, M. Boissier le sait, il a travaillé en conséquence, avec un succès que la *Conjuration de Catilina* vient confirmer une fois de plus ; il continuera sans aucun doute.

S. Chabert.

Edmond Courbaud.— *Œuvres de Cicéron. De Oratore liber primus.* — Paris, Hachette et Cie, 1905.

Le consciencieux travail de M. Courbaud est presque un acte de courage : dans la série bien incomplète encore des *Editions savantes*, il ne semblait pas à première vue que le besoin d'un *De Oratore* se fit particulièrement sentir quand la connaissance du latin littéraire est si fort compromise en apparence. Pourtant, telle qu'elle a été conçue, cette publication vient à son heure. Dans les 87 pages de l'introduction, une idée maîtresse domine l'ensemble des renseignements préliminaires ; cette idée, bien mise en relief (p. XXXII) suffit à renouveler toute la discussion, à la rendre on ne peut plus actuelle, parce qu'elle appartient en somme à tous les temps : Cicéron, en composant le *De Oratore* a pris parti dans la vieille lutte entre l'éducation générale et l'éducation purement professionnelle. Contre les rhéteurs qui voulaient réduire l'instruction de leurs élèves à un simple apprentissage, le grand orateur, guidé par l'expérience de sa maturité, par son robuste bon sens, par un esprit vraiment pratique, s'insurge hardiment et soutient que son élève doit, sinon tout savoir, ce qui est matériellement impossible, du moins posséder « quelques clartés de tout ». Ces conseils si sages, tout nouveaux chez les Romains, furent assez peu goûtés : M. Courbaud le constate et le prouve aisément : après comme avant le *De Oratore* on ne se soucie guère d'être « honnête homme », *vir bonus* pour devenir bon orateur, *dicendi peritus*. Quintilien, Cicéronien de langage, l'est fort peu de doctrine, tandis que le Tacite du *Dialogue des Orateurs* représente d'une manière inattendue les tendances manifestées par les interlocuteurs Antoine et Crassus (p. XXXI) ; Cicéron lui-même (p. XXXVIII), « le Cicéron des *Discours*, ne s'est pas toujours assez souvenu du Cicéron théoricien de l'art oratoire » ; la rhétorique demeura l'art de parler plutôt que l'art de penser.

Tout cela est fort bien dit, sans partialité excessive ; l'éditeur n'oublie pas que Platon et Aristote n'ont pas seulement fourni à Cicéron le modèle du dialogue : ils ont gardé sur lui, en fait d'art, l'incontestable supériorité de leur maîtrise. Il faut louer aussi la sobriété qui caractérise la discussion des textes manuscrits et imprimés, le procédé qui consiste, sans ignorer les contemporains, à rapprocher Cicéron surtout de lui-même, et l'on s'aperçoit bien vite que l'éditeur a utilisé, plus encore que les *lexica*

Ciceroniana, ses connaissances personnelles des œuvres complètes de son auteur. Les notes critiques et explicatives, occupant environ les deux tiers de chaque page, sont clairement présentées, les biographies des personnages nommés sont parfaitement nettes. Les dates, avec raison, sont rapportées à l'ère chrétienne avec, de loin en loin, quelques synchronismes de l'ère Varronienne pour les faits les plus importants.

J'aurais voulu que M. Courbaud n'eût pas systématiquement supprimé le *j* dans l'écriture latine tout en maintenant la distinction de l'*u* et du *v*. Ce n'est pas une inconséquence que je lui reproche : l'orthographe usuelle en fourmille par définition ; mais le principe même de la confusion, à savoir l'obéissance aux lois de W. Brambach, me paraît inadmissible sur ce point. Que les Allemands, ignorants du *j* français, distinguent mal l'*i* voyelle de l'*i* consonne et se piquent d'une fidélité opportune à l'orthographe des inscriptions, soit ; notons cependant que la plupart d'entre eux se sont bien gardés d'invoquer l'épigraphie pour confondre *V* voyelle et *V* consonne, que leur propre langue distingue parfaitement : « *Il n'y a aucun inconvénient*, dit Brambach non sans quelque candeur, à conserver pour la *commodité* de l'écriture *u* et *v*. Mais le signe *j* est absolument étranger à toute l'antiquité (et le signe *u* ?) et il faut le rejeter des textes latins d'autant plus que cette lettre est parfaitement inutile (?) ». Nous sommes bien bons en vérité de suivre nos voisins d'Allemagne dans des habitudes plus opportunistes en ce qui les touche que vraiment scientifiques ; si l'on fait quelque part à des traditions observées dans les autres volumes de la même série et que justifie chez nous l'étymologie et la prononciation courante, il faut, semble-t-il, consulter moins les convenances étrangères que les nôtres. Dirai-je aussi que tel autre latiniste, bien connu de M. Courbaud et qui fut notre maître à tous deux, eût peut-être mis dans ces pages, dans ces notes mêmes, plus de vie et plus de chaleur, de façon à rendre l'œuvre, dans son ensemble, moins exclusivement objective ? L'illusion nous eût été rendue de son actualité antique, l'édition nouvelle eût été moins une exhumation ou une restitution attentive qu'une sorte de résurrection. Mais, quelle que soit la valeur de notre double réserve, nous devons souhaiter un prompt achèvement de cet important travail, dont le premier volume, à lui seul, fait grand honneur à la méthode, au goût et à l'érudition de son auteur. S. Chabert.

Ernesta Mei Carnerone. — *Del lavoro manuale nella secula elementare*, une brochure in-8° de 16 p. — Turin, 1903.

C'est un extrait des actes du premier congrès national « *Pro infantia* » à Turin. Après quelques références aux principaux pédagogues qui ont préconisé le travail manuel, l'auteur en fait elle-même l'éloge. S'appuyant expressément sur les principes de Pestalozzi, elle soumet au Congrès des vœux qui ont pour objet l'introduction du travail manuel dans l'école élémentaire conjointement avec une réforme de l'enseignement du dessin, et la création d'une école normale spéciale de l'Etat pour réaliser l'idée dans toute l'Italie. Georges Dumesnil.

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

EDUCATIONAL REVIEW
(New-York) dirigée par N. M. BUTLER, Année 1905.

Quelques réflexions sur le progrès, par John Morley. — Le grand écrivain anglais libéral, collaborateur et biographe de Gladstone, examine avec optimisme les progrès accomplis dans la civilisation matérielle et morale des peuples et dans leur gouvernement depuis un siècle. L'un des facteurs les plus importants de ces progrès lui parait être le développement du libéralisme dont il recherche les origines dans l'évolution politique de l'Angleterre depuis le moyen âge, dans l'émancipation des Etats-Unis et dans la Révolution française.

La culture sociale par l'enseignement et la religion, par William T. Harris (Communication faite au Congrès international des arts et des sciences à l'exposition de Saint-Louis, septembre 1904). — L'auteur résume lui-même les diverses étapes de son argumentation dans les termes suivants : 1. La culture sociale a pour but de préparer l'individu aux institutions de la société ; 2. La première culture sociale est la religion, et la religion est le fondement de la vie sociale.

Le « College », par M. Carey Thomas (Communication faite au Congrès international des arts et des sciences à l'exposition de Saint-Louis). — Cet article est un plaidoyer vigoureux et spirituel en faveur du vieux « College » américain, menacé d'un côté par l'extension du cours d'études de l'enseignement secondaire, de l'autre par la multiplication des Universités et l'attraction exercée sur les jeunes gens par les écoles professionnelles. Déjà le « College » a vu se réduire à trois années au lieu de quatre la durée normale de la scolarité, et on parle beaucoup d'amener à dix-sept ans, au lieu de dix-huit, l'âge d'admission de ses élèves. L'auteur s'irrite de l'ingratitude de l'opinion publique toute prête à sacrifier le « College » qui a tant fait pour les Etats-Unis depuis un siècle, à des idées nouvelles sans consistance, ou au désir d'imiter l'organisation de l'enseignement supérieur en Allemagne et en France.

Les boursiers américains de la fondation Cécil Rhodes à Oxford. — On se souvient de la libéralité grandiose par laquelle Cécil Rhodes, en mourant, a fondé en faveur de jeunes étudiants originaires des colonies anglaises, de l'Allemagne et des Etats-Unis, des bourses à

l'Université d'Oxford. Il espérait ainsi développer la conscience ethnique anglo-saxonne et contribuer à l'union morale de trois grandes nations. Nous avons exposé ici, il y a trois ans, le mode de sélection des bénéficiaires de ces bourses. Un certain nombre d'entre eux, Allemands ou Américains, sont maintenant à Oxford. Les vieux collèges leur ont ouvert leurs réfectoires et leurs quadrangles, ils portent la robe traditionnelle et se soumettent à la règle un peu étroitement tâtillonne de la plus conservatrice des Universités. La plupart poursuivent des études de droit ou de langues anciennes et trouvent très bon accueil dans les milieux oxoniens où cependant les idées mystico-politiques de Cécil Rhodes ont été reçues sans enthousiasme. On fait cependant remarquer que ces Anglo-Saxons non britanniques ont exilé un nombre égal de jeunes Anglais des collèges où ils ont été reçus et les ont ainsi privés du bénéfice de la vie en commun et du contact des maîtres et des condisciples qui est la base même de la vie universitaire anglaise.

L'enseignement catholique aux Etats-Unis, par JAMES CONWAY. — L'auteur plaide pour le développement des écoles catholiques de tous degrés aux Etats-Unis, en s'appuyant sur les mêmes arguments qui sont invoqués en France par les ennemis de l'enseignement laïque. Il y attaque même très vivement les écoles publiques dites neutres et dénonce la pauvreté de leurs résultats. Cette diatribe, reproduite sans doute à titre de curiosité documentaire, a été lue au Congrès catholique de Melbourne (1904).

Les langues vivantes dans les écoles secondaires, par JULIUS SACHS. — La méthode directe dans l'enseignement des langues vivantes n'est encore aux Etats-Unis qu'une curiosité pédagogique. M J. Sachs demande qu'on en rende l'emploi obligatoire en se fondant sur le succès des expériences faites en Allemagne, et à l'imitation de ce qui se fait chez nous depuis les instructions ministérielles de 1902. Il réclame à cet effet que la préparation philologique et professionnelle des maîtres de langues vivantes reçoive désormais plus d'attention.

L'enseignement commercial superieur, par SIMON N. PATTEN. — A retenir de cet article une intéressante définition de l'enseignement commercial : « Cet enseignement a pour but de munir chacun de ses élèves du genre de préparation qui, en s'ajoutant à l'expérience pratique qu'il acquerra plus tard, le mettra à même d'arriver rapidement à un emploi avantageux ».

Réflexions d'un étudiant sur la fondation Cécil Rhodes, par W. E. SHUTT. — Le jeune homme qui écrit cet article après un premier trimestre d'études dans la plus ancienne des Universités anglaises conclut ainsi : « Le séjour à Oxford est très agréable, plus agréable même que le jeune étranger qui y arrive aux alentours de la vingt-cinquième année pour y compléter ses études ne peut s'y attendre. Ceci est sa faute, d'ailleurs, et non celle d'Oxford, car Oxford est destiné à des jeunes gens de dix-huit à vingt et un ans. A cet âge, ils sont particulièrement susceptibles à l'influence pénétrante de la vie universitaire. Ils peuvent alors apprendre mieux que jamais, dans l'étroite camaraderie du collège,

à se mêler avec leurs égaux. Ils ont aussi l'occasion d'y former de fortes amitiés, les plus durables de la vie. Cela fait, les étudiants d'Oxford quittent l'Université, non pas préparés à leur profession future, mais prêts à s'y préparer ».

Il est difficile de critiquer avec plus d'amabilité, mais quelque déception semble percer dans les propos de M. W. E. Shutt. Après avoir achevé ses études universitaires dans son pays, il a eu la sensation, en arrivant à Oxford, qu'il retournait au lycée. Et il trouve le lycée excellent, sans doute... pour les lycéens.

L'immigration aux Etats-Unis. Un sujet d'études trop négligé, par Jane Addams. — Qui s'occupe des émigrants? Les agents des compagnies de navigation, les tenanciers de louches maisons meublées, les politiciens de bas étage, tous ligués pour les exploiter. Combien il serait intéressant, utile et humain, cependant, pour le sociologue, pour l'homme d'Etat et pour le philanthrope, d'étudier ces juifs de Russie, ces Siciliens, ces Grecs de Macédoine ou d'Albanie, d'apprendre d'eux leurs besoins, leurs goûts et leurs aptitudes, de leur faire prendre contact avec leur nouveau milieu en ménageant les transitions, de les défendre contre leurs parasites. Longtemps, les émigrants qui arrivaient aux Etats-Unis formaient une élite intellectuelle en quête de liberté politique ou religieuse, tout prêts à s'adapter. Maintenant la plupart d'entre eux sont indigents et illettrés et ont été chassés de leur patrie par la misère. Ces conditions nouvelles imposent un changement de méthode.

L'enseignement américain aux Philippines, par W. H. Taft. — Le problème de l'enseignement colonial est un de ceux qui se posent avec le plus d'urgence à toutes les grandes nations. Les Américains sont fiers d'avoir commencé à le résoudre, aux Philippines, dans un esprit démocratique tout nouveau. C'est ainsi que les statistiques nous apprennent que, après plus de cent-vingt-cinq ans de gouvernement, les Anglais n'ont attiré dans les écoles de l'Inde que 1,37 0/0 de la population, et qu'à Java, les Hollandais ne donnent l'enseignement qu'à 106.000 élèves pour 28 millions d'habitants, soit 0,4 0/0. Aux Philippines, les Américains ont amené en quelques années la population scolaire au chiffre de 263.000 élèves pour 8 millions d'habitants seulement, soit 3,53 0/0 de la population et près de 20 0/0 de la totalité des enfants d'âge scolaire.

Dès le lendemain de la paix, mille instituteurs américains furent envoyés aux Philippines, et des cours normaux furent ouverts aux maîtres indigènes pour les familiariser avec la langue anglaise et les méthodes d'enseignement aux Etats-Unis. Et, dans toutes les écoles anciennes ou nouvelles, la langue de l'enseignement devint l'anglais, aussi facile pour la majorité de la population que l'espagnol, connu seulement d'à peu près sept Philippins sur cent au temps de la domination espagnole.

Le but des Américains, en poursuivant cette vigoureuse politique d'assimilation (d'ailleurs infiniment plus justifiée avec les Philippins, depuis longtemps chrétiens et habitués au contact des Européens, qu'avec les sujets bouddhistes ou brahmanistes des colonies asiatiques voisines) est de les préparer aussi rapidement que possible à l'usage des lois et des institutions démocratiques.

Déjà des municipalités locales ont été instituées, élues par les habitants capables de lire et d'écrire l'anglais ou l'espagnol et payant une certaine contribution. Ces municipalités choisissent ensuite deux sur trois des administrateurs provinciaux, le troisième seul (le gouverneur) étant nommé par le pouvoir central. Prochainement, une assemblée législative sera élue. Enfin, des juges indigènes sont associés aux juges américains dans les tribunaux qui appliquent à tous les délinquants les mêmes lois et les mêmes pénalités. Les Américains ne tardent pas, on le voit, à amorcer à tous les degrés l'application de leur plan d'éducation de la race sujette, non seulement par l'école, mais par la vie politique et sociale

Le nouveau programme de Columbia College, par Calvin Thomas. — Le principe de la réforme, qui a été appliquée à Columbia pour la première fois au cours de l'année scolaire 1905-1906, est de permettre aux élèves du grand « College » de New-York de consacrer, s'ils en sont capables, et suivant le but qu'ils se proposent, moins de quatre années à leurs études. Harvard avait déjà adopté quelques mesures analogues. Columbia semble aller un peu plus loin et vouloir ainsi résoudre pour quelque temps au moins le problème du « College », posé depuis plusieurs années aux Etats-Unis, et dont nous avons souvent entretenu les lecteurs de cette revue.

L'école et quelques-uns de ses rapports avec l'organisation de la société et la vie nationale, par M. E. Sadler. — A retenir notamment de l'article du distingué professeur de l'Université de Manchester cet intéressant paragraphe :

« Toute éducation a un double but : 1° le développement de la personne morale, des facultés physiques et des aptitudes intellectuelles de l'individu ; 2° la préparation de l'élève à l'exercice d'une profession et à l'accomplissement courageux et réfléchi des devoirs qui lui incomberont en tant que membre : *a*) d'une famille, *b*) d'une communauté locale, dont il fait partie parce qu'il y est né ou qu'il y habite, *c*) d'une nation, *d*) de quelque église ou de quelque association éthique fondée sur une affinité intellectuelle entre ses adhérents et indépendamment de toute idée de nationalité.

Coup d'œil annuel sur le progrès moral et religieux, par J. M. Greenwood. — Un des signes de progrès relevés ici est le sentiment de plus en plus répandu, dans le monde des éducateurs, de l'imperfection d'un système qui, actuellement général dans l'enseignement à tous les degrés aux Etats-Unis, a donné aux élèves tant de liberté, même dans l'administration de leurs études, qu'ils en ont perdu peu à peu le sens de l'obligation.

« Notre plus grande faiblesse est un manque de certitude et de force dans l'affirmation de l'autorité légitime, et, par suite, un manque de préparation au devoir fondamental d'obéissance. La voix du commandement, adressé à la conscience et à la volonté, et fondé sur la distinction éternelle du bien et du mal, est rarement entendue ».

Dans l'enseignement proprement dit, la même tendance fâcheuse se retrouve dans l'opinion constamment exprimée que le moyen d'instruire

les enfants est de les intéresser. Le résultat est encore de supprimer tout effort de volonté, d'habituer les enfants à suivre la ligne de moindre résistance et de substituer le sentimentalisme à l'esprit de discipline.

Faut-il augmenter la durée du cours d'études secondaires ?, par S. D. Brooks, C. H. Morss, V. E. Kilpatrick. — Nous avons déjà signalé le mouvement d'idées qui a conduit peu à peu un grand nombre d'éducateurs américains à demander la modification profonde du système actuel de division entre les enseignements. Jusqu'ici, en effet, l'école primaire garde ses élèves huit années, de six à quatorze ans, et l'école secondaire quatre seulement. Cette dernière durée paraît de plus en plus insuffisante, et on demande de toutes parts qu'elle soit portée à six années. Il serait déplorable cependant que le résultat de cette réforme soit d'écourter de deux ans la scolarité des enfants qui doivent se contenter du cours d'études primaire. Aussi a-t-on proposé ingénieusement de « secondariser », secrètement, pour ainsi dire, les deux dernières classes primaires en y introduisant quelques sujets nouveaux, en y spécialisant les maîtres et en y appliquant des méthodes différentes, mais en les laissant dans les bâtiments où elles se trouvent actuellement, et sous la même direction.

Le mouvement philosophique de Saint-Louis, par William Schuyler. — De 1858 à 1889 s'est développé aux Etats-Unis un intéressant mouvement philosophique, qui prit naissance à Saint-Louis, où se rencontrèrent Henry Brockmeyer, W. T. Harris, Thomas Davidson, Dr. Bryant et Dr. Snider. Ils y fondèrent diverses sociétés métaphysiques, psychologiques ou pédagogiques, publièrent un grand nombre d'ouvrages et de traductions, notamment de Hegel, et fondèrent le *Journal of speculative philosophy*, qui vécut de 1867 à 1893. Cette revue se proposait de vulgariser et d'accréditer aux Etats-Unis les conceptions de l'idéalisme allemand, et elle y a largement réussi.

L'enseignement supérieur considéré comme agent de sélection, par E. L. Thorndike. — Les collaborateurs des revues pédagogiques américaines se posent périodiquement la question de savoir si l'éducation est réellement « un bon placement » en temps et en argent pour les élèves et pour la nation. L'auteur de cet article s'efforce, par des statistiques nombreuses et précises, de montrer que les élèves diplômés des Universités américaines forment une élite lentement sélectionnée. Tout d'abord, et même aux Etats-Unis, il y a à peine un élève sur vingt-cinq qui soit admis à profiter de l'enseignement secondaire, un sur cent environ qui entre à l'Université, un sur deux cents qui en sort avec un diplôme de fin d'études. C'est sur ce dernier point qu'on appelle notre attention. Sur une promotion moyenne de cent étudiants, vingt-deux font une seule année d'études sur quatre, onze en font deux, cinq en font trois, soixante seulement vont jusqu'au bout. La sélection naturelle rejette peu à peu les paresseux, les indécis, les incapables, bien plus sûrement encore que les examens, et avec beaucoup plus de rigueur.

Le grade de docteur en philosophie, par George Burton Adams. — Le grade de docteur en philosophie est le plus élevé qui soit conféré par

les Universités d'outre-mer. Or, il est conféré, comme en Allemagne, à des jeunes gens de vingt-deux à vingt-cinq ans qui sont encore des étudiants et dont les thèses imprimées encombrent les bibliothèques universitaires sans contribuer bien notablement à l'avancement de la science. M. G. Adams propose la création d'un nouveau grade, égal en niveau et semblable en caractère à notre doctorat ès lettres. Il prendrait le nom de doctorat de Harvard, de Yale ou de Chicago, engageant ainsi la responsabilité scientifique des Universités qui le conféreraient, et consacrant plusieurs années de travaux vraiment personnels menés à bien par un esprit mûr.

Bibliographie annuelle des ouvrages d'enseignement publiés en 1904, par Isabel Ely Lord et J. J. Wyer. — On trouvera dans le numéro de juin 1905 de l'*Educational Review* la liste très complète, accompagnée d'appréciations sommaires, des ouvrages touchant à des questions d'enseignement publiés en langue anglaise et édités en 1904. Les mêmes auteurs ont donné une bibliographie semblable pour les années précédentes dans les numéros d'avril 1901, de mai 1902, de juin 1903 et 1904.

L'organisation syndicale des membres de l'enseignement, par D. S. Ricker. — Il existe aux États-Unis une Fédération nationale de l'Enseignement, dont le siège est à Chicago, et qui se propose d'obtenir par une énergique action politique, et notamment par l'union avec les syndicats ouvriers, le maximum d'influence et de bénéfices pour ses membres.

Jusqu'ici, c'est surtout à Chicago même que la Fédération a agi. Elle a enrôlé la grande majorité du personnel enseignant, a combattu, lors des dernières élections municipales, en étroite union avec les organisations ouvrières, et a contraint le Conseil scolaire et l'Administration à de multiples réformes dont beaucoup s'imposaient. Il est regrettable, à coup sûr, que les nécessités de la lutte aient amené la Fédération à user de procédés violents et à se mettre parfois en hostilité ouverte contre les chefs hiérarchiques du personnel enseignant. Il ne l'est pas moins que, pour flatter la multitude de ses membres, elle poursuive souvent des fins égoïstes sans considérer assez l'intérêt public. Mais la corruption des mœurs politiques dans les grandes villes américaines avait rendu une vive réaction indispensable. On ne saurait valablement faire un grief aux instituteurs et aux institutrices de Chicago (ces dernières sont en grande majorité) d'avoir usé de leur droit de légitime défense.

Le sentiment de l'honneur chez les étudiants, par C. Alphonso Smith. — Il s'agit particulièrement ici de la fraude dans les examens, de ses causes et de ses remèdes. Peut-on réagir plus efficacement contre cette déplorable tendance en faisant appel à l'honneur des étudiants qu'en les soumettant à une étroite surveillance ? L'auteur le croit, et fonde son opinion sur sa connaissance des Universités américaines, celles des États du Sud, particulièrement. On y demande aux candidats de joindre à leurs copies d'examens la déclaration suivante : « Je certifie sur l'honneur que je n'ai donné ni reçu aucune aide au cours de cet exa-

men ». Et le professeur qui préside aux compositions est là pour assurer l'ordre et non pour empêcher la fraude.

Sans doute, il arrive parfois qu'un étudiant manque à sa déclaration, mais il est souvent convaincu de malhonnêteté par ses camarades, qui le déférent à leur Comité d'honneur. Son expulsion est alors demandée et immédiatement obtenue. MAURICE KUHN.

Le Bibliographe moderne, septembre-décembre 1905. — Henri STEIN. *La place de la science dans les bibliothèques françaises*. L'auteur examine les conclusions de l'enquête poursuivie, sous ce même titre, dans la *Revue scientifique* (nos du 1er juillet au 5 août 1905) et qui peuvent se résumer ainsi : 1o la bibliothèque de l'Université de Paris achète trop peu de livres scientifiques, les crédits d'acquisitions et d'abonnements étant en majeure partie absorbés par les publications relatives à l'histoire et à la philologie; 2o ce fâcheux état de choses est dû principalement à l'éducation, presque exclusivement littéraire, des fonctionnaires chargés des acquisitions. En réponse à ce double reproche, M. Stein fait remarquer qu'on a raisonné comme si la bibliothèque de la Sorbonne formait, à elle seule, la bibliothèque de l'Université de Paris, et qu'on a oublié qu'à côté de la Sorbonne existaient les bibliothèques spéciales de la Faculté de droit, de la Faculté de médecine, de l'École supérieure de pharmacie, de l'École normale supérieure et celles d'autres grands établissements scientifiques comme le Muséum d'histoire naturelle, l'École des mines, l'École des ponts et chaussées, le Conservatoire des arts et métiers, l'Institut agronomique, l'Observatoire, l'Ecole des beaux-arts, sans parler des bibliothèques générales, telles que Sainte-Geniève, la Mazarine, l'Arsenal et surtout la Bibliothèque nationale, qui ne reçoit pas moins de 5.228 périodiques français ou étrangers. Quant à l'esprit chartiste, particulièrement incriminé par quelques-uns des correspondants de la *Revue scientifique*, il semble bien innocent de l'état de choses critiqué, puisqu'un seul bibliothécaire de la Sorbonne est sorti de l'École des chartes et que le personnel des bibliothèques universitaires de province ne compte aucun ancien élève de cette École : on ne saurait donc vraiment lui reprocher d'être trop envahissante. Ce qu'il convient d'ailleurs d'exiger du personnel d'une bibliothèque, c'est avant tout l'éducation technique et bibliographique, c'est la connaissance des répertoires, qui permettent au bibliothécaire de renseigner le professeur spécialiste sur les publications récentes dans les divers ordres d'études. L'auteur concède, en terminant, qu'il peut être utile, comme l'ont demandé la plupart des professeurs de sciences, de développer dans une certaine mesure les bibliothèques de laboratoires, qui pourtant disposent déjà d'un crédit annuel de 30.000 francs, mais sous cette réserve expresse que ces bibliothèques de laboratoires ne devront contenir que des livres usuels, des ouvrages de référence, d'un usage quotidien, et que les grandes collections, les publications coûteuses devront demeurer à la bibliothèque centrale de l'Université. E. LELONG.

Le Gérant : F. PICHON.

F. PICHON, imprimeur-gérant, 20, rue Soufflot, Paris.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.

A. Croiset, doyen de la Faculté des Lettres, Président.
Darboux, doyen honoraire de la Faculté des Sciences, vice-président.
Larnaude, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
Hauvette, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure, séc.-gén.-adj.
Appel, de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences de Paris.
Audibert, professeur à la Faculté de droit de Paris.
Aulard, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Bernès, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
Berthelot, de l'Institut, prof. au Collège de France.
Bloch, professeur à la Sorbonne.
Debove, doyen de la faculté de médecine.
G. Blondel, docteur ès lettres.
Emile Bourgeois, professeur à la Sorbonne et à l'Ecole libre des sciences politiques.
Boutmy, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.
Boutroux, de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.
Brouardel, de l'Institut, professeur à la Faculté de Médecine.
Daguin, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
Dastre, professeur à la Faculté des Sciences.
Dejob, professeur-adjoint à la Faculté des lettres de Paris.
Jules Dietz, avocat à la Cour d'appel.
Edmond Dreyfus-Brisac
Egger, professeur à la Faculté des Lettres.
Esmein, de l'Institut, professeur à la Faculté de droit.
Flach, professeur au Collège de France.
Gariel, professeur à la Faculté de médecine.
Gérardin, professeur à la Faculté de droit.
Giard, de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences
Glasson, de l'Institut, doyen de la Faculté de Droit.
C. Jullian, professeur au Collège de France.
Lavisse, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres. Directeur de l'Ecole Normale supérieure.
Louis Legrand, correspondant de l'Institut, cons. d'Etat.
A. Leroy-Beaulieu, de l'Institut, professeur à l'Ecole des sciences politiques.
Lelong, chargé de cours à l'Ecole des Chartes.
Lippmann, de l'Institut, prof. à la Faculté des sciences.
Luchaire. de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
Lyon-Caen, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
Moissan, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
G. Monod, de l'Institut, président de la 4[e] section à l'Ecole des Hautes Etudes.
Perrot, de l'Institut, directeur honoraire de l'Ecole Normale supérieure.
Picavet, directeur-adjoint à l'Ecole des H[tes] Etudes.
Poincaré, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
Richet, de l'Institut, prof. à la Faculté de médecine.
A. Sorel, de l'Académie française, professeur à l'Ecole des sciences politiques.
Tannery, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure.

CORRESPONDANTS DÉPARTEMENTAUX ET ÉTRANGERS

Altamira y Crevea, Professeur à l'Université d'*Oviédo*.
D[r] Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
D[r] F. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
D[r] Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
D[r] Ch. W. Benton, Professeur à l'Université de *Minnesota* (Etats-Unis).
D[r] Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
De Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
D[r] Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.
Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
D[r] Buchelee, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
D[r] Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Cézar-Bru, professeur à l'Université, Aix-Marseille.
D[r] Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
D[r] Claes Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
D[r] Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
D[r] L. Cremona, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Desserteaux, professeur à l'Université de Dijon.
Drtina, Professeur à l'Université tchèque de *Prague*.
Darey, Professeur à l'Université de M[c] Gille (*Montréal*).
D[r] van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
D[r] W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Alcée Fortier, Professeur à Tulane University, *New-Orleans*.
D[r] Fournier, Professeur à l'Université de *Vienne*.
D[r] Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
D[r] Gaudenzi, Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins*.
D[r] Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
D[r] Grünhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Giner de los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Hamel (van), professeur à l'Université de *Groningue*
D[r] W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
D[r] Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
D[r] Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.
D[r] Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
D[r] Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. Holland, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
E. Junod, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.
D[r] Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Kruck, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
D[r] Launhardt, recteur de l'Ecole technique de *Hanovre*.
L. Leclerk, Professeur à l'Université libre de *Bruxelles*.
D[r] A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
Michaud, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
D[r] Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
D[r] Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
D[r] Nældeke, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
D[r] Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.
D[r] Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
D[r] Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
H. Schiller, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
D[r] Sjoberg, Lecteur à *Stockholm*.
D[r] Siebeck, Professeur à l'Université de *Giessen*.
D[r] Steenstrup, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. Sacercoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
D[r] Stintzing, Professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
D[r] Stoerk, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
D[r] Joh. Storm, Prof. à l'Université de *Christiania*.
D[r] Thoman, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
D[r] Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
D[r] Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
D[r] Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
D[r] O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*
Commandeur Zanfi, à *Rome*.
D[r] J. Wychgram, (Leipzig).
Xénopol, recteur de l'Université de Jassy, correspondant de l'Institut

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE
20, RUE SOUFFLOT, Ve ARRt, PARIS

Viennent de paraître :

TRENTE-CINQUIÈME ÉDITION (1907)

CODES FRANÇAIS

ET

LOIS USUELLES

DÉCRETS, ORDONNANCES, AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT ET LEGISLATION COLONIALE

QUI LES COMPLÈTENT OU LES MODIFIENT

CONFORMES AUX TEXTES OFFICIELS

avec une conférence des articles, basée principalement sur la Jurisprudence

ET

ANNOTÉS DES ARRÊTS DE LA COUR DE CASSATION

ET DES CIRCULAIRES MINISTÉRIELLES

Par H.-F. RIVIÈRE
Docteur en droit, conseiller à la Cour de Cassation

Avec le concours de MM

Faustin HÉLIE Membre de l'Institut, Vice-président du Conseil d'État	**Paul PONT** Membre de l'Institut, Président honoraire à la Cour de Cassation

PUBLICATION CONTINUÉE PAR MM.

André WEISS PROFESSEUR DE DROIT CIVIL A L'UNIVERSITÉ DE PARIS	**PONCET** CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DE PARIS

Un très fort volume in-8° jésus.................................. 25 fr. broché
Relié en un volume........ 28 fr. — En deux volumes.......... 31 fr.
Les mêmes dans le format de poche (in-32 colombier)
Suivis des textes de l'ancien droit mis en rapport avec la législation en vigueur.
Prix : broché 8 fr. — relié en un volume 9 fr. 50 et relié en deux volumes 11 fr

ON VEND SÉPARÉMENT :

Dans le format in-8		Dans le format in-32	
Les six Codes, en 1 volume.....	13 fr.	Les six Codes, en 1 volume....	4 50
Les Lois usuelles..............	13 »	Les Lois usuelles..............	4 50
Le Code civil..................	5 »	Le Code civil, cart............	2 »
Le Code de Procédure civile....	3 50	Le Code de Procédure civile, cart.	2 »
Le Code de Commerce.........	3 »	Le Code de Commerce, cart.....	2 »
Les Codes d'Instruction criminelle et pénal................	5 »	Les Codes d'instruction criminelle et penal, cart...........	2 »
Le Code forestier..............	1 50	Le Code forestier, cart.........	1 25

AVIS IMPORTANT. — Chaque exemplaire complet, codes et lois, in-8°, contient quatre bons permettant de retirer **gratuitement pendant quatre ans** les suppléments publiés chaque année et destinés à mettre les Codes au courant des dernières dispositions législatives.

LES CODES FRANÇAIS ET LOIS USUELLES

collationnés sur les textes officiels

PAR MM.

Louis TRIPIER AVOCAT, DOCTEUR EN DROIT	**Henry MONNIER** DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT DE BORDEAUX

CINQUANTE SEPTIÈME ÉDITION (1907)

Codes et Lois, brochés **8** fr., reliés en 1 vol. **9 fr. 50**, relies en 2 vol. **11** fr.

Les 6 Codes brochés en 1 vol. in-18	4 50	Code de commerce et sociétés.....	1 50
Les Lois usuelles en 1 vol. broché	4 50	Code d'instruction criminelle, pénal et Tarifs.....................	1 50
Code civil et Constitution.........	1 50	Code forestier.....................	» 75
Code de procédure et Tarifs......	1 50		

Chaque Code séparé, cartonné . . . . . . **2** francs

F. PICHON, imprimeur-gérant, 20, rue Soufflot, Paris.

Exposition Universelle (1900) MÉDAILLE D'OR Enseignement supérieur (Classe 3)

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE. — VOL. LIII. — N° 2. 15 FÉVRIER 1907.

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef : FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE :

PARIS
LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT & DE JURISPRUDENCE
Ancienne Librairie Chevalier-Marescq et Cie et ancienne Librairie F. Pichon réunies
F. PICHON ET DURAND-AUZIAS, ADMINISTRATEURS
Librairie du Conseil d'État et de la Société de Législation comparée
20, RUE SOUFFLOT, (5e ARRt)

1907

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent-être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.
Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 h. 1/2 à 5 heures.
Pour l'administration et la rédaction, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT
Paraît le 15 de chaque mois
20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL : France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2** fr. **50**

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

La Collection complète comprenant 32 vol. de 1881 à 1896. . . **200** francs.

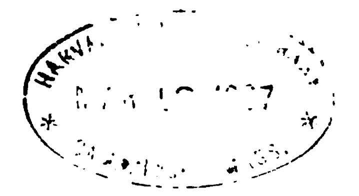
MM. les Collaborateurs qui désirent un tirage à part ou un extrait de leur article, sont priés d'en adresser la demande à la librairie, au moment où ils renvoient leurs épreuves. Il n'est pas fait de tirage pour moins de cent exemplaires.

PRIX DES TIRAGES A PART

8 PAGES AVEC COUVERTURE		16 PAGES AVEC COUVERTURE	
100 exemplaires........	**20** fr.	100 exemplaires..... ..	**25** fr.
Par 50, en plus,........	**5** fr.	Par 50, en plus	**6** fr.

SIMPLES EXTRAITS

Feuilles de 16 pages sur le tirage sans pagination spéciale et avec la couverture de la Revue............ **6** fr. le 100



REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

COURS D'HISTOIRE

DU

CHRISTIANISME DANS LES TEMPS MODERNES[1]

Messieurs,

En prenant possession de cette chaire, mon premier devoir (et je le remplis avec joie) est de remercier le Gouvernement et particulièrement monsieur le ministre de l'Instruction publique, dont l'estime et la bienveillance viennent de m'appeler à un poste aussi honorable. S'il suffisait, pour justifier une pareille marque de confiance, d'avoir longtemps servi, comme je l'ai fait, avec un dévouement sans réserve, tout à la fois la science historique, l'Université et la République, soit dans la carrière de l'administration, soit dans celle de l'enseignement, et de se sentir encore prêt à les servir de même, je n'aurais en ouvrant ce cours aucune inquiétude. Mais je ne puis me défendre d'appréhensions bien naturelles quand je pense que je débute à cette place à un âge où d'autres songent presque à la quitter et où l'ardeur et la vivacité de la jeunesse ne se retrouvent plus guère.

L'enseignement qui m'est confié (*Histoire du christianisme dans les temps modernes*) est à la fois si vaste et si complexe que je ne puis avoir pour bien des raisons, l'exorbitante prétention de l'embrasser tout entier. Il ne comprend pas moins de trois ordres d'études dont un seul absorberait aisément une longue vie d'homme, et même plusieurs :

(1) Leçon d'onverture de M. A. Debidour, professeur.

l'histoire des doctrines qui ont donné naissance à tant d'Eglises et à tant de sectes; celle des institutions et du fonctionnement interne de ces Eglises; enfin ce que je pourrais appeler l'histoire politique du christianisme, c'est-à-dire celle de ses rapports avec les gouvernements des divers Etats de la chrétienté. Forcé de me restreindre, si je ne m'interdis pas de toucher aux deux premiers ordres, c'est principalement au dernier que je m'attacherai, du moins cette année-ci et la suivante, parce que c'est celui auquel je me suis le plus particulièrement consacré depuis quinze ans par la préparation de mes derniers ouvrages.

Je me propose donc de retracer dans la série de leçons qui commence aujourd'hui les relations de l'Eglise calviniste ou réformée avec le gouvernement français depuis l'époque où elles furent légalement déterminées par l'édit de Nantes, de montrer comment le *modus vivendi* créé par cet acte fit place au bout d'un certain temps à une législation malveillante et tracassière, puis à un règne de franche persécution, et ce qui en résulta, tant pour les persécuteurs que pour les persécutés, jusqu'à la Révolution.

Le choix de mon sujet une fois arrêté, je me suis demandé si je devais entrer sans préambule *in medias res* par l'exposé chronologique des faits. J'ai pensé qu'il serait plus convenable et plus correct d'expliquer préalablement à mon auditoire, avec une certaine ampleur, et en tout cas avec la plus grande précision, dans quel esprit j'étudierai la période historique en question. Je le ferai, Messieurs, avec une entière franchise, en homme libre qui parle à des hommes libres, soucieux de leur indépendance, comme il l'est de la sienne propre, et incapables, j'en suis certain, de lui contester le droit qu'ils revendiquent si justement pour eux-mêmes de ne juger les hommes et les choses du passé que d'après leur conscience et leurs convictions.

S'il faut parfois un certain courage pour dire sans réticence et sans ménagements la vérité historique, ou ce que l'on croit tel, c'est surtout en matière d'histoire religieuse, parce qu'on risque d'offenser par un tel langage des sentiments et des opinions que leur sincérité rend toujours profondément respectables. Je voudrais qu'il fût d'avance bien entendu par ceux qui m'écoutent que, dégagé personnellement de toute préoccupation confessionnelle, quelle que soit l'Eglise dont j'aurai à parler ici, je ne viens ni pour l'attaquer ni pour la défendre. Je vous demanderai la permission de regarder les religions en général, le christianisme et ses subdivisions en particulier, comme des faits humains, dont l'origine extra-terrestre, acceptée des croyants comme indiscutable, doit être laissée de côté

par la critique historique, parce que la critique historique, ne vit que de preuves et que ce qui s'impose à la foi se passe de preuves. L'histoire, à mon sens, ne doit étendre son domaine que sur les faits qui peuvent se démontrer ou que nos raisonnements, nos constatations, nos hypothèses peuvent rendre probables. Elle n'a rien à voir dans ceux que l'on affirme sans les établir et qui, par leur nature même, échappent à la discussion. Il suit de là que, s'abstenant avec soin de tout empiètement sur le terrain de la théologie, elle n'a pas à rechercher si les dogmes sont vrais ou s'ils sont faux, mais simplement à en exposer la naissance, le développement, la destinée, et à apprécier l'usage qu'en ont fait ceux qui les ont enseignés et qui ont eu à les servir ou à les défendre. En d'autre termes, on ne peut pas faire l'histoire de Dieu, on ne peut faire que celle des hommes, parce que les hommes vivent sous nos yeux, parce que la science positive a prise sur eux et qu'elle n'en a pas sur la divinité.

La conséquence de ce principe, c'est que, réserve faite du bien ou mal fondé des doctrines, qui est l'affaire des prêtres ou des philosophes, l'histoire ne s'intéressant qu'à l'humanité, parce qu'elle ne peut connaître qu'elle, nous aurons le droit, je dirai plus, le devoir, de juger les hommes qui auront vécu au service d'une religion strictement et uniquement d'après le bien qu'ils auront fait à l'humanité.

Je dis : *de juger*, car je ne suis pas de ceux qui croient que l'histoire ait simplement pour mission de raconter. Si elle ne devait être qu'une énumération ou une juxtaposition de faits, elle ne vaudrait, à mon sens, ni la peine d'être parlée, ni celle d'être écrite. Elle ne satisferait qu'une vaine et puérile curiosité et ne justifierait pas le mal qu'on se donne pour elle. A tort ou à raison, j'ai toujours estimé, j'estime encore qu'elle doit être la régulatrice pratique de nos esprits et de nos cœurs ; qu'il lui appartient d'éclairer le présent et l'avenir à la lumière du passé ; qu'il faut enfin qu'elle soit pour nous tous, particuliers ou peuples, la grande école de morale qui doit, dans la mesure du possible, nous préserver de faillir et nous donner en particulier des leçons de bon sens, de courage, de patriotisme et d'équité.

Quels que soient les hommes que nous rencontrerons sur notre chemin, quelques titres qu'ils aient portés, de quelque dignité qu'ils aient été revêtus, chefs d Etat, chefs d'Eglise, rois, papes ou prélats, hommes d'épée, de plume ou de parole, sous quelque bannière qu'ils aient combattu, je vous demande la permission de ne voir en eux que des hommes, tous justiciables de l'histoire et tous égaux devant la loi morale ordinaire qui sera le seul principe, la seule règle de nos jugements. S'ils ont servi l'humanité par leurs

exploits, par leurs discours, leurs livres ou leurs exemples ; s'ils l'ont éclairée, assagie, rendue plus heureuse et meilleure, nous les louerons sans réserve, ne voulant voir en eux que des bienfaiteurs. S'ils ont au contraire contribué à retarder ses progrès, s'ils l'ont asservie ou trompée, pervertie par le mensonge ou abêtie par l'oppression, s'ils ont sacrifié à des intérêts de personnes, de dynasties, de castes, le bien public, la vérité, le droit, nous les traiterons en malfaiteurs et ne croirons pas devoir leur ménager les sévérités de l'histoire.

Je sais bien, il est vrai, qu'il y aurait souvent injustice à ne juger absolument les hommes du passé que d'après la morale du présent ; qu'il faut à certains égards se faire une âme ancienne quand on veut vivre par la pensée avec les générations d'autrefois ; qu'il faut s'inspirer, autant qu'on le peut, de leurs sentiments, de leurs convictions, de leurs préjugés même, faute de quoi l'on ne comprendrait vraiment pas ce qu'il a pu y avoir de répréhensible ou de louable dans leurs actions. Mais gardons-nous de pousser à l'excès cette abstraction de nous-mêmes, de nos sentiments et de nos idées propres. N'oublions pas que, quelque différents que nous soyons sous certains rapports des hommes de jadis, il existe encore entre eux et nous, surtout quand il s'agit d'hommes qui ont vécu dans notre pays et dans les temps modernes, — je veux dire aux cinq ou six derniers siècles — une commune mesure de morale qui nous permet, dans la plupart des cas, de ne pas nous tromper sur leur mérite ou leur démérite. Dans toute société civilisée, du reste, et même dans une société à demi barbare, comme l'était la société française vers la fin du Moyen Age, il y a, comme chez nous-mêmes, des lois morales qui s'imposent et dont la méconnaissance constitue un crime. Il n'a jamais été permis, en bonne justice, de mentir, de violer sa parole, d'abuser de sa force pour imposer sa foi et de tuer son contradicteur au lieu de le convaincre. Si ceux qui ont persécuté par fanatisme méritent de l'histoire des circonstances atténuantes, parce qu'ils étaient sincères et désintéressés, l'histoire n'en doit pas moins dire qu'ils faisaient le mal et réprouver leurs méfaits. A plus forte raison doit-elle condamner et flétrir les scélérats sans conscience qui, sous couleur de religion, assassinaient simplement pour dominer ou pour s'enrichir. Si les contemporains les ont laissé faire, l'histoire doit le déplorer, comme elle doit saluer de tout son respect les précurseurs inécoutés qui, en des temps d'intolérance et de persécution, osèrent les premiers parler de liberté, de justice et de fraternité.

Ces réflexions, messieurs, me sont suggérées par le sujet même

que je me propose de développer devant vous cette année-ci et l'année suivante.

Le cours qui commence aujourd'hui pourrait être intitulé : *Comment est née dans notre pays la liberté de conscience.* Elle est sortie de l'excès du mal dont je parlais tout à l'heure. Elle est née des effroyables guerres religieuses du XVIe siècle — par l'édit de Nantes ; elle est née de la révocation de cet acte et de tous les maux qui l'ont suivie — par la philosophie du XVIIIe siècle et les principes de la Révolution.

Ah ! ce qu'il a fallu d'incendies, de dévastations et de ruines, ce qu'il a fallu de bûchers et de gibets, de supplices et de massacres, ce qu'il a fallu de sang et de larmes à la France de nos aïeux pour que la France actuelle ait le droit légal de penser et de prier à sa guise, c'est ce qu'on ne peut s'imaginer quand on n'a pas fouillé dans ce passé tragique et trop oublié qui commence par les Albigeois et finit par les Camisards. C'est ce que j'essaierai de vous dire, maudissant les bourreaux, saluant les victimes et suivant d'âge en âge, à travers ces siècles obscurs et troublés, ce filet de lumière qui s'est élargi peu à peu pour devenir finalement le grand jour de la liberté.

Ce filet de lumière, nous le cherchons en vain dans notre pauvre patrie vers le déclin du moyen âge, en ce XIIIe siècle qui fut à la fois si glorieux, si horrible, et où, au milieu des splendeurs de l'art et de la poésie, la France croyante et chrétienne se mit avec tant d'âpreté à se déchirer de ses propres mains. L'esprit d'intolérance et de persécution y domine alors à peu près sans partage. Et ce qu'il y a de plus douloureux dans cette constatation, c'est qu'il ne s'y était pas développé de lui-même. Sous les Mérovingiens et les Carolingiens (si l'on ne tient pas compte des rigueurs de Charlemagne contre les Saxons), le christianisme vainqueur et tout puissant n'avait, malgré la barbarie des mœurs, guère versé de sang dans notre vieille Gaule. Cet esprit y fut importé par la politique romaine quand les papes omnipotents eurent fait de la chrétienté une grande machine d'extermination et de conquête contre le monde musulman et que, non contents de ces croisades contre les Infidèles qui avaient si mal réussi, ils eurent la funeste inspiration de prêcher aussi la guerre sainte contre des populations chrétiennes coupables seulement de vouloir lire elles-mêmes l'Evangile et pratiquer à leur guise le culte du Christ.

Vous savez ce qu'on fit de ces pauvres Cathares ou Albigeois, qui disaient vouloir purifier la religion de Jésus. Pendant vingt ans le Languedoc, leur pays, fut mis à feu et à sang, les populations furent

égorgées, les villes, châteaux et villages furent brûlés, les terres furent prises par les croisés et par l'Eglise. La terreur régna dans tout le pays. Puis, pour qu'elle continuât d'y régner, on la légalisa, on la consolida par une institution abominable et permanente, l'*Inquisition*, dont on a dit à tort qu'elle n'a pas pu s'acclimater en France. C'est dans notre pays, hélas ! qu'elle est née. Elle y a fonctionné sans obstacle, avec la plus redoutable activité, durant plus de deux siècles. Comme le clergé national, représenté par nos évêques, lui paraissait manquer de zèle pour la répression violente de l'hérésie, c'est à deux ordres monastiques nouveaux, entièrement à sa dévotion, que la papauté confia la juridiction nouvelle. Et quelle juridiction, grands dieux ! La délation ordonnée, même aux femmes contre les maris, même aux enfants contre leurs pères ; la moitié ou le tiers des biens de la victime promis au dénonciateur ; l'accusé mis au secret, privé rigoureusement d'avocat, laissé dans l'ignorance des faits allégués contre lui par des témoins — parfois infâmes et déshonorés — avec lesquels on ne le confronte jamais ; la torture employée pour lui faire avouer l'hérésie qu'il conteste ; s'il n'avoue pas, la mort, la mort horrible, sur le bûcher ; s'il avoue et se repent, dans certains cas la réclusion perpétuelle, au pain et à l'eau, dans d'autres la liberté, tempérée par le port d'un costume infamant et l'obligation d'aller chaque dimanche à l'église se faire battre de verges par le curé. Si le malheureux rétracte ses aveux, il est *relaps*, c'est la mort immédiate, la mort sans phrases. Et la confiscation accompagne, bien entendu, toute condamnation. Voilà le régime ! Je n'exagère rien. Vous trouverez toutes ces horreurs dans les décrets des conciles de Béziers de Narbonne, de Toulouse, de Lyon et d'autres encore. Pour plus de détails, voyez aussi le livre si tragiquement documenté de l'américain Lea, que mon savant collègue M. Langlois a résumé de façon si claire et si saisissante.

Et croyez-vous que de pareilles barbaries soulèvent alors la réprobation des esprits d'élite, qui ne manquent certes pas en France au XIIIe siècle ? Ecoutez ce que dit de sang-froid le plus grand penseur du temps, l'ange de l'école, comme on l'appelle, Thomas d'Aquin : « Les hérétiques ne méritent pas seulement d'être séparés de la communion de l'Eglise, mais aussi d'être retranchés du monde par la mort. C'est un crime bien plus grand de corrompre la foi, par laquelle vivent les âmes, que de falsifier les monnaies, par lesquelles on se procure les choses nécessaires à la vie du corps. Donc, si les faux monnayeurs, ainsi que les autres malfaiteurs, sont justement mis à mort par les princes séculiers, à beaucoup plus forte raison est-il juste de faire périr les hérétiques... Lorsque l'hérétique per-

siste dans son opiniâtreté, l'Eglise, désespérant de sa conversion, pourvoit au salut des autres en l'excommuniant et en le remettant au bras séculier, afin qu'il soit exterminé de ce monde par la mort ». Et l'homme qui a écrit ces lignes effroyables a été canonisé ! Canonisé aussi le vertueux Louis IX, qui fait marquer d'un fer rouge au visage les jureurs et les blasphémateurs, et qui ne voit guère d'autre procédé que le suivant à employer envers les mal pensants : « Nul, s'il n'est grand clerc et théologien parfait, ne doit disputer contre les juifs et hérétiques ; mais doit le laïque, quand il entend médire de la foi chrétienne, défendre la chose non seulement de parole, mais à bonne épée tranchant, et en frapper les médisants et mécréants à travers le corps, tant comme elle y pourra entrer ». Ah ! ce n'est pas par un pareil roi que l'Inquisition pouvait être contrariée. Mais au moins ce pieux fanatique était-il honnête homme. D'autres princes étaient, d'autres vinrent un peu plus tard qui, moins désintéressés, moins vertueux, ne virent dans la sinistre institution qu'une machine commode pour assouvir leurs vengeances, leurs cupidités, et mettre sur le compte de la religion, par la complicité de juges infâmes, les crimes qu'ils n'auraient pas osé commettre comme rois. Quand Philippe le Bel voudra se débarrasser des Templiers, l'Inquisition lui rendra aisément ce service. Quand les Anglais voudront discréditer et faire périr Jeanne d'Arc, ils trouveront aussi dans l'Inquisition soixante mauvais prêtres, tous Français, hélas ! pour torturer et brûler comme hérétique la pauvre sainte fille qui s'était si bien battue pour la France au nom de la Vierge et du Christ.

Cependant, après deux cents ans de supplices et de massacres, le grand courant de persécution qui s'était formé en France au temps des Albigeois s'affaiblit et parut presque disparaître, parce que l'hérésie semblait éteinte. Mais il ne tarda pas à se reformer, plus violent et plus malfaisant que jamais, quand le protestantisme eut la prétention de mettre la Bible à la portée des fidèles, de ramener l'Eglise à sa forme primitive et de spiritualiser la religion, qu'il accusait de verser dans le matérialisme et l'idolâtrie. Quel que fût l'adoucissement que le progrès des lumières et de la richesse, la diffusion de l'instruction par l'imprimerie et le grand essor de la Renaissance eussent introduit dans les mœurs publiques et privées, la guerre d'extermination reprit, âpre, sauvage, impitoyable et, de longues années durant, couvrit la France de ruines et de cadavres.

Vainement quelques nobles et puissants esprits, Erasme et Rabelais, pour n'en pas citer d'autres, cherchaient à élargir Dieu et commençaient à répandre par leurs écrits l'idée pacifiante et féconde de

la tolérance. Vainement Montaigue démontrait aux hommes l'infirmité de leur raison et la nécessité, dans la commune incertitude, de se supporter les uns les autres. « Laissez-moi, écrivait un humaniste célèbre (Castalion), la liberté de professer ma foi comme vous désirez, qu'on vous laisse, comme je vous laisse, moi, la liberté de professer la vôtre... Que ce soient les uns ou les autres qui se trompent, il n'en faut pas moins nous aimer... ». Quelques hommes d'Eglise, comme l'évêque Briçonnet, le cardinal Sadolet, tenaient un langage analogue et se comportaient en conséquence. Une noble et spirituelle princesse. Marguerite de Navarre, sœur de François Ier, souriait aux persécutés et leur faisait asile de son château de Nérac. « Otons, disait le grand L'Hôpital, chancelier de France, ôtons ces mots diaboliques, luthériens, huguenots, papistes ; ne changeons le nom de chrétiens ». Mais ces voix généreuses n'étaient, hélas ! que des exceptions et les clameurs de meurtre et d'extermination ne permettaient pas à la foule de les entendre. Les violents, qui n'avaient rien oublié ni rien appris, voulaient que la nouvelle hérésie fût étouffée dans le feu, comme l'ancienne. De même que, contre les Cathares, on avait mis en campagne les ordres mendiants, contre les protestants fut organisée cette savante et redoutable milice des Jésuites qui fut au XVIe siècle, comme depuis, l'âme de l'Eglise et à qui notre malheureux pays fut redevable de la nouvelle croisade. Nos rois, peu portés par eux-mêmes à la persécution, mais asservis au Saint-Siège, dont ils croyaient l'alliance nécessaire à leur politique, et au clergé, dont le concours pécuniaire leur était précieux, laissaient lâchement brûler Berquin, puis Etienne Dolet, massacrer les Vaudois de Cabrières et de Mérindol, et décimer les pauvres chanteurs de psaumes, à Paris ou ailleurs, par les Chambres ardentes de nos Parlements. Si, par intervalles, ils font mine de faiblir, s'ils parlent quelquefois de liberté de conscience, l'orgie de meurtre est déchaînée dans la rue par la faction violente qui les domine et les déborde. Et les protestants, à bout de patience, prennent les armes pour se défendre et, pendant quarante ans, d'un bout de la France à l'autre, les Français s'entrégorgent au nom de Dieu, détruisent villes et châteaux et se font gloire du guet-apens, de la trahison, de l'assassinat. Chaque traité de paix est suivi à bref délai de nouvelles tueries, dont on se hâte de remercier le ciel. Après la Saint-Barthélemy le pape Grégoire XIII chante un *Te deum*, frappe une médaille commémorative et gratifie Charles IX de la rose d'or. Henri III, hésitant et jugé trop mou, voit la Ligue usurper son autorité, appeler en France l'étranger, l'ennemi, et fomenter dans nos villes les plus basses passions populaires. Les curés de Paris prê-

chent le meurtre en chaire; les moines processionnent en armes dans les rues; l'un d'eux à Saint-Cloud poignarde le roi; et les Parisiens invoquent peu après sa mémoire comme celle d'un saint, tandis que les Espagnols, qu'ils ont introduits dans leurs murs, réclament la couronne de France pour la fille de Philippe II.

Voilà donc à quel état la fureur des persécutions avait réduit notre malheureuse patrie. La France était à jamais perdue, rayée de la liste des nations, si de bons catholiques, par dessus tout soucieux d'honneur national et de paix publique, n'eussent enfin formé ce parti des *politiques* qui, groupé sagement autour de Henri IV, lui permit de conquérir son royaume et enfin de le pacifier en expulsant l'étranger, en rendant la Ligue impuissante et en faisant pour la première fois pénétrer dans la loi, par l'édit de Nantes, la tolérance, le droit, la liberté religieuse. Ce souverain ne fut-il pas, au fond, le grand Français qu'ont célébré ses admirateurs? N'aurait-il pu sans renier sa foi monter et demeurer sur le trône? Ne dépendait-il pas de lui d'assurer à ses anciens coreligionnaires une liberté plus large et surtout moins précaire que celle dont il les dota? Je n'en sais rien et ce n'est pas le moment de le rechercher. Mais, quelles qu'aient été ses fautes, il sera beaucoup pardonné à ce roi qui avait, comme Jeanne d'Arc, senti la grande pitié qu'il y avait au royaume de France, à ce roi pacificateur et brave qui ne régna jamais que sous la menace de l'assassinat et qui, finalement, paya de sa vie, sous le couteau de Ravaillac, le crime d'avoir voulu que ses sujets pussent prier Dieu comme ils l'entendaient.

Pourquoi l'édit de Nantes, au lieu d'être une paix, ne fût-il qu'une trêve? Pourquoi fut-il, après moins d'un siècle, si odieusement révoqué par un roi qui l'avait pourtant déclaré irrévocable et avait juré de le respecter? Pourquoi nos aïeux, déshabitués des persécutions, virent-ils de nouveau, dans le siècle le plus éclairé, le plus doux, le plus humain qu'eût connu la France, flamber les bûchers et périr sur la roue des hommes dont le crime ne consistait qu'à fuir la messe et à lire la Bible? C'est ce que nous rechercherons plus tard et ce que nous nous efforcerons d'expliquer. Contentons-nous pour le moment de faire remarquer que Henri IV ne vécut malheureusement pas assez pour faire entrer dans les mœurs l'idée de concorde et de liberté qui lui avait inspiré l'édit en question; que les protestants, alarmés par la réaction catholique qui se produisit dans le gouvernement au lendemain de sa mort, se montrèrent peut-être plus remuants, plus entreprenants qu'il ne convenait à une minorité jalousement surveillée par la majorité et surtout par le clergé dominant; que les grands seigneurs et les nobles qu'ils

avaient eu l'imprudence de mettre à leur tête, eurent le tort, qui était alors celui de tous les grands seigneurs et de tous les nobles, de regarder comme légitime, en temps de guerre civile, l'appel à l'étranger; qu'ils firent ainsi parfois douter de leur patriotisme et justifièrent dans une certaine mesure les précautions du gouvernement vainqueur qui, après la prise de la Rochelle, démantela, pour ainsi dire, l'édit de Nantes en enlevant aux réformés leurs places de sûreté. A partir de ce jour, leur liberté, qu'aucune garantie matérielle ne protégeait plus, ne dépendit plus que du bon plaisir du gouvernement. Et combien de temps pouvait durer ce bon plaisir?

Tant que vécurent Richelieu et Mazarin, qui étaient, il est vrai, des hommes d'Église, mais qui étaient beaucoup plus des hommes d'Etat et avaient trop de raison pour ne pas comprendre le tort que ferait à la France à peine pacifiée, à la royauté à peine consolidée une nouvelle ère de persécution les protestants, sous l'abri des lois, profitèrent tant bien que mal de ce que l'édit de Nantes leur avait assuré de droit commun, pratiquèrent leur religion sans trop d'entraves, participèrent aux emplois publics, s'enrichirent dans le commerce, dans l'industrie, s'associèrent, souvent avec éclat, aux diverses manifestations de la vie nationale, enfin, sans avoir beaucoup à se préoccuper de se défendre, contribuèrent pour une bonne part à la gloire, à la grandeur, à la prospérité du pays. Ils furent dociles, fidèles au roi pendant la Fronde, alors que tant de catholiques se révoltaient. Leurs actions, leurs discours, leurs écrits, l'exemple qu'ils donnaient, les services de tout genre qu'ils rendaient à la France semblaient avoir amené entre eux et leurs anciens adversaires un rapprochement durable et fécond. Catholiques et protestants se fréquentaient, s'estimaient, apprenaient à se mieux connaître et à s'aimer. Enfin, pour donner une preuve positive de cet esprit d'apaisement, je citerai simplement ces lignes, qu'écrivait le plus grand théologien janséniste au commencement du règne de Louis XIV :

« ... On a appris par expérience que la diversité des sentiments sur la religion n'est pas incompatible avec la paix civile et politique. On s'est accoutumé à vivre sous les mêmes lois, sous les mêmes magistrats, sous les mêmes princes, et la fidélité avec laquelle on a gardé les traités faits avec les prétendus Réformés, jointe à quelque impuissance de leur part, a calmé en quelque sorte les passions humaines. Il n'y a plus certainement dans le cœur des catholiques de haine et d'aigreur contre la personne des religionnaires, et je veux croire que ces mêmes passions sont aussi éteintes dans le leur... »

Ainsi la paix religieuse semblait entrer enfin dans les âmes comme elle était entrée dans la loi. C'est cet inappréciable bonheur que fit perdre à la France, en même temps qu'à la monarchie, Louis XIV, roi que ses courtisans ont proclamé grand et qui ne m'a jamais paru tel, je le confesse, que par son orgueil et son aveuglement politique. Ce souverain n'avait, pour continuer à bénéficier des avantages que lui assurait la sagesse de Henri IV, de Richelieu, de Mazarin, qu'à suivre son penchant, qui ne le portait pas à la persécution, et qu'à rester honnête homme, c'est-à-dire à tenir la parole qu'il avait donnée maintes fois de respecter l'édit de Nantes. Comment la cour de Rome, ou plutôt les Jésuites, qui le dominèrent toute sa vie, lui firent-ils tenir la conduite tout autre qui l'a déshonoré dans l'histoire? C'est ce que nous expliquerons plus tard par le menu. Bornons-nous pour le moment à dire que cet esprit médiocre et peu éclairé fut savamment amené par eux et leurs créatures à regarder comme rébellion et mépris de son autorité le fait de pratiquer une autre religion que la sienne: que, s'étant à certains moments montré fort jaloux des droits de sa couronne à l'égard du Saint-Siège, il se laissa persuader que ces accès d'indépendance seraient amplement rachetés par un grand étalage de sévérité envers les hérétiques; enfin, ce qui serait risible si ce n'était monstrueux, qu'ayant à se faire pardonner par ses confesseurs force péchés et notamment les scandales de sa vie privée, il trouva ce moyen commode et facile de les expier, comme cette dame de sa cour qui faisait jeûner ses gens pour obtenir la rémission de ses propres fautes.

Ajoutons que le clergé de France, qui tenait périodiquement de grandes assemblées accompagnées du *don gratuit* de quelques millions à Sa Majesté, ne manquait jamais, avant d'octroyer ce don, de rappeler au roi qu'il était le fils aîné de l'Eglise et qu'il se devait à lui-même d'extirper radicalement de ses Etats la *Religion prétendue réformée*. Dès 1660 l'assemblée supplie Louis XIV d'anéantir « ce monstre de l'hérésie, ces chaires de pestilence, ces synagogues de Satan... » Depuis, elle le harcèlera sans relâche, elle n'aura pas de repos qu'elle ne l'ait amené à prendre ce funeste parti. Bossuet, l'évêque de France que Louis XIV écoute le plus volontiers, ne perd aucune occasion de lui tenir le même langage. D'après ce conseiller fidèle et jugé si sûr, contester au prince le droit de contraindre ses sujets par des lois pénales à se conformer à la profession et aux pratiques de l'Eglise, ce serait *estropier* la puissance publique.

Et voilà comment Louis XIV, qui n'a nullement au début l'intention de violer ses serments, sera induit peu à peu, sans qu'il s'en doute, par une série de sophismes et de subtilités abominables,

telles qu'on en trouve dans les *Provinciales*, à tourner la loi, à la fausser de cent diverses façons, jusqu'au jour où, la loi ne subsistant plus de fait, on lui remontrera avec succès qu'il est légitime de la supprimer et de proclamer simplement le droit du plus fort. Voilà comment, pendant vingt-cinq ans, en attendant le scandale de la Révocation, s'opère sans relâche, sur tous les points du royaume où il peut se trouver quelques protestants, la persécution la plus sournoise, la plus déloyale et la plus lâche dont notre histoire fasse mention. Par une interprétation pharisaïque et criminelle de l'édit de Nantes, les religionnaires seront mis peu à peu dans l'impossibilité d'user des droits et libertés que cet acte leur assure.

Ledit acte porte que le roi pourra admettre les réformés aux emplois civils. Mais il ne dit pas qu'il le *devra*. Le roi donc fait entendre que, maître de ses faveurs, il ne les accordera qu'à ses coreligionnaires. C'est inviter les ambitieux à l'apostasie. Dès lors, les renégats se font légion parmi les nobles protestants qui mendient à la cour les regards et les dons du prince. C'est ainsi que se vendent sans pudeur des hommes dont les noms sont écrits en lettres d'or dans l'histoire du calvinisme français, des hommes qui s'appellent Turenne, qui s'appellent Coligny, Rohan, La Trémouille, Sully, des hommes qui s'appellent Lorges et Duras ; je ne dis rien des Dangeau, non plus que d'autres moins notables. Il n'y a guère parmi les protestants de marque que Schomberg, Duquesne, Ruvigny, qui veuillent garder leur foi. De plats intrigants comme Brueys, Pellisson, ne se bornent pas à se vendre, mais s'offrent sans pudeur à acheter les autres. Ce n'est pas seulement par la prédication et la persuasion que l'on cherche à gagner les âmes. On crée à leur intention une *Caisse de conversions* et on les achète à beaux deniers comptant. Ainsi les protestants sont corrompus à prix d'or ou systématiquement exclus des emplois, bientôt même des corps de ville, des corps de métiers, des professions libérales. Mais comment prendre ceux qui sont intègres et ceux qui, ne demandant pas de places, se bornent à exercer à titre individuel la profession d'industriel ou de marchand ? On va plus loin : on leur enlèvera leurs enfants. L'édit de Nantes ne dit pas que les parents garderont leurs enfants ! Et donc, pour assurer à ces derniers la liberté de choisir leur religion, on les prendra à quatorze ans, plus tard à sept ans, même à cinq ans, et on les enfermera dans des couvents, où ils seront élevés en bons catholiques. Il sera interdit aux catholiques de se convertir au protestantisme. Mais le réformé sera au contraire incité de mille façons à renier sa foi. Puis, si, après s'être dit catholique, il lui prend fantaisie de

retourner au calvinisme, il sera déclaré relaps, comme tel envoyé aux galères. Le malade protestant devra forcément recevoir la visite du prêtre catholique. Mille cas de contraventions de police, non prévus par l'édit de Nantes, seront inventés pour avoir des prétextes de fermer et de démolir les temples. Plus de la moitié des édifices consacrés au culte réformé sont déjà détruits avant la révocation. Cruellement atteints dans ce qu'ils ont de plus cher, les protestants veulent réaliser leurs biens, aller chercher ailleurs une nouvelle patrie. On le leur interdit : pris en flagrant délit d'émigration, ils sont expédiés aux galères, leurs biens sont confisqués. Enfin le dur Louvois, pour accélérer les conversions, imagine les *dragonnades*, les soldats logés, entassés dans les demeures des religionnaires, avec permission manifeste de violenter les habitants, de saccager la maison, jusqu'à ce que les malheureux se déclarent éclairés. « ... Sa Majesté, écrit le ministre aux intendants, veut qu'on pousse jusqu'aux dernières extrémités ceux qui auront la sotte gloire de vouloir être les derniers à se faire de sa religion... » Aussi les convertis se chiffrent-ils par milliers. Il y en a tant et tant qu'on finit par représenter au roi qu'il ne reste plus assez de protestants pour justifier le maintien d'une législation spéciale. Dès lors, à quoi bon l'édit de Nantes ? Et Louis XIV le révoque sans scrupule.

En vertu de son nouvel édit et de ceux qui le suivent à bref délai, tous les temples demeurés debout seront détruits. Le culte réformé sera interdit. Les pasteurs auront quinze jours pour sortir du royaume. Si on les retrouve, ils seront mis à mort. Les réformés qui ont quitté la France auront quatre mois pour y rentrer. Passé ce terme, leurs biens seront définitivement acquis au roi. Toute tentative nouvelle d'émigration entraînera les galères pour son auteur, la mort pour les complices qu'il pourrait avoir, et la confiscation des biens, dont une partie sera attribuée aux délateurs. Déjà, du reste, les courtisans affluent autour du roi pour se faire allouer une part de la dépouille des fugitifs. C'est une curée abominable, à laquelle Mme de Maintenon et son frère, de souche protestante, ne paraissent pas être restés étrangers. Les réformés devront faire élever leurs enfants en catholiques. Les baptêmes, les mariages, les enterrements ne seront plus faits que par les curés ; en dehors des registres catholiques, il n'y aura plus d'état civil ; les protestants mariés ne seront plus que concubinaires ; leurs enfants seront bâtards. Les *nouveaux catholiques* devront suivre les offices. Le dimanche le curé les comptera sur un banc spécial et pourra dénoncer les absents à l'autorité. Enfin ceux qui, à l'article de la mort,

refuseront les sacrements catholiques, seront, s'ils réchappent, envoyés aux galères comme relaps ; s'ils succombent, traînés nus sur la claie comme des criminels et jetés à la voirie comme des chiens.

La voilà bien la persécution dans toute son horreur. Et c'est le moment que choisit Bossuet, qui lui aussi a fait enlever des enfants, pour s'écrier, dans un discours public et célèbre : « Touchés de tant de merveilles, épanchons nos cœurs sur la piété de Louis. Poussons jusqu'au ciel nos acclamations et disons à ce nouveau Constantin, à ce nouveau Théodose, à ce nouveau Marcien, à ce nouveau Charlemagne, ce que les six cent trente Pères dirent autrefois dans le concile de Chalcédoine : « Vous avez affermi la foi ; vous avez exterminé les hérétiques ; c'est le digne ouvrage de votre règne ; c'en est le propre caractère. Par vous, l'hérésie n'est plus ; Dieu seul a pu faire cette merveille. Roi du ciel, conservez le roi de la terre ; c'est le vœu des églises ; c'est le vœu des évêques ».

Ce n'est pas tout. L'auteur de ces basses flagorneries, courtisan riche, tranquille et fier de la faveur de son roi, ne rougit pas de railler les martyrs, *ces faux pasteurs*, qui, dit-il, *ont abandonné leurs troupeaux sans même en attendre l'ordre, heureux d'avoir à leur alléguer leur bannissement pour excuse*. Or, ces faux pasteurs, qu'on contraint de quitter leur pays sous peine de mort, savez-vous ce qu'ils font ? Nombre d'entre eux, à peine retirés à l'étranger, rougissent d'être en lieu sûr tandis que leurs ouailles peinent et souffrent sous la main des persécuteurs. On les voit revenir pour relever par leur exemple et par leur parole le courage des défaillants. Traqués de toutes parts, ils inaugurent ces *assemblées du désert* sur lesquelles les soldats du roi tirent à bout portant comme sur des bandes de loups. Pourchassés, trahis, livrés, plus de trente d'entre eux, en dix ans, périssent sur le gibet, sur le bûcher ou la roue. Sans parler même des pasteurs, de simples réfugiés, comme l'avocat Brousson, rentrent en France exprès pour se faire consacrer et avoir droit à l'échafaud. Les voilà bien ces fuyards et ces lâches insultés par Bossuet !

Ceux des fidèles qui ne périssent pas sous les balles et qui demeurent prisonniers sont condamnés à une éternelle captivité. Les hommes vieillissent dans la honteuse promiscuité des galères, enchaînés pêle-mêle avec des criminels à leurs bancs de rameurs, le torse nu sous la pluie, sous le fouet, jetés à fond de cale quand ils n'ont plus qu'à mourir ; les femmes demeurent toute leur vie recluses dans des geôles infectes, loin de leurs maris, loin de leurs enfants, à moins qu'on ne les déporte au delà des mers, en Améri-

que. Les pauvres protestants qu'on laisse vivre, isolés, désarmés, dans les solitudes du haut Languedoc, sont livrés sans défense à l'inquisition et aux fantaises abominables de tortionnaires sans pitié, comme cet abbé du Chayla, archiprêtre des Cévennes, qui les incarcérait souvent dans sa maison et les traitait de la façon suivante : « ... Tantôt (dit Antoine Court), il leur arrachait avec des pinces le poil de la barbe ou des sourcils, tantôt il leur mettait des charbons ardents dans les mains, qu'il fermait et pressait ensuite avec violence jusqu'à ce qu'ils fussent éteints ; souvent il leur revêtait tous les doigts des deux mains avec du coton imbibé d'huile ou de graisse qu'il allumait ensuite et faisait brûler jusqu'à ce que les doigts fussent ouverts ou rongés par les flammes jusqu'aux os ».

Tant d'horreurs lassèrent enfin la patience des martyrs. Une nuit de juillet 1702, ce misérable fut assailli par une troupe de paysans qui l'égorgèrent, et alors commença sur les âpres sommets des Cévennes cette effroyable guerre des Camisards qui fut la honte suprême du règne de Louis XIV. Les ministres devenant rares dans le pays, de simples croyants sans éducation, des bergers, des cardeurs de laine, de tout jeunes gens, des jeunes filles, parfois des enfants, sous l'irrésistible influence de l'extase et d'une contagion nerveuse dont ils n'avaient pas conscience, se firent prédicants et, plus encore, prophètes, parlèrent au nom du Saint-Esprit et fanatisèrent quelques milliers de rebelles dénués de tout au point de les rendre capables de tenir longtemps en échec deux maréchaux de France et cent mille hommes de troupes royales. On fit appel pour les réduire aux sauvages passions du temps des Albigeois. Le pape Clément XI ordonna contre eux une véritable croisade. Un moine se fit chef de bande et organisa pour les exterminer la troupe féroce des *Cadets de la croix*. On brûla systématiquement leurs villages. On leur rendit le pays intenable. Hommes, femmes et enfants furent massacrés par troupeaux, au hasard des rencontres. Plusieurs centaines de protestants chantaient des psaumes dans un moulin aux portes de Nîmes. Le maréchal de Montrevel y fit mettre le feu et les malheureux qui cherchaient à s'en échapper furent repoussés dans les flammes à coups de baïonnettes. En général, les prisonniers, conduits au bourreau Bâville, intendant du Languedoc, étaient jugés et exécutés en quelques heures, sans autre procédure qu'un interrogatoire de pure forme et la sommation — généralement inutile — de se faire catholiques. Plus de douze mille périrent ainsi dans les supplices les plus atroces et les plus variés. Mais rien ne pouvait triompher de leur héroïsme. L'un d'eux, sur la roue, les membres rompus de *cent trois coups* de barre de fer, affirmait tou-

jours sa foi et sa joie de souffrir pour elle. Un autre, mis tout d'abord à la question, puis roué vif et jeté enfin sur un bûcher de bois vert, trouvait encore la force de dire : « Mon âme est un jardin d'ombrages et de fontaines ».

Finalement les pauvres Cévenols survivants eurent raison par leur patience de la ténacité des persécuteurs.

Si la voix des martyrs ne fut tout d'abord guère entendue en France, elle fut dès le début passionnément écoutée à l'étranger, où elle souleva en peu de temps contre Louis XIV la réprobation de l'Europe et d'où l'écho puissant du *Refuge* ne tarda pas à la répercuter dans notre pays comme un signal vengeur d'affranchissement. Ce n'était pas seulement en provoquant l'émigration de cinq cent mille de ses sujets, élite militaire, financière, industrielle de la France, en enrichissant ses voisins de ce dont il appauvrissait ses Etats, que le grand roi, si follement, avait ébranlé la monarchie sacrée dont il se regardait comme la souveraine incarnation ; c'était aussi, c'était plus encore en chassant de son pays tant de penseurs, d'écrivains, d'orateurs illustres, qui, désormais, retirés à Genève ou à la Haye, affranchis de tout égard envers son despotisme et pleinement libres de le juger, allaient servir d'éducateurs à la génération qui, tout le long du XVIII[e] siéle, élabora le programme de 1789. Les Claude et les Saurin, ces prédicateurs protestants de si haute éloquence, dont nous avons le tort de ne pas faire étudier les discours comme ceux de Bossuet aux élèves de nos lycées, sonnaient sans le savoir à nos aïeux l'éveil de la liberté sociale et politique. Plus conscients et plus hardis, des controversistes comme Jurieu ne se bornaient pas à réfuter victorieusement l'*Histoire des variations*, mais rétorquant avec éclat les sophismes de la *Politique tirée de l'Ecriture sainte*, érigeaient en doctrine la souveraineté nationale, c'est-à-dire le principe générateur des républiques futures. C'est Jurieu, ne l'oublions pas, qui a fait Jean-Jacques Rousseau, et c'est des *Soupirs de la France esclave* qu'est sorti le *Contrat social*. Et c'est Pierre Bayle qui a fait Voltaire. C'est des féconds ouvrages de ce critique si éclairé, si judicieux et si pénétrant, c'est des *Pensées diverses*, c'est des *Nouvelles de la république des lettres*, c'est des *Réponses aux questions d'un provincial*, c'est du grand *Dictionnaire historique* publié par cet infatigable travailleur que la philosophie raisonneuse du XVIII[e] siècle a tiré sa substance, son aliment, sa vie. Ainsi les huguenots proscrits auront formé pour les venger une génération plus audacieuse qu'eux-mêmes et qui, s'élevant au-dessus des querelles confessionnelles, habitueront bientôt la France nouvelle à penser que toutes les religions sont égales devant le droit humain, c'est-à-dire devant la liberté.

Louis XIV est à peine mort que Montesquieu publie les *Lettres persanes*, en attendant l'*Esprit des lois*, et Voltaire la *Henriade*, épopée de la liberté religieuse, en attendant les *Lettres sur les Anglais*, *Mahomet*, l'*Essai sur les mœurs* et le *Traité de la Tolérance*. Bientôt Condillac et Mably, petit-fils de persécutés, renouvelleront la philosophie et le droit public ; et Diderot, d'Alembert, applaudis par l'Europe entière, publieront cette *Encyclopédie* qui servira de Bible à la Révolution. Ah ! je sais bien que ces maîtres glorieux sont aujourd'hui quelque peu démodés et qu'il paraît parfois de bon ton de les renier ou de les railler. Je suis pour ma part de ceux qu'aucun respect humain n'empêchera de saluer pieusement leur mémoire, comme celle de soldats sans peur, qui luttèrent toute leur vie, sans trêve ni repos, pour le triomphe d'une idée, l'idée même dont nous vivons, et qui, en dépit de toute tyrannie, de tout préjugé, au prix de leur sécurité, de leur repos, nous firent par cent années de noble propagande les lois de justice que nous avons.

Sous l'influence de ces grands esprits, les sentiments et les mœurs s'adoucirent, au temps de Louis XV, dans toutes les classes de la société française, au point que l'immense majorité de nos aïeux prit en horreur l'idée d'intolérance et de persécution ; que, malgré les édits et le renouvellement périodique d'une législation barbare, les nouveaux pasteurs formés en exil au séminaire français de Lausanne purent, protégés par l'opinion, venir évangéliser, dans de nouvelles assemblées du désert, les huguenots tenaces de la Guyanne et du Languedoc ; qu'Antoine Court, Paul Rabaut et d'autres encore portèrent partout pendant soixante ans la bonne parole : que l'on ferma les yeux sur leurs voyages et leurs campagnes ; que Turgot et Montclar purent, dès 1755, demander hautement que les protestants redevinssent en France des citoyens ; et qu'un gouverneur de province, à qui l'on reprochait d'avoir remis en liberté des réformés, fit cette noble réponse : « Le roi est maître de m'ôter la place qu'il m'a confiée, mais non de m'empêcher d'en remplir les devoirs selon ma conscience et mon honneur ».

Et cependant, même à cette heure féconde où la liberté, trop longtemps contenue, jaillissait de tant de consciences, le parti de l'intolérance et de la persécution ne désarmait pas. En 1724, après la Régence, il s'était trouvé de mauvais prêtres pour faire signer au duc de Bourbon une ordonnance draconienne qui remettait en vigueur et aggravait même les lois de terreur portées par Louis XIV contre les protestants On recommença de temps en temps à fusiller les assemblées au désert, à pendre les ministres et à peupler les chiourmes d'hérétiques. Il y eut de nombreux supplices en 1745 ; il y en

eut en 1752, époque où l'on voulut contraindre les réformés à faire rebaptiser leurs enfants et rebénir leurs mariages par les curés. En 1762, l'année même où l'on bannissait les Jésuites, le jeune pasteur Rochette était exécuté à Toulouse, et, dans la même ville, périssait sur la roue l'infortuné Calas, dont Voltaire eut depuis l'honneur de faire réhabiliter la mémoire. Quelques années plus tard, il y avait encore dans les cachots de la Tour Constance, à Aigues-Mortes, de pauvres recluses protestantes, dont une, Marie Durand, était détenue depuis trente-huit ans, pour le seul fait d'avoir eu un frère pasteur (et pendu comme tel). En 1775, Louis XVI jurait à son sacre d'exterminer les hérétiques, Dans le même temps, l'assemblée du clergé, par l'organe de Loménie de Brienne, prélat qui, au dire du roi, ne croyait même pas en Dieu, tenait au souverain le langage suivant : « ... Vous réprouverez le système d'une tolérance coupable... Achevez l'ouvrage que Louis-le-Grand avait entrepris. Il vous est réservé de porter le dernier coup au calvinisme dans vos Etats ». En 1780 la même assemblée déclarait « que l'autel et le trône seraient également en danger, si l'on permettait à l'hérésie de rompre ses fers ». Enfin sept ans plus tard, à la veille même de la Révolution, quand Louis XVI rendit aux protestants non pas la liberté du culte, non plus que l'admissibilité aux emplois, mais simplement l'état civil, cet ordre protestait encore et un de ses partisans s'écriait en montrant le Christ : « Voulez-vous donc le crucifier une seconde fois » ?

Il faudra donc pour faire justice entière, pour libérer sans réserve les âmes et les consciences, il faudra pour effacer les dernières traces des persécutions et des iniquités d'autrefois, la Révolution vengeresse qui, faisant table rase du passé, balaiera souverainement, avec les vieux privilèges et les monopoles, la royauté même, coupable de les avoir trop longtemps protégés. Et c'est ainsi qu'après tant de siècles d'exclusivisme, d'intolérance et d'oppression, le droit de penser, de parler et d'écrire, le droit d'honorer Dieu à sa guise sera proclamé hautement par la loi, au nom de cette religion toute humaine et toute sociale, extérieure à tout dogme et à tout sacerdoce et qui a pour triple symbole la liberté, l'égalité et la fraternité.

On a dit, messieurs, que la tolérance était la vertu des siècles sans foi. C'est une sottise ou un blasphème, une parole imbécile ou une parole criminelle. La foi qui s'arme d'intolérance est celle des orgueilleux et des méchants, qui ont plus de présomption que de croyance, qui ne savent régner que par la terreur et qui mériteraient qu'on mît en doute leur sincérité, puisqu'ils contestent celle des

autres. C'est aussi fort souvent une foi peu sûre d'elle-même et qui se venge lâchement de ses propres incertitudes en substituant l'emploi de la force à celui de la persuasion, la propagande par le glaive à la propagande par la parole et par la liberté. La foi des honnêtes gens et des sages est plus modeste et moins malfaisante. A quelque objet qu'elle s'applique, plus elle est saine et robuste, plus elle s'accommode du régime robuste et sain de la liberté. La foi du catholique, la foi du protestant, celle du musulman, et celle du bouddhiste, et celle du libre-penseur, sont d'autant plus portées à vivre côte à côte, sans provocation, sans injures, sans menaces, qu'elles se sentent plus fermes sur leur base et qu'elles croient avoir moins à craindre de la contradiction. J'ai pour ma part quelques bons amis dont les convictions philosophiques ou religieuses sont diamétralement opposés aux miennes et avec lesquels depuis quarante ans je marche en étroite union, sans que jamais la divergence de nos esprits ait relâché la sympathie de nos cœurs — sympathie fortifiée au contraire par l'estime qu'inspire à chacun de nous l'inébranlable foi de chacun des autres. Nous ne nous sommes jamais fait le moindre sacrifice d'opinion, nous n'avons jamais eu la pensée ni de nous convertir, ni de nous contraindre les uns les autres. Et il n'est peut-être pas un de vous qui ne pût aussi à cet égard se citer en exemple comme moi-même. Non, non, la tolérance n'est pas la vertu des siècles sans foi. C'est la vertu des braves gens qui ne se croient pas au-dessus de l'humanité, qui se respectent entre eux et auxquels ne viendra jamais la pensée impie de refuser aux autres la liberté qu'ils revendiquent si énergiquement pour eux-mêmes. Que beaucoup d'hommes ne l'aient pas pratiquée dans le passé, que beaucoup la méconnaissent encore dans le présent, c'est un fait que l'histoire, hélas ! est bien forcée de constater. Mais c'est justement le devoir de l'histoire de signaler et de flétrir ces déviations de la conscience et ces aberrations de l'esprit. Ce devoir, pour ma part, je l'ai toujours rempli depuis que j'appartiens à cette glorieuse Université qui, plus que jamais, dans notre France républicaine et libre, est l'armée de la tolérance. Je le remplirai encore de mon mieux tant que j'aurai l'honneur de parler en son nom, et ce faisant je croirai toujours faire fonction d'honnête homme et de bon citoyen.

DEBIDOUR.

ESPAGNE

LES DISCOURS DE RENTRÉE DES UNIVERSITÉS

C'est un devoir réglementaire des Universités espagnoles, de fêter la rentrée des cours, le 1er octobre, par une séance solennelle dans laquelle un des professeurs lit un discours académique. Le plus souvent, le thème de ces discours est puisé dans la spécialité scientifique du professeur qui en est chargé. D'autres fois, et depuis quelque temps, la chose est assez fréquente, le thème est pédagogique et vise les problèmes concernant l'organisation et la réforme de notre enseignement public supérieur, les moyens de recrutement du personnel enseignant, les fonctions éducatives de l'Université, etc..

Cette année, il a y eu quelque chose de plus dans la séance de l'Université de Madrid. Ce fut la présence du ministre de l'Instruction publique, M. Amalio Jimeno (professeur lui-même) qui a lu un discours exposant son programme ministériel. Il faut remarquer d'abord dans ce discours, une chose qui est presque une nouveauté. C'est qu'il parle presque exclusivement de l'enseignement primaire. On ne saurait qu'approuver cette hardiesse du ministre. L'Université s'est occupée jusqu'ici seulement (il y a quelques exceptions, mais pas nombreuses) de ses particuliers problèmes pédagogiques, qu'elle a regardés comme d'une nature supérieure et différente de ceux qui concernent l'école, dont elle s'est désintéressée. Cela a maintenu la division entre les différents degrés d'enseignement, a fait oublier l'intime solidarité qui les lie et a enlevé à la cause de l'enseignement primaire, qui est pourtant la base de tous les autres l'appui et l'effort de plusieurs éléments de notre professorat. La réaction contre cette erreur est venue, cependant, des mêmes professeurs de l'Université, dont quelques-uns (comme je l'ai fait remar-

quer dans d'autres articles publiés par cette *Revue*) se sont voués à des études concernant la pédagogie de l'école pour établir l'importance primordiale qu'ils ont en vue de la réforme de tout notre enseignement. M. Amalio Jimeno s'est constitué cette fois le représentant officiel de cette tendance et vient de la consacrer solennellement devant l'Université, dont la plupart des professeurs, bien entendu, ne sont pas encore gagnés à la cause nouvelle.

M. le ministre a commencé par reconnaître l'infériorité de notre enseignement et des résultats qu'il donne pour la culture nationale ; et dans l'exposition de sa thèse, il a fourni d'abord des renseignements très éloquents en ce qui concerne les édifices scolaires. La plupart d'entre eux n'ont pas de lieux d'aisance ni d'urinoirs, encore moins, cela va sans dire, de water-closets. Dans une province, sur 429 écoles qui existent, 400 n'ont pas de service d'eau. A Albacete, 11 écoles n'ont pas d'autre ouverture pour l'éclairage et l'aération que la porte, et 72 ont le seuil en terre ou en plâtre. Plusieurs, dans différentes provinces, n'offrent pour la respiration des élèves qu'une cubation de deux mètres, même de moins d'un mètre, par tête. Il est assez fréquent de voir les écoles dans un premier ou second étage, proche des cimetières, ou des prisons municipales, ou des fumiers, ou des étables, etc... Il s'agit naturellement des locaux loués dans des maisons ordinaires, puisque dans la plupart des villes (il y a des exceptions très flatteuses, à Bilbao, à Carthagène, à Madrid, dans quelques villes des Asturies, etc..) il n'existe pas d'édifices scolaires bâtis expressément pour ce service. Il faut encore dire que bien des fois, quand on arrive à en construire, on oublie les conditions hygiéniques et pédagogiques les plus élémentaires, et on dépense l'argent dans des constructions massives, luxueuses où la décoration l'emporte sur les conditions les plus importantes. C'est le cas (j'en puis témoigner pour beaucoup) de la plupart des édifices scolaires faits par des particuliers, comme il arrive assez fréquemment dans la région cantabrique.

Après avoir exposé avec une très grande sincérité l'état actuel, M. le ministre déclare qu'il se propose d'y porter remède, en faisant bâtir de nouveaux édifices scolaires conformément aux exigences modernes. Et comme il faut beaucoup d'argent pour mener à bien cette entreprise et qu'il est inutile de le demander à nos budgets ordinaires, M. le ministre annonce un projet de loi pour réaliser une opération de crédit, sur la base des deux millions (et un peu plus) de pesetas qu'on dépense maintenant à louer des édifices mauvais,

et avec la garantie des sommes qu'on ferait consigner dans les budgets communaux pour les paiements des intérêts et l'amortissement du capital, que M. Jimeno ne croit pas difficile à trouver chez nos banquiers. Je crois, avec M. le ministre, que c'est le moyen le plus sûr et le plus rapide pour avoir de l'argent, tout l'argent nécessaire à la transformation de nos bâtiments scolaires. A Ovideo et dans d'autres villes, on a tâché aussi d'employer ce moyen pour le même but. M. Jimeno le préfère, parce que l'expérience d'autres ministres (par exemple M. Costezo, qui avait pensé à consacrer un peu plus d'un million du budget de son département à la construction des écoles) lui a montré les difficultés qu'on trouve pour faire des augmentations d'importance dans le budget de l'enseignement public.

Mais il ne suffit pas d'installer les écoles qui existent, dans des bâtiments modèles. Il faut créer des écoles nouvelles, parce que leur nombre actuel n'est pas suffisant pour la population scolaire de l'Espagne. Il est vrai que l'enseignement privé recueille une quantité considérable des enfants en âge d'aller à l'école; mais tout de même, si tous ceux qui ont cet âge venaient à se soumettre à l'obligation de la scolarité, on ne saurait où les loger. Même avec le nombre restreint qui s'y soumet actuellement, le cas le plus fréquent est l'entassement dans les écoles d'un nombre d'élèves excessif pour les maîtres chargés de l'enseignement. L'augmentation des écoles exige des crédits nouveaux. M. Jimeno est décidé à les demander à son collègue le ministre des Finances et aux Chambres, au moins pour doter onze des provinces espagnoles, de toutes les écoles qu'elles devraient avoir d'après les termes de la loi de 1857.

Cependant, M. Jimeno ne se fait pas illusion à ce sujet. Il voit bien que l'affaire principale en fait d'enseignement, ce n'est pas d'avoir beaucoup d'écoles, mais d'avoir des maîtres, c'est-à-dire de bons maîtres. A quoi bon créer des écoles si l'on ne sait à qui les confier, pour qu'elles ne soient pas un mensonge? Et le problème ne concerne pas seulement les écoles à créer : il existe déjà pour les écoles actuelles. L'affaire la plus importante est donc la formation de nos instituteurs primaires C'est à cela que doivent tendre tous nos efforts; et après avoir muni les écoles déjà créées, d'un personnel enseignant capable, ce sera le moment de penser à la fondation des nouvelles écoles.

En ce qui concerne ce problème, M. le ministre considère d'abord la question des traitements. On sait que le minimum actuel est de

500 pesetas, somme assez mince, avec laquelle on ne peut aspirer à trouver des instituteurs à la hauteur de la mission qui leur est confiée. M. Jimeno très sincèrement, déclare qu'il ne peut rien faire maintenant pour l'amélioration des traitements, parce qu'il n'a pas les sommes nécessaires pour arriver même aux 1.000 pesetas de minimum. Peut-être dans l'avenir, dans un des budgets futurs, la chose pourra être faite. Mais ce qu'il peut faire et il se propose de le faire tout de suite, si le concours du ministre des Finances ne lui manque pas, c'est d'affranchir totalement l'instituteur de la tutelle et de la dépendance économique des communes qui (hors des exceptions peu fréquentes : Bilbao, Carthagène, Barcelone tout récemment), ont montré jusqu'ici de l'indifférence, même de l'hostilité envers l'école et le maître.

Reste ce qui concerne la formation scientifique et pédagogique des candidats qui actuellement étudient aux Ecoles normales primaires. M. le ministre aborde ce problème et pense à le résoudre par le seul moyen pratique qui a réussi dans tous les pays : la création d'un cours normal, analogue à ceux de Saint-Cloud et de Fontenay-aux-Roses, où, sous la direction d'un personnel d'élite, choisi parmi les hommes les plus capables pour cette œuvre de renouvellement éducatif, seraient formés par une action très intense, les futurs professeurs des Ecoles normales primaires, et les inspecteurs des écoles. M. Jimeno cite l'exemple de la France, et à ce qu'on voit il est tout disposé à chercher ce personnel là où il se trouve : dans le professorat ou hors du professorat ; dans les Universités ou dans les professions scientifiques. Il faut réunir tous les éléments utiles (malheureusement ils ne sont pas nombreux) et les mettre tous unis à l'œuvre fondamentale du cours normal. Celui-ci sera placé sous l'inspection d'un comité de l'instruction nationale, espèce de direction générale permanente, qui ne sera pas dépendant de la politique, comme le sont les ministres et qui jouera un rôle tout à fait technique dont nous sentons bien la nécessité.

Le discours de M. Jimeno se termine par des considérations sur le besoin de faire éducative l'œuvre de l'école et de tout l'enseignement, ce qui suppose un changement de méthode qui n'a fait que commencer à poindre dans quelques écoles très rares et dans quelques cours de certaines Universités.

Voilà le programme de l'actuel ministre de l'Instruction publique, M. Jimeno n'a pas voulu parler de ses vues concernant l'enseigne-

ment secondaire et supérieur, bien qu'il en ait, et l'occasion venue il les fera voir. Mais si les changements politiques ne lui laissent pas le temps pour aborder cette nouvelle série de réformes, pourvu qu'il réalise celles qui sont exposées dans son discours, il pourra quitter le ministère avec la conscience d'avoir fait pour la culture du pays et pour l'avenir de l'enseignement populaire une œuvre essentielle et solide.

Je me propose de renseigner les lecteurs de la *Revue*, dans un prochain article, sur le budget de l'Instruction publique qui maintenant se discute aux Chambres, et sur les actes du ministre par lesquels il travaillera à l'accomplissement de son programme.

∴

A l'Université de Santiago (Galicie), le discours de rentrée, lu par M. le professeur A. Eleicegui, vise aussi un thème pédagogique, la réorganisation des études dans la Faculté de pharmacie. M. Eleicegui commence par exposer les programmes de ces études en France, en Allemagne et en Suisse ; puis, il les compare avec le programme espagnol et il trouve dans celui-ci : 1° des lacunes dans les matières enseignées ; 2° des fautes dans la méthode d'enseignement qui n'est pas assez pratique ; 3° manque d'une période de pratiques professionnelles, avant la concession du titre de pharmacien. Il pense, avec raison, que ce qu'il y a de plus important dans l'enseignement, c'est la méthode, dont il faudra se préoccuper en premier terme ; mais pour cela il est besoin, avant tout, de munir les cours d'un matériel d'enseignement suffisant et des locaux dont on ne dispose pas dans la plupart des Universités. Bien qu'il y ait dans ce qui concerne l'abondance et la richesse du matériel assez de fétichisme, attendu que ce qui importe le plus c'est d'avoir de bons professeurs capables d'utiliser les instruments et d'organiser les expériences, on ne saurait nier que la pénurie dont souffrent nos Universités en fait de matériel, ne permet pas, la plupart des fois, aux meilleurs de nos professeurs, de mettre à profit toutes leurs qualités pédagogiques. Il faut donc, tout en visant principalement aux conditions personnelles du professorat, lui donner les moyens de développer ses initiatives (1).

(1) Je dois attirer l'attention des lecteurs de la *Revue* sur une récente conférence faite à Bilbao par M. Cossio, directeur du Musée pédagogique de Madrid et professeur de pédagogie à la Faculté des lettres qui renferme des

Pour ce qui concerne les pratiques professionnelles, M. Eleicegui, après avoir indiqué les différentes opinions qui se partagent sur la solution du problème, se décide pour les placer à la fin des études de Faculté.

Il y a encore deux autres discours dont le sujet est pédagogique : celui de l'Université de Valladolid, dont l'auteur est M. le professeur Lopez Rodriguez, et celui de l'Université de Barcelone, écrit par M. le professeur Soriano Sanchez. Tous les deux sont plus à louer (singulièrement le premier) par l'amour de l'instruction, dont ils portent témoignage, que par la profondeur et la bonne orientation de leurs doctrines. Dans celui de M. Lopez Rodriguez, dont le thème est : besoin de l'instruction sociale, politique et juridique, il faut remarquer qu'il reconnaît que l'enseignement primaire est le fondement de toute action dans ce sens, et qu'il y a urgente nécessité d'améliorer les conditions de l'école, pour l'augmentation des traitements, la formation pédagogique des instituteurs, leur affranchissement des autorités communales, pour rendre effective l'obligation scolaire et la diffusion de l'instruction générale avec les cours populaires, l'extension universitaire, la presse journalière, les revues, etc. On voit comment comment ce programme s'accorde, en très grande partie, avec celui de M. Jimeno.

Enfin, le discours de l'Université de Salamanque, dont l'auteur est M. le professeur Roman, a aussi une partie pédagogique dont il est inutile de parler, puisqu'elle est d'un bout à l'autre une invective passionnée contre les doctrines modernes, depuis Montaigne jusqu'à Rousseau qu'il tient comme les seuls esprits dirigeants de la pédagogie actuelle (1).

Les discours lus aux autres Universités ont été consacrés à des questions littéraires, historiques et scientifiques qui dépassent le champ propre de la *Revue*.

RAFAEL ALTAMIRA.

considérations très sensées et dignes d'être connues partout, sur l'usage du matériel d'enseignement et la formation des maîtres. Cette conférence a été publiée dans le *Boletin de la Institucion libre de ensenanza*, Madrid, 1906.

(1) M. Roman soutient qu'il faut revenir « à la vraie philosophie, à la philosophie éclairée par la foi..., à l'admirable philosophie scolastique » (*N. de la Réd.*).

LA

CARRIÈRE D'ALEXANDRE BELJAME [1]

Mon premier mot en montant dans cette chaire est un remercîment respectueux à M. le doyen et aux professeurs de la Faculté qui m'ont fait le grand honneur de m'y appeler, au Conseil de l'Université de Paris, à M. le vice-recteur de l'Académie, à M. le directeur de l'Enseignement supérieur et à M. le ministre de l'Instruction publique qui ont bien voulu approuver et ratifier cette désignation. La fierté que je ressens de ce choix se voile pourtant de tristesse à la pensée qu'un tel honneur m'advient par la mort prématurée de l'homme éminent qui fut mon maître, comme il a été le maître de beaucoup de ceux qui enseignent présentement en France, dans un lycée ou dans une Faculté, la langue et la littérature anglaises. En vous parlant aujourd'hui d'Alexandre Beljame je suis non moins sûr de répondre à votre attente que de suivre l'impulsion de mon propre sentiment. C'est pour lui, en raison de ses mérites éprouvés, que cette chaire fut créée il y a cinq ans, distinction plutôt tardive qui couronnait une carrière d'une unité et d'une droiture admirables, dont l'exemple fut décisif dans une période où l'étude des langues et des lettres étrangères tâtonnait obscurément vers le mieux. Ce n'est pas assez dire : une revue des quarante-deux années de sa vie universitaire se trouve être nécessairement un tableau presque complet des progrès réalisés dans le même temps par l'enseignement de l'anglais dans notre pays. Il fut d'abord à la tête et ensuite au centre de ces progrès, tour à tour l'initiateur le plus zélé et le plus sage modérateur des réformes

(1) Leçon d'ouverture du Cours de langue et littérature anglaises (18 janvier 1907).

qui se succédèrent. Sa personnalité ne peut être dessinée ni sa carrière retracée sans que le sujet s'étende, grandissant jusqu'à devenir l'histoire de la marche en avant qui s'est poursuivie depuis près d'un demi-siècle. Entre l'année 1864 où Beljame fit ses débuts dans le professorat, et 1906, date de sa mort, une telle transformation morale et intellectuelle s'est faite dans notre discipline qu'à comparer les deux termes extrêmes on croirait à une révolution. On ne peut sans doute revendiquer pour un seul le mérite de ce profond changement ; mais nul homme pris isolément n'y a joué, à beaucoup près, un rôle aussi considérable que Beljame. La contemplation de ce contraste est indispensable à qui veut mesurer son œuvre ; et rien ne vaut pour apaiser le chagrin de sa perte la vue de ce qu'il a accompli lui-même ou aidé à accomplir

Nous n'avons pas à nous séparer de lui pour apprendre quelle était avant 1864 la condition des études de langues vivantes. C'est lui qui nous servira de guide. Il a décrit cette condition dans une brochure sur l'*Agrégation des langues vivantes* composée en 1885. S'appuyant simplement sur le texte des décrets qui avaient régi notre enseignement depuis le début du XIXe siècle, il peignait un tableau à la fois risible et attristant des mesures incohérentes prises tantôt pour le fortifier, tantôt, semblait-il, pour le désorganiser. C'était le plus étrange pêle-mêle de pompeux programmes, de promesses non tenues, de règlements sans application, de timides pas en avant suivis de longs reculs : classes tour à tour payantes ou gratuites, facultatives ou obligatoires, en dehors ou en dedans des heures régulières, s'adressant aux seuls grands ou commençant avec les petits, donnant droit à des prix ou retirant ce droit, jugées dignes ou indignes de participer au concours général, ayant ou n'ayant pas de sanction aux examens. Le recrutement des maîtres était plus bizarre encore : aucun moyen de préparation, et, la plupart du temps, nul examen ou concours qui préservât le choix du hasard ou de l'arbitraire. Le résultat était trop souvent tel que Fr. Sarcey le constatait en 1851 dans la classe d'anglais, ou plutôt de saute-mouton, que dirigeait son collègue du lycée de Chaumont, comme il l'a raconté dans une page connue de ses souvenirs de jeunesse. Mais écoutons Beljame :

« Les maîtres d'alors — dont le souvenir s'est conservé jusqu'à « une époque récente — sont restés légendaires. C'étaient le plus « souvent des étrangers chassés de leur pays pour des motifs politi- « ques, et dont les plus instruits n'avaient jamais songé à l'ensei- « gnement. Quand c'étaient des Français, on ne leur demandait pas « plus de garanties : un universitaire m'a raconté avoir eu pour

« professeur d'anglais, dans des établissements de l'Etat, d'abord « le chapelier de la ville, qui avait, paraît-il, des relations de com- « merce avec l'Angleterre, puis le cuisinier du principal hôtel de « l'endroit, lequel avait exercé son art de l'autre côté de la Manche. « L'un et l'autre voulaient bien réserver quelques-uns de leurs « moments de loisirs à l'Université.

« Ni des étrangers ni des indigènes on n'exigeait le moindre exa- « men. Les étrangers, étant étrangers, devaient, pensait-on, savoir « à fond leur langue ; quant aux autres, dans les cas exceptionnels, « un fonctionnaire, généralement ignorant de tout idiome euro- « péen, les faisait comparaître devant lui, leur demandait : « Savez- « vous l'allemand ? » ou « Savez-vous l'anglais ? » L'impétrant « répondait « oui », et se retirait muni des sacrements nécessaires.

« A plus forte raison on ne leur demandait ni la moindre com- « pétence ni la moindre expérience pédagogique. Il en résultait « des classes épiques, dans lesquelles la révolution était à l'état « permanent, et où l'émeute triomphante faisait la loi au repré- « sentant de l'autorité... Le proviseur ne devait pas ignorer, et « n'ignorait pas de quelle façon les choses se passaient ; mais il « s'en souciait peu.

« Naturellement les élèves n'apprenaient rien dans de pareilles « classes. Je me trompe : *ils y apprenaient le mépris des langues « modernes qu'il a fallu depuis leur désapprendre* ».

Les choses allaient changer, mais elles n'avaient guère changé encore lorsqu'en 1864 Beljame, à vingt-deux ans, entra comme chargé de cours d'anglais au lycée Louis-le-Grand. Cette année 1864 qui est celle de ses débuts est aussi une date mémorable dans l'histoire de l'enseignement des langues vivantes. Elle est le point de départ de tous les progrès qui ont suivi et dont le cours, de plus en plus puissant, se déroule devant nos yeux. C'est en cette année que le grand ministre Duruy, qui porta sa vue de réformateur intelligent et libéral sur toutes les branches de l'instruction, trace son large programme d'enseignement des langues vivantes. Il le veut rendre égal aux autres enseignements en rémunération, en importance et en dignité. Son premier acte est le rétablissement, cette fois définitif, des agrégations spéciales d'allemand et d'anglais qui étaient mortes après une existence éphémère.

Toutefois, cédant à des considérations d'ailleurs fort légitimes, il admet pour ces agrégations une tolérance particulière. Il dispense ceux qui s'y présentent de la licence qu'il exige pour toutes les autres. Pour celles-ci, qu'elles soient de lettres, de philosophie ou d'histoire,

il tient pour indispensables les preuves d'une culture classique élevée. Ces preuves ne lui paraissent pas nécessaires pour les agrégés d'anglais ou d'allemand. Il les tient quittes de leurs humanités. Facilité dangereuse qui risque d'une part de détourner les licenciés d'agrégations jugées extérieures à leurs études, d'autre part de perpétuer ce pénible sentiment d'infériorité dont souffrent les professeurs de langues vivantes et ce dédain qui atteint la matière même de leur enseignement.

C'est ici que Beljame entre en jeu. Par cette fissure du règlement, il comprit que tout le progrès espéré pourrait s'échapper. Il se rendit compte que la moindre distinction d'origine entre les agrégés nouveaux et les anciens serait funeste. Le discrédit de sa partie blessait sa fierté. Il entendait le secouer pour lui et ses collègues. Toutefois il ne concluait point de ce discrédit, comme l'eussent fait des esprits moins nobles, à la rancune contre une injustice, mais au devoir pour tous de s'élever au-dessus d'eux mêmes et au niveau des autres professeurs alors plus cultivés. Il voulait l'égalité intégrale, mais non celle que confère un règlement, il voulait celle que donnent des titres, des travaux et des mérites égaux. Il s'agissait de conquérir l'estime entière des autres maîtres, le respect des écoliers, la courtoisie des proviseurs d'alors. Il ne fallait plus qu'il restât le moindre prétexte à la différence des manières. La condescendance ne le satisfaisait point. Le premier ressort de son être, naturel et encore fortifié par une éducation commencée en Angleterre, était le respect de soi.

Or le jeune chargé de cours devant qui s'ouvrait la voie facile de l'agrégation d'anglais, sans un obstacle à sa marche, décida qu'il ne profiterait pas de la commodité offerte, privilège ou tolérance. Il prit une résolution qui peut paraître aujourd'hui bien naturelle et commune, mais qui alors avait quelque chose d'inusité et de significatif : il résolut de passer sa licence littéraire. Le jour où il s'y résolut, on peut dire sans exagération aucune qu'il porta en lui tout le progrès futur de l'enseignement de la langue anglaise. Il en assura le relèvement. Il eut le sentiment profond de sa dignité personnelle et de la noblesse de sa fonction ; la fierté de la langue et de la littérature étrangère dont il était devant ses élèves le représentant. Il corrigea en sa personne le défaut du décret. En 1867 il était licencié, et une seule année lui suffisait ensuite pour gagner la première place au concours d'agrégation.

Un autre que lui se fût tenu pour satisfait de posséder un double titre alors exceptionnel dans l'enseignement anglais. Un autre eût joui de sa situation unique et eût volontiers consenti à voir ses col-

lègues suivre la route commode dont il n'avait pas voulu pour lui-même. Mais Beljame ne dissocia jamais sa dignité propre de celle du corps dont il était. Il avait le souci ombrageux de l'attitude que ce corps présentait au public. Il ne prétendait point s'élever au dessus de lui, mais l'élever avec lui. Il sentait fortement la solidarité qui, bon gré mal gré, en unissait les divers membres. Pour que l'opinion fût convertie aux langues vivantes, il fallait qu'elle constatât l'existence d'un groupe compacte de maîtres à qui nulle lacune dans leur culture première ne pût être reprochée. Aussi toujours à l'avenir Beljame essaiera-t-il de généraliser l'avantage qu'il avait lui-même acquis. Il eût voulu que la distinction des humanistes pénétrât en tous les professeurs d'anglais. Car la licence n'était naturellement pour lui que la marque grossière, sous forme de diplôme, de certaines qualités de délicatesse et de sensibilité littéraires qui constituent une manière de franc-maçonnerie mystérieuse entre ceux qui en sont pourvus. Beljame désirait, exigeait au besoin, que chacun de ses élèves se fît inscrire sur les registres de cette société choisie. « Soyez licencié » est peut-être la parole qu'il a dite le plus souvent ; elle voulait dire : « Acquérez la culture qui vous est nécessaire personnellement pour bien accomplir votre tâche, et qui est réclamée de notre enseignement pour lui gagner ses lettres de noblesse ».

Ce fut la moitié de la doctrine que Beljame inculqua par la parole et par l'exemple. Il eut « ce sens littéraire très fin » auquel, à la séance de rentrée, le juge le plus autorisé en cette matière rendait hommage. Mais l'humaniste devait être en lui doublé d'un érudit. Et l'autre moitié de son effort aura pour objet de faire entrer l'érudition dans l'enseignement de l'anglais. Quand il préconisera la culture littéraire, il sera bien loin de conseiller la recherche vaine et vide des pures élégances de forme. Venu au moment où commençait à se faire sentir en France le besoin d'une méthode plus rigoureuse et d'un savoir plus exact, Beljame avant aucun autre parmi les agrégés d'anglais, s'émut de ces aspirations nouvelles. La réforme de notre enseignement supérieur s'ébauchait quand il débuta ; de cette réforme qui eut à l'origine pour champ les régions de la philologie et de l'histoire, il fut le premier à accepter l'esprit dans sa spécialité. En 1869, professeur agrégé, muni de tous les diplômes utiles, pouvant jouir paisiblement de son labeur passé, il se faisait inscrire comme élève de l'Ecole des Hautes Etudes et y suivait les leçons de Gaston Paris, dont il devait dire jusqu'à sa fin qu'elles lui avaient appris le véritable travail de critique et l'avaient rendu apte à sa tâche. C'est là qu'il prit, sinon le goût, du moins la méthode des

recherches érudites. Alors naquit en lui l'idée d'une enquête approfondie sur une période de l'histoire littéraire de l'Angleterre, dont il ferait sa thèse de doctorat et à laquelle donneraient un caractère nouveau la parfaite connaissance de la langue anglaise et la sévère discipline de l'historien.

Sans doute les études anglaises avaient en France, depuis plus d'un siècle, jeté à mainte reprise un vif éclat. De grands noms et des œuvres parfois fameuses jalonnaient déjà la route. Vers la date où Beljame commençait sa carrière, entre 1860 et 1870, elles prenaient même une intensité double. C'est alors que paraissaient, faisant en quelque sorte cortège à la monumentale littérature anglaise de Taine, les derniers essais de Philarète Chasles, les premiers travaux de F. V. Hugo, d'Emile Montégut et de M. Mézières. Partout, dans ces livres et d'autres dont il n'y a plus à faire l'éloge, un savoir accru, une curiosité plus avivée se manifestaient. Mais pour Beljame la tâche ne devait plus consister principalement soit à résumer avec vivacité et intelligence la critique étrangère, soit même à la renouveler par quelque adresse de plan, ou par le jeu d'une sensibilité toute française, ou encore par la hardiesse originale d'une conception systématique. Vu jusqu'ici à une certaine distance et souvent d'une excessive hauteur, le sol littéraire de l'Angleterre ne laissait apercevoir que les plus forts reliefs de sa surface, idées maîtresses, courants profonds du sentiment. Les détails échappaient encore et réclamaient plus d'approche : connaissance des faits menus, investigations directes et patientes, fine perception des nuances telle que la permet seule une possession entière de la langue, lectures allant des auteurs célèbres aux oubliés, voire même aux brochures et aux feuilles quotidiennes ; en un mot, consultation constante des sources et travail toujours fait de première main.

Tel était le programme que Beljame entendait suivre avec rigueur. Dans sa thèse latine, révolutionnaire par la modestie même de son sujet, il recherchait les mots français introduits en anglais par Dryden ; il s'enfermait dans des limites tout étroites pour mieux marquer son dessein d'étudier une question par lui-même, à neuf et à fond. Dans sa thèse principale qui avait pour titre : *Le Public et les Hommes de lettres en Angleterre au XVIIIe siècle*, il se donnait plus d'espace, sans doute, mais cela ne signifiait pour lui que s'imposer un plus considérable labeur. La période de 1660 à 1744 qu'il allait retracer était peu connue. Les Anglais la négligeaient fort, surtout il y a trente ans, en partie parce que le goût romantique encore vigoureux les portait vers d'autres âges, en partie parce qu'ils ne se souciaient guère de mettre en évidence les œuvres cyniques de leur

Restauration. Ils écartaient leurs yeux de ces scandales, les oubliaient simplement ou les ignoraient de bonne foi, omission qui les rendait plus tranquillement assurés de leur propre vertu et plus ingénument surpris des immoralités étrangères. Cette attitude complaisante reçut du livre de Beljame une rude atteinte. Il mit à nu dans ses notes copieuses l'extraordinaire libertinage des auteurs dramatiques et satiriques du temps des derniers Stuarts. Pour conduire son enquête en cette région mal explorée, il dut faire à la bibliothèque du British Museum de longues séances devant des publications que nul ne feuilletait plus. D'ailleurs, dirigé non par l'esprit de satire mais par le seul souci de la vérité, après avoir montré les hontes, il établit mieux que les Anglais eux-mêmes, faute de cet aveu, n'avaient su le faire, la valeur purifiante de l'œuvre d'un Addison, comme il signala mieux, en l'opposant aux mœurs serviles et flagornantes de ses devanciers, la noble attitude de Pope, premier homme de lettres indépendant qui ne voulut rien devoir qu'à ses vers et aux profits légitimes de sa plume. Abondante en faits clairement groupés, égayée de nombreuses anecdotes significatives et vivement contées, la thèse de Beljame unissait la distinction de la forme à la solidité du fond, à la science l'agrément. Elle demeure un guide sûr pour les historiens, et pour les anglicisants un livre de chevet. Surtout elle marque une date initiale : toutes les thèses anglaises qui ont paru depuis, espacées d'abord, ensuite annuelles, presque mensuelles maintenant, si nombreuses que la Faculté, ensemble ravie et surmenée, plie presque sous le faix de ces richesses, et importantes au point que, en ce qui est de l'Angleterre, de l'aveu des étrangers bien informés, si l'Allemagne conserve la primauté pour les études de philologie pure, la France a dès maintenant conquis le premier rang pour les études de littérature ; — toutes ces thèses, dis-je, à des degrés divers sont les descendantes du livre de Beljame qui fit triompher l'érudition proprement anglaise devant le jury de la Sorbonne en 1881.

Sur-le-champ la valeur éminente du nouveau docteur fut reconnue et le fit entrer à la Faculté des lettres de Paris, comme maître de conférences de langue et littérature anglaises. C'est là encore une date qui compte dans nos annales. Comme la nomination de Beljame à Louis-le-Grand avait coïncidé avec la grande réforme de Duruy, de même sa nomination à la Sorbonne était le premier acte du directeur de l'enseignement supérieur Dumont, en vue d'instaurer les hautes études de langues et de littératures modernes. Ce que Duruy avait fait pour le secondaire, Dumont le faisait pour le supérieur, et l'on ne sait lequel des deux aura ainsi le mieux mérité du pays.

Pour la première fois on rompait avec la tradition selon laquelle un seul maître avait été jugé capable de porter l'enseignement de toutes les langues et de toutes les littératures étrangères, de toutes en principe et à s'en tenir au titre de la chaire, en fait de quatre seulement, l'allemand, l'anglais, l'italien et l'espagnol, pas plus. Les professeurs chargés de cette formidable tâche avaient parfois conquis une légitime renommée par leurs cours et par leurs travaux. Plusieurs sont devenus célèbres. Mais chaque professeur, privé de tout auxiliaire, était réduit à choisir entre deux systèmes : ou s'en tenir religieusement aux conditions prescrites par le titre de sa chaire et donner alternativement un enseignement de chacune des langues dont il avait la direction, et alors le tour des étudiants spéciaux, mettons d'allemand, revenait une fois tous les quatre ans ; ou bien il pouvait éluder ces conditions, porter tout son effort sur une des langues, mettons l'italien, et alors les étudiants de toutes les autres langues étaient irrémédiablement privés de toute préparation. Aussi bien il n'y avait jamais eu jusque-là de préparation des candidats aux examens de langues vivantes : il n'en existait point dans les facultés, ni à l'Ecole normale, et tous ces candidats étaient restés, même depuis les belles réformes de Duruy, abandonnés à leurs seules ressources. Dumont prenait l'initiative de ce progrès ; il créait le premier haut enseignement de l'anglais nettement distinct en fondant la maîtrise de conférences de la Sorbonne et il faisait choix de Beljame pour inaugurer cet enseignement spécial. On se demande de quoi il doit être le plus félicité, de la création du poste ou du choix de l'homme.

La tâche de Beljame était précise : former des maîtres d'anglais ; préparer des candidats au certificat et à l'agrégation d'anglais. Pour cette préparation, nulle tradition, pas un précédent. Les candidats étaient en nombre inconnu Y en avait-il ? En viendrait-il ? Plus d'un émettait des doutes. Il n'existait pas de bourses encore pour en attirer aucun. Le succès de Beljame fut immédiat et s'accrut avec une déconcertante rapidité. D'une vingtaine qu'il était la première année, le nombre des étudiants atteignait soixante-dix trois ans après, puis dépassait la centaine, et il devenait bientôt nécessaire de le restreindre par des conditions d'admission plus rigoureuses. Sans doute le besoin de conférences d'anglais explique en partie ce résultat, mais en partie seulement. D'ailleurs Beljame ne voulait pas tant grossir le nombre qu'assurer la qualité de ses étudiants ; fidèle à son idée première, il réclamait des licenciés ou des étudiants en voie de le devenir. A quel travail de recherche, de direction par paroles ou par lettres ne se livra-t-il pas alors ? Il avait à conquérir ses licenciés sur

le préjugé qui leur faisait ignorer ou suspecter l'enseignement nouveau. C'était à chaque fois une campagne à mener, tout un programme à mettre devant les regards des hésitants. Point d'autre guide que lui ; il assumait une manière de responsabilité envers tous ceux qu'il enlevait aux études traditionnelles, et il n'y avait que lui à qui le nouveau converti pût recourir. Beljame ne marchandait ni sa peine ni son temps. J'en fis l'expérience personnelle. Il avait été mon maître à Louis-le-Grand, et du jour où il me vit décidé à choisir l'anglais, il me considéra comme sien. Ses lettres ponctuelles soutenaient ma résolution, redressaient ma marche parfois chancelante. Pendant quatre ans qui s'écoulèrent entre mon départ du lycée et mon retour près de lui comme étudiant, il ne cessa pas de m'écrire, répondant à mes questions avec une inlassable complaisance, m'adressant parfois quand j'étais en Angleterre (où, en cette époque d'avant les bourses de voyage, la vie était rude et où l'on avait ses défaillances) des lettres aussi longues que les miennes, d'une sévérité toute paternelle et dont les reproches mieux encore que les encouragements disaient son affection. Combien en est-il pour lesquels il devait ainsi heure par heure se dépenser ? Qui saurait compter ces instants prélevés chaque jour, non sur ses loisirs, mais sur ses travaux, et je dirai sur sa réputation d'érudit, sur sa renommée littéraire elle-même ?

Sa production ainsi gênée fut néanmoins importante. Il continua d'écrire un grand nombre de livres de classe, livres qui ont pendant une vingtaine d'années, avec leurs multiples éditions, été les manuels préférés des professeurs d'anglais : exercices pratiques gradués selon les âges, recueils de morceaux choisis, cours de prononciation, diverses éditions scolaires. Dans toute cette série d'ouvrages, Beljame communiquait à ses collègues plus jeunes l'expérience que dix-sept années d'enseignement secondaire lui avaient donnée. Sur plusieurs points il devançait l'excellente réforme récente dont ses derniers ans furent témoins et qui devait tendre à rendre l'élève plus vite capable de parler une langue étrangère. Beljame dans ces livres utiles montrait, tantôt son extrême souci de former la prononciation en divisant les innombrables difficultés de cette étude, tantôt son désir d'inculquer dès le début le rythme vivant de l'anglais en faisant entrer dans la mémoire des plus jeunes écoliers les chansons et les vers bizarres de la *nursery* que fredonnent les petits Anglais. Beaucoup ont cru innover depuis qui n'ont fait en somme que reproduire avec des choix différents ses *Primers*.

Au-dessus de ces petits livres se placent des articles ou des brochures dans lesquels il exposait ses vues si fermes et si nettes sur

l'enseignement de l'anglais. Ou bien il continuait d'exercer sur des sujets volontairement restreints sa rigoureuse critique. Dans les mélanges composés en 1891 en l'honneur de Gaston Paris il faisait paraître une *Etude sur la prononciation du nom de John Law, le financier*, opuscule où il se plaisait à faire jouer sur le sujet le plus mince toutes les ressources de son érudition, de sa logique et de son analyse. De plus d'importance sont les traductions qu'il a publiées, qui valent beaucoup par elles-mêmes, et non moins comme signes et comme modèles : entre autres, sa traduction de l'*Enoch Arden* de Tennyson, de l'*Alastor* de Shelley, de trois des drames de Shakespeare, *Jules César*, *Macbeth* et *Othello*. Son enseignement s'est consigné et survit dans ces versions. On peut dire qu'elles sont toutes nées dans ses conférences. Il me souvient de l'*Enoch Arden* expliqué par lui quand j'étais au nombre de ses élèves. C'était un soupèsement méticuleux de chaque mot anglais et de l'équivalent français proposé. Le résultat était une merveilleuse combinaison de fidélité littérale et de goût littéraire. Le maître nous conviait à l'aider dans ses tentatives. Il examinait libéralement les sens et les expressions que nous suggérions. Il était vraiment reconnaissant de la moindre petite trouvaille qu'il nous arrivait de faire et en semblait plus heureux que des siennes. Il se plaisait à dédier sa traduction d'*Alastor* comme faite avec eux à ses élèves de la Sorbonne. Son grand effort porta surtout sur Shakespeare. Il avait l'ambition de détourner vers Shakespeare une partie de ce zèle investigateur qui jusque-là s'était porté exclusivement chez nous sur les grands anciens. Il eût voulu pour Shakespeare des éditions françaises aussi savantes, des traductions françaises aussi passées au crible que celles qui pouvaient exister de Sophocle ou de Plaute. Les traducteurs qui l'avaient précédé étaient par lui jugés sévèrement, pour avoir manqué de discipline; la timidité de nos classiques, l'outrance de nos romantiques avaient tour à tour atténué ou exagéré, en somme quelque peu faussé ce texte shakespearien qui était pour lui une bible. Celui-ci avait péché par ignorance de la langue du XVIe siècle; celui-là par méconnaissance de la versification expressive du poète, la plupart par une possession insuffisante de la prononciation qui seule parfois, en rendant compte de la valeur relative des syllabes, révèle le sens par l'intonation. Or la prononciation anglaise de Beljame n'était pas seulement exacte et pure, ne se distinguant de celle des Anglais eux-mêmes, que par son impeccabilité. Elle n'était pas seulement d'une netteté qui en faisait ouïr chaque partie et l'adaptait heureusement aux fins de l'enseignement; mais avec cette souplesse et ce moelleux qui faisaient notre admiration et notre impuissante envie,

elle était encore un saisissant commentaire des passages lus, surtout des vers. En exprimant la mélodie du rythme, elle atteignait profondément à l'essence du style, et par delà, nous le sentions, à la vie même du texte anglais C'est elle principalement, sans laquelle la découverte des plus subtiles beautés poétiques semble impossible, qui avait manqué aux critiques français. Il en était résulté des traductions qui, pour consciencieuses, des jugements qui, pour exacts ou forts, avaient porté sur les idées ou les images sans assez de sensibilité à l'harmonie. Muni de ce rare instrument de contrôle, Beljame ne pouvait pas ne pas de plus en plus incliner vers ce qui avait été avant lui le plus négligé, l'étude de la versification à laquelle il a consacré beaucoup de leçons et des pages très délicates, et à laquelle il conviait volontiers ses élèves.

Dans leur ensemble, comparées à leurs devancières, ses traductions, en particulier ses traductions de Shakespeare, témoignent d'une chose précieuse, d'un progrès de la conscience. Elles sont impersonnelles à force de sympathie et de savoir. Le traducteur efface ses goûts propres derrière son respect de la parole directe du poète. Il voudrait disparaître tout. Si nous le découvrons néanmoins, c'est aux deux qualités qu'il eut à un degré imminent : le souci de la parfaite précision et le souci d'atteindre tout le fini de style compatible avec cette précision.

A côté de ces travaux qui ont vu le jour, il en est deux autres, bien plus considérables, qui hélas ! n'ont pu arriver à leur terme, moins parce que la vie manqua trop tôt à ce travailleur, moins même parce que son zèle de professeur empiéta sur ses labeurs de savant, que parce que sa conscience exigea plus d'absolu qu'il n'est souvent possible d'en réaliser.

Ce fut d'abord la vaste entreprise d'un dictionnaire anglais-français et français-anglais à laquelle il consacra plusieurs années de sa vie. L'œuvre fut poussée loin. Ceux qui fréquentaient il y a une quinzaine d'années son appartement de la rue Condé se rappellent la pièce qui donnait accès dans son cabinet de travail et qui semblait un colombarium avec ses centaines de boîtes pleines de fiches rangées en ordre sur les rayons. Il s'agissait pour Beljame de publier un dictionnaire véritablement sûr et complet, comme il n'en existait point sur la matière, comme nous n'en possédons pas encore, et certes s'il fut un homme doué de savoir, de méthode et de tenacité pour aboutir, ce fut lui. Mais il portait en lui cette vertu rongeuse du scrupule qui semble vouloir réparer sa perte de beaucoup de belles âmes religieuses en se logeant aujourd'hui dans la conscience des

érudits. En admettant même que Beljame eût eu sous sa direction (comme ce serait le cas dans un pays où le travail philologique fût fortement organisé), toute une équipe d'auxiliaires, il n'eût pu probablement se satisfaire. Que de fois lui ai-je vu prendre et reprendre la même fiche, le même mot, y faire une correction, une addition ou une rature, y marquer d'un signe d'interrogation un équivalent qu'il avait cru d'abord adéquat, puis remettre la fiche en place dans l'attente de renseignements supplémentaires ! C'était ce qu'il devait faire, n'est-il pas vrai? Mais plusieurs existences n'eûssent pas suffit à l'achèvement d'une pareille œuvre conçue sur un pareil plan de probité. Un de ces accidents qui mettent parfois un tragique désarroi dans la vie des érudits détermina l'abandon du projet. Le nouveau dictionnaire anglais édité par Murray commença à paraître. Beljame avait fondé le sien sur Littré d'une part et sur *l'Imperial Dictionary* de l'autre. Tout ce qu'il avait déjà achevé était remis en jeu. L'œuvre magnifique de la presse universitaire d'Oxford rendait démodés tous les travaux antérieurs. Plutôt que d'accomplir seulement bien une besogne qu'il voulait parfaite, Beljame préféra perdre en entier la peine de plusieurs ans et renoncer sans espóir de retour. Quel pathétique dans ces renoncements silencieux, où ce que l'homme sacrifie à son désir d'excellence, ce n'est pas seulement un profit d'argent ou de renommée, mais la seule chose irréparable, le temps.

Au dictionnaire succéda le plan d'un livre sur *Shakespeare en France* pour lequel il rassemblait à loisir, avec amour, volumes, brochures, gravures, estampes, affiches, précieuse collection de publications rares dont il a fait don par testament à la Bibliothèque de l'Université de Paris. Ici encore, hélas! sa qualité fut son obstacle. Pouvait-il mettre le point final avant d'avoir réuni tous les documents? Etait-il homme à signer un livre où il eût connu des lacunes? Il allait accroissant chaque semaine ses matériaux et ses lectures, mais toujours aussi éloigné de la conclusion, tant les pièces se multipliaient à mesure que progressait son enquête. Ici sans doute la perte a été moins complète que pour le dictionnaire : d'abord les documents qu'il a rassemblés subsistent prêts pour l'érudit qui voudra commencer où s'est arrêté le maître; puis sa connaissance toujours enrichie des scènes anglaise et française, des auteurs et des acteurs, est parvenue jusqu'à ses élèves et à ses amis sous forme de mille anecdotes diverses, cueillies par lui sur le chemin; enfin il a pu l'année même de sa mort, devant l'illustre Université de Cambridge, qui avait par une distinction sans précédent, demandé à ce savant de France de lui venir parler de littérature anglaise, présen-

ter, sous forme de conférences très appréciées, les résultats principaux de la longue investigation à laquelle il avait procédé.

Cependant le livre n'a pas pu naître, et encore une fois la tristesse nous saisit à la pensée d'un grand et incessant labeur que l'excès d'une rare vertu a laissé dans l'inachèvement.

Beljame a connu d'autres peines, bien plus intimes et profondes. Ses derniers ans ont été assombris. La compagne de sa vie, la femme dévouée et douce qui avait pendant trente années été le charme de sa vie recluse de laborieux, qui dans son foyer sans enfant avait, d'une affection toute concentrée sur lui, réconforté ses difficiles débuts et soutenu chaque pas de son ascension, lui fut brusquement ravie au moment de lui voir atteindre le but de sa carrière, la récompense de ses longs efforts. C'est à la veille de la création de cette chaire qu'elle lui fut enlevée, si bien que la titularisation qu'il avait souhaitée avec elle, et pour lui en reporter la moitié de la joie, eut pour lui moins de joie que d'amertume. Elle mourut aussi au moment où allait se réaliser un projet de demi-retraite longtemps caressé entre eux, dans une jolie villa dont ils avaient à loisir discuté le plan, qu'ils faisaient élever à Domont, sur la lisière de la forêt de Montmorency, et qui s'achevait à peine quand vint la mort. Ce deuil atteignit Beljame aux sources vives. Tous ceux qui l'approchèrent s'en aperçurent; un mal lent, créé ou développé par un chagrin sans remède, mina dès lors sa santé d'apparence si robuste. Une grande mélancolie l'envahit. Il se retira seul dans la solitude qu'il avait rêvée pour deux, aimant, nous disait-il, la tristesse des longs hivers de la campagne qui s'harmonisait avec son chagrin, s'acheminant peu à peu vers la tombe de famille, au cœur de la grande forêt, où il devait en septembre dernier aller s'étendre pour toujours auprès de celle qui l'y avait précédé.

Vous ne m'auriez pas pardonné de ne point rappeler ces tristesses. L'homme qui les a connues nous devient plus cher de tout ce qu'il a souffert. Son souvenir en est encore ennobli. Nous attachons plus de prix au sourire qu'il a continué de faire monter à son visage en nous voyant, à la cordialité non refroidie de sa poignée de mains, aux encouragements que lui-même découragé il a pu nous prodiguer encore, à son intérêt persistant pour nous, nos études, nos soucis ou nos joies, quand nous songeons que, dans le même temps, il avait ou la déception d'une œuvre abandonnée, ou la lassitude de la vie.

Toutefois, ce serait fausser son portrait que de l'arrêter sur une impression douloureuse. Notre mémoire a raison quand elle réagit

pour nous ramener devant les yeux, irrésistiblement, Beljame tel qu'il fut dans la force de sa nature. Malgré les secrets déboires du savant ou les souffrances profondes de l'homme vers sa fin, on peut dire que dans son ensemble la vie de Beljame fut heureuse. Il convient de garder l'image du maître tel qu'il fut habituellement. De grande mine et de belle prestance, le port majestueux, le teint frais encadré dans une longue barbe soignée ; des yeux bleus qui pouvaient, à l'anglaise, se glacer de dédain, s'il soupçonnait une sottise ou une irrévérence, mais ayant à l'ordinaire un regard limpide où ne se mouvaient pas d'ombres: une voix riche, musicale, bien timbrée, qui sonnait clair en deux langues, — son aspect tout entier disait l'équilibre d'une conscience affermie, l'absence du doute, le bonheur du travail quotidiennement accompli, de la profession élue et pratiquée avec amour. Il était heureux par un juste effet de sa droite nature, en récompense légitime aussi de ce que j'appellerai, contre l'impression du premier regard superficiel, sa véritable, sa profonde modestie. Seul, l'observateur trop hâtif pouvait s'y tromper et imputer à l'orgueil cette joie de sa profession qui rayonnait de lui. Jamais homme ne s'identifia plus entièrement avec sa tâche, ni professeur avec son enseignement. C'est au point que nous n'arrivons pas (en vain l'essayerions-nous) à nous le représenter dans une fonction autre, ni même enseignant une autre science que l'anglais. L'orgueil est chez celui qui trouve trop médiocre son sort, sa carrière, son étude. Beljame avait cette sincère modestie qui fait apercevoir grande et glorieuse la fonction dont on est chargé. Il jugeait la sienne noble et vaste, et sa fierté personnelle était faite du sentiment qu'il représentait une haute étude, qu'il était l'interprète d'une grande littérature. Dans cette conception, il n'y avait pas place pour la souffrance d'un amour-propre qui se plaint d'être à l'étroit, pour la vanité d'un esprit qui se préfère à sa besogne. Jamais ceux qui l'ont approché n'ont emporté de ses entretiens une autre idée que celle de son contentement du choix qu'il avait fait entre les études possibles, de son plaisir toujours renaissant à poursuivre la sienne, de son admiration pour les écrivains dont il commentait les œuvres, et de son respect pour la science.

C'est dans ces limites acceptées et aimées que sa personnalité s'encadre. Il ne se plaisait guère à en sortir pour le libre jeu de l'esprit en des régions moins familières. Il y revenait vite comme dans un foyer où l'on trouve la sécurité. Mais pour être ainsi volontairement restreinte en ses explorations, sa personnalité n'en prenait que plus de relief. Refusant de se disperser, ses idées s'étaient tassées sur elles-mêmes, réfléchies, suivies, stables et vigoureuses.

Elles avaient abouti à quelques formules préférées où se condensait son expérience et qu'il commentait avec une foi toujours jeune. C'est ainsi qu'un professeur marque de son empreinte une génération d'élèves. Beljame avait les qualités de l'organisatenr et de l'homme d'action. Il savait où il tendait et sa main ne bronchait pas en indiquant aux autres la voie Aucun tâtonnement, aucune de ces hésitations dont beaucoup sont pris devant la complexité et la différence des intelligences qu'ils ont à conduire. Ces hésitants ont de bonnes raisons pour hésiter sans doute, mais ce n'est pas eux qui fonderont et règleront un ordre nouveau. Beljame était un décidé ; il avait pris parti ; des vacillations qu'il avait pu avoir lui-même d'abord il avait effacé jusqu'aux traces. Il apparaissait sûr de lui, sans flottement, sans changement, imperturbable, voire même inflexible. Il raidissait sa bonté naturelle pour imposer la règle ; il n'admettait guère les cas particuliers ; il acceptait de paraître dur à quelques-uns, sachant que cette rigueur était nécessaire pour établir la loi bienfaisante. Il prévoyait que l'action de cette loi se répercuterait jusque sur ceux qu'il lui avait apparemment sacrifiés. Ils bénéficieraient, eux aussi, du prestige relevé de l'enseignement. Cette vue d'ensemble lui permettait d'écarter les ambiguités et les subtils *distinguo.*

C'est d'ailleurs à des fins pratiques et non à des théories qu'il pliait les individus. Son esprit avait la défiance instinctive des abstractions. Il ne se plaisait pas à généraliser. S'il commençait un raisonnement, c'était pour l'illustrer bientôt d'un récit. Se mettait-on à échafauder devant lui quelque édifice idéologique, il renversait la fragile structure avec une citation précise, avec un souvenir tiré de ses lectures ou du lointain de sa vie. Sa mémoire était un trésor d'anecdotes curieuses et diverses. Il remontait intarissablement du fond de son esprit des traits humouristiques, des bons mots significatifs, conservés avec une exactitude surprenante en leurs lignes nettes, revêtus des termes les plus justes et qui ne variaient plus. Sa conversation n'en était pas seulement agrémentée et sa science égayée ; mais c'était aussi un rappel direct, souvent sans réplique, à cette réalité de laquelle s'écarte insensiblement le théoricien. Il en résultait parfois une sorte de malaise pour l'interlocuteur systématique ; celui-ci avait à s'arrêter court devant ce quelque chose de concret qui avait été de la vie et qui demeurait un fait. Mais ne voyons pas dans ce pli de son esprit un effet du hasard, sans lien avec le reste. Il y avait là, je le veux bien, en partie don naturel, en partie habitude prise au lycée pour les besoins d'un enseignement concret à donner à des écoliers ; mais c'était plus et mieux. Par là

Beljame était franchement représentatif de cet esprit anglais, entré en lui avec la langue, et qui est plus enclin à énumérer des faits qu'à construire des systèmes. Ses livres eux-mêmes sont tramés de détails expressifs, ordonnés avec une extrême clarté, mais nullement sollicités vers la théorie, rarement sublimés en générations. Beljame n'était-il pas venu, à l'heure marquée sur le cadran, pour réagir contre les conclusions hâtives de nos jugements sur l'Angleterre, et pour enseigner une route plus longue allant à des jugements plus sûrs ?

Des réformes officielles nombreuses se firent au cours de sa carrière, tantôt à son inspiration, tantôt sans lui, parfois même contre son gré. La fixité de ses idées pratiques n'encourageait pas toujours les réformateurs à le consulter. En général les spécialistes très marqués gênent les réformateurs. Ils représentent l'expérience, c'est-à-dire l'obstacle aux belles simplifications et aux brusques changements. Ils nouent la tradition que la réforme entend dénouer. Ils retouchent les lignes des monuments qu'une imagination éprise d'unité, ou plutôt de similitude, a rêvés uniformes. Beljame n'eut donc pas toujours une action directe sur les réglements successifs qui ont de son vivant ou créé ou simplement constaté le progrès des langues vivantes. Son rôle a été en somme plus profond et plus efficace. Il a fait monter en probité d'esprit, en savoir, en culture littéraire et érudite, dans la personne de ses nombreux élèves, le corps des professeurs d'anglais, et cette réforme-là qui était l'essentielle, si elle n'était pas seule suffisante, a été sûrement la condition de toutes les autres.

Le progrès intellectuel des étudiants fut longtemps sa première préoccupation. Mais dès le début exista en lui le souci moral de leur existence (qu'il suivait par delà le temps de leur séjour à la Sorbonne), le désir de leur attachement à lui-même, et, par lui, les uns aux autres. Une des institutions qu'il avait le plus à cœur était ce banquet de Pâques que lui offraient ses étudiants, qui était né spontanément dans la pensée de quelques élèves d'autrefois, qui devint annuel et qui aurait atteint son vingt-cinquième retour cette année-ci. Il y présidait moins en maître entouré de disciples qu'en patriarche au milieu des générations issues de lui. Ce qui le réjouissait dans cette tradition cordiale, c'était l'esprit d'entente et de continuité qu'elle révélait. Au lieu d'être épars et sans lien, voici que les anglicisants formaient maintenant une véritable famille. Il avait le juste orgueil de les avoir, lui le premier, rassemblés et unis. Il avait trouvé la dispersion, il laisserait l'accord. A mesure qu'il vieillissait et surtout après que les chagrins que j'ai dits en bouleversant son

âme amenèrent à la surface les sentiments profonds qu'il y cachait; lorsque la douleur, en lui faisant lever les yeux au-dessus de sa tâche coutumière, lui découvrit mieux la juste proportion des choses humaines, son besoin de faire le bien passa au premier plan. Il n'aima jamais à discourir de morale ni à professer la philanthropie. Mais il sut agir. Souvent ému des difficultés de la vie où se débattaient les étudiants pauvres, et consterné de se sentir impuissant devant de trop fréquentes misères, il conçut l'idée d'une association de secours mutuels entre ses élèves anciens et nouveaux; une légère cotisation fournie par chacun mettait à la disposition du maître une somme annuelle suffisante pour qu'il fît quelques avances aux plus nécessiteux, de quoi leur permettre un achat de livres, un séjour près de la Faculté, un voyage indispensable en Angleterre. La collection de ces cotisations était pour lui une tâche lourde qu'il ajoutait aux autres et qu'il accomplissait avec son habituelle ponctualité. Il appliqua à cette œuvre son sens de l'honneur qui était d'une fermeté rare. Déjà, professeur de lycée il avait spontanément, et contre le fil de la discipline alors régnante, institué dans ses classes un code qui avait pour premier article la confiance. A l'élève qui protestait contre un reproche, ou se rebiffait contre un pensum, il se contentait de dire : « Vous affirmez ceci, ou vous niez cela, je vous crois; vous êtes, pourquoi ne seriez-vous pas un honnête homme ? » Et il effaçait la punition, se réservant une sévérité double s'il découvrait qu'il avait été trompé. Cela se passait il y a trente ans et plus, longtemps avant que la pédagogie fondée sur le respect de l'enfant eût prévalu, si elle a prévalu. Beljame en avait pris le germe dans sa conscience et à l'école des grands éducateurs d'Angleterre. Or, quand il eut constitué sa caisse de secours, c'est encore ce principe qu'il y appliqua. Les avances qu'il faisait n'étaient constatées par aucun papier; seul le professeur avait connaissance de l'obligé. Il ajoutait simplement en procurant la somme demandée : « Vous n'êtes engagé à rien, mais quand votre sort sera meilleur vous ferez bien de penser aux autres à leur tour et de rendre, s'il est possible, cet argent à l'association ». Beljame aimait à dire que tous les premiers dons lui avaient déjà été remboursés et qu'il avait eu raison de croire à l'honneur de ses élèves.

Cette institution simple et admirablement conçue est celle qui l'occupait à l'heure de sa mort. Elle surnageait dans sa pensée déjà trouble. Excellente comme avait été son action dans tous les sens, il sentait une préférence entre toutes ses œuvres pour l'œuvre de sa bonté. Elle lui survivra et portera à travers les générations successives d'étudiants d'anglais de la Sorbonne le nom de l'homme qui

la conçut. Le fonds s'appelle déjà et s'appellera pour toujours le fonds Beljame.

Voilà, messieurs, retracée sans doute bien incomplètement, mais avec l'espoir d'en avoir marqué les principaux aspects, qu'elle a été la carrière féconde du maître disparu. Sans doute, il est parti trop tôt pour voir se réaliser toutes ses ambitions pour l'enseignement qu'il avait élu. Il eût voulu que s'effaçât jusqu'au moindre vestige des différences dont lui-même avait longtemps souffert. L'entière égalité était dès maintenant méritée ; elle n'était pas consommée encore. Il souhaitait l'installation d'un docteur agrégé d'anglais dans chaque Faculté des lettres de France pour y contrôler les examens et y former un centre d'études anglaises. Il eût tenu pour juste qu'un représentant autorisé des langues vivantes siégeât dans ce comité permanent qui est au cœur même de notre puissance universitaire. Il jugeait légitime et désirable qu'une section des langues et des littératures modernes existât à l'Institut. Il s'en est allé avant que ces vœux pussent être comblés. Mais si cette satisfaction lui fut refusée, il est donné à bien peu d'hommes de voir accomplies avant de mourir autant des choses auxquelles il a voué son effort. J'ai dit ce qu'était l'enseignement de l'anglais quand il y entra ; vous le trouvez aujourd'hui, à tous ses degrés, prospère, honoré, sûr de sa destinée. Pour combien en revient l'honneur à l'homme droit, résolu et persévérant qui y présida dans la période décisive ! Il y a fait entrer sa culture délicate, sa conscience scrupuleuse, son mépris de la tâche hâtive faite sans cœur ; il lui a prêté la netteté de ses vues et la longueur de son expérience ; il lui a donné comme modèle sa connaissance rare de la langue et des choses d'Angleterre ; il a reflété sur lui le lustre de ses propres travaux et la haute estime qu'en ont les Anglais ; il l'a rehaussé de la dignité de sa vie, et, pour finir, il y a déposé le germe d'une solidarité qui ne périra pas.

EMILE LEGOUIS.

SOCIÉTÉ POUR L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE GÉNÉRALE ET COMPARÉE

DES

PHILOSOPHIES MÉDIÉVALES

La Société pour l'étude de l'histoire générale et comparée des philosophies médiévales, constituée d'abord en 1898 auprès de la conférence d'histoire des dogmes (rapports de la théologie et de la philosophie) de l'Ecole pratique des Hautes Etudes, section des sciences religieuses, fonctionnera aussi par la suite auprès du cours institué à la Faculté des lettres.

La Société se propose de faire connaître les idées philosophiques, religieuses et scientifiques du moyen âge, de déterminer ce qui lui vient de l'antiquité, ce qui lui appartient en propre et ce qu'il a transmis aux temps modernes.

La Société s'occupera des philosophies du monde hellénico-romain et du monde chrétien, des Byzantins et des Chrétiens occidentaux avec leurs sectes si nombreuses à partir du XVIe siècle, des Juifs et des Musulmans.

Ses membres publieront des textes inédits ou constitués avec des manuscrits non encore utilisés, des versions, des commentaires, des œuvres où l'on aura usé des langues vulgaires, comme de celles où l'on aura employé les langues savantes, des monographies, des revues ou analyses d'ouvrages, etc.

Toutes ces publications pourront paraître dans des collections spéciales, dans des revues, dans les recueils des académies ou des sociétés savantes. Elles seront considérées comme faisant partie de la *Bibliothèque* de la Société. Son *Bulletin* les signalera toutes, comme il signalera les publications étrangères à la Société et dont la connaissance pourrait être utile à ses membres.

Feront partie du Conseil de la Société, avec le professeur, MM. Esmein, directeur à l'Ecole des Hautes Etudes et professeur à l'Ecole de droit; Prou, directeur du Moyen Age et professeur à l'Ecole des Chartes; Paul Alphandéry, maître de conférences pour l'histoire des doctrines et des dogmes à l'Ecole pratique des Hautes Etudes; les élèves diplômés de l'Ecole des Hautes Etudes et les diplômés ou docteurs de la Faculté des lettres dont les travaux auront été préparés avec le professeur; les élèves titulaires de l'Ecole, les élèves de la Faculté ou les membres des Sociétés avantes qui seront désignés par le Conseil.

Les adhérents paient une cotisation de trois francs et ils doivent être admis par le Conseil.

Ils pourront recevoir, à des conditions spéciales, les livres, brochures, tirages à part, textes, etc.

La Société pourra centraliser les renseignements nécessaires aux recherches entreprises par ses membres et leur venir en aide pour la publication des travaux qui auront rapport au but poursuivi par elle. Un bulletin sera publié aussitôt que possible et envoyé aux adhérents.

Les adhésions doivent être adressées, place du Collège de France. à M. François Picavet, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, directeur à l'Ecole pratique des Hautes Etudes.

Publications à entreprendre par les élèves, français et étrangers, du cours d'histoire générale et comparée des philosophies médiévales, à la Sorbonne, par ceux des conférences d'histoire des doctrines et des dogmes à l'Ecole des hautes études, par les membres des sociétés savantes et par ceux de la Société pour l'histoire générale et comparée des philosophies médiévales.

Le cours fait en trois années à la Faculté des lettres, ira régulièrement du Ier siècle au XVIIe. Le professeur recherchera, en outre, au XVIIe, au XVIIIe, au XIXe et au XXe siècle les idées directrices qui se maintiennent dans les philosophies nées avec les sociétés médiévales, chez les catholiques, les protestants, les chrétiens de toute confession, les musulmans et les juifs.

Toutes les publications porteraient sur l'histoire ainsi comprise des philosophies médiévales. Elles seraient préparées par un enseignement historique des théologies ou des doctrines et des dogmes (Ecole pratique des hautes études) et un enseignement également historique et objectif des philosophies (Faculté des lettres).

Les unes seraient des œuvres d'érudition par lesquelles on ferait connaître ou mieux connaître, dans leur passé et dans leur présent, des doctrines hellénico-romaines, chrétiennes, musulmanes ou juives, prises en elles-mêmes et dans leurs relations avec les doctrines adverses.

D'autres seraient des œuvres de vulgarisation scientifique où l'on présenterait au public cultivé et spécialement à celui que préoccupent les questions religieuses en même temps que politiques et sociales les résultats des recherches érudites.

Enfin d'autres seraient des instruments d'enseignement et de recherche, qui fourniraient des matériaux bien préparés aux étudiants et aux maîtres, de manière à ce que les premiers fassent leur apprentissage et à ce que les seconds poursuivent leurs études.

Un certain nombre de ces publications pourraient être :

1° Des mémoires pour diplômes supérieurs de philosophie (Faculté des lettres) ;

2° Des thèses pour doctorat d'Université (Faculté des lettres) ;

3° Des thèses, grandes et petites, pour le doctorat d'Etat (Faculté des lettres);

4° Des mémoires pour le diplôme de l'Ecole des hautes études (Section des sciences religieuses).

A. — Editions à bon marché pour l'étude et l'enseignement de l'histoire générale et comparée des philosophies médiévales

Elles seraient :

1° Des œuvres individuelles, tout entières menées à bonne fin par un seul étudiant. Exemple : un livre de Plotin, le *Contra Academicos* de saint Augustin, le *de Prædestinatione* de Jean Scot Erigène, la pseudo-correspondance de Sénèque et de saint Paul, le *Monologium* et le *Proslogium* de saint Anselme, un opuscule ou un livre d'Al-Farabi, d'Avicenne, d'Averroès, de Maimonide, de saint Thomas, de Roger Bacon, une des Encycliques de Léon XIII relatives au thomisme, à l'exégèse biblique, aux œuvres sociales, etc. ;

2° Des œuvres collectives résultant de l'association d'un grammairien ou d'un chartiste, d'un historien et d'un philosophe qui contribueraient, chacun pour sa spécialité, à la préparation d'un seul texte. Exemple : la *Consolation philosophique* de Boèce, les œuvres d'Apulée, de Macrobe, de Martianus Capella, le *de Trinitate* de saint Augustin, le περὶ φύσεω; μερισμοῦ de Jean Scot Erigène, un livre de Plotin, une *Méditation* de Descartes, un volume de Bossuet, etc. ;

3° Des œuvres collectives où chaque collaborateur se chargerait plus spécialement de tel livre dans un ensemble de livres, de tel volume dans un ensemble de volumes d'un même auteur. Exemple : les Ennéades de Plotin publiées dans l'ordre chronologique de leur apparition, les œuvres ou fragments relatifs à la lutte des chrétiens et des néo-platoniciens, les œuvres de Cassiodore, d'Isidore de Séville, d'Alcuin, de Jean Scot Erigène, d'Avicenne, d'Ibn Gebirol, de Maimonide, de saint Thomas (Sommes et Opuscules), de Mélanchthon, de Bossuet, de Malebranche, de Spinoza, le *Pape* de Joseph de Maistre, l'*Essai sur l'indifférence* de Lamennais, les Encycliques de Pie IX, de Léon XIII, etc., etc.

Toutes ces éditions comporteraient, partielles ou complètes, collectives ou individuelles :

1° Un texte aussi correct et aussi bon que possible, pour le philologue et le philosophe ;

2° Des notes philologiques, autant qu'il en faudrait pour l'intelligence du texte, mais surtout des notes historiques et philosophiques, exclusivement placées aux endroits qui présentent des difficultés ou nécessitent des éclaircissements ;

3° Parfois une traduction française qui en faciliterait l'étude à ceux qui connaissent le latin ou le grec, l'hébreu, l'arabe, qui en donnerait, autant que possible, l'intelligence à ceux qui ignorent latin et grec, hébreu et arabe, qui justifierait ainsi, aux yeux de tous, l'enseignement constitué ;

4° De brèves notices : *a*) biographique, sur l'auteur qui serait replacé dans son milieu ; *b*) bibliographique, manuscrits, éditions, commentaires, donnant l'histoire de l'œuvre et de son influence ; *c*) philosophique et

théologique, relevant les questions que s'est posées l'auteur et les réponses qu'il y a faites.

B. — Monographies

Sur une question spéciale, on rassemblerait tous les textes connus, en essayant de déterminer leur importance respective. Selon les cas, on en donnerait la traduction, l'interprétation ou le commentaire. On ferait l'historique de la question, on en montrerait les origines, l'importance qu'elle a eue pour les contemporains, les raisons qui l'ont fait soulever, les réponses qui y ont été données, comme parfois aussi sa survivance pour des motifs tout scolastiques, à travers les âges. Exemple : comment le christianisme a triomphé de l'hellénisme (mesures politiques et législatives relatives aux écoles, polémiques philosophiques). Les discussions sur la grâce, la liberté, la prédestination au temps : 1° de saint Augustin et de Pélage ; 2° de Gottschalk et de Jean Scot Erigène ; 3° de Luther et de Calvin ; 4° de Jansénius et de Pascal. Monographies d'écoles helléniques, chrétiennes, byzantines, juives, arabes, carolingiennes, protestantes, jansénistes piétistes, etc., des Universités du moyen âge.

Sur un homme, on procéderait d'une façon analogue. Exemple : Porphyre et son influence au moyen âge ; Cicéron et son influence au moyen âge sur saint Ambroise, saint Augustin, Macrobe, le pseudo-Hildebert, etc.; Victorinus et les néo-platoniciens. Les apologistes. Alcuin, Raban Maur, Gerbert, Avicenne, Averroès, saint Anselme, Roscelin, Maimonide, etc., Lamennais, Chateaubriand, Joseph de Maistre, de Bonald, Pie IX, Léon XIII, etc.

C. — Morceaux choisis

Dans une époque déterminée, on prendrait des morceaux choisis de manière à présenter une idée caractéristique de la langue, de la littérature, de la doctrine scientifique, philosophique ou théologique, en tenant compte des prédécesseurs (antécédents, comme des successeurs (conséquents). Exemple : Epoque de Plotin et d'Origène, de Charlemagne, de Gerbert, de Lanfranc, d'Ibn Gebirol, d'Avicenne, d'Al-Gazel, de Jean de Salisbury, de Maimonide, de saint Thomas, de Roger Bacon, d'Albert le Grand, etc.

D. — Analyses et comptes rendus

Tous les livres qui formeraient une contribution directe ou indirecte à l'histoire générale et comparée des philosophies médiévales, éditions, commentaires, monographies, etc., etc., seraient signalés et analysés.

QUELQUES DOCUMENTS OFFICIELS

RELATIFS AUX

ÉTUDES HISTORIQUES

I. Circulaire relative à la communication des documents des archives départementales, communales et hospitalières (du 15 mars).

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, à Monsieur le Préfet du département d ,

Vous savez l'intérêt que portent les pouvoirs publics à l'œuvre des Comités d'étude et de publication des documents économiques de la Révolution française, et une circulaire récente du Ministre de l'Intérieur a appelé votre attention sur les facilités qu'il convient de procurer aux membres de ces comités, lorsqu'ils ont des recherches à faire pour leurs travaux dans les archives départementales.

Comme ces instructions ont été l'objet de questions adressées de divers côtés à mon administration, de laquelle relève en propre le service des archives départementales, communales et hospitalières, et que, d'autre part, l'utilisation des documents d'archives dans les travaux historiques a pris une extension considérable, à laquelle n'a pas été étrangère cette collection des *Inventaires sommaires* dont le ministère est heureux de voir chaque année les progrès et d'encourager de tout son pouvoir le développement, il m'a semblé utile de profiter de l'occasion pour donner un peu plus d'élasticité aux anciens règlements relatifs à la coopération du Service des archives à l'œuvre commune des historiens, et de vous exposer comment j'estime que l'on pourrait désormais, sans se départir des sages mesures de vigilance et de sécurité appliquées jusqu'ici, associer plus étroitement à ce mouvement les archives des départements, des communes et des établissements hospitaliers.

Mon administration, d.. reste, était déjà entrée dans cette voie du jour où elle a cru devoir établir, parallèlement à la communication sur place des documents, un système de prêts extérieurs, de dépôt à dépôt, toutes les fois que les circonstances le permettaient et que le prêt s'entourait de toutes les conditions désirables de surveillance et de bonne conservation. Mais, en principe, elle restreignait les communications de ce genre aux

seuls registres ; elle ne l'accordait qu'aux travailleurs empêchés soit par la distance, soit par leurs occupations, d'aller les consulter sur place, et enfin il fallait, autant que possible, que les articles déplacés fussent conservés, pendant toute la durée du prêt, dans un autre dépôt public d'archives, où les garanties de surveillance étaient les mêmes que dans le dépôt d'origine.

Après mûr examen de la question, j'ai pensé, Monsieur le Préfet, qu'on pouvait élargir les conditions de ce système de prêts à l'extérieur, et l'appliquer à des cas nouveaux.

Ainsi, depuis l'organisation des Comités départementaux de recherche des documents économiques de la Révolution, il peut arriver que tels de leurs membres éloignés du chef-lieu soient empêchés d'aller consulter sur place les archives de la préfecture de leur propre département ou des départements limitrophes ; ou inversement que, habitant le chef-lieu, ils ne puissent poursuivre leurs investigations dans les dépôts des communes ou des hospices de la région ; ou bien encore que, domiciliés dans une commune autre que celle du chef-lieu, ils aient besoin de documents appartenant aux archives d'une autre commune plus ou moins rapprochée. Il me semble que, dans ces divers cas ou autres analogues, il n'y a pas d'inconvénient à étendre aux travailleurs du département ou des départements voisins, et particulièrement aux membress de leurs comités, les facilités réservées jusqu'ici aux chercheurs plus éloignés.

Les bibliothèques municipales classées et les bibliothèques universitaires, pouvant être assimilées, quant à leur personnel, à leur organisation et à leur installation, aux archives départementales, présentent les même garanties de surveillance et de sécurité. Par conséquent, elles me paraîtraient pouvoir être admises à recevoir en dépôt les pièces d'archives dont le prêt serait autorisé. Toutefois, dans un chef-lieu de département, les documents des archives de la préfecture ne pourraient être consultés qu'au dépôt même auquel ils appartiennent.

Jusqu'ici, les registres seuls semblaient pouvoir être communiqués au dehors, parce qu'ils sont moins exposés à se détériorer ou à se perdre, en sorte que les travailleurs empêchés ou éloignés se trouvaient hors d'état d'utiliser les matériaux historiques conservés dans les archives sous toute autre forme. Cependant, soucieux de concilier la conservation des liasses, des dossiers, des pièces isolées, avec les légitimes exigences du travail scientifique, il m'a paru qu'il n'était pas impossible, sous certaines réserves et moyennant de sérieuses précautions, d'appliquer à ces dernières catégories de documents les mêmes règles qu'aux registres. D'abord on ne communiquerait qu'une unité à la fois, c'est-à-dire une seule pièce, lorsque la pièce demandée fait article par elle-même ; qu'un seul dossier, s'il en existe plusieurs dans une même liasse ou dans un même portefeuille ; qu'une seule liasse, toutes les fois que liasse serait synonyme de dossier. Cependant si, dans un dossier ou dans une liasse, il existait des pièces dont le déplacement, pour une raison ou pour une autre, ne saurait être autorisé, il conviendrait de les en extraire en indiquant par une note le caractère, la nature et le numéro d'ordre de la pièce ou des pièces extraites. C'est ainsi que, pour prendre quelques exemples, les pièces en trop mauvais état, les autographes de personnages illustres, les actes scellés, les titres des propriétés de l'Etat, des départements, des communes et des hospices, ou les papiers qui en tiennent lieu, continueraient à

ne pouvoir être consultés que sur place. Il va sans dire que la même règle s'appliquerait dans l'avenir, comme elle s'est toujours appliquée dans le passé, à plus forte raison, aux dossiers, liasses et registres qui ne peuvent jamais sortir d'un dépôt d'archives, tels que les actes de l'état civil ancien et moderne, reliés, en cahiers ou en feuilles, les pièces cadastrales, les délibérations des corps municipaux postérieurement à l'an VIII et, d'une manière générale, tous les papiers qui ont, tant pour les services publics que pour les citoyens, une utilité permanente et qui, pour cette raison, doivent être toujours et immédiatement à leur disposition.

A la rigueur, la demande d'emprunt pourrait porter sur des articles non classés, pourvu qu'ils appartinssent à un dépôt sous la garde d'un conservateur attitré ou d'un employé spécial, ou que les indications fournies permissent de les trouver aisément, sans bouleverser le fonds. Mais, en principe, il vaudrait mieux n'accorder le prêt extérieur que pour les documents classés, dans n'importe quelle catégorie de dépôts.

Quant au prêt à domicile, chez des tiers, à l'hôtel, en un mot partout ailleurs que dans un local dépendant d'une administration publique et sous sa surveillance, *il continuerait à être formellement interdit*. La première raison d'être des papiers d'archives, c'est de servir à la défense des droits de l'Etat, des départements ou des communes et d'aider à la bonne gestion des affaires publiques ; presque toujours uniques et originaux, leur perte serait irréparable. C'est surtout pour cela que l'administration les garde, et avec tant de soin. Par conséquent, elle ne peut jamais s'en dessaisir complètement ; elle doit pouvoir les suivre en toutes les mains auxquelles elle consent à les confier.

Les considérations qui précèdent, Monsieur le préfet, sont moins des règles formelles et absolues que des indications, car le prêt extérieur des pièces d'archives me paraît devoir être, avant tout, *une question d'espèces*. Par suite, il conviendra d'abord d'instruire sur place chaque demande d'emprunt. Il faut s'assurer qu'elle a pour cause un travail scientifique auquel l'Administration se doit à elle-même de prêter son concours. Il faut que les documents demandés puissent sortir des archives sans aucune espèce d'inconvénients. Cet examen fait, vous voudrez bien Monsieur le Préfet, m'en référer en me donnant votre avis, celui de l'archiviste départemental et, s'il s'agit d'archives communales ou hospitalières, l'avis du maire intéressé. En cas de doute, les document pourraient être adressés eux-mêmes à mon Administration (*Direction des Archives. rue des Francs Bourgeois, n° 60, Paris, IIIe arrondissement*). Si le déplacement paraît pouvoir être autorisé, il sera aussi court que possible, pour un laps de temps fixé d'avance et à l'expiration duquel les pièces empruntées seront toujours et très régulièrement réclamées ; ce délai pourra être prolongé, mais seulement après rappel et sur nouvelle demande.

Tout envoi de documents d'archives à l'extérieur devra être fait sous pli chargé, avec les plus grandes précautions d'emballage ou de paquetage, afin de réduire au minimum les risques de dégradations ou de perte en cours de route. Les documents déplacés seront, tous, sans exception, estampillés du timbre réglementaire (1), comptés, numérotés et sommai-

(1) Timbre à l'encre grasse, les autres encres pouvant trop aisément s'effacer au soleil ou sous l'action d'un réactif.

rements décrits en un bordereau accompagnant l'envoi. A la réception, le service momentanément dépositaire devra s'assurer de l'intégrité du chargement, avant de mettre les pièces entre les mains de l'emprunteur. Lors de leur renvoi, la même vérification devra être faite tant par le service réexpéditeur que par le service destinataire à qui appartiennent les pièces. Au départ comme au retour, l'enveloppe extérieure du paquet portera, en caractères très visibles, l'adresse du service qui l'envoie, aussi bien que celle du service qui doit le recevoir.

En résumé, la circulaire que je vous adresse aujourd'hui, Monsieur le Préfet, a pour but de rapprocher les pièces d'archives des travailleurs et surtout des Comités départementaux auxquels je vous prie d'en donner communication. Il importe que, de plus en plus, tant par la commodité des heures d'ouverture des dépôts que par la libéralité de la communication, non seulement des documents, mais encore des inventaires, au besoin et quand la chose est possible, des inventaires manuscrits, les archives, qui depuis vingt et un ans et pour cela même ont été rattachées au Ministère de l'Instruction publique, deviennent des laboratoires de science historique, étroitement associés à la grande œuvre de recherches et d'enseignement.

Je ne me dissimule pas les difficultés que la mise en pratique des instructions présentes peut rencontrer, mais je compte à la fois sur la bonne volonté éprouvée et sur la prudence avertie de MM. les Archivistes pour accorder les intérêts de la science avec la sauvegarde des collections. Dans les mairies rurales, plus particulièrement, le manque de classement, de locaux, de personnel, sera trop souvent un sérieux obstacle soit aux prêts, soit aux consultations. En portant ces instructions à la connaissance de MM. les Maires, vous ne manquerez pas d'appeler leur attention sur la nécessité de hâter l'organisation méthodique de leurs fonds d'archives, afin qu'ils puissent contribuer aux travaux des Comités par le prêt extérieur, et de prendre en même temps des mesures, en vue d'assurer la garde, la communication et le renvoi des pièces venues du dehors pour être consultées dans leurs mairies. Je me plais même à espérer que les administrations municipales, en apprenant le profit que la science peut, elle aussi, tirer de leurs archives, auront à cœur d'en améliorer la conservation. Plusieurs d'entre elles inscrivent déjà à leur budget un crédit permanent affecté à cet objet et dont M. l'Archiviste départemental guide l'emploi au mieux des intérêts de leur dépôt. C'est un excellent usage que vous ne sauriez trop encourager et propager.

Vous voudrez bien, Monsieur le Préfet, m'accuser réception de cette circulaire (Direction des Archives, rue des Francs-Bourgeois, n° 60), et me faire en même temps connaître si, comme je viens de vous en exprimer le désir, vous en avez donné communication à MM. les Maires et au Comité départemental.

BIENVENU-MARTIN.

II. Circulaire aux présidents des comités départementaux relative à la publication des documents d'archives se rapportant à la vie économique de la Révolution française (du 5 avril).

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes
à M. le président du comité départemental d

LA PUBLICATION DES CAHIERS DE 1789

Au moment où un grand nombre de comités départementaux vont entreprendre la recherche et la publication des cahiers de 1789, il paraît utile à la fois de leur faire connaître les règles qui, pour cette publication, ont été fixées par la Commission centrale, et de solliciter d'eux les renseignements indispensables pour le contrôle que cette Commission s'est réservé.

Définition. — Il importe tout d'abord de définir ce qu'il faut entendre par cahiers de 1789. On a donné, au cours de la convocation des Etats généraux, le nom de cahiers à un très grand nombre de documents (mémoires, suppliques, doléances, etc.), qui, malgré leur titre, ne peuvent trouver place dans une publication de véritables cahiers. La diversité des assemblées électorales de 1789, les fréquentes exceptions faites aux règles générales ne permettent pas de donner une brève définition du cahier de 1789; mais on sera très près de la vérité en disant que ces cahiers représentent l'ensemble des écrits contenant vœux, plaintes et doléances rédigés en 1789 dans les assemblées électorales qui avaient un caractère de légalité reconnue, soit parce qu'elles avaient été convoquées en exécution d'ordres royaux, soit parce que les députés élus en conséquence de ces assemblées furent admis à l'Assemblée nationale.

Il demeure donc entendu que, sauf exception justifiée, les seuls documents émanant d'assemblées électorales régulières et légales pourront être compris dans la publication projetée.

Classification. — Quatre séries distinctes peuvent en principe être indiquées comme entrant dans le cadre ainsi fixé :

1° Les cahiers connus sous le nom de cahiers de paroisses et rédigés dans les assemblées primaires (1) ;

2° Les cahiers de corporations rédigés dans un certain nombre de villes, en exécution des articles 26, 27 et 28 du règlement du 24 janvier (2) ;

(1) Il s'agit ici des seules assemblées dont la convocation était réglée par les articles 24 et 25 du règlement royal du 24 janvier 1789, portant en particulier: « Tous les habitants composant le tiers état des villes, ainsi que ceux des bourgs, paroisses et communautés de campagne ayant un rôle déposé d'impositions seront tenus de s'assembler, etc. (art. 24). » « Les paroisses et communautés, les bourgs ainsi que les villes non compris dans l'état annexé au présent règlement s'assembleront devant le juge du lieu... à laquelle assemblée auront droit d'assister tous les habitants composant le tiers état, nés Français ou naturalisés, âgés de vingt-cinq ans, domiciliés et compris au rôle des impositions, pour concourir à la rédaction des cahiers et à la nomination des députés (art. 25). »

(2) Les assemblées dites de corporations devaient être convoquées dans les villes spécialement autorisées par le roi à envoyer plus de quatre députés aux assemblées bailliagères.

3° Les cahiers spéciaux du tiers état, rédigés dans les assemblées dites préliminaires, c'est-à-dire celles qui étaient prescrites par l'article 33 du même règlement, dans les bailliages secondaires et dans les bailliages principaux ayant des secondaires (1) ;

4° Les cahiers destinés aux Etats généraux, rédigés dans les assemblées genérales dites des trois ordres.

Détermination des pièces à publier. — L'unité de publication qui a été adoptée par la commission (voir circulaire n° 2, p 2) est la circonscription électorale de 1789, c'est-à-dire le bailliage ou juridiction assimilée (2).

Les comités départementaux devront, en conséquence, avoir soin de bien déterminer les bailliages ou juridictions assimilées, qui en 1789, avaient leur siège dans le département, puis les paroisses ou communautés formant le ressort de ces bailliages et ayant eu, en 1789, des assemblées primaires, qu'elles soient ou non comprises dans le département actuel. L'*Atlas des bailliages* publié par M. Brette (3) leur facilitera ce travail, et leurs recherches permettront de faire à cet atlas les rectifications utiles.

Dans la même vue, nous joignons à la présente circulaire des modèles de tableaux à établir ; un double en devra être adressé à la Commission centrale pour le contrôle des publications.

Quelques remarques sont nécessaires pour l'explication de ces tableaux.

Cahiers de paroisses. — La détermination des paroisses de chaque bailliage se fera normalement d'après l'appel des paroisses transcrit aux procès-verbaux, soit da l'assemblée préliminaire du tiers état pour les bailliages secondaires et les principaux ayant des secondaires, soit de la chambre du tiers état pour les bailliages principaux sans secondaires. On ne saurait trop mettre en garde les comités contre les listes des paroisses par bailliages qui purent être dressées sous l'ancien régime pour d'autres opérations que la convocation, et dont, pour de multiples raisons, les listes relatives à la convocation même diffèrent essentiellement. Si les comités ne peuvent se procurer les procès-verbaux contenant appel des

L'assemblée générale de la ville devait, en ce cas, être présidée, non par le juge du lieu, mais par les officiers municipaux. Ces assemblées ont donné lieu, en 1789, à de fréquentes méprises et difficultés. Le règlement royal ne prescrivait pas formellement, pour ces assemblées, comme il le faisait pour les autres, la rédaction de cahiers. Le mot cahier des corporations est pris ici par abréviation, non seulement dans le sens de cahiers rédigés dans les assemblées de « corporations d'arts libéraux, celles des négociants, armateurs et généralement tous les autres citoyens réunis pour l'exercice des mêmes fonctions et formant des assemblées ou des corps autorisés (art. 26) », mais encore de cahiers « des habitants composent le tiers desdites villes qui ne se trouvent compris, dans un corps, communauté ou corporation (art. 27). » Les élus de ces diverses assemblées devaient se réunir dans une assemblée dite générale de la ville, y rédiger ledit cahier de la ville et nommer des députés à l'assemblée bailliagère.

(1) « ... A l'effet par lesdits députés d'y réduire leurs cahiers en un seul et de nommer le quart d'entre eux pour porter le dit cahier à l'assemblée générale des trois états du bailliage ou sénéchaussée (art. 33 du règlement du 24 janvier 1789). »

(2) Le mot bailliage sera pris ici pour simplification dans le sens de circonscription électorale de 1789, sans recherche du titre exact du siège de justice.

(3) Cf. *Atlas des bailliages ou juridictions assimilées ayant formé unité électorale en 1789*... par Armand Brette. Paris, Imp. nat., 1904. Se trouve dans la *Collection de documents inédits sur l'Histoire de France*, chez E. Leroux, rue Bonaparte, n° 28, à Paris.

paroisses, et s'ils dressent les listes de ces paroisses d'après d'autres documents, ils devront indiquer ces documents.

Nous croyons devoir leur signaler que des listes des paroisses pour bailliages, avec le nombre des feux et des députés, furent extraites des procès-verbaux et adressées à Necker en vue de l'enquête qu'il poursuivait sur la population de la France. Elles sont, pour la plupart, conservées aux Archives nationales dans les cartons de la série Bª (Bª, 1 à 86).

Un certain nombre de paroisses mi-parties ou contestées par plusieurs bailliages comparurent par députés dans deux et même trois bailliages ; il suffira de faire mention du fait, et il n'y aura lieu de publier les deux ou trois cahiers résultant de ces élections, que lorsqu'ils différeront essentiellement. D'autres de ces paroisses mi-parties ou contestées sont enfin relatées aux procès-verbaux comme ayant fait défaut; ces paroisses ont, le plus souvent, comparu dans d'autres bailliages. Là encore, il suffira de faire mention du défaut, et de rechercher seulement si ces paroisses défaillantes ont fait parvenir un cahier à l'assemblée du bailliage, soit par les députés d'une autre paroisse, soit par toute autre voie.

Cahiers de corporations. — Pour déterminer les cahiers de corporations, on se servira de l'appel des députés de ces corporations qui se trouve au procès-verbal de l'assemblée des villes autorisées à envoyer plus de quatre députés à l'assemblée bailliagère (art. 26 du règlement du 24 janvier). Quelques explications sont à ce sujet nécessaires. Le règlement royal ne prévoyait pas formellement, comme nous l'avons vu, la rédaction d'un cahier pour ces assemblées. Ce sera une question de fait à résoudre en chaque ville par les documents authentiques locaux, de savoir si les corporations comparantes ont, ou non, apporté chacune un cahier de doléances à l'assemblée générale de la ville. La recherche de cette matière est rendue plus difficile : 1° parce que l'article 26 du règlement renvoyant à *l'état annexé*, sans mieux préciser, provoqua de fréquentes confusions ; grand nombre de villes, en effet, crurent qu'il suffisait qu'elles figurassent au premier état annexé au règlement, c'est-à-dire à l'état des bailliages, pour être autorisées à faire leurs assemblées, non pas sous la présidence du juge du lieu, mais sous la présidence de leurs officiers municipaux et à se réunir par suite au préalable par corporations ; 2° parce que de nombreuses décisions particulières postérieures au règlement du 24 janvier et aux règlements qui suivirent concernant les pays autres que les pays d'élection, autorisèrent des villes à envoyer plus de quatre députés à l'assemblée bailliagère. Ces décisions emportaient pour ces villes le droit de se réunir par corporations. Il y aurait donc en réalité une enquête à faire pour chaque ville sur ces points divers.

Recherche des documents. — Les publications projetées par la commission centrale s'appliquant surtout à l'ordre économique, il entre particulièrement dans ses vues de publier le plus grand nombre possible de cahiers dits de paroisses et de cahiers de corporations, qui fournissent le plus directement et le plus sûrement les renseignements cherchés. C'est donc sur la recherche et la publication de ces cahiers que devra porter particulièrement l'effort des comités départementaux.

Les cahiers de doléances formant toutefois, depuis l'assemblée primaire jusqu'à l'assemblée des trois ordres, comme une chaîne qui ne peut être rompue, on ne pourra négliger de faire mention des cahiers rédigés, soit

dans les assemblées préliminaires des bailliages, soit dans les chambres des ordres, au cours de l'assemblée générale des trois ordres : mais pour cette catégorie de cahiers, on ne publiera, jusqu'à nouvel ordre, que ceux qui sont entièrement inédits, se contentant pour les autres d'une indication bibliographique.

La Commission n'a pas à prescrire un mode particulier de recherche des cahiers. Elle ne peut qu'engager les comités à s'entourer de tous les renseignements qu'ils croiront utiles dans les dépôts publics et privés. On rappelle seulement que pour certains bailliages les Archives nationales conservent un assez grand nombre de cahiers originaux qui peuvent manquer dans les dépôts de province : et, en ce cas, si les auteurs de publications ne pouvaient venir en prendre connaissance à Paris, la commission centrale se chargerait de faire établir les copies de ces documents. Pour les archives municipales, les inventaires dont la commission centrale a demandé la prompte publication, révéleront certainement de nombreux cahiers. Signalons enfin que les registres des délibérations municipales de février à mai 1789 contiennent assez souvent des procès-verbaux d'assemblées primaires, quelquefois même des cahiers de doléances. Il est arrivé fréquemment enfin que des liasses entières de cahiers sont demeurées soit dans les greffes des tribunaux, soit dans les archives des familles des anciens officiers du siège, lieutenants généraux, procureurs du roi ou greffiers en 1789, soit dans les archives des familles des anciens députés aux États généraux. La liste des principaux officiers des sièges de justice sera envoyée, par les soins de la commission centrale, aux comités départementaux qui la demanderont.

Procès-verbaux. — Bien que le procès-verbal ne doive pas être considéré comme indispensable pour témoigner de l'authenticité du cahier, mais seulement comme un moyen de contrôle précieux, les comités devront s'attacher à rechercher le procès-verbal de rédaction de ce cahier et d'élection des députés; si le procès-verbal est conservé, il paraîtrait utile d'en donner, en tête du cahier, une analyse très sommaire comprenant : le titre exact, la date de l'assemblée, quelques noms de signataires permettant de prouver, par rapprochement, l'authenticité du cahier.

Recherches dans les dépôts communaux. — La recherche dans les archives communales appelle une observation spéciale. Il importe évidemment que tous les dépôts communaux soient visités. Dans les circonscriptions un peu vastes, celles qui comptent par exemple 500 ou 600 communes, il est difficile de trouver un pareil nombre de correspondants pour les recherches à poursuivre. On signale à l'attention des comités départementaux deux procédés particuliers d'enquête. D'une part vous pourriez, monsieur le président, demander au préfet de votre département l'insertion au *Recueil des actes administratifs* d'une note par laquelle les maires et les correspondants de votre comité seraient invités à faire connaître, en réponse à un questionnaire très précis et très court, les cahiers et procès-verbaux qui se trouvent dans les archives de leur commune. D'autre part une note analogue pourrait être publiée au *bulletin départemental de l'enseignement primaire*; elle s'adresserait spécialement aux instituteurs qui, le plus souvent, sont, dans les campagnes, secrétaires de mairies : ce deuxième moyen a déjà été employé par quelques comités départementaux et, grâce au zèle bien connu des instituteurs,

le résultat de l'expérience tentée a été des plus encourageants (1).

Formes de la publication. — Un certain nombre de comités départementaux ont soulevé, à propos des formes de la publication, plusieurs questions intéressantes pour lesquelles la commission estime qu'il conviendra d'adopter une situation uniforme.

1° L'ORTHOGRAPHE DES CAHIERS.

Certains comités ont demandé s'il fallait respecter scrupuleusement l'orthographe des cahiers, et en général des documents de l'époque de la Révolution.

En principe c'est l'orthographe actuelle, celle dont nous nous servons en 1905, qui sera suivie, sauf lorsque, exceptionnellement, il y a un intérêt spécial au maintien de la forme ancienne. Il importe d'autre part de veiller à ce que, sous prétexte de redresser les fautes d'orthographe des rédacteurs des cahiers, on n'en altère la forme, et surtout à ce que, par la faute de copistes mal au courant des anciennes institutions, des termes incompris ne soient par eux corrigés en des expressions modernes qui auraient un sens différent. Des fautes de ce genre déparent malheureusement un grand nombre des éditions de cahiers. La meilleure méthode pour obvier à cet inconvénient quand le copiste est peu familier avec ce genre de travail, consisterait à faire établir d'abord des copies textuelles et intégrales des textes, dans lesquelles l'orthographe des originaux sera scrupuleusement respectée. Les éditeurs pourraient ensuite, sur ces copies, faire, en vue de l'impression, les corrections nécessaires à l'encre rouge, de telle sorte que l'on aurait toujours sous les yeux le texte primitif et le texte modifié. Le commissaire responsable de la publication, éloigné le plus souvent des dépôts contenant les originaux, ne pourrait pas, sans ce mode de travail, s'assurer des documents publiés.

2° ANNOTATIONS.

Les cahiers devront évidemment être annotés ; mais il y a là surtout une question de mesure à garder. Il faut éviter de surcharger de notes trop longues des publications déjà par elles-mêmes considérables et dispendieuses. Il conviendra donc d'écarter toutes les notes concernant des institutions générales bien connues par ailleurs ou sur lesquelles on trouverait des renseignements dans les publications courantes du fond des bibliothèques. Il n'y aurait pas lieu non plus d'annoter les termes qui se trouvent dans les dictionnaires de la langue française: celui de l'Acadé-

(1) Nous insérons aux annexes un modèle de questionnaire à envoyer par les comités départementaux à leurs correspondants. Des questionnaires de ce genre ont déjà été adressés, par le moyen précité, dans les départements des Bouches-du-Rhône, des Landes, du Var, de l'Yonne, etc. Une note semblable enfin, mais portant sur une enquête plus étendue relative aux départements de l'Orne et du Calvados, a été publiée dans la revue la *Révolution française*, organe de la société de l'histoire de la Révolution. A cette occasion, il n'est peut-être pas sans intérêt que les comités départementaux sachent que cette Revue a publié les précédentes circulaires ministérielles, ainsi que les noms des membres des bureaux des comités, et, qu'en général, elle tient le public au courant de l'activité de la commission centrale des documents économiques.

mie, Littré, Boiste, La Curne Sainte-Palaye, Godefroy, le dictionnaire de Trévoux, Richelet.

Il conviendrait, au contraire, de définir aussi clairement et aussi brièvement que possible les institutions purement locales et d'expliquer de même les termes locaux dont on chercherait vainement ailleurs l'explication. Des références aux coutumes, aux commentaires de ces coutumes, aux monographies vraiment scientifiques parues sur certaines institutions, particulièrement dans les revues provinciales, seraient fort utiles pour les travailleurs futurs. Des renvois à des documents d'archives éclairant l'état économique de la paroisse à l'époque de la rédaction du cahier seraient évidemment, s'il était possible de leur donner une forme brève et condensée, un élément de comparaison et de vérification des plus précieux.

Quant aux préfaces ou introductions, elles devront être courtes et on s'y bornera aux explications utiles à l'intelligence des textes.

Publications antérieures. — Dans un certain nombre de départements des publications antérieures de cahiers ont été faites, souvent incomplètes ou inexactes. L'effort actuel, comme nous l'avons dit, doit porter particulièrement sur les cahiers inédits. Cependant si, dans le groupe des pièces d'un bailliage que l'on aurait décidé de publier, quelques pièces ont été isolément éditées, il serait utile de les reproduire intégralement à leur place, de manière surtout à ne pas obliger le lecteur à rechercher des publications souvent tirées à petit nombre et qu'il est, par suite, difficile de se procurer.

Répétitions dans les cahiers. — Il est assez fréquent que des cahiers de paroisses soient, en totalité ou en partie, copiés les uns sur les autres, qu'ils reproduisent des vœux similaires, etc. Une solution prudente est ici nécessaire, pour que, en évitant les répétitions inutiles, on ne soit pas amené à mutiler inconsidérément les textes. De même qu'il serait fastidieux et dispendieux de reproduire plusieurs fois des cahiers copiés, mot pour mot, les uns sur les autres, de même il serait dangereux, sous prétexte de similitude dans les vœux exprimés, de retrancher ou de couper des développements intéressants, d'autant plus que la répétition des mêmes idées, dans une forme différente, est un indice non négligeable de la généralité d'un abus ou de la popularité d'une réforme.

On devrait donc :

I. Pour les cahiers intégralement copiés les uns sur les autres, les signaler à leur place dans la publication des cahiers de bailliages, avec toutes les indications habituelles (date, authenticité, noms des signataires, etc.), en reproduire les premiers mots et renvoyer, pour le reste, au cahier modèle sur lequel ils ont été copiés.

2. Pour les cahiers dont des passages importants seulement, ou des articles entiers ont été copiés sur d'autres cahiers, renvoyer de même au texte du cahier modèle.

3. En tout autre cas, il sera bon de reproduire intégralement le cahier.

Il n'est point inutile d'ailleurs, pour une étude d'ensemble, de connaître à propos d'une réforme demandée, les formes diverses, correspondant presque toujours à des nuances dans l'idée qu'a pu revêtir la même demande en différents cahiers.

Étendue des publications; calcul du nombre de pages. — Il est indispensable, pour les publications projetées, de prévoir aussi exactement que possible, les dimensions qu'elles auront.

La commission centrale ayant décidé que le format général des ouvrages publiés serait l'in-octavo adopté par la ville de Paris pour la collection des documents relatifs à l'histoire de Paris pendant la Révolution, le calcul pour les dimensions serait fait sur ces bases : quarante lignes à la page, cinquante lettres à la ligne. Le nombre moyen des feuilles de chaque volume devra être de cinquante.

Il est rappelé enfin que, pour donner suite au vœu émis par la commission dite de la Révolution française, qui poursuivait, en 1886, une enquête sur l'instruction publique, des recherches sur les cahiers de 1789 furent faites dans les archives des départements et des communes par les soins du ministère de l'Instruction publique (circulaire des 30 juillet 1886 et 26 mars 1887). Les résultats de cette enquête, bien que portant sur un point spécial, ne devront pas être négligés si on en trouve des traces aux archives départementales.

Le Ministre de l'Instruction publique,
des Beaux Arts et des Cultes,

QUESTIONNAIRE RELATIF

A LA RECHERCHE DES CAHIERS DE 1789.

Canton de | **Commune de**

1° Existe-t-il dans les archives de votre commune un ou plusieurs registres de délibérations de l'année 1789 ?

2° Y a-t-il dans ce ou ces registres, des délibérations des mois de février, mars ou avril relatives à la rédaction d'un cahier de doléances et à la nomination de députés de la paroisse en vue des élections aux États généraux ?

3° Le cahier de doléances et le procès-verbal d'assemblée de la paroisse pour la nomination des députés sont-ils transcrits sur le registre ?

4° Le cahier de doléances et le procès-verbal de l'assemblée se trouvent-ils à l'état de pièces détachées, dans les archives de votre commune ?

5° Il est arrivé que deux ou même plusieurs paroisses qui, en 1789, étaient encore distinctes, ont été réunies plus tard pour former une seule commune ; dans ce cas, vos archives possèdent-elles le procès-verbal d'élection des députés et le cahier de doléances de chacune de ces paroisses ?

Sinon, dans quelle commune estimez-vous que ces pièces peuvent être actuellement conservées ?

Inversement, vos archives possèdent-elles des procès-verbaux et des cahiers qui n'intéressent pas aujourd'hui votre commune ? En faire mention expresse.

6° Les pièces ci-dessus désignées sont-elles à votre connaissance, entre les mains d'un particulier habitant votre commune ou une commune voisine ?

COMITÉ DÉPARTEMENTAL

DE .

BAILLIAGES OU JURIDICTIONS ASSIMILÉES AYANT FORMÉ CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES EN 1789, COMPRIS DANS LE RESSORT DU COMITÉ.

1° Bailliages principaux.

2° Bailliages secondaires.

Nombre probable des feuilles de la publication projetée :

Nota. — Toute proposition de publication de cahiers soumise à la commission centrale doit être accompagnée de tableaux dressés sur les modèles ci-joints et aussi complets que possible. Prière de joindre cette feuille aux tableaux lorsque, recherches faites, ils seront retournés au Ministère de l'Instruction publique.

DÉPARTEMENT de

BAILLIAGE d

1° Cahiers de paroisses.

NOMS des villes, paroisses ou communautés — Indiquer la source d'après laquelle cette liste est établie	LE CAHIER existe-t-il en forme authentique ?	DANS qu'elle ville et dans quel dépôt ?	LE PROCÈS VERBAL est-il joint ?	LE TEXTE du cahier est-il identique au texte d'un autre cahier du même bailliage ?	LE CAHIER a-t-il déjà été publié ? — Dans quelle publication ?	LA publication est-elle correcte ?	OBSERVATIONS

DÉPARTEMENT de

BAILLIAGE d

2° Cahiers de corporations

NOMS des villes du bailliage qui ont eu les assemblées des corporations	Le PROCÈS-VERBAL d'assemblée générale de ces villes est-il conservé ?	LISTE des corporations convoquées qui ont comparu ou fait défaut d'après le procès-verbal	Les PROCÈS VERBAUX de ces corporations sont-ils conservés en forme authentique ? — Dans quel dépôt ?	Les CAHIERS existent-ils en forme authentique ? — Dans quel dépôt ?	Les CAHIERS ont-ils été déjà publiés ? — Dans quelle publication ?	LA publication est-elle correcte ?	OBSERVATIONS

Les locaux de la rue d'Ulm ne sont plus qu'une annexe de la Sorbonne, où se font certains cours, où sont logés certains élèves, mais ces cours ne sont pas réservés à ces élèves et ne constituent que la moindre part de l'enseignement propre à l'Ecole normale de l'Université de Paris, qui se donne aussi à la Sorbonne et au Musée pédagogique. Il faudrait donc faire disparaître de l'hôtel de la rue d'Ulm l'inscription « Ecole normale supérieure », qui n'est plus exacte et qui maintient une équivoque fâcheuse.

Avant la réforme, l'Université de Paris avait déjà son école de professeurs. Il y avait à Paris deux écoles normales supérieures, l'une nationale, rue d'Ulm, l'autre universitaire, à la Sorbonne. Il a été dit dans le décret, pour ménager la transition, que la première était rattachée à la seconde ; en réalité, elle est radicalemont supprimée. Il ne reste plus que l'école universitaire ; mais elle profite des locaux, des ressources et du recrutement de l'ancienne école nationale. Les élèves d'élite qui aspiraient jadis à bénéficier seuls de l'enseignement organisé rue d'Ulm, aspirent aujourd'hui à jouir d'une pension ou d'une bourse et de quelques autres avantages, tout en suivant un enseignement largement ouvert à tous.

Les universités de province ont aussi leurs écoles normales supérieures dont les élèves libres ou boursiers, luttent dans les concours d'agrégation avec les élèves de l'école de Paris et souvent l'emportent sur eux. Pour ne citer qu'un exemple, le premier de l'agrégation d'histoire sortait cette année d'une école de province, qui a fait recevoir trois de ses élèves, et le fait s'était déjà produit l'an dernier pour la même agrégation.

Toute université qui forme des professeurs de l'enseignement secondaire possède par là même une école normale supérieure. Les Universités de province ne sont pas également outillées pour organiser, à tous les degrés, la préparation à toutes les spécialités d'enseignement, mais aucune ne se désintéresse de cette partie capitale de sa tâche, dans la mesure où elle peut l'entreprendre. Ce serait le devoir et l'intérêt de l'Etat de les encourager et de les aider efficacement, au lieu de continuer à accumuler à Paris toutes les ressources.

Les boursiers de Paris et ceux de province sont recrutés par le même concours ; mais bien qu'en théorie les premiers de ce concours puissent librement choisir leur université, leur choix est orienté vers Paris par cette considération peu négligeable que les boursiers de Paris jouissent seuls du titre de normalien et des avantages qui s'y rattachent. On a proposé d'accorder le titre à tous les boursiers, mais il s'applique réellement et en bon français, comme nous le remarquions plus haut, à tous les étudiants qui se préparent aux fonctions de l'enseignement. Le mieux serait de le généraliser en conséquence comme appellation et de le supprimer en tant que titre conférant certains avantages. Les avantages, justifiés par le concours, pourraient être rattachés simplement à la qualité de boursier. Il suffirait, dans les lois et décrets sur la matière, de remplacer « élèves de l'Ecole normale supérieure » par « boursiers reçus au concours des écoles normales d'universités ».

Quelle doit être la part de Paris dans l'attribution des boursiers? L'article 7 du décret du 10 novembre 1903 la fixe, d'après l'interprétation du ministre et de la direction de l'enseignement supérieur, à 52 par an, tant internes qu'externes. La promotion de 1906 a été exceptionnellement de

57 (1) dont 35 pour la section des lettres et 22 pour la section des sciences. Mais comme le concours de lettres a été particulièrement faible, une fois les 35 premiers donnés à Paris. il est resté pour *toutes* les universités de province, 24 boursiers de la section lettres ! Ce résultat juge le système surtout lorsqu'on se souvient des intentions formelles du Parlement de 1877, qui, en créant les écoles normales d'universités par l'institution des bourses d'enseignement supérieur, recommandait que les bourses fussent « *surtout* attribuées aux facultés des départements ».

Le rapport de M. le sénateur Maurice Faure sur le budget de 1907 contient une statistique officielle qui pourrait faire illusion à cet égard. Les facultés de province se trouvent avoir *au total* en 1907 quelques boursiers de plus qu'en 1905. C'est la conséquence momentanée de la suppression des bourses parisiennes d'agrégation. Mais il y a une diminution sensible pour les bourses provinciales *de licence*. seize de moins qu'en 1905. Et cette différence se retrouvera nécessairement les années suivantes dans les bourses de diplômes et d'agrégation. La situation s'aggrave au lieu de s'améliorer.

Le nombre des candidats reçus devant nécessairement varier d'après la force de chaque concours, puisque le succès leur confère une demi-licence, on pourrait songer à donner aux facultés de Paris non plus un nombre fixe, mais un nombre proportionnel de boursiers. Encore faudrait-il établir un chiffre maximum, car, les premiers ayant intérêt à choisir Paris, il resterait possible, en ouvrant la porte plus ou moins grande, de placer toujours dans le lot proportionnel de l'Université de Paris tous les candidats de valeur. Le mieux serait de rendre le nombre des boursiers de Paris proportionnel au nombre des places d'agrégés. S'il y a une soixantaine d'agrégés de la section lettres, il serait bien suffisant de réserver à Paris une vingtaine de boursiers de cette section, qui se trouveraient toujours être, par la force des choses, les vingt premiers. Et quand on pense que l'Ecole normale de Paris compte douze cents étudiants libres, on se demande s'il ne serait pas mieux encore d'attribuer tous les boursiers à la province, à la seule exception de ceux dont la famille serait domiciliée à Paris. Ce système serait assurément conforme à l esprit des décisions parlementaires qui ont institué les bourses.

A défaut de Paris, les boursiers choisissent une université de province, mais ce choix demanderait à être guidé. De ce que toutes les universités ont le droit et le devoir de préparer au moins aux différentes licences (à l'exception des licences de langues vivantes, pour lesquelles il y a des désignations spéciales), il ne s'ensuit pas que toutes soient également organisées pour toutes les spécialités d'enseignement, et il y a intérêt à distribuer les boursiers de chaque spécialité, par petits groupes compacts, entre les facultés les mieux outillées.

Ainsi la Faculté de Grenoble, depuis nombre d'années, s'est consacrée particulièrement à l'agrégation d'italien — abandonnant les autres — et y a fort bien réussi. Comme les candidats à cette agrégation sont en très petit nombre, il nous semble naturel de concentrer à Grenoble tous les boursiers — même les boursiers de licence — de cette spécialité, et la

(1) Pour que le nombre des boursiers de l'école de Paris ne dépasse pas, l'année prochaine, pour les trois promotions, les 156 places fixées par le décret, il faudra que la promotion de 1907 soit limitée à 47.

Faculté de Lyon n'y contredira pas, bien qu'elle ait aussi un enseignement d'italien prospère et qu'elle ne renonce pas à préparer des élèves libres et les répétiteurs ou chargés de cours de son voisinage à la licence et au certificat d'italien. La concentration des boursiers a été faite cette année pour l'italien ; mais pour d'autres enseignements, on a fâcheusement disséminé les élèves de la même spécialité. Il va sans dire que, pour la plupart des enseignements, on conçoit fort bien qu'il y ait en province plusieurs centres de préparation des boursiers. Mais ces centres devraient être bien déterminés d'avance. Si la détermination était faite avec méthode et discernement — et revisée à l'occasion — il n'est pas une faculté qui ne pût devenir un centre de préparation pour une catégorie de boursiers, au même titre que la Faculté de Grenoble pour les boursiers d'italien.

Et ces écoles de province réaliseront indéfiniment mieux que l'école de Paris, avec ses treize cents étudiants de lettres, l'idéal d'une bonne Ecole normale, tel que le concevait Bersot : « Conférences peu nombreuses, où les élèves sont aisément actifs, où leur tour d'expliquer et de parler revient assez souvent ». Sans nul doute, il serait utile que tous les professeurs des lycées eussent habité quelque temps Paris, et pratiqué ses bibliothèques, ses grands théâtres, ses musées, et il serait d'ailleurs facile d'appliquer une partie des crédits des chapitres 14,15 et 16 du budget de l'instruction publique à des bourses semestrielles qui permettraient à tous les agrégés sortis des écoles de province de faire à Paris, une fois reçus, un séjour de libres études particulièrement fructueux pour eux-mêmes et pour leurs futurs élèves (1). Mais la préparation même à la licence et à l'agrégation peut se faire en province aussi bien et mieux qu'à Paris.

Ce serait un grand bien pour le pays si, avec les privilèges des boursiers de Paris, disparaissait le préjugé qui attire à Paris un nombre d'étudiants véritablement excessif. Avec quelques centaines d'élèves de plus, qui viennent de ses lycées et que Paris lui vole, la province pourrait développer les centres de préparation qu'elle possède déjà et en créer d'autres dans les meilleures conditions. Il serait relativement facile de lui procurer les enseignements qui lui manquent encore, en supprimant, à mesure que des vacances se produiraient, les chaires et maitrises de conférences qui, à Paris, de l'aveu de tous, font double emploi. C'est l'opération que M. le député Massé appelle une ventilation, et qu'il recommande avec toute raison dans ses rapports. En attendant, le Parlement ne marchanderait pas les quelques milliers de francs qui pourraient être nécessaires pour reprendre cette grande œuvre de décentralisation universitaire.

En résumé, pour donner une organisation satisfaisante aux écoles normales d'université les mesures suivantes nous semblent s'imposer :

1° Rectifier, sur la façade de l'hôtel de la rue d'Ulm, le nom de cet éta-

(1) Le congrès international des étudiants, tenu récemment à Marseille et dont on vient de publier les résolutions, a demandé *la réduction du nombre des facultés des lettres de province* (il suffit de les spécialiser quand il y a lieu) et la *reconstitution à Paris d'une école normale autonome exclusivement pédagogique*. Nous préférons la création de simples bourses de séjour, car rien n'empêche d'achever en province l'éducation pédagogique aussi bien que la préparation scientifique et l'apprentissage professionnel.

blissement, qui n'est plus aujourd'hui qu'une « annexe des facultés des lettres et des sciences de l'Université de Paris » ;

2° Attribuer les mêmes avantages à tous les boursiers des écoles normales d'universités ;

3° Réduire le nombre des boursiers de l'Ecole normale de l'Université de Paris ;

4° Eviter la dissémination des boursiers et développer par des mesures appropriées les écoles normales des universités de province, de manière à servir en même temps l'école de Paris et celles de province en désemcombrant l'une au profit des autres. Les ressources de l'ancienne Ecole nationale auraient dû être réparties, dans la mesure du possible, entre toutes les écoles normales d'universités. Il est équitable que l'attribution qui en a été faite à la seule école de l'Université de Paris soit considérée comme provisoire, et que la répartition s'opère au fur et à mesure des disponibilités.

Dans son rapport sur le budget de l'instruction publique pour 1907, M. Couyba signale l'inconvénient du concours unique pour l'attribution des bourses des écoles normales supérieures de Paris et de province : « Pourquoi un Lyonnais, classé le 32e sur la liste, est-il enlevé à la Faculté de Lyon pour être interné à celle de Paris, lorsque le 33e qui peut être parisien de Paris, sera externé à Lyon ? » Et il conclut qu'il vaudrait mieux renoncer au concours commun et « laisser le recrutement se faire spontanément et librement dans chaque région ». Mais, pour que le recrutement fût *spontané* et *libre*, il faudrait auparavant supprimer les rhétoriques supérieures de Paris, dont la fonction est d'écrémer la province au profit de l'école de Paris. La suppression des rhétoriques supérieures fait, d'ailleurs, partie du programme exposé par M. Lavisse dans un rapport que M. Couyba analyse, et elle s'imposera alors même que le concours commun serait maintenu. Suivant une parole autorisée, « les élèves s'y attardent au détriment de leur propre culture et des facultés ». La préparation à la bourse d'école normale supérieure (parisienne ou provinciale) se ferait dans les facultés, à l'aide de bourses spéciales et provisoires. Encore faudrait-il décider que ces bourses provisoires ne seraient données à Paris qu'aux Parisiens, sans quoi l'Université de Paris reprendrait directement l'opération fructueuse que les rhétoriques supérieures étaient chargées de faire pour elle.

L. Clédat.

NÉCROLOGIE

M. GLASSON

I. — Discours de M. Luchaire

Samedi dernier, l'Académie des Sciences morales et politiques installait le bureau qu'elle avait élu pour l'année 1907. M. Glasson, fidèle, comme toujours, à son devoir académique, assistait à cette cérémonie, et il entendait le nouveau président exprimer le souhait de n'avoir pas d'autre discours à faire que celui de la séance publique où notre Compagnie distribue ses récompenses. Jamais ce vœu traditionnel n'a reçu un si prompt et si cruel démenti. Le lendemain même, la mort nous enlevait brusquement M. Glasson.

Nous perdons en lui un de ces savants qui sont l'honneur et la force d'une Académie, un de ces Français de race laborieuse et d'esprit solide, comme il en faudrait beaucoup à la France. Notre regretté confrère emporte avec lui la sympathie et l'estime qui s'attachent forcément à la supériorité intellectuelle quand elle est servie par une conscience délicate et une haute moralité.

Il était l'orgueil et la joie d'une famille chez qui la science du droit et la pratique de l'enseignement juridique se transmettent comme un patrimoine. En elle comme en lui semblaient revivre les lumières et les vertus de ces grandes dynasties parlementaires de l'ancien régime, de ces magistrats de fière envergure qui osèrent souvent tenir tête, même à la toute-puissance des rois, au profit de la justice et de la liberté. M. Glasson était plein du souvenir de cette magistrature qu'il admirait, et dont il aimait à nous faire connaître, jusque dans le moindre détail, la vie publique et privée.

Il eut évidemment, comme beaucoup d'autres, l'esprit hanté par une idée digne de son talent et de sa science : publier une histoire complète et détaillée du Parlement de Paris. Ce rêve, il l'a en partie réalisé par des études spéciales sur les parlementaires du XVI[e] siècle, sur ceux du

temps d'Henri IV, de Louis XIII, du duc d'Orléans, de Louis XVI et surtout par les deux volumes si intéressants qu'il a consacrés au rôle politique de ce grand corps judiciaire, une des gloires de l'ancienne France.

M. Glasson se gardait bien de répudier celle-là, comme d'ailleurs toutes les autres. Il a écrit cette phrase qui est tout à son honneur : « C'est pour nous un droit et un devoir de revendiquer tout le patrimoine de notre passé national, dont nous entendons bien être et rester les héritiers. » Voilà qui est parlé en historien ; disons mieux, en bon Français.

Historien, Messieurs, ce juriste l'était dans toute la force du terme : il en avait les aptitudes, les procédés et toutes les ambitions. Son œuvre historique est considérable. Si l'on doit en juger surtout par les six volumes de son *Histoire du Droit et des Institutions politiques, civiles et judiciaires de l'Angleterre* qui lui valut, en 1882, son fauteuil d'académicien, et par les huit volumes de son *Histoire du Droit et des Institutions de la France*, malheureusement limitée à la période du moyen âge, il ne faut pas oublier que l'ardeur infatigable de notre confrère s'est dépensée en une foule d'articles de revue et de lectures académiques où l'histoire proprement dite, du moins celle des institutions, trouve son profit presque autant que l'histoire du Droit.

Sans doute, il creusait moins l'érudition en profondeur, qu'il ne l'étendait en surface, ce qui ne veut pas dire que sa science fût superficielle. Elle était solide et de bon aloi. Grâce à une puissance de travail extraordinaire, il avait pu, sur toutes les époques de l'histoire de France, joindre à la lecture directe des textes une connaissance de la bibliographie qui était admirable de précision et d'étendue.

C'est ce qui lui permit de laisser son empreinte sur tous les grands sujets d'études qui touchent de près ou de loin au passé de la France, et de rendre à nos Facultés de Droit un inestimable service. Il a fait pénétrer dans leur discipline comme dans leur enseignement, jusque-là trop strictement professionnels, l'esprit scientifique propre à les vivifier et à en élargir les horizons.

Par là, il s'est montré véritablement un rénovateur, à une époque où il était méritoire de prendre cette initiative et de donner cet exemple. On voit clairement aujourd'hui, par la place que tiennent dans toutes nos écoles de Droit les études proprement historiques, la connaissance savante des institutions, combien M. Glasson a été un homme de progrès et à quel point son travail personnel a été heureux.

Ce n'est pas là le seul service qu'il ait rendu à la science et au pays. Il a pris une part très active, presque passionnée, aux discussions que soulevèrent dans notre Académie des questions de haute importance, comme celles qui eurent trait au socialisme d'Etat, à la législation ouvrière, à la responsabilité des magistrats, au socialisme municipal, au communisme des sociétés primitives. Sur ce dernier point, beaucoup de mes confrères peuvent se rappeler combien entre Fustel de Coulanges et lui, le duel fut émouvant et vif. Avec une facilité élégante, relevée, çà et là, d'une pointe d'humour et d'anecdotes pittoresques, M. Glasson s'efforçait de ramener ses adversaires au terrain juridique dont ils s'écartaient souvent un peu trop, sans en avoir conscience. Et il trouvait alors, dans sa connaissance profonde du droit ancien et moderne, les solutions justes ou les accomodements pratiques ; sans parler des vues généreuses que lui suggérait

une bonté qui était chez lui un don de nature. Je ne crois pas trop m'avancer en affirmant qu'il a été l'un des premiers jurisconsultes qui aient signalé, en ce qui concerne la législation ouvrière, l'insuffisance du Code civil et la nécessité de réglementer, par des lois, les rapports généraux du travail et du patronat. Il voulait surtout qu'on améliorât la condition, restée toujours si malheureuse, des femmes d'ouvriers. Par là aussi, notre confrère fut, à sa manière, un précurseur, et contribua à préparer l'avenir.

Mais j'oublie que mon incompétence m'interdit de parler du juriste : je ne puis qu'apprécier l'historien, et je termine en disant que la production historique de M. Glasson inspire à tous, par son ampleur même et le labeur énorme qu'elle suppose, une respectueuse admiration pour cette vie consacrée tout entière à la science et à l'enseignement. Ni l'âge, ni les infirmités n'avaient pu en ralentir l'activité surprenante. Nous attendions beaucoup d'une vieillesse qui faisait l'envie de bien des jeunes par sa fécondité robuste.

La mort vient de couper court à nos espérances. Mais l'Académie des Sciences morales et politiques, pour qui le deuil est profond et la perte irréparable, conservera pieusement la mémoire de l'homme de bien et du savant consciencieux que pendant un quart de siècle elle a été heureuse et fière de posséder. Et c'est avec une douloureuse émotion que j'adresse en son nom, au cher confrère disparu, ces dernières paroles d'adieu.

II. — Discours de M. Charles Lyon-Caen

J'ai le pénible devoir de dire un dernier adieu, au nom de la Faculté de Droit de Paris, à un collègue aimé et respecté, qui, par son enseignement et par ses ouvrages, a occupé parmi nous une des premières places.

Après avoir fait de très fortes études juridiques à Strasbourg sous la direction de maitres éprouvés, dont il aimait à se réclamer, Ernest Glasson fut, à l'âge de vingt-six ans, en 1865, reçu premier au concours alors unique de l'agrégation des Facultés de Droit.

Attaché à la Faculté de Droit de Nancy pendant deux années, il y enseigna le Droit romain avec un succès qui, je l'ai éprouvé, rendit sa succession difficile à recueillir pour celui qui le remplaçait.

Nommé en 1867 agrégé à la Faculté de Droit de Paris, il parcourut d'abord différents enseignements ; puis, dès 1872, il se fixa dans celui de la Procédure civile, qu'il ne devait plus quitter. Tour à tour suppléant et successeur de son beau père, M. Colmet Daage, il enseigna cette partie de la législation devenue comme un patrimoine de famille, avec une véritable maitrise.

Grâce à sa clarté et à l'art avec lequel il savait mêler des anecdotes piquantes aux théories abstraites et aux notions pratiques, il donna à l'étude d'une branche du droit, qui est réputée aride, un réel attrait et ne cessa pas de grouper autour de sa chaire un très nombreux auditoire.

Il s'en faut que notre regretté collègue ait limité son activité à cet enseignement dans lequel il excellait. Peu de professeurs de nos Facultés de Droit ont publié autant d'études variées et d'ouvrages différents. Le Droit romain, objet de ses premières prédilections, le Droit civil français, le Droit international privé, le Droit comparé, la Législation ouvrière ont eu une large place dans ses travaux. Mais, quand on considère son œuvre dans son ensemble, on constate que c'est à la Procédure civile et à l'histoire du Droit que, comme auteur, il s'est surtout consacré.

Après avoir publié une édition nouvelle du célèbre cours de Procédure civile de Boitard dont Colmet-Daage avait, avant lui, donné un grand nombre d'éditions, notre collègue composa personnellement un traité de procédure ; sous un petit volume, dans la forme la plus nette et la plus concise, il y explique tous les principes d'une matière que nul ne dominait plus que lui.

Ses publications relatives à l'histoire du Droit sont particulièrement nombreuses et importantes Par elles, il mérite d'être placé parmi l'élite des hommes distingués qui, à la fois jurisconsultes et historiens, ont su, durant le dernier quart de siècle, donner aux études d'Histoire du Droit, jusqu'alors quelque peu délaissées en France, une impulsion qui, dans ce domaine, a placé notre pays au premier rang.

L'*Histoire du Droit et des Institutions de l'Angleterre*, la première en date de ses œuvres historiques, est, au témoignage des meilleurs juges, un monument élevé à l'histoire du Droit anglais, et l'Angleterre elle-même peut nous l'envier. Ce grand ouvrage obtint à l'Académie des Sciences morales et politiques, en 1881, le prix Odilon-Barrot, décerné pour la première fois, et ouvrit à son auteur, deux ans après, les portes de l'Institut.

Ce qu'il avait fait pour l'Angleterre, notre regretté collègue conçut l'excellente pensée de le faire pour la France. De 1887 à 1903, il a publié huit volumes d'une *Histoire du Droit et des Institutions de la France*.

Il devait poursuivre cette histoire jusqu'en 1789, et le dernier volume contient effectivement l'histoire du droit privé de la France monarchique de Charles VII à Louis XIV. Malheureusement, l'ouvrage poussé très loin n'est pas complètement achevé ; les volumes consacrés à l'histoire des institutions politiques administratives et judiciaires de l'ancienne Monarchie pendant la même période n'ont pas paru.

Tandis qu'il écrivait ces ouvrages considérables pour des savants et pour un public spécial, M Glasson songeait aussi à instruire le grand public. Les *Eléments du Droit français considéré dans ses rapports avec la morale et l'économie politique* présentent un tableau très exact et très attachant des différentes branches de notre législation. C'est encore le meilleur ouvrage à mettre entre les mains de ceux qui, sans être jurisconsultes ni même aspirer à le devenir, veulent acquérir une vue d'ensemble de notre Droit national.

Comment M. Glasson a-t-il pu suffire à des travaux si nombreux et si variés ? Comment, en particulier, a-t-il pu faire les innombrables et fatigantes lectures qu'exigeait sa conscience scientifique ? On est naturellement amené à se poser ces questions quand on songe à l'état si mauvais de sa vue. Il lui a fallu une force de volonté peu commune, une ardeur au travail vraiment exceptionnelle.

Il a eu, en outre, je tiens à le rappeler au bord de cette tombe, pour

surmonter tous les obstacles, l'aide continue de la meilleure et de la plus dévouée des femmes : Mme Glasson s'était faite comme le secrétaire de son mari ; chaque jour elle consacrait, avec un zèle et une régularité admirables, quelques heures à l'assister dans ses lectures et dans la mise par écrit de ses travaux.

Le haut mérite de notre collègue regretté et les services qu'il avait rendus à l'enseignement et à la science du Droit, ont été justement reconnus à la fois par la Faculté de Droit de Paris et par les Facultés de province. De 1899 à 1906, à la suite de trois présentations répétées de la Faculté de Paris, il a exercé les fonctions de doyen. A deux reprises il a été élu par ses collègues de Paris et des départements représentant des Facultés de Droit au Conseil supérieur de l'Instruction publique.

M. Glasson vivait ainsi heureux, recueillant les témoignages d'estime et d'amitié de ses collègues, entouré de l'affection de ses enfants et de ses petits-enfants, quand, il y a deux ans et demi, il fut cruellement atteint par la mort prématurée de celle qui, pendant plus de trente-cinq ans, avait été la compagne de sa vie.

Frappé au cœur, il n'en continua pas moins à supporter la double charge de ses fonctions de professeur et de doyen, montrant ainsi une énergie morale qui était le fond de son caractère. Il fut soutenu dans cette épreuve par des convictions religieuses qu'il avait eues toute sa vie, convictions d'autant plus respectables qu'il n'en faisait pas montre et qu'elles ne portaient atteinte, en aucune manière, à l'impartialité de ses jugements.

Adieu, mon cher Collègue, mon cher Ami,

La Faculté de Droit de Paris, je puis vous l'assurer, conservera précieusement le souvenir reconnaissant du Doyen qui, sur sa désignation, a été pendant huit ans placé à sa tête, du professeur et du jurisconsulte de premier ordre qui l'a, pendant quarante ans, honorée par son enseignement, par ses travaux et par son caractère.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

A. Barbeau. — *Une ville d'eaux anglaise au XVIIIe siècle. La société élégante et littéraire à Bath sous la reine Anne et sous les Georges.* — Paris, Alphonse Picard, 1904.

Les thèses de doctorat ès lettres que l'on soutient de nos jours en Sorbonne ne sont pas — ou du moins ne sont pas toutes — ce qu'un vain peuple pense. Sans doute il en est de rébarbatives, il en est d'ennuyeuses; mais il en est aussi qui savent dissimuler l'érudition la plus exacte et la mieux informée sous une forme agréable et qui constituent une lecture aussi attrayante qu'instructive. Nous n'hésiterons pas à ranger dans cette dernière et estimable catégorie la thèse de M. Barbeau : *Une ville d'eaux anglaise au XVIIIe siècle. La société élégante et littéraire à Bath sous la reine Anne et sous les Georges.* De prime abord il peut paraître bizarre de choisir comme sujet d'une thèse de doctorat la monographie d'une ville d'eaux ; mais quand l'on considère le rôle important joué par Bath dans la vie sociale et littéraire de l'Angleterre au XVIIIe siècle, on trouve le choix fait par M. Barbeau, non seulement excusable, mais tout à fait judicieux. Sans négliger les côtés pittoresques de son sujet, M. *B.*, comme de juste, s'attache surtout à nous tracer un tableau aussi vivant que possible de la vie sociale à Bath en tant qu'elle a influé sur la littérature et à nous montrer quels rapports rattachent une localité, fort secondaire en somme, à tout l'ensemble du mouvement littéraire anglais au XVIIIe siècle. Un premier chapitre intitulé *Bath jusqu'aux dernières années du XVIIIe siècle* nous montre comment s'établit peu à peu la réputation de ce rendez-vous du beau monde, puis nous voyons *Le roi de Bath*, Nash, y organiser la vie élégante et y attirer la cour et l'aristocratie. Nous apprenons ce qu'était la vie à Bath, quels plaisirs on y goûtait, la place qu'y tenait le théâtre. M. *B.* nous introduit au milieu de cette société distinguée et oisive qui ressemble beaucoup à ce que nous pouvons observer de nos jours dans les villes d'eau à la mode : Aix-les-Bains ou Trouville, Ostende ou Biarritz. Le jeu y tenait une place considérable et plus encore les intrigues galantes. Ces intrigues aboutissaient parfois à de *justes noces*, témoin le romanesque mariage de Sheridan, que M. *B.* nous raconte dans son chapitre V. Les mœurs libres et même dissolues dont la société élégante de Bath donnait le spectacle, appelèrent une réaction, et l'on vit les méthodistes s'installer à Bath et y introduire peu à peu une réforme bien nécessaire. Mais ce qui nous intéresse surtout c'est d'apprendre quel rôle considérable Bath joua dans la littéra-

ture. Les noms de Sheridan, de Goldsmith, de Smollett, de Miss Austen, de Dickens dominent l'énumération fort complète et fort détaillée que nous fait M. *B*. des auteurs qui ont passé par Bath ou qui sont allés y chercher leurs inspirations. A côté de cette phalange, imposante par le nombre et la qualité de prosateurs éminents, le *poètes d'eaux*, il faut le dire, font assez piteuse figure et l'on se rendra facilement compte de leur infériorité en songeant que le moins médiocre de ces pitoyables versificateurs c'est encore Anstey. Un chapitre des plus intéressants évoque le souvenir de Prior Park, la fastueuse résidence de Nalph Allen, échevin et quelque temps maire de Bath, qui fut par avance une sorte de Holland House, où fréquentèrent des hôtes illustres : Pope, Fielding, Warburton, Gainsborough, Richardson, Garrick, le premier Pilt. Le nom de Gainsborough prouve déjà que Bath exerçait son attraction sur les artistes aussi bien que sur les littérateurs. La prospérité de Bath au surplus fut de courte durée : à partir du premier quart du XIXe siècle sa vogue cesse ; Hambourg, Bade, Spa lui succèdent dans la faveur du beau monde. Tel est, rapidement analysé, le beau livre de M. Barbeau que complètent fort heureusement une bibliographie des plus complètes, et un index, analytique et alphabétique à la fois, qui est un modèle de conscience et d'exactitude.

Paul Besson.

André Siegfried. — *Le Canada. Les deux races. Problèmes politiques contemporains.* — Paris, librairie Armand Colin, 1906, in-18 de 415 p. ; 4 francs.

Après avoir, dans sa thèse de doctorat ès lettres, fait connaître de manière très intéressante et très précise, l'organisation et l'état actuel de la société démocratique de la Nouvelle-Zélande, M. André Siegfried, poursuivant ses études sur l'état politique et social de l'empire colonial britannique, aborde l'examen des graves problèmes politiques que soulève, au Canada, la présence des deux races anglaise et française. On sait comment ces deux races, « formées séparément par leurs prêtres, leurs pasteurs et leurs instituteurs respectifs », ayant des sentiments « délicats, complexes et parfois contradictoires » ont été juxtaposées dans cette unité un peu factice, un peu artificielle, qu'est le peuple canadien, tel que l'a officiellement constitué la Confédération de 1867. Bien que les représentants de chacune de ces races diffèrent profondément les uns des autres, et sortent de provinces que tout semble séparer, ils n'ont pas oublié qu'ils sont tous, avant tout, des citoyens canadiens, et ils sont parvenus à s'entendre sur le terrain parlementaire et gouvernemental, ainsi qu'à vivre les uns avec les autres. Est-ce à dire que le problème des races ait été réglé ? Nullement. M. Siegfried, après avoir analysé la constitution de 1867, étudié son fonctionnement et fait connaître ces deux partis politiques canadiens (le parti libéral et le parti conservateur) entre lesquels ne s'est pas encore glissé un tiers parti ouvrier, se trouve amené à le constater ; en réalité, les deux races continuent à vivre et à lutter, et fortes, l'une de la persistance de son individualité et de sa nombreuse natalité, l'autre de sa situation de fait et d'une immigration considérable, se disputent la prépondérance dans le pays. Comment finira cette lutte ? et les deux civilisations française et britannique qui se disputent le Canada ne seront-elles pas vaincues par la civilisation américaine, qui

dès maintenant pénètre irrésistible et continue au Dominion? Grave question, à laquelle M. Siegfried a consacré un des meilleurs chapitres de son excellent ouvrage.

C'est précisément la considération de ce péril extérieur qui amène M. Siegfried, après avoir étudié les relations extérieures du Dominion, le problème de l'impérialisme et les rapports politiques et économiques du Canada avec la France, à formuler les conclusions que voici : le succès complet échappera aux Canadiens français qui doivent renoncer à faire du Dominion un pays français dans l'ensemble et se borner à le pénétrer de leur esprit et à s'établir fortement et pour toujours dans le domaine de Québec, arrondi vers l'ouest, le nord-ouest et le nord ; même devenue américaine de mœurs, la nation canadienne peut demeurer indéfiniment colonie de l'Angleterre. Conclusions très intéressantes, et étayées sur une documentation abondante et sur de nombreuses observations très fines et très perspicaces.

De l'étendue de cette documentation livresque et personnelle, soigneusement dissimulée d'ailleurs, rien peut-être ne permet de se rendre exactement compte mieux que la lecture des premiers chapitres du *Canada*. M. Siegfried y montre excellemment comment « l'église catholique est certainement le facteur le plus puissant dans la formation du peuple canadien français », comment elle l'a défendu, développé, discipliné contre l'adversaire. Lisez aussi les chapitres où l'auteur explique comment, « dans un pays comme le Canada, l'école doit fatalement et plus qu'ailleurs devenir, tôt ou tard, l'enjeu par excellence des ambitions nationales et religieuses » (ch. IX-XIII). Rien n'est plus susceptible de montrer la valeur et l'importance du nouvel ouvrage de M. André Siegfried.

HENRI FROIDEVAUX.

Théodore Joran. — *Le Mensonge du Féminisme. Opinions de Léon H..., recueillies et publiées.* — Paris, Henri Jouve, 1. v., in-18 de 459 p. ; 3 fr. 50.

Ce livre se compose de trois parties : un Journal intime, une suite d'Impressions dont quelques-unes méritent d'être qualifiées de « pensées », enfin une réfutation sommaire des doctrines féministes. L'auteur de ces divers fragments, Léon H..., un universitaire mort il y a quelques années, les a écrits entre 1893 et 1896 sous la pression des événements qui se passaient dans son ménage, et qui semblent l'avoir, à plus d'une reprise, rendu peu juste (ou à tout le moins peu bienveillant) et pour les personnes, et pour les idées.

Comme le dit très justement dans son Avant-Propos M. Théodore Joran, qui, après avoir été l'ami intime de Léon H..., a été le fidèle exécuteur de ses volontés et l'héritier, le fidèle metteur en œuvre de ses manuscrits, il existe un lien logique et même une gradation entre les trois parties qui composent cet ouvrage. « En effet, dans le *Journal*, on voit poindre et s'affirmer l'anti-féministe à mesure que l'idée du suicide hante davantage Léon H... ; dans les *Impressions*, l'hostilité contre le Féminisme se formule en sentences ou se dessine en légers croquis ; dans le *Traité* final, cette hostilité s'expose et se justifie dogmatiquement ».

Ce n'est pas ici le lieu de discuter les doctrines émises et soutenues par Léon H... dans la troisième partie du *Mensonge du Féminisme ;* M. Joran

y a, malgré tout, trop mis du sien pour qu'il soit possible de faire exactement le départ entre ce qui lui appartient et ce qui revient à son ami. Mieux vaut insister sur les deux premières parties, œuvre exclusive de Léon H..., qui se recommandent par des qualités toutes différentes. Le Journal intime, si douloureux, si pénible à lire, montre avec une rigueur implacable comment s'est creusé chaque jour davantage un fossé entre deux êtres qui semblaient cependant bien faits pour se comprendre et pour s'aimer; c'est une très remarquable étude psychologique. Mais peut-être les « Impressions d'un antiféministe » sont-elles plus intéressantes encore : on y trouve, à côté de notes purement personnelles et dans lesquelles Léon H... se vise certainement soi-même ou vise sa femme, une série de fragments d'une fine et mordante ironie, des caractères bien tracés (cf. aux p. 168-169, Philaminte maîtresse de maison et mère de famille), des pensées d'un tour rapide et très heureusement frappées. Impressions et Journal intime, voilà, selon nous, les parties maîtresses d'un volume qu'on peut discuter et critiquer, mais dont la lecture ne peut pas laisser indifférent.

FROIDEVAUX.

H. Cochin. — *Le bienheureux Fra Giovanni de Fiesole* (les Saints). 3e édition. Paris. Lecoffre 1906.

L'appellation de bienheureux, qu'a donné à Fra Angellico la vénération populaire a fourni à M. Cochin le prétexte d'un très joli livre sur le peintre de Fiesole. Peu de critique d'art au sens étroit du mot. M. C. se plaît à analyser l'âme de son héros plutôt qu'à détailler les qualités de son pinceau. Et surtout il s'attache par une critique documentaire très précise, que complète une imagination sympathique et volontiers constructive, à reconstituer le milieu et l'époque dans lesquels se déroula la vie simple et monastique du peintre. Cette biographie attendrie débute par la description géographique et historique des paysages du Mugello, qui virent naître l'Angelico. Puis l'initiation de Fra Giovanni à la difficile science de la peinture est l'occasion pour M. C. de nous représenter « quelles sortes de gens étaint ces peintres » florentins de la fin du XIVe siècle. De là, généralisant son étude, il s'applique à retracer l'état moral, politique et religieux de Florence à l'aube du délicieux et si riche Quattrocento. Il y réussit excellemment. Aucun peuple n'eut plus le sens des choses religieuses que cette race en apparence légère, riche et prodigue, mais secouée tous les trente ans de crises morales comme celle entre toutes connue, que plus tard suscita Savonarole. Déjà au XVe siècle Florence accueillit avec faveur la réforme dominicaine, prêchée par Giovanni Dominici, dont l'éloquence passionnée convertit saint Antonin. Ce fut en 1407 en un monastère réformé de Fiesole que Fra Giovanni prit l'habit des frères de saint Dominique. Après un court séjour à Cortone il revint à Fiesole. Mais les divisions que suscita dans l'ordre la douloureuse continuation du schisme le forcèrent à se réfugier à Foligno. En ces diverses étapes, M. C. suit Fra Angelico pas à pas, s'efforçant de se représenter — en l'absence presque complète de tout document — ce que fut l'éducation religieuse et intellectuelle du peintre moine. Survint son retour à Cortone. puis à Fiesole. Déjà c'est un artiste célèbre, et sa grande œuvre d'inspiration uniquement religieuse est commencée. Il allait vivre dix-huit ans

à Fiesole, avant de se fixer à Florence, lors de la fondation du couvent San Marco. M. Cochin nous donne d'intéressants détails sur ses relations avec saint Antonin, et surtout avec deux hommes supérieurs, Cosme de Médicis et le pape Eugène IV. Alors est entreprise l'illustration géniale des murs de San Marco, Fra Giovanni étant devenu le collaborateur du délicat artiste, que fut l'architecte Michelozzo.

Ce fut sous Eugège IV que commencèrent à Rome les travaux de Fra Angelico. Avec une critique prudente et sûre, M. Cochin apporte quelques précisions nouvelles dans le récit de cet ultime voyage. Fra Giovanni continua ses travaux pendant le pontificat de Nicolas V. Il eut des disciples, dont le plus illustre fut Benozzo Gozzoli. De Rome il alla à Orviéto, où Luca Signorelli devait achever son œuvre en un esprit très différent, et après avoir été élu prieur à Fiesole en son absence, il mourut au couvent de la Minerve en 1445.

Tel est brièvement résumé ce livre séduisant qui comble une lacune de notre littérature d'art. De-ci de-là il faudrait y glaner d'intéressantes définitions du génie de Fra Angelico, étudiée avec une intelligente sympathie, qui se prolonge très souvent en une dévotion très éclairée. Les reproduire serait les trahir.

Cette biographie de Fra Angelico est précédée d'une bibliographie sommaire, où — mince chicane ! — nous relèverons deux omissions, celle d'un article de T. W. sur *Fra Angelico et la légende dorée* (Revue d'art ancien et moderne 1902) et celle du livre médiocre mais consciencieux de J. B. Beissel. (Fribourg en Brissau 1895). La critique vétilleuse ne perd jamais ses droits.

Camille-Georges Picavet.

Montaigne. — *Journal de voyage*, publié par **Louis Lautrey**. — Hachette, Paris, 1906.

Rien de plus intéressant que le *Journal de voyage* de Montaigne en Italie. Sa fantaisie s'y donne libre carrière. On y trouve pêle-mêle des indications de toute espèce, tantôt personnelles et tantôt générales. Montaigne ne nous fait grâce d'aucun détail sur lui-même, sur ses repas, ses aventures et ses maladies. Il bavarde tour à tour sur les monuments antiques et modernes, sur les usages et sur les mœurs. Une partie de ses observations est rédigée en un italien incorrect, dont M. Lautrey nous donne la traduction. Le texte, soigneusement constitué avec des variantes, est précédé d'une introduction sur le voyage même de Montaigne. Pour les notes, M. Lautrey a utilisé avec raison l'excellente édition donnée en 1889 par le professeur Alessandro d'Ancona. Il a fait de fréquents emprunts aux autres ouvrages de Montaigne. Pourquoi pourtant s'est-il vu obligé de reproduire trop fidèlement le texte de Montaigne, jusqu'à écrire *jantil'home*, *mullet*, *se beingner*, *plesirs*, etc. Voilà de l'archaïsme bien inutile, dans une édition qui se propose avant tout d'être une vulgarisation. Cette critique n'est pas faite pour réduire la valeur du travail, auquel s'est livré M. Louis Lautrey, qui reste entière. Une table des noms propres à la fin du volume en rend plus facile le maniement et la lecture.

C.-G. Picavet.

E. Grosse. — *Les débuts de l'art*, trad. de l'allemand par A. Dirr, 1 vol. in-8° de la Bibliothèque scientifique internationale. — Paris, Alcan.

M. Grosse estime que les systèmes esthétiques sont établis sur une base trop étroite. Ni Taine, ni Guyau, ni Hennequin n'ont pu fonder une science de l'art, parce qu'ils ont borné leurs investigations aux derniers siècles. Pour faire œuvre vraiment scientifique, il faudrait étudier la genèse des sentiments artistiques, interroger l'humanité à ses débuts ou du moins des populations actuelles qui, placées dans des conditions spéciales, n'ont pas su encore s'élever au dessus du stade primitif. Cet effort M. Grosse l'a tenté. L'épreuve est ingénieuse et le livre fourmille d'aperçus curieux, mais l'on s'aperçoit vite en le lisant que les documents invoqués sont très peu nombreux. Presque aucun explorateur ne s'est donné la peine de les recueillir d'une façon scrupuleuse et utilisable. Ils sont d'ailleurs le plus souvent contestables ; il est très malaisé, en effet, de prouver leur caractère de primitivité. Enfin et surtout, leur interprétation est très ardue : ont-ils, ou non, une signification religieuse, symbolique, mythique ; on en est réduit aux conjectures et aux affirmations. Il paraît presque impossible de pénétrer la mentalité des témoins que l'on interroge.

Pour avoir changé la base de la science de l'art, on n'a donc pas bâti sur un terrain plus solide. M. Grosse croit reconnaître que les manifestations de l'art n'ont pas, à l'origine, un caractère désintéressé et qu'elles sont, d'autre part, franchement réalistes. Ce sont là des hypothèses et l'on ne peut dire qu'elles paraissent démontrées.

Le livre est d'une clarté, d'une verve peu ordinaires chez les écrivains d'outre-Rhin. La traduction française est aisée et elle est présentée au public par une remarquable préface.

Léon Rosenthal.

F. Benoît. — *Reynolds* (Les maîtres de l'art). — Paris, Librairie de l'art ancien et moderne, s. d.

Livre bien informé, écrit avec clarté et qui suffit à donner une idée d'ensemble de la vie, de l'œuvre et de l'art de Reynolds. Pourtant quelque abus des divisions, et dans le plan même suivi par M. Benoît une minutie fatigante : les diverses parties du livre trop fragmenté se rejoignent avec peine. L'ouvrage comprend quatre parties, et l'auteur est trop souvent obligé de renvoyer à un chapitre précédent ou suivant, renonçant à continuer le développement amorcé. Trop de passages en italique aussi ! critique qui n'est pas simplement formelle, puisqu'elle porte sur l'abus en ce livre de formules abstraites, qui veulent être des caractéristiques, mais qui en réalité n'apprennent pas grand'chose sur Reynolds (1). Ces chicanes sans gravité ne sont pas pour diminuer la valeur de l'ouvrage du savant professeur de l'Université de Lille. Son livre rendra d'autant plus de services que Reynolds — comme les grands

(1) Exemple, p. 66 : *La qualité maîtresse de Reynolds... était la faculté de réfléchir, de raisonner et de concevoir des idées générales.* Cf. également, p. 77, la définition qui est donnée du réalisme de Reynolds, ni superstitieux, ni matérialiste, libre, intelligent, voire même impressionniste. Il n'est plus guère de grand peintre dont nos critiques d'art ne fassent un lointain précurseur de l'impressionnisme et dont ils ne vantent pas le réalisme « au sens large du mot ».

peintres de l'école anglaise — est fort incomplètement représenté au Louvre, malgré de récentes acquisitions.

C.-G. Picavet.

Paul Boyer et N. Spéranski. — *Manuel pour l'étude de la langue russe*. Textes accentués, commentaire grammatical, remarques diverses en appendice, lexique, 386 pages, in-8°, 1906 — Paris, Armand Colin, 10 fr.

L'intérêt pour la nation russe grandit en proportion de ses malheurs. Les étrangers, stupéfaits de l'audace du premier parlement russe, voudraient s'assurer si vraiment les habitants des toundres et des steppes sont en état de se gouverner, et si leurs représentants sont de taille à remplir la tâche qu'ils ont assumée. Au moment où un peuple jeune et vaillant conquiert la liberté au prix de son sang, au moment où ses enfants, sans distinction de sexe, bravent les plus atroces supplices dans l'espoir de frayer le passage à la lumière pour ceux qui viendront après eux, tous les regards se tournent involontairement vers ce pays martyrisé et chaque nation revit les horreurs par lesquelles elle-même est arrivée à l'indépendance. En ce moment critique l'apparition de la moindre ligne sur la Russie, écrite sans prévention, d'une main sincère, est précieuse et mérite la reconnaissance des Russes ainsi que des étrangers qui cherchent à voir clair dans les événements qui se déroulent là-bas, très loin, au pays du moujik, et ils ne peuvent pas y parvenir en raison des informations contradictoires de la presse.

M. P. Boyer, professeur à l'Ecole des langues orientales à Paris a conçu, il y a quelques années, l'idée d'un livre de lecture à l'usage des étrangers étudiant le russe. Il nous a enfin donné ce volume, et je suis fière d'en pouvoir rendre compte et de le faire connaître à ceux qui veulent, en apprenant la langue, apprendre aussi à connaître la nation qui a créé et qui parle cette langue riche, souple et libre... « La liberté de sa construction syntaxique forme un frappant contraste avec la rigidité des cadres de la phrase française, anglaise ou allemande » (*Manuel*, p. 1). Notez que si cette liberté offre des difficultés, elle est loin d'être embarrassante dès que vous vous êtes un tant soit peu pénétré du génie de la langue ; au contraire elle vous délie les mains. Le manuel a précisément pour but de vous faciliter la compréhension de l'idiome. Il vous met sous les yeux un texte irréprochablement accentué, et, tout en lisant, vous vous sentez insensiblement guidé par une main bienveillante qui prévient les heurts, commente les locutions obscures, attire votre attention sur les particularités qui vous paraîtraient insignifiantes de prime abord, et qui jouent pourtant un rôle important dans l'étude du russe, qui constituent la richesse de son vocabulaire. Enfin, pour vous donner de la détente, l'auteur vous offre à un moment donné toute une page de texte français, il vous fait un tableau, frappant de justesse et d'impartialité, des mœurs, des coutumes slaves. Vous y trouverez quelques notions inappréciables sur les usages et termes relatifs au mariage, au baptême, à la mort, sur les fêtes de l'Eglise et les carêmes, sur la parenté, les formules de politesse, etc. Çà et là sont disséminées des observations intéressantes sur la vie quotidienne, le vêtement, la coiffure, les modes de locomotion. La

langue populaire, les nombreux diminutifs et termes de tendresse ont trouvé en M. Boyer un interprète fidèle. Il les rend en français avec une finesse, un sentiment de la mesure incomparables. On sent en lisant ou plutôt en étudiant ce livre suggestif que l'auteur ne l'a pas fait dans son cabinet de travail à Paris, mais qu'il a pris ses exemples et ses descriptions sur le vif. En effet, il ne se lasse pas d'étudier sur place la nation dont il enseigne la langue. Intimement lié avec le comte Léon Tolstoï, il va tous les ans s'initier aux petits détails de la vie du peuple russe, ce qui fait que toutes ses explications sont vibrantes ; il ne donne pas des à peu près, mais des indications claires, précises, bien senties.

Les textes, qui servent de base au commentaire, sont collationnés sur les éditions originales de L. Tolstoï. Le choix des morceaux, — il y en a vingt-neuf, — n'est pas fait au hasard. Ce sont des perles de la littérature enfantine. Ils présentent des modèles du parler réel ; le vocabulaire en est riche et varié. On en jugera par ce seul fait que les soixantes pages du texte ne contiennent pas moins de 3.000 mots. Le dernier morceau « Trois morts » a une haute valeur littéraire et reflète quelques-unes des idées morales de Tolstoï.

Les morceaux de lecture sont classés judicieusement et doivent être lus à la suite. En voici la raison : dans les remarques et le commentaire, les renvois en avant et en arrière d'une note à l'autre sont assez nombreux, et si on intervertit l'ordre, la tâche de l'étudiant se complique, tandis qu'en suivant le conseil de l'auteur, l'élève constatera avec plaisir qu'il y a, sans qu'on s'en doute, une méthode rigoureuse dans les explications morphologiques, syntaxiques, idiomatiques, qu'elles vont du simple au complexe.

Au début, l'étude, entravée par de fréquents renvois, pourra paraître un peu aride et fatigante, surtout quand l'élève verra des mots de la langue ecclésiastique ou populaire, peut-être même ne voudra-t-il en prendre que ce qui l'intéresse particulièrement, en omettant le plus difficile pour y revenir dans la suite. Il pourra le faire d'autant plus aisément que l'Index alphabétique des matières contenues dans les notes et les remarques, soigneusement rédigé en deux langues (pp. 309-320), pourra le guider. Ses études n'en souffriront pas, mais ce qui est certain c'est que plus il avancera, plus il trouvera de charme à fouiller le style imagé, savoureux, d'une simplicité limpide de notre grand écrivain. Il me semble qu'à partir du douzième récit (p. 112), l'élève devra se sentir moins embarrassé dans ses recherches, il aura un bon nombre de formes et de locutions plus ou moins familières et maître déjà d'un vocabulaire qu'il pourra évaluer à quelques centaines de mots, il s'intéressera au jeu complexe des alternances vocaliques, des dérivations et des compositions, ce qui l'encouragera à continuer. Quand il aura étudié ces textes si foncièrement russes, il comprendra sans peine n'importe quel livre ; un roman de Tourgueneff, par exemple, lui paraîtra tout à fait facile, car il y verra quantité de locutions étrangères. C'est alors qu'il se félicitera de sa persévérance.

A quel moment le manuel pourra-t-il rendre de réels services ? Je cite textuellement les paroles de M. Boyer : « A l'étudiant qui en commence l'étude il n'est demandé qu'un très sommaire apprentissage de la grammaire russe : l'alphabet, quelques éléments de prononciation enseignés par un maître indigène, un aperçu de la déclinaison des substantifs, des

noms de nombre, des pronoms, des adjectifs ; une vue d'ensemble de la conjugaison ; quelques notions générales sur le phénomène qui a reçu le nom d'aspect des verbes, et en particulier sur l'opposition des deux aspects dits respectivement perfectif et imperfectif. Ces connaissances, il semble qu'un élève d'aptitude moyenne puisse les acquérir en quelques jours, une semaine au plus, et cela dans telle grammaire que l'occasion lui aura mise entre les mains. Ce premier fonds de connaissances grammaticales suffit ; mais il est nécessaire » (*Manuel*, p. 11).

D'accord en principe avec l'auteur, je ne puis admettre qu'un commençant puisse acquérir en quelques jours, les connaissances élémentaires ci-dessus mentionnées, et surtout « dans telle grammaire que l'occasion lui aura mise entre les mains ». Quelle grammaire ? théorique ? écrite en quelle langue ? je n'en vois pas une que je puisse recommander à mes élèves. Nous avons de très bonnes grammaires faites pour les écoles russes, mais un étranger balbutiant à peine des mots qui lui paraissent barbares comme graphie et comme prononciation, n'en tirerait aucun profit. La nomenclature des termes techniques le rebuterait vite. A mon avis on peut se servir du manuel après une année d'études suivies ou bien après un semestre si les étudiants ont la chance d'avoir cinq ou six leçons par semaine. A l'Université de Grenoble nous n'en avons que deux ; eh bien ! à la fin de l'année 1905-1906 j'ai recommandé le livre de M. Boyer à mes auditeurs juste au moment où ils étaient en état de se débrouiller, sans l'aide du professeur, dans les formes étymologiques et syntaxiques. Ils s'en servent comme d'un manuel autodidactique et m'ont dit leur impression toute en faveur de ce volume sérieux et intéressant. Tout étranger connaissant le français pourra l'employer, vu que l'auteur abandonne la méthode de traduction : il commente, analyse les emplois idiomatiques, partant du principe que dans l'étude des langues l'important n'est pas de traduire, mais de comprendre et puis de retenir. Le manuel sera également très utile à tous les Français qui enseignent le russe.

Un mot sur l'apparence extérieure du livre. L'édition ne laisse rien à désirer : beau papier, belle impression, pas d'errata. Je ne demanderais qu'une chose : détacher en caractères gras tout ce qui est russe dans le commentaire au bas des pages et dans l'appendice, comme on l'a fait pour le lexique. En outre, dans les pages captivantes sur les mœurs, les coutumes, etc., ne pas attirer l'attention du lecteur sur les phénomènes linguistiques. Ex p. 291, l. 8, pour l'explication du verbe « tirailler ». Les déclinaisons et les conjugaisons sont données dans le lexipue, cela suffit.

Je finis, comme j'ai commencé, en exprimant mon admiration pour les connaissances approfondies de M. Boyer, qui se consacre depuis des années à l'étude et à la propagation de notre langue et de notre littérature. Par son œuvre il a su prouver qu'il vaut la peine de s'intéresser à la nation qui a donné Tolstoï, Tourgueneff, Pouchkine, Gogol, Lermontoff, Ostrovsky, Stchedrine et toute une pléiade de jeunes talents, et chez qui les enfants du peuple sont capables de la plus haute culture. Lisez le récit du manuel « Vie d'une femme de soldat », écrit par Fedka, paysan de onze ans, et vous verrez, jusqu'à quel point ce gamin à peine lettré est pénétré du sentiment du beau, du grand, du vrai.

NADINE KOSCHKINE.

Raoul de la Grasserie. – *Les principes sociologiques du droit civil.* — Paris, Giard et Brière, édit. 1906.

Un livre de M. de la G. est toujours une bonne fortune pour le public savant et le nouvel ouvrage dont nous venons de transcrire le titre prendra place dignement à côté des nombreux travaux sociologiques et juridiques dus à la féconde activité de M. de la G.

Le droit civil a été l'objet d'innombrables études, mais les travaux d'ensemble et de philosophie critique sont relativement rares en la matière. La raison doit en être simplement cherchée dans l'ampleur et la complexité de cette branche du droit et dans la nécessité corrélative d'en connaître les détails pour apprécier l'édifice entier. L'ouvrage de M. de la G. présente précisément cette connaissance de détails et ces vues générales qu'il est si difficile de trouver en droit civil.

La sociologie du droit civil est encore à faire ou du moins était à faire. Le Code civil est critiqué de toutes parts et la célébration de son centenaire a été le signal de nouvelles attaques Cependant ses grandes lignes sont encore conformes à notre société moderne et c'est ces relations entre la société et le droit qu'a voulu montrer M. de la G. sous le nom nouveau de *civilologie*, l'analogue de la criminologie du droit pénal.

M. de la G. étudie dans la première partie de son ouvrage la sociologie du droit civil considérée en soi, à l'état statique, comme il le dit lui-même. Une série de chapitres montrent au lecteur les différents cadres du droit civil commentés et expliqués au point de vue sociologique. A l'aide de l'histoire et de la critique scientifique, nous assistons aux différentes phases de la formation sociale des contrats, du mariage, de la famille, des successions, etc. Nous noterons ici que ces chapitres constituent par surcroît d'excellents résumés de l'histoire du droit privé occidental et indiquent aussi la vaste compétence de l'auteur.

Une deuxième partie est consacrée à la sociologie du droit civil dynamique, c'est-à-dire à l'évolution de la sociologie du droit civil chez les différents peuples. M. de la G. montre que des lois sociologiques uniformes en principe régissent l'évolution juridique dans les différentes sociétés et que les phases se succèdent dans un ordre régulier. Il nous montre par exemple l'évolution des contrats, des sources législatives, de l'influence de la jurisprudence, etc.

La dernière partie n'est pas la moins intéressante. Sous le nom de sociologie du droit civil appliqué, M. de la G. nous indique les conséquences pratiques à déduire des principes posés dans son ouvrage. Il nous indique en langage plein de bon sens et d'humour, les défauts de notre législation, la vanité des systèmes des jurisconsultes, l'abus des termes techniques et obscurs et autres vices de nos études juridiques. Ses réflexions sur le droit de l'avenir nous paraissent judicieuses et de nature à être méditées par la Commission de revision du Code civil.

Un étudiant de première année serait peut-être un peu perdu en lisant l'ouvrage de M. de la G.; mais tous les juristes qui aiment le droit civil sans avoir le fétichisme du Code seront heureux de ce nouveau livre et y puiseront certainement la source de profondes et utiles réflexions.

M. Moye.

F. Th. Meylan. — *La coéducation des sexes*, 1 vol. in-8°, 181 pages. — Bonn, Imprimerie de l'Université, 1904.

Ce livre se présente dans des conditions et sous des formes assez étranges. L'auteur, Miss Meylan, est une Américaine, semble-t-il ; en tout cas elle est professeur à *Bryn Mawr College*, l'un des quatre grands collèges féminins des Etats-Unis. Elle a des relations étroites avec l'Europe, puisqu'elle est licenciée ès lettres de l'Université de Lausanne. L'ouvrage a été publié en Allemagne, à l'imprimerie de l'Université de Bonn. Et enfin il est écrit en langue française — un français incertain et même incorrect, — mais expressif et parfois savoureux.

C'est un plaidoyer sincère, et très documenté, en faveur de la coéducation : d'autant plus significatif que l'auteur n'y apporte pas un parti-pris, un préjugé personnel de profession, le collège de Bryn Mawr où elle enseigne étant un des rares collèges américains qui ne soit pas coéducationnel. Miss Meylan s'attache d'abord à montrer par des statistiques détaillées jusqu'à quel point la coéducation a réussi aux Etats-Unis. Elle ne parle pas des écoles primaires élémentaires, ni des écoles primaires supérieures, les *high schools*, où le mélange des deux sexes est devenu la règle universelle, presque absolue. Elle ne s'occupe que des établissements d'éducation supérieure des femmes, c'est-à-dire des collèges et des universités, des coll'ges surtout, où les jeunes hommes et les jeunes filles étudient de 18 à 22 ans ; en Amérique, on n'est bachelier ou bachelière qu'à 22 ans. Sans doute les collèges célèbres de Vassar, Wellesley, Smith et Bryn Mawr (ce dernier fondé en 1885 seulement), et quelques autres encore, ne s'ouvrent pas aux garçons et restent purement féminins. Ailleurs, comme à Harvard, à Columbia et dans quelques autres universités, la porte est seulement entr'ouverte, entrebaillée : un collège de femmes est simplement annexé à un collège de garçons et garde jusqu'à un certain point son autonomie. Mais le plus souvent, c'est la coéducation qui triomphe, dans les Etats de l'Ouest et du Sud surtout, où, sur 378 collèges, 319 sont coéducationnels. Dans l'Est, dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, plus fidèles aux vieilles traditions européennes, la proportion est moindre : 40 collèges mixtes sur 82. Tout compte fait, et en éliminant du calcul les collèges catholiques et luthériens où la coéducation est toujours regardée comme une « abomination », la proportion en faveur des collèges ouverts aux deux sexes est de 80 0/0 ; elle n'était que de 30 0/0 il y a trente-cinq ans, en 1870. On voit combien a été rapide, dans sa marche ascendante, le progrès de la coéducation dans les établissements d'instruction secondaire.

Il faut d'ailleurs faire remarquer, pour éviter tout malentendu, que la coéducation, comme l'entendent les Américains, devrait plutôt être appelée le « coenseignement ». L'internat commun aux deux sexes est chose rare, même aux Etats-Unis. Généralement, il n'y a mélange des sexes que dans les classes, dans les auditoires et dans les laboratoires. Miss Meylan nous décrit dans des pages intéressantes la vie intérieure du collège de Swarthmore, qui fut fondé en 1864, par les Quakers, pour l'éducation supérieure des jeunes gens des deux sexes, et qui les soumet les uns et les autres au régime de l'internat. Mais elle avoue que c'est une exception dont le succès est dû au caractère particulièrement austère des Quakers : « Une coéducation aussi étroite, dit-elle, n'est pos-

sible que lorsque l'influence morale est parfaitement forte et idéale, et le milieu d'une grande pureté. »

C'est donc surtout la cause de la communauté des études, de l'égalité de l'éducation, du droit égal des deux sexes à l'instruction universelle et la même pour tous que Miss Meylan défend dans son livre avec une remarquable énergie. Après avoir démontré par les faits que l'usage de la coéducation n'a eu aux Etats Unis que d'heureux effets, qu'elle n'a compromis ni la santé, ni la grâce, ni la beauté des jeunes filles, tout en éclairant et en élargissant leurs esprits, elle aborde la question à un autre point de vue. Elle s'efforce d'établir qu'il n'y a pas entre l'homme et la femme autant de différences qu'on le croit, que rien dans les caractères physiques, intellectuels et moraux de la nature féminine ne justifie le préjugé qui voudrait interdire aux jeunes filles l'accès de la haute instruction ; et qu'enfin si des inégalités apparaissent encore, cela tient surtout à ce que la femme a été trop longtemps privée d'instruction et d'indépendance. L'imprévoyance et la fausseté des nègres sont proverbiales, dit notre auteur, c'est le résultat des longs siècles de servitude qui ont pesé sur la race. De même si la femme de nos jours est plus faible physiquement que l'homme, si elle passe pour être plus fine et plus rusée, ne serait-ce pas la conséquence de l'état de sujétion, de la vie sédentaire et oisive, qui, dans les temps passés, ont été la loi du sexe féminin ?

Le livre de Miss Meylan, riche de faits et riche d'idées, n'est pourtant pas de nature à résoudre définitivement la question de la coéducation. Des objections psychologiques, morales et même sociales se dressent toujours contre le système cher aux Américains : des raisons de race et de tradition aussi. Vérité par delà l'Atlantique : erreur peut-être en deçà ! Ce serait en tout cas enfler et exagérer les choses qu'attendre de la coéducation, avec l'enthousiasme de Miss Meylan, « une régénération morale des sociétés humaines ».

Gabriel Compayré.

Paul Monroe. — *A Text-Book in the History of Education*, un volume de 772 pages. — New York, 1905.

Pour un livre de classe, pour un *text-book*, c'est un bien gros volume que l'ouvrage de 772 pages très compactes de M. Paul Monroe. Mais l'histoire de l'éducation est une si riche et si abondante matière qu'un auteur bien informé, qui veut l'écrire, est excusable de se laisser aller à de longs développements. M. Monroe connaît admirablement son sujet. Il a recueilli dans ses lectures une si grande masse de matériaux qu'il en est comme accablé. Et pourtant dans son vaste répertoire il y a encore des lacunes. Pas un mot sur Fénelon. Pas un mot sur Rollin. La pédagogie française en général est peu étudiée. Ce qui est plus grave, c'est le manque de proportion entre les diverses parties de l'ouvrage. Ainsi le chapitre V consacré à l'éducation au moyen âge est le plus long de tous et ne compte pas moins de 128 pages, tandis que le chapitre VI où il est question de la Renaissance n'en a pas 50. Le livre aurait gagné à être plus condensé : mais il n'est pas moins des plus intéressants. Alors que trop souvent les historiens de l'éducation ne font que répéter ce qui a été dit et écrit avant eux, le travail de M. Monroe est réellement

une œuvre personnelle et le produit de recherches originales, d'une étude patiente des textes. Ce que nous y louerons aussi, c'est l'effort qu'a fait l'auteur, quand il arrive à la période moderne, pour classer les éducateurs, en rattachant leurs opinions diverses à un petit nombre de principes, de tendances générales. C'est ce que nous indiquions nous-mêmes comme possible et desirable dans notre *Histoire de la pédagogie*, quand nous disions qu'au lieu de suivre l'ordre des temps et la succession historique, il serait peut-être meilleur de distinguer toutes les doctrines et toutes les applications pédagogiques en un certain nombre d'écoles : l'école ascétique, l'école utilitaire, l'école littéraire, l'école scientifique. M. Monroe a essayé une classification de ce genre, et dans ses cinq derniers chapitres, il rattache à cinq tendances distinctes les éducateurs du XVIII[e] et du XIX[e] siècles : la tendance naturaliste, avec Rousseau comme protagoniste ; la tendance psychologique, avec Herbart ; la tendance scientifique, avec Herbert Spencer ; la tendance sociologique avec Pestalozzi et Frœbel ; enfin la tendance éclectique, qui caractériserait l'heure présente. Et en effet, en l'absence de grands théoriciens de l'éducation et de pédagogues vraiment originaux, il semble que l'heure présente tende à mêler et à fondre, pour les corriger l'un par l'autre, les systèmes exclusifs du passé.

Quelques gravures bien choisies qui représentent des intérieurs d'école, des salles de classe, aux divers âges de l'humanité, illustrent agréablement l'énorme volume de M. Monroe. Ajoutons que l'auteur, qui a écrit son livre surtout pour l'usage de ses étudiants du *Teachers College*, c'est-à-dire de l'école normale annexée à la grande *Columbia University* de New-York, a eu soin de dresser, au bout de chacun de ses chapitres, une liste de questions à résoudre, de sujets à étudier, afin de pousser plus loin, plus à fond l'étude des matières dont il ne prétend avoir donné qu'une « esquisse superficielle » ; et disons enfin que pour compléter l'instruction historique de ses élèves, il annonce qu'il publiera toute une série de textes empruntés aux éducateurs modernes, comme il l'a déjà fait pour les Grecs et les Romains.

GABRIEL COMPAYRÉ.

Léon Riotor. — *Carpeaux* (Les grands artistes). — Paris, Laurens s. d.

En ce livre de fervente admiration, la vie et l'œuvre du grand artiste que fut J.-C. Carpeaux sont très sympathiquement retracées. La modestie de M. Riotor est extrême. Dans ses commentaires il se dérobe le plus souvent derrière les appréciations de MM. Michel, Geffroy et autres critiques d'art éprouvés. Le plan de M. Riotor est excellent : il ne sépare l'analyse des œuvres du récit de la vie, et s'efforce d'embrasser intégralement la personnalité de Carpeaux. Cette biographie critique est une très bonne vulgarisation.

C.-G. P.

Ferdinand Brunot. — *Histoire de la langue française des origines à 1900.* Tome I, *De l'époque latine à la Renaissance.* — Paris, Colin, 1905, 8° de XXXVIII-547 p.

Dans l'*Histoire de la langue et de la littérature française*, publiée

sous la direction de Petit de Julleville, tous les chapitres consacrés à l'histoire de la langue étaient dus à M. F. Brunot, et cette partie si importante de l'œuvre, en même temps qu'elle avait frappé tous les lecteurs, avait été accueillie avec reconnaissance par les érudits, couronnée par l'Académie française, longuement étudiée, dans le *Journal des savants*, par Gaston Paris : « M. Brunot, disait le grand romaniste, aura l'honneur d'avoir réalisé le premier un dessein que plus d'un, sans doute, a formé, mais que nul avant lui n'avait osé exécuter .. Ce courage, M Brunot le justifie par le savoir et le talent avec lesquels il a exécuté sa difficile entreprise ; il a doté la littérature scientifique d'une œuvre qui lui manquait... Il est à souhaiter que l'auteur, une fois terminée la grande publication collective à laquelle cette œuvre est annexée, l'en dégage pour en faire un livre à part, qui sera assurément, quand il l'aura revu, complété et perfectionné, un des livres les plus importants, les plus distingués et les plus utiles que la philologie du XIXe siècle léguera à l'âge qui vient ».

Le souhait de Gaston Paris est en train d'être exaucé, et sa prophétie se réalise. Les chapitres de M. Brunot vont s'étendre jusqu'à former quatre gros volumes de plus de cinq cents pages chacun. Tout en gardant la clarté de disposition et de rédaction qui leur permettra d'être lus par tous, ils se transforment pour devenir avant tout un précieux instrument de travail, où seront amassés et classés les innombrables résultats de détail acquis par la science internationale, où une abondante bibliographie permettra de poursuivre dans tous les sens des études complémentaires, où les recherches personnelles de l'auteur enrichiront et souvent mettront au point les découvertes enregistrées.

Une comparaison entre le premier volume de la nouvelle *Histoire de la langue française* et la partie correspondante de l'ouvrage antérieur montrerait combien a été considérable l'effort fait par M. Brunot pendant les quelques années qui ont séparé les deux publications, et à quel point est différente de l'autre l'œuvre qu'il met actuellement entre nos mains. Mais nous ne pouvons entreprendre ici cette comparaison, pas plus que nous ne pouvons examiner par le menu un livre aussi plein de faits et d'idées de toutes sortes. Il suffira sans doute de rendre un compte sommaire de son contenu.

Après une intéressante préface, après la liste des abréviations employées, après une introduction historique et critique sur l'*origine du français*, l'*Histoire* proprement dite se divise en trois livres : *Latin et roman*, — *l'Ancien français* (*IXe-XIIIe siècles*), — et *le Moyen français* (*XIVe et XVe siècles*), division commode et judicieuse, d'autant plus qu'elle n'a rien de trop rigide et qu'elle n'empêche pas M. Brunot de distinguer les divers moments d'une même période étendue. Le second livre surtout contient des subdivisions qu'il importe de noter. Successivement il étudie : *les premiers textes* (chapitre Ier) ; puis *les principaux changements phonétiques*, *morphologiques*, *syntaxiques* et *lexicologiques* qui se sont produits *du VIIe au XIIe siècle* (chap. II à V) ; enfin, au chapitre VII, *le XIIIe siècle*, cette époque où « l'ancien français atteint son apogée et arrive à une beauté linguistique dont il n'a fait depuis que déchoir » (p. XII). Le livre III, *le Moyen français*, est consacré à deux siècles, assez mal connus jusqu'ici, mais qu'il faut bien regarder cependant comme une période de transition, et que les plus

graves raisons invitent à considérer d'ensemble : M. Brunot réunit donc dans ce livre III les xiv° et xve siècles et, suivant le même ordre que dans le livre précédent, il étudie la désorganisation de l'ancien français successivement dans la phonétique (chap. II), la morphologie (chap. III), la syntaxe (chap. IV) et le vocabulaire (chap. VI). Toutes les fois qu'il le peut, il n'en a pas moins soin de distinguer ce qui est particulièrement propre au xve siècle de ce qui caractérise plutôt le xive, conciliant ainsi la nécessité des vues d'ensemble avec ce que réclame l'évolution continue des faits linguistiques.

Au livre II, un chapitre spécial étudie *les dialectes de l'ancien français* au moment où ils sont vraiment constitués, non d'ailleurs sans indiquer et discuter les diverses opinions sur l'existence, les caractères, les limites des dialectes (chap. VI) ; un autre apprécie *la valeur linguistique de l'ancien français* (chap. VIII) ; un autre enfin fait ce que M. Brunot appelait ailleurs *l'histoire externe* de la langue et montre la glorieuse diffusion du français à l'étranger, ainsi que les influences exercées et subies par lui dans son contact avec les autres langues, orientales et occidentales (chap. IX).

Au livre III, deux chapitres sont particulièrement curieux. L'un prouve qu'au xive et au xve siècles, et non pas seulement au xvie, a eu lieu l'invasion des latinismes qui ont si notablement défiguré notre idiome (chap. VII) ; l'autre (le chap. V) montre dans *la graphie* française des premiers temps, et surtout dans celle du xve siècle, l'origine des difficultés orthographiques du xxe : « Conservation d'un alphabet héréditaire, où il y avait d'une part des superfluités, de l'autre des lacunes ; maintien traditionnel d'une foule de sons alors qu'ils ont cessé de se prononcer ; extension analogique de certaines lettres auxquelles il aurait fallu garder leur valeur propre ; fâcheuse sujétion à l'égard du latin, qui pousse à remodeler sur un type déjà éloigné des mots auxquels l'évolution phonétique avait donné une physionomie nouvelle ; lettres mises « pur bele escripture », et redoublées inconsidérément ; enfin, brochant sur le tout, une indécision constante qui empêche d'aller jusqu'au bout des fantaisies même : telles sont, en raccourci, toutes les raisons diverses de l'absurde graphie du xve siècle. Les premiers imprimeurs qui donnèrent des textes français ne changèrent rien aux habitudes des manuscrits ; ils en acceptèrent même les contradictions : et par là les yeux s'habituèrent complètement à cette physionomie grimée des mots. Le mauvais usage préparait la mauvaise règle » (p. 500).

C'est ainsi que M. Brunot, sans jamais se détourner de son chemin, indique en passant avec netteté ce qui, dans l'usage des siècles passés, fait pressentir celui du nôtre (voyez encore p. 265, 419, 456, 466, etc.) ; et, comme il n'indique pas avec moins de soin ce qui caractérise essentiellement chaque époque (voir p. 96, 208, 232, 418, 446, etc) ; comme, à chaque moment de l'histoire qu'il raconte, il rappelle discrètement les gains, les pertes, les changements de tout ordre qui viennent de se produire, son livre nous donne bien, autant qu'il est possible, le sens de l'évolution qui s'est accomplie au cours de tant de siècles.

C'est surtout à ce désir de bien marquer la continuité de l'évolution linguistique qu'est due la composition du livre Ier, le plus nouveau peut-être de l'ouvrage quand on le compare aux chapitres de l'ancien *Petit de Julleville*. Le latin populaire y est distingué du latin classique, et le latin

de la Gaule, influencé (dans quelle mesure ?) par le celtique et les idiomes germaniques, y est distingué des autres parlers provinciaux ; après quoi, M. Brunot étudie longuement, dans le même ordre commode que nous avons déjà signalé (phonétique, morphologie, syntaxe, vocabulaire), les principaux caractères du latin parlé. Et cette étude n'est pas de celles que l'on fait par acquit de conscience et dont on laisse, par la suite, oublier aux lecteurs les résultats : lorsqu'il en vient décidément aux mots français, M. Brunot ne les compare pas (sinon à l'occasion, et pour éviter les méprises) aux mots latins savants, dont en réalité ils ne viennent pas ; il les rapproche des mots populaires tels qu'ils paraissent avoir été prononcés à une date tardive de la latinité (voir la note de la page 147). Et ainsi en est-il partout : les formes de chaque époque sont rapprochées de celles de la date antérieure, qui seules peuvent vraiment les éclairer. Page 144, un tableau curieux montre bien ce souci de M. Brunot : les serments de Strasbourg y sont présentés parallèlement de six manières : en latin classique, — en latin parlé, du VII[e] siècle environ, — dans leur texte authentique, — en français du XI[e] siècle, du temps de *Roland*, — en moyen français, du commencement du XV[e] siècle, — et en français contemporain.

Le livre de M. Brunot n'est pas sans défauts, cela va sans dire : en pareille matière, moins encore qu'en bien d'autres, il ne peut être question d'écrire un ouvrage « définitif ». Mais l'auteur s'exprime trop modestement quand il écrit, p. XXI-XXII : « Si mon livre peut servir pendant quelques années de point de départ à des études qui feront progresser et renouvelleront la science, fût-il ensuite condamné et abandonné, tout ira bien, car dans le grand travail collectif et anonyme qui a pour but d'édifier l'histoire, l'ambition de celui qui aime la vérité est, non pas de chercher à marquer son nom à une place éclatante, mais de contribuer à l'ensemble ; et quand il a la joie de mettre à cet ensemble plus qu'une pierre, de donner un plan, grâce auquel de bons ouvriers montent rapidement et solidement de nouvelles assises, son but est atteint et sa peine récompensée ».

EUGÈNE RIGAL.

Henri Guyot. — *Les Réminiscences de Philon le Juif chez Plotin.* — Paris, Alcan, 1906, 92 p.

On sait que Plotin a connu Philon par Numénius. Mais peut-être a-t-il lu lui-même Philon. M. G. partant de cette hypothèse, essaye de retrouver dans les écrits du néo-platonicien des traces de l'influence d'une lecture directe. L'entreprise était périlleuse, puisque les œuvres de Numénius sont perdues ; avons-nous donc moyen de savoir si dans les rapprochements établis par M. G., Numénius n'a pas servi d'intermédiaire ? Cet argument peut jeter un doute sur les conclusions du travail, qui sont les suivantes : Plotin a pris directement chez Philon les notions d'infinité divine, de puissances et d'extase. Ces conclusions sont appuyées sur des comparaisons de texte intéressantes ; mais le texte de Philon reste parfois mal compris (p. 69, le texte de *leg. alleg.*, II, 9, signifie non l'extase qui amène à Dieu, mais la disparition de l'intelligence lorsque la sensation paraît).

EMILE BRÉHIER.

G. Compayré. — *Horace Mann*, 1 vol. des grands éducateurs. — Paris, Delaplane, 121 p.

M. C. continue ses monographies sur les grands éducateurs par une étude sur H. Mann (1796-1859), le restaurateur ou pour mieux dire le fondateur de l'école publique aux États-Unis. Une biographie très détaillée et très vivante nous montre Mann consacrant sa vie depuis 1837 à la réforme de l'enseignement dans le Massachusetts, puis à partir de 1853 mettant lui-même à l'œuvre ses idées comme président du collège d'Antioche. Cet avocat, parvenu aux plus hautes situations publiques, se trouve, à l'âge de 40 ans, une vocation d'éducateur. D'abord au milieu de l'indifférence générale du public, puis de l'hostilité déclarée des membres de l'enseignement, il poursuit sa mission. Il valut surtout par l'enthousiasme et l'autorité morale. Ce n'est pas un théoricien, et il emprunte ses idées sur l'homme à un penseur de médiocre aloi. Assez dédaigneux des supériorités intellectuelles, il choisit pour élèves à son collège les candidats qui présentent le plus de qualités morales. Au même trait de caractère se rattachent sans doute la suppression de la surveillance et des punitions ; le principe de la coéducation des sexes adopté aujourd'hui universellement aux Etats-Unis ; enfin son hésitation devant le principe de l'instruction obligatoire. On lira avec intérêt ce petit livre qui dépeint une belle et noble figure. Il se termine par une courte bibliographie.

EMILE BRÉHIER.

Georges Dumesnil. — *Le Spiritualisme.* — Paris, Société française d'imprimerie, Paris, 1905, 162 p.

Dans les trois études qui composent ce livre (Je suis; Dieu est ; la Philosophie), M. D. s'efforce de restaurer le spiritualisme cartésien, d'une part contre le matérialiste positiviste, d'autre part contre l'idéalisme issu de Hume et de Kant. L'élévation et le sérieux de la pensée distinguent avantageusement cette œuvre de bien des œuvres métaphysiques contemporaines qui ne sont que jeux d'esprit plus ou moins subtils. Avec quelle raison il reconnait la nécessité d'une initiation, et particulièrement de la connaissance de l'histoire pour traiter les problèmes philosophiques (p. 155). Une bonne partie du volume (p. 8 à 71) est consacrée à une exposition et une critique de la doctrine de M Lachelier. Il lui reproche d'avoir sacrifié la réalité substantielle du moi au Je-pense formel du kantisme ; puis d'avoir réalisé ce Je-pense, en en faisant la cause universelle des êtres, qui se trouvent ainsi réduits à une fantasmagorie sans consistance ; enfin d'avoir vainement tenté de retrouver dans cette forme, par une déduction artificielle, le véritable moi individuel, libre et responsable. Les pages où M. D. suit pas à pas cette déduction sont parmi les plus intéressantes. Malgré ses attaches, M. D. ne reproduit cependant pas servilement le cartésianisme ; il se fait de la science (par exemple p. 162) une idée tout autre qui se rattache à la critique scientifique contemporaine. Il resterait à savoir si la physique cartésienne n'est pas liée trop étroitement à sa métaphysique pour qu'on puisse songer à garder les principes de celle-ci en rejetant celle-là.

EMILE BRÉHIER.

Adolfo Posada. — *Literatura y Problemas de la Sociologia*, un vol. de la *Bibliotheca moderna de ciencias sociales* (vol. III), de 305 p. — Madrid-Barcelone, 1902.

M. le professeur Posada a recueilli dans ce livre un bon nombre d'articles, écrits de l'année 1889 à 1900. Ils forment un ensemble, parce que l'auteur a eu le souci de s'instruire lui-même progressivement et qu'il nous donne le résultat d'une enquête conduite avec méthode. Quelques-uns des maitres de l'économie politique, tels que Comte, Spencer, Schäffle, Gumplowiez, Greef sont envisagés d'abord, en même temps que M. Fouillée et le regretté Tarde. Mais le corps de l'ouvrage est fait surtout d'études qui attestent une persévérante attention aux travaux des sociologues français contemporains, aux articles de l'*Année sociologique*, aux résultats du Congrès de sociologie de 1900. La partie du volume la moins instructive pour nous n'est certes pas celle qui concerne la *Sociologie en Espagne*. On y trouvera dix articles sur autant de sociologues espagnols, avec maints renseignements clairs et concis sur une école qui n'est pas fort connue de tous et qui travaille. Le livre se termine par les *Problèmes de la Sociologie*, essais où l'auteur, en s'inspirant de la doctrine de l'évolution, indique quelques directions de recherches.

GEORGES DUMESNIL.

G. A. Colozza — *La Meditazione. Appunti di psicagogia*, un vol. in-12 de 310 p. — Naples, 1903.

La tentative de M. Colozza n'est pas banale ; il s'agit pour lui de restaurer l'exercice de la méditation et il remarque lui même quelque part que notre temps n'y est pas favorable. Tout le monde se trouve entraîné hors de soi, il serait bon d'y rentrer délibérément et systématiquement. M. C. n'a pas de peine à montrer que la méditation ne s'oppose pas à l'action et que plusieurs des plus grands hommes d'action ont été des méditatifs. Il ne trouve non plus aucune contrariété entre cet exercice et la science, il voudrait même lui donner souvent la science comme base : nous aurions des méditations sur le règne animal, des méditations astronomiques, anthropologiques, géologiques (III). M. C. est fort habile à signaler les effets toniques de la méditation sur l'âme et à en laisser entrevoir les heureux résultats intellectuels : réconciliation de la philosophie et des disciplines spéciales, de l'observation intérieure et extérieure. Il est plus délicat pour lui de montrer comment le jeune homme peut être incité à la méditation : il y a là, pour reprendre son expression, un problème de « psychagogie » qui laisse quelque inquiétude, même après les indications que donne M. C. pour en tenter la solution et malgré les autorités sur lesquelles il se fonde (Rosmini). La méditation systématique ne semble avoir été historiquement que l'habitude d'hommes plus formés que des élèves et qui y faisaient entrer un élément de spiritualité ; aussi l'auteur est il amené à en reculer les frontières du côté de la réflexion, de l'émotion, de la poésie, de la critique, de l'étude des auteurs. Le terrain se trouve ainsi élargi et devient celui de la pédagogie générale. Les références scientifiques et littéraires de M. C constituent une assez agréable littérature, mais on s'étonne de quelques lacunes parmi tant d'exemples : Descartes est à peine nommé, l'auteur des immortelles *Méditations* et pour une particularité insignifiante ; quand il s'agit de

l'examen de conscience, nous passons subitement de Pythagore et de Socrate à Kant. Et faut-il conseiller à tous de faire un journal de leur vie ?

GEORGES DUMESNIL.

N. Kostyleff. — *Esquisse d'une histoire de la philosophie.* — Paris, Alcan, 1903, 224, pp. in 12.

Après avoir indiqué les principaux essais pour déterminer l'évolution des systèmes philosophiques (Hegel, Zeller, Renouvier, Fouillée) et en avoir signalé les insuffisances, l'auteur voit la pierre d'achoppement de *toutes* les doctrines philosophiques dans le dualisme de l'âme et du corps. « L'humanité a passé d'un système à un autre, non parce qu'elle jugeait le dernier supérieur et plus complet, mais parce que toutes les conséquences du premier étaient épuisées sans avoir donné la solution de l'éternel problème, et que la nouvelle hypothèse contenait virtuellement une nouvelle possibilité de le résoudre. « Cette évolution, qui s'est répétée deux fois, dans l'antiquité et dans les temps modernes, suit la marche suivante : réalisme, idéalisme, monisme. L'auteur esquisse à grands traits, mais d'une façon extrêmement claire et souvent pénétrante, en tenant compte à la fois des facteurs intellectuels et des facteurs historiques, la succession des doctrines dans l'antiquité et les temps modernes ; il établit entre ces deux périodes un parallélisme un peu artificiel, bien qu'il signale lui-même les raisons qui empêchent ce parallélisme d'être absolu, mais très intéressant et attirant l'attention sur des ressemblances généralement inaperçues. Les trois grandes étapes de cette évolution de la pensée humaine sont Aristote, Spinoza, Hegel, et le terme en est dans la doctrine des idées-forces de M. Fouillée, qui établit le monisme de la pensée et de la vie tandis que la science contemporaine établit celui de la vie et de la matière.

Comme illustration de cette conception d'ensemble de l'histoire de la philosophie, l'auteur consacre le second des essais qui composent son livre à Spinoza, en qui il veut montrer « le type de l'humanité pensante, à un certain moment de son développement ». Malgré sa brièveté, cette étude contient plus de remarques intéressantes que bien des gros volumes, notamment en ce qui concerne l'histoire de la vie et de la pensée de Spinoza, et une idée féconde, celle du recours de Spinoza à la logique pour suppléer à ses ignorances scientifiques, par exemple sur les questions de la substance (p. 164) et de la persévérance dans l'être (p. 191).

G. H. LUQUET.

Ch. Lejeune. — *La morale religieuse et métaphysique et la morale laïque.* — Paris, Giard et Brière, 1904, 60 pages in 8°.

Brochure inspirée par les meilleurs intentions, mais vraiment par trop polémique. L'ardeur de prosélytisme de l'auteur semble nuire à la lucidité de son esprit critique. Quand il oppose la science à la religion et à la métaphysique où il ne voit qu'un succédané des dogmes, il confond ce qui dans la science est vraiment positif et les hypothèses générales ; il oublie par exemple que le matérialisme, excellente formule de recherche scientifique, est, contestable ou non, une métaphysique encore. Le point

de départ de l'auteur prête fort à la critique : la morale de Janet n'est sans doute pas aussi noire qu'il la fait, et elle ne tient pas, je crois, dans l'enseignement, même secondaire, la place presque exclusive qu'il lui attribue. En somme, il faut voir dans cet essai une conférence anticléricale qui repose beaucoup plus sur ce que M. Ribot appelle la logique des sentiments que sur l'autre ; l'auteur oppose un credo à un autre, et si cette substitution est un progrès incontestable, elle ne donne encore qu'une satisfaction imparfaite au véritable rationalisme. Les bonnes causes veulent être bien plaidées.

G. H. L.

F. Le Dantec. — *Traité de biologie.* — Paris, Alcan, 1903, 553 pp. gr. in-8°.

Il serait sans profit d'indiquer même sommairement les points principaux du nouveau livre dans lequel un de nos plus notables biologistes contemporains expose dans un enchaînement systématique des idées déjà indiquées ou développées dans ses ouvrages ou articles précédemment parus L'idée directrice, confirmée avec une grande force à la fois par le raisonnement et par les faits, est que les phénomènes proprement vitaux, c'est-à-dire non le mouvement spontané en apparence, mais l'assimilation, qui entraîne la forme, les variations, l'hérédité. s'expliquent complètement d'une façon purement chimique. On lira avec le plus grand intérêt la discussion, à la fois logique et empirique, de la théorie de la préformation et de son succédané, la théorie des particules représentatives de Weissmann, la conciliation des conceptions darwinienne et lamarckienne des variations, l'explication des résultats variés de l'amphimixie par la loi du plus petit coefficient, la définition de l'espèce, etc. Cet ouvrage se distingue de tant de traités scientifiques par un charme véritable, dû notamment au style extrêmement vivant, non seulement dans la discussion, mais même dans l'exposé objectif, et à des comparaisons vraiment lumineuses : pour l'osmose (les cerises à l'eau-de-vie), la diapédèse, la variation de forme sous l'influence de circonstances constantes (la goutte d'eau du robinet), le rôle du squelette (les bulles de savon de Plateau), les caractères sexuels secondaires (les galles).

Une mention spéciale est due à l'introduction et à l'appendice. L'introduction contient des développements méthodologiques du plus haut intérêt, dont nos manuels de logique trouveraient profit à s'inspirer, au lieu de s'en tenir à Cl. Bernard. S'il est vrai que la science n'est qu'une langue bien faite, l'auteur semble s'être proposé de perfectionner le langage biologique. Il s'agit de raconter des phénomènes globaux, c'est-à-dire de réunir un état initial et un état terminal sans faire d'hypothèses sur les phénomènes intermédiaires, qui échappent à notre perception ; on écarte ainsi des hypothèses « saugrenues » ou des problèmes qui n'ont de raison d'être que dans le langage vulgaire. Cette méthode n'est qu'une extension de celle de Darwin, chez qui la qualification d'êtres « plus aptes » n'est pas une explication, mais une constatation. Ce langage synthétique appliqué à raconter les phénomènes simples devient analytique quand il sert à raconter certains éléments contenus dans des phénomènes plus complexes ; et ce procédé est légitime et fécond. Mais il est illégitime, sous prétexte que les phénomènes plus complexes et en particulier

humains nous sont plus familiers, d'employer le langage des phénomènes humains pour raconter ceux des vivants plus simples ; c'est en cela que consiste l'erreur anthropomorphique.

L'appendice esquisse quelques applications de la biologie à la psychologie, et, ce qui est plus neuf, à la sociologie. Pour la volonté, l'homme se définit un transformateur de mouvement ; on voit l'analogie et la différence avec la conception cartésienne de la liberté. Mais si l'homme n'est pas un transformateur pur et simple de mouvement, une machine quelconque ; c'est une machine consciente des transformations qui s'accomplissent en lui. L'âme considérée comme un pur esprit est « tout simplement le sujet des verbes avec lesquels nous racontons les activités de notre personne en langage psychologique », manière de parler commode, mais source inépuisable d'illusions. Au point de vue de la sociologie, nous signalerons particulièrement un bien joli passage, et fort sensé, sur l'utopie anarchiste (p 525), et l'exposé du sens biologique de la liberté et de l'égalité, qui montre d'une façon pénétrante l'accord de ces deux notions souvent considérées comme ennemies. En résumé, livre éminemment suggestif, grâce à un rare équilibre de l'esprit scientifique et de l'esprit philosophique.

G. H. Luquet

Alfred Fouillée. — *Les Eléments sociologiques de la morale.* — Paris, Alcan, 1905, in-8°.

« Ce volume est une introduction nécessaire à la morale des idées-forces ». Ce que sera cette morale, il est déjà aisé de l'apercevoir. Elle fera une large part aux données de la science, car la morale est sinon biologique, du moins obligée de tenir compte de ce fait biologique primordial : la génération ; et elle est nécessairement sociologique et cosmologique. Mais si M. Fouillée reprend les idées bien connues de Guyau sur l'expansion vitale, nous savons déjà qu'il les oppose nettement à celles de Nietzsche ou de l'égoïsme brutal, à celles des aristocrates partisans de la concurrence vitale et prêts à applaudir au triomphe des plus aptes. De nombreux ouvrages sur l'immoralisme, l'idéalisme et le positivisme, le moralisme et les divers systèmes de morale, nous ont déjà familiarisés avec les critiques que M. Fouillée adresse aux individualistes, aux utilitaires, aux positivistes.

Les pires adversaires de la morale des idées-forces semblent être ces sociologues qui à la suite de MM. Durkheim et Lévy-Bruhl voudraient remplacer la morale par la « physique des mœurs », la recherche de conceptions à la fois scientifiques et philosophiques de l'idéal moral, par la science des idées et faits d'ordre moral considérés comme des « choses » qui sont et non pas qui « devraient être plutôt ceci ou cela » Le « positivisme sociologique » méconnait précisément la valeur de la doctrine fondamentale de M. Fouillée, celle des idées-forces, d'après laquelle une idée, fût-elle illusoire comme peut-être celle de liberté, n'en a pas moins une efficacité et n'en devient pas moins un facteur d'évolution sociale, de transformation des mœurs. Grâce aux idées-forces, on peut ajouter à la solidarité de fait, par exemple, dont certains sociologues montrent après M. Fouillée lui-même l'importance capitale, une conception de la solidarité de droit, grâce à laquelle la société, qui n'est pas un organisme sub-

sistant par lui-même, deviendra un système contractuel d'individualités libres. Or c'est dans l'intime réalité individuelle que l'éminent penseur veut aller chercher les dernières données indispensables à son éthique.

G.-L. DUPRAT.

Jacques Bardoux. — *Esquisse d'une psychologie de l'Angleterre contemporaine.* — Paris, Alcan, in-8°, 1906.

Voici un ouvrage de psychologie sociale qui retiendra l'attention, car il vient à son heure, et il est aussi instructif qu'intéressant. Ce n'est pas une étude historique, bien que l'évolution de la pensée anglaise au XIXe siècle y soit l'objet d'un examen spécial; c'est une analyse de mœurs et de faits qui tend à expliquer les grandes poussées de jingoïsme compliqué de russophobie (1823 et 1833), de gallophobie (1846 et 1853), ou d'impérialisme (depuis 1885), que l'auteur appelle les « crises belliqueuses » de la nation anglaise. De ces crises, les causes sont multiples; psychologiques, d'abord : la pensée concrète, amie des faits, hostile aux préceptes philosophiques et notamment à la conception d'un droit international primant l'intérêt britannique, caractérise l'Anglais; le gentleman ne se distingue ni par la sensibilité, ni par l'intelligence critique, mais par une puissance de vouloir qui ne va pas sans rudesse et combativité, amour de « sensations âcres ». Les causes sociales sont d'ordre politique (la société anglaise est essentiellement aristocratique) et surtout économique : quoi qu'on en ait dit souvent, une société industrielle peut être foncièrement belliqueuse; de plus, une nation qui vit de l'industrie et du commerce ne peut pas sans de profondes commotions et de violentes colères voir des obstacles se dresser devant elle, des rivaux surgir autour d'elle. La stagnation commerciale de la période la plus récente, dans laquelle l'Allemagne et les Etats-Unis se sont montrés si redoutables pour l'avenir de l'Angleterre, a exacerbé les tendances protectionnistes et impérialistes.

Cependant, l'Angleterre a connu des périodes d'accalmie et bien que les penseurs et littérateurs anglais soient loin d'avoir la mentalité de nos intellectuels, les Carlyle, les Ruskin et les Dickens ont efficacement associé leurs efforts à ceux des grands libéraux (tel Gladstone dont le pacifisme était essentiellement religieux) pour détourner la nation anglaise des luttes auxquelles elle reste portée malgré tout.

G.-L. DUPRAT.

Eugenio Riguano. — *Sur la transmissibilité des caractères acquis.* — Paris, Alcan, in-8°, 1906.

Galton, Ray Lancaster et surtout Weismann ont contribué à raviver l'intérêt des recherches sur l'hérédité. M. Riguano montre comment l'hypothèse épigénétique est aussi bien que l'hypothèse préformiste impuissante à fournir l'explication d'un grand nombre de phénomènes d'embryologie expérimentale ou pathologique. Il passe en revue les théories variées émises depuis Spencer au sujet du développement embryonnaire et les soumet à une critique qui prend pour fondement la « loi de récapitulation de la phylogenèse par l'ontogenèse ». Cette loi une fois admise il semble impossible en effet de ne pas concilier les deux thèses adverses

en quelque théorie analogue à celle que propose l'auteur et qu'il nomme « hypothèse centro-épigénétique ». Pour assurer la transmissibilité des caractères acquis, il faut que le plasma germinatif soit modifié par le soma, et que d'autre part il ait sur le développement du soma une action constante, prépondérante : un centre est nécessaire pour régler par son influence persistante l'évolution épigénétique ; mais ses effets sont « ceux d'autant de manières d'être particulières de circulation nerveuse ».

L'auteur est amené à émettre sur le phénomène vital et sur le phénomène mnémonique des vues qui peuvent être séparées de celles qu'il émet sur la centro-épigenèse, mais qui sont cependant intimement liées à l'idée de « courants nerveux spécifiques » capables de laisser leur résidu dans le centre germinatif et ainsi susceptibles de reviviscence. Le phénomène vital consisterait « en une décharge nerveuse oscillante intra-nucléaire », toute de reconstitution organique ou « d'emmagasinement de matériaux », de « synthèse assimilatrice », permettant la décharge extra-nucléaire de dépense ou de « destruction vitale ». La mémoire supposerait d'abord accumulation d'énergie spécifique et ensuite décharge de cette énergie, tout comme la transmission des caractères acquis au cours de l'évolution des êtres.

G.-L. Duprat.

E. Lubac. — *Esquisse d'un système de psychologie rationnelle. Leçons de psychologie* (Préface de M. Bergson). — Paris, Alcan, 1903, XIV-248, pages in-8°.

On éprouve à apprécier cet ouvrage un malaise qu'explique son caractère ambigu, manifesté déjà par le titre même. Il s'agit bien ici de « leçons de psychologie » ; elles se suivent dans l'ordre du programme de la classe de philosophie, et c'est par abus que l'auteur réunit sous le nom de conclusion des notions d'esthétique à une leçon sur la personnalité. A ce point de vue, l'ouvrage peut prendre une place honorable à côté des manuels courants ; il est généralement clair, simple, d'une lecture aisée et intéressante ; il contient des indications suffisantes sur les principales questions qui peuvent fournir au baccalauréat des sujets de dissertation. Mais on nous annonce en même temps un système de psychologie rationnelle ». Sans relever l'emploi de cette dernière expression, qui tient de la tradition philosophique un sens qu'il ne saurait avoir ici, la fragmentation de l'ouvrage est juste le contraire d'un exposé systématique ; et ce qu'il y a de systématique dans le livre, à savoir l'inspiration de M. Bergson, disparaît presque à être ainsi présenté par tranches discontinues. Parfois même cette inspiration se juxtapose, sans se concilier, à des vestiges de la psychologie spiritualiste traditionnelle. C'est ainsi que je ne vois pas bien en quoi la méthode de réflexion opposée par l'auteur à l'observation interne mérite la qualification de métaphysique ; qu'elle soit, comme le dit M. Bergson, métaphysique de tendance, elle n'est pas métaphysique en elle-même et ne saurait l'être sans s'embarrasser d'idées préconçues qui courraient grand risque d'en fausser les résultats. C'est sans doute par là qu'il faut expliquer la formule contestable du principe de contradiction (p. 120), qui semble confondre la vérité valeur objective et la croyance attitude subjective, ou des affirmations dogmatiques comme celle-ci : « Nous voyons trop bien que c'est la ruine

de l'esprit et sa dissolution irrémédiable que de ne pas se préoccuper de rester d'accord avec lui-même » (126). C'est vraiment bien peu que deux pages sur le jugement, où la psychologie contemporaine voit le centre de l'activité psychique. L'auteur établit entre l'instinct et l'activité réfléchie un hiatus absolu (bien peu bergsonien), qui l'amène à cette formule : « L'homme n'a sans doute plus d'instincts dès qu'il n'a plus besoin de téter » (182). Le véritable intérêt du livre est dans des analyses purement psychologiques fines et ingénieuses, par exemple celle du fantasque, du fantastique et de la fantaisie, (p. 77), ou l'explication de la coexistence de la croyance au hasard et au miracle avec le principe de causalité (126).

G. H. Luquet.

Maurice Boucher, ancien élève de l'Ecole polytechnique. — ***Essai sur l'hyperespace, le temps, la matière et l'énergie***. — **2e édition, Alcan, 1905.** Bibliothèque de philosophie contemporaine : **2** fr. 50.

L'auteur s'est proposé d'examiner de la manière la plus claire et la plus simple possible ce que peuvent rationnellement nous représenter les idées de temps, de matière, d'énergie ; l'idée d'espace a prêté aux plus longs développements, car elle domine toutes les autres.

Chap. I. Les éléments de la connaissance ; chap. II. L'idée de l'espace et l'infini ; chap. III. L'espace et la géométrie d'Euclide ; chap. IV. L'espace et la géométrie générale ; chap. V. L'idée de temps ; chap. VI. Les idées de matière et d'énergie ; chap. VII. Un monde surface ; chap. VIII. Le monde réel et l'espace à 4 dimensions. Appendice : Formes régulières des espaces supérieurs.

Le volume se termine par un résumé, avec renvois, des arguments en faveur de la 4e dimension de l'espace

C'est en effet la partie essentielle du livre, et la thèse propre de l'auteur, que l'attribution d'une 4e dimension infiniment petite, mais variable à la matière faciliterait l'intelligence du monde, et conduirait à des conséquences en concordance avec la philosophie idéaliste.

« La 4e dimension des molécules serait proportionnelle aux poids atomiques ; les molécules en se combinant se superposeraient dans le sens de la 4e dimension et continueraient à occuper une seule et même place dans l'espace à 3 dimensions, etc. »

Tout ceci constitue une sorte de jeu assez amusant, mais il faudrait une discussion autrement serrée pour fournir un semblant de preuve ; et la précision n'est pas la qualité dominante de l'auteur; un exemple suffira : « on entend par énergie l'ensemble des différentes forces natu« relles, ... » (p. 120).

Quelques considérations sur l'âme et son extension dans l'espace à 4 dimensions (p. 180) terminent le volume.

M. Brillouin.

REVUES ÉTRANGÈRES

Hochschul-Nachrichten

Nº 179.180, août-septembre 1905. — *La question des corporations d'étudiants catholiques* (article des *Grenzboten* du 10 août 1905): on considère à tort ces corporations comme des organismes politiques et confessionnels; mais en les persécutant on fait tout ce qu'il faut pour qu'elles le deviennent. Dans quelles corporations doivent donc entrer les catholiques croyants ? Dans celles qui imposent le duel ? Dans celles qui interdisent les pratiques religieuses ? Le seul moyen d'en finir avec ces groupements religieux c'est d'adopter dans les autres corporations des statuts plus libéraux, permettant aux catholiques d'y entrer sans violer les commandements de leur église. (Ce serait plus habile en tout cas que d'étouffer leurs corporations. En facilitant aux étudiants catholiques l'accès des corporations non confessionnelles, on les mettrait en état de prouver la sincérité de leurs protestations et la force de leur aversion pour les sollicitations politiques et ultramontaines dont il craignent de devenir victimes).

La question des privatdozents en Autriche. — Tandis que le nombre des étudiants en médecine diminue d'année en année à la Faculté de Vienne, celui des privatdozents augmente rapidement. En 1905 on comptait environ 100 professeurs et 160 privatdozents (contre 58 et 66 en 1890). Un grand nombre de ces privatdozents ne se consacrent ni à l'enseignement, ni à des travaux scientifiques, et ne voient dans leur titre qu'un moyen de s'assurer comme praticiens une belle clientèle privée. Pour remédier à cet abus, le collège des professeurs propose de rendre l'agrégation (Habilitierung) plus difficile, en ne présentant désormais à la nomination ministérielle que les candidats qui auront obtenu les deux tiers des voix du collège électoral (au lieu de la simple majorité). Une autre proposition, tendant à limiter le nombre des privatdozents n'a été écartée qu'à une faible majorité. Le ministère ne semble pas disposé à des mesures prohibitives de ce genre. En réponse à une interpellation le ministre de l'Instruction publique, invité à rechercher les moyens de restreindre la pratique privée des cliniciens attachés à la Faculté, a déclaré au Parlement qu'il était impossible de compenser par une augmentation de traitement le sacrifice qu'une pareille restriction imposerait aux professeurs de médecine; qu'une telle défense était plus impossible encore à l'égard des privatdozents qui ne sont chargés d'aucun enseignement. Il faut songer que le corps des privatdozents est la pépinière du professorat; la seule mesure efficace à prendre contre son accroissement, c'est l'examen plus sérieux des titres et des connaissances des candidats.

Variétés. — **Nouvelles locales et personnelles.** — **Analyses et comptes rendus.** — A signaler : *Une leçon de Christian Thomasius,*

publiée à l'occasion du 250e anniversaire de sa naissance, par le Dr Horst Krahmer, assesseur et privatdozent à l'Université de Halle. Librairie de l'Orphelinat, Halle, 2/5. — *Lessing et le mouvement rationaliste* (*Aufklärung*), étude sur les idées religieuses et philosophiques de Lessing et spécialement de son ouvrage sur l'*Éducation du genre humain*. Bernhard Richter, Leipzig. — *Histoire universelle* : 5e vol. de l'ouvrage en 9 vol., publié par le Dr Hans F. Helmolt ; ce volume comprend l'histoire de l'Europe orientale. Institut bibliographique, Leipzig et Vienne. — *Dictionnaire technique de Otto Lueger*, 2e édit. en 8 vol. Vol I et II. Deutsche Verlags-Anstalst, Stuttgard.

No 181 (octobre 1905). — Paul Friedrich Damm (Berlin); *Les hautes écoles techniques de langue allemande*. Revue comparative des hautes écoles techniques (Allemagne, Autriche, Suisse), leurs sections, conditions d'admission, frais d'immatriculation et de scolarité, exonérations, bourses, examens.

Le budget de l'Enseignement supérieur en Autriche pour 1906, en augmentation de 388 129 couronnes sur le budget de 1905, sans compter le crédit extraordinaire de 25 millions de couronnes affecté aux constructions.

Prof. Dr. J. Fr. Schær (Zurich). — *Le doctorat d'économie politique de l'Université de Zurich*. L'ancien doctorat « juris publici et rerum cameralium » est remplacé depuis le 2 août 1905 par deux grades nouveaux, le doctorat en droit public et le doctorat en économie politique, qui n'existait pas encore en Suisse. Le nouveau doctorat comprend aussi les sciences commerciales, qui n'étaient pas comprises jusqu'à présent dans les programmes de promotion ; mais il ne les admet que comme une branche de l'économie politique, qu'un négociant moderne ne doit plus ignorer.— Variétés — **Nouvelles locales et personnelles**. A signaler *Université de Heidelberg, la nouvelle bibliothèque* : contient environ 450.000 volumes imprimés et 3.000 manuscrits. Magnifique salle de lecture. Catalogues sur le modèle de ceux du British Museum, tous accessibles au public. Salle spéciale pour les revues actuelles. — *L'agitation politique dans les Universités russes*. Les étudiants se divisent en deux camps se rattachant aux deux organisations socialistes qui sont en présence dans le pays : révolution sociale et démocratie sociale. Les premiers demandent la fermeture des Universités, afin de pouvoir se répandre dans les campagnes et agiter les payasns ; les derniers veulent que les Universités soient ouvertes, afin d'avoir des lieux de réunion commodes pour propager leurs idées dans la population ouvrière des grandes villes. Le gouvernement se montre de plus en plus partisan de la fermeture et les études sont suspendues. — **Comptes rendus littéraires**. — **Photographie.**

Ch Sigwalt.

Le Gérant : F. PICHON.

F. PICHON, imprimeur-gérant, 20, rue Soufflot, Paris.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.

A. Croiset, doyen de la Faculté des Lettres, Président.
Darboux, doyen honoraire de la Faculté des Sciences, vice-président.
Larnaude, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
Hauvette, maître de conférences à l'École Normale supérieure, séc.-gén.-adj.
Appel, de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences de Paris.
Audibert, professeur à la Faculté de droit de Paris.
Aulard, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Bernès, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
Berthelot, de l'Institut, prof. au Collège de France.
Bloch, professeur à la Sorbonne.
Debove, doyen de la faculté de médecine.
G. Blondel, docteur ès lettres.
Emile Bourgeois, professeur à la Sorbonne et à l'École libre des sciences politiques.
Boutmy, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.
Boutroux, de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.
Brouardel, de l'Institut, professeur à la Faculté de Médecine.
Daguin, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
Dastre, professeur à la Faculté des Sciences.
Dejob, professeur-adjoint à la Faculté des lettres de Paris.
Jules Dietz, avocat à la Cour d'appel.
Edmond Dreyfus-Brisac
Koenig, professeur à la Faculté des Lettres.
Esmein, de l'Institut, professeur à la Faculté de droit.
Flach, professeur au Collège de France.
Gariel, professeur à la Faculté de médecine.
Gérardin, professeur à la Faculté de droit.
Giard, de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences
Glasson, de l'Institut, doyen de la Faculté de Droit.
C. Jullian, professeur au Collège de France.
Lavisse, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres. Directeur de l'École Normale supérieure.
Louis Legrand, correspondant de l'Institut, cons. d'État
A. Leroy-Beaulieu, de l'Institut, professeur à l'École des sciences politiques.
Lelong, chargé de cours à l'École des Chartes.
Lippmann, de l'Institut, prof. à la Faculté des sciences
Luchaire, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
Lyon-Caen, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
Moissan, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
G. Monod, de l'Institut, président de la 4e section à l'École des Hautes Études.
Perrot, de l'Institut, directeur honoraire de l'École Normale supérieure.
Picavet, directeur-adjoint à l'École des Htes Études.
Poincaré, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
Richet, de l'Institut, prof. à la Faculté de médecine.
A. Sorel, de l'Académie française, professeur à l'École des sciences politiques.
Tannery, maître de conférences à l'École Normale supérieure.

CORRESPONDANTS DÉPARTEMENTAUX ET ÉTRANGERS

Altamira y Crevea, Professeur à l'Université d'*Oviédo*.
Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Ch. W. Benton, Professeur à l'Université de *Minnesota* (États-Unis).
Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.
Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr Buchéler, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Cézar-Bru, professeur à l'Université, Aix-Marseille.
Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr Claes Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. Carmona, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Desserteaux, professeur à l'Université de Dijon.
Drtina, Professeur à l'Université tchèque de *Prague*.
Darey, Professeur à l'Université de Mc Gill (*Montréal*).
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Alcée Fortier, Professeur à Tulane University, *New-Orleans*.
Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr Gaudenzi, Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr Grünhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Gyner de los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Hamel (van), professeur à l'Université de *Groningue*
Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. Holland, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
E. Junod, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.
Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Krück, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
Dr Launhardt, recteur de l'École technique de *Hanovre*.
L. Leclère, Professeur à l'Université libre de *Bruxelles*
Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen *Pékin* (Chine).
A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*
Michaud, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie
Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'École de médecine du *Caire*.
Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr Nældeke, Directeur de l'École supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
H. Schiller, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr Sjoberg, Lecteur à *Stockholm*.
Dr Siebeck, Professeur à l'Université de *Giessen*.
Dr Steenstrup, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
A. Sacercoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr Stintzing, Professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr Stoerk, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. Storm, Prof. à l'Université de *Christiania*
Dr Thoman, Professeur à l'École cantonale de *Zurich*.
Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*
Commandeur Zanfi, à *Rome*.
Dr J. Wychgram, (Leipzig).
Xénopol, recteur de l'Université de Jassy, correspondant de l'Institut

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE
[illegible]

CODES FRANÇAIS

ET

[illegible]

[illegible]

avec une conférence des articles [illegible]

ET

ANNOTÉS [illegible]

[illegible]

Par [illegible]

[illegible]

Avec le concours de [illegible]

Faustin HÉLIE	Paul PONT
[illegible]	[illegible]
André WEISS	PONCET
[illegible]	[illegible] de Paris

[illegible]

[illegible] 25 fr. broché.
[illegible] — En deux volumes [illegible] 33 fr.

[illegible] 11 fr.

Les six Codes, en 1 volume	[illegible]	Les six Codes, en 1 volume	4 50
Les Lois usuelles	[illegible]	Les Lois usuelles	4 50
Le Code civil	[illegible]	Le Code civil, cart.	2 »
Le Code de Procédure civile	1 50	Le Code de Procédure civile, cart.	2 »
Le Code de Commerce	1 »	Le Code de Commerce, cart.	2 »
Les Codes d'instruction criminelle et pénal	[illegible]	Les Codes d'instruction criminelle et pénal, cart.	2 »
Le Code forestier	1 50	Le Code forestier, cart.	1 25

AVIS IMPORTANT. — Chaque exemplaire [illegible] gratuitement pendant quatre ans [illegible]

LES CODES FRANÇAIS ET LOIS USUELLES

collationnés sur les textes officiels

PAR MM.

Louis TRIPIER	Henry MONNIER
AVOCAT, DOCTEUR EN DROIT	[illegible] DE LA FACULTÉ DE DROIT DE [illegible]

CINQUANTE-SEPTIÈME ÉDITION [illegible]

Codes et Lois, brochés 8 fr., reliés en 1 vol. 9 fr. 50, reliés en 2 vol. 11 fr.

Les 5 Codes [illegible]	[illegible]	Code de commerce et sociétés	1 50
Les Lois usuelles [illegible]	[illegible]	Code d'instruction criminelle, pénal et Tarifs	1 50
Code civil et [illegible]	1 50		
Code de procédure et Tarifs	1 50	Code forestier	» 75

Chaque Code séparé, cartonné . . . . 2 francs

F. PICHON, imprimeur-gérant, 20, rue Soufflot, Paris.

Exposition Universelle (1900) MÉDAILLE D'OR Enseignement supérieur (Classe 3)

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE. — VOL. LIII. — N° 3. 15 MARS 1907.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef: FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE :

PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT & DE JURISPRUDENCE

Ancienne Librairie Chevalier-Marescq et Cie et ancienne Librairie F. Pichon réunies

F. PICHON ET DURAND-AUZIAS, ADMINISTRATEURS

Librairie du Conseil d'État et de la Société de Législation comparée

20, RUE SOUFFLOT, (5e ARRt)

1907

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent-être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.
Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 h. 1/2 à 5 heures.
Pour l'administration et la rédaction, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois
20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL : France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2 fr. 50**

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

La Collection complète comprenant 32 vol. de 1881 à 1896. . . **300** francs.

MM. les Collaborateurs qui désirent un tirage à part ou un extrait de leur article, sont priés d'en adresser la demande à la librairie, au moment où ils renvoient leurs épreuves. Il n'est pas fait de tirage pour moins de cent exemplaires.

PRIX DES TIRAGES A PART

8 PAGES AVEC COUVERTURE		16 PAGES AVEC COUVERTURE	
100 exemplaires........	**20** fr.	100 exemplaires...... ..	**25** fr.
Par 50, en plus,........	**5** fr.	Par 50, en plus	**6** fr.

SIMPLES EXTRAITS

Feuilles de 16 pages sur le tirage sans pagination spéciale et avec la couverture de la Revue...... ..... **6** fr. le 100

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

COURS DE VACANCES

DE

L'UNIVERSITÉ D'ÉDIMBOURG EN 1906

Sur l'initiative de M. le professeur Kirkpatrick, l'Université d'Edimbourg décida en 1905 d'instituer des cours de vacances à l'instar de diverses Universités continentales. On s'inspira principalement des cours de Grenoble, mais en en élargissant singulièrement le cadre. Tandis qu'à Grenoble — comme d'ailleurs dans tous les cours de vacances institués dans diverses Universités françaises — le but poursuivi est uniquement d'enseigner le français aux étudiants étrangers, à Edimbourg l'enseignement de la langue nationale aux étrangers ne constitua qu'une partie du programme : on s'attacha plus encore à fournir aux nationaux l'occasion de se familiariser avec la pratique de deux des principales langues étrangères, le français et l'allemand. On entendait bien d'ailleurs que les trois langues et les trois littératures se servissent mutuellement de support ; bien qu'il fût loisible aux auditeurs de ne suivre que l'un des trois enseignements, visiblement l'organisation des cours les invitait à combiner l'étude de deux au moins des langues enseignées, et mieux encore, de toutes les trois. Les avantages pécuniaires faits à ceux qui s'inscrivaient pour deux et surtout pour trois langues les y engageaient, comme aussi la disposition de l'horaire : les heures consacrées aux

trois langues se succédaient avec une alternance si parfaite que les auditeurs devaient être fort tentés de combiner deux au moins des enseignements donnés. Il faut croire que cette organisation, qui pouvait sembler très judicieuse, présenta à l'usage certains inconvénients qu'on n'avait pas soupçonnés tout d'abord : le fait est qu'en 1906 on modifia complètement l'horaire de l'année précédente. En 1905 la matinée était réservée aux trois cours de littérature et l'après-midi aux trois cours de phonétique ou linguistique ; en 1906 au contraire les deux cours consacrés à la langue et à la littérature de chaque pays se suivaient d'affilée. Les avantages qu'offrait ce système aux étudiants qui ne s'intéressaient qu'à un seul des trois enseignements donnés sautent aux yeux : ils n'étaient obligés de se déranger qu'une seule fois par jour pour venir à l'Université. L'inconvénient c'était de détruire l'heureux équilibre et la savante harmonie que symbolisait à merveille l'alternance régulière des cours dans l'horaire de 1905, et aussi de favoriser la dissociation de l'étude des trois langues enseignées. Par le fait, si j'ai bien observé, il me semble que chacun des trois groupes de cours avait sa clientèle distincte : les cours de langue et de littérature françaises étaient suivis presque exclusivement par des auditeurs écossais ou anglais ; les cours de langue et de littérature anglaises par le groupe compact des Allemands, par les Français et un certain nombre d'Ecossais et d'Anglais. Enfin les cours de langue et littérature allemandes, fort délaissés au grand regret du comité exécutif et de son actif secrétaire, M. le professeur Kirkpatrick, réunissaient une vingtaine d'auditeurs, presque tous Anglais ou Ecossais, dont la plupart suivaient d'ailleurs aussi les cours de français.

Chacun des trois groupes de cours ayant sa clientèle distincte, on avait pu, en 1906, faire chevaucher sans grand inconvénient les cours les uns sur les autres : l'abondance des matières enseignées avait d'ailleurs forcé le comité exécutif à prendre ce parti. De tout ceci il résultait que la pénétration réciproque des diverses nationalités, l'éveil de sympathies mutuelles entre les peuples, qui n'est pas sans doute le but le plus direct, mais assurément l'un des plus élevés de ces cours de vacances, s'est trouvé peut-être moins complètement atteint qu'avec l'organisation de l'an dernier. Et pourtant le comité exécutif, surtout par l'organe de M. Kirkpatrick, n'a cessé de proclamer qu'il entendait travailler à *l'entente cordiale*, non pas seulement entre la Grande-Bretagne et la France, mais encore entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Un cours spécial fut même consacré à cultiver les bonnes relations entre Allemands et Anglais ou

Ecossais. Sur l'initiative et grâce à la munificence d'un certain M. R.-W. Seton Watson, promoteur convaicu de la bonne entente entre les deux pays, un jeune savant berlinois, M. Hœtzsch, déjà connu par de beaux travaux historiques, vint faire une série de conférences sur l'*Allemagne depuis 1870* dans le but avoué de montrer aux Anglais que le développement économique et la puissance militaire de l'Empire allemand n'ont rien qui puisse porter ombrage à l'Angleterre. Pour donner à ces conférences plus de portée et en faire pénétrer les conclusions dans un plus grand nombre de cerveaux, elles se faisaient même en partie double, le conférencier répétant en anglais l'après-midi ce qu'il avait dit en allemand dans sa conférence du matin. Les exercices pratiques, toujours si délicats et difficiles à organiser, avaient été l'objet d'une sollicitude toute particulière. Tous les jours de 4 à 6 heures avaient lieu des exercices de traduction, de conversation, de lecture dans les trois langues anglaise, française ou allemande. On s'était efforcé de multiplier le nombre de ces conférences de façon que chaque groupe ne comptât pas plus d'une dizaine de participants. Pour mêler l'agréable à l'utile, les soirées de 8 h. 1/2 à 10 heures étaient occupées soit par des récitations en anglais, français ou allemand, soit par des cours accompagnés de projections, soit par des réunions musicales ou artistiques.

Les cours de vacances d'Edimbourg avaient obtenu dès la première année un remarquable succès : 353 auditeurs s'étaient fait inscrire. En 1906 on a malheureusement eu à constater une certaine diminution, portant d'ailleurs exclusivement sur les Anglo-Saxons. Le nombre des étrangers a au contraire augmenté, preuve évidente qu'ils ont trouvé à Edimbourg une organisation qui les satisfaisait. Les Français ont passé de 6 en 1905 à 21 en 1906, chiffre bien modeste, quand on le compare aux 97 Allemands inscrits la même année.

Pour caractériser la physionomie de ces cours, il me reste à dire un mot de l'accueil fait aux participants par la population. Cet accueil dépassa en cordialité tout ce que l'on pourrait imaginer. Les Edimbourgeois ont tenu à honneur de justifier la réputation dont jouit l'hospitalité écossaise. Tous les professeurs trouvèrent le vivre et le couvert chez des habitants de la ville, soit professeurs soit simples particuliers, qui leur offrirent gracieusement l'hospitalité la plus large et la plus confortable. Les étudiants sans doute ne furent pas de même hébergés gratuitement, mais tout avait été combiné

pour rendre leur séjour aussi agréable qu'utile. Espérons qu'en 1907 nos compatriotes profiteront mieux encore qu'en 1906 des facilités que leur offrent les cours de vacances d'Edimbourg pour acquérir la pratique de l'anglais. Les commençants, qui ont tant de peine à s'habituer à l'articulation si peu nette de nos voisins de Grande-Bretagne, auront l'agréable surprise de constater que les Ecossais articulent infiniment mieux que les Anglais : ils se débrouilleront assez vite pour pouvoir promptement se mêler à la conversation, ils se sentiront par suite moins dépaysés et tireront plus de profit de leur séjour. Je ne parle que pour mémoire des beautés pittoresques de l'Ecosse et du charme particulier de cette ville d'Edimbourg qui possède tant d'intéressants souvenirs historiques et dont la situation incomparable fait l'une des villes les plus originales et les plus belles du monde.

Paul Besson.

***

Des cours de vacances sont également organisés pour 1907 par l'Université de Londres. Pour tous renseignements s'adresser à

The Registrar of the University
Extension Board,
University of London
South Kensington
London S. W.

L'ENSEIGNEMENT DE LA GÉOGRAPHIE

DANS LES UNIVERSITÉS

Il y a dans les Universités françaises des professeurs de géographie, mais pas encore d'enseignement géographique. Tout le mal vient de l'organisation surannée des études.

Pour apprécier le niveau des études géographiques, rien peut-être ne donne plus d'éléments d'observation et d'expérience que les épreuves du concours d'agrégation. Qu'ils appartiennent encore à la Faculté ou qu'ils l'aient déjà quittée, les candidats apportent en eux le reflet de l'enseignement tel qu'ils le reçoivent dans les Universités ; on peut même dire que le plus souvent ils en sont les auditeurs les plus assidus et les plus intelligents. Ne représentent-ils pas l'élite de ceux qui viennent d'apprendre et de ceux qui vont enseigner ? Or, de tout ce que nous avons pu observer, il résulte clairement que presque tous arrivent insuffisamment préparés aux épreuves de géographie et, par suite, incapables de donner avec efficacité l'enseignement géographique aux élèves de l'enseignement secondaire. C'est à la fois par la méthode, par la culture et par le savoir qu'ils pèchent.

I

Pour se documenter sur un sujet de géographie et pour en conduire ensuite le développement avec méthode, il est nécessaire, comme en toute autre science, d'avoir la pratique des principaux ins-

truments de recherche et de démonstration. On trouve rarement cette expérience chez les candidats à l'agrégation ; et, souvent, quand elle apparaît, on ne la voit procéder qu'à tâtons. Nous en avons de nombreux exemples. A propos de l'émigration allemande, il ne semble pas que ces jeunes gens connaissent l'existence du « Deutscher Kolonial Atlas ». Pour étudier les ports français on ne les voit recourir ni au « Tableau général du Commerce et de la Navigation », ni aux « Ports maritimes de la France ». Ayant à décrire un climat, ils n'utilisent parfois ni le manuel de Hann, ni le livre de Woeikof. Les atlas classiques français ne leur sont naturellement pas inconnus ; mais pour une recherche un peu détaillée sur la carte de l'Afrique, ils omettent « l'Atlas des colonies françaises » et ils oublient la publication récente du « Stieler » Allemand. De cartes murales, presque point ; la description d'un pays se fait « en l'air », sans représentation matérielle, souvent sans la localisation géographique des principaux noms de lieux. Le tableau noir demeure bien souvent inoccupé, et, si parfois il se salit de craie, c'est pour recevoir un croquis sans signification, sans caractère, surchargé ou informe, qui ne fait pas partie intégrante de la démonstration, qui ne généralise, ne schématise rien, en un mot qui n'enseigne pas.

C'est par cette inexpérience ou par cette méconnaissance de la cartographie que se révèle surtout le manque de méthode propre aux épreuves de géographie. Ou bien on ne sait pas interpréter les cartes pour en extraire le phénomène qu'on étudie, ou bien on néglige complètement de les utiliser. Pour les nombreuses leçons de géographie régionale que chaque année fournit la France, il est tout à fait rare de voir étaler une carte de l'Etat-Major, soit au 200.000e, soit au 80.000e. Et pourtant que d'enseignements pittoresques et raisonnés n'en pourrait-on pas tirer pour décrire les côtes de Bretagne, les volcans d'Auvergne, la plaine du Rhin, le relief de la Provence et pour analyser les conditions physiques du peuplement des diverses régions ? A peine osons-nous parler des cartes pouvant servir à l'étude des pays étrangers ou de la géographie générale. Et cependant, pour les phénomènes de géographie générale surtout, dont l'explication repose le plus souvent sur la connaissance de quelques cas concrets bien choisis, il y a tout un trésor d'exemples dans les cartes à grande échelle d'Europe et des Etats-Unis.

Ce défaut de méthode dans la documentation et la démonstration se rencontre dans les mêmes esprits avec un défaut de culture générale. La plupart d'entre eux n'ont pas eu le temps de réfléchir aux

choses géographiques ; ils les abordent prématurément, gauchement, de sorte que les phénomènes géographiques ne leur apparaissent pas dans leurs conditions propres de genèse et d'évolution. Quatre sur cinq des compositions écrites conçoivent l'étude d'un fleuve comme la description de la région qu'il traverse. L'étude du Niger devient un prétexte à parler du climat, de la végétation, des productions, des habitants, des explorateurs de toute l'Afrique tropicale. Traite t-on des volcans ? On procède à l'énumération détaillée des roches volcaniques et à l'exposé des théories émises sur le « feu intérieur », mais on néglige la répartition des volcans dans ses rapports avec les aires de dislocation et la description des principales formes de topographie volcanique. Une étude de la vigne en France dégénère en une énumération des crûs les plus renommés ; à propos de navigation intérieure, on procède à la statistique des produits transportés ; et pour la population d'un pays, au lieu d'en établir la répartition géographique, on insiste sur la proportion des deux sexes et sur l'influence sociale de la femme.

Cette inaptitude à concevoir les phènomènes, qu'il importe de lier entre eux pour en construire une étude de géographie, provient du manque d'une culture élémentaire fondée sur les premières notions de la géographie générale et sur l'exercice de l'observation. Il serait ridicule d'exiger de jeunes géographes une longue pratique des voyages ; mais une chose surtout importe à leur éducation, c'est l'observation, sur le terrain, des phénomènes géographiques les plus simples : là seulement, et non dans une culture exclusivement livresque, s'acquiert le sens de la vérité propre à la géographie, la notion de ce qui est possible et de ce qui est absurde. Si à cet exercice s'ajoute une démonstration des notions simples et une définition des termes élémentaires appuyées sur des travaux pratiques, on évitera les erreurs presque incroyables ou les naïvetés inattendues qu'il arrive de rencontrer dans les compositions et dans les leçons : « un fjord, c'est-à-dire un synclinal » ; « un terrain siliceux formé d'argile » ; « les roches archéennes portées au jour par les forces volcaniques » ; « la latérité due à l'érosion éolienne » ; « le cotonnier aime les sols tertiaires » ; « ce delta rend la baie plus profonde ». Ce ne sont là évidemment que des « perles rares » ; mais on ne compte pas les inexactitudes voilées, les erreurs prudentes qui proviennent du même état d'esprit.

Les connaissances précises manquent, aussi bien que la culture et la méthode. La plupart du temps, elles émanent d'ouvrages de

deuxième ou de troisième main, dont la nature même est d'aider la mémoire et non d'instruire l'esprit. L'abondance des faits qu'on cherche à graver dans sa mémoire interdit à l'intelligence le choix raisonné des notions capitales ; elle entraîne des réminiscences paradoxales et d'étonnantes ignorances : ce ne sont pas là des défaillances de mémoire qu'un manuel, un dictionnaire, un atlas doit secourir, mais des défauts réels de connaissance. Ainsi, beaucoup de candidats ignorent l'existence de la grande industrie cotonnière aux Etats-Unis et son déplacement contemporain vers le sud. En France, ils confondent les centres cotonniers, les centres lainiers, les centres liniers ; Rouen devient une cité drapante. Les manufactures de Manchester passent inaperçues, mais Louviers obtient une mention très honorable et Calais se place au centre d'un grand bassin houiller !

II

On ne saurait reprocher cet état de choses à ceux qui en sont les victimes. Les conditions dans lesquelles se font les études sont seules responsables de la mauvaise préparation des étudiants. D'abord la géographie souffre beaucoup du système actuel des examens et des programmes. On a peine à s'imaginer, lorsqu'on y réfléchit, qu'un étudiant de géographie soit encore astreint pour la licence à des épreuves de latin et de grec. La mainmise des classiques sur le cerveau de la jeunesse devrait, pour les géographes, cesser dès l'entrée à la Faculté ; elle n'a plus l'excuse d'une culture littéraire à donner ; car maintenant le but suprême offert à l'ambition de nos étudiants par l'étude des langues anciennes n'est plus de parvenir jusqu'à l'esprit même des anciens, mais de confectionner un thème latin ; nous assistons à ce spectacle navrant de jeunes gens qui passent deux années à lutter contre le solécisme et le barbarisme, sans autre profit pour leur intelligence. Il est temps de les débarrasser de ce cauchemar, fantôme du passé, et de leur donner, dès l'entrée de la Faculté, une culture générale appropriée aux études qu'ils veulent entreprendre.

La géographie souffre aussi de n'avoir pas sa discipline propre, son existence indépendante dans le travail des Universités, parce qu'elle demeure unie à l'histoire. Il ne s'agit pas ici d'une rupture ; personne n'est plus profondément convaincu que nous de la nécessité d'employer les méthodes de l'histoire pour expliquer certains

phénomènes de géographie. Mais par sa méthode et par son objet la géographie s'est tellement différenciée de l'histoire qu'il faut en spécialiser l'étude. Les études historiques possèdent tout un outillage de sciences auxiliaires dont l'apprentissage instruit l'esprit à la recherche et à la critique ; les études géographiques ne possèdent pas encore cette période d'initiation d'où dépend toute l'orientation scientifique des esprits ; nos étudiants sont obsédés par le latin, occupés par l'histoire, et leur temps s'écoule sans qu'aucune discipline suivie leur ait donné le sens et le goût des études géographiques. Le champ de ces études est si vaste, leur nature si particulière qu'elles réclament leur autonomie. La géographie qui étudie l'influence et la répartition des agents naturels à la surface de la terre se différencie de l'histoire parce que, par sa méthode, elle relève de l'observation ; c'est une science naturelle, même quand l'homme est son objet. Elle ne recherche pas, comme l'histoire, les causes d'une succession, mais les causes d'une répartition de phénomènes. La relation de cause à effet n'y résulte pas essentiellement d'une interprétation de témoignages, mais elle émane de la critique d'observations et d'expériences : de là, le rôle capital des cartes comme moyen de recherches et d'expériences, de là le rôle des excursions comme apprentissage de l'observation. Il est donc nécessaire, pour le bien mutuel des études géographiques et des études historiques, de décréter leur autonomie en spécialisant leur discipline.

Par suite de la rédaction inhabile des programmes officiels et par suite, aussi, de l'existence de certains enseignements géographiques, la géographie peut se plaindre d'une certaine inconsistance de principes généraux et d'un certain manque d'unité dans sa méthode. On considère avec raison, comme essentiel à la culture des étudiants, le maintien permanent de la Géographie physique générale dans le programme de l'agrégation. Or, ce programme ignore complètement la Géographie humaine générale ; il se borne à enregistrer, suivant une alternance rythmée, les *grands* produits textiles, les *grands* produits alimentaires, les *grandes* voies de communication. Pourquoi ne pas ajouter les Sept Merveilles du Monde ? Qui aurait jamais l'idée d'insérer, dans un programme élevé de géographie physique, l'étude des *grands* volcans du monde, des *grandes* îles, des *grands* glaciers, des *grands* lacs ? Ce souci de la dimension, cette maladie de la grandeur procède d'un état d'esprit peu scientifique : un tout *petit* volcan peut-être tout aussi riche en enseignements sur la structure d'un pays qu'un grand volcan ; un tout *petit* produit alimentaire, une toute *petite* route peuvent refléter des conditions d'exis-

tence ou de circulation tout aussi suggestives pour la connaissance des lois géographiques qu'un grand produit ou bien qu'une grande route. De même, le titre de certains enseignements peut tromper les esprits sur l'unité de la méthode de la géographie. Ainsi on aurait tort de conclure, de la nécessité de connaître la géographie des colonies à l'existence d'une « géographie coloniale ». Comment concevoir qu'on puisse limiter une science et un enseignement à l'étude de plusieurs compartiments terrestres disséminés sans loi à la surface du globe et dont l'unique lien est d'appartenir à la même domination politique ? Il est naturel que, dans l'enseignement français par exemple, un professeur de géographie, traitant de l'Afrique, insiste davantage sur les colonies françaises. Mais qui prétendra qu'il y ait pour cette étude une autre méthode que pour les autres études géographiques ? Elle se décompose, comme l'étude des autres régions de la terre, en une géographie physique et une géographie humaine ; elle exige la même préparation générale, la même pratique de l'observation, et elle ne serait sans cela qu'une abstraction sans portée scientifique.

III

Aussi l'avenir de toutes nos études géographiques repose sur l'organisation de l'enseignement dans les Universités. La clef de voûte de la réforme doit être la création d'une licence de géographie, autonome, qui donne au professeur de géographie tous ses étudiants dès leur entrée à la Faculté. Cette licence devrait comporter trois certificats.

Définir la nature de chacun de ces trois certificats, tel est certainement le point central du système. A notre avis, il faut leur conserver à tous trois un caractère géographique, en n'y réservant à l'histoire et aux sciences que leur part légitime. Pour quelques géologues, comme pour quelques historiens, la géographie n'est qu'un démembrement de leur propre étude ; aussi faut-il éviter aux étudiants de géographie et les certificats trop exclusivement scientifiques et les certificats trop exclusivement historiques. Il faut souhaiter : 1° un certificat de géographie physique ; 2° un certificat de géographie humaine ; 3° un certificat de géographie régionale.

Le certificat de géographie physique comprendrait, comme prin-

cipales matières d'enseignement, la physique terrestre, la climatologie, l'océanographie, le modelé de l'écorce terrestre, des notions de géographie botanique, la cartographie. Il se préparerait, soit à la Faculté des sciences si l'enseignement de la géographie physique y est complet ou presque complet comme à Paris, soit à la fois à la Faculté des sciences et à la Faculté des Lettres comme à Lille et à Lyon. Il n'y aurait rien d'immuable dans l'attribution de la préparation à une Faculté ou à une autre : la répartition des enseignements pourrait y varier suivant les aptitudes des professeurs locaux. En tout cas, on verrait définitivement à cette occasion éclater les cloisons qui séparent encore trop souvent les deux Facultés.

Le certificat de géographie humaine se préparerait à la Faculté des lettres : c'est du moins ainsi que, étant donné l'état actuel du personnel, il convient de le situer; d'ailleurs, c'est à la Faculté des lettres qu'il est le mieux placé pour demeurer en contact avec la méthode historique. L'enseignement comprendrait la répartition des hommes à la surface de la terre, la répartition des cultures, des industries, des moyens de transport ; la répartition des modes de vie, d'établissement et de groupement des hommes ; l'histoire de la géographie.

Le certificat de géographie régionale demeurerait aux Facultés des lettres qui semblent, au moins en ce moment, centraliser les études de géographie descriptive. A côté des deux autres certificats qui visent surtout la préparation générale, il aurait pour but la connaissance des diverses régions du monde par la synthèse des données anciennes et nouvelles de géographie propres à chaque région. Chaque année, le programme changerait de manière à ce que, dans l'espace de deux ou trois années, cette étude régionale ait pu embrasser assez de pays différents pour former dans l'esprit des étudiants un ensemble varié et raisonné de connaissances.

Par cette organisation de la licence, on parviendra, croyons-nous, à créer un enseignement vraiment géographique. Mais elle suppose un léger changement dans la répartition du personnel. Dans certaines Universités, un seul professeur ne saurait suffire à pareille besogne. Au lieu de disséminer le personnel en dotant chaque Université provinciale d'un professeur de géographie, ce qui suppose en outre une forte dépense pour l'installation des Instituts, on rendrait certainement plus de services à la géographie en dédoublant l'enseignement dans quelques-unes seulement des Universités ; « deux

professeurs ici, et pas de professeur là » serait une bien meilleure solution que « un professeur partout ». Pour rendre l'effort efficace, il vaut mieux le ramasser que le disperser ; comme pour l'amélioration des ports de France, il faut, pour le développement des Universités, une concentration raisonnée des efforts sur les plus utiles.

On conçoit qu'avec une initiation, une discipline, une science telles qu'elles résulteraient de la nouvelle licence, les étudiants seraient bien mieux préparés au travail personnel du diplôme d'études supérieures. Aujourd'hui c'est à l'occasion du diplôme et parfois même à l'occasion de la thèse de doctorat qu'ils acquièrent les éléments de leur préparation scientifique : désormais, on ne verrait plus ce paradoxe. Bien pourvus, bien instruits, ils possèderaient cette culture géographique qui leur manque généralement aujourd'hui pour enseigner. L'agrégation, avec ses épreuves dont on n'a jamais su si elles devaient être scientifiques ou pédagogiques, n'aurait plus sa raison d'être. Le diplôme ayant consacré la préparation scientifique des étudiants, il resterait à reconnaître leur valeur pédagogique, non pas seulement en les astreignant à l'épreuve tout artificielle du stage dont on les menace ou bien à l'enseignement théorique de la pédagogie qui doit demeurer sans grande portée, mais en les déléguant dans les lycées et collèges pour enseigner la géographie : lorsque, au bout d'un an ou deux, à la suite d'inspections plus nombreuses et mieux réglées que celles d'aujourd'hui, on aurait vérifié leur valeur professorale, on les déclarerait agrégés.

A. Demangeon,
Professeur de Géographie
à l'Université de Lille.

LA DESTRUCTION

DES

PETITES ÉCOLES DE PORT-ROYAL

D'APRÈS UNE RELATION INÉDITE DE 1660

Les petites Ecoles de Port Royal sont tellement célèbres que tout ce qui est relatif à leur histoire intéresse de plein droit la postérité. La seule chose même dont on se plaigne quand on a lu le ***Supplément au Nécrologe***, les ***Mémoires*** de Fontaine et de Du Fossé, le ***Mémoire de la vie de Walon de Beaupuis***, le IV° livre du ***Port-Royal*** de Sainte-Beuve et finalement les ouvrages de MM. Carré, Cadet, etc , c'est qu'on n'y trouve pas assez de renseignements sur une institution de cette importance. Nous connaissons en gros les méthodes, les règlements, le genre de vie ; nous ne sommes pas en mesure de faire le dénombrement des écoliers, des maitres, des maisons d'école. C'est donc une bonne fortune de pouvoir être renseigné sur quelques-unes de ces questions par un contemporain parfaitement bien informé, et tel est le service que vont nous rendre les ***Mémoires*** de Godefroi Hermant, cette mine précieuse dans laquelle on commence à puiser à pleines mains (1). Ces mémoires vont nous permettre une fois de plus de porter la lumière sur un point d'histoire demeuré obscur ; ils nous mettront à même de compléter et de rectifier, en ce qui concerne les petites Ecoles, les indications recueillies jusqu'à ce jour.

Le 7° chapitre du XXII° livre d'Hermant est consacré tout entier à la destruction des petites Ecoles de Port-Royal en 1660, et l'on y trouve, agrémenté d'une infinité de détails, le récit d'une expédition du lieutenant civil Daubray à laquelle les anciens historiens n'ont pas consacré vingt lignes. Sainte-Beuve même, qui a tiré parfois un si bon parti des mémoires d'Hermant, et qui ne manquait jamais de recueillir tout ce qui pouvait vivifier ou égayer une étude naturellement très austère, n'a pas connu ce chapitre si instructif et parfois si amusant. Il s'est laissé rebuter, comme beaucoup d'autres, par l'aspect vraiment rébarbatif du manuscrit original, conservé à la Bibliothèque nationale, et par suite il a laissé à ses successeurs le plaisir d'y faire quelques trouvailles. On en

(1) Le IV° volume est actuellement sous presse.

jugera, je l'espère, en lisant dans Hermant la relation authentique de la descente de police opérée en mars 1660 au Chesnay, aux Granges, à Port-Royal et à Saint-Jean-des-Trous.

On sait que l'origine des petites Ecoles remonte à 1637, un peu avant l'incarcération de l'abbé de Saint-Cyran, et que les Jésuites, dont les collèges de Paris, de Rouen, de La Flèche, pour ne citer que ceux-là, comptaient chacun deux mille écoliers, firent une guerre acharnée aux minuscules établissements de Port-Royal. Le commissaire Laubardemont, le bourreau d'Urbain Grandier, avait visité ces écoles en 1638, et il avait dû reconnaître qu'il ne s'y passait rien d'anormal, rien qui pût justifier une destruction. Les petites Ecoles continuèrent donc à s'organiser, et durant les dix-huit années qui suivirent on put y former d'assez bons élèves, un Racine, un Tillemont, un Bignon, un Du Fossé, et bien d'autres encore. Mais en 1656, au plus fort de la publication des *Provinciales*, les Jésuites obtinrent que les Messieurs de Port-Royal fussent dispersés et leurs écoliers renvoyés. Le lieutenant civil Daubray fut chargé de cette exécution, dont les détails sont bien connus. C'est alors que Daubray, soupçonnant qu'il y avait aux Granges une imprimerie clandestine, somma l'économe de la maison, M. Charles, de le mener à l'endroit où étaient les presses. — Volontiers, répondit M. Charles, un prêtre picard qui faisait l'innocent, et il le conduit au pressoir.

La dispersion de 1656 ne pouvait pas être définitive, car il n'y avait pas alors de lois contre l'enseignement libre, et les pères de famille avaient encore le droit de faire élever leurs enfants chez eux ; rien ne les empêchait de grouper autour des mêmes maîtres quelques écoliers de choix qu'on instruisait ensemble. On vit donc les Petites Ecoles se reformer, surtout en 1658, au temps où les Jésuites, harcelés par le clergé de France tout entier, durent passer de l'offensive à la défensive. La honteuse *Apologie des casuistes* de leur père Pirot leur suscita en 1658 et en 1659 tant d'affaires qu'ils durent alors ajourner leurs projets de vengeance, et laisser bien malgré eux un peu de répit à leurs adversaires. Les maîtres dispersés, quelques-uns d'entre eux du moins, se réunirent de nouveau ; mais non plus aux Granges de Port Royal, car la prudence la plus élémentaire leur défendait de se rassembler si près du monastère maudit. Ils revinrent au Chesnay, près de Versailles, dans la belle propriété de M. de Bernières qui avait deux fils à élever, et à Saint-Jean-des-Trous, près de Chevreuse, dans la maison de feu M. Dugué de Bagnols, mort en 1657. Peut-être même ouvrit-on quelques écoles à Sevrans, près de Livry, et ailleurs encore.

On travaillait paisiblement dans ces Petites Ecoles réorganisées, et sans doute on se croyait assuré du lendemain ; mais le père Annat, si rudement malmené dans les dernières *Provinciales*, veillait aux intérêts de sa compagnie. Il avait repris courage en voyant que le mépris des honnêtes gens et les condamnations réitérées de quarante évêques n'avaient pas ébranlé le crédit dont les Jésuites jouissaient auprès de la reine mère. Assuré de la protection de cette espagnole, compatriote d'Escobar, il résolut, dès le mois de juin 1659, d'en finir à tout jamais avec les écoles jansénistes. Elles avaient pu se reconstituer conformément aux lois existantes ; le P. Annat obtint une déclaration du roi qui rendait illégale toute association du genre de celles du Chesnay et de

Saint-Jean-des-Trous. Cette déclaration, reproduite intégralement par Godefroi Hermant au 23e chapitre du livre XX de ses *Mémoires*, ne visait pas directement les dites écoles ; le célèbre jésuite était trop habile pour démasquer ainsi ses batteries. Le mot d'écoles n'y était même pas prononcé, on y parlait simplement des « maisons régulières, communautés, séminaires et confréries, établies sans le consentement des évêques et sans lettres patentes du roi ». Rien de plus légitime en apparence, et la déclaration du 7 juin 1659 ajoutait : « En cas qu'il se trouve aucunes communautés, séminaires et maisons religieuses établis sans avoir observé les formes désirées par nos ordonnances, nous voulons et entendons que nos juges royaux qui en feront la visite leur fassent commandement de se séparer incessamment, et de rompre leur communauté, à peine d'être procédé contre eux comme désobéissants à nos commandements... »

Munis de cette déclaration, qui fut enregistrée au Parlement sans la moindre résistance au mois de juillet 1659, les ennemis de Port-Royal auraient pu se mettre immédiatement en campagne et fermer dès le lendemain les Petites Ecoles qu'ils auraient qualifiées de petits séminaires ; ils aimèrent mieux attendre, Hermant le dit de la manière la plus précise en terminant son 23e chapitre : « Les Jésuites, dit-il, qui avaient fait dissiper les Petites Ecoles de Port-Royal, employèrent ce moyen pour les empêcher de se rétablir jamais. Celles du Chesnay, qui était une maison de M. de Bernières, près Versailles, où il faisait instruire ses enfants avec ceux de quelques-uns de ses amis, furent dissipées par ce moyen, quoique l'exécution ne s'en fît point à l'instant même ».

Voilà déjà, grâce à nos précieux *Mémoires*, quelques indications que l'on chercherait en vain chez Sainte Beuve et chez les autres historiens des Petites Ecoles ; ils n'ont pas connu l'ordonnance de juin 1659, cette arme à deux tranchants qui a permis de détruire ce qui existait et de l'empêcher de renaître. Venons maintenant, guidés par le savant mémorialiste, aux détails de la destruction, de la « dissipation » définitive, on y trouvera quelques renseignements sur l'organisation du Chesnay, et peut-être conviendra-t-il de s'y arrêter chemin faisant afin de mieux connaître la pédagogie de Port-Royal.

C'est au lendemain de la paix des Pyrénées, conclue comme l'on sait le 7 novembre 1659, que fut résolue la destruction des Petites Ecoles, du peu qui en restait au Chesnay et à Saint-Jean-des-Trous, et l'exécution des ordres du roi se fit, dit Hermant « avec un éclat et une pompe assez extraordinaires ». On mobilisa en effet une troupe assez forte pour vaincre toutes les résistances, comme si les jansénistes avaient été capables de soutenir un siège contre des policiers qui venaient au nom de Sa Majesté ! Le lieutenant-civil Daubray, qui connaissait les lieux pour les avoir visités quatre ans auparavant, avait le commandement en chef. Il était accompagné de son secrétaire, nommé Couté, de M. Riantz, procureur du roi au Châtelet, qui amenait un M. du Monceau, fils de son secrétaire, de trois conseillers au Châtelet, et enfin d'un exempt du lieutenant-criminel de robe courte; cet exempt se nommait de Bocheron. Huit hommes pour disperser une demi douzaine de jeunes enfants, la cour ne plaignait évidemment pas la dépense, pas plus qu'elle ne la plaindra en 1709 lorsque d'Argenson, accompagné de 300 hommes bien armés, vien-

dra enlever les 24 religieuses de Port-Royal. L'itinéraire indiqué par l'ordre du roi comportait trois étapes, une au Chesnay, une à Saint-Jean-des-Trous, et une à Port-Royal-des-Champs, « au cas qu'il s'y trouvât quelques écoliers ». Ces trois visites ne pouvaient se faire en un jour, et la caravane antiscolaire se proposait de coucher en route, probablement à Chevreuse, où elle était assurée de trouver une bonne hôtellerie.

Arrivés au Chesnay, qui est aujourd'hui un faubourg de Versailles, au nord de la ville, le lieutenant civil et ses acolytes furent reçus par M. Bosque, économe de M. de Bernières (1), et ce fidèle serviteur fit beaucoup de difficultés pour leur accorder l'entrée de la maison. Il leur remontra, dit la relation transcrite par Hermant, « qu'étant magistrats de police ils ne devaient point venir dans la maison d'un officier du roi, tel qu'était M. de Bernières, qu'ils n'eussent une commission par écrit, ou un arrêt du Parlement, ou quelque ordonnance du Châtelet qui aurait été concertée avec les autres magistrats de police. [M. Daubray] lui répliqua que le seul nom du roi suffisait pour se faire respecter et pour obliger ceux à qui il serait prononcé de déférer aux choses qu'on exigeait d'eux, principalement lorsque c'étaient des personnes de leur qualité qui portaient l'ordre de sa Majesté ». Il n'y avait plus qu'à se soumettre. M. Bosque cessa donc de récriminer, et il se mit en mesure de répondre aux questions qui lui seraient posées.

« Lui ayant donc demandé, ajoute la relation, qui étaient ceux qui logeaient dans la maison de M. de Bernières, ce qu'ils y faisaient, et pourquoi ils étaient plusieurs en nombre, il lui répondit qu'il y avait dans cette maison, dont il était l'économe, sept enfants, deux maîtres qui leur enseignaient les lettres humaines et les instruisaient dans la piété, et que le reste étaient des gens qui servaient les enfants et qui conduisaient la ferme de M. de Bernières, ou qui entretenaient son jardin; qu'entre ces enfants il y en avait deux de M. de Bernières même, un de ses cousins, et que les autres étaient les enfants de quelques-uns de ses amis.

« M. le lieutenant-civil lui ayant demandé ce que l'on enseignait à ces enfants, M. Bosque lui répondit que MM. Famery (2) et Le Bon, qui étaient leurs maîtres, pouvaient satisfaire à sa demande. Ces deux messieurs répondirent qu'ils tâchaient de leur faire entendre les auteurs qu'on enseigne dans les classes de l'Université de Paris, comme les *Epitres*, les *Oraisons* et autres traités de *Cicéron*; les historiens comme *Quinte Curce*, *Salluste*, *Tite Live*, *Tacite*; les poètes, *Virgile*, *Térence*, *Horace*, et autres semblables; et que pour le reste ils ne leur enseignaient rien autre chose que le catéchisme de M. de Paris, et les prières qu'il avait approuvées et qui se faisaient sous son autorité dans son diocèse.

« Ensuite M. Bosque les introduisit dans les chambres, où ils trouvèrent les enfants qui faisaient actuellement leurs petits exercices et pendant

(1) On peut lire dans la belle *Histoire de Port-Royal* par Besoigne (t. IV, p. 413). un récit de cette expédition; il est écourté et porte par erreur la date de 1661.

(2) *Sic*. Il est appelé *de Framery* dans la suite de la relation; il n'est pas question de lui dans les Nécrologes, non plus que dans les mémoires de Lancelot, Fontaine, Du Fossé, Guilbert enfin. Besoigne l'appelle Famery. Son collègue Le Bon n'est pas mieux connu. Besoigne dit qu'il fut depuis archidiacre de Soissons.

qu'ils y montaient, le lieutenant-civil dit au procureur du roi d'un ton bas : « Vous allez voir des chambres des plus propres et des enfants des mieux élevés ». Après que les enfants les eurent salués, M. le lieutenant-civil leur demanda leurs noms et en chargea son procès-verbal. M. Bosque le supplia de remarquer que dans les chambres il y avait des images (1), et des chapelets, et des cartes sur lesquelles ces enfants pourraient leur répondre agréablement. M. le lieutenant-civil lui répliqua qu'il mettrait toutes choses sur son procès-verbal, et qu'il ferait un bon et fidèle rapport au roi de toutes les choses qu'il aurait vues. Puis prenant une carte de géographie qui s'était présentée sous sa main, il s'adressa au petit de Boisdauphin pour lui demander s'il n'y avait pas un endroit dans l'Europe qui s'appelait (2) une botte. Cet enfant lui expliqua que l'Italie était la partie de l'Europe qui avait cette figure. Et après en avoir encore interrogé quelques autres qui lui répondirent heureusement, ils descendirent dans le jardin pour conférer ensemble ce qu'ils auraient à faire, et pour donner lieu qu'on leur préparât quelque chose pour manger.

« Etant revenus ensuite, ils firent commandement à MM. de Framery et Le Bon de se retirer incessamment du Chesnay pour se rendre dans Paris, et ne donnèrent que vingt-quatre heures à M. Bosque pour s'y retirer aussi, et pour avertir M. de Bernières et les parents des autres enfants qu'ils eussent à les retirer de ce lieu, sa Majesté leur faisant défense à tous tant qu'ils étaient de ne plus demeurer davantage au Chesnay, les uns en qualité de maîtres, et les autres comme étudiants ; comme aussi à M. de Bernières de ne plus employer sa maison à cet usage, non pas même pour y faire instruire ses enfants MM. de Framery et Le Bon partirent à l'heure même pour Paris, où ils arrivèrent le soir. Après quoi ces commissaires laissèrent un commissaire du Châtelet pour achever de faire exécuter leur ordonnance ; et sur ce que M. Bosque la leur demanda par écrit pour lui servir de décharge tant envers M. de Bernières qu'à l'égard des parents, ils la lui refusèrent ».

Ainsi se termina la visite des magistrats de police au Chesnay, et nous voyons ce qu'on peut tirer de cette relation pour compléter l histoire des Petites Ecoles de Port-Royal. Il y avait au Chesnay, en 1660, non plus 18 ou 19 écoliers comme au temps où Wallon de Beaupuis était leur supérieur, mais 7 enfants, dont trois nous sont connus, savoir les deux fils de M. de Bernières et le petit de Boisdauphin. Le jeune cousin de M. de Bernières dont il est question dans notre relation pourrait bien s'être appelé de Flavacourt ou de Fosseuses, car dans un autre livre des mémoires d'Hermant il est fait mention de deux frères, MM. de Flavacourt et de Fosseuses, cousins de M. de Bernières, et l'un d'entre eux, le premier sans doute, pourrait bien avoir confié son fils au vénéré propriétaire du Chesnay. Quant aux trois écoliers qui furent interrogés par Daubray, on ne connaîtra sans doute jamais leurs noms, à moins pourtant que le procès-verbal du lieutenant-civil ne se retrouve quelque jour dans un de nos dépôts d'archives, s'il n'a pas été détruit à la Préfecture de police par les incendies de la Commune. Il y avait au Chesnay deux

(1) Des images de piété, des Christs, des Vierges, etc.

(2) La tournure est bizarre, peut-être faudrait-il lire *qui rappelait*... c'est-à-dire qui ressemblait à une botte.

maitres, et probablement deux chambres servant d'étude et de dortoir pour cette petite classe de 7 écoliers; du moins nous avons la satisfaction de connaitre les noms de ces deux maitres ; MM. de Framery et Le Bon méritent de passer à la postérité comme leurs dignes prédécesseurs les Lancelot, les Walon de Beaupuis, les Guyot et les Coustel.

On voit en outre par la relation d'Hermant, qui a certainement transcrit un rapport de l'économe Bosque à M. de Bernières, que les classes étaient fort bien tenues en 1660 comme en 1656, et que les enfants étaient parfaitement bien élevés. Ils étaient en étude à l'heure où Daubray vint les surprendre, c'est-à-dire avant midi, et sans doute on appliquait toujours le règlement célèbre que le *Supplément au Nécrologe* a publié pour la première fois en 1735.

On peut remarquer enfin, et ceci est tout à fait digne d'attention, avec quelle insistance l'économe et les maitres parlent aux magistrats des programmes de l'Université et des exercices religieux du diocèse de Paris. Ils semblent avoir voulu démontrer qu'ils ne se singularisaient en aucune manière, que leur enseignement ne différait en rien de celui des collèges de Paris. C'est à se demander si les illustres éducateurs de Port-Royal, découragés par les expulsions de 1656, n'avaient pas renoncé dans une certaine mesure aux méthodes nouvelles et hardies qui ont fait leur gloire. Ils expliquaient au Chesnay les auteurs latins, prosateurs et poètes; il n'est pas question du grec dans la relation du 10 mars 1660. Est-ce un oubli? Ou faut-il croire que les Petites Écoles reconstituées avaient sacrifié le grec, que les maitres de Racine tenaient en si grande estime, tandis que les Jésuites le considéraient comme une quantité tout à fait négligeable? Peut-on dire enfin que, s'il n'en est pas question dans les réponses à l'interrogatoire de Daubray, c'est parce que les écoliers du Chesnay étaient trop jeunes pour étudier les *Racines grecques* de Lancelot? Mais des enfants qui expliquent Tacite et Horace doivent être à même d'aborder Plutarque et Sophocle; il faut donc avouer que sur ce point particulier la relation ne nous renseigne pas d'une manière assez complète. Mais c'est peu de chose, étant donné l'intérêt des renseignements qu'elle fournit et des rectifications qu'elle permet de faire (1).

Au sortir du Chesnay, et sans doute après avoir déjeuné aux dépens de M. de Bernières aussi bien qu'on pouvait le faire à la campagne un vendredi de carême, les magistrats de police et leur suite se mirent en route pour Port-Royal des Champs, situé à trois lieues de Versailles. Ils s'attendaient, comme on l'a vu plus haut, à n'y pas trouver beaucoup de maitres et d'écoliers, les espions des Jésuites ayant pu les renseigner exactement sur les suites de la grande dispersion de 1656. On va voir en effet que la

(1) La visite au Chesnay est racontée de la manière suivante dans les *Mémoires de la vie de M. Walon de Beaupuis*, publiée à Utrecht en 1751 : on va voir que c'est un tissu d'erreurs :

« Tous ces gens (M. Aubray (*sic*) et sa suite), furent reçus au Chesnay, non plus par M. de Beaupuis comme la première fois, parce qu'en lui donnant avis de cette visite on lui avait en même temps conseillé de se retirer, mais par le maître du logis, M. de Bernières lui-même... » On apprend toutefois par ces mémoires si peu exacts qu'il y avait parmi les 7 écoliers du Chesnay un cousin de Godefroi Hermant.

La mère Agnès en dit un mot dans une de ses lettres, datée par erreur du mois de février, (édition Faugère, ou plutôt Rachel Gillet, tome I, p. 468). « Cet exploit a été, dit la mère Agnès, un surcroit d'affaires à M. Singlin pour placer tous ces pauvres enfants. »

maison des Granges, si animée quatre ans auparavant, lorsque le « petit Racine » y achevait ses études, n'était plus qu'un affreux désert et une masure en ruines. Le passage d'Hermant relatif à la visite domiciliaire du 12 mars 1660 n'en est pas moins curieux : il pourrait servir d'épilogue à l'histoire des Petites Ecoles de Port Royal. Il est en outre assez amusant ; c'est un de ces intermèdes comiques dont Sainte-Beuve a parlé précisément à propos de la visite de Daubray en 1656. Le gardien de la ferme à demi abandonnée, l'économe ou le ménager des Granges, était toujours ce M. Charles, c'est-à-dire Messire Charles Duchemin, prêtre, qui s'était égayé aux dépens du même lieutenant-civil en le conduisant si malicieusement au pressoir de la ferme ; on va voir que cet ascète n'avait pas moins d'esprit et de malice en 1660.

« Du Chesnay, les magistrats avec leur suite partirent pour Port-Royal-des-Champs, où ils arrivèrent sur les quatre heures, et commencèrent par les Granges. M. Charles fut un peu surpris du carrosse et des cavaliers qui le suivaient, et quelque civilité qu'il leur fit, ils furent un quart d'heure à le regarder un peu fièrement et à lui parler de même, en tirant toujours vers le logis. Ils lui demandèrent d'abord pourquoi il y avait là tant de monde, et sur ce qu'il leur dit qu'il n'y avait personne, ils lui répondirent qu'il fallait voir. Ayant répliqué qu'ils avaient tout vu, il prit les clefs du logis, qui étaient dans un grand panier avec beaucoup de paille, et les renversant toutes dans son chapeau, qui en fut tout plein jusque sur les bords, ils furent surpris de voir des clefs toutes rouillées, des étiquettes de parchemin toutes roussies, et l'écriture tout effacée. C'était un mauvais préambule, qui commença effectivement à les adoucir et à leur faire comprendre que le rapport qu'on avait fait à la cour du grand nombre des habitants de cette maison n'avait pas été fidèle.

« Ils virent les bas (1) et les salles pleines de fagots, de paille, de vieilles pièces de bois, et tout le reste dans un désordre si naturel que dix mois d'étude pour en faire un pareil n'auraient pas encore été assez longs. Ayant fait ouvrir deux ou trois chambres, ils virent des chassis crevés, vitres cassées, volets cloués ; et comme M. Charles avait effectivement de la peine à trouver dans cette grande multitude de clefs celle de chaque chambre, le procureur du roi, qui accompagnait M. le lieutenant-civil et qui était plus jeune que lui, dit qu'il les voulait amuser malicieusement, de quoi M. Charles se purgea sans s'ébranler, et lui dit qu'à la vérité il avait bien de la peine à trouver toutes les clefs qu'il lui fallait pour leur faire voir la maison. Enfin ils furent bien obligés de croire ce qu'ils voyaient, et sortirent ainsi du logis, convaincus qu'il ne s'était rempli depuis la visite de 1656 que de rats et de souris, qu'ils auraient fort obligé ces messieurs de chasser des Granges par un coup de leur juridiction.

« Ils faisaient mine, au sortir de là, de tirer vers le logis de M. Charles, qui les y conduisait plus librement que les autres n'y voulaient aller ; et comme ils virent toute cette grande traverse de boues : « Dis-nous, lui dirent-ils, qui est là-dedans. — Personne ! » leur répondit-il. Ils répliquèrent qu'il ne disait pas vrai, et qu'il fallait prêter serment. Il repartit qu'il pouvait voir lui-même, et que, hors un garde-bois, il n'y avait pas une

(1) Les pièces du rez-de-chaussée.

seule personne. Ils le crurent, et tournant pour sortir des Granges comme ils y étaient venus par un très fâcheux chemin le long des murailles qui les avaient remplis de boue jusqu'au visage, M. Charles les régala du chemin de la vigne, dans ce long escalier (1) où ils commencèrent à causer tous ensemble quand ils se virent le pied sec. M. le lieutenant-civil prit encore M. Charles et lui dit : « Tu ne nous dis pas vrai » ; mais l'autre lui répondit : « Monsieur, vous avez tout vu. » Tous les commissaires et le reste de la troupe, qui étaient presque les mêmes personnes qu'en 1656, commencèrent tous à dire à ce magistrat : « Oh! monsieur, il ne ment point; il vous parle comme il nous parlait la dernière fois. On voit bien que ce qu'il dit est véritable. » Cela ayant fait souvenir à (*sic*) M. le lieutenant-civil du dernier interrogatoire, il dit à ce bon laboureur : « Tu as bien de l'esprit. » Et tous répétèrent la même chose : « Oui, il a bien de l'esprit! » Le magistrat ajouta : « On a bien étudié le dernier interrogatoire, mais on n'y a rien trouvé à mordre; tu as bien de l'esprit! »

« Comme tout cela se disait dans le long du degré dont quelques endroits étaient pleins de pierres, M. Charles, que les commissaires faisaient toujours tenir auprès de M. le lieutenant-civil, lui tendait la main pour le soutenir, ce qui l'obligeait, parce qu'il était assez gros et en danger de rouler de cet escalier en bas (2). Ensuite il lui parla des religieuses, et M. le procureur du roi se joignant à lui, ils dirent tous deux que c'étaient de bonnes filles. « L'air y est bien malsain », dit M. le lieutetenant-civil, et M. Charles, qui en convint, dit que tous leurs domestiques mouraient. « Pourquoi donc demeures-tu? » dit le magistrat. M. Charles répondit niaisement, à sa mode : « Monsieur, que gagnerais-je à changer? On ne trouve pas mieux. » Ils se mirent ensuite sur le chant de l'abbaye, qu'ils admirèrent, et comme ils étaient au bas de la vigne, M. le lieutenant-civil dit à un des commissaires : « Monsieur, vous mettrez : *Vu maison, personne*, trois paroles laconiques ; le latin, comme vous voyez, n'est pas plus court ». Et après avoir dit à M. Charles : « Va, tu as bien de l'esprit, tu mérites d'avoir une charge de maître des comptes et je te la souhaite », le procureur du roi répondit : « Sa maîtresse (?) a bien le moyen de lui en avoir une, va dire à M. d'Andilly que je voudrais bien le saluer, » ce fut là leur entrée à l'abbaye, où M. d'Andilly les reçut avec toute la liberté et toute la civilité qui lui étaient naturelles ».

Ici s'arrête dans les *Mémoires* d'Hermant le compte rendu de la visite aux Granges; il est singulièrement attachant, et l'on ne peut s'empêcher de reconnaître avec Daubray que M. Charles avait bien de l'esprit. C'est lui évidemment qui a raconté, sans doute à M. d'Andilly, le détail de ses conversations sur l'escalier, et je ne connais pas de récit plus vivant. Il y aurait là matière à bien des réflexions, surtout si l'on songe à l'état de désolation de la maison des Granges, de cette demeure historique où Pascal eut avec Le Maître de Saci l'entretien sur Epictète et Montaigne,

(1) Il s'agit ici de ce que l'on appelle aujourd'hui *les cent marches*, de cet escalier que gravirent en avril 1899, après l'inauguration du buste de Racine, les membres de l'Académie française et autres personnages de distinction qui furent admis à visiter les Granges de Port-Royal. Il n'y a plus de vignes dans l'enclos.
— Voir de Vogüé : *Le rappel des ombres*.

(2) D'un côté de l'escalier, c'est un petit bois, de l'autre c'est la pente raide, sans rampe ni garde-fous. Si M. Daubray avait roulé ce jour-là au bas de l'escalier, sa mort n'eût pas du moins été le résultat d'un parricide. M. Charles a eu tort de lui sauver la vie.

où Arnauld, Nicole et Lancelot firent la classe aux illustres écoliers que l'on sait. Mais il s'agit ici de la destruction définitive des Petites Ecoles en 1660, et comme il n'y avait plus rien à détruire aux Granges ni dans les dehors de Port-Royal-des-Champs, on peut glisser légèrement sur cette partie du chapitre d'Hermant pour arriver à la destruction de la Petite Ecole de Saint Jean-des-Trous. Mais la visite des Granges, commencée à quatre heures, s'était prolongée sur l'escalier de la vigne ; il se faisait tard, à une époque de l'année où la nuit vient assez vite, et les magistrats de police durent remettre au lendemain la dernière partie de leur expédition. Voyons donc auparavant comment ils passèrent leur temps à Port-Royal même, et quel accueil leur fit ce parfait gentilhomme qui se nommait Arnauld d'Andilly.

« Ils allèrent d'abord à l'église, où ils furent assez de temps, et M. d'Andilly les mena ensuite au jardin où ils furent environ une heure à se promener (1). Enfin une grosse pluie les en ayant chassés, ils vinrent ensemble dans la chambre de M. d'Andilly, qui avait fait tous ses efforts pour empêcher le lieutenant-civil d'aller à Chevreuse, lui disant : « Soit en qualité de M. Daubray ou du lieutenant-civil, vous demeurerez, s'il vous plait, et vous nous affligeriez étrangement d'aller ailleurs. » On lui prépara à souper et à toute sa suite. Tout se réduisit à dire : « Ecrivez : M. d'Andilly et son fils ; voilà tout fait. » Le reste se passa en civilités et en visite d'ami.

M. le lieutenant-civil et M. le procureur du roi virent la mère prieure (2) et ne lui parlèrent que de saint Bernard, des guerres de son temps, des saints de son ordre et des privilèges qui lui ont été accordés ; et comme M. le procureur du roi lui demanda : « Ma mère, n'y a-t-il pas bien du monde ici ? » M. le lieutenant-civil coupa court et répondit : « Ne vous a-t-on pas dit que non, et qu'il n'y a que M. d'Andilly et son fils ? ».

« Etant sortis, ils dirent à M d'Andilly qui les menait souper dans sa chambre : « Vous seriez bien étonné si Dieu m'avait donné le mouvement dans l'église, de demeurer ici avec vous ! » (3) Il aurait été heureux d'y demeurer effectivement ; il se serait garanti du poison de sa propre fille, et son nom n'aurait pas laissé un si triste exemple dans notre histoire par sa mort funeste, par celle de son fils et la fin tragique de sa famille. M. le procureur du roi dit aussi à M. de Luzancy : « Monsieur, nous nous sommes connus jeunes, mais en vérité Dieu me ferait une grande grâce de me retirer ici avec vous. »

« Ils soupèrent sept à table, et le reste avec les gens, et passèrent presque toute la nuit à parler avec admiration de ce qu'ils avaient vu. Ceux de la maison qui couchèrent proche d'eux entendirent qu'ils se disaient : « Jésus ! quelles gens ! qu'ils sont civils ! que nous sommes heureux d'avoir eu une occasion de venir ici ! Je t'étonnerais bien si je te

(1) Si l'on se reporte aux anciens plans de Port-Royal, on peut voir que M. d'Andilly reçut les magistrats dans le grand bâtiment à trois étages marqué D et appelé *Logement des Messieurs*. Ils se promenèrent dans le *Jardin des Messieurs*, marqué F.
— Voir la *Notice historique à l'usage des visiteurs*.

(2) C'était alors la mère du Targis, cousine du cardinal de Retz. La mère Angélique était alors au monastère de Paris, où elle mourut l'année suivante.

(3) (*Sic*) mais c'est le lieutenant civil seul qui tint ce curieux propos, et l'on sait que M. Daubray était le père de la marquise de Brinvilliers.

disais que je veux y venir demeurer moi-même, bien loin d'en chasser les autres. Pourquoi fait on courir tant de faux bruits ? » Enfin ils en partirent le lendemain pour aller aux Trous, avec mille témoignages d'affection et de reconnaissance.

Transmise à Godefroi Hermant par M. d'Andilly lui même ou par M. de Luzancy, son fils, cette partie de la relation n'a sans doute pas l'agrément de la précédente, mais en revanche on y voit une noblesse et une sérénité bien dignes de remarque. Rien peut-être ne met dans un meilleur jour et plus en relief l'attitude de Port Royal injustement persécuté en face de ses implacables persécuteurs. Il est beau de voir le frère d'Antoine Arnauld, de la mère Angélique et de la mère Agnès, accueillir avec un telle urbanité les policiers sans entrailles qui venaient de faire au Chesnay et aux Granges une si triste besogne. Et comme la grandeur d'âme est quelquefois contagieuse, on est presque touché de voir si ému, dans l'église du monastère ou dans la chambre du gentilhomme reclus, cet infortuné Daubray, qui devait périr six ans plus tard empoisonné par sa propre fille. Si la grâce ne lui avait pas manqué le vendredi 12 mars 1660, ou s'il n'avait pas résisté à la grâce qui le prévenait alors si doucement, il pouvait, comme l'insinue Hermant, échapper à son épouvantable destinée. Le récit de la nuit passée à Port-Royal aurait sans doute bien vivement intéressé Sainte-Beuve.

Le lendemai 13 mars les magistrats de police étaient en route pour Saint-Jean-des-Trous, mais on va voir qu'ils ne s'y arrêtèrent pas longtemps, et que l'intérêt de cette fin de chapitre n'en est pourtant pas moindre en ce qui concerne les Petites Ecoles et leur histoire.

« N'ayant trouvé aux Trous que les enfants de M. de Bagnols, qui étaient les maitres de la maison (1), ils laissèrent les choses dans le même état où ils les avaient trouvées. Mais M. l'abbé de Bernay, oncle maternel de ces enfants, ne fut point en repos jusqu'à ce qu'il les en eût fait sortir : et ayant dissipé son propre bien par une étrange profusion, [il] butait encore à se rendre maître de celui de ses neveux, et abusait de sa qualité de tuteur. Il eut la dureté de solliciter un ordre du roi pour commander à ses neveux de se retirer de leur maison, et de leur faire défense de s'y faire instruire par ceux que M. leur père leur avait laissés pour précepteurs. M. le chancelier, qui était parrain de l'aîné de ces enfants, donna un commissaire à cet abbé pour aller aux Trous pour leur faire cette défense, de sorte que le Père Annat eut la satisfaction de voir la ruine de ces Petites Ecoles qui lui avaient tant déplu.

« M. Thaumas, autrefois commis du greffe du Châtelet, et qui, conservant jusqu'après la mort de M. de Bagnols le souvenir de son amitié, était chargé du gouvernement du temporel de ses enfants, fit ce qu'il put pour empêcher cette violence. Une lettre de cachet les tira des mains de l'abbé de Bernay sans qu'il en sût rien, M. de Villeroy l'ayant sollicitée, et elle portait ce qui suit :

De par le roi,

Sa Majesté étant bien aise de contribuer à la bonne éducation des

(1) Leur père était mort en 1657.

enfants du sieur de Bagnols, vivant maître des requêtes de son hôtel, et de les faire remettre pour cette fin entre les mains du sieur de Sève de Flegers, lieutenant général au siège présidial de Lyon, leur proche parent, que sa Majesté a su vouloir prendre soin de les faire instruire et élever à la vertu, Sa Majesté a ordonné et ordonne que les enfants dudit feu sieur de Bagnols seront incessamment conduits en la maison de Bagnols, sise proche de la dite ville de Lyon, et remis au dit sieur de Sève pour l'effet susdit. Mande et ordonne Sa Majesté à tous ses officiers et sujets qu'il appartiendra de donner à ceux qui seront chargés de la conduite des dits enfants toute aide et assistance, si besoin est. Fait à Avignon, le 26 mars 1660. Signé Louis, et plus bas Le Tellier ».

Il résulte de cette fin de relation qu'il n'y avait même pas d'école à Saint-Jean-des-Trous en 1660. Les sept magistrats et commissaires venus là pour chasser les maîtres et les écoliers ne trouvèrent que deux enfants, deux orphelins qui avaient chacun leur précepteur. C'était le cas d'appliquer l'adage célèbre : *tres faciunt collegium* ; deux jeunes enfants c'était trop peu pour constituer un collège, et les magistrats se retirèrent, un peu honteux sans doute. On voudrait croire qu'ils ne demandèrent pas « à manger », comme ils avaient fait au Chesnay. Mais il y avait eu jadis aux Trous, chez M. Dugué de Bagnols, des Petites Ecoles réputées jansénistes, et il fallait en effacer le souvenir. Aussi le Père Annat, secondé par ce chancelier Séguier qui avait joué un si triste rôle dans l'affaire d'Arnauld en Sorbonne, fit-il chasser de la maison paternelle les deux petits orphelins. On n'eut pas honte de les livrer à un tuteur indigne qui s'apprêtait à les ruiner, et il fallut pour les tirer de ses mains la généreuse intervention d'un ami, Claude Thaumas (1), et la puissante protection du duc de Villeroi. Le roi voulut bien les confier à un homme qui se proposait « de les faire instruire et élever à la vertu » ; le mieux aurait donc été de les laisser à Saint-Jean-des-Trous avec les précepteurs instruits et vertueux que leur avait donnés leur père lui-même. Mais c'eût été respecter les droits du père de famille ; l'ancien régime ne s'en souciait guère, et les Jésuites avaient à cœur d'anéantir jusqu'aux derniers vestiges de l'admirable éducation de Port-Royal. Ils purent se vanter, en 1660, qu'il n'en restait absolument rien ; c'était à leur avis un service signalé qu'ils rendaient à notre malheureuse patrie. En détruisant les Petites Ecoles, ils prétendaient sauver à la fois l'Eglise et l'Etat.

A. Gazier.

(1) Il est nommé dans le Petit nécrologe de Cerveau, tome I, p. 193. Il mourut en 1681, après avoir été incarcéré dix mois à la Bastille.

COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

SÉANCE DU 30 JANVIER 1907

Messieurs,

Notre bureau vous a entretenus déjà à plusieurs reprises de ses démarches en vue d'organiser à Alger un enseignement médical à l'usage de jeunes Marocains. Lors de notre dernière réunion M. Casimir-Périer vous a dit l'accueil sympathique fait au projet du Comité par le Gouvernement de l'Algérie, et moi-même je vous ai fait part de la correspondance échangée soit avec le Recteur de l'Académie d'Alger, M. Jeanmaire, soit avec M. Saint-René Taillandier, ministre de France à Tanger. Vous vous souvenez des mesures prises de concert avec ces hautes personnalités pour assurer dans de bonnes conditions l'exécution de votre programme.

Tout était réglé et la date du départ fixée quand l'événement de Tanger remit tout en question. Dans l'état de trouble qui suivit nous crûmes sage d'ajourner nos projets et d'attendre les événements. Heureusement que le hasard se charge souvent d'arranger les choses. Au commencement de janvier 19 6, j'appris qu'une initiative de notre part serait vue sans déplaisir à Paris. Ma résolution fut aussitôt prise et dès le lendemain je faisais le nécessaire pour préparer et hâter mon départ. Il s'agissait d'aller à Tanger, de voir si l'école française qui y fonctionne depuis quatre ans sous la direction de M. Ben Chabrit pouvait fournir des sujets susceptibles de recevoir avec profit les éléments d'un enseignement pharmaceutique et médical, de faire un choix parmi ceux qui connaissaient le mieux la langue française, qui appartenaient aux meilleures familles et qui paraissaient le mieux armés au point de vue moral. Il s'agissait également de visiter les dispensaires créés en Algérie et en Tunisie, d'étudier leur organisation, leur fonctionnement, de recueillir sur les services qu'ils rendent et les dépenses qu'ils occasionnent des renseignements précis et circonstanciés. Pour atteindre le but que nous nous proposions, pour faire des jeunes gens choisis des instruments d'influence française il ne suffit pas en effet de les entretenir pendant deux ans à l'Ecole d'Alger sans se préoccuper de ce qu'ils deviendront ensuite, une fois rentrés dans leur pays. Il faut, de toute nécessité, au risque d'aller à l'encontre du but poursuivi, qu'une bonne influence continue à s'exercer sur de jeunes volontés impatientes peut-être de se mettre en

évidence et de se servir des quelques bribes d'un savoir plus ou moins bien digéré, pour jouer un rôle et exploiter la crédulité musulmane. Abandonner nos futurs auxiliaires médicaux à eux-mêmes, à toutes les suggestions de l'intérêt personnel, serait s'exposer à perdre le bénéfice de l'action que nous projetons. Comment pouvons-nous éviter cet écueil, évidemment en rattachant ces jeunes gens à un organisme créé ou à créer et en les plaçant sous une direction qui les surveille et les guide. Or cet organisme ne peut être qu'un dispensaire ou un hopital indigène, et ainsi s'explique la nécessité d'une enquête sur l'organisation du service médical indigène le long de la frontière marocaine.

Mon programme devait donc comporter une visite aux nombreux dispensaires créés par le Gouvernement général, en Oranie, puis un arrêt à Alger pour installer nos jeunes gens et me rendre compte des résultats obtenus à l'Ecole de médecine où l'on applique depuis 23 ans l'idée que vous avez vous-même suggérée, et où l'on forme des auxiliaires médicaux. De plus comme aux yeux du ministère la question se posait de savoir si la Tunisie avec son protectorat, ses cadres administratifs indigènes n'offrait pas des avantages d'ambiance qui compenseraient et au delà l'insuffisance des ressources scientifiques, et si un milieu où les façades musulmanes sont restées debout ne conviendrait pas mieux qu'un pays où la conquête militaire a nécessairement introduit les modifications les plus radicales et les plus profondes, il fut décidé que je pousserais jusqu'à Tunis. Je n'ai point eu à le regretter, car le protectorat est en train d'opérer là sur le terrain scolaire des réformes du plus haut intérêt.

Je partis donc au commencement de février muni des lettres nécessaires Je les devais à la bienveillance de M. le ministre des Affaires étrangères qui m'assurait du concours de nos agents pour la réalisation d'un projet qui, disait-il, « rentre si heureusement dans notre politique » et à l'obligeance de M. le Gouverneur de l'Algérie qui, grâce à l'intervention toujours efficace de notre président M. Casimir-Périer, m'accréditait, en ma qualité de Secrétaire général du Comité, auprès des autorités préfectorales et militaires.

A peine arrivé à Tanger, je me mis en quête, et je trouvai sans peine à l'école placée sous le patronage de la légation et où 80 enfants de 5 à 18 ans apprennent les rudiments de la langue française, les quatre jeunes gens que je cherchais. Tous appartenaient à de bonnes familles musulmanes, parlaient correctement le français et l'écrivaient d'une façon suffisante. D'accord avec le ministre, je leur fis connaitre les avantages que leur assurait le Comité : frais de voyage, somme suffisante pour se loger, se nourrir à Alger, fournitures de classe et livres nécessaires enfin 100 francs par an d'argent de poche et un peu plus encore pour renouveler les vêtements et la chaussure.

Puis confiant dans les promesses qui m'avaient été faites, j'étais parti pour Oran afin d'assurer par les voies ferrées leur acheminement sur Alger dans de bonnes conditions de sécurité matérielle et morale, de peur que ces jeunes gens surpris et grisés par l'atmosphère capiteuse d'une ville française ne se laissassent entrainer à des écarts qui auraient eu un retentissement fâcheux à Tanger et auraient peut-être tari la source de recrutements ultérieurs. Malheureusement tandis que tout se préparait, que le secrétaire général de la préfecture donnait ses instructions, que M. Jeanmaire faisait louer et meubler les chambres, que

des professeurs d'arabe faisaient le voyage d'Oran, voilà qu'un incident survenu dans la grande mosquée de Tanger et peut-être grossi à dessein, faisait suspendre une seconde fois le départ.

Permettez-moi donc, Messieurs, de suspendre aussi mon récit, et de vous présenter sur la question quelques considérations générales.

J'ai fait, à mon retour, à la réunion des Etudes Algériennes une conférence sur la pénétration pacifique au Maroc. Peut être quelques extraits intercalés ici ne seront-ils pas hors de propos.

Je laisse de côté tout ce qui a trait à la politique générale et me contente de vous donner lecture des passages qui montrent, par l'exemple de l'Algérie et de la Tunisie, ce qui pourrait être essayé au Maroc avec chances de succès.

Permettez moi de vous en donner communication, quelque longs qu'ils puissent vous paraître :

∴

« Le Maroc est un bon champ d'expériences, car les choses n'y ont pas cette rigidité administrative que nous trouvons généralement dans les organismes politiques fortement constitués ; elles rappellent plus l'anarchie féodale que la centralisation systématique d'une monarchie militaire, et il est possible à une activité méthodique, consciente de son but, diversifiée dans ses moyens, de grouper autour d'elle des volontés et des influences. Le Marocain est aussi susceptible que notre indigène de subir l'ascendant de notre culture.

« L'attirance qu'exercent sur lui nos dispensaires algériens est significative et il a vite fait de tirer avantage, pour sa commodité personnelle ou pour le transport de ses troupeaux, des moyens de locomotion rapide que nous avons installés dans son voisinage. Notre civilisation l'impressionne et je n'oublierai pas de longtemps la physionomie du caïd du ksour de Colomb-Béchar qui me racontait son voyage à Saïda par la « machine ».

« On se trompe souvent sur la mentalité de l'Arabe. On le considère comme réfractaire, fanatique, rebelle à toute tentative d'assimilation. N'est-ce pas là un préjugé et ce jugement hâtif tient-il suffisamment compte des circonstances et des procédés employés à son égard ? Comment l'avons-nous traité jusqu'ici et qu'avons-nous fait pour mériter sa confiance et gagner sa sympathie ? Nous ne lui avons fait sentir trop souvent que la force de notre bras et qu'y a-t-il alors d'étonnant si, molesté, lésé dans ses intérêts, violenté dans ses habitudes, il s'est replié sur lui-même, obstiné et farouche. Du jour où nous avons changé de système, l'Arabe a changé d'attitude, car s'il est dit dans le Coran que la guerre sainte est le premier devoir du musulman, il s'est dit aussi : « Tu reconnaîtras que ceux qui sont les plus disposés à aimer les fidèles sont les hommes qui se disent chrétiens ».

« M. Combes, dans son rapport sur l'enseignement supérieur musulman, a remarqué très justement que le Coran est loin de présenter un corps de doctrine unique et qu'on peut y trouver suivant les cas et les besoins, indifféremment des textes de haine ou de paix, de fanatisme ou de tolérance. Tout dépend de l'esprit dans lequel on en aborde la lecture et des dispositions. Si donc nous témoignons de l'intérêt à l'indigène, si

par la pratique de la bienveillance, nous lui prouvons que nous voulons l'associer aux bienfaits de notre culture et non pas l'exploiter, il est à présumer que peu à peu cet indigène, d'abord si revêche, si rebelle et si fermé à toute influence, se laissera amadouer et séduire. L'expérience a prononcé, et tous ceux qui ont suivi, en Algérie, le développement de la politique inaugurée et. en tous cas, considérablement élargie par M. Jonnart, ont été frappés de l'apaisement qui s'est fait dans les esprits depuis quelques années.

« On se représente également la femme musulmane comme dépourvue de sentiments élevés et rabaissée au rôle d'objet de plaisir et de luxe. Mais c'est encore un préjugé. J'ai vu, dans les dispensaires de la frontière marocaine, à Lalla-Marnia, à Tlemcen surtout, des jeunes infirmières dont la figure rayonnait et où perçait le noble orgueil de se sentir utiles.

« Le Coran n'a jamais défendu l'instruction de la femme comme on le dit parfois et à l'heure actuelle une expérience se poursuit à Tunis, qui prouve que la jeune fille arabe est susceptible d'éducation morale et que, sous une bonne influence, elle peut réussir à se corriger de ses défauts et à développer ses qualités.

« Une française au cœur généreux, à l'intelligence vive, Mme René Millet a créé, il y a cinq ans, à Tunis, une école pour les jeunes indigènes de tout rang et de toute classe, et cette école répond si bien aux désirs des parents qu'elle n'est jamais assez large.

« Inaugurée avec huit élèves, elle en compte aujourd'hui une centaine et en compterait le double demain si le local était suffisant J'ai passé plusieurs heures au milieu de ce petit monde et jamais le temps n'a passé plus vite. C'était surprenant de voir le zèle, l'assiduité, l'application soutenue de ces petites écolières de cinq à treize ans ; elles lisaient, récitaient comme de petites françaises et savaient exprimer dans leurs compositions écrites en un français correct et d'une façon charmante et naïve les sentiments de leur âge. Et cela n'était pas un vernis. La directrice ne se propose pas, en effet, de transformer leur mentalité, mais simplement de l'éclairer au moyen d'une lampe française. Au lieu de faire des femmes pédantes, elle vise à former des élèves qui plus tard ne se trouveront dépaysées ni chez leurs parents, ni dans la maison de leur mari. Elle s'est placée en face de la femme indigène telle que l'a produite la société arabe et s'est efforcée de la façonner, de l'éduquer, de la développer dans le sens de sa nature, de la préparer à sa mission de future épouse et de mère musulmane et le résultat a été tel que l'administration supérieure à Tunis songe à s'inspirer des mêmes principes pour la réforme du collège Sadiki. Le programme, que les familles ne trouvent jamais, paraît-il, assez large, comprend des notions d'histoire et de littérature, des éléments d'hygiène, les soins qu'il faut donner aux enfants en bas âge, la couture, la broderie et c'est curieux de voir combien ces petites mains ignorantes au début deviennent, au bout de peu de temps habiles dans l'art de tenir une aiguille, de broder, de faire de la lingerie, des dentelles. C'est le programme de nos écoles de mères, de nos écoles ménagères de Paris.

« Voilà pourtant ce que fait d'enfants ignorantes et désœuvrées, naturellement irascibles, violentes et promptes à tirer vanité des agréments de leur petite personne ou de la fortune de leurs parents, un enseignement rationnel, qui ne blesse aucune susceptibilité, et sait faire une place au Mouedeb et à l'étude du Coran. Voilà ce qu'on pourrait faire demain

au Maroc si on multipliait les écoles, si, une fois par hasard, on échappait à l'étreinte des programmes usés et surannés, si l'on s'inspirait de méthodes rajeunies et ayant pris le contact avec les réalités de la mentalité arabe, si l'on oubliait les règlements bureaucratiques et le moule uniforme pour se ressouvenir qu'il n'y a pas qu'un seul type dans l'espèce humaine et que le développement intégral et complet de tous ces types est nécessaire à l'intelligence et à la beauté de l'ensemble.

∴

« Plus efficace serait encore une action qui aurait pour résultat de soulager les misères humaines Chacun sait l'influence dont ont joui à toutes les époques, les guérisseurs, les thaumaturges et le rôle que jouent dans tous les cultes les vertus curatives des eaux. Que de chapelles qui s'élèvent dans les pays catholiques auprès des sources !

« N'y a-t-il pas dans cette tendance une indication ?

« Les influences religieuses sont puissantes au Maroc. Pourquoi ne les associerions-nous pas à notre action médicale et pourquoi ne choisirions-nous pas des zaouïas pour installer nos dispensaires à leur ombre ? Le sanctuaire auprès duquel s'opéreraient des cures merveilleuses y acquerrait certainement du prestige. Des foules toujours plus nombreuses viendraient y apporter leurs présents, et, portée sur les ailes de la foi et de la reconnaissance, notre influence s'étendrait. L'idée n'est pas irréalisable, puisque sans le geste de Tanger, elle aurait déjà pris corps en un point de la frontière.

« Nous avons déjà des dispensaires, des lazarets, des infirmeries à Tanger, Fez, Larache, Rabat, Casablanca, Mazagran, Safi, Mogador, Marakech. Nous en avons d'autres le long de la frontière marocaine depuis Oudjda jusqu'à Colomb-Béchard. Nous les devons à l'action combinée et prévoyante du ministère des Affaires étrangères et du gouvernement général de l'Algérie.

« M. Delcassé, l'éminent homme d'Etat qui, pendant sept ans, a dirigé avec le sentiment exact des véritables intérêts du pays, ses affaires extérieures et qui a su, d'une main souple et ferme, dénouer les liens dont le génie de M. de Bismarck nous avait enlacés, se proposait de demander aux Chambres un crédit de 600.000 francs pour élargir l'œuvre qu'il avait commencée, et lui donner toute son ampleur.

« Les fluctuations de la politique ne le lui ont pas permis, mais les pierres d'attente sont là ; les matériaux sont à pied d'œuvre. Il faut se hâter de les utiliser, en mettant à profit l'enseignement qui se dégage des œuvres similaires faites en Algérie.

« Quelles sont ces œuvres et comment sont-elles organisées ? Voilà ce que j'ai encore à vous dire.

∴

« L'assistance aux indigènes ne date pas d'hier en Algérie et déjà le général Chanzy avait créé l'hôpital de Saint-Cyprien aux Attafs. Plus tard, M. Cambon s'était entendu avec le Procureur général des missions d'Afrique pour la création de quatre autres hôpitaux.

« Malheureusement leur installation, pour si parfaite qu'elle fût au point

de vue européen, ne répondait pas aux habitudes traditionnelles des indigènes. Coucher dans des lits, se lever à une heure déterminée, observer le silence, ne pouvoir sortir à sa guise, manger une nourriture préparée par des européens leur était insupportable et ils préféraient se livrer aux empiriques arabes que de se soumettre à un régime qui ne respectait pas toujours leurs usages et leurs croyances.

« Depuis que, par une heureuse innovation, le système d'hospitalisation a été changé, leur affluence est considérable et c'est par centaines et par milliers que l'on compte le nombre des patients qui se pressent journellement aux portes des salles de consultations. Quelques-uns viennent de fort loin — j'en ai vu à Beni Ounif ou à Oudjda du Tafilalet ou des environs de Marakech. Il y a là des femmes, des enfants, des soldats du Maghzen, des gens des Beni-Drar, des Angad, des Beni-Guil. Les opérations chirurgicales frappent surtout leurs imaginations et l'opération de la cataracte a répandu jusque dans les plus lointaines tribus le renom de notre science médicale. L'indigène, à la vérité, va d'abord en pèlerinage auprès de tel ou tel marabout vénéré, il achète des sachets contenant de saintes paroles ou de puissantes reliques, il absorbe des liquides, dans lesquels il a fait d'abord dissoudre des versets du Coran, il s'adresse au médecin arabe, dont l'intervention se borne à des pointes de feu, à des mélanges plus ou moins savants d'herbe, de miel, d'huile et de goudron ; mais dès qu'il est convaincu de l'inefficacité de cette thérapeutique, il n'hésite plus à aller trouver le médecin français et, comme à côté de ses défauts il a aussi de grandes qualités, qu'il est patient, sobre, résistant à la douleur et à la maladie, il ne tarde pas à recueillir le bénéfice du traitement nouveau et à répandre le bruit de sa guérison.

« Le nombre des infirmeries indigènes pour les trois provinces algériennes était de 70 en 1905, en augmentation de 20 sur l'année précédente. Au cours de 1905, les 50 infirmeries existantes avaient hospitalisé 9.800 indigènes, soit 6.866 hommes, 2.519 femmes et 415 enfants ; le nombre des journées de traitement avait été de 196.789. En outre, quatre cliniques avaient fonctionné à l'usage des femmes et des enfants à Alger, Oran, Constantine et Tlemcen.

« La plupart de ces infirmeries sont installées dans des maisons arabes qu'on a payées environ une dizaine de mille francs. Les aménagements intérieurs se trouvent conditionnés par les dispositions du local acheté, il va sans dire qu'ils varient de l'une à l'autre ; sur un point cependant toutes les infirmeries se ressemblent, le département des femmes est rigoureusement séparé de celui des hommes. A celle de Beni-Ounif, qui est de construction récente et peut-être considérée comme l'infirmerie type, les bâtiments forment une croix latine. Le pavillon des hommes à gauche, le pavillon des femmes à droite figurent les deux bras ; les services communs aux deux sexes, ainsi que les chambres d'isolement qui sont du reste nettement séparées, le logement de l'infirmier, de l'infirmière, la cuisine, le vestiaire ou magasin, la salle de bain et la buanderie figurent la branche la plus longue de la croix et ouvrent de chaque côté sur deux cours intérieures. La pharmacie et le cabinet de consultation, avec la salle d'opération figurent la branche la plus courte. En avant de ce bâtiment, on a disposé une cour avec vérandah d'attente, à gauche pour les hommes, à droite pour les femmes. Tous les jours à 9 heures a lieu la consultation.

« Les malades passent isolément à la salle de visites et reçoivent gratuitement les médicaments que nécessite leur état, soit qu'ils les absorbent sur place, soit qu'ils les emportent. Dans ce dernier cas, le médecin donne directement ou fait traduire par l'infirmier les instructions nécessaires Ces précautions ne sont pas toujours superflues, car le nomade est ignorant.

« Pourtant, en règle générale, l'indigène est friand des médicaments dont il a éprouvé l'efficacité, tels que la quinine l'iodure de potassium, les collyres à sulfate de cuivre ou de zinc, la santonine, le sulfate de magnésie, les pilules d'opium, le copahu, etc. etc.

« Les femmes, comme les hommes, sont reçues à la consultation, isolément, par une entrée spéciale quand elles le désirent ; ce qui est rare cependant, la majorité des femmes étant des nomades accoutumées à vivre familièrement au milieu des hommes

« Les malades qui doivent être hospitalisés, sont de suite admis à l'infirmerie. Ils y jouissent de la plus grande liberté, entrent et sortent à leur guise, si leur état le permet, fréquentent le café maure voisin et reçoivent la visite des parents et des amis. Parfois même les parents, les pères, les mères des enfants en bas âge, toujours très tendres pour leur progéniture, sont autorisés à vivre à leurs frais, à l'infirmerie, à côté de leur malade. Dès qu'un individu est entré à l'infirmerie, il est conduit à la salle de bains et douché à l'eau froide ou chaude, suivant la saison ; il revêt un costume propre, chemise et djellaba de laine, tandis que ses effets, la plupart du temps fort sales, sont lavés et désinfectés. Le personnel d'une infirmerie se compose du médecin, d'un infirmier et d'une infirmière. Jusqu'ici les infirmiers se sont recrutés généralement parmi les anciens tirailleurs retraités.

« Ils sont généralement très dévoués et nos médecins en font les plus grands éloges, mais on peut comprendre aisément quel progrès sera accompli quand ces hommes sans éducation seront remplacés par des auxiliaires ayant fait des études sérieuses.

« Il faudrait plus de temps que je n'en ai pour vous faire pénétrer dans le détail de toute cette organisation. Je ne peux cependant pas ne pas vous signaler un fait récent qui mieux que toutes les paroles, montre les services que rend l'assistance médicale, et ce qu'on peut en attendre au point de vue de la pénétration pacifique. En 1905, une violente épidémie de variole s'était déclarée dans les ksours du Figuig, les gens de Zerraga, ceux-là même qui, un an auparavant, avaient tiré sur le gouverneur général et décimé son escorte, n'hésitèrent pas à venir demander à l'infirmerie de Beni-Ounif les secours de la Science.

« M. le médecin-major Guichard se rendit à leurs prières et pratiqua, soit aux ksours, soit à l'infirmerie, 575 vaccinations. Depuis lors, il ne peut plus aller au Figuig, où il suffisait d'entrer jadis, tant le péril était grand et les mœurs sauvages, pour acquérir une renommée européenne, sans entraîner à sa suite toute la population.

« Quelle victoire sur l'esprit de fanatisme et de haine, sans qu'il en coûte une goutte de sang et comme ils ont bien mérité de la patrie, ces hommes de cœur qui ont su opérer de telles transformations et qui ont dépensé, sans songer à en retirer aucun avantage personnel, leur temps, leur argent, leurs forces au service de l'influence française.

« Dans la province d'Oran qui aujourd'hui nous intéresse tout spécia-

lement à cause du voisinage marocain, le nombre des infirmeries indigènes, en dehors de celles qui relèvent de l'autorité militaire, était en 1903 de 15, aujourd'hui il est de 19.

« Les 15 infirmeries contenaient 15 lits en moyenne, soit un total de 256 lits : elles ont hospitalisé 3.652 personnes, soit 279 enfants, 2.655 hommes et 718 femmes. Le nombre total des journées de traitement a été pour la même période de 52.610. Comme le budget de 1905 a été de 108.980, on voit que la dépense moyenne, par tête de malade et par jour, a été de deux francs environ.

« Si maintenant vous étiez curieux de savoir ce que pourrait coûter l'installation d'une infirmerie indigène au Maroc, voici quelques chiffres qui m'ont été donnés par les médecins majors de la frontière. En dehors d'une somme de dix mille francs pour la construction d'un immeuble, il faut compter sur une première mise de fonds de 5.000 francs pour l'achat de la literie, du mobilier, du matériel de chirurgie. Quant aux dépenses courantes, elles varient de 4 à 5.000 francs pour la nourriture, le blanchissage, les médicaments, le salaire de l'infirmier et de l'infirmière. A Beni-Ounif, en 1905 elles ont été de 4.200 francs pour 114 indigènes parmi lesquels se trouvent nos marocains, ce qui fait une moyenne de 37 francs par tête.

« A Oran, elles ont dépassé 13.000 francs, soit 5.000 francs pour la nourriture, 700 francs pour le salaire de l'infirmier, 240 pour celui de l'infirmière, 1.200 francs pour le loyer de l'immeuble, 1.400 francs pour les médicaments, 1.200 francs pour l'indemnité du médecin, 3 000 francs pour le traitement de la doctoresse.

« Mais les infirmeries ne sont pas seulement des maisons d'hospitalisation, elles sont aussi des foyers de rayonnement médical, et c'est par les services extérieurs qui permettent d'apporter jusqu'au seuil du gourbi ou de la tente les soins médicaux et les médicaments que les auxiliaires médicaux pourront être d'une grande utilité, puisque dans le seul département de la province d'Oran les services ophtalmologique a fonctionné en 1905 sur 142 points et n'a coûté que 3.000 francs dont 1.235 francs pour l'achat d'acide borique et de coton hydrophile. Il pourra en être de même ailleurs et vous voyez, Messieurs, comment on pourrait faire aussi au Maroc beaucoup de bien à peu de frais et développer l'influence française sans dépenses considérables. Je pense d'ailleurs vous donner à ce sujet une indication précise. Dans toute l'Oranie en 1905, on a soigné dans les 79 dispensaires de la province 96.809 malades et on n'a dépensé y compris les indemnités aux médecins que 21.785 francs ce qui fait une moyenne de 0,25 à 0,30 par tête. Il est résulté de tout ceci que l'auxiliariat médical est appelé à jouer un rôle important, et que l'œuvre que nous avons entreprise pourra être efficace au point de vue de nos intérêts politiques. Et maintenant, permettez-moi de vous dire un mot de cet enseignement spécial établi à Alger pour former des aides-médecins indigènes.

« L'enseignement dure deux ans et a un caractère essentiellement pratique. Il prépare de bons infirmiers et ne cherche pas à faire des docteurs, c'est un écueil qu'on a évité avec soin. Il était suivi, avant l'arrivée de nos jeunes marocains, par 24 jeunes Algériens

« Les élèves assistent le matin à la visite des médecins dans les services de clinique et sont dressés à faire des pansements, à préparer les malades

soumis à des opérations chirurgicales, à prendre les températures, en un mot à tout ce qui peut leur permettre d'aider le médecin dans le traitement des différentes maladies. Ils sont, de plus, exercés à exécuter les préparations pharmaceutiques les plus usuelles. Cet enseignement pratique est complété par quelques notions théoriques sur l'anatomie, la physiologie, la petite chirurgie, la pathologie interne et externe, les maladies des yeux, les affections cutanées, l'hygiène et la pharmacie.

« Le matin, les élèves suivent les cliniques et les cours professoraux ; l'après-midi, dans des leçons faites par des répétiteurs, ils reçoivent les explications nécessaires sur les cours et les exercices contenus dans le programme et sont interrogés sur les démonstrations des professeurs et chefs de clinique. J'ai assisté inopinément, en compagnie de M. Jeanmaire à un des cours faits par le répétiteur indigène M. Ben-Tami et je doute qu'il soit possible d'enseigner avec plus de méthode, de précision et de clarté ; ce qui est une preuve de plus de ce que j'avançais tout à l'heure.

Je m'excuse de vous avoir retenu si longtemps et de vous avoir fatigués de ces longs détails et de ces chiffres. Mais n'est-il pas bon d'éclairer les abords de la route au moment où l'on s'y engage, et de connaître les éléments du problème qui un jour se posera, si nous voulons que l'enseignement que nous faisons donner à l'heure actuelle porte tous ses fruits.

Me voici d'ailleurs revenu à la question à l'ordre du jour. Je la reprends au moment où la légation nous informe du départ prochain de nos jeunes gens ; et sans m'attarder davantage, je vous communique les deux lettres que M. Jeanmaire nous a adressées à leur sujet en octobre et en décembre 1906.

Alger, 18 octobre 1906.

Monsieur le secrétaire général,

Pour confirmer mon télégramme d'hier, j'ai l'honneur de vous informer que les trois jeunes Marocains qui dovient venir à Alger pour y acquérir quelque connaissances médicales devront s'embarquer à Tanger le mercredi soir, 31 octobre, à 5 heures. Ils arriveront à Oran le vendredi 2 novembre vers 9 heures du soir.

Je prie M. le gouverneur général de demander à M. le préfet d'Oran de prendre des mesures pour les recevoir et les héberger jusqu'à leur départ pour Alger, qui aura lieu le lendemain matin, samedi 3 novembre, par le train de 9 heures 47.

Je demande d'ailleurs à M. Mouliéras, professeur d'arabe à Oran, de se concerter avec la Préfecture pour les soins à donner à ces jeunes gens pendant leur séjour à Oran.

Je prie un de nos instituteurs d'Oran, diplômé d'arabe, qui m'avait offert ses services au mois d'avril, d'accompagner les jeunes Marocains dans le trajet d'Oran à Alger.

A leur arrivée ici, le samedi 3 novembre à 9 h. 51 du soir, ils seront reçus par une délégation de la Médersa d'Alger, à laquelle se joindra le Dr Bentami, que vous connaissez. Toutes les mesures seront prises pour leurs repas et leur logement. Je vous tiendrai au courant.

Dès le lundi suivant, 5 novembre, ils assisteront aux exercices des cliniques, aux leçons de M. Bentami, au cours d'hygiène et d'éléments de sciences de la Médersa.

J'adresse les plus vives recommandations au personnel de la Médersa et surtout à celui de l'Ecole de Médecine pour que ces jeunes Marocains soient traités avec toute la bienveillance possible. Comme vous le dites très bien, « il faut qu'ils se sentent attirés par les égards que nous pourrons avoir pour eux ». Il faut qu'ils puissent s'attacher à leurs maîtres et aussi à leurs camarades Algériens-Musulmans ; mais il faut, en outre, qu'ils éprouvent de la sympathie pour leurs camarades français.

Je désire vivement que ces derniers s'efforcent de gagner cette sympathie ; j'espère qu'ils en comprendront la nécessité. Je m'entendrai à cet effet avec le directeur et les professeurs de l'Ecole de Médecine et leur demanderai instamment d'agir dans ce sens sur les étudiants français.

Veuillez, etc.

Signé : Jeanmaire.

Alger, 18 décembre 1906.

Monsieur le secrétaire général,

Très occupé dernièrement, puis obligé de m'absenter d'Alger, je n'ai pas pu vous écrire plus tôt pour vous donner les renseignements que vous désiriez sur les élèves marocains, boursiers du Comité de patronage ; je vous prie de vouloir bien m'excuser.

Ils sont arrivés tous les trois le mois dernier, M. Ahmed ben Omar et Abdelgâder ben Abbas Ettettaouni le 3 novembre, et Mahboub ben Mahmoud le 17. Un de nos instituteurs d'Oran, diplômé d'arabe, a bien voulu faire deux fois le voyage d'Oran à Alger pour les accompagner en chemin de fer. A leur arrivée à Alger, ils ont été reçus par le Directeur, quelques professeurs et élèves de la Médersa, auxquels s'était joint M. le Dr Bentami, que vous connaissez.

Ils sont installés dans une maison convenable de la rue de la Marine, que vous avez visitée. Ils y sont en compagnie d'un étudiant algérien de l'auxiliariat médical indigène, que nous leur avons choisi comme camarade en raison de son caractère sérieux et sûr. A eux quatre, ils disposent d'un logement de trois pièces, avec des water-closets distincts et une petite cuisine qui sert de débarras. Deux chambres sont grandes et bien éclairées. Ils sont deux dans chacune, ayant chacun leur lit et leur table de travail. Le loyer est de quarante francs par mois, ce qui fait dix francs par élève.

Ils prennent leurs repas chez le restaurateur indigène qui se trouve à quelques pas de cette maison et que vous avez vu aussi.

Leurs vêtements marocains ne leur servent que pour les cérémonies. Ils attiraient trop l'attention. Leur costume ordinaire consiste en un pantalon et un gilet arabes, une chéchia, une veste ou veston.

Tous les matins, ils se rendent à l'Hôpital de Mustapha, avec les élèves algériens de l'auxiliariat médical indigène. Ils y suivent les exercices les plus simples des diverses cliniques, apprennent à faire des pansements, à reconnaître et à soigner les maladies les plus courantes, à servir d'aides aux professeurs et aux chefs de clinique.

L'après-midi, ils assistent aux leçons et explications des répétiteurs généraux, MM. les Docteurs Bentami et Treuza, sur les éléments de la

physiologie, de la pathologie interne, de la petite chirurgie, des maladies de la peau et des affections vénériennes, de la pharmacie. Ils sont, d'ailleurs, mêlés aux indigènes algériens, élèves de l'auxiliariat médical, et prennent part à tous les cours et exercices dont les programmes vous ont été remis.

Ils comprennent suffisamment le français pour profiter de l'enseignement. Ils prennent même des notes, dont l'orthographe laisse à désirer, mais très intelligibles.

Leurs professeurs sont satisfaits de leur travail, de leur bonne volonté, de leur intelligence et espèrent qu'ils arriveront à des résultats. Il y en a deux qui sont particulièrement bien doués, dont un nègre, Mahboub ben Mahmoud, âgé de 18 ans, qui est venu sur les instances de la Chérifa d'Ouezzan. Il nous a montré une lettre qu'elle lui a adressée pour lui donner des conseils : elle l'engage à ne fréquenter que des gens bien élevés, à s'abstenir de liqueurs fortes, à dire régulièrement ses prières et à faire tous ses efforts pour contenter ses professeurs.

J'ai vu ce matin ces jeunes gens dans leur logement de la rue de la Marine. Ils s'y trouvent bien ; ils sont heureux d'être venus à Alger pour apprendre les éléments de médecine ; ils savent qu'il y a eu autrefois des médecins illustres chez les musulmans et ils comprennent que la science médicale ne doit pas rester délaissée parmi eux. Ils sont tout disposés à travailler. Ils espèrent, grâce à l'influence française, avoir ensuite une bonne situation dans leur pays.

J'ajoute qu'ils vivent ici en bonne intelligence avec tout le monde et que jusqu'à présent, ils ne sont tracassés par personne.

MM. Bouchard et Moissan ont vu nos futurs auxiliaires médicaux indigènes. Ils sont d'avis que cette institution soit maintenue et développée.

En ce qui concerne la dépense, M. Marçais, directeur de la Médersa, a été invité à la calculer de façon à pouvoir suffire à tous les besoins, sans dépasser le chiffre qui a été fixé l'an passé et qui comprend les vêtements, le blanchissage, l'éclairage, les fournitures scolaires, l'abonnement au tramway pour se rendre à l'hôpital, les menus frais en plus de la nourriture et du logement, ainsi que de l'achat de leur modeste mobilier. Il doit même s'efforcer de constituer une petite réserve pour leur permettre de retourner dans leurs pays aux grandes vacances, du 14 juillet au 1er novembre.

Nos jeunes Marocains m'ont demandé d'être leur interprète auprès du Comité pour le remercier des sacrifices qu'il a faits en leur faveur.

Veuillez agréer, etc.

Signé : Jeanmaire.

Je n'ai rien à ajouter à ces lettres mais seulement à vous prier, Messieurs, de demander à notre président de vouloir bien exprimer lui-même à M. Jeanmaire tous vos remerciements et toute votre satisfaction.

Malgré leurs appellations différentes, le Comité de patronage et l'Association franco-écossaise sont unis par de tels liens que ce n'est pas s'égarer sur un terrain étranger que de vous parler ici du meeting d'Aberdeen. Ce meeting, qui est déjà le quatrième, n'a pas moins bien réussi que ses aînés ; et comme à Edimbourg, il y a bientôt dix ans, les Français qui ont répondu encore à notre appel ont pu constater combien

royale était l'hospitalité écossaise. Du 19 au 30 septembre, ce n'a été qu'une suite ininterrompue de fêtes, de banquets, de réceptions splendides. Tous ont rivalisé de zèle, Lords Provosts ou particuliers, grands seigneurs ou simples bourgeois, pour que leurs hôtes emportent un souvenir ineffaçable de leur séjour en Ecosse ; et ceux que le sort a particulièrement favorisés ne pourront jamais oublier les prévenances de délicate courtoisie dont ils ont été l'objet à Hado-House de la part du Vice roi d'Irlande et de la comtesse d'Aberdeen.

Le meeting a coïncidé avec les fêtes du quatrième centenaire de l'Université d'Aberdeen et cette circonstance met encore plus en relief la signification que nos hôtes semblent avoir voulu donner à notre réunion. Un souffle de chaude sympathie nous a enveloppés tout le temps et il semble que si jamais un vocable fût bien approprié, c'est bien celui de bon accord qui, depuis les temps de la « old league of the old times » est devenu la devise de la ville d'Aberdeen.

Dès la première heure d'ailleurs les nombreux télégrammes adressés au Roi, au Président de la République, à M. Casimir-Périer, ancien président de la République, à M. Delcassé, ancien ministre des Affaires étrangères avaient élargi le caractère du meeting et en avaient donné la note.

L'entente cordiale fut le thème obligé de tous les discours et les orateurs les plus en vue ne furent pas ceux qui mirent le moins de chaleur à la célébrer. Leurs Majestés elles-mêmes nous donnaient d'ailleurs une preuve visible de leurs sympathies. Il y avait à Aberdeen à l'occasion des fêtes du centenaire 172 délégations venues de tous les coins du monde, et cependant une seule fut admise à l'honneur de saluer le roi et la reine.

J'aurai le plaisir de vous adresser dans quelques semaines le compte rendu que publieront bientôt nos amis d'Aberdeen. Vous pourrez y lire les nombreux discours toujours si pleins d'à propos et de si haute envolée de M. Boutroux et de M. Flandin. Vous serez heureux de constater que la latitude septentrionale d'Aberdeen n'a exercé aucune influence déprimante sur l'éloquence française et vous éprouverez, j'en suis certain, un vif sentiment de reconnaissance pour ces maîtres de la parole qui ont été tout le temps sur la brèche et ont dû payer souvent à l'improviste de leur personne.

Je n'en finirais pas si je voulais citer tous ceux qui ont bien mérité du Comité ou énumérer tous les banquets qui nous ont été offerts. Il y en a bien eu une quinzaine, tous empreints de la plus chaude cordialité. Après les chambres de commerce ce sont les municipalités, les grands seigneurs du voisinage, les corporations des marchands, les associations d'étudiants qui nous ont fait fête. Après l'Université d'Aberdeen ce sont les conseils académiques de Glascow et d'Edimbourg qui, à leur tour, ont tenu à nous recevoir et à manifester une adhésion sans réserve au programme qui est la force et la raison d'être de notre Association.

Nous n'avons cependant jamais oublié, Messieurs, sous la lumière ruisselante des lustres et dans la grisante atmosphère de tant de plaisirs mondains, les résolutions que nous avons prises à Grenoble et les choses sérieuses. Nous avons eu des conférences et malgré la fatigue nous avons trouvé le temps de joindre l'utile à l'agréable.

Le savant géologue Sir Archibald Geilkie nous a fait part dans une

très intéressante allocution des impressions d'un Français en Ecosse en 1784. M. le professeur Kirkpatrick nous a parlé des origines de l'Association franco-écossaise. M. Mariette a traité des restes de l'ancien mur romain qui séparait l'Ecosse et l'Angleterre. M. le pasteur Pannier a fait connaître les associations d'étudiants de Paris et notamment le cercle protestant qu'il dirige rue de Vaugirard. Moi, enfin, j'avais pris pour sujet les Académies protestantes au XVIIe siècle et le rôle important joué par les Ecossais dans nos écoles.

Grâce à l'obligeance de M. Weiss, le sympathique bibliothécaire de la Société de l'histoire du protestantisme français, et de M. Dorez, bibliothécaire au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale, j'avais eu la bonne fortune d'avoir entre les mains un manuscrit grec et latin, et j'ai pu signaler à l'attention de nos amis des pièces rares, inédites, et dont quelques-unes offrent un certain intérêt historique. Au commencement du XVIIe siècle nous avons eu en effet, comme hôtes et comme professeurs, à Sedan, à Saumur et à Montauban, quelques Ecossais dont certains, comme Melvin, ont joué un rôle de premier plan dans l'histoire religieuse du royaume d'Ecosse. Après être venu en France à l'âge de 20 ans et y avoir été professeur à Poitiers, Melvin était retourné dans son pays pour défendre les droits de l'Eglise et de sa patrie, contre le roi d'Angleterre. Le duel avait duré près de 40 ans. A la fin vaincu, il avait été enfermé à la tour de Londres de 1607 à 1611. Pour occuper les loisirs de sa captivité, cet homme d'action, dans l'espoir de se hausser au niveau de l'illustre Buchanan, écrivit les paraphrases de quelques psaumes. Ces paraphrases furent imprimées vers 1609, nous affirment les biographes et les historiens ; malheureusement il semble que tous les exemplaires en aient été perdus, c'est ce que disent du moins les Encyclopédies anglaises, c'est ce m'ont confirmé du reste les recteurs des quatre Universités écossaises, qui ont fait faire des recherches à ma requête et n'ont rien trouvé.

J'ai pensé, Messieurs, que nous pourrions donner un témoignage de notre sympathie et de notre reconnaissance à nos amis d'Ecosse, en leur faisant photographier à quatre exemplaires ces paraphrases et en les leur envoyant. Melvin est comme une espèce de héros national. Un savant professeur de l'Université de Genève l'appelle le fondateur de l'Eglise presbytérienne. Autant que Knox, il est en tout cas un des grands champions de la vie morale et religieuse des peuples écossais. Si vous voulez bien m'y autoriser j'adresserai en ma qualité de secrétaire général du Comité et de l'Association un exemplaire de ces paraphrases aux quatre Conseils académiques d'Ecosse.

La troisième question à l'ordre du jour est celle de la Maison des étudiants étrangers. Je n'en dirai que quelques mots, M le Président ayant, je crois l'intention de prendre lui-même la parole et de nous en montrer les différents aspects.

Bien des années se sont écoulées depuis le jour où nous nous en sommes entretenus pour la première fois, et je me demande cependant si nous sommes aujourd'hui plus près d'une solution qu'il y a 10 ans, quand je vous parlais des maisons d'étudiants d'Edimbourg, de Copenhague, de Lund, d'Upsala. Nous avons fait cependant de grands efforts. Nous avons cherché de différents côtés et jusqu'en Amérique les ressources nécessaires ; malheureusement nos espérances sont restées vaines jus-

qu'à aujourd'hui. Maintenant la question se pose différemment, et c'est pour cela que nous l'avons inscrite à l'ordre du jour. L'Association des étudiants de Paris, lasse de gîter dans un immeuble loué a la légitime ambition d'avoir pignon sur rue. Elle s'est adressée au Conseil municipal et le Conseil municipal lui a consenti, à des prix vraiment très avantageux, pour une période de 99 ans, la location d'un terrain ou plutôt de la vieille Ecole de médecine que la Ville possède rue de la Bûcherie. Seulement pour édifier un bâtiment qui réponde aux besoins et aux aspirations de la jeunesse studieuse de l'Université de Paris, il faut de l'argent. Où le prendre ?

Sachant bien qu'à lui seul il ne pourrait résoudre le problème, le bureau s'est adressé aux plus hautes sommités de la science et de la politique. M. Casimir-Perier qui de tout temps s'est intéressé à l'Association a pris sa cause en mains. Il l'a plaidée auprès des ministres, l'a gagnée et a obtenu d'eux la promesse d'une subvention de deux cent mille francs. D'un autre côté, notre président, désireux de solutionner cette ancienne question de maison d'étudiants étrangers a eu l'idée heureuse et féconde d'associer les intérêts de la jeunesse française et étrangère. La perspective de ce groupement avait beaucoup souri au ministre et peut-être influé sur sa décision.

Il est clair que la combinaison imaginée par notre président nous offrait de grands avantages. En attirant la jeunesse étrangère, que cherchons-nous ? Evidemment à la pénétrer d'influence française. Or quoi de plus efficace que ces courants d'endosmose et d'exosmose résultant fatalement de la mitoyenneté des deux bâtiments à construire.

Malheureusement l'architecte nous a dernièrement prévenus que le terrain dont il disposait était trop petit, et qu'il ne pouvait nous en céder la moindre parcelle, pour la construction du pavillon que demandait M. Casimir-Perier.

Tout ce qu'il nous offre, c'est la partie supérieure du bâtiment, c'est-à-dire le second et le troisième étage. Il y aménagerait un certain nombre de chambres auxquelles on accéderait par un escalier spécial. En retour nous solderions les dépenses supplémentaires occasionnées par la surélévation de l'immeuble et deviendrions ainsi propriétaires de la partie supérieure, tandis que l'Association le serait du rez-de-chaussée et du premier étage. La chose n'a rien d'impossible au point de vue légal et existe dans quelques-uns de nos départements. Mais il y a d'autres difficultés. L'architecte ne nous promet que 19 à 20 chambres, grand maximum; n'est-ce pas un chiffre bien maigre pour une population de plusieurs milliers d'étrangers ? Et puis il y a la question de dépenses. Nous pouvons disposer de 100 000 francs, mais pas plus, car nous avons pris au Maroc, à Athènes, à Paris, des engagements que nous sommes tenus de respecter. Que faire alors ? Telle est la question qui se pose et que nous soumettons à vos délibérations.

Paul Mellon.

A PROPOS DE L'ÉCOLE NORMALE

ET

DE LA RÉORGANISATION DES FACULTÉS DE PROVINCE

La réforme récente de l'Ecole normale n'a point satisfait ses ennemis. On se remet à parler d'une réforme plus radicale. Le rapporteur du dernier budget de l'instruction publique à la Chambre se prononçait pour la suppression. Il est vrai que le rapporteur du Sénat se refusait à le suivre dans cette voie, sans d'ailleurs répondre à ses critiques. Mais le « Siècle », vers le même temps, concluait, sous la signature de M Clédat, à la nécessité de supprimer l'Ecole pour rendre la vie aux Facultés de province ; et l'article de M. Clédat était reproduit ici même.

L'Ecole normale, qui compte cependant des partisans déterminés, n'a vu personne se lever pour répondre publiquement à ces attaques publiques. Il semble qu'on ait craint d'ameuter les jalousies en énumérant ses avantages et en définissant son utilité. On préférerait, si l'Ecole subsiste, qu'elle dût son salut à une sorte de conspiration du silence, plutôt qu'à la persuasion.

Est-ce là le meilleur moyen de la défendre ? Alors qu'on dénonce partout l'Ecole normale comme un privilège hérité des âges disparus, le silence de ses amis ne sera-t-il pas interprété comme un aveu ?

Il faut le dire bien haut : l'Ecole normale, avec son organisation actuelle, est une institution essentiellement démocratique. Les avantages qu'elle offre, elle ne les offre qu'au mérite. Ces avantages mêmes n'ont rien de mystérieux ni d'exorbitant. Si la République n'est pas assez riche pour les offrir à tous les travailleurs intellectuels, sans distinction de mérite ni de fortune, on ne comprendrait pas que, sous prétexte d'égalité, elle en privât ceux qui s'en sont montrés le plus dignes. Démocratie n'implique pas nivellement par le bas.

Un élève de l'Ecole normale — de la nouvelle Ecole normale — serait heureux de définir ces avantages et de démontrer qu'ils en justifient, et le titre, et le maintien.

Le rapporteur de la Chambre, M. Couyba, s'est appuyé sur un rapport de M. Lavisse au Conseil supérieur de l'Université, pour démontrer que l'Ecole normale n'est pas seulement inutile, mais nuisible. M. Lavisse a officiellement déclaré et prouvé que ce rapport ne dit pas ce qu'on a voulu

lui faire dire. Examinons cependant les arguments de M. Couyba. L'Ecole normale est-elle inutile ? Est-elle nuisible ?

Et d'abord l'Ecole normale est-elle inutile ? M. Couyba s'attaque victorieusement à ceux qui ne donnent pour utilité à l'Ecole normale que d'être l'Institut pédagogique de la Sorbonne, et qui se prononcent pourtant pour son maintien. Prenant ce mot de « pédagogie » dans son sens précis, M. Couyba a raison de dire que l'Ecole n'est rien et ne sert à rien si elle n'est qu'un Institut pédagogique. La pédagogie, c'est-à-dire la science des méthodes d'enseignement, n'occupe pas et ne peut pas occuper dans les pensées d'un étudiant une place en rapport avec celle qu'occupe l'Ecole normale dans l'Université de Paris. Avant de me demander comment j'instruirai les autres, je songe d'abord à m'instruire. Voilà ma préoccupation dominante. Qu'après cela des conférences me soient faites pour attirer ma réflexion sur les méthodes d'enseignement ; qu'on m'astreigne à faire un stage dans un lycée et à visiter des écoles primaires pour y apprendre mon métier : c'est parfait. Mais c'est faire à ces conférences trop d'honneur que de voir en elles toute l'utilité de l'Ecole normale. M. Couyba estime que le Musée pédagogique suffirait pour cet usage. Peut-être a-t-il raison, quoique le Musée pédagogique manque de locaux. On a bien senti, en haut lieu, la portée de cette objection : on a résolu de transporter dès l'année prochaine à l'Ecole normale les cours de pédagogie qui ont été professés jusqu'à ce jour au Musée pédagogique, ceux du moins qui sont destinés aux futurs professeurs. Le rattachement projeté de l'enseignement pédagogique à l'Ecole normale semble indiquer déjà qu'on reconnaît à celle-ci une existence indépendante et une utilité distincte.

Et en effet, l'Ecole normale est bien autre chose qu'un institut de pédagogie. L'Ecole normale est un foyer, elle est une bibliothèque et elle est un laboratoire. Elle peut — et elle doit être — l'organe essentiel de la préparation *technique*, et non pas seulement pédagogique, à l'enseignement secondaire et à l'enseignement supérieur. Le démontrer, ce sera répondre, en même temps qu'à M. Couyba, à M. Clédat lui même, qui se plaît à ne voir dans l'Ecole normale que ce qu'il appelle « l'hôtel de la rue d'Ulm ».

L'Ecole normale est un foyer : c'est-à-dire qu'elle procure à ceux de ses élèves qui viennent de province, et qui ne pourraient vivre seuls à Paris, où la vie est fort chère, avec la maigre bourse que l'Etat leur accorde, non seulement le vivre et le couvert — ce qui est déjà beaucoup — mais aussi tous les avantages d'une société intellectuelle de jeunes gens. Non seulement elle les dispense. sans augmentation sensible de frais pour le budget, des soucis matériels intolérables aux travailleurs intellectuels, mais encore elle les fait vivre d'une vie commune, concentre leurs efforts, crée entre eux des liens durables de collaboration et de camaraderie. Les externes eux-mêmes aiment à y venir, pour prendre leurs repas, pour travailler dans ses salles d'études, pour causer, pour discuter littérature, philosophie ou politique, bref pour mettre leurs idées et leur tempérament au contact de ceux de leurs compagnons d'études. Elle est la « Maison des Etudiants » qui se destinent à l'enseignement. Dans cette société intellectuelle de jeunes gens, la vie en commun remédie heureusement aux vices inhérents à la spécialisation. Rien de sem-

blable hors de l'Ecole normale. Les étudiants des Facultés vivent isolés, ou ne se retrouvent qu'au café.

L'Ecole normale, d'autre part, est une bibliothèque. Elle est la seule bibliothèque de Paris qui renferme un nombre suffisant d'exemplaires des ouvrages qui sont indispensables à nos études. Surtout elle est la seule qui permette à l'étudiant, qu'il habite ou non à l'Ecole, de les emporter chez lui, de les dépouiller sur sa table de travail. La bibliothèque de l'Université ne permet pas d'emporter plus de deux livres : encore la plupart des ouvrages qu'elle renferme ne sortent-ils jamais, à moins qu'ils ne soient toujours sortis. L'étudiant ne pourra-t-il donc travailler que dans les bibliothèques publiques ?

Cet avantage est si considérable que tout le monde nous l'envie. On a proposé maintes fois qu'il pût être étendu à tous les étudiants de la Sorbonne. Mais qui ne voit que ce serait le rendre absolument illusoire ? qui ne comprend que cet avantage n'est réel que s'il est réservé au petit nombre des élèves de l'Ecole, de ceux qui ont passé avec succès le concours de l'Etat ; et cela, parce qu'alors les livres ne sortiront pas, ou presque pas, de la maison, parce qu'on saura toujours où les trouver, parce que les élèves de l'Ecole se connaissent tous et qu'ils sont unis par une étroite camaraderie ? Le jour où les livres sortiraient en masse de la maison, il deviendrait plus difficile de se les procurer : éparpillés à travers Paris, ils profiteraient en fin de compte à un plus petit nombre. On ne sortira pas de ce dilemme : ou bien on concentrera les moyens de travail, on créera un centre d'études assez restreint ; et on facilitera ainsi le travail de tous ceux qui sont au centre ; ou bien on les dispersera, et ils profiteront en fin de compte à un plus petit nombre. L'organisation actuelle leur donne leur *maximum de rendement*.

L'ancienne organisation de l'Ecole normale ne permettait pas aux boursiers de licence et d'agrégation de la Sorbonne de profiter de sa bibliothèque. Aujourd'hui, tous les boursiers de la Sorbonne sont élèves de l'Ecole normale ; tous profitent de sa bibliothèque. C'est justice. Que si l'on crie encore au privilège, on sera contraint de dénier à l'Etat le droit et le devoir d'accorder des bourses à ceux qui, dans ses concours, s'en sont révélés le plus dignes, à ceux qui s'engagent, en acceptant le bénéfice d'une bourse d'Etat, à devenir fonctionnaires. Donnant donnant : les bourses d'Etat, avec les avantages qui y sont attachés, sont le prix de cette promesse ; elles sont la sanction d'un concours. Le droit de profiter des bibliothèques d'Etat est inhérent aux bourses d'Etat. Que penserait-on d'un Etat qui dirait à ses futurs professeurs : « Voilà de quoi manger ; débrouillez-vous pour trouver des livres ? »

On dira, il est vrai, que les boursiers de province n'ont pas de bibliothèques à eux réservées ; mais outre qu'on peut sans doute créer en province des bibliothèques de ce genre là où il n'en existe pas, qui ne voit que les boursiers de province en ont beaucoup moins besoin que les boursiers parisiens ? Il y a en province beaucoup moins d'étudiants libres, beaucoup moins d'étudiants étrangers, beaucoup moins de travailleurs intellectuels de toute sorte qui, moyennant une immatriculation à la Faculté, disputeront aux boursiers les livres qui leur sont indispensables.

L'Ecole normale, enfin, est un laboratoire scientifique, et un des mieux munis de toute la France. Je ne le défendrai pas, car il n'est pas attaqué.

Voilà quelle est, à l'heure présente, en dehors de son utilité pédago-

gique, l'utilité de l'Ecole normale. Elle procure à ses élèves des avantages indiscutables, mais des avantages légitimes, qui ne sauraient porter ombrage à l'esprit démocratique Il serait à désirer que les boursiers de province pussent jouir d'avantages analogues, et il faut rendre hommage à l'esprit de création et d'organisation qui anime le rapport de M. Couyba, les articles et l'œuvre entière de M. Clédat. Mais les désirs légitimes des boursiers de province peuvent obtenir satisfaction sans que l'Ecole normale soit supprimée. Ce qu'il faut aux boursiers de province, c'est l'équivalent de Paris, non les dépouilles de Paris. Supprimer les moyens de travail qui sont à la disposition des boursiers parisiens, ce serait sacrifier Paris sans rendre service à la province : cela ne vaudrait pas beaucoup mieux que de sacrifier, comme on l'a fait trop longtemps, la province à Paris.

Avant d'examiner si l'Ecole normale ne peut pas, et ne doit pas être autre chose encore qu'un institut pédagogique, un foyer, une bibliothèque et un laboratoire, il faut se demander, avec MM. Couyba et Clédat, si et en quoi elle peut être nuisible.

Mais il y a ici plusieurs questions à distinguer. Nous distinguerons les suivantes :

1° L'Ecole normale nuit-elle à ses élèves ?
2° Nuit-elle aux Facultés de province ?
3° Nuit-elle à la Sorbonne ?

I. Si l'Ecole normale nuisait à ses élèves, il serait à présumer que le mal qu'elle pourrait leur faire compterait peu en regard des services qu'elle leur rend. Mais j'ai beau m'interroger en toute sincérité ; je me trouverai bien des défauts — les normaliens ne se croient pas parfaits ; — je ne m'en trouve aucun dont l'Ecole soit responsable. La modestie m'interdit de protester contre le portrait que M. Couyba fait, dans son rapport, de nos avantages physiques et moraux, lorsqu'il nous représente comme des êtres chétifs, débilités, anémiés par de longues années de surmenage et d'internat, ignorants de la vie, de ses périls et de ses douceurs. Je ne répondrai que d'un mot : depuis de longues années on est très libre à l'Ecole normale ; on n'y trouve même que trop d'occasions de distractions, ce qui n'empêche pas, car noblesse oblige, qu'on y travaille beaucoup. On peut y jouir des douceurs de l'externat : il y a des normaliens mariés, et qui ont des enfants légitimes. Dira-t-on que ceux-là ignorent tout de la vie ?

En réalité, c'est surtout aux rhétoriques supérieures — et aux rhétoriques supérieures de Paris (nous verrons tout à l'heure pourquoi) — qu'on en a. On reproche à l'Ecole d'obliger ses futurs élèves à faire un long séjour en rhétorique supérieure. On ne saurait trop protester contre l'injustice de cette prévention. Il est désirable sans doute que ce séjour ne se prolonge pas au delà de deux ou trois ans ; mais l'élargissement actuel du concours, la diminution incroyable du nombre des candidats (diminution qui est dans le rapport de 2 1/2 à 1) assurera ce résultat. Pour moi, j'ai passé, par suite d'une malechance, certainement aussi par ma faute, quatre années en rhétorique supérieure, et je ne le regrette pas, y ayant beaucoup appris. Il faut le dire bien haut : un séjour de plusieurs années dans cette classe est absolument indispensable à la formation d'un professeur, du moins à quelques rares exceptions près. On n'a généralement

pas l'esprit formé à dix-sept ans. Un futur professeur doit acquérir, avant de se spécialiser une forte cultûre générale. Il doit apprendre à exprimer ses idées avec ordre et avec goût. Il doit apprendre à discerner l'intérêt général d'une question, à faire servir son érudition, qui ne serait sans cela qu'un fatras, à la démonstration d'une idée. Il doit, pendant un temps plus ou moins long, s'exercer un peu en tous sens, se chercher, attendre que se dessinent ses goûts et ses aptitudes. C'est grâce aux rhétoriques supérieures que la culture générale française, le goût des idées claires, dégagées, cohérentes, le sens de ce qui porte et de ce qui prouve se sont maintenus jusqu'à ce jour dans l'Université contre les excès de la spécialisation, qui n'a produit trop souvent en Allemagne qu'un vain amas de vaine science. Consultez les professeurs de la Sorbonne : ils vous diront tous que c'est dans les rhétoriques supérieures que se recrutent leurs meilleurs élèves ; et M. Clédat ne niera pas que la prospérité de la Faculté de Lyon, ses succès aux différents ordres d'agrégation ne soient dus pour une forte part à la prospérité de la rhétorique supérieure du lycée de Lyon. Supprimez les rhétoriques supérieures : et le niveau de tous les concours baissera prodigieusement.

Je sais bien que si l'on supprimait les rhétoriques supérieures, on les remplacerait par autre chose. Mais que sera cette autre chose ? Un enseignement de Faculté ? Mais les professeurs de Faculté ne sont pas préparés à donner cet enseignement. Ils traiteront dans leurs cours de sujets très particuliers ; ils les approfondiront pour eux-mêmes ; ils apporteront à l'appui des idées qu'ils énonceront un appareil critique sous lequel le jeune étudiant, frais émoulu de la classe de philosophie, risquera d'être submergé. Sinon, ils ne seraient plus des professeurs de Faculté. L'enseignement qu'il faut donner aux candidats à l'Ecole normale et aux bourses de licence est plus proche de l'enseignement secondaire que de l'enseignement supérieur. Il en est le couronnement nécessaire ; et l'apprentissage des méthodes critiques, l'éveil de l'esprit critique n'est peut-être pas non plus nuisible à ceux des élèves de l'enseignement secondaire qui ne vont pas à l'Université. Mais cette initiation doit se faire lentement, prudemment. Ce n'est pas en un jour qu'on apprendra aux jeunes gens à réagir en face de textes : or cette faculté de réaction, on ne saurait l'acquérir nulle part plus sûrement qu'en rhétorique supérieure. Qu'on ne croie pas que les professeurs de rhétorique supérieure sont incapables de remplir ce rôle d'initiateurs. Ce serait faire preuve envers eux de la plus flagrante injustice que de les tenir pour des professeurs de rhétorique du vieux modèle, pour des ressasseurs de lieux communs et des maîtres de verbiage. Presque tous ceux que j'ai connus sont devenus professeurs en Sorbonne ou au Collège de France : ils comptaient dès lors parmi les maîtres de la critique historique contemporaine. Comment craindrait-on de laisser en de telles mains la formation de futurs professeurs ? Ils ont été pour nous, qui voulons être professeurs du lycée, des modèles que nous nous efforcerons d'égaler ; ils ont fait mieux qu'on ne pourra la faire autrement, notre éducation pédagogique. A-t-on réfléchi à la contradiction qu'il y aurait à vouloir former hors de l'enseignement secondaire les futurs professeurs de l'enseignement secondaire ?

La raison profonde de la défiance qu'on éprouve à l'égard des rhétoriques supérieures doit être cherchée ailleurs que dans je ne sais quel senti-

ment de défiance à l'égard des maîtres. C'est l'internat surtout que l'on condamne. Mais ne le condamne-t-on pas un peu vite ? N'y a-t-il pas quelque danger à lancer dans la vie, sans surveillance, sans appui moral, des gamins de dix-sept ans qui n'ont pas encore fait l'apprentissage de la liberté ? Sans doute, ce système est bien appliqué dans les facultés de médecine et de droit. Mais à quels résultats conduit-il ? Croit-on qu'un futur professeur n'a pas à fournir, en moyenne, un travail bien plus considérable qu'un futur avocat ou un futur médecin ? Croit-on que les petits bacheliers qui se décident à entrer dans la carrière universitaire travailleront à la Faculté comme au lycée ? On ne me le fera pas croire ; et j'en juge d'après une expérience toute fraîche. Qu'on veuille bien réfléchir aux avantages des classes de deux heures, des longues études, des exercices nombreux, des dissertations hebdomadaires, des compositions trimestrielles préparées ou improvisées ; ces avantages, comment une Faculté les assurera-t-elle à ses élèves ? Et puis enfin il faut bien le dire : les étudiants en médecine et en droit sont presque tous des étudiants libres. L'Etat n'a pas de comptes à leur demander. Les futurs candidats au professorat sont presque tous boursiers ; ils seront fonctionnaires, et ces fonctionnaires seront des éducateurs. L'Etat a le devoir de prendre vis-à vis d'eux des garanties. Ces garanties, quand il s'agit de gamins de dix-sept ans, l'internat seul les fournit. L'internat fournit des garanties à l'Etat ; il en fournit aussi aux parents : car, on l'oublie trop, l'Etat doit compte aux parents de la protection qu'il accorde à leurs fils. Or la rhétorique supérieure est un milieu moral, qni établit du maître à l'élève une communication d'idée et de sentiment, une autorité quasi paternelle. Que de fois l'ai-je éprouvée, perdu et déraciné comme je l'étais, cette influence si forte et si saine, soit pendant les classes, soit au cours des visites que nous allions faire, tous les dimanches matin, à des maîtres comme M. Edet, mort à la tâche, — un exemple, celui-là ! — et combien d'autres, dont mes camarades et moi garderons toujours le souvenir ! Combien vivement ils ressentaient eux-mêmes le charme et la beauté de cette collaboration intime, et comme ils étaient fiers de la tâche qu'ils assumaient et qu'ils menaient à bien ! Croit-on créer dans les facultés des milieux aussi enveloppants, où le jeune étudiant trouvera autant de soutiens et de réconforts ?

Ces souvenirs, que je me plais à rappeler. sont si puissants qu'ils ont oblitéré en moi le souvenir des heures de lassitude et de découragement. L'intensité même du travail que nous fournissions dans la semaine ne laissait pas apercevoir ce qu'avaient réellement de trop étriqué les deux sorties qu'on nous accordait le jeudi dans l'après-midi et le dimanche pendant la grande journée. Il faudrait sans doute, dans l'intérêt même des études, rendre cet internat plus libre. Il faut aussi, je le répète, empêcher qu'on y séjourne trop longtemps. Mais l'organisation actuelle du concours assure assez ce résultat.

Qu'on n'essaie donc pas de rendre service aux normaliens malgré eux. Ce n'est pas en supprimant les rhétoriques supérieures qu'on leur rendra service. Quant à l'Ecole normale, elle leur va comme un gant : si on la leur enlève, qu'il soit bien entendu que ce n'est pas dans leur intérêt.

II. Quant à la seconde question, celle de savoir si l'Ecole normale nuit

aux Facultés de province, c'est la plus délicate, la plus difficile à résoudre. M. Couyba se plaint de l'« écremage » des bons élèves de province. Sans doute il a raison. Mais l'« écremage » des bons élèves est le résultat inévitable de l'« écrémage » des bons professeurs, si toutefois cette expression, appliquée aux professeurs, n'est pas par trop irrévérencieuse. On ne niera pas que l'ambition qu'ont les professeurs les plus distingués de province de finir leur carrière à Paris ne soit une ambition légitime. Il serait bien instructif, à cet égard, de comparer le nombre — pour ne rien dire de la qualité — des professeurs qu'offre à un étudiant une Faculté de province, avec celui des professeurs de la Sorbonne. Ainsi Bordeaux et Lyon, les deux meilleures Facultés de province pour la philosophie, ont chacune trois professeurs de philosophie ; j'en vois dix à la Sorbonne, et je ne suis pas sûr de n'en pas omettre. Ajoutez à ce nombre les professeurs du Collège de France, de l'Ecole des Hautes Etudes. Chacun d'eux me guidera, m'aidera à voir une partie de mon programme d'agrégation. Comment, dans ces conditions, et abstraction faite de la valeur même des enseignements que l'on m'offre, ne préfèrerais-je pas Paris à la province ? Si la province veut retenir les étudiants, qu'elle leur offre l'équivalent de Paris.

Les plus chauds partisans de la réforme de l'Ecole normale se retournent aujourd'hui contre elle. Ils avaient espéré que la réforme aurait pour effet de décentraliser l'enseignement supérieur. Ils croient constater aujourd'hui qu'elle a eu pour résultat de le centraliser plus qu'il ne l'était. Que ne l'ont-ils prévu plus tôt ?

Il y aurait d'ailleurs beaucoup à répondre à cet argument.

En vérité le nombre des étudiants parisiens ne s'est pas accru au détriment de la province. M. Clédat commet une confusion regrettable et exagère au delà des bornes permises, quand il voit la cause du dépérissement des Facultés de province dans ce fait que l'Ecole normale aurait maintenant treize cents élèves, tout heureux et tout fiers de porter le titre de normaliens. Je puis garantir à M. Clédat que nous ne sommes pas si nombreux. Sont élèves de l'Ecole normale supérieure les étudiants qui, dans le concours national pour l'admission à l'Ecole normale et aux bourses de licence de province, se sont classés parmi les trente-cinq premiers dans l'ordre des lettres, parmi les vingt-deux premiers dans l'ordre des sciences, et n'ont pas opté pour une bourse en province. S'il arrivait — le cas peut se produire, mais ne se produira sans doute pas souvent — que l'un d'eux optât pour une bourse en province, il serait remplacé parmi les normaliens par le trente-sixième, s'il est littéraire, et par le vingt-troisième, s'il est scientifique. Ces chiffres mêmes peuvent changer, mais il n'importe. Les candidats reçus au delà du trente-cinquième dans l'ordre des lettres et du vingt-deuxième dans l'ordre des sciences, sont de droit boursiers de licence en province. Que M. Clédat les qualifie de normaliens, s'il le veut. Nous ne tomberons pas dans le travers qui consisterait à défendre la propriété exclusive de notre titre : nous ne tenons pas tant à le garder que M. Clédat à nous l'enlever. De la définition que nous avons donnée de l'Ecole normale il découle assez évidemment que les collèges de boursiers des Facultés de province ne constitueront des Ecoles normales dignes de ce nom que lorsqu'ils seront des foyers, des bibliothèques réservées aux boursiers et des laboratoires du même genre. Il nous plaît seulement de noter que M. Clédat

ne nie pas que l'Ecole normale ne soit et ne doive rester le collège de l'élite des boursiers nationaux, ce qui établira toujours entre elle et les collèges de boursiers de province quelque différence.

Mais ce qui est autrement grave, ce qui est absolument inadmissible, c'est la confusion établie par M. Clédat entre les élèves boursiers de l'Ecole normale et les étudiants libres de la Sorbonne. D'abord les étudiants libres de la Sorbonne qui viennent suivre des cours à l'Ecole normale ne sont à aucun titre élèves de l'Ecole normale. Ils n'ont pas passé le concours d'entrée, ou, s'ils l'ont passé, ils y ont échoué ; ils ne participent ni au foyer, ni à la bibliothèque ; participent seuls aux laboratoires les étudiants de troisième année, candidats à une agrégation de sciences. Et surtout, il s'en faut que tous viennent à l'Ecole normale. L'immense majorité d'entre eux sont simplement candidats à la licence : or les cours et les conférences de licence ont tous lieu à la Sorbonne. Sur ces treize cents étudiants, combien ont l'intention d'entrer dans l'enseignement ? Une chose, en tout cas, est certaine, c'est que les conférences qui ont lieu à l'Ecole normale, c'est-à-dire les conférences d'agrégation et quelques conférences de diplôme, ne groupent guère plus d'étudiants libres que de normaliens. Il y a environ cent trente normaliens cette année : il n'y a pas plus de cent étudiants libres de deuxième et de troisième année qui fréquentent les conférences de l'Ecole normale. Mettons que les cours de l'Ecole comptent ainsi, au total, deux cents auditeurs, tant normaliens qu'étudiants libres, tant candidats au diplôme que candidats à l'agrégation, tant littéraires que scientifiques ; chiffre auquel il faudra ajouter environ cinquante normaliens de première année, qui, sans suivre de conférences à l'Ecole, prennent part à la vie normalienne : trouvera-t-on que c'est trop ?

Et puis, en définitive, de qui et de quoi s'agit-il ? Il ne s'agit, ce me semble, que des boursiers et de leurs bourses. A qui fera-t-on croire que c'est le titre de normaliens — titre qu'ils ne portent pas — qui attire à Paris les étudiants libres ? Si les étudiants libres quittent la province, je veux croire que c'est pour des raisons plus sérieuses, et où le bon sens a plus de part. La principale de ces raisons, ne serait-ce pas qu'ils n'estiment pas pouvoir y préparer leurs examens aussi bien qu'à Paris ? On aura beau effacer du frontispice de l'Ecole normale le titre qu'elle porte : ce sera tout profit pour le peintre en bâtiments à qui l'on confiera cette mission de confiance ; mais il ne viendra pas à Paris un étudiant libre de moins. Se refuser à le reconnaître, c'est vouloir courir à des déboires certains ; c'est se battre contre la souveraineté inéluctable d'un fait. On n'empêchera pas Paris d'être la capitale de la France, d'être Paris.

Ne faisons donc pas entrer en ligne de compte les étudiants libres de la Sorbonne, puisqu'aussi bien nous n'avons pas prise sur eux, et qu'il ne s'agit ici que des étudiants boursiers qui viennent à Paris sous les auspices de l'Etat. Que constaterons-nous alors ? C'est que l'état de choses actuel n'est pas fort différent de l'ancien. Le nombre actuel des normaliens n'est pas supérieur à celui que l'on eût obtenu il y a quelques années en additionnant normaliens et boursiers de Sorbonne. Il lui est même inférieur. La plupart des boursiers de la Sorbonne sont devenus normaliens : voilà toute la différence. Il y a donc à Paris environ cent trente boursiers, tant scientifiques que littéraires, chiffre total. Ce nombre n'a vraiment rien d'exorbitant.

Mais le nombre des boursiers de province? Eh bien oui, sans doute, il n'est pas suffisant ; et, si l'on veut rendre vie aux Facultés de province, il importe de l'augmenter. Mais cette réforme est corrélative à une autre, qui devra consister à augmenter le nombre des places aux différents concours d'agrégation ; et cette réforme même ne sera possible que lorsque, après avoir assimilé les professeurs de collège aux professeurs de lycée, on se décidera à exiger des professeurs de collège le titre d'agrégés. Le nombre des candidats aux bourses de l'enseignement supérieur a diminué prodigieusement en deux ans. Ne serait-ce pas faute de débouchés ? Il n'y a presque pas plus de candidats cette année que de bourses vacantes : créera-t-on de nouvelles bourses si les candidats font défaut? En attendant que cet état de choses puisse être réformé, les chiffres gardent toute leur éloquence. Je ne crois pas qu'il y ait un ordre d'agrégation où l'on admette plus de quinze candidats. On prend sept agrégés de philosophie tous les ans : quel intérêt y a-t-il à disséminer les candidats à travers toute la France? Passe encore pour l'histoire : il faut des historiens de l'histoire locale. Mais dans les autres ordres d'agrégation? Pour décentraliser l'enseignement, il faut disposer de beaucoup de maîtres et de beaucoup d'élèves ; pour disposer de beaucoup d'élèves, il faut pouvoir leur offrir de nombreux débouchés. Si vous n'avez ni l'un ni l'autre, que prétendez-vous faire? Si vous voulez tailler, donnez-vous d'abord de l'étoffe.

On dira, il est vrai, que si l'organisation actuelle n'enlève pas à la province plus d'élèves que l'ancienne, la suppression des concours régionaux et l'institution d'un concours national lui enlève bien plus sûrement ses meilleurs élèves. Les boursiers de province, en effet, ne sont plus recrutés que parmi les étudiants qui se sont classés, dans un concours unique, après les normaliens. Le concours unique attire les provinciaux à Paris pour renvoyer par retour du courrier à la province les Parisiens dont Paris ne veut pas. Mais le système des concours régionaux, défendu par M. Couyba, a existé et a été jugé par ses résultats. On m'assure que M. Clédat est le premier à reconnaître que les boursiers fournis aux Facultés de province depuis deux ans par le concours national valent infiniment mieux que les anciens, bien qu'ils aient été classés après les normaliens. Le chassé-croisé ne se produit d'ailleurs pas avec la précision que lui attribue M. Couyba, attendu que la plupart des Parisiens savent s'arranger pour rester à Paris sans bourse. L'ancienne organisation, qui était bien le concours régional, mais sans la contrainte souhaitée par M. Clédat, n'avait en réalité aucune souplesse. Le seul régime souple est celui qui consiste à laisser les gens libres de choisir leur milieu de culture, d'après leur classement dans un unique concours. Le chassé-croisé, s'il se produit, n'est alors qu'un petit inconvénient pour un grand avantage.

D'ailleurs, au nom de quel principe protestera-t-on contre cet état de choses? Ce ne sera pas, en tout cas, au nom du régionalisme bien entendu. Dans son numéro de janvier l'*Action régionaliste*, organe de la Fédération régionaliste française, s'est faite un peu à la légère l'écho des plaintes de MM. Couyba et Clédat. En ma qualité de membre de cette Fédération et de régionaliste fervent, je crois devoir protester contre ce que je considère comme une interprétation fausse de l'idée régionaliste. La suppression du concours national et l'organisation de concours régio-

naux auraient aujourd'hui les plus graves inconvénients. Ce serait le système le plus injuste et le plus tyrannique. Tant que Paris offrira aux étudiants, candidats au professorat, des avantages, et surtout des moyens de travail supérieurs à ceux que leur offre la province — et il leur en offrira toujours, parce qu'il est Paris — il sera juste que ces avantages soient mis au concours. M. Clédat le reconnaît : il veut réduire à vingt le nombre des boursiers qui, chaque année, entreront à l'Ecole normale ; mais il reconnaît què ces vingt devront toujours être les vingt premiers, si cela leur convient. Voilà ce qui est juste, ce qui est démocratique. Il serait odieux d'accorder une situation privilégiée aux étudiants qui ne se sont donné que la peine de naître dans l'Ile de France. On n'aura jamais le droit d'imposer aux candidats aux bourses d'Etat l'obligation de rester dans leur province. Ce serait rétablir entre les pays de France des douanes, des frontières de l'intelligence. Il n'est pas d'une bonne méthode régionaliste de vouloir imposer la décentralisation par l'autorité du pouvoir central. Le régionalisme est une doctrine de liberté, qui exalte les initiatives individuelles, qui leur donne libre cours, mais qui ne s'impose pas par l'autorité. C'est de l'initiative des grandes villes de province, c'est de l'entente des Facultés de province, qui doivent se mettre d'accord pour se diviser le travail de la préparation aux divers ordres d'agrégation — M. Clédat a pleinement raison d'affimer cette nécessité de la division du travail et de la spécialisation —, c'est des municipalités et des conseils généraux, qui ont le devoir de créer des chaires de professeurs de Faculté, des foyers, des bibliothèques, des laboratoires, que j'attends le progrès et le renouveau. Lorsque ces initiatives se seront produites, mais alors seulement, les candidats de province aux fonctions de l'enseignement ne songeront même pas, pour la plupart, à venir à Paris, parce que leur province leur en offrira l'équivalent. Les étudiants libres eux-mêmes — le gros public — resteront en province. La réforme que l'on souhaite, et qu'il est juste de désirer, se sera accomplie par la liberté. Qu'on veuille bien réfléchir aux conséquences monstrueuses qu'aurait, en ce moment, et tant que les Facultés de province ne seront pas plus riches en instruments de travail, la réforme envisagée un instant par M. Clédat, et qui consisterait à envoyer en province tous les boursiers d'Etat, c'est-à-dire tous les pauvres, pour ne laisser à Paris, qui aurait encore assez d'élèves, que les étudiants libres, c'est-à-dire les riches, ceux qui ont les moyens de ne rien devoir à l'Etat, de se faire eux-mêmes leur carrière. Quelle tyrannie que celle de cet Etat qui donnerait à ses futurs fonctionnaires une modique somme d'argent, en leur interdisant de l'utiliser au mieux des intérêts de leur travail, tandis que les trésors de Paris seraient réservés aux riches, qui n'auraient même pas besoin, pour en jouir, de s'engager à le servir !

Tout ce qu'on vient de lire s'appliquerait également aux rhétoriques supérieures. C'est surtout aux rhétoriques supérieures de Paris qu'on en a, parce qu'elles attirent les elèves au détriment de la province. Là aussi il est contraire au bon sens et à la justice de vouloir imposer la décentralisation par l'autorité. Que la province ait de bonnes rhétoriques supérieures : elles auront de bons élèves. Voyez ce qui s'est passé à Lyon Le fait peut se généraliser. Mais l'ordre ne saurait venir dc Paris : que la province commence, ou plutôt, qu'elle continue avec persévérance ! N'imputons pas à Paris, à son Ecole normale, à ses rhétori-

ques supérieures ce qui n'est imputable qu'à la province, à son manque de générosité et d'esprit de suite. Une réforme comme celle qu'on désire ne se fait pas sans sacrifices ; elle ne se fait pas non plus en un jour.

III. Enfin, pour en venir à la troisième question que j'avais distinguée, qui soutiendra que l'Ecole normale nuise à la Sorbonne ? La Sorbonne et l'Ecole ne sont plus aujourd'hui qu'une seule et même chose. Les étudiants sérieux de la Sorbonne viennent suivre à l'Ecole les conférences qui y sont organisées. L'Ecole et la Sorbonne ont les mêmes maitres, le même public d'étudiants.

L'Ecole normale n'est donc nuisible ni à la Sorbonne, ni aux Facultés de province, ni à ses élèves. Nous avons montré qu'elle était utile. Reste, il est vrai, qu'elle peut l'être plus encore. Elle peut être l'institut technique de la Sorbonne pour la préparation à l'enseignement secondaire, quelque chose comme un séminaire pédagogique allemand, au sens large du mot pédagogie. Déjà toutes les conférences d'agrégation et une partie des conférences de diplôme ont lieu à l'Ecole normale. On y fera désormais les conférences de pédagogie. L'équilibre sera atteint lorsqu'on se décidera à ne plus laisser à la Sorbonne que les cours publics et les cours qui comportent un enseignement général, et que toutes les conférences techniques, pratiques et pédagogiques, se feront à l'Ecole normale. L'Ecole, au lieu de disparaître, aura alors repris son ancienne importance.

Quant aux Facultés de province, il est désirable qu'elles arrivent à accorder à leurs élèves, dans la mesure du possible, l'équivalent de Paris. Les normaliens ne sont pas égoïstes, exclusivistes. Ils désirent qu'il soit créé dans les Facultés de province, non des Ecoles normales qui ne soient que des noms, des titres — chose vaine —, mais des Ecoles normales qui soient réellement des foyers, des bibliothèques, des laboratoires réservés aux boursiers. Ce jour-là, les boursiers de Lyon, ou, comme dit M. Clédat, les « élèves de l'Ecole normale de la Faculté de Lyon » ne regretteront plus d'avoir échoué à « l'Ecole normale supérieure de Paris ».

M. Couyba et M. Clédat ont raison de vouloir construire ; ils ont tort de croire que l'édification de leurs rêves exige au préalable la destruction de ce qui est.

Un élève de l'Ecole normale supérieure.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

I. — La réforme de l'orthographe et les imprimeurs (1)

Voici que les imprimeurs s'émeuvent du projet de réforme orthographique. L'un d'eux, et non des moindres, l'imprimeur même de la *Revue de philologie française*, M. Georges Protat, pousse le cri d'alarme dans le *Bulletin des maîtres imprimeurs*. D'après lui, si la réforme est introduite dans les écoles, les éditeurs et imprimeurs ne l'appliqueront *jamais*, ou s'ils sont tentés de céder, nous entendrons « la voix impérative des corporations d'ouvriers typographes revendiquer *des garanties absolues unifiant l'orthographe obligatoirement pour tous les Français* » (2).

Nous en sommes là, quarante ans seulement après que A. Firmin-Didot, tout imprimeur qu'il fut, et imprimeur-libraire de l'Académie française, se plaçait à la tête du mouvement réformiste par ses *Observations sur l'orthographe française*. Voilà donc les effets de « cette sorte d'intimidation générale de l'esprit humain sur toute la ligne », que Sainte Beuve dénonçait déjà, en ajoutant : « La réforme de l'orthographe elle-même y est comprise et s'en ressent ; on a tenté de s'en effrayer, de reculer à cette seule idée comme devant une périlleuse audace. Tout le terrain gagné en théorie depuis Port-Royal jusqu'à Daunou semble perdu. Nous avons à prendre sur nous pour devenir aussi osés en matière de mots et de syllabes que l'était l'abbé d'Olivet ! »

Pour M. Protat, si la réforme doit se faire, une *loi* votée par le Parlement suffirait tout juste à donner les garanties nécessaires de durée et d'obligation. Il redoute l'arbitraire ministériel. C'est oublier qu'il ne s'agit pas ici d'une fantaisie individuelle, mais d'une modification de l'enseignement grammatical en conformité avec les progrès de la science du langage, modification qui a été préparée avec soin par des commissions compétentes et qui fera l'objet non d'une simple circulaire, mais d'un

(1) *Revue de philologie française*, fasc. I de 1907.

(2) M. Protat croit à tort, ou paraît croire, que l'orthographe *des livres* était uniforme au XVII[e] siècle, et il affirme « qu'il ne peut y avoir d'orthographe facultative ». Cependant nous écrivons ad libitum, avec la permission de l'Académie, *payerai*, *paierai* ou *patrai*, *clef* ou *clé*, etc. Il n'y aurait aucun inconvénient, comme le remarque M. Michel Bréal, à appliquer dans un plus grand nombre de cas le système des graphies facultatives.

arrêté délibéré en Conseil supérieur de l'Instruction publique. S'adresse-t-on au Parlement pour introduire dans les programmes les découvertes nouvelles de nos physiciens et de nos chimistes ?

On oublie aussi que ce ne sera pas la première réforme orthographique qu'ait connue la France. Ni celle de 1740, qui atteignait un bien plus grand nombre de mots que les projets actuels, ni celle de 1835 n'ont amené, que nous sachions, une crise de l'imprimerie, malgré les résistances inévitables de la routine, qui se sont produites à ces époques comme de nos jours. Alors que Voltaire proposait d'écrire *monnaie, il tenait*, au lieu de *monnoie, il tenoit*, l'auteur du *Traité du vrai mérite* condamnait cette utile innovation : « Faudra-t il refondre tous les livres qu'on a imprimés depuis le commencement de la monarchie ! » (Voy. *Mercure de France*, oct. 1744, p. 2194). L'événement a montré combien cette crainte était vaine. Elle ne l'est pas moins aujourd'hui. Les « ingénieux ouvrages scolaires » actuellement en circulation, les « petits chefs-d'œuvres encyclopédiques » continueront à servir jusqu'à épuisement des éditions. Car les élèves n'auront aucune peine à *lire* dans ces livres *ph* comme un *f*, *rh* comme un *r*, etc. Ce qui est difficile et inutilement compliqué, c'est de savoir, EN ÉCRIVANT, dans quel cas l'arbitraire académique conserve les maladroites graphies latines *ph* et *rh* pour les mots d'origine grecque, et dans quels cas il les modernise. Et les reformes proposées par la commission ministérielle sont tellement simples — à condition d'en supprimer toute exception — que les élèves n'auront aucune peine à les appliquer et à en « garder la pratique », même en ayant sous les yeux des spécimens de l'orthographe actuelle dans une partie de leurs livres classiques et, pendant un temps plus ou moins long, dans les journaux et les livres des protestataires, dont il importe de maintenir l'entière liberté.

Quand les enfants qui commenceront leurs études avec l'orthographe nouvelle arriveront à l'âge d'être apprentis d'imprimerie, il est vraisemblable qu'on n'aura guère plus à imprimer dans l'orthographe actuelle que les rééditions non modernisées des auteurs du XIXe siècle, et la complication ne sera pas plus grande que pour réimprimer aujourd'hui dans son orthographe un auteur du XVIe, du XVIIe ou du XVIIIe siècle. En mettant les choses au pis, il faudrait pendant quelque temps que de petites équipes d'ouvriers fussent dressées spécialemeet à l'orthographe du XIXe siècle, et si celle-ci n'offre pas plus de difficultés véritables que ne veulent lui en reconnaître les antiréformistes, on y arriverait aisément. En tout cas, le travail qui serait imposé à ce petit nombre d'ouvriers ne diffère pas de celui qu'exige tout apprentissage ; il leur servirait pour leur métier et trouverait ainsi sa raison d'être, tandis qu'on l'inflige aujourd'hui sans raison aucune à tous les enfants de France, auxquels on peut évidemment offrir un meilleur emploi de leur temps.

Si la réforme est sérieuse — j'entends : si elle ne reste pas en deçà des conclusions, d'ailleurs si modérées, de la Note de Gréard — elle peut suffire jusqu'à la fin du XXe siècle. Il est bien certain que nos descendants en connaîtront d'autres, parce que l'orthographe ne peut pas ne pas suivre les évolutions inévitables de la langue ; elle peut seulement les suivre à distance, mais il est raisonnable et utile de faire en sorte que la distance soit courte.

L. CLÉDAT.

II. — Cooptation et compétence

Nos lecteurs se rappellent que la Revue *a entrepris une enquête sur le recrutement des professeurs de l'enseignement supérieur. Nous publions aujourd'hui l'article que M. Bouglé a consacré dans la Dépêche de Toulouse, à cette question sur laquelle nous reviendrons.*

Les Transformations de la Puissance publique, c'est le titre de la suggestive étude consacrée par M. Maxime Leroy, avocat-conseil de la Ligue des Droits de l'Homme, aux syndicats de fonctionnaires. La conception du despotisme central a fait son temps. L'expérience elle-même révèle l'impuissance croissante des Bureaux et de la Tribune. Ce n'est pas par les à-coups d'en haut que l'administration s'adaptera aux besoins et aux mœurs de la démocratie. Il y faut, ici aussi, du fédéralisme, un « fédéralisme administratif » accompagné d'une « discipline contractuelle ». Ce sera l'œuvre des syndicats de fonctionnaires.

Nous en acceptons l'augure Devant les coalitions d'employés de l'Etat on a vite fait de crier à l'anarchie. Mais — souvenons-nous en — il s'est trouvé quelques députés, M. Steeg entre autres, pour le chanter discrètement à leurs collègues : cette grande anarchie des fonctionnaires n'est peut-être qu'un louable essai de résistance collective au petit despostime des parlementaires. Et qui sait si cette résistance même ne dresse pas, en ce moment, d'utiles piliers pour les réorganisations nécessaires ?

Mais à une condition seulement l'œuvre des fonctionnaires associés pourra passer pour organisatrice : à la condition que dès maintenant, dans les projets de réformes que leurs associations élaborent, ils se montrent soucieux de l'intérêt général non moins que de leurs intérêts propres A la condition, en particulier, qu'ils n'entravent pas mais favorisent au contraire cette sélection des capacités dont, plus que tout autre régime, la démocratie a besoin. A la condition que, par horreur de l'arbitraire, ils ne s'abandonnent pas à la démocratie.

Dans chaque ordre d'administration, des règlements nouveaux, variables selon les espèces, devraient être élaborés pour assurer, à la fois contre la force de l'arbitraire et contre celle de la routine, le recrutement et l'avancement. Pour l'élaboration de ces règles, quelle compétence dépasse celle des syndicats de fonctionnaires? A eux donc de préparer consciencieusement les mécanismes délicats qui permettront d'amener, pour le plus grand bien du public, « l'homme qu'il faut à la place qu'il faut ».

En ce sens, les professeurs de Facultés, dans leur étroite sphère, sont en train de donner le bon exemple.

Les professeurs de Facultés sont, comme chacun sait, des fonctionnaires privilégiés. On les taquine quelquefois en disant qu'ils sont « payés pour ne rien faire ». Entendez qu'ils sont payés pour travailler en toute liberté, comme disait Pasteur, dans la paix des bibliothèques et des laboratoires. Ils sont payés non pas seulement pour distribuer la science faite, mais, dans la mesure de leurs moyens, pour faire la science.

Effort souvent invisible, mais dont la République sait tout le prix. Elle ne dirait plus aujourd'hui qu'elle n'a pas besoin de savants. Et quand —

hypothèse improbable — elle serait disposée à l'oublier, l'exemple si frappant d'un empire voisin lui rappellerait qu'une nation moderne n'a jamais à regretter les sacrifices qu'elle s'impose pour le progrès de son haut enseignement...

Mais encore faut-il, pour que l'usine intellectuelle fournisse son maximum de rendement, que les compétences se trouvent en effet amenées aux postes où elles seraient le plus utiles.

Pour établir aussi exactement que possible cette harmonie, un certain nombre de professeurs ont pensé qu'il y aurait peut-être lieu de forger un instrument de plus. Le projet autour duquel ils discutent en ce moment — le projet soumis par la Faculté des lettres de Toulouse, sur l'initiative de M. Jeanroy, à l'examen des autres Facultés — prouve que nos professeurs se défient, en ces matières, non pas seulement du pouvoir central, mais des influences locales; non pas seulement de leurs supérieurs — ce qui est normal — mais d'eux-mêmes — ce qui est plus beau!

Actuellement, les Facultés jouissent, pour les chaires magistrales, d'un droit de présentation. Elles proposent en première et en seconde lignes, deux candidats au choix du ministre, qui, après avis du comité consultatif, décide en dernier ressort Il semble que ce système offre toutes les garanties. Et pourtant... et pourtant l'expérience prouve que quelque chose reste à réajuster. Il y a des fuites. Il y a du jeu. L'arbitraire glisse un doigt. Et l'analyse révèle des traces de népotisme.

Des candidats évincés ont entrepris d'en fournir des preuves statistiques. Ils ont commencé, par exemple, à compter le nombre des gendres d'universitaires qui se trouvent, comme par hasard, avantageusement placés. Nous ignorons encore le total exact. Mais nous savons tous qu'il sera coquet.

Qu'est-ce que cela prouve? Le bon goût des jeunes filles, sans doute. Ne dites pas qu'elles se marient « pour l'amour du grec ». Mais dites que leur cœur les incline naturellement vers l'helléniste, ou le latiniste, ou le romaniste le plus distingué. G. Téry lui-même — l'enfant terrible de l'*Alma mater* — suggère cette explication tout aimable. Libre à vous de juger, d'ailleurs, que l'explication veut être complétée, et qu'il faut faire entrer en ligne de compte, avec le bon goût des jeunes filles, la puissance des beaux-pères.

Mais ce n'est pas seulement des fils ou beaux-fils d'archevêques, c'est des embusqués qu'il faudrait se défier. L'Université aussi a ses embusqués. Entendons : ceux qui trouvent moyen de rester à tout prix, à leurs frais ou avec des appointements inférieurs, dans telle ville où une bonne succession doit s'ouvrir. Là ils montent la garde autour. Ils se font connaître de leur futur jury. Ils l'impressionnent par leurs figures, pendant que d'autres, qui restent éloignés, ne peuvent l'influencer que par leurs œuvres. La chaire déclarée vacante, celui qui était sur place est vite dans la place.

Naturellement, c'est surtout à Paris que ce petit jeu se pratique. Et c'est pourquoi des maitres expérimentés ne manquaient pas de répéter, à ceux d'entre nous qui exprimaient le désir de revenir à Paris : « Le plus sûr moyen d'y revenir, c'est d'y rester. Restez-y, fût-ce à casser des cailloux ; ne quittez pas les alentours du temple. » Mais ce qui se dit de Paris pourrait se répéter, toutes choses égales d'ailleurs, de telle grande ville

de province. Là aussi il arrive que les postes aillent naturellement non au plus compétent, mais au plus voisin. Là aussi le corps prochain risque de triompher de l'esprit lointain.

Hâtons-nous d'ajouter que ces accidents ne sont pas la règle. Encore une fois. il n'y a ici que des « traces » d'injustice...

Mais il y en avait assez pour éveiller les scrupules d'un certain nombre de Facultés, et pour les inciter à un examen de conscience. Elles se sont donc demandé, devant ces petits faits, non seulement si la marge laissée à l'arbitraire du ministre n'était pas trop large — en choisissant de sa seule autorité le chargé de cours il désigne presque à coup sûr, dans bien des cas, le futur titulaire — mais encore, bien plus, si la mission qui leur était confiée ne dépassait pas leur compétence.

En somme s'il s'agit par exemple de proposer au choix du ministre un professeur de langue romane ou de littérature grecque, la majorité des professeurs qui constituent une assemblée de Faculté — professeurs d'histoire, d'allemand, de philosophie, etc. — est peu qualifiée pour peser les titres des candidats en présence. Ou bien donc ces professeurs se renseignent un peu au hasard, ou bien ils se décident un peu sur la mine. Si consciencieux qu'ils soient, leur incompétence les expose ici à être plus facilement les jouets ou des impressions locales, ou des influences d' « en haut ».

Pourquoi ne déciderait-on pas que la religion des assemblées de Faculté devrait être éclairée par des propositions préalables émanées des spécialistes? S'il s'agissait de nommer un titulaire ou un chargé de cours de philosophie, tous les professeurs de philosophie de toutes les Facultés de France seraient appelés à classer les candidats. S'il s'agissait d'une chaire de grec, tous les hellénistes, etc. Ainsi l'espèce de contrôle que prétendait exercer officieusement le *Comité de défense des intérêts scientifiques* (qui n'a pas l'air, entre nous, de se remuer beaucoup depuis sa fondation) serait exercé officiellement par la consultation préalable des compétences.

Qu'adviendra-t-il de ce projet de réforme ? Nous n'ignorons pas que le ministère de l'Instruction publique en a sur les bras quelques autres, et qui pèsent plus lourd.

En tous cas, par leur effort pour réaliser celui-ci les fonctionnaires de l'enseignement supérieur auront prouvé qu'ils comprennent leurs devoirs de fonctionnaires modernes : ils essaient d'exercer dans l'intérêt général leur faculté de critique, de contrôle, de réorganisation méthodique.

C. Bouglé.

III. — La situation des Bibliothécaires d'Université (1).

Les Bibliothèques des Facultés, devenues en 1896, Bibliothèques d'Universités, ont été organisées en 1879.

Le premier texte fixant les conditions de recrutement et les classes de

(1) Extrait du *Bulletin de l'Association des bibliothécaires français*, mars 1907.

ce nouveau personnel universitaire, actuellement au nombre de 49, dont 17 pour Paris, est un arrêté du 23 août 1879 (art. 11 à 13).

« Ne peuvent être proposés pour le titre de bibliothécaire que les sous bibliothécaires pourvus du certificat d'aptitude délivré après un examen professionnel, dont les conditions seront ultérieurement déterminées.

« Sont seuls admis audit examen les sous-bibliothécaires et surnuméraires ayant au moins deux ans de services accomplis dans une bibliothèque de faculté.

« Le stage est réduit à six mois pour les archivistes-paléographes.

« Les bibliothécaires sont divisés en trois classes : 1re classe, 4.000 fr.; 2e classe, 3.500 francs ; 3e classe, 3.000 francs. Leur promotion se fait au choix après un minimum de cinq ans d'exercice dans la classe inférieure.

« La liste des propositions d'avancement est arrêtée, le 1er janvier de chaque année, par la Commission centrale. »

Quelques années plus tard, un arrêté du 4 décembre 1882, décidait que nul ne pouvait être nommé bibliothécaire s'il n'avait préalablement exercé les fonctions de sous-bibliothécaire et que nul ne pouvait être nommé sous-bibliothécaire s'il n'était pourvu du certificat d'aptitude.

Actuellement les bibliothécaires et sous-bibliothécaires universitaires émargent au budget pour une somme totale de 195.200 francs et c'est un arrêté du 13 mai 1893, modifié en fait, mais non abrogé, qui, jusqu'à ces dernières années, fixait les classes et l'avancement de la manière suivante :

« Bibliothécaires : 4 classes, 4.500 francs, 4.000 francs, 3.500 francs et 3.000 francs ; sous-bibliothécaires : 2 classes, 2.800 francs, 2.400 francs.

« Il est procédé chaque année au mois de décembre aux promotions de classes. Elles ont lieu au choix et dans la limite des crédits disponibles.

« Nul ne peut être promu à la classe supérieure qu'après trois ans d'exercice dans la classe immédiatement inférieure. »

En même temps qu'on améliorait la situation des bibliothécaires et des sous-bibliothécaires, on modifiait les conditions de leur recrutement (1). L'examen professionnel exigé pour l'obtention du certificat d'aptitude comprit désormais quatre épreuves au lieu de deux : deux épreuves écrites et deux épreuves orales. La connaissance de plusieurs langues vivantes, de l'allemand tout au moins, devint obligatoire et les candidats durent être pourvus du diplôme de bachelier (arrêté du 20 décembre 1893).

En fait, dès cette époque, presque tous les « certifiés », possédaient d'autres grades universitaires (diplôme d'archiviste-paléographe, licence ou doctorat).

Conformément à l'arrêté du 13 mai 1893, des promotions eurent lieu en décembre 1895, en décembre 1898 et en décembre 1899 et furent insérées au *Bulletin administratif*. Depuis cette dernière date, aucune promotion n'a figuré au *Bulletin* (2). Est-ce à dire qu'il n'y a pas eu de

(1) Peu de temps après, on augmentait leurs pouvoirs de gestion, si restreints à l'origine. Voir notamment la circulaire du 7 mars 1898, relative aux 2/5.

(2) Ce qui est bien fâcheux. Nous en sommes réduits à nous demander les uns aux autres où nous en sommes.

modifications depuis lors dans la situation des bibliothécaires universitaires ?

Dès 1897, par un arrêté du 8 octobre, une commission avait été instituée au Ministère de l'Instrution publique, dans le but d'étudier quelles modifications il y aurait lieu d'apporter dans les traitements du personnel des Facultés. Elle concluait, dans un rapport paru en 1898 (1), à une augmentation très sensible des traitements de tout le personnel. En ce qui concerne les bibliothécaires, les propositions de la commission, qui furent acceptées presque sans modification par le rapporteur du budget (Chambre) de 1901, M. Perreau, étaient les suivantes :

PARIS

Sorbonne. — 1 conservateur, 10.000 francs ; 2 conservateurs-adjoints à 6.000 et 7.000 francs ; 2 bibliothécaires à 4.000 et 4.500 francs ; 4 sous-bibliothécaires à 3.000 et 3.500 francs.

Faculté de Droit. — 1 bibliothécaire, 8.000 francs ; 1 sous-bibliothécaire, 4.500 francs.

Faculté de Médecine. — 1 bibliothécaire, 8.000 francs ; 1 bibliothécaire-adjoint, 6.000 francs ; 1 sous-bibliothécaire, 3.500 francs.

Ecole de Pharmacie. — 1 bibliothécaire, 6.000 francs ; 1 sous-bibliothécaire, 3.000 francs.

PROVINCE

Bibliothécaires : 1re cl., 3 à 6.000 francs ; 2e cl., 6 à 5.000 francs ; 3e cl., 8 à 4.000 francs.

Sous-bibliothécaires : 1re cl., 4 à 3.200 francs ; 2e cl., 5 à 2.800 francs ; 3e classe, 4 à 2.400.

« Le service des bibliothèques universitaires, ajoutait l'auteur de ces propositions, est des plus chargés. Les fonctionnaires auxquels il est confié sont tous des hommes de valeur et de science. Beaucoup sont docteurs ; un est membre de l'Institut. Beaucoup auraient pu être professeurs de Facultés. C'est grâce à la valeur exceptionnelle de ce personnel que les bibliothèques universitaires sont devenues un des instruments les plus efficaces du progrès de l'Enseignement supérieur. »

Malgré ces éloges, les augmentations allouées au personnel des bibliothèques le furent parcimonieusement et si l'on compare les crédits qui étaient affectés à ce personnel avant la réalisation du projet de la Commission (en 1898 : 180.300 francs), à ceux qui furent alloués après (en 1905 : 192.400 francs), on voit dans quelles faibles proportions ils se sont accrus. En 1900, le rapporteur, M. Perreau, demandait pour les Bibliothèques universitaires, une augmentation de crédits de 34.100 francs (2). 15.000 francs seulement furent accordés (Budget de 1901 : 180.300 fr ; budget de 1907 : 195.200 francs) (3).

(1) V. ce rapport dans le *Bulletin administratif*, tome 64, p. 1177 et suiv.

(2) *Journal officiel*. Doc. parl. Chambre, 1900, p. 2450. Dans ce même rapport, une augmentation de 113 450 francs était demandée pour une autre catégorie de fonctionnaires que nous ne saurions oublier. La situation du personnel très dévoué des surveillants et des gardiens de bibliothèques, reste encore — pas pour longtemps, nous l'espérons — très précaire.

(3) Bien qu'il soit toujours gênant d'établir des comparaisons ou assimilations, qu'il nous soit permis cependant d'indiquer ici quelques chiffres : les secrétaires d'Universités

Que souhaitent donc les bibliothécaires et quelles améliorations sont nécessaires ?

Il convient tout d'abord de faire remarquer qu'il n'y a plus de classement des bibliothécaires universitaires, et que le classement prévu par l'arrêté du 13 mai 1893 est désormais sans valeur. Sans doute, il y a dans les projets de budget de 1905 à 1907 un classement, mais c'est un classement de fait qui n'est plus du tout en harmonie avec le classement prévu par l'arrêté de 1893. Un classement nouveau, déterminé par un arrêté ou par un décret, est donc nécessaire.

Deux autres points méritent surtout de retenir l'attention :

1° *La situation des sous-bibliothécaires.* — Par suite du très petit nombre de vacances dans les emplois de chef de service, pour beaucoup d'entre nous la carrière de bibliothécaire n'est qu'une carrière de sous-bibliothécaire et c'est comme sous-bibliothécaires que plus de la moitié d'entre nous atteindront l'âge de la retraite. Or, les traitements affectés aux emplois de sous-bibliothécaires sont tout à fait insuffisants. Pour le plus grand nombre, ils s'élèvent péniblement aprés quinze ou vingt ans de services (selon le hasard des disponibilités), à 3.500 francs à Paris, à 3.200 francs en province. L'Université, qui ne compte pas de serviteurs plus zélés, doit assurer une situation meilleure à ces fonctionnaires modestes qui, presque tous pourvus des plus hauts grades (licenciés, docteurs, agrégés même), auraient pu se faire une place dans l'enseignement secondaire.

2° *L'absence presque complète d'avancement.* — En province, sur un total de 17 bibliothécaires, 3 seulement sont de 1re classe, et ce chiffre, fixé en 1901, est resté le même depuis cette époque. C'est donc un sixième seulement des bibliothécaires qui parviendront à la 1re classe, et beaucoup n'atteindront pas même la 2e classe, si de nouveaux crédits ne sont pas accordés. L'absence presque complète de tout avancement produit des résultats plus regrettables encore en ce qui concerne les sous-bibliothécaires. Ceux-ci attendent pendant huit ou dix ans une promotion ; à Paris, tel sous-bibliothécaire qui compte douze ans de carrière a un traitement de 3.000 francs, *car tel a été le crédit originairement prévu* ; tel autre, en province, est à 2.800 francs, après quinze ans de services.

L'avancement a lieu, dit l'arrêté de 1893 (art. 2), dans les limites des crédits disponibles, c'est-à-dire uniquement d'après les décès et les mises à la retraite. *On devine aisément ce que peut être un tel avancement dans un corps de fonctionnaires comptant 49 membres, entrés pour la plupart dans la carrière avant la trentaine* (1).

Si, dans une carrière qui compte beaucoup de fonctionnaires, celle de professeur ou d'instituteur par exemple, l'avancement est assuré d'une façon relativement régulière (et encore les instituteurs et les professeurs sont-ils à la veille d'obtenir la suppression du pourcentage) par les décès

ou de Facultés, au nombre de 24 (pour la province), émargent au budget pour 120.500 fr. : les bibliothécaires et sous-bibliothécaires, au nombre de 31, émargent pour 114.200 (projet de budget de 1907, p. 434).

A Paris, la 1re classe des commis de secrétariat est de 4.000 francs, en province de 3.600 francs ; la 1re classe des sous-bibliothécaires est à Paris de 3.500 francs, en province de 3.200 francs.

(1) Ne peuvent se présenter à l'examen les candidats âgés de plus de 35 ans (arrêté du 20 décembre 1893, art. 1er).

ou les mises à la retraite, il n'en peut être de même dans un corps de fonctionnaires très restreint comme celui des bibliothécaires. Décider que l'avancement des bibliothécaires sera dû seulement aux « disponibilités », c'est décider qu'il n'y aura pas d'avancement Il est nécessaire, pour qu'un avancement normal et régulier se produise, que des nouveaux crédits soient accordés.

Une situation identique à la nôtre, quant à l'avancement, était celle des secrétaires et commis d'inspection académique. Il s'agissait là aussi d'un corps de fonctionnaires très restreint (moins restreint toutefois que celui des bibliothécaires) et dans lequel l'avancement était presque nul. Récemment, la loi de finances du 22 avril 1905 (art. 53) a décidé qu'il y aurait lieu pour ces fonctionnaires à un avancement plus régulier. On leur a accordé ce qu'on a appelé d'un nom barbare « l'avancement automatique » ; et dans le projet de budget de cette année (n° 141, 1er vol., p. 144), une somme de 1.700 francs a été prévue pour l'avancement de ceux de ces fonctionnaires qui y ont droit.

L'article 3 de l'arrêté du 13 mai 1893, toujours en vigueur, mentionne qu'un bibliothécaire ne peut être promu à la classe supérieure qu'après trois ans d'exercice dans la classe immédiatement inférieure. Ce texte fixant un *minimum* de temps pour l'avancement des bibliothécaires et empêchant un avancement trop rapide n'a, sans doute, jamais gêné aucun de nos collègues. C'est, tout au contraire, la nécessité d'un délai *maximum* qui se fait sentir ; c'est un texte fixant un avancement régulier et indiquant que tout bibliothécaire qui n'aurait pas été l'objet d'un avancement au choix, serait promu à l'ancienneté, après un délai maximum de cinq ou six ans par exemple, qu'il convient d'établir.

Les modestes propositions indiquées ci-dessous apporteraient un remède à la fâcheuse situation que nous venons de signaler. Ce texte établirait pour les bibliothécaires un classement nouveau, plus conforme à la réalité que le classement de 1893, il améliorerait la situation des bibliothécaires et des sous-bibliothécaires et fixerait pour ces derniers un avancement régulier.

Article premier. — Le personnel technique des bibliothèques d'Université comprend : des conservateurs, conservateurs-adjoints, bibliothécaires en chef et bibliothécaires (1).

Art. 2. — Nul ne peut être nommé conservateur, conservateur-adjoint ou bibliothécaire en chef des bibliothèques d'Universités s'il n'a préalablement exercé les fonctions de bibliothécaire.

Art. 3. — Nul ne peut être nommé bibliothécaire s'il n'est pourvu du certificat d'aptitude, dont les conditions ont été fixées par l'arrêté du 20 décembre 1893.

Art. 4. — Les classes et les traitements des conservateurs, conservateurs, conservateurs-adjoints, bibliothécaires en chef et bibliothécaires sont fixés ainsi qu'il suit :

(1) Nous remplaçons le titre de sous-bibliothécaire, qui n'a pas de raison d'être, par celui de bibliothécaire. Il convient évidemment d'établir une hiérarchie entre les bibliothécaires, mais tous nous sommes bibliothécaires et l'on peut différencier les fonctions en employant (comme en Allemagne) les expressions de bibliothécaire en chef et de bibliothécaire.

PARIS

Conservateur, 9.000 francs ; conservateurs-adjoints, 6 000 francs ; bibliothécaires en chef : 3 classes, 8.000, 7.000, 6.000 francs ; bibliothécaires : 5 classes, 5.000, 4.500, 4.000, 3.500, 3.000, francs.

PROVINCE

Bibliothécaires en chef : 3 classes, 7.000, 6.000, 5.000 francs ; bibliothécaires : 5 classes. 4.500, 4.000, 3.500, 3.000, 2.500 francs.

Art. 5. — Il est procédé chaque année, au mois de décembre, aux promotions de classe.

Les bibliothécaires en chef sont promus au choix et dans la limite des crédits disponibles. Les bibliothécaires ne peuvent être promus à la classe supérieure qu'après trois ans d'exercice dans la classe immédiatement inferieure ; ils ne peuvent rester plus de cinq ans dans la même classe, sauf avis contraire motivé du chef de service.

Art. 6. — Les nominations de conservateur et de bibliothécaire en chef ont lieu exclusivement au choix.

Art. 7. — Les bibliothécaires en chef et les bibliothécaires qui ont actuellement les traitements attribués aux classes déterminées par l'article 4 prendront rang dans cette classe, à dater de leur dernière promotion (1).

Jean Gautier,
Sous-bibliothécaire à la Faculté de droit.

IV. — Muséum national d'histoire naturelle

L'homme qui a été le véritable fondateur de la doctrine transformiste, qui, le premier, a posé sur le terrain physiologique le problème de l'origine des formes organiques, c'est l'illustre naturaliste et philosophe Lamarck, membre de l'Académie des sciences et professeur au Muséum d'histoire naturelle.

Tandis que Darwin cherchait à expliquer pourquoi la chaîne des êtres était discontinue et brisée en espèces, Lamarck montrait comment il était possible d'expliquer les procédés par lesquels les formes organiques s'étaient constituées et continuaient à se transformer.

Darwin repose à Westminster, Lamarck n'a pas encore de statue.

Les professeurs du Muséum, estimant que le moment est venu de réparer cet injuste oubli, se proposent d'élever dans le Jardin des Plantes, où toute sa vie scientifique s'est passée et où il a élaboré ses immortels travaux, un monument à la gloire de l'auteur de la *Philosophie zoologique*, du *Système des animaux sans vertèbres*, de la *Flore française*, des *Fossiles des environs de Paris*, du *Système des connaissances positives*, de l'*Hydréologie* et de tant d'autres ouvrages. Avec l'approbation de M. le ministre de l'Instruction publique, ils prennent l'initiative d'une

(1) On est prié d'envoyer toutes observations ou communications à M. Gautier, 34, rue Gay-Lussac, Paris.

souscription universelle et viennent vous prier de leur donner votre concours pour honorer celui que, dans tous les pays, l'on considère comme le père de la conception moderne de l'évolution du monde.

Les professeurs du Muséum national d'histoire naturelle :

Ed. Perrier, *directeur* ; L. Vaillant, *assesseur* ; A. Mangin, *serétaire* ; Arnaud ; H. Becquerel ; Boule ; Bouvier ; Bureau, *professeur honoraire* ; Chauveau ; Costantin ; Gaudry, *professeur honoraire* ; Gréhant ; Hamy ; Joubin ; Lacroix ; Lecomte ; Maquenne ; S. Meunier ; Van Tieghem ; Trouessart.

Nota. — Adresser les souscriptions à M. Joubin, professeur au Muséum, secrétaire du Comité, 55, rue de Buffon, à Paris.

V. — Allemagne

Université de Berlin. – Les prof. Gilg (Botanique) et Bickel (Médecine interne), sont nommés professeurs extraordinaires ; les prof. P.-M. Meyer (Histoire ancienne), Diels (Botanique) et Richter (Médecine interne), sont nommés professeurs titulaires.

Université de Bonn. — Le prof. ordinaire Bonnet (Anatomie), de Griefswald, est nommé à Bonn.

Université de Breslau. — Le prof. Krause (Médecine interne), est nommé professeur titulaire.

Université de Fribourg. — Le prof. Braig (Dogmatique), est élu prorecteur pour l'année scolaire 1907-1908.

Université de Göttingue. — Le conseiller privé Dr Osterrath est nommé curateur de l'Université en remplacement du Dr Höpfner qui est admis à la retraite. Le prof. ordinaire Kaufmann (Anatomie pathologique), de Bâle, est nommé avec le même titre à Göttingue.

Université de Greifswald. — Le prof. Bernhard (Economie nationale) de l'Académie de Posen, est nommé professeur ordinaire à Greifswald. Les prof. Procksch (Exégèse de l'Ancien Testament), de Kœnigsberg et Bickel (Philologie classique), de Bonn, y sont nommés professeurs extraordinaires.

Université de Halle. – Le prof. Busse (Philosophie), de Munster, est nommé à Halle.

Université de Heidelberg. — Le prof. Fleiner est nommé professeur ordinaire de médecine interne, et directeur de la Polyclinique médicale,

en remplacement du prof. Vierordt, décédé. Le prof. ordinaire von Krehl (Médecine interne), de Strasbourg, est nommé à Heidelberg.

Uneversite de Iéna. — Le prof. extraordinaire Gerhardt (Médecine interne), est nommé à Erlangen.

Université de Kiel. — Le prof. Niemeyer (Droit romain), est élu recteur pour une année.

Université de Kœnigsberg. — Le prof. Merkel (Droit pénal), de Marbourg est nommé professeur extraordinaire à Kœnigsberg.

Université de Marbourg. — Le prof. Haselhoff (Chimie agricole), est nommé professeur titulaire.

Université de Munster. — Les prof. extrordinaires Kœpp (Archéologie classique), et Schwering (Philologie allemande), sont nommés professeurs ordinaires ; le prof. Engelkemper (Exégèse de l'Ancien Testament), professeur titulaire. Les prof. Modersohn (Droit civil) et Lotz (Droit constitutionnel), sont nommés professeurs titulaires.

Université de Strasbourg. — Le *Professor emeritus* Nöldecke (séminaire de philologie), est nommé membre correspondant de l'Académie des Inscriptions de Paris.

Université de Tubinque. — Le Dr Riessler succède au prof. Vetter, décédé, dans la chaire d'Exégèse de l'Ancien Testament.

Université de Berlin. — Il est question d'élever devant l'Université un monument de marbre en l'honneur de Mommsen. Le comité a déjà réuni 60.000 marks à cet effet.

Académie des sciences de Berlin. — L'Académie des sciences de Berlin a accordé les subventions suivantes : au prof. Engler (Botanique), de l'Université de Berlin, 2.300 marks ; au prof. Klein (Minéralogie), de l'Université de Berlin, 1.000 marks ; au prof. Burdach (Philologie allemande), de l'Université de Berlin, 700 marks ; au prof. Woltereck (Zoologie), de l'Université de Leipsig, 700 marks ; à la comtesse Von Linden, assistante à l'Institut anatomique de Bonn, 600 marks. Ces subventions seront consacrées à des recherches scientifiques.

Angleterre. — M. André Carnegie a donné à l'Université de Saint-Andrews 10.000 livres sterling pour la construction d'une nouvelle bibliothèque, et à l'*University College* de Dundee, 12.500 livres sterling pour la création d'un institut de physique. L'Université Victoria, de Manchester, a reçu un legs de 5.000 livres sterling pour la chaire d'anatomie.

VI. — Projet de loi sur l'obligation scolaire

Exposé des motifs

Les auteurs de la loi du 28 mars 1882 ont voulu atteindre un double but :

1° Supprimer, ou tout au moins réduire au minimum, le nombre des enfants privés de toute instruction, en forçant les parents à arrêter eux-mêmes le mode d'instruction de leurs enfants, sous peine, en cas de négligence de leur part, de les voir inscrits d'office, par les soins du maire, à une école publique ;

2° Assurer l'instruction régulière de l'enfant, pendant le temps de la scolarité, soit par le contrôle périodique de l'enseignement donné dans la famille, soit par l'obligation pour les parents, sous des sanctions pénales, de répondre de l'assiduité de l'enfant, lorsqu'il est inscrit à une école.

Si l'on consulte les statistiques, la loi aurait donné des résultats fort appréciables. Elles accusent, de 1882 à 1900, une diminution très sensible du nombre des illettrés.

Au moment de la promulgation de la loi du 28 mars 1882, le nombre des illettrés était le suivant : hommes, 14.6 0/0 ; femmes, 22,6 0/0. Ces chiffres étaient ramenés en 1900 à : hommes, 4,3 0/0 ; femmes, 6,3 0/0. Depuis 1900 la proportion s'est à peu près maintenue au même taux.

Mais, d'une part, il convient d'examiner la provenance de ces chiffres et de les interpréter. Ils ont été relevés soit sur les tableaux des mairies, établissant le nombre des conjoints qui ont signé leur acte de mariage, soit sur ceux des conscrits qui, avant leur incorporation au régiment, ont été reconnus savoir au moins lire. Doit-on considérer comme lettrés des jeunes gens sachant épeler péniblement un texte, ou ceux qui parviennent d'une main malhabile à tracer les lettres de leur nom ? Est-ce là tout le bénéfice que l'Etat entend leur assurer par plusieurs années de scolarité obligatoire ? Et quel profit peuvent-ils retirer de ce bagage tout rudimentaire pour le progrès de leur esprit et le relèvement de leur condition ? Si l'on faisait le décompte exact de ces lettrés insuffisants, pour qui fut à peu près stérile le temps abrégé de leur scolarité, nul doute que la proportion ci-dessus ne doive être élevée de 25 à 30 0/0.

D'autre part, nous ne croyons pas que le progrès relatif, accusé par ces statistiques puisse être mis au compte de la loi de 1882. Elle ne peut le revendiquer que dans une mesure très restreinte, puisque les moyens imaginés pour en assurer l'exécution sont restés, comme nous le verrons, inefficaces et inopérants.

Il faut donc en faire honneur d'abord aux progrès des mœurs publiques elles-mêmes, à cette foi incontestable dans la vertu de l'instruction qui marqua les années qui suivirent les lois Ferry, et aussi à la gratuité de l'enseignement, ainsi qu'à la multitude d'écoles publiques et privées qui s'ouvrirent à la suite du vote de cette mesure.

Or, chaque année, les rapports des inspecteurs d'académie révèlent, pour la plupart des départements, l'irrégularité de la fréquentation scolaire et, en outre, l'insuffisance de durée de la scolarité.

A quoi tient cet état de choses défectueux ?

A une double cause, semble-t-il : d'une part, à l'inefficacité des mesures instituées par le législateur de 1882 pour assurer une bonne fréquentation; d'autre part, à la faculté laissée aux parents d'abréger le temps de scolarité obligatoire lorsque l'enfant a subi avec succès l'examen du certificat d'études.

Le législateur de 1882 avait organisé deux séries de mesures pour contraindre les parents à assurer l'assiduité des enfants à l'école : des sanctions pénales à l'égard des parents négligents ou coupables, des secours aux familles trop pauvres pour envoyer leurs enfants à l'école.

Deux sortes d'institutions avaient été prévues pour obtenir ce double résultat : les commissions scolaires et les caisses des écoles.

Aux commissions scolaires, la loi avait confié le soin de prévenir et de réprimer les manquements à l'obligation scolaire.

Aux caisses des écoles incombait la mission de venir en aide discrètement aux familles indigentes et aussi de stimuler le zèle des enfants, par des récompenses décernées aux élèves les plus assidus.

Ces institutions n'ont malheureusement pas donné les résultats auxquels on pouvait s'attendre.

Presque partout les commissions scolaires n'ont pas rempli leur tâche.

C'est à peine si elles ont pu se constituer dans 14.000 communes sur 36.000.

Là où elles existent, au moins théoriquement, elles ont cessé en fait de fonctionner.

L'échec des commissions scolaires paraît tenir principalement à deux causes : 1° au mode de recrutement des membres appelés à les composer; 2° au régime défectueux qui préside au fonctionnement de cette institution.

En effet, « composées en majorité d'élus du suffrage universel, présidées par le maire, elles n'ont pas eu l'indépendance nécessaire pour « oser appliquer des pénalités. Par crainte d'avoir sur les bras des affaires ennuyeuses, des démêlés avec les pères de famille, qui sont parfois « des clients, souvent des voisins et presque toujours des électeurs, elles « ont la plupart du temps, en présence des faiblesses et des lacunes de « la loi, pris le parti de ne jamais se réunir ». (E. Caze, Mémoire pour le congrès international de l'enseignement primaire à l'Exposition de 1900).

En particulier, la procédure compliquée prévue par le législateur de 1882, qui fait de ces assemblées de véritables tribunaux constitue une gêne pour le bon fonctionnement des commissions scolaires dont les membres sont, en général, peu versés dans la connaissance des principes juridiques et de la pratique judiciaire.

En ce qui concerne les caisses des écoles, on sait que la loi de 1882 avait déclaré cette institution obligatoire dans toute commune. En même temps l'Etat s'était engagé à doubler, au moins pour les communes les moins aisées, la subvention votée par le conseil municipal.

Faute de crédits, l'Etat n'a pas pu tenir ses engagements. Il s'est trouvé, dès lors, désarmé vis-à-vis des communes récalcitrantes à qui il ne pouvait reprocher de ne pas assumer les charges pécuniaires auxquelles il se dérobait lui-même.

Il n'est pas surprenant dans ces conditions, que les caisses des écoles n'aient pas été constituées dans plus de 14.200 communes sur 36.000, ainsi que le démontre l'enquête faite en 1900.

Nous avons déjà fait allusion plus haut à la durée insuffisante de la scolarité obligatoire.

En ouvrant l'accès du certificat d'études aux enfants de onze ans, et même de dix ans et demi, la loi a réduit du même coup de sept à moins de cinq ans le temps de la scolarité. Elle a ainsi laissé aux parents la possibilité de soustraire l'enfant à l'influence salutaire de l'école à l'âge où il serait le mieux à même d'en profiter.

Nous avons ainsi brièvement exposé les causes qui nous paraissent avoir fait échouer en partie les tentatives faites en 1882 pour assurer l'obligation scolaire.

Il est temps de porter remède à l'état de chose actuel si l'on ne veut pas que les immenses sacrifices faits par le pays depuis trente ans pour le développement de l'instruction populaire continuent à donner des résultats incomplets.

Il importe de remanier la législation en vigueur sur tous les points où se sont trahies ses insuffisances.

Il convient pour en corriger les défauts de s'inspirer de l'exemple des pays étrangers, en accommodant à nos mœurs et à nos habitudes d'esprit les prescriptions dont ils ont reconnu l'efficacité. Nous parlons surtout de la Suisse et de l'Allemagne, où la proportion des illettrés est descendue au chiffre infime de 0 50 0/0, grâce à une législation à la fois simple et rigoureuse, qui a tellement pénétré les mœurs que les parents considèrent comme une honte de ne pas envoyer leurs enfants à l'école.

Le projet ci-dessous comprend les modifications que l'on propose d'apporter à la loi du 28 mars 1882.

Pour compléter cette réforme, la réorganisation de la caisse des écoles s'impose à bref délai. Cette mesure nécessitant l'intervention financière du Parlement, ne pourra être réalisée que par voie budgétaire.

Projet de loi

Article 1er. Lorsqu'un enfant manque momentanément l'école, les parents ou les personnes responsables doivent faire connaître au directeur ou à la directrice les motifs de son absence.

Les directeurs et les directrices doivent tenir un registre d'appel qui constate pour chaque classe l'absence des élèves inscrits. A la fin de chaque mois ils adressent à l'inspecteur primaire un extrait de ce registre, avec l'indication du nombre des absences et des motifs invoqués.

Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, décès d'un membre de la famille, empêchements résultant de la difficulté accidentelle des communications. Les autres motifs exceptionnellement invoqués seront appréciés en raison des circonstances de fait.

Art. 2. Lorsqu'un enfant s'est absenté de l'école six fois dans le mois pendant au moins une demi-journée, sans justification légitime, l'inspecteur primaire, après avoir pris l'avis du maire sur la situation de la famille et la validité des motifs, envoie la liste des absences au juge de paix en y joignant l'avis du maire et son avis personnel.

Art. 3. Le juge de paix saisi, s'il estime qu'il y a infraction, adresse aux parents ou aux personnes responsables une admonestation sous forme d'avertissement sans frais.

Art. 4. S'il y a récidive dans les douze mois qui suivront la première infraction, le juge de paix fera comparaître en audience publique les parents ou les personnes responsables, pour s'entendre condamner à une amende de un à cinq francs, dont le produit sera versé à la caisse des écoles de la commune du délinquant.

Art. 5. En cas d'une nouvelle récidive, l'infraction sera considérée comme une contravention et pourra entraîner condamnation aux peines de police, conformément aux articles 479, 480 et suivants du Code pénal.

L'article 463 du même Code est applicable.

Art. 6. Il est institué un certificat d'études primaires élémentaires; il est décerné après un examen public auquel pourront se présenter les enfants ayant atteint au moins l'âge de douze ans avant le 1er octobre de l'année où ils subissent l'examen. Toutefois, des dispenses exceptionnelles qui n'excéderont pas six mois pourront être accordées par le recteur sur l'avis motivé de l'inspecteur d'académie.

Ceux qui, à partir de cet âge, auront obtenu le certificat, seront dispensés du temps de scolarité obligatoire qui leur restait à passer.

Art. 7. Sont abrogés les articles 5, 6, 10, 12, 13, 14 de la loi du 28 mars 1882 et les articles 54, 55, 56, 57, 58 et 59 de la loi du 30 octobre 1886, ainsi que toutes les dispositions contraires à la présente loi.

VII. — L'enseignement supérieur au Conseil municipal de Paris

M. Chautard vient de faire distribuer à ses collègues un intéressant rapport sur les subventions de la Ville de Paris à l'enseignement supérieur et sur la création de chaires; en voici les conclusions :

Il y a lieu de proposer au gouvernement la création au Collège de France, à dater du 1er octobre 1907, d'une chaire d'histoire du travail par voie de fondation municipale; de créer à l'Ecole de pharmacie, à dater du 1er avril 1907, une chaire de chimie biologique, au titre de fondation municipale; de provoquer la substitution d'un cours sur les Associations ouvrières au cours d'histoire du travail professé au Conservatoire national des arts et métiers; de créer à l'Ecole pratique des hautes études, section des sciences historiques et philologiques, à dater du 1er octobre 1907, une conférence d'Histoire des doctrines économiques.

La subvention à l'Ecole d'anthropologie inscrite au budget pour 9.000 fr. est rétablie à son chiffre ancien de 12.000 fr.; une subvention de 7.000 fr. est allouée au Collège de France pour la station physiologique du Parc des Princes; M. Demeny, professeur du cours municipal d'éducation physique est délégué pour représenter la Ville de Paris dans le Conseil d'administration de la station : une subvention de 2.000 fr. est allouée à l'Institut Marey et sera versée entre les mains de M. Charles Richet, professeur à la

Faculté de médecine, son président ; une subvention de 5.000 fr. est allouée à la Caisse nationale des recherches scientifiques.

Il y a lieu de réunir en une section spéciale du chapitre 18 toutes les dépenses relatives à l'enseignement supérieur. En conséquence, le projet de budget principal pour l'exercice 1908 comprendra les prévisions de dépenses ci-dessous énumérées, groupées dans l'ordre suivant : Enseignement supérieur et enseignement secondaire. 1re section. — Enseignement supérieur.

Article premier. — Chaires municipales :

Chaire d'Histoire de la Révolution française à la Faculté des Lettres . . .	12.000 fr.
Chaire d'Histoire de l'évolution des êtres organisés à la Faculté des Sciences. .	14 000 »
Chaire de clinique gynécologique. . .	15.400 »
Chaire de clinique chirurgicale des enfants	15.400 »
Chaire de l'Histoire des Associations ouvrières au Conservatoire des arts et métiers.	10.000 »
Chaire de chimie industrielle au Conservatoire des arts et métiers	12.300 »
Chaire de chimie biologique à l'Ecole de pharmacie	12.000 »
Chaire d'Histoire du travail au Collège de France	10.000 »
Conférence d'Histoire des doctrines économiques à l'Ecole des hautes études.	4.000 »

Art. 2. — Bourses d'enseignement supérieur :

Faculté de droit	5.000 »
Faculté de médecine	5.000 »
Ecole de pharmacie	2.500 »
Ecole centrale	20.005 »
Institut agronomique	1.500 »
Ecole pratique des hautes études. . .	36.000 »

Art. 3. — Subventions diverses à l'Université et au Collège de France :

A la bibliothèque de l'Ecole de médecine pour abonnements aux périodiques français et étrangers	2.000 fr.
A la Faculté de droit pour prix en 1re et 2e années	2.000 »
Bureau municipal de renseignements scientifiques pour les étrangers, à la Sorbonne	4.000 »
Laboratoire de médecine expérimentale de M. Charrin.	2 500 »
Station physiologique du Parc des Princes.	7.000 »

Art. 4. — Subventions à des établissements libres d'enseignement supérieur ;

Ecole d'anthropologie	9.000 fr.
Institut Pasteur	12.000 »
Ecole supérieure d'électricité	2.000 »
Institut Marey	2.000 »
Caisse nationale des recherches scientifiques.	5.000 »

Il y a lieu d'étudier la reconstruction ou l'aménagement des services d'enseignement, amphithéâtres et laboratoires des cliniques par l'Etat et la Ville, à frais communs, sur les bases de la reconstruction de la Faculté de médecine.

VIII. — L'enseignement technique à Lyon

Une discussion intéressante a eu lieu hier à la Société d'économie politique de Lyon. C'était la grosse question de l'enseignement technique obligatoire qui était en cause.

M. Cohendy, professeur à la Faculté de droit de Lyon, a attribué la décadence de l'industrie française au déclin de l'apprentissage. Sur 700.000 jeunes gens ou jeunes filles employés dans l'industrie, un dixième à peine suit les cours professionnels, tandis qu'en Allemagne l'enseignement technique est beaucoup plus répandu. M. Cohendy a donc fait un grand éloge de la nouvelle loi qui rend l'enseignement technique obligatoire en France.

M. Auguste Isaac a opposé des réserves à ce tableau enchanteur. Il a d'abord développé cette idée que le machinisme en supprimant le tour de main a diminué beaucoup l'importance et la nécessité de l'apprentissage. M. Isaac a démontré que l'obligation de l'apprentissage serait un acheminement prochain à la journée de huit heures En effet les difficultés soulevées par la loi de 1900 se reproduisent fatalement. Il faudra ou bien renvoyer les apprentis, ou bien leur assigner d'autres locaux. Dans les deux cas l'industrie se trouvera énormément gênée. Enfin M. Isaac a appelé l'attention sur les frais qu'entraînera la nouvelle loi. Actuellement l'enseignement professionnel revient à 2 millions ; il faudra multiplier ce chiffre par dix ou par vingt lorsque l'enseignement technique sera obligatoire, car il nécessitera des installations importantes, des professeurs nombreux. L'argumentation de M. Auguste Isaac a produit sur le nombreux auditoire de la Société d'économie politique de Lyon une très forte impression.

IX. — Sur une méthode pour la détermination du rendement des dynamos à courant continu

Dans le journal l'*Eclairage électrique*, nº 6 du 9 février 1907, M. Soulairol, ingénieur-électricien, a présenté une méthode pour la détermination du rendement des dynamos à courant continu, qui paraît devoir être d'un emploi très commode dans les essais de réception et principa-

lement dans les essais effectués dans les usines de construction. Cette méthode met en outre en évidence l'augmentation de résistance de l'induit par suite des phénomènes de la commutation. L'auteur passe en revue les différentes manières de conduire les essais suivant les différents modes d'excitation des dynamos ; nous nous bornerons, pour exposer le principe de cette méthode, à donner un résumé de son application au cas d'une génératrice ou motrice à excitation indépendante.

On fait fonctionner la machine successivement en génératrice et en motrice, à la même vitesse, avec la même excitation et avec la même intensité de courant dans l'induit.

La méthode permet :

1° D'obtenir le rendement d'une dynamo en génératrice et en motrice dans des conditions bien précices de marche ;

2° De déterminer ce rendement à divers régimes par de simples relevés de caractéristiques.

Dans ces conditions, la machine fonctionne à des régimes aussi identiques que possible en motrice et en génératrice. En effet, dans les deux modes de fonctionnement, le flux utile provenant des inducteurs est le même, la réaction magnétique d'induit est la même, les deux flux résultants sont donc les mêmes, à la perturbation près produite par les courants de Foucault. Si la dynamo peut indifféremment tourner dans les deux sens, il sera préférable de faire en sorte que le sens du courant dans l'induit de la motrice, par rapport au flux inducteur, soit le même que celui du courant dans l'induit de la génératrice.

Soient Vy et Vm les différences de potentiel aux bornes de la génératrice et de la motrice à la vitesse de N tours par minute ; I l'intensité du courant dans l'induit, ie celle du courant d'excitation ; r la résistance des inducteurs ; py et pm les sommes des pertes mécaniques, par hystérésis et courants de Foucault respectivement dans la génératrice et dans la motrice.

Dans les conditions de fonctionnement ci-dessus énoncées, on peut supposer égales les sommes des pertes py et pm et poser

$$py = pm = p$$

De même on peut supposer égale la force électromotrice Fy de la génératrice et la force contrélectomotrice Em de la motrice et poser

$$Fy = Fm = E$$

Soient Py la puissance fournie à la poulie de la génératrice et Pm la puissance recueillie à la poulie de motrice.

Soit R une résistance ainsi définie : la perte par effet Joule à travers l'induit, le collecteur et les palais c'est-à-dire la perte par effet Joule dans la machine (celle des inducteurs exceptée) comptée entre les points d'attache des câbles et des porte-balais est RI^2 lorsque l'intensité du courant de l'induit est I.

Pour la génératrice on peut écrire l'équation suivante :

$$EI = VyI + RI^2 \qquad (1)$$

et en tenant compte de ce que la puissance fournie à la poulie est égale à la puissance recueillie plus les pertes.

$$Py = VyI + RI^2 + p \qquad (2)$$

De même pour la motrice

(3) $$VmI = Pm + RI^2 + p$$

(4) $$EI = Pm + p$$

Des équations (1), (2) et (4) on tire la suivante :

$$Pm + p = VyI + RI^2 = Py - p$$

d'où

(5) $$Py - Pm = 2p$$

En additionnant les équations (2) et (3) et en tenant compte de l'équation (5) on obtient :

(6) $$\frac{1}{2}(Vm - Vy)\,I = RI^2$$

Soit Rind la résistance de l'induit mesurée à chaud ; on trouve que l'on a toujours :

$$RI^2 > \text{Rind } I^2$$

ou

$$R > \text{Rind}$$

Dans l'établissement de la formule des rendements, on prendra comme perte par effet Joule totale dans l'induit RI^2 au lieu de Rind I^2. Soit :

$$R - \text{Rind} = K$$

Appelons K l'augmentation de résistance due à la commutation pour des conditions de marche données ; K varie avec l'excitation, l'intensité du courant I, la vitesse de rotation, etc...

En retranchant les équations (2) et (3) on obtient :

(7) $$Py + Pm = (Vm + Vy)\,I$$

Le rendement de la génératrice est donné par la formule :

$$ly = \frac{VyI}{VyI + RI^2 + p}$$

d'où

(8) $$ly = \frac{VyI}{\frac{1}{2}(Vm + Vy)\,I + p}$$

et celui de la motrice par la formule :

(9) $$lm = \frac{\frac{1}{2}(Vm + Vy)\,I - p}{VmI}$$

Si l'on connaissait p, il suffirait, pour avoir les différents rendements soit de la génératrice, soit de la motrice, à la même vitesse et à la même excitation, mais avec des intensités de courant différentes dans l'induit, de tracer les deux caractéristiques de la différence de potentiel aux bornes de la génératrice Vy et de la différence de potentiel aux bornes de la motrice Vm, en fonction de l'intensité I du courant dans l'induit,

en maintenant l'excitation et la vitesse constantes ; par application des formules (8) et (9) on déduirait les rendements correspondant à chaque intensité.

Si dans les équations (3), (5) et 7) on suppose que Pm est nul et que Py, Vy, Vm, I et R sont respectivement Py_0, Vy_0, Vm_0, I_0 et R_0, on déduit :

(10) $$p = \frac{1}{2} (Vm_0 + Vy_0) I_0 = Vm_0 I_0 - R_0 T_0^2$$

Si, par un essai en motrice, on détermine l'intensité du courant T_0 et la différence de potentiel Vm_0, telles que, Pm étant nul, la machine tourne à N tours par minute sous la même excitation i_e, il sera aisé, par la caractéristique de la génératrice donnant Vy en fonction de I, d'avoir Vy_0 correspondant à I_0 et de calculer p.

Pratiquement, en maintenant l'excitation à la vitesse constante, on construira les caractéristiques de la différence de potentiel de la génératrice d'une part et de la motrice d'autre part, en fonction de l'intensité du courant dans l'induit, et l'on profitera du montage des connexions de la machine en motrice pour rechercher l'intensité du courant I_0 dans l'induit, telle que, l'excitation restant constante, et P étant nul, la motrice tourne à N tours par minute. Si l'on veut calculer le rendement pour une charge, qui n'a pas été spécialement étudiée au cours de l'essai, on se donnera I_1 par exemple, les caractéristique de Vy et Vm en fonction de I donneront Vy_1 et Vm_1 correspondant à I_1 ; p étant connu comme il a été précédemment indiqué, on aura les éléments nécessaires pour calculer les rendements Les deux caractéristiques de Vy et Vm en fonction de I permettent également d'étudier les variations de K.

On pourrait opérer de même à diverses vitesses et avec diverses excitations et de la comparaison des résultats obtenus déduire les meilleures conditions de marche de la machine.

Pour les modes d'excitation des dynamos autres que l'excitation indépendante, nous renvoyons à l'article précité de l'*Eclairage électrique* qui donne les différentes manières de conduire pratiquement les essais.

X — La constitution d'un enseignement historique du christianisme

Mon cher collègue,

Vous avez bien voulu me demander d'indiquer aux lecteurs de la *Revue* les raisons qui pourraient justifier une nouvelle distribution de nos conférences touchant l'histoire du christianisme. Les voici :

Les divisions abstraites : Littérature chrétienne, histoire de l'église, histoire des dogmes, histoire du droit canon, paraissent étroites et factices. Etroites, parce qu'elles excluent, ou n'admettent qu'en forçant le sens des mots des séries importantes : archéologie, liturgie, hagiographie, usages et croyances populaires, en un mot tous les faits par lesquels l'idée religieuse prend corps dans une société. Factices, parce qu'elles sont

faites de nuances. Qu'est-ce qu'un dogme par exemple ? Une doctrine devenue croyance obligatoire. Or la doctrine ressort de la « Littérature chrétienne » ; elle en fait même le fond, car pour nous la langue et la forme littéraire sont accessoires; et d'autre part l'acte qui de cette doctrine fait un dogme, appartient à l'histoire de l'église. En fait, à l'origine ces divisions abstraites : littérature chrétienne, histoire des dogmes, histoire de l'église dissimulaient mal l'identité d'un même enseignement, celui du christianisme primitif avec quelques excursions dans les temps modernes, donné par quatre théologiens protestants. Notre section s'était confinée dans les cadres des Facultés de théologie, car le seul enseignement concédé à un savant sans attaches confessionnelles, l'histoire du droit canon, était là pour rappeler les Facultés de théologie catholique dont on se partageait les dépouilles.

Maintenant la disparition de deux des théologiens, l'arrivée de trois universitaires ont, en fait, élargi et transformé l'histoire du christianisme. Ne conviendrait-il pas de remanier en conséquence les divisions primitives ?

Déjà grâce à vous un pas est fait dans cette voie. L'histoire des dogmes est devenue l'histoire des doctrines et des dogmes. Aidé de M. Alphandéry, vous l'avez « laïcisé » : le mot est de vous. D'autre part, vous m'avez aidé à émanciper le « christianisme byzantin », que l'on avait tout d'abord soumis à l'histoire de l'église lorsque je suis entré à l'école. Bien que la tutelle fût libérale et le tuteur fort galant homme, il ne convenait pas de l'y laisser, car l'étude de tous les phénomènes religieux qui se sont produits dans le cadre de la civilisation byzantine dépasse de beaucoup l'histoire de l'église. Au surplus, la conférence désormais indépendante s'intitulera : Christianisme byzantin et Archéologie chrétienne. Ainsi l'étude des monuments figurera à notre programme, aussi bien que celle des textes, ce qui est juste, puisqu'ils sont aussi l'expression de la foi.

C'est fort bien. Ne serait-il pas mieux encore de remanier tous ces titres suivant une méthode rationnelle, par exemple de réduire les divisions abstraites et de leur adjoindre des cadres historiques : christianisme dans l'antiquité, christianisme oriental, christianisme au moyen-âge, analogues à ceux des autres enseignements de notre section : religions de l'Inde, de l'Egypte, etc.? N'oublions pas que la science des religions commence par le travail modeste de l'historien qui recherche les faits par la critique des sources, les décrit, marque leur caractère, leurs relations réciproques dans le milieu complexe où ils se produisent, qui doit donc posséder la connaissance spéciale d'une langue, d'une littérature, d'une société. En un mot la science des religions réclame d'abord une division du travail suivant des cadres historiques. En fait c'est bien à peu près ainsi que chacun de nous travaille à l'école : pourquoi ne pas le dire sur l'affiche ? (1).

Croyez, mon cher collègue, à mes sentiments dévoués.

G. MILLET,
maître de conférences à l'Ecole pratique
des Hautes-Etudes.

(1) Nous prions nos lecteurs de nous adresser les communications qui seraient de nature à éclairer la question (*N. de la Réd.*).

XI. — Conférences d'officiers.

Le 20 janvier s'est ouverte, à la Faculté des lettres de Poitiers, la série des conférences que doivent continuer, à l'intention des étudiants, MM. les officiers de la garnison de Poitiers, en échange des cours qu'ils reçoivent eux-mêmes des professeurs de Facultés. Après une allocution du général Schewaebel, le conférencier a été présenté par M. Le Courtois, doyen de la Faculté de droit, remplaçant le recteur. Puis le commandant Le Breton a fait sa très intéressante conférence sur le canon à tir rapide.

Lille, le 21 janvier.

A neuf heures du soir, a eu lieu, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres, la séance d'inauguration des conférences sur l'armée, que les officiers feront, désormais, aux étudiants de l'Université de Lille.

M. Jules Gautier, directeur du cabinet du ministre de l'Instruction publique, présidait.

Après quelques mots de M. Gautier, sur les bons effets qu'on espère retirer des conférences militaires qui permettront à l'armée et à l'Université de se pénétrer davantage, en préparant les jeunes étudiants à mieux accomplir leur devoir au régiment, le commandant Coquelin de Lisle, officier d'ordonnance du général Lebon, a fait une conférence sur les causes de nos désastres en 1870. Il a montré qu'au-dessus des causes qui avaient amené notre défaite, il y avait une cause générale : l'idéal éveillé dans toutes les âmes allemandes par le maître d'école. La France fut donnée en Allemagne comme l'ennemie héréditaire. On sema dans tous les cœurs teutons la haine contre la France et l'espérance en la grande Allemagne. Les savants perpétuèrent cet idéal encore entretenu de nos jours avec la même méthode.

Puis, ce fut la création du grand état-major, où de Moltke créa l'unité de doctrine dans l'armée allemande, remplaçant l'improvisation sur le champ de bataille par la méthode de l'automatisme de la pensée, de l'exécution. L'armée allemande eut en ses forces une confiance aveugle.

Il s'agit d'inspirer aujourd'hui l'idéal de justice. C'est en le défendant et le propageant qu'on rendra sa supériorité à la France et qu'on effacera la plaie toujours saignante ouverte par la suprême injustice de 1870.

A l'issue de la conférence on se rendit à la maison des étudiants où les jeunes gens firent à leurs invités un chaleureux accueil.

XII. — Fondation d'une bourse de voyage en mémoire d'Arthur Hannequin (1).

Il y a un peu plus d'une année disparaissait, après de longues souffrances héroïquement endurées, un philosophe de grande valeur, un maître éminent, qui avait donné toute sa vie à la philosophie et à l'Université, le professeur Arthur Hannequin. Les philosophes de notre pays et de l'étranger connaissent par des travaux durables cette pensée ardente et profonde, que la maladie elle-même n'a point empêchée de se manifester dans toute sa force. Les amis et disciples d'Hannequin savent mieux à quel degré rare s'unissaient en lui la beauté intellectuelle et la beauté morale. Ce sont eux qui vous demandent de vous associer à l'hommage qu'ils désirent rendre à sa mémoire.

Des amis vont publier bientôt deux volumes où se trouveront réunis, avec des opuscules épars, des écrits ou fragments importants encore inédits (2).

A cette manifestation dernière de la pensée et de l'enseignement du

(1) Souscription ouverte par ses anciens élèves sous le patronage de :

MM.

Bayet, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Lyon.
Dr Bérard, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Lyon.
Emile Bourgeois, professeur à l'Université de Paris.
Boutroux, membre de l'Institut, professeur à l'Université de Paris.
Brunot, professeur à l'Université de Paris.
Colsenet, doyen de la Faculté des Lettres de Besançon.
Compayré, recteur honoraire, inspecteur général de l'Instruction publique.
Coville, recteur de l'Académie de Clermont, professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Lyon.
Durand, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris.
Firmery, inspecteur général de l'Instruction publique, professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Lyon.
Gallois, professeur à l'Université de Paris.
Holleaux, directeur de l'Ecole française d'Athènes.
Dr Hugounenq, doyen de la Faculté de Médecine de Lyon.
Joubin, recteur de l'Académie de Lyon.
Dr Kœhler, professeur à la Faculté des Sciences de Lyon.
Legouis, professeur à l'Université de Paris, professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Lyon.
X. Léon, directeur de la *Revue de Métaphysique*.
Dr Lépine, professeur à la Faculté de Médecine de Lyon.
Liard, membre de l'Institut, vice-recteur de l'Académie de Paris.
Mariéjol, président de l'Association des Anciens Elèves de la Faculté des Lettres de Lyon.
Dr Morat, professeur à la Faculté de Médecine de Lyon.
Ennemond Morel, président de la Société des Amis de l'Université de Lyon.
Oberkampff, vice-président de la Société des Amis de l'Université de Lyon.
Offret, professeur à la Faculté des Sciences de Lyon.
Ribot, membre de l'Institut, directeur de la *Revue philosophique*.
Thamin, recteur de l'Académie de Bordeaux.
Le Doyen et les Professeurs de la Faculté des Lettres de Lyon.

(2) M. Alcan, en souvenir d'Hannequin, accorde gracieusement sur le prix de ces deux volumes une *remise importante* aux souscripteurs de notre œuvre, qui, le moment venu, recevront une circulaire.

maître, ses disciples et ses étudiants viennent vous proposer d'ajouter une œuvre collective destinée à prolonger son action généreuse. Ils voudraient d'abord, par souscription, créer en son honneur, à l'Université de Lyon, au profit d'un étudiant philosophe, une bourse de voyage à l'étranger.

Projet modeste, et parfaitement réalisable. Un séjour d'un ou deux mois à l'étranger a, pour un étudiant bien doué, une efficacité indéniable, soit qu'il veuille se perfectionner dans la pratique d'une langue ou compléter son éducation générale, soit qu'il ait à poursuivre un travail de recherches. Une bourse de 300 francs y suffirait, l'expérience l'a montré pour d'autres cas : et, suivant le revenu du capital recueilli, elle pourrait être attribuée à des intervalles plus ou moins rapprochés.

La somme nécessaire sera dépassée sans doute ; et l'excédent permettra de donner satisfaction à un second vœu : un médaillon, fixant pour les jeunes générations d'étudiants les traits d'Arthur Hannequin, pourrait être placé à la Faculté, dans la salle de philosophie déjà enrichie du don de sa bibliothèque.

En tout cas, par cette fondation d'une « bourse de voyage Arthur Hannequin » — la première création de cette sorte à l'Université — le nom du maître disparu resterait attaché à une de ces œuvres de solidarité universitaire qu'il appelait de ses vœux. Entre tous les hommages que nous pouvions rendre à l'action bienfaisante de sa vie et de sa pensée, n'est-ce pas sous cette forme que l'expression de notre reconnaissance l'aurait le plus profondément touché ?

Le sentiment de piété filiale qui inspire notre initiative nous a valu les encouragements d'un Comité de patronage, dont les membres ont bien voulu nous permettre de publier leur adhésion. Nous leurs sommes reconnaissants de donner ainsi à la mémoire de notre maître un nouvel hommage et à notre projet le plus précieux gage de succès.

C'est en nous recommandant de ce sentiment et de ce témoignage que nous venons confier cette œuvre à votre active générosité en vous remerciant d'avance du concours que vous consentirez à lui accorder.

LE COMITÉ D'INITIATIVE

MM.

Chabot, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, *président*.
Marc Mangini, 174, avenue de Saxe, *trésorier*.
Levitte, professeur de philosophie au Lycée d'Annecy, *secrétaire*.
Bagary, professeur de philosophie au Lycée de Saint-Etienne,
et Bondeux, professeur de philosophie au Collège de Châlon-sur-Saône, *secrétaires-adjoints*.
Colonna d'Istria, professeur de philosophie au Lycée Carnot.
Favier, étudiant de philosophie à la Faculté des Lettres de Lyon.
Gaffiot, professeur de première au Lycée de Clermont-Ferrand.
Gindrier, professeur de philosophie au Lycée de Montluçon.
Gonnard, professeur à la Faculté de Droit de Lyon.
Abbé Grosjean, curé de Saint-Racho (Saône-et-Loire).

Nabert, étudiant de philosophie à la Faculté des Lettres de Paris.
Abbé Pacaud, aumônier des écoles Schneider et Cie, le Creusot.
Dr Jean Philippe, chef des travaux au Laboratoire de Psychologie physiologique, à la Sorbonne.
Prost, professeur de philosophie au Collège d'Epernay.
Revel, négociant, 1, place Meissonier.
Henri de Riaz, le Fief Chezerex, sur Nyon, Vaud (Suisse).
Rivaud, maître de conférences de philosophie à la Faculté des Lettres de Rennes.
Abbé Sarry, curé de Lentigny (Loire).
Windenberger, censeur des études au Lycée de Grenoble (1).

(1) Les souscriptions sont reçues par tous les membres du Comité, et centralisées chez M. Marc Mangini, trésorier.
La souscription sera close le 1er août 1907.

NÉCROLOGIE

I. — Paul Guiraud

Discours de M. Luchaire

Mes chers confrères,

Une fatalité cruelle semble poursuivre notre Académie. Sans parler de nos deuils de l'an dernier, nous avions, il y a quelques semaines, la douleur de perdre M. Glasson, qui n'était pas parmi les plus âgés d'entre nous. Aujourd'hui, la mort nous enlève M. Guiraud, un des plus jeunes. Le caractère d'extrême simplicité qu'il a désiré pour ses obsèques, m'a interdit de prendre la parole en votre nom, au cours de la triste cérémonie ; mais il m'est impossible de ne pas vous dire, en quelques mots qui remplaceront le suprême adieu, ce que fut le confrère qui hélas ! n'aura fait que passer parmi nous.

Nous possédions, en Paul Guiraud, un de ces esprits d'élite, qui sont un honneur et une force pour tous les corps dont ils font partie.

La Sorbonne et l'Ecole normale regretteront à jamais le professeur autorisé dont la parole lucide, la science solide et précise, la méthode rigoureuse et le jugement impeccable eurent, sur plusieurs générations de jeunes gens, la plus heureuse influence et la plus féconde. Educateur de premier ordre, il savait, mieux que personne, discerner les talents, exciter les énergies, provoquer les vocations. Jamais il n'a cessé de faire, par l'exemple et la pratique, la meilleure, la plus désirable des pédagogies. Avec une sévérité parfois un peu rude, sa critique éclairait l'étudiant, sans le décourager, parce qu'on y voyait l'effet de la conviction profonde du savant, de sa volonté d'être utile, et que ce maître incomparable possédait, au plus haut degré, le don de communiquer à ses élèves la flamme intérieure qui l'animait. Ils trouvaient d'ailleurs en lui, quand, descendu de sa chaire, il avait, avec eux, ces entretiens familiers, presque aussi précieux que ses leçons, le guide le plus sûr et le confident le plus affectueux.

Il laissera aussi un bien grand vide dans le monde scientifique, le vaillant historien qui osa, pour son coup d'essai, à propos de la querelle de César et du Sénat de Rome, se mesurer avec Mommsen. Depuis, par tant de beaux livres, presque tous sortis de vos concours, *les Assemblées provinciales sous l'Empire romain, la Propriété foncière en Grèce*

jusqu'à l'époque romaine, *la Main d'œuvre industrielle dans l'ancienne Grèce*, *les Etudes économiques sur l'Antiquité*, il n'a cessé de projeter sur l'histoire des civilisations du vieux monde, le jour le plus vif et le plus nouveau. Trouver de l'excellent et du neuf, aujourd'hui dans le domaine de l'histoire ancienne, malgré la redoutable concurrence des savants de tous les pays cultivés, le mérite, certes, n'est pas commun. Mais Guiraud a rendu à la science historique un service d'une plus haute valeur.

Il s'est donné pour tâche de montrer que les questions économiques avaient, dans la vie des anciens comme dans la nôtre, une importance prépondérante et que, chez eux, les problèmes vitaux d'ordre matériel déterminaient souvent et puissamment la politique. Il aura beaucoup contribué, pour sa part, à faire entrer l'histoire dans cette voie nouvelle où elle doit aboutir à des résultats positifs et approcher, autant qu'il est possible à l'homme, de la vérité objective. C'est ainsi qu'il arrivera lui-même, pour emprunter ses propres expressions « en pénétrant les derniers replis de l'âme humaine à toucher le fond même de l'histoire ». Bref, un savant original, et qui ne laisse que des œuvres fortes.

Quant à notre Académie, mes chers confrères, elle n'a que trop de raisons de déplorer le coup qui la frappe. En accueillant Paul Guiraud, il semblait qu'elle eût voulu se dédommager de la perte de Fustel de Coulanges, et que l'élève le plus distingué et le plus aimé du maître trop tôt disparu, arrivât au milieu de nous pour le remplacer et le continuer. Disciple de Fustel, notre confrère le fut encore, dans tous ses livres, par la profondeur de l'investigation comme par la beauté durable de la forme. Sans cesser d'être lui-même, il tenait de son admirable modèle cette langue sobre, élégante, limpide, qui nous charme, même lorsqu'elle est appliquée, comme il savait le faire, au détail de l'érudition et aux chiffres de la statistique. On est presque tenté d'oublier, tant l'écrivain s'émeut avec aisance et souplesse, dans les problèmes les plus compliqués de l'économie sociale, qu'il est un érudit hors de pair, et que chaque ligne de ces pages lumineuses est le fruit d'un très grand labeur, d'une minutieuse préparation.

Vous permettrez enfin à votre président de joindre, aux regrets unanimes de cette Compagnie, l'expression brève, mais très profonde, de son affliction personnelle J'étais lié au confrère que nous ne verrons plus par la plus étroite intimité. Et l'amitié de cette âme loyale et droite, de cette nature charmante qui cachait sous une vivacité toute méridionale d'allure et de langage la sensibilité la plus délicate, a été l'une des joies de ma vie. Ce ne sera plus maintenant pour moi, qu'un souvenir très cher, mais très douloureux.

Je propose à l'Académie, suivant l'usage, de lever la séance en signe de deuil.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Gaston Milhaud, professeur à l'Université de Montpellier. — ***Etudes sur la pensée scientifique chez les Grecs et chez les modernes***. — Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1906 ; un vol. in-18 jésus de 273 p.

Les *études* contenues dans ce petit volume ne sont pas nouvelles ; la plupart avaient déjà paru dans diverses revues ; l'introduction a été lue au congrès de Genève en 1904 ; le chapitre sur Platon est une leçon du cours professé par M. Milhaud à l'Université de Montpellier. Bien qu'elles touchent à des questions historiques, ces études n'ont pas, à l'exception d'une seule, celle qui est consacrée à Aristote, un caractère proprement historique. M. Milhaud cherche surtout à vérifier dans les œuvres de savants divers, Platon, Aristote, Kant, A. Comte, Cournot, une certaine conception de la science, que l'introduction et la conclusion nous font connaître. La science est l'effort vers *l'objectivité*, c'est-à-dire, selon M. Milhaud, l'effort pour découvrir des raisons de croire telles que tout homme normal, sain d'esprit et de pensée libre, soit obligé de les admettre (p. 18). Par suite, la science implique la liberté (p 273). La Grèce a réalisé, un moment, cette liberté intellectuelle sans laquelle il n'y a pas de science. Le déclin de la science grecque est parallèle au déclin des libertés grecques (p. 235 et sq.). Cette philosophie de l'histoire, généreuse autant que générale, amène M. Milhaud à faire assez bon marché de l'érudition. Pour expliquer la formation de la géométrie grecque, il ne s'embarrasse pas de discuter les témoignages ; une analyse, du reste charmante, de l'esprit grec, de ses qualités et de ses défauts, l'autorise à conclure que la géométrie scientifique est une « œuvre personnelle du génie grec » (p. 21-75). Pareillement, il détermine *a priori* le rôle que les mathématiques ont dû jouer dans la doctrine de Platon. Ailleurs, il rapproche, d'une manière arbitraire, les théories d'Aristote et de Cournot sur le hasard. Car la raison et l'objectivité sont éternelles et les manifestations du « rationnel » se ressemblent toutes. Les chapitres consacrés à la philosophie moderne sont les plus intéressants de l'ouvrage. M. Milhaud interprète avec finesse la conception de la raison chez Cournot ; l'étude de la connaissance mathématique selon Kant lui suggère des remarques ingénieuses. — D'une manière générale, ces essais seront plus utiles aux philosophes qu'aux historiens de la philosophie. Ils nous font connaître la pensée personnelle de M. Milhaud, qui est souvent originale, parfois subtile, toujours ingénieusement exprimée.

A. Rivaud.

Joseph Kubin. — *Anthologie des poètes français du XIX*e *siècle.* — Prague, 1906, édition de la société *Unie*. Le même, *Causeries françaises*, 4 volumes, Kabatnik, éditeur, Jiczin (1902-1906).

Les recueils de poésies françaises publiés à l'étranger sont fort nombreux. Si je me permets d'attirer l'attention de nos lecteurs sur celui-ci, c'est à cause du milieu où il a paru. La Bohême slave est un des pays où l'étude du français a fait le plus de progrès dans ces dernières années. Lors d'un récent voyage j'ai trouvé une section de l'Alliance française à Hadec Kralove, une petite ville que nous connaissons plutôt sous le nom tragique de Kœniggratz. J'ai appris la formation d'une section de l'Alliance française dans une ville voisine, à Jiczin. Le loisir m'a manqué pour visiter cet avant-poste de notre culture, mais j'ai pu prendre une idée du succès avec lequel notre langue est enseignée par les publications qui m'ont été adressées.

M. Joseph Kubin a étudié la philologie romane à Prague à l'école du professeur Jarnik qui fut jadis un des meilleurs élèves de Gaston Paris, et la langue française sous la direction du professeur Bouvier de Genève auquel il a dédié son anthologie. C'est un recueil bien conçu où les œuvres de chaque poète sont accompagnées de notices et de notes suffisantes. M. Kubin ne se borne pas d'ailleurs à l'étude de la littérature française contemporaine. Il a publié il y a quelques années sous les auspices de l'Académie tchèque de Prague une traduction en vers de la chanson de Roland (Prague, librairie Otto, 1893).

Depuis plusieurs années il publie à Jiczin un recueil mensuel intitulé : *Causeries françaises*, sorte d'anthologie périodique particulièrement consacrée à la prose où il donne des récits, des nouvelles, des anecdotes, des énigmes, des idiotismes, le tout accompagné de notes, parfois d'exercices. Le recueil est vraiment agréable à lire. Toutefois j'engage le rédacteur à se défier des traductions françaises, surtout en vers, que peuvent lui offrir certains de ses compatriotes. Il y a quelques années un Tchèque m'avait prié de faire paraître à Paris une traduction en prétendus vers français où toutes les règles de la prosodie étaient aussi impudemment violées que celles de la langue. Je m'étais énergiquement refusé aux désirs du traducteur et je l'avais envoyé se pourvoir... d'un traité de versification. Sa traduction s'est faufilée dans le journal de Jiczin Que M. Kubin ait le courage de se montrer impitoyable pour ses compatriotes. Son recueil ne pourra qu'y gagner. Il est vraiment fort bien fait et ne peut que valoir des amis à notre langue et des lecteurs à notre littérature.

L. Leger.

P. Mourlan. — *Législation et réglementation de l'Enseignement primaire public des indigènes en Algérie*, 1 vol. gr. in-8° 130 p. — Dijon, 1903.

Sous ce titre modeste et impersonnel, M. Mourlan nous présente une étude importante et originale, et ce ne sont pas seulement des renseignements précis que l'on trouve dans son ouvrage, ce sont des réflexions judicieuses, des critiques et des conseils également éclairés. Il se déclare nettement contre la pédagogie d'*assimilation* pour la pédagogie de *rapprochement* (1). Au nom de ce principe, aujourd'hui d'ailleurs presque

(1) Chap. II.

universellement adopté par les coloniaux, il désapprouve les programmes suivis pour l'enseignement des indigènes de 1850 à 1890, programmes ambitieux au point d'être chimériques et qui en prétendant faire des Arabes ou des Kabyles autant de néo-français ne réussissaient qu'à former des déclassés qui détestaient la France ; il se félicite au contraire des nouvelles méthodes inaugurées en 1890, dont tout l'objet consiste à « apprendre aux indigènes notre langue, à faire leur éducation morale et à leur enseigner des rudiments de travail manuel, surtout de travail agricole » (1) : ces méthodes ont déjà donné les meilleurs résultats. Pour les filles, il estime que tout l'effort de l'enseignement européen devra longtemps encore se limiter aux écoles enfantines et à l'éducation ménagère (2). M. Mourlan montre sans peine qu'il est impossible de donner à nos musulmans d'Algérie un enseignement laïque ; l'expérience le prouve d'une manière éclatante, la présence, l'assistance d'un *taleb* chargé d'enseigner le Coran et de veiller à ce qu'aucune parole ne soit prononcée par le maître européen qui puisse blesser la loi islamiste, est indispensable pour que l'école soit suivie (3) ; la France en Algérie devrait, suivant l'auteur, se déclarer ouvertement et franchement la protectrice de l'Islam (4).

L'infériorité des maîtres indigènes ne fait point de doute, tant en raison des mauvaises conditions de leur recrutement que de la difficulté presque insurmontable qu'ils éprouvent à se pénétrer de l'esprit moderne ; il y a danger, selon M. Mourlan, à laisser enseigner des indigènes autrement qu'encadrés et dirigés par des Français (5). C'est dans les grandes villes et dans leur banlieue immédiate que devrait se concentrer l'effort pour éduquer la masse des indigènes (6) ; mais loin de l'auteur la pensée qu'il faille réduire les sommes consacrées à cette grande œuvre : ce serait de la part de l'Algérie mal reconnaître le récent bienfait de l'autonomie financière que de laisser languir une entreprise désormais assurée du succès et qui, bien conduite, lui vaudra autant de profit que d'honneur.

GEORGES WEULERSSE.

G. Lechartier. — *David Hume moraliste et sociologue.* — Paris Alcan, 1900, in-8°.

Ce livre s'ouvre par une introduction qui contient d'intéressants témoignages contemporains sur le caractère de Hume. Selon l'auteur, Hume, dans sa morale, s'est efforcé d'échapper à l'inconséquence de Locke, qui, à côté du plaisir et de la douleur, donnait une place aux motifs rationnels ; il y a poursuivi l'application de sa doctrine spéculative que la pensée ne se compose que d'impressions des sens, et que le bien n'est qu'une impression agréable. A-t-il réussi ? Nullement, selon M. L. Sans s'arrêter à la critique qui reproche à Hume la confusion de la vertu et du talent, du vice et du défaut, l'auteur montre que le critère de la vertu employé par Hume reste dans son système incompréhensible. Comment expliquer ce plaisir désintéressé qui accompagne chez tous la conscience qu'un acte

(1) P. 70, Cf. p. 95.
(2) P. 119-125.
(3) P. 45. Cf. p. 102-104.
(4) P. 129.

est utile à l'agent ou à autrui ? La connaissance du plaisir d'autrui ne peut expliquer le plaisir que je ressens Hume doit sans cesse postuler les éléments de la morale que les impressions ne peuvent lui donner. Dans une deuxième partie sur la philosophie pratique, où sont exposées les vues de Hume sur la morale pratique, la politique, l'art et la religion, l'auteur fait voir avec quelle largeur se développe la pensée du philosophe, libérée de l'étroit scepticisme spéculatif. Il est conduit à admettre que le scepticisme n'est peut-être chez Hume qu'apparent et limité, en tout cas, à la spéculation. Ce livre, toujours intéressant, est écrit avec une grande sympathie, qui s'unit à un esprit critique fort pénétrant.

EMILE BRÉHIER.

A. Venturi. — *Storia del l'arte italiana.* IV. *La scultura del Trecento e le sue origini.* – Hœpli, Milano, 1905, 970 p.

Ce volume est le quatrième d'une histoire de l'art italien entreprise par le savant professeur de l'Université de Rome. Et voici que vient de paraître il y a quelques mois le cinquième tome, consacré à la peinture italienne au XIV[e] siècle, et dont l'analyse sera faite en un prochain numéro.

Primitivement la publication complète devait comprendre six volumes. Mais le cadre trop étroit a déjà dû être dépassé. Le premier volume allait des origines de l'art chrétien à l'époque de Justinien, le deuxième de l'art barbare à l'âge roman : le troisième, illustré de 900 phototypies, était consacré à l'art roman. Le quatrième n'est inférieur aux précédents ni par le nombre des pages, ni par la richesse et l'abondance des illustrations. C'est une entreprise tout à fait intéressante que celle que tentent avec un brillant succès M. Venturi et son éditeur, Hœpli de Milan. Ajoutez que la plupart des photographies — dont beaucoup sont inédites — reproduites en ces volumes, ont été d'abord distribuées aux étudiants, et ont servi à la plus nette compréhension des cours savants et éloquents, que professe M. Venturi à l'Université de Rome. Je me souviens d'avoir entendu l'une de ces conférences sur Jacopo della Quercio, et ces photographies, que chaque auditeur gardait, pendant que M. Venturi parlait, étaient plus utiles à sa démonstration, et se gravaient mieux dans la mémoire que des projections. Elles permettaient de suivre, sans fatigue le commentaire et l'analyse souvent comparative du professeur.

Le succès des volumes de M. Venturi a été grand même en France. M. Bertaux leur a consacré plusieurs articles dans le *Journal des Savants.* M. André Michel dans le *Journal des Débats* les a annoncés sympathiquement. Et de fait une œuvre comparable, pour la richesse et le format des illustrations comme pour la multiplicité des analyses et l'érudition du commentaire, serait difficilement trouvée en France. De notre art national aucune histoire sérieuse d'ensemble n'a été entreprise. Il est vrai que tant de périodes restent encore inconnues et méprisées. Il n'en est pas de même pour l'art italien, étudié de si près en ses diverses manifestations par les savants italiens, anglais, allemands et français, de Venturi à Berenson, à Thode ou à Müntz. Toute médaille a son revers. A mesure qu'avancera cette histoire de l'art italien, elle deviendra plus ardue par la richesse même de la bibliographie. L'intérêt de

l'œuvre de M. Venturi ne fera d'ailleurs que s'accroître. Certaines époques de l'art italien, comme le XVIIe siècle pour la peinture surtout, ont été jusqu'ici un peu trop négligées. Il sera curieux de voir les enrichissements, qu'à ce moment de son histoire, M. Venturi apportera au domaine général des connaissances.

Le quatrième volume, consacré à la sculpture italienne du XIVe siècle et à ses origines, est avant tout descriptif. Toutes les œuvres aujourd'hui conservées des sculpteurs, qu'ils soient Florentins, Vénitiens, Pisans ou Napolitains, et les travaux anonymes même ou de douteuse attribution, sont soigneusement analysés. Mais cette analyse, quelque généreuse et abondante qu'en soit la forme, n'est pas littéraire, c'est-à-dire purement verbale : c'est pour M. Venturi un procédé, qui lui sert à déterminer les influences d'un artiste sur un autre, ou de la sculpture d'une ville sur celle de sa voisine. Chemin faisant, M. Venturi vérifie ou discute les attributions contestées à l'aide de documents d'archives ou de textes épigraphiques. Et ainsi sa méthode est riche et complète. D'ailleurs beaucoup de ces analyses ont une valeur par elle-même, en dehors de leur efficacité démonstrative, parce qu'elles expliquent des allégories ou des symboles d'une interprétation difficile. Telles sont les descriptions de la fontaine Gaïa à Pérouse ou des sculptures du Baptistère à Florence.

Le plan suivi par M. Venturi dans son étude de la sculpture italienne est à la fois chronologique et géographique. Le premier chapitre est consacré à Nicolas d'Apulie, à sa descendance artistique et à ses disciples. Le plus notable est Arnolfo del Cambio, dont l'auteur note l'importante influence sur les Comas, marbriers et décorateurs romains. L'évolution de la sculpture entre les mains des Pisans dont les conceptions artistiques sont si différentes d'une génération à l'autre, est très finement notée à plusieurs reprises, et se dégage de l'attentive comparaison de leurs œuvres.

Vient ensuite la difficile détermination des influences exercées sur les écoles voisines par la divulgation de l'art pisan, dont les artisans furent surtout des maîtres siennois. M. Venturi retrace avec diligence la vie voyageuse de Tino di Camaino, de Sienne à Pise, à Florence et puis à Naples. Il montre en étudiant toutes ses œuvres la formation lente de son talent, et l'évolution de sa manière. Pour son séjour à Naples, il utilise et discute les savants travaux de M. Bertaux, qu'il apprécie à leur juste valeur. Tino di Camaino eut d'ailleurs des disciples, Giovanni et Pacio de Florence, qui travaillèrent eux aussi à Naples : il détermine la formation de l'école napolitaine au Trecento. A Orviéto se retrouve aussi cette influence siennoise dans les bas reliefs de la façade du Dôme que dessina Lorenzo Maitani et qu'exécutèrent de nombreux collaborateurs. Maitani fut le fondateur d'une école, dont les œuvres décrites en détail par M. Venturi se retrouvent à Arezzo, à Sienne, à Pistoia, à Cortone. Rectifiant certains jugements trop dédaigneux de Burckhard, M. Venturi rend toute son importance et toute sa signification au monument de Sainte-Marguerite à Cortone, qui bien qu'anonyme, lui semble « devoir être compté parmi les plus grandes œuvres du XIVe siècle » (p. 406).

Le troisième chapitre est consacré aux maîtres pisans et à leurs successeurs, en Toscane, en Vénétie et en Lombardie — Andrea Pisano et ses fils, Giotto en ses sculptures du Campanile, Giovanni di Balduccio et son école. Partout M. Venturi — et c'est un des leit motivs de son livre

— note le souffle rénovateur qui vient de Pise (p. 616) et suscite des œuvres intéressantes dans toute l'Italie du Nord, à Milan, Bergame, Brescia, Venise, etc. « Les tailleurs de pierre de Venise, comme ceux de Côme, de Lugano et de Campione, firent le sacrifice de leurs traditions à leur mère Pise » (p. 635).

A ces études de détail succèdent les monographies des divers artistes florentins depuis Andrea Orcagna, jusqu'aux sculpteurs qui travaillèrent à Orsanmichele ou à la porte de la Mandorla à Sainte-Marie-des-Fleurs. De chacun la biographie est retracée et les œuvres décrites. Rien de plus riche d'ailleurs que l'art florentin à la fin du xive siècle : après avoir reçu la bonne semence de Pise et de Sienne, Florence l'a fait généreusement fructifier, et a rassemblé en elle toutes les forces artistiques de la Toscane (p. 724). Les sculptures de la porte de la Mandorla annoncent « l'humanisme, la renaissance des arts, le retour du printemps, la civilisation reflorissante », tout ce qui fera la gloire et l'honneur du Quattrocento.

Au milieu du xive siècle, Venise est, elle aussi, riche en artistes féconds, dont la vie est peu connue, mais dont les œuvres sont nombreuses. Venise est un centre, dont partent de nombreux sculpteurs, disciples surtout de Jacopo et Pier Paolo delle Masegne pour l'Emilie et la Lombardie. « A l'art élégant, élevé, aristocratique (p. 862) de Toscane, Venise oppose un art rude, puissant, chaleureux ». Et pourtant les œuvres vénitiennes ne furent pas sans influencer les sculpteurs d'une époque postérieure comme Jacopo della Quercia.

En conclusion M. Venturi retrace l'évolution des arts mineurs au Trecento. En cette matière il y avait une grave lacune à combler à cause de la pénurie même de la bibliographie italienne, tout au moins pour les ouvrages d'ensemble. Les travaux d'Emile Molinier paraissent à M. Venturi insuffisamment au courant des études de détail parues depuis quelque temps en Italie. L'auteur s'est donc efforcé d'être aussi complet et aussi précis que possible. Travaux de marbre, d'ivoires et de bois ont été par lui soigneusement passés en revue. Orfèvrerie religieuse, ferronnerie et médailles ne sont pas oubliées. Il connaît également les œuvres conservées en Italie, et celles qui ont émigré vers des musées étrangers de France et d'Angleterre. Son livre se termine sans conclusions, comme il convient à une histoire générale dont toutes les parties se tiennent et procèdent d'une même inspiration.

Ce bref résumé ne peut que donner une idée de la richesse des 970 pages compactes, en lesquelles M. Venturi a retracé les origines de la sculpture italienne au xive siècle. Par sa sécheresse même, il ne rend pas un compte exact de la pensée de l'auteur qui, utilisant les travaux d'autrui, les contrôlant perpétuellement, et surtout mettant à profit les trésors de son érudition personnelle, dresse en une langue riche et fleurie d'images, avec une éloquence enthousiaste un monument à la gloire de l'art italien. Souhaitons seulement qu'il achève avec une égale vigueur cette histoire de l'art, que lui seul par ses travaux antérieurs était capable d'écrire. Ainsi nous aurons de nouvelles et meilleures raisons d'admirer et d'aimer l'Italie, qui vit à toutes les époques de son histoire une si puissante floraison d'œuvres belles et généreuses.

Camille-Georges Picavet.

Pierre Gauthiez. — *Milan* (les villes d'art célèbres). — Paris, Laurens, 1905.

« Ceci n'est que la promenade d'un artiste à travers Milan, et si l'on veut bien d'un artiste qui aime l'histoire des mœurs. Je n'ai point la prétention d'être complètement informé, ni méthodique... Tout mon désir, c'est d'illustrer et de faire mieux connaître une ville, où l'on va souvent, où l'on ne reste guère. » C'est en ces termes que M. Gauthiez présente aux lecteurs ce livre de vulgarisation élégante. Il est trop vrai d'ailleurs que Milan souffre un peu de la grande renommée de ses rivales, Rome, Venise et Florence, et même on néglige trop volontiers, cette ville d'aspect encore septentrional pour les petites cités artistiques de l'Ombrie ou de la Toscane. Amoureux fervent de l'art de Lucini et de la nature lombarde, M. Gauthiez proteste avec raison contre ce dédain dont il démontre en une étude passionnée et documentée toute l'injustice. A grands traits, et sans se perdre dans les détails d'une chronologie trop sévère, il retrace l'histoire morale et esthétique de Milan depuis les temps anciens. Au Dôme il consacre tout un chapitre, négligeant les détails historiques et techniques de la construction pour mieux dégager la beauté d'ensemble. Vient ensuite l'étude des édifices civils de la Renaissance, et du rôle important que joua Bramante à Milan. M. Gauthiez admire ardemment cet architecte poète « le plus gai des bohêmes », « errant pour son plaisir sur les chemins de l'Apennin ligure ». Puis ce sont les grandes œuvres de la Renaissance triomphante, la chartreuse de Pavie, le Castello de Milan, restauré par Beltrami et où a été installé le musée archéologique. La dernière partie du volume est réservée aux galeries artistiques de Milan et des environs. Passant rapidement sur Léonard de Vinci, dont les dessins seuls l'intéressent (1) — il ne note que pour mémoire la fameuse Cène, si détériorée qu'il se refuse à l'apprécier et à la commenter — M. Gauthiez insiste sur son artiste de prédilection, Lucini et sur ses fresques de Milan et de Lombardie. Le *sposalizio* de Raphaël ne l'intéresse que par de charmants détails : il réserve ses admirations à Vincent Foppa ou au Bergognone, aux artistes purement lombards. Il abhorre l'art baroque, s'indigne contre les « infamies architecturales du Borroméisme » et conclut éloquement sur le nom de Stendhal *Milanese*.

Le moindre défaut de ce livre passionné est l'ennui. M. Gauthiez est obsédé d'une crainte, celle de paraître érudit. Il se défend d' « épuiser les dictionnaires et de piller les livres techniques » : « il aime la vérité des faits, quand elle se montre, il ne va point courir après, lorsqu'elle se cache, à travers les broussailleuses hypothèses ». Aussi bien n'avait-il rien de mieux à faire en un ouvrage de vulgarisation. L'art est souvent pour lui prétexte à littérature ; qu'on lise ses véhémentes apostrophes au Christ du Vinci, ou encore aux églises du XVII[e] et du XVIII[e] siècle « temples du pharisaïsme et du paillon ». Ces grandes colères font un peu sourire, comme l'évocation inattendue de « l'ombre du pauvre Müntz ». Et pourtant, toutes les fois que M. Gauthiez parle de l'art lombard, sa critique, sans rien perdre de sa généreuse vivacité, devient précise et documentée. On regrette un peu que tout le livre ne ressemble pas à ces quelques pages.

C.-G. Picavet.

(1) Encore se montre-t-il très sévère pour la célèbre tête de Christ, qu'il trouve dolente et mièvre, et dont il suspecte l'authenticité.

Glotz (Gustave). — *Etudes sociales et juridiques sur l'antiquité grecque.* — Paris, Hachette, 1906, 1 volume de III-303 pages in-12.

M. Glotz a résumé dans ce volume sept études, publiées par lui dans ces dix dernières années, pendant qu'il amassait les matériaux ou achevait la composition de son savant ouvrage sur la *Solidarité de la famille dans le droit criminel en Grèce*. Le plus ancien de ces mémoires, dont la publication m'avait échappé (*La Quinzaine*, 15 mai 1896), est consacré aux jeux olympiques : l'auteur s'y montre préoccupé déjà de mettre en lumière le caractère religieux des fêtes qui rassemblaient dans l'*Altis* les représentants de toutes les villes grecques ; mais son exposé, encore largement descriptif, se distingue de la plupart des autres morceaux du recueil par une clarté et une abondance qui en rendent la lecture attrayante et facile. Il faut reconnaître que plusieurs autres chapitres, les plus originaux sans doute et les meilleurs, exposent des idées et des théories singulièrement abstraites, sous une forme concise et forte, mais avec une logique pressante et serrée, qui exige un effort parfois pénible d'attention. Je ne sais comment l'auditoire de l'*Ecole des Hautes-Etudes Sociales* a pu suivre, en 1903, les conférences de M. Glotz sur *La religion et le droit criminel en Grèce* (p. 1-67), alors que n'avait pas paru son livre sur la *Solidarité* : elles contiennent toute la substance de ce livre, mais avec un si petit nombre de textes et de notes qu'il faut supposer chez le lecteur une connaissance déjà profonde des questions traitées. J'en dirai autant de l'étude sur l'*Ordalie*, qui résume en 25 pages un volume assez compact, publié en 1904. Ce n'est pas que M. Glotz, en revisant ainsi lui-même les résultats de ses recherches antérieures, ne trouve, pour exprimer sa pensée, des formules d'un relief puissant et d'une belle structure plastique. Il est à souhaiter, malgré tout, que les vues de l'auteur, pour entrer définitivement dans le domaine de l'histoire, deviennent en quelque façon plus accessibles au public profane. A cet égard je n'ai qu'à louer le dernier chapitre du volume : cet éloquent plaidoyer en faveur de l'*Etude du droit grec* fait admirablement valoir l'intérêt exceptionnel des institutions juridiques de la Grèce pour la connaissance de l'évolution naturelle des sociétés humaines.

AMÉDÉE HAUVETTE.

Marguery. — *Le droit de propriété et le régime démocratique.* — Paris, F. Alcan éditeur, 1906, in-16 200 p.

Petit livre d'un radicalisme *petit-bourgeois*. Il faut favoriser la petite et la moyenne propriété par des mesures contre l'accaparement et pour le morcellement des terres (p. 140). La loi aidée par l'opinion doit rendre à la propriété privée son véritable caractère de dépôt sacré confié au particulier dans un intérêt social (p. 186). M. Marguery méconnaît les avantages aussi bien du grand capital (sauf une réserve p. 162) que de la coopération en agriculture, et dans l'organisation économique en général. Il ignore que le socialisme n'est pas nécessairement le socialisme d'Etat ; et il ne voit d'autre moyen pour limiter les abus de la propriété privée que la surveillance de l'Etat. La solution coopérative ou de la propriété associée, que le collectivisme moderne étend seulement et précise, lui est étrangère.

L'intérêt du livre est dans le résumé utile que l'auteur présente des

législations étrangères et françaises passées et présentes sur les limitations de la propriété privée, résumé malheureusement souvent superficiel, autant que nous pouvons en juger, et même par endroit inexact. La Convention ne visa pas uniquement à fractionner et à pulvériser les terres seigneuriales (p. 136) ; et si telle fut en effet une de ses intentions (elle poursuivait en outre un but fiscal), cette intention fut très imparfaitement réalisée (1). Il ne semble pas exact de dire que la grande propriété ne représente guère plus d'un cinquième de l'ensemble du territoire (p. 136) (2). Le livre est intéressant encore comme un indice, entre bien d'autres, de la répugnance d'un grand nombre de Français pour l'activité économique centralisée, pour la socialisation capitaliste, aussi bien que coopérative ou collectiviste : répugnance explicable, pour une grande part, par la nature même du sol et de la production nationale Cela sans doute n'est pas un obstacle au triomphe en France d'un socialisme plus ou moins proudhonien (crédit gratuit, associations de producteurs ou de propriétaires, dans une certaine mesure, indépendants, assurances mutuelles) mais peut-être, sauf pour quelques grandes industries, les chemins de fer, ou les banques, à celui d'un socialisme centralisateur, successeur éventuel des trusts.

F. Rauh.

I. Tchernoff, docteur en droit. — *Le parti républicain au Coup d'Etat et sous le Second empire*, d'après des documents et des souvenirs inédits. — Paris, A. Pedone, éditeur, 1906, in-8°, x-676 p,

Ce livre méritait qu'un historien en fît ici une étude approfondie. Si j'ai cédé à l'insistance amicale avec laquelle j'ai été prié d'en parler, quoique incompétent, c'est que j'ai cru possible d'en dégager des résultats utiles à retenir pour l'action politique ou sociale actuelle. Je les énumère successivement sans prétendre épuiser tout le contenu d'une œuvre originale qui enrichit l'histoire contemporaine de documents inédits en même temps que d'aperçus nouveaux :

1° On apprendra ou on réapprendra ce que fut *la mesure de police un peu rude* du 2 décembre dont quelques « gendelettres » teintés de sociologie voudraient atténuer l'horreur (Voir en particulier quelques décisions de la commission mixte du département du Cher qui frappait les membres d'une prétendue société secrète, p. 74) ; 2° Le Coup d'Etat n'a pas été le remède nécessaire à une anarchie sociale devenue intolérable. « Rarement l'ensemble du pays avait été aussi calme qu'à la veille du Coup d'Etat (Voir les rapports des procureurs généraux, cités p. 2 et suiv.). Le parti républicain, à l'approche des élections de 1852, avait renoncé à la tactique révolutionnaire et bornait son action à une propagande active dans les villes et les campagnes ». L'idée républicaine se manifestait par l'admirable floraison d'associations (sociétés de secours, sociétés coopératives de production et même de consommation) qui commença en 1848 pour finir en 1852 (Voir entre autres chap. I, § III). Le souvenir des jour-

(1) Voir entre autres Ph. Sagnac. *Les ventes des biens nationaux d'après des recueils de documents et des travaux récents* (*Revue d'histoire moderne et contemporaine*), juillet 1906.)

(2) Voir Bourguin, *Les systèmes socialistes*, (Deuxième édition), p. 195 et suiv., et surtout l'annexe V, 1°).

nées de juin, la crainte du spectre rouge habilement entretenue par le pouvoir, l'inquiétude suscitée par un mouvement inconnu et qu'on sentait profond transformèrent pour les imaginations en agitation révolutionnaire une évolution lente, organique et pacifique ; 3° La résistance au Coup d'Etat ne fut pas l'œuvre de quelques isolés ou de quelques *sociétés secrètes*. La résistance armée fut sans doute désorganisée à Paris par l'absence des républicains exilés (Ledru-Rollin, Louis Blanc, Caussidière) ou en prison (Blanqui, Barbès), des ouvriers emprisonnés à la suite de procès contre le comité de résistance et la fédération deso uvriers (1). Mais la résistance *civique* fut vive, profonde. Jamais gouvernement ne fut aussi mal accueilli que celui du 2 décembre (2). Les plébiscites de décembre 1851 et 1852 furent arrachés à la France par une terreur qui dépassait les pires excès de l'ancien régime (3). Les mesures de rigueur ne furent pas exigées par une nation affamée de paix sociale, mais rendues nécessaires par un mouvement général de protestation et de résistance (V.ch. II, § III et IV ; 4° Il n'est pas vrai que les ouvriers se désintéressèrent de la lutte. Sur 158 morts tombés sur les barricades d'après une liste dressée par M. Trébuchet de la préfecture de police, il y eut 101 ouvriers (4). La résistance des ouvriers se prolongea sous l'Empire, où ils seront traqués pour participation aux sociétés secrètes. La légende des coups de fusils tirés par des mains gantées fut accréditée pour faire croire que la nation approuvait le Coup d'Etat.

On pourra critiquer tel ou tel détail du récit de M. Tchernoff. Il ne semble pas que les résultats de son enquête puissent être contestés dans leur ensemble.

Je ne me permettrai pour mon compte qu'une remarque de psychologie sociale. M. Tchernoff montre partout la main de la police. Il semble croire à l'habileté, à l'efficacité de ses inventions. La police fut-elle à ce point ingénieuse ? Et si elle agita le fantôme des sociétés secrètes, de l'émeute n'est-ce pas qu'elle y crut elle-même, comme Napoléon III ancien carbonaro (5), comme beaucoup de bourgeois ou de paysans de ce temps, hantés du souvenir des journées de juin, des journées révolutionnaires ? N'a-t-il pas fallu pour atténuer dans une certaine mesure ces sortes de craintes, que tout un ensemble de changements politiques et sociaux, de transformations scientifiques et industrielles (telles que la transformation des armes en armes savantes, V. Seignobos, *Histoire politique de l'Europe contemporaine*, p. 642) rendit difficiles ou impossibles les insurrections dans la rue ? N'a-t-il pas fallu aussi peut-être que sous l'influence des historiens des institutions, et des sociologues s'affaiblit quelque peu la croyance en l'action des individus, pour faire place à l'idée de mouvements sociaux profonds et inconscients, d'une *nature morale* déterminant les hommes comme une nature physique ? La police aurait donc été, comme une partie du public, victime d'un certain anthropomorphisme social. On concilierait par là jusqu'à un certain point l'opinion de M. Tchernoff d'après lequel le pays était calme en 1851 ; et celle des historiens qui le représentent comme agité, inquiet. Le pays

(1) V. p. 37. Cf. ponr la province, p. 67.
(2) V. pp. 48, 49 et s.
(3) V. p. 47.
(4) V. p. 38.
(5) V. p. 32.

était calme, mais, comme il se sentait en présence d'un mouvement social réel, comme, d'autre part, il se figurait tout mouvement social sous la forme d'une agitation émeutière, le pays, une partie tout au moins du pays ne croyait pas l'être. On s'expliquerait ainsi que le Coup d'Etat ait pu être accepté sincèrement par quelques-uns et par ceux-là même qui l'accomplirent comme un moyen de rétablir la paix publique.

F. Rauh.

L. Dugas. — *Cours de morale théorique et pratique.* — Paris, Henry Paulin et Cie, éditeurs, in-8°, IV-462 p.

On ne saurait qu'approuver les idées directrices de ce livre, telles que l'auteur les expose lui-même : la morale ne doit pas seulement être prêchée ; les problèmes moraux doivent être traités avec la préoccupation unique de la vérité (p. II) Les principes pratiques, *les devoirs*, doivent être établis par une méthode directe, expérimentale en quelque sorte et non déduits de considérations abstraites sur le devoir en général (v. p. 127 et suiv.). Les notions morales évoluent, mais un élément fixe persiste au travers de cette évolution (p. 18 et suiv.). Il est bon d'insister devant des jeunes gens sur ces idées justes et importantes en elles-mêmes.

Malheureusement M. Dugas ou bien ne reste pas fidèle à ses idées, ou bien ne les précise pas assez. Après avoir profondément distingué la morale de la philosophie morale, il attribue à celle-ci dans la conduite de la vie une importance qui annule à peu près la portée de sa distinction. Il n'est pas vrai, et il est mauvais de laisser croire à des jeunes gens que de la solution du problème de l'immortalité de l'âme dépende en aucune façon la valeur et la signification de nos actes (p. 5). On voit au reste quelle importance M. Dugas attache à la philosophie morale, puisque, conformément, il est vrai, à l'ordre des programmes officiels, il en expose les principaux problèmes avant d'aborder la morale pratique (1).

De cette morale pratique M. Dugas nous annonçait qu'il parlerait en savant, non en prédicateur. Or quelle est la nature des principes moraux d'après M. Dugas ? Sont-ce des principes sociaux ? Des principes élaborés par la conscience ? En quel sens ? On ne sait. M. Dugas ne prêche pas sans doute, mais *il cause*. Si incertaine que soit sa méthode, on constate cependant qu'elle ne tient pas un compte suffisant de l'histoire : presque rien sur l'histoire de la famille, de l'Etat. Le problème de l'honneur est discuté à propos des questions de philosophie morale, comme un problème de morale humaine, éternelle, comme si le sentiment de l'honneur n'était pas caractéristique de certaines sociétés, de certains moments historiques.

On reconnaîtra au reste, en mainte page de ce livre, les fines qualités d'analyste et de psychologue par lesquelles M. Dugas s'est fait justement apprécier du public philosophique. F. Rauh.

Lucien Bray. — *Du Beau. Essai sur l'origine et l'évolution du sentiment esthétique.* — Paris, F. Alcan, éditeur, 1902, in-8° III-294 p.

D'après M. Bray la concurrence vitale, sous sa forme sexuelle, est, chez

(1) Cet ordre peut, je le reconnais, se défendre par des raisons pédagogiques sérieuses.

les organismes supérieurs, la principale, sinon l'unique cause de la beauté et partant du sentiment et de l'idée de la beauté (Conclusion, p. 290). L'animal ou la plante qui triomphent dans la sélection sexuelle se *distinguent* par certaines qualités visuelles on auditives, particulièrement sensibles. Il en est de même chez le primitif (V. p. 145, 227). Chez l'homme civilisé, sans que disparaisse jamais d'ailleurs ce caractère primitif de l'émotion esthétique, l'idée de *distinction* se détache de son origine sensitive primitive. Le sentiment du beau peut être provoqué par une qualité saillante quelconque. Mais chez l'homme complètement évolué, l'idée d'une distinction quelconque ne suffit plus : cette idée doit s'harmoniser avec tout l'ensemble des sentiments intellectuels ou moraux, acquis au cours de l'histoire de la civilisation.

Ce livre est d'abord un recueil utile de faits, au reste parfois insuffisamment critiqués, à ce qu'il nous semble. On y trouvera aussi des idées judicieuses (en particulier sur la théorie du jeu) mais la méthode en est fâcheuse et démodée. Il a pu être utile pour réagir contre des habitudes trop dialectiques de penser ou les abus de la psychologie intérieure de substituer aux systèmes philosophiques ou aux inspirations subjectives des conclusions fondées sur de lointaines analogies biologiques. C'était le temps où l'on croyait faire œuvre de savant en représentant les faits psychologiques supérieurs comme des complications du réflexe. On s'est aperçu qu'il fallait d'abord connaître les faits en eux-mêmes avant de chercher s'ils variaient en effet en fonction de faits plus simples et d'une autre nature, ou encore si l'on pouvait en suivre l'évolution à partir d'un germe primitif. Nous attendons aujourd'hui des résultats plus féconds de l'observation directe des œuvres d'art ou des jugements esthétiques que de rapprochements contestables avec des faits biologiques, difficiles à interpréter, et dont le rapport avec les faits évolués auxquels on prétend les rattacher, n'apparaît pas clairement dans l'état actuel de nos connaissances.

F. Rauh.

Grosjean. — *L'Ecole et la Patrie, la leçon de l'étranger.* — Paris, 1906, in-16, 160 p.

« La Patrie est une voix dans le concert immense de l'humanité. Entre les deux il n'est point d'antinomie... Que le nôtre (notre patriotisme) soit sans jactance, mais actif. Le nationalisme effréné de l'Université japonaise n'est pas un idéal dont puisse jamais s'éprendre la pensée française... S'efforcer de pénétrer l'âme des autres nations... c'est une chose à laquelle nous tendons de toute notre sensibilité. Mais... oublier qu'une patrie est une histoire et une littérature, renier une partie de notre passé... c'est une aberration et qui nous révolte ». (p. 112 et suiv.).

Beaucoup de *ces mandarins universitaires* que M. Grosjean accuse de se plaire aux analyses et aux distinctions (p. 30), quand l'ennemi est à nos portes, signeraient volontiers ces lignes. Et l'on ne peut après les avoir lues que ranger M. Grosjean lui-même parmi les *subtils patriotes internationalistes*. La question est de savoir si ce patriotisme internationaliste, averti et sans illusion, mais aussi peu impérialiste que possible, a pour ennemis les *sans-patrie* plutôt que les *patriotes* qui couvrent du masque du patriotisme des intérêts financiers ou politiques. M. Grosjean prétend justifier la première hypothèse, par des enquêtes sur le sentiment

national en France et à l'étranger. L'école laïque est en France un foyer d'antipatriotisme entretenu par la complaisance d'intellectuels sans foi. L'école est à l'étranger un foyer ardent de patriotisme intransigeant et brutal. Les enquêtes de M. Grosjean sont malheureusement bien incomplètes. On jugera superficiel le résumé de l'opinion des intellectuels (p. 28). aussi bien que l'interprétation de l'ordre du jour du congrès des Amicales de Lille. On ne peut considérer comme une manifestation d'antipatriotisme une protestation contre les guerres de conquête ou les aventures de l'impérialisme financier. On ne peut au reste juger de l'état d'esprit d'une corporation nombreuse par l'opinion de quelques groupes isolés, dont la parole dépasse d'ailleurs souvent la pensée. Les socialistes français se font sans doute de grandes illusions sur le pacifisme des socialistes allemands, mais il n'en est pas moins vrai que l'opinion allemande n'est pas unanimement impérialiste et que la physionomie du congrès d'Iéna a été très imparfaitement rendue par M. Grosjean. Il y a des *jingoïstes*, mais il y a aussi des libéraux, des adversaires impénitents de l'impérialisme en Angleterre. Même dans un livre d'homme politique et de polémiste, on aimerait trouver des informations moins partiales, plus complètes et plus sûres.

F. Rauh.

A. Niceforo. — *Les classes pauvres. Recherches anthropologiques et sociales.* — Paris, V. Giard et Brière, éditeurs, 1905, in-8°, 344 p.

M. Niceforo voudrait que l'on travaillât à constituer une anthropologie des classes, en particulier des classes pauvres comprenant l'étude de leurs caractères physiques, physiologiques, psychologiques, ethnographiques (M. Niceforo appelle ethnographie la psychologie sociale). A cette science déjà sur bien des points ébauchée, M. N. apporte comme contribution les résultats 1° de recherches anthropologiques (sur la taille, le poids, etc.) relatives à 3.147 enfants (des deux sexes) faisant partie des écoles de Lausanne, et appartenant à des familles aisées, pauvres ou de situation moyenne; 2° des recherches moins étendues et aussi moins probantes sur les caractères anthropologiques comparés d'ouvriers et d'étudiants. A ces résultats statistiques, M. N. joint une enquête faite par lui sur quinze familles pauvres au milieu desquelles il a vécu de 1894 à 1898, familles formées d'ouvriers de toute sorte vivant dans un état de misère chronique, à Rome, dans les quartiers pauvres du Palatino et de San-Remo. Il confirme ses conclusions personnelles par celles où ont abouti les chercheurs qui ont appliqué la même méthode d'observation directe ou statistique; et il les complète par l'étude des mœurs, des coutumes, du langage des classes pauvres. En ces matières même qui se prêtent moins aux procédés exacts d'observation, M. N. croit trouver dans la diffusion de l'instruction, dans le taux de la vitalité, de la mortalité, de la criminalité par violence, des indices quasi mathématiques du degré de la civilisation. M. N. conclut que les classes pauvres sont dans un état d'infériorité intellectuelle, morale, physique, manifeste (de celle-ci en particulier l'infériorité moyenne de la taille, du poids, est un signe visible). Sur bien des points, le bas peuple reproduit les traits des primitifs; il croit aux sorciers, il craint les morts, il pratique le tatouage (survivance du langage idéographique). Ces survivances ont pour cause non des

distinctions de race (telle serait la distinction des brachycéphales et des dolichocéphales) comme le croient Ammon et Laponge, mais les conditions économiques de la vie populaire.

Bien peu contesteront que telle est en effet la cause principale de la misère physiologique et même de la misère mentale ; mais cette misère mentale est-elle bien celle des *pauvres*, de tous les pauvres ? M. N. fait en réalité la psychologie des *miséreux*. Ce ne sont pas des pauvres que les ouvriers observés à Rome par M. N. Il y a toute une catégorie d'ouvriers pauvres, mais vaillants, héroïques, qui répondent malheureusement au signalement physiologique de M. N. mais non à son signalement moral, qui ne sont en aucune façon des sauvages attardés dans notre civilisation. Il y a peut-être dans toute une partie de cette classe, plus d'esprit positif que dans les classes riches souvent en quête, par l'effet des loisirs excessifs et de la névrose, d'émotions plus ou moins mystiques. De plus, les miséreux même sont-ils partout tels que les représente M. N. ? Il semble avoir été hanté par la vision des miséreux italiens, surtout du Sud de l'Italie et de la Sicile. Le miséreux de France est en général, surtout dans les grandes villes, moins préoccupé de sorcellerie. Cela laisse supposer que les causes de la superstition ne sont pas exclusivement économiques. En fait, ce genre de survivances ne caractérise pas uniquement les classes pauvres, en Italie surtout.

Il y aurait d'autres réserves à faire sur cette *ethnographie* du pauvre. Est-il vrai qu'on se suicide en général dans les classes aisées plus que dans les classes pauvres ? M. N. ne cite à ce sujet qu'une statistique officielle italienne portant sur les suicides de 1896 et où la distinction des riches et des pauvres ne me paraît pas avoir été la base de la classification (p. 129). Cela suffit-il ? M. N. ne me paraît pas, et pour des raisons analogues, avoir établi que l'aliénation varie en fonction de la richesse et de la civilisation, deux choses d'ailleurs distinctes.

Les résultats de l'enquête faite par M. N. à Lausanne semblent avoir été soigneusement établis. M. N. en limite lui-même consciencieusement la portée (pp. 24, 27, 36, 50). Les diverses classes étudiées sont suffisamment définies (v. p. 9), au moins les classes pauvres et les classes aisées. La distinction des classes aisées et de la classe des petits commerçants et des petits employés nous paraît moins bien établie (p. 38) et par suite la conclusion que le type physique moyen des petits commerçants et des petits employés tient le milieu entre celui des enfants pauvres et des familles aisées (p. 42). Sans être absolument nouveaux, ces résultats confirment heureusement ceux obtenus par d'autres observateurs dont M. N. analyse longuement les travaux. C'est du reste un des mérites du livre de M. N. de nous fournir une abondante bibliographie. Peut-être n'y aurait-il pas un inconvénient à en élaguer quelques parties. Sur la mortalité des classes pauvres comparées à celle des classes riches, en particulier, les documents réunis par M. N. nous semblent de très inégale valeur.

F. Rauh.

Lester F. Ward, membre et ancien président de l'institut international de sociologie. — *Sociologie pure*. (Traduit de l'anglais avec le concours de l'auteur par Fernand Weil, membre de la société de sociologie

de Paris). — Giard et Brière, 1906, 2 vol. 365 et 381 p, 16 francs. (Bibliothèque sociologique internationale, t. XXII et XXIII).

Sous le nom de « sociologie pure » (1), M. Lester Ward nous présente une conception positiviste du système du monde ; il le dit expressément. Un système de sociologie organisé d'une façon logique..., c'est une « philosophie » (I, 2) ; son champ d'investigation est immense, il « embrasse tout » (I, 3). La traduction française de l'ouvrage paru à New-York en 1903 contient, en deux volumes, plus de 700 pages, mais étant donnée l'allure encyclopédique de l'ouvrage, il aurait pu s'étendre encore, s'étendre indéfiniment. Aussi trop souvent, l'auteur se contente-t-il de nous donner de brillantes, d'intéressantes généralités, en nous déclarant que l'examen détaillée de telle question exigerait à lui seul plusieurs volumes

Avec une extrême bonne foi, et une netteté très catégorique, l'auteur (I, 13 et 15) après avoir esquissé une classification des systèmes sociologiques ajoute : « Le lecteur dira probablement que j'ai ajouté un autre système de sociologie aux douze que j'ai énumérés... D'accord ».

Ce système, inspiré très largement des idées de Comte et de Spencer, s'appuie sur une conception particulière de la sociologie. Cette science a pour but de rechercher « non ce que les hommes sont, mais ce qu'ils font » ; son « sujet-matière » est moins la « structure », que la « fonction », moins l' « anatomie sociale » que la « physiologie sociale ».

La plupart des sociologues ont le tort de travailler presque exclusivement dans le domaine de l' « anatomie sociale » : M. L. W. aborde de nouveau ce terrain, qui constitue pour lui la « statique sociale ». A ses yeux, rentrent dans la statique non seulement l'étude des formes sociales, la classification des types sociaux, mais encore l'étude des fonctions sociales, en tant qu'elles n'impliquent pas d'innovation, en tant seulement qu'elles entraînent par leur rhythme et leur équilibre une organisation de ce qui est ; « statique ne signifie donc ni inactivité ni quiétude ; au contraire, elle représente une augmentation d'intensité et c'est celle ci qui construit » (I, 273). « La statique sociale peut donc être appelée sociologie constructive » (I, 229) : c'est elle qui est chargée d'élaborer l'organisation stable, l'ordre social, qui constitueront un milieu favorable aux inventions, aux innovations, à l' « achèvement humain » (I, 15).

Le rôle de la statique sociale est donc, dans la conception de l'auteur, fort modeste, quoiqu'indispensable : elle n'existe point pour elle-même, mais seulement pour assurer à la dynamique sociale des conditions avantageuses de développement.

Ces forces sociales qui vont entrer en mouvement, et qui seront les artisans du progrès, ce sont exclusivement des forces psychiques (sentiments, désirs) : sans doute celles-ci dérivent indirectement de la biologie ; mais l'auteur insiste d'une manière intéressante sur cette idée que « les forces sociales sont psychiques ; par suite la sociologie doit avoir une base psychologique. Elle ne peut être basée sur la biologie qui ne manifeste que les phénomènes des forces vitales » (I, 118).

Le chapitre XII de l'ouvrage est consacré à une classification des forces

(1) L'édition en langue anglaise contient un sous-titre qui précise un peu ce titre par trop concis, et que le traducteur a eu le tort de ne pas reproduire : Origine et développement spontané de la société.

sociales d'après une terminologie à allures biologiques « en forces ontogéniques, forces phylogénétiques, forces sociogénétiques » : les premières tendent à préserver les existences individuelles et suscitent les phénomènes de production économique ; les forces phylogénétiques sont les forces reproductives, qui assurent « la continuité du phylum, couche héréditaire ou race » : elles se manifestent par la distinction des sexes, l'organisation de la famille d'abord « gynécocentrique », puis « endrocentrique » ; les forces sociogénétiques enfin tendent à la conservation de la société ; ce sont « les impulsions de socialisation et de civilisation de l'humanité » : (II, 176) forces morales (moralité de race et moralité individuelle), forces esthétiques, forces intellectuelles. Mais par leur nature même ces forces intellectuelles tendent à réaliser pratiquement une fin déterminée. « Science, d'où prévoyance; prévoyance, d'où action », a dit Auguste Comte (*Phil., pos.*, I, 51). La dernière partie de l'ouvrage est consacrée à l'étude des fins que les intelligences individuelles se proposent de réaliser (conquête de la nature, éducation).

Et c'est la transition toute naturelle qui conduira notre auteur de la « sociologie pure » à la « sociologie appliquée » qu'il nous promet. Nous avons quelque peine à nous représenter d'avance ce que pourra être cette sociologie appliquée. Une science appliquée suppose, nous semble-t-il, l'utilisation des résultats d'une science en vue d'un but pratique absolument distinct de cette science ; en sociologie, le but pratique sera la satisfaction aussi complète que possible des désirs humains : mais ces désirs humains sont justement, dans le système de M. L. W., la matière même de la science. Rappelons-nous que, par la force même des choses, il a été conduit à introduire des considérations de finalité, même dans sa sociologie pure.

D'autre part, si la sociologie pure s'interdit « toutes les considérations éthiques, louange, blâme», (I, 3, 45), la sociologie appliquée essentiellement pratique et finaliste, devra par sa nature même tendre vers un état de choses, considéré comme pratiquement bon. Sur quelles bases, dans la conception positiviste de M. L. W., pourra s'établir ce jugement de moralité ?

A. Mestre.

J. Bourdeau, correspondant de l'Institut. — *Poètes et humoristes de l'Allemagne. La France et les Français jugés à l'étranger.* — Paris, Hachette, 1906, 3 fr. 50.

Comme M. Bourdeau prend soin de l'indiquer dans le titre, son livre se compose de deux parties de longueur fort inégale et d'un caractère très différent. Tout d'abord dans une série de chapitres, qui constituent autant d'études indépendantes, il nous parle du *Simplicissimus* de Grimmelshausen, du chevalier Henri de Lang qu'il nous présente sous le titre de *Un Gil-Blas allemand*, de Nicolas Lenau, de *Schiller et la Révolution*, de Victor Scheffel, de G. Freytag, de G. Keller et enfin de Schopenhauer. Dans la seconde partie intitulée, *La France et les Français jugés à l'étranger*, M. Bourdeau a analysé et confronté les opinions exprimées sur notre peuple et notre pays par un Allemand, M. X. Hillebrand, un Anglais M. Hamerton et un Américain, M. Brownwell.

Le chapitre consacré au *Simplicissimus* nous fait connaître Grimmels-

hausen et son œuvre, ce roman d'aventures où l'on trouve une peinture si saisissante des ravages de la guerre de Trente-Ans. L'analyse des *Mémoires du chevalier de Lang* fournit à M. Bourdeau l'occasion de nous retracer l'existence d'un de ces aventuriers qui pullulent aux époques troublées de l'histoire, et de nous faire du même coup un tableau amusant de la cour de Bavière au début du XIXe siècle. Une copieuse étude est consacrée au *poète des étudiants*, Joseph-Victor Scheffel. Comme de juste le critique s'attache surtout aux deux œuvres maîtresses de Scheffel, au *Trompette de Saekkingen*, dont il apprécie finement la verve humoristique et à *Ekkhard* où il admire surtout le mélange savoureux d'imagination et d'érudition. Dans le *Gaudeamus* il trouve un écho fidèle des ripailles dont les étudiants allemands sont coutumiers, et dans *Frau Aventiure* il note un souvenir lointain de l'inspiration moyen-âgeuse des romantiques. Le patriotisme agressif de Gustave Freytag est nettement mis en lumière dans le chapitre consacré à cet écrivain, où notre critique a eu peut-être tort d'identifier le *patriotisme allemand* en général avec la conception assez étroite que s'en faisait Freytag. Cette réserve faite, on ne peut que louer la franchise avec laquelle M. B. analyse dans ses origines et dans ses manifestations le hargneux chauvinisme du directeur des *Grenzboten*. M. B. ne se borne pas d'ailleurs à considérer Freytag sous cet aspect : il étudie ses œuvres principales et en apprécie fort équitablement les mérites et les défauts. En revanche il a quelque peine à goûter l'humour grotesque d'un Gottfried Keller : il fait du bout des lèvres l'éloge du *Grüner Heinrich* et dans la série des *Gens de Seldwyla* il ne goûte guère que *Roméo et Juliette au village*. Cependant il aborde sans parti pris l'étude de ce *réaliste* mais il est trop complètement *latin* de culture et de mentalité pour pouvoir apprécier tout à fait un humoriste aussi foncièrement germanique que Gottfried Keller. Dans le chapitre consacré à Schopenhauer, M. B. nous montre comment l'on peut trouver *Le bonheur dans le pessimisme*, et du même coup nous trace un portrait délicieusement ironique de cet apôtre du *non-être* qui ne se décida à quitter notre vallée de larmes que quand il fut arrivé aux limites extrêmes de la vieillesse.

En somme le livre de M. B. est intéressant et attrayant, écrit d'une plume alerte, il n'ennuie jamais et promène agréablement le lecteur à travers trois siècles de littérature allemande.

PAUL BESSON.

REVUES FRANÇAISES

Revue pédagogique (15 avril 1906). — **E.-C. Coutant,** *Rapport sur le Certificat d'aptitude au Professorat des Ecoles normales. Lettres* (aspirantes). Session de 1905 (Suivi de quatre copies classées parmi les meilleures de chacune des épreuves de cet examen). — **A. Lechevalier,** *Le maître d'école sous l'ancien régime* (1er article). *L'épreuve écrite de langues vivantes au Brevet supérieur.* Rapport présenté par la Commission chargée d'examiner les sujets de composition de langue vivante donnés dans les différents départements aux deux sessions du Brevet supérieur en 1905 (Les sujets ont été généralement bien choisis, en conformité avec les instructions officielles). — **Henri Mérimée,** *L'Enseignement primaire en Espagne* (Malgré les efforts des ministres les mieux intentionnés on trouve encore en Espagne, dans le public et chez les hommes politiques qui représentent l'opinion, une indifférence à peu près complète à l'égard de l'enseignement primaire). — *Les établissements scolaires allemands à Constantinople* (Les trois écoles allemandes forment une organisation scolaire vraiment pratique ; l'une d'elles la deutsche Realschule serait la meilleure institution de Constantinople et le modèle des écoles laïques).

— (15 mai 1906). — **J. Toutain,** *L'enseignement de l'histoire dans les classes élémentaires des lycées et collèges et dans les écoles primaires.* (Il faut faire un choix parmi les événements, les personnages, les œuvres historiques ; ce choix est l'une des tâches les plus importantes et les plus difficiles, surtout quand l'enseignement de l'histoire s'adresse à de jeunes enfants. Il ne faut donner aux élèves des classes élémentaires et des écoles primaires que ce que leur intelligence peut saisir : une suite de faits concrets choisis avec soin, avec quelques explications sobres et claires sur leurs causes, leurs conséquences et leur enchaînement). — **L. Poincaré,** *L'évolution de la physique.* Extrait d'un livre intitulé : *La Physique moderne* (La science physique procède en réalité par évolution plutôt que par révolution, quelle que soit la haute importance des inventions modernes et des progrès récents ; en même temps qu'elle satisfait l'esprit, cette évolution contribue à rendre la vie plus douce). — **A. Lechevalier,** *Le maître d'école sous l'ancien régime,* 2e article (Monographie très documentée, dans laquelle l'auteur s'efforce de faire revivre la physionomie originale du maître d'école d'autrefois). — **Léon Deries,** *Un nouveau traité de morale pratique* (Analyse élogieuse du Cours de morale pratique de M. L. Dugas).

— (15 juin 1905). — **P. Crouzet,** *Difficultés de la coopération entre l'école et la famille* (Ces difficultés, au triple point de vue de l'éducation physique, de l'éducation intellectuelle et de l'éducation morale, sont grandes, mais non moins grands sont les bienfaits qui peuvent résulter de la participation de la famille à l'éducation de l'enfant). — **Paul Lapie,** *L'action morale d'un professeur, Henry Michel* (La première condition pour agir sur les jeunes gens, c'est de les connaître. La sympathie manifestée dans les conversations intimes éveille leur confiance ; l'influence

du maître doit être discrète, elle doit respecter leur personnalité et en favoriser le libre épanouissement ; elle doit surtout contribuer à fortifier chez les jeunes gens la bonne volonté et l'énergie. Telle est la haute idée que se faisait Henry Michel de sa mission d'éducateur). — **Dr F. Lalesque.** *Congrès international des Colonies scolaires de vacances, Bordeaux*, 17-20 avril 1906 (Principales questions étudiées : mode de placement, durée du séjour, la fiche uniforme, mutualité et propagande, assurance des enfants, fédération des colonies de vacances). — **Maurice Courant,** *La Réforme de l'instruction en Chine* (Un décret impérial du 2 septembre 1905 a aboli les concours en Chine ; cette réforme bouleverse un système d'enseignement qui a fonctionné pendant plusieurs siècles, et elle doit exercer une influence considérable sur la civilisation future de la Chine). — *Le troisième centenaire de Pierre Corneille* (Discours prononcés par M. Emile Faguet et M. Emile Blémont, le 27 mai 1906, à l'inauguration du monument élevé place du Panthéon).

Revue universitaire (15 avril 1906). — **R. Thamin,** *Agrégation de l'Enseignement secondaire des jeunes filles* (*Lettres*). *Rapport sur le Concours de 1905* (Sur 46 candidates, 23 admissibles, 11 admises, 8 pour la section littéraire, 3 pour la section historique). — **Félix Hémon,** *L'Enseignement secondaire dans l'Afrique française*, 2e article (L'étude du français doit être l'étude essentielle. Un lycée africain : le lycée Carnot, à Tunis. Les établissements secondaires de jeunes filles). — **L. Dutil,** *A propos de géographie* (Le temps consacré à l'enseignement de la géographie est insuffisant). — **C. Dubroux,** *Un collégien de Louis-le-Grand* (1716-1722).

— (15 mai 1906). — **Paul Crouzet,** *Congrès de Pâques* (Le Congrès des professeurs de l'enseignement secondaire a étudié certaines questions relatives à l'avancement, au traitement et au service ; il a donné des indications raisonnées et raisonnables aux pouvoirs publics). — **Hubert Bourgin,** *Notes sur la classe d'une heure dans l'enseignement des lettres* (L'auteur propose la transformation, dans les lettres, du professeur de classe en professeur de cycle).

— (15 juin 1906). — **P. Malapert,** *Les recherches expérimentales sur la mesure de la fatigue intellectuelle et les conclusions pédagogiques qu'on peut en tirer* (Les manifestations de la fatigue sont quelque chose de très individuel, la fatigue intellectuelle scolaire varie avec chaque élève, avec chaque matière, avec chaque maître. La méthode esthésiométrique, malgré sa supériorité, nous fournit des renseignements trop peu rigoureux pour qu'on puisse en tirer des conclusions pratiques). — *Congrès de la Fédération nationale des Professeurs de collèges* (Vœux adoptés). — **Delaruelle,** *A propos d'un passage de la Bruyère* (Sur « ce qu'on appelle dans le monde un beau salut »). — **Hubert Bourgin,** *Note sur un exercice d'explication française*, à propos de la Bruyère (Un exercice d'explication quelconque doit avant tout solliciter le travail personnel, l'initiative et la réflexion des élèves). — *Le troisième centenaire de Pierre Corneille* : **M. Emile Faguet,** *Discours prononcé à Paris* ; **M. Albert Sorel,** *Extraits du discours prononcé à Rouen.*

M. PROCUREUR.

Revue bleue [illegible]. — **Th. Ribot.** *La Pas-* [illegible]. — **Paul Strauss.** *La préservation* [illegible] « tutelle sanitaire » [illegible] l'inspection médicale [illegible] et les colonies de vacances. M. P. Strauss [illegible] de l'enseignement primaire que de réformes il y aurait à [illegible] l'enseignement secondaire. — **Gustave Lanson.** [illegible] novembre). Réquisitoire [illegible] « Le remède est de laisser à l'enseignement secondaire [illegible] ». Plaidoyer en faveur du diplôme de fin d'études. Le malheur est que les *professeurs-juges* dépendent à la fois [illegible] des parents d'élèves. D'ailleurs les professeurs de l'enseignement secondaire sont assez surmenés [illegible] examens, travail supplémentaire. M. Lanson veut [illegible] pour [illegible] les professeurs d'enseignement supérieur. — **Gabriel Monod.** *Une élection au Collège de France* [illegible] s'agissait de remplacer Daunou [illegible]. Cinq candidats se [illegible] Saint-Martin et J. [illegible]. Le Collège de France présenta Saint-Martin par 10 voix contre [illegible] à [illegible] des inscriptions. [illegible] la nomination attendue. En [illegible] obtint la chaire [illegible] par M. [illegible]. — **Paul Strauss.** *[illegible] obligatoires d'apprentis* [illegible]. — **Gustave Lanson.** *Questions d'éducation. L'unité morale du pays et l'Université* ([illegible] décembre). M. Lanson insiste sur les dangers [illegible] et servile. L'école est [illegible] en état de guerre civile. Trois [illegible], trois Frances, [illegible] : La France du Sacré-Cœur à [illegible], la France bourgeoise au lycée, la France de l'Internationale à l'école primaire ». — **Ernest Renan.** *Nouveaux cahiers de jeunesse* ([illegible] janvier [illegible]). — **G. Lanson.** *Questions d'éducation. L'unité morale du pays et l'Université* (3 janvier). Comment réaliser cette unité morale malgré [illegible] ? En cultivant chez les enfants « la volonté de maintenir [illegible] la solidarité nationale, en d'autres termes le patriotisme », en développant le sentiment de la relativité des lois et le sentiment de la légalité, ce dernier inséparable du respect du suffrage universel, etc. L'éducation publique aura un caractère national, scientifique et critique. Une telle unité se réalisera par l'effort des maîtres et la bonne volonté de l'administration, créant des conditions favorables. — **Paul Strauss.** *L'inspection médicale des écoles* (19 janvier). L'institution du médecin scolaire est nécessaire. — **Émile Mâle,** *L'art chrétien du Moyen-Age.* Leçon d'ouverture du cours de l'art chrétien du Moyen-Ag à la Sorbonne (2 février).

C.-G. Picavet.

Le Gérant : F. PICHON.

F. PICHON, imprimeur-gérant, 20, rue Soufflot, Paris.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.

A. Croiset, doyen de la Faculté des Lettres, Président.
Darboux, doyen honoraire de la Faculté des Sciences, vice-président.
Larnaude, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
Hauvette, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure, séc.-gén.-adj.
Appel, de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences de Paris.
Audibert, professeur à la Faculté de droit de Paris.
Aulard, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Bernès, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
Berthelot, de l'Institut, prof. au Collège de France.
Bloch, professeur à la Sorbonne.
Debove, doyen de la faculté de médecine.
G. Blondel, docteur ès lettres.
Emile Bourgeois, professeur à la Sorbonne et à l'Ecole libre des sciences politiques.
Boutmy, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.
Boutroux, de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.
Brouardel de l'Institut, professeur à la Faculté de Médecine.
Daguin, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
Dastre, professeur à la Faculté des Sciences.
Dejob, professeur-adjoint à la Faculté des lettres de Paris.
Jules Dietz, avocat à la Cour d'appel.
Edmond Dreyfus-Brisac
Egger, professeur à la Faculté des Lettres.
Esmein, de l'Institut, professeur à la Faculté de droit.
Flach, professeur au Collège de France.
Gariel, professeur à la Faculté de médecine.
Gérardin, professeur à la Faculté de droit.
Giard, de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences
Glasson, de l'Institut, doyen de la Faculté de Droit.
C. Jullian, professeur au Collège de France.
Lavisse, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres. Directeur de l'Ecole Normale supérieure.
Louis Legrand, correspondant de l'Institut, cons. d'Etat.
A. Leroy-Beaulieu, de l'Institut, professeur à l'Ecole des sciences politiques.
Lelong, chargé de cours à l'Ecole des Chartes.
Lippmann, de l'Institut, prof. à la Faculté des sciences.
Luchaire, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
Lyon-Caen, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
Moissan, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
G. Monod, de l'Institut, président de la 4e section à l'Ecole des Hautes Etudes.
Perrot, de l'Institut, directeur honoraire de l'Ecole Normale supérieure.
Picavet, directeur-adjoint à l'Ecole des Htes Etudes.
Poincaré, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
Richet, de l'Institut, prof. à la Faculté de médecine.
A. Sorel, de l'Académie française, professeur à l'Ecole des sciences politiques.
Tannery, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure.

CORRESPONDANTS DÉPARTEMENTAUX ET ÉTRANGERS

Altamira y Crevea, Professeur à l'Université d'*Oviédo*.
Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Ch. W. Benton, Professeur à l'Université de *Minnesota* (Etats-Unis).
Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.
Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr Buchhler, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).
César-Bru, professeur à l'Université, Aix-Marseille.
Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr Claes Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. Cremona, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Desserteaux, professeur à l'Université de Dijon.
Drtina, Professeur à l'Université tchèque de *Prague*.
Darey, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Alcée Fortier, Professeur à Tulane University, *New-Orléans*.
Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr Gaudenzi, Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr Grünhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Gyner de los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Hamel (van), professeur à l'Université de *Groningue*
Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. Holland, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
E. Junod, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.
Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Krück, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
Dr Launhardt, recteur de l'Ecole technique de *Hanovre*.
L. Leclère, Professeur à l'Université libre de *Bruxelles*.
Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
Michaud, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr Nældeke, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
H. Schiller, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr Sjoberg, Lecteur à *Stockholm*.
Dr Siebeck, Professeur à l'Université de *Giessen*.
Dr Steenstrup, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. Sacerdoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr Stintzing, Professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr Stoerk, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. Storm, Prof. à l'Université de *Christiania*.
Dr Thoman, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*
Commandeur Zanfi, à *Rome*.
Dr J. Wychgram, (Leipzig)
Xénopol, recteur de l'Université de Jassy, correspondant de l'Institut

Exposition Universelle (1900) MÉDAILLE D'OR Enseignement supérieur (Classe 3)

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE. — VOL. LIII. — N° 4. 15 AVRIL 1907.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef : FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE :

PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT & DE JURISPRUDENCE

Ancienne Librairie Chevalier-Marescq et Cie et ancienne Librairie F. Pichon réunies

F. PICHON ET DURAND-AUZIAS, administrateurs

Librairie du Conseil d'Etat et de la Société de Législation comparée

20, rue Soufflot, (5e arrt)

1907

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent-être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.
Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 h. 1/2 à 5 heures.
Pour l'administration et la rédaction, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT
Paraît le 15 de chaque mois
20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL : France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2 fr. 50**

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

La Collection complète comprenant 32 vol. de 1881 à 1896. . . **200** francs.

MM. les Collaborateurs qui désirent un tirage à part ou un extrait de leur article, sont priés d'en adresser la demande à la librairie, au moment où ils renvoient leurs épreuves. Il n'est pas fait de tirage pour moins de cent exemplaires.

PRIX DES TIRAGES A PART

8 PAGES AVEC COUVERTURE		16 PAGES AVEC COUVERTURE	
100 exemplaires........	**20** fr.	100 exemplaires....... ..	**25** fr.
Par 50, en plus,........	**5** fr.	Par 50, en plus	**6** fr.

SIMPLES EXTRAITS

Feuilles de 16 pages sur le tirage sans pagination spéciale et avec la couverture de la Revue............ **6 fr. le 100**

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

MARCELIN BERTHELOT

I. — Discours de M. Briand

Messieurs,

Le savant illustre, le grand Français que nous pleurons fut un de ces hommes prodigieux qui honorent tous les pays et tous les temps. Il considérait que nul citoyen ne doit se désintéresser des affaires de la cité, et c'est pourquoi sa vie fut si multiple, pourquoi son activité s'exerça dans les directions les plus diverses.

Peut-être aurait-il préféré donner tout son temps à son laboratoire et à ses études favorites ; mais quand l'intérêt public allait l'y chercher, quand il le sollicitait de mettre sa science au service de la défense nationale, de l'enseignement, de la politique générale, Marcelin Berthelot simplement faisait son devoir, et nous avons ainsi à célébrer aujourd'hui tout à la fois le savant, le philosophe, l'éducateur, le politique et... « l'honnête homme ».

Berthelot avait placé très haut son idéal de savant. Il avait fait de la science le but le plus élevé, le plus noble que l'on puisse offrir aux hommes, la raison de leur meilleure activité, et comme la sanc-

tification de la vie. Selon lui, il n'y a pas seulement une science *positive*, exerçant ses investigations dans le monde des faits matériels ; il y a aussi une science *idéale*, qui sans le concours d'une volonté particulière, extérieure aux phénomènes naturels, éclaire de sa lumière le monde moral.

Sans doute, il n'est pas possible à notre époque, avec les faibles moyens que possède la science idéale, de formuler une conception d'ensemble de la nature. Mais Berthelot, comme tout homme qui pense, avait constaté dans l'esprit humain un besoin impérieux et invincible de pénétrer le secret des choses. « Heureux, disait le poète latin, qui peut connaître les causes ! » Marcelin Berthelot ne considérait pas que ces recherches sur l'origine et sur la fin de la nature et de l'être humain fussent inféconde et vaines, ni qu'il fallût abandonner ce domaine aux religions et aux métaphysiques. Celles-ci procèdent par affirmations dogmatiques. Le savant chimiste procéda, dans cet ordre de recherches, avec la même vigueur scientifique que lorsqu'il étudiait les faits matériels. Il se servit de ceux qui sont actuellement à notre portée pour construire la science idéale, et lorsque dans sa recherche des fins et des origines de l'individu, de l'humanité et de l'univers, il cessa de pouvoir s'appuyer sur des faits scientifiquement constatés, alors il n'alla pas plus loin ; et sans prétendre que la science elle-même n'entrerait jamais dans ce domaine, il laissa à chacun la liberté du rêve. Son ami Renan a du reste donné une formule admirable de l'attitude que voulut garder Berthelot vis-à-vis du sentiment religieux : « La vraie façon d'adorer Dieu, c'est de connaître et d'aimer ce qui est. »

Je viens de citer Renan. On y est amené naturellement quand on parle de Berthelot. Tous les deux resteront unis aux yeux de la postérité comme ils le furent dans la vie. Quand les deux jeunes hommes se connurent, c'était aux environs de 1848, à cette époque d'effervescence généreuse où la France atteignant par le suffrage universel à la liberté politique, de vastes horizons s'ouvraient devant les esprits enthousiastes. Renan et Berthelot nous apparaissent comme les deux prototypes de ces générations ardentes : l'un, esprit religieux qui se dégage de la domination des dogmes ; l'autre, esprit scientifique, chercheur laborieux, patient, obstiné à la découverte des vérités expérimentales.

De cette amitié illustre, de ce contact continuel de deux grands esprits est sortie cette doctrine que Renan a exposée dans son *Avenir*

de la science et par laqulle il prophétisait une humanité « qui s'élancerait d'un immense effort à la conquête de la vérité ».

Les temps annoncés par Renan ne sont pas venus. Les savants sont encore des isolés, et même si nous formions tout un peuple de savants, rares seraient les Claude Bernard, les Pasteur et les Berthelot.

Avec Marcelin Berthelot la science devient véritablement créatrice. Il est un initiateur. Mais il aimait à retrouver dans le passé des précurseurs, auxquels il lui était agréable de se comparer. Les savants qui l'avaient immédiatement précédé lui paraissaient avoir eu de la science des vues partielles, insuffisantes. Pour Berthelot, le vrai savant n'a pas rempli sa tâche parce qu'il a « inséré sa modeste pierre dans le grand édifice ». Non ; il lui faut aussi avoir une conception de l'ensemble d'après laquelle doivent être réglées toutes ses recherches et ses découvertes. Le savant doit être un généralisateur, non simplement un spécialiste. Problème difficile ! Tâche gigantesque, susceptible de décourager les plus audacieux, puisque pour être un savant, selon Berthelot, une connaissance encyclopédique des choses et des idées devient alors indispensable !

Les alchimistes du moyen âge avaient connu cette suprême ambition. Leur audace n'a pas admis de limites. Par la science, ils prétendaient se substituer au Créateur, organiser la matière, produire la vie. Si, de nos jours, les découvertes d'un Berthelot avaient été révélées à des masses obscures, encore plongées dans la superstition et imbues de la croyance au miracle, n'auraient-elles pas vu en lui un de ces alchimistes prometteurs de merveilles, créateurs de matière et de vie ? Lui, du moins, qui fut un savant consciencieux, n'attendant le résultat de ses recherches que de l'expérimentation patiente et méthodique, il a réellement créé, il a même créé de l'or ; non, comme le prétendaient les alchimistes, en faisant de l'or matériellement avec le concours de la magie, mais — il l'a expliqué lui-même — « par les transformations de la matière fondées sur la connaissance des forces mystérieuses ». Par la synthèse chimique, il a « reproduit les corps naturels et tiré chaque jour du néant des milliers de composés que la nature n'avait jamais connus ». Par elle, il a prouvé — ce qui avant lui était contesté — que les lois de la chimie organique et celles de la chimie minérale sont identiques. Il a écarté définitivement de la science l'hypothèse de la force vitale. Certes, il ne prétendit pas former dans son laboratoire, avec les

seuls instruments dont il disposait, une feuille, un fruit, un muscle, un organe ; mais il fabriqua, avec les quatre éléments de toute matière organique — carbone, hydrogène, oxygène, azote — de nouvelles substances. C'est ainsi que sous l'action de l'arc électrique, Berthelot réalisa l'acétylène ; puis, par la voie méthodique des synthèses progressives, tous les carbures d'hydrogène.

En ouvrant ainsi à la science des perspectives nouvelles, en permettant à la chimie de créer des substances artificielles, analogues aux substances naturelles, Berthelot découvrait à l'industrie un champ illimité et prenait place au premier rang des bienfaiteurs de l'humanité, parmi ceux qui ont le plus fait pour améliorer et embellir l'existence de leurs semblables.

Le rôle de l'azote, qui donne à la terre végétale une vie perpétuelle, sans cesse renouvelable, a été défini par lui avec une précision rigoureusement scientifique. Sa perspicacité avait vu grouiller dans le sol les infiniment petits qui permettent à la terre arable d'emprunter à l'atmosphère et de fixer l'azote indispensable à la composition chimique des plantes.

Comme conséquence de ses découvertes en thermochimie, ne lui devons-nous pas encore la création de la poudre sans fumée ? Berthelot pensait que le perfectionnement des explosifs est un des principaux agents de la marche de l'humanité vers la pacification générale, et qu'au surplus, à tout accroissement des connaissances correspond une élévation de la moralité générale.

En même temps que la science augmente incessamment, par ses applications industrielles, le bien-être matériel des individus, elle peut également assurer, en dehors de tout dogme, leur bien-être moral.

A Tréguier, devant la statue de Renan, Berthelot s'écriait : « Espérons que l'humanité, affranchie de tout dogmatisme imposé, proclamera désormais comme son œuvre propre la morale du devoir et de la bonté, de la justice et de la solidarité, morale de l'avenir désormais séparée de tout symbole et de tout surnaturel. »

Ce sont ces belles et fortes idées qui ont inspiré Berthelot, alors que comme inspecteur général de l'instruction publique et comme ministre, il eut la charge délicate de donner une direction aux consciences républicaines. Les instincts sociaux, les sentiments et les

devoirs sont inhérents à la constitution cérébrale et physiologique de l'homme. La morale est antérieure aux religions ; elle est en nous, et elle se développe, se clarifie, s'élève dans la société à mesure que monte le niveau des connaissances humaines. Berthelot considérait qu'une société peut vivre « sans religion officielle, sans appui surnaturel, sans préjugés ; en un mot, tirant tous ses principes d'action de la seule autorité de la science et de la raison ».

Cette théorie sociale était complétée et embellie chez lui par le plus large esprit de tolérance. Pour un homme qui a consacré sa vie à la science, qui attend tout de la science — le bonheur de ses semblables et l'avenir de l'humanité — la persécution s'acharnant à imposer par la force ce qu'elle se sent impuissante à prouver ne peut être qu'un objet de réprobation et d'horreur. Aussi, dans une lettre adressée au congrès de la libre-pensée qui se tint à Rome en 1904, Marcelin Berthelot donnait-il à ses amis ces sages et nobles conseils de tolérance : « Conservons toujours, leur disait-il, la séré-
« nité bienveillante qui convient à notre amour sincère de la justice
« et de la vérité. La voix de la science n'est ni une voix de violents,
« ni une voix de doctrinaires absolus. Quels qu'aient été les crimes
« de la théocratie, nous ne saurions méconnaître les bienfaits que la
« culture chrétienne a répandus autrefois sur le monde. Elle a
« représenté une phase de la civilisation, un stade aujourd'hui
« dépassé, au cours de l'évolution progressive de l'humanité. Il
« serait contraire à nos principes d'opprimer à notre tour nos
« anciens oppresseurs, s'ils se bornent à demeurer fidèles à des
« opinions d'autrefois, sans prétendre les imposer. »

Messieurs,

Appelé par ma fonction au pénible et redoutable honneur de rendre hommage, au nom du gouvernement, à l'homme de génie dont la science universelle porte le deuil, j'arrive maintenant à l'instant le plus émouvant, le plus douloureux de ma tâche. En présence de ces enfants, en qui se prolongent les dons, les qualités et les vertus paternels, je veux rappeler que l'homme privé fut aussi grand que le savant, le philosophe, l'éducateur et le citoyen. Quelle simplicité charmante chez cet homme incomparable ! Quel air de douceur et de bonté se dégageait de toute sa personne ! Quel regard bienveillant ! Quelle conscience droite et pure dans cette belle vie dont le cours régulier se développa toujours selon les règles de la plus stricte justice, suivant les indications du sentiment moral le plus épuré !

Le prodigieux penseur qui avait eu l'ambition de concentrer dans son cerveau puissant les multiples rayons de la science universelle n'aurait pu être, sans déroger, un homme ordinaire dans les actes de l'existence journalière. En réalité, il s'était fait de ses devoirs dans la société et dans la famille une idée très rigoureuse. J'en appelle à tous ceux qui l'ont connu, à ses familiers et à ses disciples. Tous ont pu apprécier sa ponctualité dans le labeur professionnel et l'inaltérable aménité de ses relations amicales. Quels adversaires à bout d'arguments ont pu insinuer que Berthelot avait un cœur sec ? Loin de dessécher les cœurs, la science y fait fleurir des sentiments d'une délicatesse et d'un charme infinis. La vie familiale de Berthelot, toute sa vie et sa mort même en sont une preuve éclatante. C'est à son foyer qu'il apparut surtout dans sa perfection humaine. Pour ses fils, il fut l'ami au grand cœur qui réconforte, qui conseille et qui guide. Mais comment rappeler ici, devant ces deux cercueils, les joies tranquilles et pures où deux êtres d'élite, cheminant côte à côte parmi les illusions de la vie, ont retrempé leur énergie et alimenté leur espoir, sans être envahi par une émotion qu'il m'est impossible de maîtriser !...

Mme Berthelot avait toutes les qualités rares qui permettent à une femme belle, gracieuse, douce, aimable et cultivée d'être associée aux préoccupations, aux rêves et aux travaux d'un homme de génie. Elle vécut avec Berthelot dans une communauté de sentiments et de pensées qui les groupa en un couple parfait où n'auraient tressailli qu'un même cœur et brillé qu'un seul esprit. En songeant au vide immense que va faire dans un foyer le départ de ces deux êtres, j'hésite à formuler ici, au nom du gouvernement, les condoléances habituelles à l'adresse de ceux qui, unis aux deux morts par les liens de la famille, profitaient de leur affection, de leur exemple, de leurs conseils et de la vertu communicative de leur seule présence. Quels mots pourraient exprimer ce que l'on ressent devant une telle affliction !...

Vous avez connu les détails pathétiques de cette mort. Elle a été d'une beauté noble et touchante. La compagne dévouée de sa vie s'en allant, Berthelot ne peut lui survivre et, pour la première fois, sa volonté renonce à commander aux forces de la nature qui se brisent en lui. Il consent à mourir. Au reste, le génial savant qui avait fait de la vie l'objet de son étude perpétuelle avait toujours envisagé la mort avec sérénité. Elle n'existait guère pour lui, sinon comme un repos éternel.

Permettez-moi, messieurs, de jeter sur la dépouille corporelle de Marcelin Berthelot le voile de gloire qui déjà le transfigure...

II. — M. Berthelot et la Société d'enseignement supérieur

M. Marcelin Berthelot, alors inspecteur général de l'enseignement supérieur, avait été en 1878, un des membres fondateurs de la Société d'enseignement supérieur.

Il en fut le président de 1888 à 1896.

Le 11 juin 1903, la Société organisait, au Palais d'Orsay, sous la présidence de M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique et des cultes, un banquet destiné à célébrer son 25[e] anniversaire.

Des médailles commémoratives étaient distribuées aux membres fondateurs ou donateurs qui vivaient encore.

M. Berthelot prit la parole après M. Croiset, et rappela les origines lointaines de la Société :

« Pour bien les comprendre, il faut se reporter à l'état de l'enseignement supérieur en France, il y a un demi-siècle. Après la Révolution de 1848, une réaction antirépublicaine et cléricale violente ne tarda pas à se déchaîner. Sous la direction de Falloux et de Dupanloup, elle s'attaqua à l'Université et à l'enseignement public, à tous ses degrés ; surtout à l'enseignement supérieur, qui fournit aux autres leurs principes et leurs règles. La loi dite de Falloux fut son œuvre principale.

Après avoir renversé la République de 1851 et rétabli le pouvoir personnel d'un empereur, la réaction poursuivit son entreprise officielle d'oppression de la pensée, par l'organe du ministre Fortoul, aidé des adhérents du nouveau régime, tels que Dumas et Leverrier. C'était le temps où, dans des circulaires inoubliables, le ministre déclarait qu'il fallait réduire la philosophie à la logique et écarter de l'enseignement des sciences les idées générales, comme plus propres à égarer l'esprit qu'à lui donner une direction utile. De 1849 à 1860 toute une génération de jeunes gens fut soumise à cette compression systématique de l'enseignement supérieur : elle a passé sous le

rouleau du laminoir. Ceux-là seuls ont résisté qui étaient forgés dans un métal plus dur.

Cependant, après la guerre d'Italie, une certaine détente eut lieu et la libre pensée commença à relever la tête. Alors les esprits indépendants se mirent à agiter des idées de reforme et de progrès, dans l'ordre intellectuel et scientifique et conçurent les projets les plus divers : semences fécondes dont nous avons vu de nos jours les développements plus ou moins modifiés. Tel fut le projet d'une association internationale de science et de haut enseignement, fondée par souscription et dont le siège eût été en Hollande, à l'abri de la pression cléricale Beaucoup de gens riches à l'étranger et quelques-uns en France étaient disposés à appuyer cette fondation ; c'est le germe dont notre Société actuelle est sortie ; c'est aussi le germe des cours d'enseignement supérieur de la ville de Paris, abandonnés par le conseil municipal actuel. Tel encore le projet d'une encyclopédie nouvelle, sur le modèle de celle de d'Alembert et Diderot, projet appuyé par les Pereire, et qui a été réalisée sous une forme moins vaste et plus tempérée dans la Grande Encyclopédie, achevée l'an dernier.

Je citerai encore les projets de fondation de grands laboratoires scientifiques et industriels de tous genres, indépendants des établissements universitaires : projets réalisés d'abord par l'Ecole des Hautes Etudes, puis par la création de l'Ecole de physique et chimie de la ville de Paris, et surtout, dans l'Université, par la réorganisation de nos Facultés des sciences.

Cette période d'agitation scientifique et philosophique aboutit à une première manifestation, lorsqu'un esprit plus libéral commença à régner dans le gouvernement. Le ministre Duruy, prenant conseil d'un certain nombre de personnes animées de l'amour du bien public, parmi lesquelles Renan, Alfred Maury et moi-même nous nous faisions honneur de figurer, fonda en 1868 l'Ecole pratique des Hautes Etudes (1), destinée à fournir à la jeunesse les ressources et l'impulsion originale, que l'on n'osait alors chercher dans l'Université. Un directeur modeste et éclairé, Armand Du Mesnil, dont nous regrettons la mort récente, fournit au ministre et à la culture française le concours de son dévouement et de ses ressources d'admi-

(1) Le projet en était formé depuis longtemps. Voir ma correspondance avec Renan, p. 225.

nistrateur. Sa main s'est retrouvée pendant vingt ans dans toutes les entreprises tentées pour relever et élargir l'enseignement supérieur.

Cependant les temps avaient marché. Après les catastrophes de 1870, des tentatives énergiques furent faites pour réaliser la direction démocratique et républicaine, que nous nous efforcions de donner à l'enseignement sous toutes ses formes et à tous ses degrés.

Une nouvelle ère de compression sembla apparaître au 16 mai 1877. Mais la tentative avorta et le progrès reprit ; d'abord avec une lenteur modérée au temps de Waddington. Du Mesnil publia alors les résultats d'une vaste enquête sur l'enseignement supérieur. Le ministre convoqua dans son cabinet une commission de savants, de philosophes et de républicains, qui a été en quelque sorte le premier cadre de la Société d'enseignement supérieur que nous représentons aujourd'hui. C'est cette commission qui a tracé le premier plan de la fondation des Universités, si heureusement réalisé par M. Liard.

En attendant, nous nous efforçâmes, avec le concours du Parlement, de développer d'un effort parallèle l'enseignement primaire, rendu à la fois laïque, gratuit et obligatoire, et l'enseignement supérieur. Peut-être m'est-il permis de rappeler ici la part que j'ai prise à cette double réforme : d'une part, dans la discussion au Parlement des lois relatives à la laïcité de l'enseignement primaire, comme président de la Commission sénatoriale, et d'autre part, depuis 1876, en qualité d'inspecteur général, poursuivant la réorganisation de l'enseignement supérieur pendant quatorze ans. J'ai tracé le plan et le cadre des Facultés des sciences renouvelées et j'ai établi le système de leurs laboratoires et des bourses d'enseignement supérieur. J'ai cherché depuis, au Parlement, à assurer le maintien et le recrutement de la haute culture, dans la discussion de la loi militaire de 1889. Puissent les changements que l'on va y introduire aujourd'hui ne pas amoindrir le développement intellectuel de la France !

Cependant l'effort officiel du ministère de l'Instruction publique, soutenu par le concours persistant du Parlement, n'a pas cessé de se développer sous une série de ministres dévoués à la République, depuis Jules Ferry, Goblet et moi-même jusqu'à MM. Fallières, Bourgeois, Dupuy, G. Leygues, et le ministre éclairé, à côté duquel j'ai l'honneur de siéger aujourd'hui, M. Chaumié. Nous n'avons pas

cessé de trouver dans la direction de nos services des hommes hors ligne par leur intelligence et par leur bonne volonté, de Du Mesnil jusqu'à Dumont, jusqu'à M. Liard, le principal organisateur des Universités, et à M. Bayet, son digne successeur.

Sous ces efforts réunis, l'instruction publique a pris un essor inconnu jusque-là dans l'histoire de la France. L'enseignement supérieur en particulier, sans cesse développé, a été élargi dans sa base par la création des Universités, qui lui ont assuré en même temps une autonomie plus grande et le concours de plus en plus efficace des municipalités et des fondations individuelles. Puisse cette prospérité grandir de plus en plus, pour le bien et l'honneur de la culture française ! N'oublions pas cependant que les Universités ne représentent pas tout, dans l'ordre de la haute science. Leur destination, telle qu'elle a été surtout comprise en France jusqu'à présent, est essentiellement professionnelle : s'il en était autrement, elle risquerait de perdre l'assentiment et le concours complet des pouvoirs publics, attendu qu'il s'agit d'abord de faire une œuvre utile et profitable à la grande masse des citoyens.

Mais il convient de rappeler constamment que ce n'est pas le degré le plus élevé, l'*apex* de la culture : celui qui en définitive domine tous les autres, quoiqu'il ne convienne pas de leur donner à tous cette direction supérieure, accessible seulement à un petit nombre d'élèves. Non certes que ce degré soit interdit aux Universités ; elles comptent des esprits que personne ne surpasse. Cependant la destination pratique imposée à leurs cours ne permet pas de les consacrer entièrement au développement des idées théoriques, des hypothèses, des tentatives, parfois risquées, pour aller en avant ; lesquelles sont au contraire légitimes dans les établissements sans destination professionnelle, tels que le Collège de France. Ces derniers sans doute doivent toujours demeurer à l'état d'exception. Mais on ne saurait les fusionner, les confondre dans les Universités, sans risquer d'apporter à notre culture nationale un dommage grave et permanent.

Notre Société d'enseignement supérieur, en effet, n'est pas purement universitaire : elle représente l'enseignement sous toutes ses formes. Elle a poursuivi jusqu'ici et poursuivra son œuvre d'initiative et de propagande dans toute son étendue. »

L'ÉCONOMIE COMMERCIALE

ET

LES FACULTÉS DE DROIT

Je voudrais signaler dans l'enseignement de l'idée politique, tel qu'il est organisé dans nos Facultés de droit, une étonnante lacune.

A côté des cours généraux d'économie politique, nos Facultés de droit possèdent des cours portant chacun sur une partie spéciale de l'économie politique, et cette spécialisation repose sur une idée juste (1). Sans compter, en effet, qu'elle paraît conforme aux idées qui se manifestent dans toutes les sciences, elle s'impose tout particulièrement à l'économie politique parce que seule elle y rend possible un bon emploi de la méthode d'observation.

Le champ d'étude de l'économiste s'est prodigieusement enrichi à notre époque : publications scientifiques, monographies, enquêtes, se sont multipliées. Les progrès de l'organisation économique, notamment par la concentration des entreprises et par l'association, ont fait naître des sources de documents qui n'existaient pas jadis : bilans de société, comptes-rendus de conseils d'administration, publications de syndicats ou autres groupements professionnels, presse professionnelle si riche et si peu utilisée encore par les économistes. Et ce n'est pas, comme autrefois, dans l'étude de deux ou trois pays que l'économiste peut se cantonner ; le progrès de la civilisation, l'extension des marchés, la solidarité qui rattache les pays les uns aux autres, font que presque rien de ce qui se passe ou de ce qui se

(1) En voici la liste : science et législation financières, économie et législation industrielles, histoire des doctrines économiques, économie et législation rurales, économie et législation coloniales, statistique, économie sociale. Ces deux derniers cours n'existent qu'à la Faculté de Paris.

publie dans le monde entier ne devrait lui rester étranger. Il est donc dès aujourd'hui impossible, et il le sera de plus en plus, que l'économiste embrasse pour l'économie politique tout entière, une telle masse de matériaux. S'il veut pratiquer la méthode d'observation, s'il veut garder le contact avec la réalité, l'économiste doit se spécialiser. Tout en sauvegardant la culture économique générale (dans la préparation des professeurs par les programmes de l'agrégation, dans la formation des étudiants par les cours généraux d'économie politique), il fallait donc multiplier les cours spéciaux qui sont comme autant de postes où des hommes bien préparés sont placés pour embrasser complètement du regard un champ limité.

C'est ce qu'ont très bien compris ceux qui ont organisé chez nous l'enseignement supérieur de l'économie politique. Mais dans la liste de nos cours spéciaux une omission a été commise, une lacune apparaît et étonne : c'est qu'il n'y figure pas de cours sur les questions commerciales.

Puisque dans l'économie politique on découpait des morceaux, puisqu'on faisait une place à part à tel ou tel groupe important de questions, agriculture, industrie, colonisation, etc., pourquoi avoir oublié le commerce ? L'agriculture, l'industrie, le commerce, ne sont-ils pas pourtant comme trois mots inséparables dont l'un appelle l'autre ; ne les voit-on pas défiler tous trois dans les discours officiels comme on les voit évoqués côte à côte en figures allégoriques sur les façades de nos palais. Alors que l'on créait des cours d'économie rurale, d'économie industrielle, pourquoi n'avoir pas créé des cours d'économie commerciale ? La symétrie et la logique, si puissantes sur l'esprit français, auraient-elles ici perdu leur empire ?

Mais cet oubli n'a pas été seulement une faute contre la symétrie et la logique ; il a eu des inconvénients plus graves et qu'il est aisé d'apercevoir.

∴

La création de cours d'économie commerciale aurait eu d'abord cette première utilité d'aider grandement dans notre pays au progrès et à la vulgarisation des connaissances touchant les questions commerciales.

Une simple énumération sera ici plus éloquente que toutes les affirmations. Voici quelques-unes des questions dont chacune pourrait faire l'objet d'une étude spéciale dans un cours d'économie commerciale : commerce de détail (ses principales branches, son

organisation, les petits et les grands magasins, les marchés de l'alimentation dans les grandes villes) ; — commerce de gros (ses rouages, son organisation, le commerce d'importation et d'exportation, les bourses de marchandises, la spéculation et les marchés à terme sur marchandises) ; — commerce des valeurs de bourse (organisation, opérations de bourse, influences qui agissent sur le prix des valeurs de bourse); — crédit commercial (les effets de commerce, leur rôle, l'escompte, le change, rôle des grandes banques d'émission dans l'organisation générale du crédit); — la monnaie (législations monétaires, le marché monétaire) ; — mouvements réguliers d'essor et de dépression dans le commerce contemporain ; — les tarifs de chemins de fer ; — les transports maritimes, etc. La liste pourrait être allongée et il ne faut pas oublier que chacune de ces questions ne devrait pas être étudiée seulement au point de vue actuel et français, mais encore au point de vue historique et dans les principaux pays commerciaux.

Il y a là des questions vitales pour tout peuple moderne et l'on peut remarquer que, par suite de faits spéciaux à notre époque, leur importance va sans cesse en grandissant. On a dit souvent en effet que l'industrie est en train de se commercialiser; la même chose est vraie de l'agriculture. La grosse affaire pour tous les producteurs n'est plus de produire, mais de savoir acheter, et surtout de savoir vendre. La révolution qui s'est faite dans les moyens de transport, l'extension des marchés, le progrès de la production en vue de la vente et de la vente au loin, font qu'aucune branche de production ne peut plus rester indifférente aux grandes questions commerciales.

Il importe donc grandement à l'avenir de notre pays, au point de vue intellectuel, et même au point de vue matériel, que l'étude de ces questions ne soit pas laissée uniquement à l'enseignement technique et professionnel. L'enseignement supérieur a son mot à dire sur elles. Les écoles de commerce forment des commerçants et il ne saurait être question de leur faire faire par les Facultés de droit une concurrence pour laquelle celles-ci ne sont pas du tout outillées ; mais les écoles de commerce, par l'âge de leurs élèves, par le recrutement de leurs professeurs, par le but pratique qui doit être le leur, par leur rattachement au ministère du commerce, ne sont que des établissements techniques et professionnels. Il importe que quelque part dans notre pays, ces questions soient étudiées au point de vue de l'enseignement supérieur.

La création de cours d'économie commerciale aurait tourné quelques professeurs vers cette branche, les aurait poussés à s'en faire

[illegible]

[illegible] Les [illegible] — [illegible] genre de services.

[illegible] Là, [illegible] Là, plus [illegible] économiques. [illegible] Le juriste, à son tour, renseigne l'économiste sur l'état exact de la législation et de la jurisprudence. Nulle part le lien entre le droit et l'économie politique n'est plus étroit ni plus fort. Cette pénétration réciproque du droit et de l'économie politique est le but que doivent poursuivre nos Facultés. Il n'y a pas de domaine où elle soit plus indispensable que celui des questions commerciales.

∴

M. Jacques Siegfried montrait récemment dans la *Revue des Deux-*

Mondes combien la France est en retard sur ses rivaux commerciaux pour l'enseignement supérieur des sciences commerciales. Sans parler des cinq Facultés de commerce que possède l'Allemagne, ni des Facultés commerciales qui existent en Angleterre et aux Etats-Unis, il y a, parmi les efforts que font les peuples étrangers dans ce sens, certains faits qui nous intéressent particulièrement ici. En Belgique, par un décret de 1896, un enseignement commercial supérieur a été créé dans les Facultés de droit des Universités de l'Etat ; en Suisse, à l'Université de Zurich, la Faculté des sciences politiques a créé en 1903 une section des sciences commerciales, et cette année même l'Université de Fribourg vient de créer à la Faculté de droit un cours de science commerciale.

En France, c'est aux Facultés de droit que l'on a confié l'enseignement supérieur de l'économie politique, elles failliraient à une partie de leur tâche si elles continuaient à se désintéresser des questions commerciales. Il ne s'agit évidemment pas de créer dans les Facultés de droit un enseignement supérieur commercial en vue de la préparation des jeunes gens au commerce, puisqu'en France l'enseignement commercial existe ailleurs. Mais il s'agit de faire pour le commerce ce qu'on a fait pour les autres branches de l'activité économique. Sans doute quelques-unes des questions que j'énumérais tout à l'heure sont étudiées dans les cours généraux d'économie politique, et ceux-ci doivent continuer à s'en occuper ; mais ils s'occupent aussi de l'agriculture, des questions ouvrières, de l'histoire des idées économiques, et cela n'a pas empêché de consacrer à ces matières des cours particuliers. Si l'idée de la spécialisation est bonne, comme le montrent les observations ci-dessus, et comme le montrent aussi les excellents résultats qu'elle a donnés dans les Falcultés de droit, pourquoi ne pas l'appliquer à des questions qui, plus qu'aucune autre, par leur colossale documentation et par leur caractère international, en exigent l'emploi ?

F. Sauvaire-Jourdan,
Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Bordeaux.

INTRODUCTION A L'ÉTUDE

DE

L'ETHNOGRAPHIE POLITIQUE [1]

M. Boutmy et la fondation de l'Ecole. — I. La baisse du principe national et la question sociale. — II. Europe et politique universelle ; rivalité des races humaines ; uniformité commençante du monde et solidarité économique. — III. L'étude de l'étranger doit être objective ; les conseils de Washington ; l'Italie aux aguets. — IV. Définition et distinction des termes : Etat, nation, race, patrie. — V. Les *pans* et les impérialismes. — VI. Les forts plus forts et les faibles plus faibles ; la paix du monde par une crainte réciproque.

Messieurs,

En montant de nouveau dans cette chaire après une année de silence, il m'est impossible de ne pas penser à l'homme éminent du cerveau duquel cette Ecole est sortie toute vivante et toute armée pour la lutte patriotique, de même que dans la mythologie des Grecs Pallas Athéné, la déesse de la Sagesse, est sortie toute armée de la tête de Jupiter. Des voix éloquentes, et que vous n'avez pas oubliées, vous ont dit il y a quelques mois la puissante originalité que fut M. Boutmy, la vue étendue et philosophique qu'il avait des choses, sa perspicacité dans le maniement des hommes ; mais, vous qui trouvez ici un enseignement tout organisé avec de larges ave- vues menant droit aux différentes sphères de la politique, vous ne pouvez que difficilement vous représenter comment l'Ecole est née, s'est faite et organisée, et comment M. Boutmy l'a créée « de rien » *ex nihilo*.

(1) Résumé de leçons faites à l'Ecole des Sciences Politiques en novembre 1906 pour l'ouverture du cours de géographie et d'ethnographie.

Il serait fastidieux de revenir sur cette histoire, et bien inutile après un article si complet et si lumineux de M. Levasseur dans les *Annales des sciences politiques*; mais ayant eu l'honneur d'être appelé ici par M. Boutmy à la fondation même de l'Ecole — en même temps que mon illustre collègue feu Albert Sorel — je ne crois pas inutile de dire pourquoi ce cours figure depuis l'origine dans le programme de l'Ecole, pourquoi on vous parle ici des rivalités et des conflits des nationalités en Europe — ce que plusieurs appellent des races. Vous ne pouvez, vous jeunes gens, que malaisément vous rendre compte des sentiments et des idées qui régnaient dans les esprits en France voici déjà trente-cinq ans. Sous le second Empire, les libéraux s'étaient en 1859 enthousiasmés pour l'unité italienne ; ils avaient applaudi à l'œuvre de Cavour et les plus ardents avaient acclamé Garibaldi. Quelques années plus tard, en 1863, l'insurrection nationale de la Pologne, cette vieille amie de la France, avait enflammé tout ce que la France comptait de cœurs généreux. Plus tard encore, l'unité allemande se fit, à nos dépens et contre nous, et proclamée dans le palais même de Versailles en février 1871 ; mais elle s'était faite sur une base nationale. La nation allemande s'affirmait, s'organisait et faisait entrer dans le monde des réalités cette idée, longtemps chimérique, qu'on avait en France, sous le second Empire, appelée — si imprudemment — le principe des nationalités.

C'est un ordre d'idées qui, pour les jeunes gens, est de la froide histoire et matière à dissertations, mais les hommes de mon âge en vivaient en 1871. Quelques-uns d'entre eux — et M. Boutmy en était — voyaient dans cet ensemble de forces ignorées, vagues, impondérables, mais puissantes à l'occasion comme des ouragans, des éléments importants de la transformation fatale de l'Europe, comme une météorologie politique que les Français patriotes devaient connaître pour relever et restaurer la France. J'ai dit *patriotes* : c'est un terme qui détonne un peu aujourd'hui et qui paraît vieillot aux nouvelles générations, mais ce terme a gardé encore sa valeur pour les Français qui ont vécu nos désastres de 1870 : je pourrais en appeler à M. Clémenceau qui en évoquait le souvenir il y a quelques jours dans le Var : « ces jours affreux, disait-il, nous ne voulons pas les revoir » (1). Ma mémoire s'attarde ici, non pas précisément pour établir un contraste entre le passé et le présent, chose aisée à un vieillard, car, en trente ans, la figure de ce monde passe, pour reprendre les termes de l'Ecriture, l'on

(1) Discours de Saint-Maximin, entre le 15 et le 18 octobre 1906.

voit tout changé autour de soi — et l'on a changé soi-même ! — mais pour vous montrer quelle a été, à l'origine, la raison d'être de ce cours : connaissance du monde étranger, étude des forces nationales et des questions de nationalité.

Aujourd'hui le monde étranger est aisément accessible aux Français qui veulent le connaître : il y a toute une bibliothèque faite de livres où vous pouvez apprendre aisément ce que j'apprenais moi-même, jour par jour, en l'enseignant à mes auditeurs de 1872. Le monde slave s'est ouvert à nous grâce aux travaux d'écrivains — je pourrais dire d'explorateurs — qu'il est inutile de nommer dans cette Ecole, et il nous est aujourd'hui plus connu même que ce monde germanique pourtant plus rapproché de nous ; et mon rôle, ici, n'est plus guère désormais que de vous renvoyer à des livres de notre bibliothèque. Mais, en 1871, rien de tout cela n'existait : ce que les Français connaissaient de l'Allemagne, c'était Bade, Ems, Wiesbade, Hombourg ; du monde slave, ils ne savaient rien ; les pays du Balkan étaient une *terra incognita* au même degré que l'Afrique Centrale — je veux dire l'Afrique Centrale de ce temps-là qui, sur nos atlas, était représentée par une tache blanche. Et pourtant, quand je rappelle cette époque d'ignorance, je commettrais un acte d'injustice si je ne nommais pas un écrivain oublié aujourd'hui malgré sa valeur et ses services, Saint-René Taillandier, qui, pendant la seconde moitié du second Empire, par ses articles de la *Revue des Deux-Mondes*, révélait au public français, non pas seulement l'Allemagne, mais aussi le monde slave, la Hongrie et les pays du Balkan : mais le grand public ne profitait pas de cet enseignement et ne s'en souciait sans doute guère. Il fallut le grand ébranlement de 1870 pour que la France se préoccupât de ce qui se passait au delà de ses frontières, derrière sa propre « muraille de Chine » et chez ceux qu'elle aurait pu, elle aussi, appeler les « diables étrangers ».

Comme la guerre de 1870-71 finissait, il paraissait dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er février 1871 un article écrit pendant les veillées du siège de Paris par un jeune philologue qui avait été étudiant en Allemagne. Cet article était intitulé : « Les ambitions et les revendications du Pangermanisme », et il traitait de ces questions de nationalités, de leurs luttes, de leurs menaces pour l'avenir de l'Europe et pour la sécurité de la France. Cet article eut au moins un lecteur attentif, M. Emile Boutmy, qui sans doute pensait déjà pour la France à une œuvre collective de relèvement moral et politique ; car, à l'automne suivant, il allait au bureau de la *Revue des Deux-Mondes* demander l'adresse de ce jeune rédacteur, il se mettait

à sa recherche, le trouvait, lui exposait le programme de son Ecole projetée, et il demandait à son interlocuteur d'enseigner dans l'Ecole à naître ce qui avait été traité dans l'article de l'hiver précédent.

Voilà pourquoi il s'est fait ici, depuis janvier 1872, un cours sur les nationalités de l'Europe ; voilà comment celui qui vous parle a eu l'honneur d'être un des tout premiers collaborateurs de cette œuvre.

I

Je vous disais tout à l'heure que le monde a changé depuis ce temps. Personne ne s'en aperçoit plus que moi dans cette chaire, non seulement parce que la matière de mon enseignement est devenue banale, grâce à des publications de plus en plus nombreuses, grâce aussi à ce fait que je ne suis plus seul à l'enseigner dans cette Ecole, mais aussi, et surtout, parce que la disposition des esprits, et, comme on dit en allemand, la *Stimmung*, a changé en France ; que d'autres préoccupations se sont fait jour dans le monde politique, et que les questions économiques prennent de plus en plus le pas sur les questions nationales. Rassurez-vous ! Je ne veux pas traiter ici des questions économiques, je sais que ce n'est pas mon domaine, et je serais mal préparé à les traiter ; mais j'ai pourtant le droit de constater que, dans les pays les plus avancés en civilisation matérielle, les aspirations et les revendications des nationalités sont de plus en plus atténuées, amorties ou même parfois annihilées, par ce qu'on appelle, pour résumer d'un mot, la question sociale.

Un des hommes de notre temps qui ont observé l'histoire, c'est-à-dire le développement rapide et changeant des choses humaines, et qui l'ont observé du plus haut observatoire de la pensée, Ernest Renan, écrivait un jour ces paroles qui ont sonné à mon oreille comme une prophétie :

« Dans cinquante ans, le principe national sera en baisse.. Il est devenu trop clair, en effet, que le bonheur de l'individu n'est pas en proportion de la grandeur de la nation à laquelle il appartient ; et puis, il arrive d'ordinaire qu'une génération fait peu de cas de ce pourquoi la génération précédente a donné sa vie... » (1).

Notre Europe a changé dans la seconde moitié du XIXe siècle et elle change encore plus rapidement sous nos yeux parce que la

(1) E. Renan, *L'avenir de la science*, p. XVI. — Ces paroles sont de la préface, donc de 1890 ; l'ouvrage lui-même est de 1848.

grande industrie transforme le monde et qu'en le transformant elle y apporte la discorde et la guerre — la guerre civile et sociale — en place des rivalités nationales et des guerres étrangères. Le sentiment de la nationalité, et aussi l'influence traditionnelle de la religion, s'affaiblissent devant les aspirations socialistes et collectivistes, et, cela, même dans les pays où l'on pouvait croire les passions nationales les plus fortes. Au Parlement de Vienne, un député a quelquefois sa voix couverte par le bruit quand il prétend parler dans sa langue nationale : mais quand les ouvriers socialistes de la même capitale tiennent des réunions politiques, ils entendent tranquillement des discours prononcés par les « compagnons » dans les différentes langues de l'Empire : la jalousie nationale leur est inconnue.

Nous voyons depuis quelques années cette force nouvelle et matérialiste intervenir comme un élément perturbateur là où la tradition nationale était et est encore une sorte de culte. Y a-t-il plus de patriotisme qu'en Pologne ? Et pourtant, dans les troubles de ces deux dernières années, on a vu un parti socialiste, c'est-à-dire ouvrier, troubler et affaiblir les partis nationaux polonais en faisant passer la question sociale avant la question polonaise. Ce parti socialiste n'a pas pu intervenir dans les élections polonaises à la première Douma d'Empire parce que, dans les villes industrielles de la Pologne, les élections se sont faites sur le terrain de la rivalité et de la jalousie sociales entre catholiques et israélites ; mais enfin il existe désormais en Pologne un nouveau parti, quoi qu'il s'appelle lui-même parti socialiste polonais, et ce parti fait bande à part. On a eu la même surprise en Finlande où les deux partis nationaux, finnois et suédois, ces frères ennemis unis un instant contre l'ingérence d'un pouvoir étranger — le pouvoir russe — ont vu surgir à côté d'eux un parti ouvrier qui affirmait la lutte des classes sociales en place de la vieille lutte des nationalités. Et il me semble bien qu'à Cuba les planteurs, négociants et propriétaires (ceux qui s'appellent les modérés) préféreraient la domination — étrangère — des Américains du Nord à un régime de pillage ou de confiscation qu'ils accusent leurs adversaires (appelés libéraux) de préparer et d'amener.

Et qu'est-il besoin d'aller chercher si loin des exemples quand l'Alsace est tout près de nous, et, en Alsace, Mulhouse, la ville la plus française de l'Alsace, où la bourgeoisie parle et entretient le français comme langue maternelle, où le peuple même parle souvent français dans la famille, si bien que quand un conscrit mulhousien arrive au régiment, quelquefois un officier le prend pour

brosseur (ou ordonnance) afin de s'exercer à parler français avec lui et afin que ses enfants en fassent autant ? Eh bien ! au mois dernier (octobre 1906), Mulhouse avait des élections municipales pour remplacer le Conseil sortant qui était socialiste. Les élections se sont faites cette fois non plus sur le terrain national, ni sur le terrain religieux, mais sur la question d'intérêt social ; et, en somme, c'était pour la classe moyenne, ce qu'on appelle bourgeoisie, une question d'existence. Indigènes et Allemands immigrés, catholiques, protestants et libres-penseurs qui s'appellent eux-mêmes libéraux, se décidèrent à marcher ensemble malgré leur hostilité et à faire bloc contre le bloc socialiste : ils réussirent du reste et la liste bourgeoise l'emporta sur la liste socialiste. Mais que deviennent les partis nationaux dans une semblable transformation ?

C'est dans les pays où la grande industrie n'est pas née que le sentiment national et la tradition religieuse sont les principales causes de dissentiment, de haine et de lutte entre les hommes. Voyez la Macédoine d'où nous arrivent si souvent des nouvelles tragiques : les Grecs assassinant les Bulgares (à ce que racontent les Bulgares) ; — les Bulgares assassinant les Grecs (à ce que racontent les Grecs) ; — les Roumains se plaignant que les Grecs s'emparent de leurs églises ; — les Grecs se plaignant que les Roumains les mettent à la porte de leurs propres églises... Tout cela est du vieux jeu ! Quand la civilisation matérielle aura pénétré dans ce pays, quand la grande industrie y aura installé ses usines, vous n'entendrez plus parler de ces rixes nationales et religieuses, mais il y aura des grèves, des conflits violents, des guerres de classes entre patrons et ouvriers, entre bourgeois et socialistes...

Nous voyons poindre et même se réaliser déjà dans l'Europe occidentale une transformation de nos nations civilisées qu'avait prédite un de nos poètes il y a environ trois quarts de siècle. Il s'agit d'un poète qu'on ne lit plus aujourd'hui, dont vous ne connaissez plus guère que le nom. M. Brisson en citait un vers l'autre jour à l'ouverture de la session, en saluant le souvenir des victimes du *Lutin* (1) ; et quelques semaines auparavant, M. Fallières, causant avec des journalistes dans sa maison de Loupillon, leur disait que les deux auteurs préférés de sa jeunesse étaient Paul-Louis Courier

(1) M. Brisson comparait cette mort obscure et désespérée à la fin éclatante des marins sombrant sous notre première République avec le *Vengeur* et il ajoutait :

Heureux celui qui mourut dans ces fêtes !

et Béranger. En effet, il faut être un barbon, aujourd'hui, pour avoir lu et presque appris par cœur ces auteurs, au temps juvénile de l'enthousiasme. La chanson de Béranger à laquelle je pense et que j'ai dans la mémoire nous fait remonter au règne de Louis-Philippe, lorsque se formait un parti socialiste, fermentation de rêves idéalistes et de passions révolutionnaires... Béranger personnifie ces aspirations dans la belle chanson du *Vieux Vagabond*... Et celui ci, mourant dans le fossé de la grand' route, disait :

> Le pauvre a-t-il une patrie ?
> Que me font vos vins et vos blés,
> Votre gloire et votre industrie,
> Et vos orateurs assemblés ?...

Ces vers de 1840 (ou environ) ne sont plus aujourd'hui un rêve; ils sont devenus une réalité comme vous le savez bien. Et si je touche en passant à ce sujet, c'est que les nations de l'Europe la plus civilisée sont ébranlées dans leur consistance traditionnelle et que les rapports de la politique internationale seront par là modifiés. Un nouvel ordre d'idées, de sentiments et surtout d'intérêts crée des sortes de nationalités nouvelles et, en un certain sens, des nations internationales.Comment s'appelleront-elles dans l'avenir, syndiqués, unifiés, inter-syndiqués, rouges ou jaunes, ou de quelque autre nom qui naîtra demain ? Je n'en sais rien, mais je constate la formation sous nos yeux mêmes de ces forces, antagonistes des anciennes nationalités.

L'histoire ne se fait pas par révolution soudaine, par un orage imprévu, par un cyclone : une révolution proprement dite est l'acte final, le dénouement d'un drame préparé de loin, l'écroulement d'un vieux monument affaissé et lézardé. Le temps n'est pas éloigné peut-être où les guerres de nationalité paraîtront aussi déraisonnables que les guerres de religion du XVIe siècle. Quant la richesse s'est créée et avec elle la propriété, la jouissance du bien-être chez les uns et le désir du bien-être chez les autres, la question économique se subordonne la question nationale et même dans une certaine mesure la question religieuse. Notre Europe occidentale a déjà traversé une crise et une transformation semblables à celles que verra le XXe siècle : c'est aux IIIe et IVe siècles de notre ère, dans cette période de l'histoire que nous appelons « l'invasion des barbares » mais qu'en Allemagne, se plaçant à un autre point de vue, on appelle simplement « la migration des peuples » (*Vœlkerwanderung*). Je n'entre pas dans cette histoire, car ce serait allonger ces considérations préliminaires : j'aurai du reste occasion d'y revenir quand je vous résumerai l'origine et l'histoire des nations germaniques. Je

me borne seulement à dire que dans cette période troublée des IIIe-IVe siècles où j'entrevois comme un mirage brumeux de notre prochain XXe siècle, il ne faut pas voir une période d'invasions et de conquêtes au sens moderne du mot, mais une révolution économique et sociale.

J'ai anticipé sur l'avenir, je le reconnais, en vous parlant de la transformation que subira l'idée nationale en présence d'une idée nouvelle, en vous parlant de la lutte des classes qui remplacera la lutte des nations. J'ai anticipé, car le monde entier ne marche point du même pas; la grande industrie avec ses aspirations socialistes ne s'est pas organisée et développée dans tous les pays. Si le sentiment national s'est affaibli chez nous et hors de chez nous dans les régions de développement industriel, il règne ailleurs dans toute sa force, dans l'Europe centrale et orientale entre les Slaves d'un côté, les Allemands et les Italiens de l'autre, et plus encore dans la péninsule du Balkan ouverte seulement d'hier à la civilisation intellectuelle et morale.

Peut-on même dire que le nom d'Europe, au sens de la poétique définition d'un grand géographe allemand (Karl Ritter) « la fleur du monde » puisse s'étendre avec justesse à l'Europe orientale, à la Turquie de ce côté du Bosphore qui est encore de l'Asie, et à des pays qui, hier encore, étaient provinces turques? Peut-il s'étendre à ces régions orientales de l'Austro-Hongrie qu'un écrivain allemand appelait une demi-Asie, *Halb-Asien*? Peut-il s'étendre aux régions orientales de la Russie? Et n'est-ce pas seulement d'avant-hier que l'on porte aux monts Oural la frontière bien fictive de l'Europe?

II

Et puis, aujourd'hui, y a-t-il seulement l'Europe? « Nous vivons dans un siècle rapide », disait récemment M. de Courcel à la Société d'Histoire Diplomatique, « mouvement, vitesse, conquête du globe... (1) ». Cela n'est pas vrai seulement de la transformation due aux progrès des sciences physiques, cela est vrai aussi de l'agitation de l'espèce humaine sur le globe terrestre, de la pénétration réciproque des groupes humains, de la reconstruction d'une nouvelle Babel pour laquelle on voudrait inventer une langue universelle, hier le volapück, aujourd'hui l'espéranto.

En me reportant par la pensée à l'origine de notre Ecole, je me

(1) Discours cité dans le *Temps* du 10 juin 1906.

rappelle un temps où les frontières de l'Europe étaient en même temps celles de notre enseignement. La politique européenne et ce qu'on appelait « l'équilibre européen » était le tout de notre politique étrangère. On comptait alors cinq grandes puissances et on n'en comptait qu'en Europe. Aujourd'hui cette politique est devenue universelle — ce qu'un néologisme bien inutile appelle *mondiale* —; les Etats-Unis sont devenus une grande puissance et ils se préparent à intervenir dans les affaires européennes, de même que l'Europe intervenait autrefois dans les affaires américaines. Le Japon vient d'entrer en ligne à la suite des Etats-Unis. Demain ce sera la Chine avec une force d'expansion impossible à prévoir .. Que deviendra, dans ce nouvel équilibre, dans l'équilibre universel qui remplacera l'équilibre européen des anciens temps, que deviendra notre pauvre petite Europe, et surtout notre pauvre petite France? C'est à cet avenir que faisait allusion l'empereur Guillaume II déjà en 1895, c'est-à-dire bien avant la guerre russo-japonaise, mais lorsque le Japon essayait ses jeunes forces dans une guerre rapide avec la Chine. L'empereur allemand avait fait peindre un tableau par un artiste de sa cour, mais d'après son croquis, de sorte que l'œuvre est bien sienne par sa pensée. Sur un rocher qui domine le vide, saint Michel, l'épée à la main, se tient devant les nations de l'Europe : il leur montre, dans le lointain, l'Orient en feu et le dieu Bouddha trônant au milieu de l'incendie. Au-dessous, cette légende : *Voelker Europas, wahret Ihre heiligste Güter* « Peuples de l'Europe, gardez avec soin vos biens les plus sacrés ». La pensée de ce tableau est un document, un symptôme et peut-être une prophétie : c'est à ce titre que je le cite ici.,.

Ce ne sont pas seulement des rivalités d'Etats qui se préparent, ni même des rivalités de nations (au sens européen du mot), ce sont aussi des rivalités de races, pour prendre ce mot au sens réel, au sens de l'histoire naturelle. Pendant longtemps la race blanche a dominé ou prétendu dominer le monde : elle a en effet dominé et asservi la race noire d'Afrique, la race rouge d'Amérique grâce à la poudre et au mousquet que ne connaissaient pas les peuples civilisés du Mexique et du Pérou ; c'est également grâce à une supériorité d'armement que la race blanche a cru pouvoir dominer la race jaune, celle ci pourtant déjà civilisée et organisée au temps où nos ancêtres vivaient sauvages ou barbares dans les forêts d'Europe. Mais cette supériorité n'a été qu'une avance passagère ; elle se perd tous les jours..., elle sera bientôt perdue. Est-ce le cas de parler de péril jaune, comme vous l'entendez souvent, de péril noir, comme on commence à le dire dans l'Afrique anglaise du Sud,

parce que là, sous le nom d'Ethiopianisme, se forme déjà un parti de relèvement et d'indépendance de la race noire? Vous vous rappelez une fable de La Fontaine où, devant un tableau humiliant pour son espèce, le lion s'écrie :

Avec plus de raison nous aurions le dessus,
Si mes confrères savaient peindre.

Oui, avec plus de raison, les hommes jaunes et les hommes noirs pourraient, et depuis longtemps déjà parler de la tyrannie de la race blanche, du péril blanc. Voyez l'esprit de jalousie qui, même au xx[e] siècle, règne chez les blancs, même contrairement à la foi des traités, en Australie où des lois spéciales écartent du sol australien les hommes d'autres couleurs, au Canada où l'on crée déjà des restrictions particulières au débarquement des immigrants jaunes, aux Etats-Unis surtout où les Chinois sont l'objet de mesures d'exclusion et où les Japonais eux mêmes voyaient le mois dernier, à San-Francisco, leurs enfants exclus des écoles publiques, non seulement malgré les usages internationaux mais contrairement à la charité chrétienne et à la fraternité humaine. Ce fait confirme ce que je vous disais tout à l'heure de l'élément économique qui est au fond de toute lutte humaine.

Le Noir est considéré — non à tort peut-être, mais c'est une question d'anthropologie — comme un inférieur qui se révolte, un inférieur bon tout au plus pour des alliages (voyez en France les trois Dumas et en Russie Pouchkine, cet *Arap*, comme on dit en russe); le Jaune est considéré comme un rival dangeureux, pour ne pas dire un supérieur. La vérité à cet égard a été dite, *ridendo*, par l'humoriste américain Bret Harte dans sa jolie ballade *The heathen Chinee*. Un Américain qui se sait sûr de son adresse au jeu, invite à une partie de cartes un Chinois qui lui paraît naïf,

For his smile it was pensive and child-like.

Mais Ah Sin est plus habile tricheur que le Yankee, grâce à la longueur de ses ongles et à la largeur de ses manches, et le Yankee, d'abord surpris, mais bientôt après indigné, jette les cartes à terre en s'écriant :

« Nous sommes ruinés par le travail à bon marché des Chinois! »

We are ruined by Chinese cheap labour !

Par l'imitation de l'Europe occidentale, imitée parce qu'elle a été jusqu'ici prépondérante, le monde prend peu à peu une figure uniforme dans ses institutions politiques. Je ne sais si c'est un bien, car un régime vaut surtout comme résultat d'un développement

historique et de mœurs traditionnelles. Cela ne se décalque pas, ne se copie pas mécaniquement. On a appelé le Parlement de Westminster *mater parlamentorum*, et non à tort, car partout où il existe, le régime parlementaire est une imitation anglaise, quoiqu'il ne soit pas pratiqué à l'anglaise. D'Europe l'imitation passe au reste du monde ; le Japon a un parlement depuis qu'il s'est européanisé ; la Russie se décide à suivre aujourd'hui cet exemple. Plus loin encore, la Perse ouvre aussi son parlement...

Quand le monde se mêle et se pénètre ainsi, est-il bien juste de parler de cosmopolitisme et de nationalisme ? L'antithèse est littéraire et frappe l'esprit, mais ni l'un ni l'autre de ces termes ne représente une réalité absolue et fermée en elle-même. Si l'on pouvait faire subir un interrogatoire précis et serré — à la façon de la *cross-examination* des tribunaux anglais — aux gens qui se disent ou cosmopolites ou nationalistes, on verrait aisément que dans certaines questions ou par certains côtés le nationaliste de décor ne laisse pas d'être un peu cosmopolite, et de même le cosmopolite ne peut cesser d'être de son pays et de sa nation. Des relations de tout genre traversent les frontières ou passent au-dessus comme les ondes de la nouvelle télégraphie sans fil ; ce sont les sympathies morales et intellectuelles, l'identité de but politique pour les divers partis, et aussi les intérêts économiques.

Tous les peuples sont aujourd'hui solidaires, même dans des guerres auxquelles ils ne prennent pas part. Voyez la récente guerre du Transvaal : la France en a ressenti le contre-coup par la diminution du revenu des valeurs du Sud de l'Afrique et peut-être aussi par la diminution de son commerce avec l'Angleterre, au moins pour ses produits de luxe. Par le câble transatlantique, la Bourse de New-York trouble de ses bourrasques nos Bourses d'Europe. Les révolutions étrangères, les guerres civiles et leurs ruines sont une autre cause d'inquiétude pour des intérêts qui sont d'ordre national aussi bien que d'ordre international. Demandez aux plus petits des capitalistes français — mais ce mot même de *capitaliste* est exagéré — demandez aux plus humbles des épargneurs français s'il ne sont pas en éveil (comme le lièvre au gîte de La Fontaine) aux bruits de révolutions ou de commotions politiques dans tous les Etats étrangers, jusque dans l'Amérique du Sud.

Cet animal est triste et la crainte le ronge !

On peut bien appliquer ce vers du fabuliste à notre rentier qui voit de loin ses valeurs étrangères voguer sur l'Océan du monde, et quelquefois y faire naufrage... et il n'est même pas nécessaire à

notre rentier aujourd'hui de regarder au-delà des frontières pour être triste et rongé de crainte.

Mais je reviens aux pays étrangers et à la solidarité internationale. Il y a quatre ans, on évaluait officiellement — d'après les rapports de nos agents diplomatiques à l'étranger — à près de trente milliards les capitaux français engagés à l'étranger soit par les emprunts d'Etat, soit par les entreprises financières et industrielles (1) et la Russie, comme vous savez, en a pris la plus grosse part. Et depuis ce temps-là, vous ne l'ignorez pas non plus, la fortune française au-delà de nos frontières s'est accrue et s'accroît tous les jours par des dépôts dans les banques de Suisse, de Belgique et d'ailleurs encore. Des capitalistes, peu confiants dans leur avenir personnel au sein de l'âge d'or qui se prépare, veulent mettre leur fortune en lieu sûr. On ne peut savoir encore si l'histoire verra une nouvelle émigration de France comme elle en a vu sous la Révolution française, comme elle en avait vu précédemment après la révocation de l'Edit de Nantes, mais si cette nouvelle émigration se produit, elle différera considérablement des précédentes parce que, depuis lors, la fortune, d'immobilière qu'elle était est devenue mobilière et parce que, la prochaine fois, l'émigration des capitaux aura précédé et accompagné l'émigration des personnes (2).

(*à suivre*). H. GAIDOZ.

(1) *Journal officiel* du 25 septembre 1902 ; mais voir les critiques de M. de Foville dans la *Revue politique et parlementaire* du 10 novembre de la même année, pp. 261-273.

(2) Ce n'est pas d'aujourd'hui, du reste, que des capitalistes de notre pays ont placé une partie de leur fortune à l'étranger pour qu'elle y fût à l'abri de nos révolutions. Le président Grévy possédait en Angleterre des valeurs montant à 172.106 livres sterling (soit 4.252.650 fr.) comme on a su par la déclaration obligatoire au fisc anglais après sa mort : voir le *Statist* du 30 juin 1892, p. 126 (cité par M. Anatole Leroy-Beaulieu dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 avril 1896, p. 825). — Victor Hugo avait montré une semblable prudence ; du moins on l'a dit après sa mort.

QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR

L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE

L'histoire est, sans contredit, l'une des matières dont l'enseignement présente le plus de difficultés ; et pour aucun objet d'étude la question méthodologique ne présente une aussi grande importance. Voilà pourquoi nous pensons qu'il est toujours utile de revenir sur cette question des points de vue les plus divers, pour acheminer petit à petit une entente sur la meilleure façon de proposer cette discipline.

Les difficultés surgissent en effet de tous côtés, lorsqu'il s'agit d'exposer aux jeunes esprits le développement du passé. En premier lieu, le caractère de l'histoire n'est pas encore définitivement précisé. Est-ce une discipline littéraire, destinée seulement à vivifier le sentiment, ou est-ce une science, dont la mission est de procurer à l'esprit un certain nombre de vérités ? Puis, comment faut-il procéder pour enseigner l'histoire dans les différentes écoles ? Quelle différence doit-on introduire entre la manière de faire un cours d'histoire dans les écoles primaires, dans les écoles secondaires et dans les Universités ? On est même allé jusqu'à se demander s'il ne serait pas utile de procéder dans les explications historiques, comme on le fait pour les autres matières des programmes, c'est-à-dire du connu à l'inconnu, et suivre ainsi en histoire la méthode rétrograde ou inverse, en partant du temps présent pour reculer vers le passé toujours plus lointain. Et si l'on admet que l'histoire est une science, destinée à procurer à l'esprit des connaissances réelles, comment faut-il la traiter ? Par des tableaux qui ressuscitent autant que possible la vie passée, ou bien par des notions

abstraites qui résument dans notre esprit les faits multiples du devenir ?

On voit donc que des problèmes se posent quand il s'agit de se prononcer sur la façon la plus appropriée de proposer l'histoire, et on s'aperçoit aussi que, si on n'est pas guidé dans la façon de procéder par des principes rationnels, il est impossible d'arriver à un résultat satisfaisant.

Nous allons exposer, en un bref résumé, notre façon de voir dans cette difficile question, en nous basant toujours sur des principes que nous croyons être les seuls vrais dans cette matière.

∴

L'histoire n'est pour nous ni un art, ni une discipline littéraire, mais bien une science ; car elle n'a pas pour but de procurer à notre esprit de *belles* impressions, mais bien la *vérité* sur le développement qui a précédé les temps dans lesquels nous vivons. C'est du moins la tendance incontestable de notre époque de substituer aux narrations imagées et intéressantes, mais qui ne se préoccupaient pas trop de la vérité, de l'historiographie plus ancienne, l'exposition véridique du passé autant qu'il est en notre pouvoir de le faire.

L'enseignement de l'histoire étant donc celui d'une science, d'une discipline qui poursuit l'établissement de la vérité sur le développement de l'humanité, il devra suivre, dans son application, une méthode appropriée au but qu'il a en vue.

Mais la nature de la science historique, différente de celle des sciences nommées exactes ou naturelles — et que nous préférerions désigner par le terme de sciences des faits de répétition — exige aussi une méthode particulière de proposition.

L'histoire relie en effet des faits individuels dans des séries particulières à une époque ou à un groupe humain. La base donc, dans la connaissance scientifique de l'histoire, ce sont les faits singuliers qu'elle relie dans la succession ; les idées abstraites, sur lesquelles repose toute connaissance scientifique d'un domaine de la réalité, sont représentées par les lignes des séries qui enchaînent ces faits singuliers dans des touts plus compréhensifs. La connaissance

scientifique du passé est donc composée de deux éléments : l'un *individuel*, l'exposition des faits singuliers ; l'autre *général*, les idées qui enchâssent ces faits dans les cadres de séries.

Pour nous rendre plus pleinement compte de la différence qui existe entre la connaissance des faits de développement et celle des faits de répétition (sciences exactes ou naturelles), il faut nous rappeler que dans cette dernière, les faits individuels disparaissent entièrement dans les lois qui en sont abstraites, et que ces faits individuels ne conservent une importance que pour le cas où il serait nécessaire de vérifier la loi par une expérience. Dans les sciences des faits de répétition, on n'a que des notions abstraites des lois, car les notions concrètes relatives aux faits individuels qui ont servi à les former ont complètement été absorbées par elles.

Il en est tout autrement dans les sciences des faits de succession, et notamment dans l'histoire. Les notions abstraites des séries étant composées, pour chacune d'elles, de faits différents et qui ne se reproduisent plus jamais identiquement dans le courant de la durée, il s'ensuit que ces notions abstraites ne peuvent être détachées des notions individuelles sur lesquelles elles reposent.

Si la connaissance scientifique des faits de répétition élimine ces derniers de notre esprit, pour n'en conserver que la partie générale, l'essence, la loi, celle des faits successifs de l'histoire n'existe qu'autant que ces faits sont reproduits dans l'esprit en même temps que les notions générales qui les relient dans la succession. Ne posséder en histoire que des généralités sur le développement, telles que l'affermissement du pouvoir royal en France, le développement des libertés anglaises, le progrès du pouvoir pontifical, l'émancipation des communes, le développement de la littérature critique du XVIII[e] siècle, sans posséder en même temps les faits sur lesquels ces généralités se basent, ne signifie posséder qu'une pseudo-science, attendu qu'en histoire, les lignes générales des séries enchaînent toujours des faits qui ne se sont produits qu'une seule fois dans le cours du temps, et ne se reproduisent plus jamais, et qu'il faut donc les connaître pour posséder la science.

*
* *

Si ces principes sont exacts, la méthode d'enseignement de l'his-

toire ressortira d'elle-même, d'une façon claire et précise, de la nature même de l'objet qu'il s'agit de proposer.

On commencera donc non par le connu, car en matière sociale, pour l'enfant, les formes compliquées de la vie actuelle sont encore plus difficiles à connaître que les formes plus simples des premiers commencements, mais bien par le *concret*, par l'étude des faits singuliers, laissant l'*abstrait*, l'établissement des séries pour plus tard, pour le cours secondaire. Voilà ce qui justifie jusqu'à un certain point la méthode biographique que l'on préconise pour l'enseignement initial de l'histoire, quoique nous soyons d'avis qu'il ne faut pas borner l'exposition du passé, même pour les commençants, aux seuls personnages célèbres de l'histoire et surtout, comme on le fait le plus souvent. aux seuls personnages politiques, mais qu'il serait très utile, au contraire, de familiariser les jeunes esprits avec la connaissance, aussi individuelle, d'institutions, de morceaux littéraires, d'œuvres d'art, tout cela bien entendu en maintenant toutes ces notions dans la sphère des idées enfantines. Nécessairement, pour restreindre et simplifier, autant que possible, la proposition d'une matière aussi étendue et aussi compliquée que l'est celle de l'histoire, il est nécessaire de la limiter, dans les classes primaires, au seul pays dont il s'agit et de ne toucher aux autres contrées que lorsque les faits historiques y poussent. C'est encore ici, dans l'enseignement primaire, que l'on pourra prendre en considération les buts que l'histoire doit poursuivre parallèlement à la connaissance de la vérité, et en premier lieu le réveil de l'amour du pays et du peuple, par l'exposition des malheurs qu'il a dû endurer ou par les hauts faits qui l'ont distingué.

Dans le cours secondaire, tout en revenant sur les faits individuels dans le but de les enrichir d'éléments nouveaux, de les étendre aussi à d'autres pays avec lesquels celui dont il s'agit a été en relations, et de mettre encore mieux en lumière leur importance pour la vie du tout dont on fait partie — l'enseignement s'étendra aussi aux idées abstraites qui relient les faits dans des successions particulières. Les faits individuels de l'histoire ne seront donc plus étudiés d'une façon isolée ; ils seront rattachés les uns aux autres par les liens naturels qui les enchaînent dans la succession.

* * *

Mais qu'est-ce qu'une série historique, et quel est l'élément qui relie les faits irréguliers dans un corps général ?

Toute série est un enchaînement de faits qui part d'une origine plus ou moins lointaine, se développe d'une façon ascendante ou descendante et arrive à un résultat qui donne le nom à la série. Par exemple l'affermissement du pouvoir royal en France commence à s'accentuer sous Louis VI et se développe à travers les conditions les plus variées pour aboutir sous Louis XIV à la formule suprême de l'absolutisme « l'Etat c'est moi ». A partir de ce règne les éléments dissolvants de cette autorité sans limite, se mettent à l'œuvre, et une autre série se développe, celle de la décomposition de l'autorité royale qui aboutit à la fin à une autre série, celle de la grande Révolution française.

Cet enchaînement des faits dans les séries historiques est établi par la relation de cause et d'effet, donc sur le fil de la causalité, de même que la loi, pour prendre naissance, a besoin de la généralisation comme élément générateur. L'espace ne nous permet pas de nous étendre sur la question de la causalité (1), mais personne ne pourra nier que l'histoire a acquis un caractère scientifique à mesure que les événements ont été plus strictement enchaînés par des rapports de cause à effet. Car énumérer seulement la suite des faits sans les placer dans leur relation causale n'est pas plus faire de la science historique, que la description des faits de répétition sans l'élément généralisateur des lois ne saurait constituer une science naturelle (des faits de répétition).

L'enseignement de l'histoire dans les lycées, et en général dans le cours secondaire, devra donc tenir rigoureusement compte de cette condition de la science historique et compléter les connaissances individuelles des faits singuliers de l'école primaire, d'abord par l'élargissement de leur cadre, puis par l'adjonction de l'élément général de la série historique, c'est-à-dire par la mise en relation causale des faits singuliers.

(1) Nous avons consacré à ce problème une étude circonstanciée dans la *Revue de synthèse historique*, année 1904.

*
* *

Mais si le cours secondaire étend son étude sur les faits individuels et sur leur relation de cause à effet, que reste-t-il à faire pour le cours supérieur ?

L'enseignement historique est loin d'être épuisé par ce que l'on apprend dans les lycées, et l'Université a encore beaucoup à faire, pour donner à cet enseignement toute l'étendue qu'il comporte.

Dans le cours secondaire les controverses historiques doivent être exclues et la science que l'on y propose doit être dogmatique, c'est-à-dire que ce que le professeur expose doit être admis sans discussion. L'esprit critique qui a besoin d'un grand fond de connaissances pour se développer, ne saurait être cultivé dans les lycées, avant que les élèves aient amassé le trésor intellectuel nécessaire pour pouvoir par eux-mêmes apprécier la mesure de vérité que contient un fait quelconque. Puis l'étude des sources étant impossible au lycée, cette critique de la véracité des faits n'aurait aucune base.

L'Université remplit précisément ce but ; elle enseigne la façon dont la vérité historique prend naissance au contact des sources dont elle jaillit. Le pour et le contre relativement à une opinion, à l'établissement d'un fait, peuvent être posés, et la critique tant de la véracité des faits, que des causes qui les ont produits peut se donner libre carrière.

Donc, pendant que dans l'école primaire on ne prend connaissance que des faits singuliers dont se compose l'histoire, dans les lycées ces faits seront reliés causalement dans les séries historiques ; mais dans ces deux cours l'exposition de l'histoire sera dogmatique et le professeur imposera sa façon de voir, d'autorité.

Dans le cours supérieur, on assistera au mode suivant lequel cette histoire, que l'on propose comme une chose faite, se produit sous l'effort de la pensée. L'exposition de l'histoire ne sera plus dogmatique, mais critique.

Pourtant nous pensons que pour vivifier et donner de l'intérêt à l'exposition historique dans les Universités, il faudrait y ajouter un

élément qui a été complètement négligé jusqu'à présent, mais que les recherches de nos temps ne permettront plus de passer sous silence.

Cet élément a trait aux diverses questions que soulève la théorie de l'histoire, les différents principes sur lesquels se base la connaissance du passé.

Quoique cette nouvelle description fasse plutôt partie de la philosophie et notamment de la logique des sciences, nous pensons qu'il est préférable de traiter dans un cours d'histoire les diverses questions auxquelles elle touche, et cela aux différentes occasions que l'exposition du passé fournit aux réflexions philosophiques, que de s'en occuper d'un seul jet, dans un cours spécial, détaché des faits de l'histoire.

C'est ainsi que lorsqu'on rencontre sur sa route un grand personnage, on peut s'occuper, avant de passer à l'exposition historique, de la théorie du grand homme, analyser les différentes sortes de génies que l'humanité a produit, et classer celui dont il s'agit dans la catégorie à laquelle il appartient. Si on tombe sur un fait qui ne saurait être expliqué que par la race, par le climat, par la situation géographique ou par le caractère national, il sera très utile d'exposer d'abord la théorie et les diverses forces qui agissent sur le développement des événements, avant d'exposer ce développement lui-même. Si on veut expliquer un changement intervenu dans l'état d'un groupe humain par l'influence du milieu intellectuel ou par celle de l'imitation, l'explication ne pourra que gagner en étendue et en profondeur si on la fait précéder d'une étude sur l'influence du milieu ou sur celle de l'imitation, et ainsi de suite.

Ce n'est que par cette soudure intime entre les principes sur lesquels repose la connaissance du passé et cette connaissance même, que l'on arrivera à introduire dans l'histoire toutes les garanties nécessaires pour que l'investigation conduise à la vérité sur ce qui fut une fois, seul but que doive poursuivre l'histoire.

A.-D. Xénopol.

Jassy.

LES

UNIVERSITÉS DE L'ÉTAT EN BELGIQUE

Le ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique vient de publier le rapport triennal sur la situation de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'Etat pendant les années 1901, 1902 et 1903. Nous en extrayons les indications les plus intéressantes :

Le total des dépenses faites pendant ces trois années, s'est élevé à 9.761.822 francs (soit, par an, une moyenne de 3.254.000 francs). Les crédits consacrés à la construction, l'amélioration, l'outillage scientifique des instituts universitaires ont, sur cette somme totale, absorbé 2.853.920 francs, les traitements du personnel scientifique et administratif des deux Universités de Gand et de Liège 4.806.467 francs, les bourses d'études et de voyage attribuées aux étudiants 322.000 francs.

Pendant la période triennale, des cours d'esthétique, d'histoire de l'art, d'égyptologie ont été institués à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège ; leur fréquentation permet d'obtenir les grades de candidat, de licencié et de docteur en art et archéologie ; un cours de langues scandinaves a été créé à la Faculté correspondante de l'Université de Gand. Un enseignement complet de la géographie, avec examen octroyant les grades de candidat, de licencié et de docteur, a été établi dans les deux Universités de l'Etat. C'est une heureuse innovation. La loi de 1890, qui régit l'enseignement supérieur, a bien organisé un doctorat en histoire dont le programme contient trois cours géographiques (géographie, exercices pratiques, histoire de la géographie) ; mais l'histoire y a réduit à une portion congrue la part de la géographie. La scission s'impose. Toutefois, les grades obtenus par les étudiants ont un caractère purement scientifique, ils n'auront pas de valeur légale avant que des modifications soient apportées à la loi organique de l'enseignement supérieur. L'enseignement des sciences commer-

ciales et consulaires (relevant de la Faculté de droit) a été développé.

Le personnel enseignant de l'Université de Gand compte 95 professeurs, chargés de cours, répétiteurs ; à Liège ce nombre s'élève à 101.

Le total des étudiants liégeois a été, en moyenne, de 1.671 par an (dont 396 étrangers). L'Université de Gand en a compté 811 (dont 101 étrangers). Soit pour les deux Universités : 2.482 étudiants, dont 497 étrangers (ou 80 Belges et 20 étrangers sur 100). De ces 497 étrangers, il y avait 52 Français, 117 Russes et Polonais, 76 Italiens.

Les jeunes gens qui entrent dans les Universités doivent produire un certificat d'études moyennes complètes ; s'ils ne le possèdent pas, ils doivent subir un examen préalable à leur admission aux études universitaires.

La commission chargée de vérifier la valeur des certificats et de procéder aux examens préalables a, pendant les trois années 1901-1903, validé 3.227 certificats et admis 87 récipiendaires. Il n'est pas sans intérêt de constater que, de ces 87 admis, 16 étaient des jeunes filles.

La plupart des indications contenues dans le rapport triennal ne concernent que les deux Universités de l'Etat. Toutefois, ce document fournit un tableau statistique relatif aux examens passés devant les quatre Universités du pays (Bruxelles, Gand, Liège et Louvain) ainsi que devant les trois jurys spéciaux : jury central, devant lequel se présentent les jeunes gens qui n'ont pu suivre régulièrement des cours universitaires ; et jurys réservés aux élèves qui ont fait leurs études supérieures de lettres et de sciences aux collèges religieux de Saint-Louis, à Bruxelles, et de N.-D. de la Paix, à Namur. Les chiffres suivants (pour 1902) donnent une idée de l'importance respective de ces jurys et des Universités :

Saint-Louis a fourni 754 récipiendaires ; la Paix 107 ; le jury central 152 ; Gand 534 ; Bruxelles 1.091 ; Liège 1.176 ; Louvain 1.671. Soit, au total, 4.806 inscrits pour toutes les Facultés. 4.574 ont subi les épreuves, dont 3.132 ont été admis, 1.434 ajournés et 8 refusés. Il y a donc 65 admis sur 100 inscrits. Cette proportion varie suivant les jurys et les Universités. Elle est de 22 0/0 à la Paix, de 26 à Gand, de 27 à Liège, de 29 à Louvain, de 34 à Bruxelles, de 35 à Saint-Louis et de 38 au jury central.

L. LECLÈRE.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

I. — Belgique

Les langues anciennes et la réforme de l'Enseignement moyen. — La *Revue* a signalé naguère (n° du 15 août 1906) l'institution d'une commission officielle chargée de l'examen des améliorations à apporter à l'organisation de l'Enseignement moyen du degré supérieur (en d'autres termes au progamme des athénées, qui correspondent aux lycées français). Elle a indiqué que la réforme projetée tendait à restreindre l'importance de l'étude du grec et du latin.

Les conclusions de la commission ne sont pas encore publiées ; elles sont attendues avec impatience par tous ceux qui s'intéressent à l'étude des langues anciennes. Comme tout fait prévoir que la commission proposera la suppression du grec en tant que matière obligatoire et qu'elle réduira le nombre d'années et d'heures consacrées au latin, plusieurs professeurs des quatre Universités ont pris l'initiative d'une pétition qui sera bientôt remise entre les mains du ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Elle est signée par 185 professeurs des Universités de Bruxelles, de Gand, de Liège et de Louvain et 1.530 professeurs d'établissements publics ou libres de l'Enseignement moyen. En voici le passage essentiel : « Nous avons la conviction profonde qu'il importe aux intérêts les plus élevés de notre pays, à sa culture intellectuelle, esthétique et morale, que la jeunesse des écoles, destinée à constituer un jour l'élite de la nation, reste soumise, par l'étude des langues et des littératures classiques, à l'influence de la pensée littéraire et artistique des Grecs et des Romains. Aucun intérêt respectable, pas plus l'intérêt économique qu'un autre, ne peut être par là compromis. Nous croyons, au contraire, que l'abandon d'un système d'éducation, consacré par l'expérience de plusieurs siècles, serait un recul pour notre pays.... Le grand péril est dans l'esprit utilitaire, hostile à toute étude vraiment désintéressée, et qui tend à ramener tous les problèmes d'enseignement à une valeur appréciable en monnaie... Bien à plaindre seraient les nations où il n'y aurait plus d'autre idéal que l'argent à gagner, où toute l'éducation se réduirait à la recherche des meilleurs procédés pour s'enrichir, soit dans le pays, soit au dehors, où, dans un but d'expansion mondiale, on arrê-

grammaire, en la faisant découler du langage parlé, par lequel elle glissera sans peine dans son esprit, épluchée de tout ce superflu qui ne sent pas la pratique ; et après on passera à la lecture proprement dite.

Dans la lecture, il faut, comme a bien dit Fénelon, qu'on fasse prononcer l'élève naturellement comme il parle, en prenant garde de l'accoutumer à lire avec cette emphase forcée et ridicule qui sent tant la déclamation, dont l'enfant est encore trop gâté dans nos écoles primaires, et même secondaires, par suite d'une mauvaise habitude invétérée et du choix peu heureux de lectures qui l'accompagnent dans ses classes. Son esprit, accoutumé aux causeries les plus gaies, les plus enfantines, se trouble, prouve une espèce de chavirement qui lui fait perdre le son naturel, lorsqu'on le plonge dans un air qui n'est pas propre à son âge, dans ce sérieux qui finit par le rebuter et que l'on préfère sans raison au joli badinage dont se passionnent tant les enfants ; à cette comédie du petit monde qui n'est jamais mal logée dans sa cervelle.

Bien avancé dans la connaissance de la langue, la dernière étape de l'élève sera une étude plus raisonnée de grammaire et la traduction. Exercice, celui-ci, qui présente bien plus de difficulté que toute composition, car traduire, comme a bien observé Hübscher, ne signifie pas un remplacement de mots par d'autres mots, mais c'est donner un nouvel habillement à la pensée, la tournure ou l'expresssion propre à la langue. « L'expression ! mais elle échappe, dit Littré, quand on croit la tenir : celle-ci est exacte, mais n'a point d'éclat ; celle-là est heureuse, mais l'harmonie n'y est pas suffisante. Ainsi l'on va chercher sans cesse le mot qui fuit ».

Mais lorsque l'élève est à même de pouvoir traduire, c'est-à-dire lorsqu'il est suffisamment préparé pour cet exercice, il n'a plus besoin d'être mené par la main : la méthode intuitive le quitte ; et, livré à lui-même, voilà à son côté la vieille méthode, qui, par l'heureuse influence du renouvellement, ayant quitté ses béquilles, l'air rajeuni, lui fait bonne mine, en félicitant ses sœurs qui l'ont si bien façonnée, au lieu d'être brouillée avec elles pour l'avoir chassée de l'école.

Et ce nourrisson, mis au monde et allaité par la méthode directe, élevé par la méthode intuitive, finit par faire son apprentissage sous la vieille méthode.

Raguse (Sicile), mars 1907.

Prof. Ph. Nicastro.

III. — Souvenir pour perpétuer la mémoire de M. Alexandre Beljame

Professeur à la Faculté des Lettres de Paris,
Lecturer à l'Université de Cambridge (Angleterre).

Une souscription est ouverte parmi les anciens et anciennes élèves de M. Alexandre Beljame, à l'effet de faire placer, dans une des salles de la

Sorbonne, un médaillon artistique représentant les traits de ce maître regretté.

L'excédent de la souscription serait versé au **Fonds Beljame** dont le noble but est, comme on le sait, de venir en aide aux étudiants de langue anglaise.

M. Beljame a été un homme de bien. Fervent dans sa tâche, il est mort en la poursuivant

Tous ceux qui l'ont connu, auront certainement à cœur de contribuer à une œuvre que doit perpétuer sa mémoire.

COMITE DE PATRONAGE

Présidents d'honneur :

M. Liard, vice-recteur de l'Académie de Paris ;
M. Croiset, doyen de la Faculté des lettres de Paris.

Membres :

MM.

Baret, professeur-adjoint à la Faculté des lettres de Paris ;
Gebhart, professeur à la Faculté des lettres;
Hovelaque, inspecteur général des langues vivantes;
Lavisse, directeur de l'Ecole normale supérieure ;
Legouis professeur à la Faculté des lettres ;
Lemonnier, professeur à la Faculté des lettres ;
Lichtenberger, professeur à la Faculté des lettres;
Mézières, sénateur, ancien professeur à la Faculté des Lettres;
Morel, maître de conférences à la Faculté des lettres ;
Sevrette, professeur honoraire au lycée Louis-le-Grand.
Miss Willlams, professeur à l'Ecole normale supérieure de Sèvres.

COMITÉ DE SOUSCRIPTION

Membres :

MM. Clermont, Dequaire, Friteau, Jamin, Malfroy, Veslot; Mlles Latappy, Scott.

Les souscriptions individuelles ou collectives doivent être adressées par mandat-poste (et non par mandat-carte), le plus tôt possible :

A M. Clermont, *professeur au lycée Janson de Sailly, 20, rue Scheffer, Paris, XVIe* ;

Ou à Mlle Scott, *professeur au lycée Molière, 84, avenue de Versailles, Paris, XVI.*

IV. — Société des Maisons Universitaires
Siège provisoire : 95, Boulevard Saint-Michel (1)

La Société des Maisons Universitaires se propose de combler une lacune : le travailleur intellectuel, étudiant, jeune professeur, jeune médecin, venant pour des études à Paris, y trouve malaisément le logis riant et hygiénique, l'habitation bien organisée qui lui donnerait l'impression du chez soi. La Société veut mettre à sa disposition, dans des maisons dont le bon marché n'exclura ni la salubrité ni l'agrément, chambre bien tenue avec cabinet de travail, fumoirs, salon-bibliothèque, salles à manger, bains-douches, et quelque espace pour les exercices physiques.

Les Maisons universitaires ne procureront pas le seul bien-être matériel. Par les relations journalières de gens d'opinions variées, adonnés à des études diverses, elles constitueront des centres de groupement intéressants et pourront servir en quelque mesure à cette libérale éducation de l'esprit qui ne s'acquiert pas tout entière aux cours et dans les bibliothèques, mais encore dans les familiers échanges d'idées. Elles aideront aussi — et ce ne sera pas leur moindre utilité — à la formation de bonnes amitiés entre étudiants des différentes nations.

Le projet a été sérieusement préparé ; il repose, au point de vue budgétaire en particulier, sur des données fournies par l'expérience. De toutes parts il recueille des sympathies qui se manifestent par un concours effectif. Il en doit trouver surtout chez ceux qui bénéficieront directement de sa réalisation : travailleurs projetant un séjour à Paris, jeunes étudiants, pères de famille. Nous engageons les uns à s'enquérir avant toute installation des conditions économiques et des avantages multiples qu'offriront les maisons universitaires ; nous demandons aux derniers de devenir actionnaires s'ils le peuvent et, tout en faisant un placement, d'assurer à leurs fils un droit de préférence.

Le comité de patronage répond du large caractère de l'entreprise. Il

(1) Comité de patronage :
MM.
Appell, doyen de la Faculté des Sciences.
Dr R. Blanchard, professeur à la Faculté de Médecine.
Dr Bouchard, professeur à la Faculté de Médecine.
E. Boutroux, de l'Institut.
Michel Bréal, de l'Institut.
Ad. Carnot, Directeur de l'Ecole Nationale des Mines.
Croiset, doyen de la Faculté des Lettres.
Dr Landouzy, professeur à la Faculté de Médecine.
Lavisse, directeur de l'Ecole normale supérieure.
Leroy-Beaulieu, directeur de l'Ecole libre des Sciences politiques.
Lyon-Caen, doyen de la Faculté de Droit.
Mézières, de l'Académie française.
André Michel, conservateur au Musée du Louvre.
Gabriel Monod, de l'Institut.
Georges Picot, président de la Société des habitations à bon marché.
Charles Wagner.

serait superflu d'insister sur la valeur des hommes éminents qui prêtent leur haut appui moral à la Société des maisons universitaires, mais il faut dire l'empressement chaleureux avec lequel ils l'ont donné. Ce fut une preuve excellente que l'idée était mûre. L'accueil que recevra le présent appel en sera, nous espérons, un autre.

Pour le Comité d'initiative :

Henri Bernès, membre du Conseil supérieur de l'I. P. — R.-El. Chalamet, Secrétaire ménagère de la Résidence universitaire. — Dr Julien Noir, de la Société d'Art populaire et d'Hygiene. — Georges Roux, architecte, inspecteur des bâtiments civils.

Extrait des statuts

Art. 1er. — Il est formé, entre les souscripteurs des actions ci-après et tous ceux qui seront ultérieurement admis, une société anonyme régie par les présents statuts et les lois en vigueur, tant sur les sociétés que sur les habitations à bon marché.

Art. 2. — La Société a pour but la création d'habitations à bon marché destinées principalement aux travailleurs intellectuels. Elle prend la dénomination de : Société des Maisons Universitaires.

Art. 3. — La durée de la Société est de cinquante ans.

Art. 4. — Son siège est provisoirement 95, boulevard Saint-Michel.

Art. 5. — Le capital est fixé à 250.000 francs divisé en 2.500 actions de 100 francs. Les actions sont nominatives.

Art. 6. — Les actions devront être libérées d'un quart lors de la souscription, le surplus en trois versements échelonnés.

Art. 7. — Chaque action donnera droit à un dividende qui ne pourra être supérieur à 4 0/0.

Art. 8. — Tout établissement ou association peut souscrire des actions, à charge de se faire représenter dans les assemblées générales par un seul fondé de pouvoirs.

Art. 9. — Il pourra être formé un fonds de prévoyance indépendant de la réserve fourni par des personnes ou associations s'intéressant aux Maisons Universitaires.

Art. 10. — Les associations ne sont responsables des engagements de la Société que jusqu'à concurrence du montant de leurs actions.

Des pourparlers sont engagés pour une location permettant d'ouvrir une première Maison au Quartier Latin en octobre prochain.

Adresser les demandes de renseignements et d'inscription au Comité d'initiative des M. U., 95 boulevard Saint-Michel.

V. — Statistique, pour l'année scolaire 1906-1907, des étudiants, hommes et femmes, inscrits aux diverses Universités et Ecoles d'enseignement supérieur.

Les Facultés et Ecoles d'enseignement supérieur comptent 38.197 étudiants des deux sexes, ainsi répartis : 35.638 étudiants hommes, dont 33.399 français et 2.239 étrangers ; 2.259 étudiants femmes, dont 1 364 françaises et 1.195 étrangères. Soit un total de 3.434 étudiants étrangers, chiffre qui n'avait jamais été aussi élevé, car il atteignait 2.000 à peine en ces dernières années.

Cette importante population universitaire se subdivise ainsi : — droit, 15 551 étudiants, dont 124 femmes ; — médecine, 8.297 étudiants, dont 796 femmes ; — pharmacie, 2.290 étudiants, dont 66 femmes ; — lettres, 5.710 étudiants, dont 1.105 femmes ; — sciences, 6.349 étudiants, dont 468 femmes.

L'Université de Paris à elle seule, ne compte pas moins de 15.789 étudiants, dont 7.032 pour le droit, 3.369 pour la médecine, 2.413 pour les lettres, 2.022 pour les sciences et 953 pour la pharmacie.

Viennent ensuite, classées en raison du nombre de leurs étudiants, les Universités de Lyon (2.783) ; Toulouse (2.675) ; Bordeaux (2.496) ; Nancy (1.841) ; Montpellier (1.752) ; Lille (1.560) ; Rennes (1.498) ; Aix-Marseille (1.269) ; Dijon (966) ; Poitiers (962) ; Grenoble (896) ; Caen (814) ; Besançon (325) ; Clermont (281).

VI. — Les assimilateurs

Ils pullulent comme les moustiques en août. C'est un phénomène caractéristique de ce temps que cette poussée d'impatients désirs qui, pour attraper les avantages de l'échelon immédiatement supérieur, réclament l'assimilation à défaut de l'égalité, comptant moins sur l'effort et le mérite personnels que sur la coalition des intérêts et l'équivoque des formules. L'Université n'y échappe point.

En sa séance du 14 février, la commission extra-parlementaire a essuyé l'exposé d'un système d'*unification générale des traitements* établi sur un traitement de base, celui de bachelier enseignant, qui représenterait la « fonction d'enseignement considérée comme identique à tous les degrés ». Des indemnités seraient superposées selon les titres et grades, non compris celle de résidence. Ainsi ceux qui ont du goût pour l'unité sont servis à souhait, sans toutefois offenser les amants de la diversité.

Cette « fonction d'enseignement considérée comme identique... » (voir plus haut) est une inestimable trouvaille. La conception du bachelier, professeur de base, a aussi son prix, surtout si l'on considère qu'il est

destiné à bientôt disparaître. Il est vrai que le principe une fois admis, les assimilations en eussent peu à peu découlé aussi naturellement que les fleuves de leur source.

Il ne fut point admis. Cependant les chargés de cours des lycées continuent la campagne. Licenciés, ils ont envie d'être assimilés aux agrégés. Statut propre, titularisation, traitement des agrégés, ils prétendent à tout ce que confère un titre qu'ils n'ont point. La maigre indemnité attachée à ce titre même est la seule chose qu'ils ne réclament pas, et pour cause. N'allez pas au moins en inférer qu'ils se tiennent pour les égaux des agrégés; il leur suffit d'être assimilés. Leur modestie ne vise que les avantages, sans ambitionner le titre Un article de la loi de finances leur avait, en 1905, donné une satisfaction équitable. Faisant état des services, des aptitudes, des malchances de concours ou des difficultés initiales dans la vie, un décret leur accorda, dans la proportion d'un cinquième, ce qu'ils pensent à cette heure enlever pour la généralité

Soutenus en province par des professeurs plus généreux que clairvoyants, ils ont imaginé, pour réussir, la combinaison « du cadre unique ». On ne saurait trop redire combien leurs vœux sont modestes et qu'ils n'ont encore nul dessein de confondre en un cadre strictement égalitaire agrégés et licenciés enseignants. Ils s'accommoderaient, en attendant mieux, et à la condition que les prérogatives et traitements fussent pareils, d'un cadre unique à deux compartiments, unique sans l'être et tout en l'étant, par assimilation. Il suffirait ensuite de quelques influences politiques pour convaincre à point nommé les bureaux qu'un cadre à deux compartiments a grand besoin d'être unifié tout à fait. Tant il est vrai que la diplomatie n'est pas toujours affaire de diplômes.

Dépouillons donc la réalité du voile des mots et sophismes dont on l'enveloppe, et ne nous aveuglons pas volontairement sur les suites d'une telle entreprise, si elle venait à réussir. C'est, à bref délai, la déchéance assurée de l'enseignement des lycées. Les chargés de cours comptent sur leurs qualités professionnelles pour suppléer au défaut du titre. Nul ne les met en doute ; mais seraient-elles moindres d'aventure s'ils le possédaient, ou sont-elles plus considérables parce qu'ils ne l'ont pas ? Même ils ont pu, devant la commission extraparlementaire, produire ce paradoxe qu'au regard « de la fonction enseignante il n'y a pas de différence, ou guère, entre le licencié et l'agrégé » ; que le premier a acquis largement tout le savoir nécessaire à l'enseignement qu'il donne et que l'autre n'est qu'un licencié plus heureux, dont l'autorité pédagogique n'est pas accrue par l'agrégation.

M. l'inspecteur général Lucien Poincaré s'est justement élevé contre ces erreurs. Il a fait remarquer qu'entre la licence et l'agrégation règne un abîme ; que pour les agrégations scientifiques deux licences sont exigées ; que la possession du diplôme d'études supérieures requise pour l'admissibilité au concours est la garantie d'une année de travail personnel et de recherches scientifiques dans toutes les branches, et que c'est méconnaître « l'évolution de la science, en tous ses domaines », que de ne pas comprendre que l'enseignement, même le plus élémentaire, en doit être continuellement pénétré. L'agrégation ne représente pas seulement l'acquis d'une préparation ; elle est aussi un esprit qui vivifie et soutient toutes les disciplines de l'enseignement secondaire.

M. Lucien Poincaré, dégonflant ce paradoxe, répondait du même coup

à un grief que certaines institutions libres répandent sous chape contre les professeurs de l'Université. « Ils sont trop forts », dit-on. Un maître n'est jamais trop fort ; dès qu'il cesse d'être supérieur à sa fonction, il est au-dessous d'elle. Cette fonction, qui est la même sur le papier, ne l'est pas selon qu'elle est remplie par un agrégé ou un chargé de cours. Elle ne l'est pas, parce que l'action détermine la fonction, et que l'action de l'agrégé est de qualité supérieure. Faut-il ajouter que dans le fait la licence est un examen passé dans les Universités, dont quelques-unes sont parfois inclinées à l'indulgence par un besoin de témoigner qu'elles existent et de persévérer dans l'être? Sous la précédente loi militaire et le régime des dispensés, elle a baissé au point que le décret du 13 mai 1905 exige pour la titularisation des chargés de cours une ou deux admissibilités à l'agrégation, qui est un concours, et dont les épreuves orales se passent à Paris devant un jury qui n'est pas un jury de clocher. Faut-il ajouter enfin qu'un grand nombre de licenciés n'ont jamais préparé l'agrégation, et que si le cadre unique était institué, cette préparation serait désormais superflue ?

Une autre conséquence serait l'invasion des influences politiques dans l'enseignement secondaire. L'état où elles ont mis le primaire nous doit mettre en garde. Quand le cadre sera unique, toutes les ambitions seront déchaînées avec tous les moyens de les satisfaire. Ce titre d'agrégé, qui est une garantie pour l'Etat et les familles, servait encore d'un faible rempart contre les sollicitations puissantes. A moins d'un mérite exceptionnel, reconnu ou contrôlé par l'inspection ou le rectorat, il y avait des chaires, des lycées qui ne s'ouvraient pas aisément aux chargés de cours. On ne multipliait pas l'abus de licenciés jouissant à Paris d'une situation supérieure à celle des agrégés provinciaux. A la déchéance des disciplines va-t-on joindre ce désarroi moral qui sème l'intrusion politique, et qui serait la véritable *primarisation* de l'enseignement secondaire ?

Or, le bon public payant, comme disait notre cher Sarcey, a voix au chapitre, par la seule raison qu'il paye. Il n'en aurait plus pour son argent le jour où, les assimilateurs ayant réussi, les agrégés seraient à la fois débordés par les licenciés chargés de cours et les licenciés professeurs adjoints.

Voilà le vrai, qu'il importe d'exposer à l'opinion. Et quant au reste, des mots, des mots, des mots .. (1).

Hippolyte Parigot.

VII. — Le Congrès de Nantes

Les instituteurs syndiqués, réunis en Congrès à Nantes, ont adopté l'ordre du jour suivant :

« Considérant que l'action individuelle est impuissante à faire aboutir nos revendications et que l'action collective pourra seule nous permettre d'atteindre ce but ;

(1) Extrait du *Temps*.

Qu'il est nécessaire de substituer à l'action publique des Amicales actuelles une action économique basée sur l'étroite solidarité des adhérents pour combattre le favoritisme et l'arbitraire administratif;

Que, par l'union du prolétariat manuel et du prolétariat intellectuel, les instituteurs pourront donner aux enfants de la classe ouvrière un enseignement répondant à ses besoins et à ses aspirations;

Qu'en associant leur action à celle du prolétariat groupé, les instituteurs lui apporteront le concours de leurs connaissances et obtiendront en retour l'appui décisif des forces ouvrières organisées;

Que les avantages légaux des Syndicats sont supérieurs à ceux des Associations déclarées; qu'ils peuvent notamment se substituer à ceux de leurs membres qui ont été injustement frappés pour poursuivre devant les juridictions compétentes; qu'ils peuvent ester en justice et avoir recours au Conseil d'État; qu'ils peuvent disposer librement de leurs fonds, acquérir et posséder; qu'ils peuvent être consultés sur tous les différends et toutes les questions se rattachant à leurs corporations; qu'ils peuvent se fédérer, se réunir librement en congrès et fixer eux-mêmes leur ordre du jour; qu'ils peuvent fonder des caisses de retraite, de secours mutuels, etc.;

Proteste contre le projet de loi sur les Associations de fonctionnaires qui, s'il était adopté, constituerait une loi d'exception contre un nombre considérable de citoyens et fait appel à la classe ouvrière pour soutenir les fonctionnaires dans leur lutte contre les traditions d'autorité des gouvernants actuels. »

VIII. — Université de Nancy

Conférence aux officiers de la garnison de Verdun. — Radioactivité, les électrons et les ions, M. Ed. Rothé (Faculté des sciences) 1er mars 1907. L'Allemagne contemporaine, M. Albert Lévy (Faculté des lettres) 8 mars 1907. Convention de Genève (1864), Ses modifications (1899 et 1906) M. Rolland (Faculté de droit) 15 mars 1907. Microbes animaux, Dr Paul Vuillemin (Faculté de médecine) 22 mars 1907. Le minerai de fer en Meurthe-et-Moselle, M. René Nicklès (Faculté des sciences) 12 avril 1907. Impérialismes dans l'Océan Pacifique, Situation de la France dans ce conflit, M. Lévy-Schneider (Faculté des lettres) 19 avril 1907. Les conférences auront lieu au cercle militaire de Verdun, les vendredis indiqués à 8 heures et demie du soir.

Mulhouse. — M. Paul Perdrizet, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, a fait à la Société industrielle de Mulhouse une conférence sur « l'art symbolique au moyen âge » à propos des verrières de l'église Saint-Etienne de cette ville.

L'orateur a donné des détails sur l'origine de l'art symbolique, « représentation des scènes de l'Ecriture Sainte par des dessins se rapportant à l'ère chrétienne et de scènes analogues correspondantes, tirées de l'Ancien Testament ou même de légendes païennes (préfigures) ». Ces com-

positions, qui ont servi au moyen âge aux artistes verriers ou sculpteurs pour les décorations des églises, ont été réunies vraisemblablement par un moine alsacien nommé Ludolf, pour en faire le « *Speculum humanæ salvationis* », ouvrage très répandu à une certaine époque et qui servit jadis de modèle pour les verrières de Saint-Etienne à Mulhouse. Presque ignoré jusqu'à ces derniers temps, ce recueil rarissime va prochainement être réédité.

La conférence a été terminée par des projections de vitraux anciens et de tapisseries représentant différentes scènes de l'histoire sainte, accompagnées de leurs préfigures.

IX. — Muséum d'histoire naturelle

Cours de botanique, classification et familles naturelles des phanérogames. — M. Henri Lecomte, professeur, commencera ce cours le samedi 16 mars, à dix heures, dans l'amphithéâtre de la galerie de géologie et le continuera, à la même heure, le mercredi et le samedi des semaines suivantes.

Les leçons porteront sur les familles de la classe des monocotylédones (caractères des familles ; distribution géographique ; représentants fossiles).

Des exercices pratiques, ayant pour objet l'analyse et la détermination de plantes indigènes et exotiques, auront lieu le jeudi de chaque semaine, à dix heures, rue de Buffon, n° 63,

La galerie des herbiers est ouverte tous les jours, de 1 heure à 5 heures pour les botanistes qui désirent poursuivre des études spéciales.

Des herborisations à la campagne seront annoncées par des affiches ultérieures.

Cours d'anatomie comparée. — M. Edmond Perrier, professeur, membre de l'Institut, commencera ce cours le mardi 9 avril 1907, à 2 heures, dans l'amphithéâtre des Nouvelles galeries, rue de Buffon, n° 2' et le continuera les jeudis, mardis et samedis suivants, à la même heure. Le Professeur traitera des lois du développement embryogénique des animaux. M. le Docteur H. P. Gervais, assistant, dirigera, avec le concours de M. Neuville et de M, Anthony, préparateurs, des travaux pratiques d'anatomie (technique des dissections et des injections ; étude comparée des différents organes, etc), qui auront lieu tous les jours, de deux heures à cinq heures. Le laboratoire des recherches histologiques dirigé par M. Auguste Pettit est ouvert tous les jours de deux heures à quatre heures. Le laboratoire maritime du muséum, à Saint-Vaast-la-Hougue, est ouvert du mois d'avril au mois de novembre ; s'inscrire d'avance l'après-midi, au laboratoire d'anatomie comparée, rue de Buffon, n° 55 ; auprès de M. R. Anthony, directeur adjoint du laboratoire maritime.

Cours de géologie. — M. Stanislas Meunier, professeur, commencera ce cours le mardi 9 avril 1907, à cinq heures, dans l'amphithéâtre de la Galerie de géologie, et le continuera les samedis et mardis suivants, à la même heure. Le professeur fera l'histoire géologique de la mer, depuis les temps géologiques les plus reculés jusqu'à l'epoque actuelle. Il insistera sur le caractère physiologique de la fonction océanique dans l'Economie générale de la terre. Le cours sera complété par des excursions géologiques que des affiches spéciales annonceront successivement.

Cours de chimie appliquée aux corps organiques. — M. Arnaud, professeur, commencera la deuxième partie du cours le mardi 9 avril 1907, dans l'amphithéâtre de chimie du muséum d'histoire naturelle, rue de Buffon, n° 63, à quatre heures et le continuera les jeudis, samedis et mardis suivants, à la même heure. Dans cette deuxième partie du cours, le professeur traitera des alcaloïdes du tabac (nicotine), des quinquinas et de ceux du groupe de la xanthine (caféine, théobromine) ainsi que des synthèses qui s'y rattachent.

Cours de physiologie générale. — M. Nestor Gréhant, membre de l'académie de médecine, professeur, commencera son cours le mercredi 10 avril 1907, à quatre heures, dans son laboratoire, situé quai Saint-Bernard, et le continuera les vendredis, lundis et mercredis, à la même heure. Dans la première partie du cours, le professeur démontrera complètement sa nouvelle technique eudiométrique et ses applications physiologiques. Dans la seconde partie du cours, il s'occupera de la répétition d'expériences relatives au système musculaire et au système nerveux.

Cours de zoologie, mammifères et oiseaux. — M. E.-L. Trouessart, professeur, commencera ce cours le mercredi 10 avril 1907, à quatre heures et demie, dans la salle des cours de la galerie de zoologie (premier étage), et le continuera les vendredi, lundi et mercredi de chaque semaine à la même heure. Le professeur étudiera les mammifères des ordres des singes, des lémuriens, des chiroptères, des insectivores, des carnivores et des rongeurs, en insistant plus particulièrement sur leur classification, leurs mœurs, leur distribution géographique et leurs applications à l'agriculture, au commerce et à l'industrie. Dans la leçon d'ouverture, il traitera *Des animaux à sang chaud et de l'évolution de la chaleur animale*. Le cours sera complété par des conférences dans les galeries et dans la ménagerie, dont les jours et heures seront indiquées par des affiches spéciales.

Cours de paléontologie. — M. Marcellin Boule, professeur, commencera ce cours le mercredi 10 avril 1907, à trois heures, et le continuera le vendredi et le mercredi de chaque semaine, à la même heure. Il présentera le résumé de l'histoire des êtres de tous les temps géologiques, depuis l'époque cambrienne jusqu'à l'époque actuelle. Les leçons seront faites dans l'amphithéâtre des nouvelles galeries, rue de Buffon, n° 2.

Des leçons complémentaires et d'un caractère plus pratique seront données les lundis dans la galerie ou le laboratoire de paléontologie. Le laboratoire de recherches, rattaché à l'Ecole des Hautes Études, est ouvert tous les jours de dix heures du matin à six heures du soir.

Cours de mineralogie. — M. A. Lacroix, professeur, membre de l'Institut, commencera ce cours le mercredi 10 avril 1907, à cinq heures dans l'amphithéâtre de la galerie de minéralogie, et le continuera les mercredis et vendredis suivants, à la même heure. Le professeur étudiera au point de vue minéralogique l'éruption du Vésuve d'avril 1906. Après avoir retracé à grands traits les principaux phénomènes dépendants de la physique terrestre, il passera en revue la composition chimique de la lave récente — les variations de sa composition minéralogique et de sa structure en fonction des conditions de son refroidissement — les sels produits par les fumerolles — enfin, les phénomènes métamorphiques subis par certains blocs projetés. Il discutera ensuite les conséquences à tirer de ces observations pour l'interprétation des minéraux et des roches du vieux Vésuve (Somma) et d'une façon plus générale pour la connaissance de l'autopneumatolyse et des phénomènes de contact des magmas éruptifs ; il appliquera les résultats ainsi obtenus aux volcans du massif central de la France. Des conférences auront lieu au laboratoire de minéralogie, rue de Buffon, n° 61, les lundis à huit heures et demie du matin, à partir du 15 avril 1907.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Du 6 décembre. Institut de France. Académie de médecine. Legs de Mme Devers, veuve *Liard*. — Le secrétaire perpétuel est autorisé à accepter, au nom de l'Académie et aux clauses et conditions imposées, le legs d'une somme de quarante mille francs fait à son profit par Mme Devers, *veuve* Liard.

Conformément à la volonté de la testatrice, les arrérages de cette somme seront affectés à la fondation d'un prix biennal ou triennal, au choix de l'Académie, dit *prix Clotilde-Liard*, qui sera décerné au savant ayant apporté le plus de perfectionnement dans le traitement de la diphtérie. (*Décret*.

Du 8 décembre. Académie des sciences. Legs Casimir Julien. — Le secrétaire perpétuel est autorisé à renoncer, au nom de l'Académie, au legs fait à son profit par M. Casimir Julien. (*Décret*.)

Circulaire relative à la réorganisation des études pharmaceutiques (du 11 décembre)

Le ministre de l' Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, à Monsieur le Recteur de l'académie d

Dès la promulgation de la loi du 19 avril 1898, ayant pour objet l'unification du diplôme de pharmacien, il a paru qu'une réorganisation des études pharmaceutiques s'imposait.

Mais comme, par ses dispositions transitoires, la loi du 19 avril permettait aux étudiants de s'inscrire au stage en vue du titre de pharmacien de deuxième classe pendant un délai de deux ans à partir de sa promulgation, c'est-à-dire jusqu'au 21 avril 1900, il parut en même temps que la question ne présentait aucun caractère d'urgence, et l'on crut devoir en ajourner l'examen.

Il est possible aujourd'hui d'entrevoir l'époque à laquelle le diplôme de pharmacien de deuxième classe cessera d'être délivré, et, dès lors, j'estime que le moment est venu de mettre à l'étude la question de la réforme des divers règlements relatifs à la scolarité et aux examens auxquels sont astreints les aspirants au titre de pharmacien de première classe.

Je vous serais donc obligé d'en saisir l'assemblée de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université d... (*ou* l'assemblée de l'Ecole supérieure de pharmacie de l'Université d...) et de l'inviter à en délibérer.

Pour apporter plus d'ordre dans cette enquête, je désirerais que la Faculté (*ou* l'Ecole) examinât les points suivants :

1° *Stage*. — Quelles doivent être sa durée et sa place dans le cours des études pharmaceutiques ?

Quelle sera sa sanction ?

2° *Scolarité*. — Faut-il augmenter sa durée actuelle et modifier la répartition des divers enseignements qu'elle comporte ?

Indiquer la nature et l'organisation des travaux pratiques afférents à chacune des années de la scolarité.

3° *Examens*. — Quelles sont les modifications à apporter au régime et au nombre des examens ?

Faut-il instituer des examens semestriels durant la scolarité et maintenir les examens probatoires à la fin de celle-ci ?

Convient-il d'apporter des changements à la notation établie par le décret du 25 juillet 1885 pour les examens ?

4° Quelles doivent être, au point de vue de la durée de la scolarité de la nature et du nombre des examens, ainsi que des conditions dans lesquelles ceux-ci auront lieu, les attributions des Ecoles de plein exercice et des Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie ?

5° Dans quelles conditions les pharmaciens de deuxième classe seront-ils admis à postuler le diplôme de pharmacien de première classe ?

J'attacherais du prix à recevoir la réponse de la Faculté (*ou* de l'Ecole) avant le 1er mars 1907.

Vous voudrez bien y joindre vos observations personnelles.

ARISTIDE BRIAND.

Du 3 décembre. Institut de France. Académie des sciences morales et politiques. — Est approuvée l'élection, faite par l'Académie, de M. Vidal de la Blache, pour remplir la place de membre titulaire, devenue vacante dans la section d'histoire, par suite du décès de M. Albert Sorel.

(*Décret*).

Du 13 décembre. Institut de France. Académie des Beaux-Arts. Donation J.-J. Henner. — Le secrétaire perpétuel de l'Académie est autorisé à accepter aux charges, clauses et conditions imposées, la donation, qui lui a été faite par M. J.-J. Henner, d'un titre de neuf mille francs (9.000 fr.) de rente française 3 0/0 pour les arrérages être affectés, sous le nom de *fondation Jules-Henner* aux objets déterminés dans ladite donation.

(*Décret*.)

Arrêté approuvant la délibération du Conseil de l'Université de Toulouse instituant un certificat d'études de sciences pénales et en réglementant les conditions de scolarité (du 18 décembre).

Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, vu la loi du 10 juillet 1896 ; vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897, por-

tant règlement pour les Conseils des Universités ; vu la délibération du Conseil de l'Université de Toulouse, en date du 30 novembre 1906 ; après avis de la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, arrête :

Est approuvée la délibération susvisée du Conseil de l'Université de Toulouse, instituant un certificat d'études de sciences pénales de cette Université et en réglementant les conditions de scolarité.

ARISTIDE BRIAND.

ANNEXE A L'ARRÊTÉ QUI PRÉCÈDE

Délibération du Conseil de l'Université de Toulouse (du 30 décembre 1906)

Le Conseil de l'Université de Toulouse, vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897, délibère :

Article premier. Il est créé à l'Université de Toulouse un certificat d'études de sciences pénales.

Art 2. L'enseignement comprend : 1° le droit pénal général ; 2° la procédure pénale , 3° le droit pénal spécial ; 4° la science pénitentiaire ; 5° des notions de médecine légale ; 6° des notions de médecine mentale.

Art. 3. L'enseignement sera organisé, sous la direction du doyen de la Faculté de droit, par des professeurs des Facultés de droit et de médecine.

Art. 4. Cet enseignement sera complété par des conférences, des travaux particuliers sous la direction d'un professeur de la Faculté de droit, et par des exercices pratiques à la Faculté de médecine. Les aspirants au certificat assisteront aux expertises, autopsies, etc., que le professeur de médecine légale de la Faculté de médecine sera appelé à faire.

Art. 5. Sont admis à s'inscrire en vue de ce certificat : 1° les étudiants en droit ; 2° les étudiants en médecine ; 3° toutes autres personnes, telles que les avocats et médecins qui ont terminé leurs études, pourvu que ces personnes se fassent immatriculer conformément aux règlements universitaires.

Art. 6. La durée de la scolarité est fixée à deux semestres.

Art. 7. Le certificat est délivré, sur attestation de l'assiduité aux cours, conférences et exercices pratiques, et lorsque le candidat a satisfait à un examen comprenant les épreuves suivantes : 1° une interrogation sur le droit pénal ; 2° une interrogation sur le droit pénal spécial ; 3° une interrogation sur le cours de médecine légale ; 4° une interrogation sur le cours de médecine mentale : 5° une épreuve pratique sur l'une des matières du programme, telle que la lecture d'une fiche anthropométrique, la qualification à donner à une infraction telle qu'elle résulte d'un dossier, la rédaction d'une ordonnance confiant un mandat à un médecin légiste sur un cas donné, un rapport sur un sujet de médecine légale générale ou sur un cas d'aliénation mentale, etc.

Art. 8. Le jury est nommé par le président du Conseil de l'Université. Il comprend : 1° les professeurs chargés de l'enseignement ; 2° deux magistrats.

Art. 9. Le certificat est signé par les membres du jury et par le doyen de la Faculté de droit.

Il est délivré, sous le sceau et au nom de l'Université de Toulouse, par le Recteur, président du Conseil de l'Université.

Du 28 décembre. Institut de France ; Académie des sciences morales et politiques. Donation Tanesse. — Le secrétaire perpétuel est autorisé à accepter, aux clauses et conditions imposées, la donation d'un titre de mille francs (1.000 francs) de rente française 3 0/0 faite au profit de l'Académie par M. Tanesse (Claude-François-Vivant), professeur agrégé de l'Université, en retraite.

Les arrérages seront affectés à la création d'un prix triennal de 3.000 francs, décerné à la personne ayant, dans les trois dernières années précédant le concours, le plus contribué à améliorer la condition de la femme dans une classe de la société ou dans la société tout entière, soit par des dons, soit par l'établissement de certaines institutions auxiliaires de l'Assistance publique, par exemple pour l'allaitement, l'éducation, l'apprentissage, le patronage, etc., prix toujours intégralement décerné, s'il est décerné ; s'il ne l'était pas, les 3.000 francs seraient réservés pour un concours ultérieur (toujours triennal).

Dans ce cas, l'Académie serait libre de décerner un prix de la somme totale, ou plusieurs prix de 3.000 francs (sous forme d'argent ou de médailles) ou bien de proroger encore le concours de trois ans.

La fondation prendra le nom du donateur. (*Décret.*)

Décret relatif aux médecins et aux étudiants en médecine étrangers (du 29 décembre)

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes ; vu la loi du 30 novembre 1892 ; vu le décret du 25 juillet 1893 ; vu les décrets des 31 juillet 1893 et 24 juillet 1899 sur le doctorat en médecine ; vu la loi du 10 juillet 1896 ; vu l'instruction en date du 21 juillet 1896 ; vu la loi du 27 février 1880 ; le Conseil supérieur de l'instruction publique entendu, décrète :

Article premier. Les médecins et les étudiants en médecine de nationalité étrangère, admis à postuler le doctorat universitaire mention « médecine », pourront, en cas de naturalisation ultérieure et après avis de la Commission de médecine et de pharmacie du Comité consultatif de l'enseignement public, être autorisés à postuler, avec dispenses partielles, le diplôme d'Etat de docteur en médecine à la condition de justifier du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou du grade de licencié ès sciences.

Art. 2. La dispense d'examens ne pourra en aucun cas porter sur plus de trois épreuves.

Les épreuves subies au titre universitaire et pour lesquelles le candidat n'aurait pas obtenu des notes jugées suffisantes par le Comité devront être subies de nouveau.

Art. 3. Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-arts et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Arrêté transformant le diplôme de chimiste délivré par la Faculté des sciences de l'Université de Paris en diplôme d'ingénieur-chimiste (du 20 décembre).

Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, vu l'arrêté du 29 avril 1896 ; vu la loi du 10 juillet 1896 ; vu le décret du 21 juillet 1897 ; vu la loi du 27 février 1880 ; après avis de la section permanente du Conseil supérieur de l'instruction publique, arrête :

Le diplôme de chimiste délivré par la Faculté des sciences de l'Université de Paris prend le nom de diplôme d'ingénieur-chimiste.

Arrêté modifiant le titre du certificat d'études supérieures de physique industrielle délivré par la Faculté des sciences de l'Université de Lille (du 27 décembre).

Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, vu le décret du 22 janvier 1896 sur la licence ès sciences ; vu le décret du 8 août 1898, modifiant les articles 3, 7 et 9 du décret du 22 janvier 1896 sur la licence ès sciences; vu l'arrêté du 1er juillet 1896 et les arrêtés ultérieurs qui détermine la liste des matières pouvant donner lieu à la délivrance des certificats d'études supérieures de sciences correspondant aux enseignements des Facultés des sciences des diverses Universités ; vu les propositions de la Faculté des sciences de l'Université de Lille ; après avis de la Commission des sciences du Comité consultatif de l'enseignement public, arrête :

Le certificat d'études supérieures de physique industrielle délivré par la Facuté des sciences de l'Université de Lille, sous le n° 7, prendra le titre de « certificat de physique appliquée ».

ARISTIDE BRIAND.

Du 29 décembre. Académie de médecine. — Est approuvée l'élection, faite par l'Académie, de M. Thoinot, pour remplir la place de membre titulaire devenue vacante dans la section d'hygiène publique, médecine légale et police médicale, par suite du décès de M. Josias. (*Décret.*)

Allocution prononcée par M. Elie Rabier, directeur de l'enseignement secondaire, aux obsèques de M. Piéron. inspecteur général de l'Instruction publique.

Messieurs,

C'est hier soir seulement que j'ai appris des lèvres tremblantes d'émotion de son ancien collègue, M. Pruvost, la mort de M. Piéron. Depuis lors, le temps et la liberté d'esprit nécessaires m'ont fait défaut pour me

permettre d'apporter au bord de cette tombe, où j'aurais le devoir de parler au nom du ministre de l'Instruction publique et de l'Université, un témoignage qui soit digne du bon et fidèle serviteur qui vient de leur être enlevé.

Je m'en excuse, Messieurs, sachant bien d'ailleurs, qu'en ce moment, vos souvenirs douloureusement évoqués suppléent à toute l'insuffisance de mes paroles.

Aussi bien, M. Piéron n'était-il pas la modestie même ? De son vivant, il se fût dérobé à tout éloge public. Si le témoignage que je lui rends ici est une trahison à l'égard de ses services et de son mérite, qu'il soit du moins par sa simplicité même, comme un hommage rendu à l'une des meilleures qualités de son aimable nature.

Je viens pour la première fois de parcourir son dossier de fonctionnaire, qu'à la différence de beaucoup d'autres, il n'a jamais éprouvé le besoin de voir s'ouvrir devant lui.

Il ne s'en trouvera pas dans nos archives de moins encombrant, à la fois, et de mieux rempli : arrêtés ministériels qui, depuis son admission à l'Ecole normale où il entra en 1866 le premier de sa promotion, jusqu'à sa nomination d'inspecteur général, marquent les stades de sa brillante carrière ; notices individuelles ; notes et rapports de ses chefs et de ses inspecteurs, c'est là tout. Pas une ligne, dans ce dossier, signé d'un nom étranger à l'Université ; pas un mot de sollicitation ; pas une lettre de recommandation. Mais cela était de règle alors ! Ceci, même alors, était plus rare : dans les notices écrites de sa main, on ne relève pas une fois, même aux premières années de la carrière, où les ambitions juvéniles se découvrent plus librement, un vœu quelconque exprimé par lui. Il faisait son devoir, s'en remettant pour le reste à ceux qui avaient charge de le juger. Il n'eut point à le regretter, car dans leurs notes et dans leurs rapports, pas un témoignage, pas une proposition qui ne lui soit absolument favorable. Et c'est ainsi que, porté par la confiance qu'on lui faisait partout et que partout il dépassait, il s'est élevé jusqu'au premier rang de notre hiérarchie universitaire. Voilà un cas au moins où la justice de l'Université ne s'est pas trouvée en défaut !

De cet ensemble, où plus de vingt juges différents se rencontrent dans l'unanimité de l'éloge, qu'il me soit permis de détacher seulement deux ou trois témoignages. Ratifiés par vous comme ils le seront, vous jugerez, ce me semble, qu'ils font également honneur à celui qui les a reçus et à l'Université qui, dès le premier jour jusqu'à la fin, a reconnu sans hésitation, sans erreur, sans oubli, le talent et le dévouement mis à son service.

Dès sa sortie de l'Ecole normale, voici ce qu'il promet : « Chef d'une section que tous les maîtres de conférences trouvent très forte, c'est un élève hors ligne et qui sera un professeur de premier ordre ». Ainsi parle le directeur des études scientifiques, l'excellent M. Bertin. Et, à la suite, le directeur même de l'Ecole, l'honnête M. Bouillier, qui pourtant avait cru un jour avoir un reproche à lui adresser, écrit de sa main : « J'ajoute que M. Piéron est un jeune homme excellent, plein de cœur et dévoué à ses camarades ».

Vingt-deux ans après, il occupe au lycée Saint-Louis la première chaire de spéciales de Paris. Recueillons le dernier témoignage rendu au professeur par son inspecteur général, M. Vacquant, bon juge assurément,

car il avait lui-même occupé cette même chaire avec le même succès : « Professeur tout à fait hors ligne. J'ai été, cette année, dans la classe de M. Piéron, comme je fais toutes les fois que je le puis, parce que c'est un vrai plaisir de l'entendre et d'interroger ses élèves. *J'ajouterai que je ne vais jamais dans cette classe sans y apprendre quelque chose de nouveau pour moi* ».

Trois ans plus tard, il est nommé proviseur du même lycée, avec le titre d'inspecteur général hors cadre. Le vice-recteur, M. Gréard, apprécie bientôt, avec sa sagacité ordinaire, le collaborateur précieux qu'on lui a donné :

« M. Piéron a réorganisé le lycée Saint-Louis avec une remarquable entente de tous les intérêts du service. Bien qu'il n'ait pas hésité à entreprendre des réformes de fond, il n'a rencontré aucune difficulté. L'autorité de son enseignement, si vivante encore dans l'établissement, la sûreté de ses vues, l'esprit de mesure et de sagesse avec lequel il en a poursuivi l'application *ont tout de suite groupé autour de lui toutes les bonnes volontés* ».

C'est sur ce témoignage que s'achève le dossier de M. Piéron.

Dans les fonctions d'inspecteur général, pour lesquelles, d'accord avec le directeur de l'enseignement supérieur, qui était alors M. Liard, d'accord aussi, j'en étais sûr, avec tout le personnel de l'enseignement secondaire, je m'étais fait un devoir de le proposer, il sut se constituer, si je puis dire, un dossier d'un autre genre, également honorable, fait de l'estime, de la confiance, de la déférence affectueuse qu'il eut bientôt gagnées de tous les maîtres de son ordre. C'est qu'il n'était pas seulement resté aux yeux de tous le premier professeur de mathématiques de nos lycées; il leur apparut bien vite tel qu'il s'était montré dès l'origine pour ses camarades d'école, « homme excellent, dévoué et plein de cœur ». Et c'est pour cela que ses inspections ont été fécondes. Les conseils, les directions qu'autorisait une réputation de mathématicien à la lucidité infaillible, sa bienveillance, son indulgence reconnues les faisaient accepter et rechercher. Et il allait ainsi de classe en classe, heureux du bien qu'il faisait, rendant justice au mérite, relevant les courages, redressant les défaillances, puisant dans un fonds de généreux optimisme, là même où il trouvait à reprendre, une confiance que presque toujours l'événement justifiait, laissant partout la trace bienfaisante de sa belle intelligence et de sa souriante bonté.

Les privilégiés du cœur sont aussi ceux de la douleur ! Ce qu'il était pour ses amis, pour sa famille, beaucoup parmi nous le savent ; les autres le devinent. Son foyer tout chaud d'affections que la sienne avait fait éclore et nourries, était de ceux où l'union parfaite des cœurs fait rayonner une intimité de bonheur infiniment douce. Et c'est là que la mort vint frapper, laissant après elle une douleur incessamment avivée par le souvenir de tant de joie détruite, par le sentiment d'une tendresse toute prête à se donner encore et toujours et à laquelle un de ses objets les plus chers était ravi pour jamais. Imprudents que nous sommes ! Dans le charme de ses amours qui, au moins parce qu'ils sont aussi des devoirs, sembleraient mériter d'échapper aux coups aveugles du destin, nous oublions que rien n'est excepté de l'universelle et inexorable menace. Nous emplissons nos cœurs d'affections que n'épuiserait pas

une éternité, et tout à coup ces affections sont brisées à la rencontre d'une tombe !

Notre ami traînait avec lui l'incurable blessure et voici qu'au jour même du sombre anniversaire, au moment où il allait porter une fois de plus à l'enfant disparu l'assurance qu'il ne serait jamais oublié, que sa place restait toujours vide et que sans lui il n'y aurait plus jamais de bonheur sans amertume, plus jamais de joie sans remords, sous l'effort de l'insurmontable regret cette blessure s'est rouverte toute grande, et nul ne peut savoir si, dans le dernier battement de ce cœur brisé, il n'y a pas eu autant de douceur de s'en aller vers celui qui attendait seul au fond de sa tombe, que de tristesse de quitter ceux qui restent pour pleurer le père et le fils.

Puissent-ils trouver, ceux-là, dans l'inconsolable chagrin de cette double perte, quelque adoucissement à la pensée qu'ils ne seront pas seuls à se souvenir et que pas une voix discordante ne se mêlera à ce tribut de reconnaissance et de regret que nous déposons ici, en hommage à tant de qualités éminentes de l'esprit, du caractère et du cœur, consacrées avec un sentiment si élevé du devoir, au service de l'enseignement national.

Arrêté approuvant la délibération du Conseil de l'Université de Lille, instituant un diplôme d'études de médecine légale et de psychiatrie médico-légale, et en réglementant les conditions de scolarité (du 11 janvier).

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, vu la loi du 10 juillet 1896; vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897, portant règlement pour les Conseils des Universités ; vu la délibération du Conseil de l'Université de Lille, du 28 décembre 1906 ; après avis de la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, arrête :

Est approuvée la délidération susvisée du Conseil de l'Université de Lille, portant création, à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie, d'un diplôme d'études de médecine légale et de psychiatrie médico-légale, et en réglementant les conditions de scolarité.

ANNEXE A L'ARRÊTÉ QUI PRÉCÈDE

Délibération du Conseil de l'Université de Lille (du 28 décembre 1906)

Le Conseil de l'Université de Lille, vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897, délibère :

Article premier. Il est créé à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lille un enseignement spécial de médecine légale et de psychiatrie médico-légale.

Art. 2. Un diplôme portant le titre de diplôme d'études de médecine légale et de psychiatrie médico-légale sera délivré aux élèves qui, régulièrement inscrits, auront suivi avec assiduité les cours et les exercices pratiques et subi avec succès un examen.

Art. 3. L'enseignement est à la fois théorique et pratique. Il comprend : 1° partie théorique : *a*) Un cours complet de médecine légale ; *b*) Un cours de toxicologie ; *c*) Un cours complet de psychiatrie et de médecine légale psychiatrique ; *d*) Un cours des accidents du travail ; *e*) Un cours de notions de droit relatives à la profession médicale ; 2° partie pratique : *a*) Des autopsies et des examens anatomo-pathologiques y afférent ; *b*) Des examens de blessés et en particulier de victimes d'accidents du travail ; *c*) Des manipulations microscopiques, chimiques ou physiologiques, médico-légales ; *d*) Des conférences pratiques et des démonstrations de toxicologie ; *e*) Des cliniques d'aliénation mentale avec examens de malades ; *f*) Des rédactions de rapports médico-légaux afférents aux cas de pratique signalés ci-dessus.

Art. 4. L'enseignement est donné par : 1° le professeur de médecine légale ; 2° le professeur de chimie minérale et toxicologie ; 3° le chef des travaux pratiques de médecine légale ; 4° le chargé de cours de psychiatrie ; 5° un professeur de la Faculté de droit ou toute autre personne ayant une compétence spéciale ; 6° le préparateur du laboratoire de médecine légale ; 7° et, suivant les besoins, tout professeur agrégé, chargé de cours, préparateur ou chef de clinique autorisé, sur sa demande, à prendre part à l'enseignement.

Art. 5. Sont admis à suivre les cours : 1° les docteurs en médecine français et étrangers ; 2° les étudiants en médecine qui ont satisfait à l'examen de médecine légale. Les médecins des asiles d'aliénés nommés au concours sont dispensés de scolarité, en ce qui concerne la psychiatrie.

Art. 6. La scolarité a une durée de sept mois. Elle commence au 1er novembre. Le registre d'inscription sera ouvert du 1er novembre au 1er décembre.

Art. 7. L'examen comprend : 1° des épreuves théoriques, écrites, portant sur la médecine légale, toxicologie y comprise et la psychiatrie médico-légale. Ces épreuves pourront affecter la forme de rapports sur un thème supposé ; 2° des épreuves théoriques orales consistant en interrogations sur les diverses parties du programme ; 3° des épreuves pratiques portant : *a*) Sur la médecine légale proprement dite : autopsie, recherche de laboratoire, examen d'un sujet vivant et rédaction d'un rapport sur l'épreuve donnée ; *b*) Sur la psychiatrie : examen d'un aliéné et rapport.

Art. 8. Seront éliminés pour l'épreuve correspondante et les suivantes, les candidats qui ne réuniront pas la moitié des points attribués à chaque épreuve. Le bénéfice de l'épreuve subie avec succès reste acquis au candidat.

Art. 9. Il y a deux sessions d'examens. La première a lieu en juin ou juillet. La seconde a lieu en novembre. Cette dernière session est réservée exclusivement aux candidats ajournés à la session de juillet ou autorisés à ne pas s'y présenter.

Art. 10. Le jury d'examen est composé de cinq juges. Il est nommé par le doyen.

Art. 11. Le diplôme d'études supérieures de médecine légale et de psychiatrie médico-légale est délivré par le Recteur, président du Conseil de l'Université, sous le sceau et au nom de l'Université.

Du 3 janvier. Donation Lonquéty à la Faculté des sciences de l'Université de Paris. — Le doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Paris est autorisé à accepter, au nom de ladite Faculté, la donation faite par M. Lonquéty : 1° d'un terrain sis à Wimereux ; 2° des collections zoologiques et botaniques réunies par M. Bétencourt ; 3° d'une somme principale de dix mille francs (10.000 fr.), devant servir à la construction d'un bâtiment annexe du laboratoire de Wimereux, affecté auxdites collections. (*Décret*).

Arrêté approuvant la délibération du Conseil de l'Université de Lille, instituant un certificat d'études spéciales d'hygiène, et en réglementant les conditions de scolarité (du 21 janvier).

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, vu la loi du 10 juillet 1896 ; vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897, portant règlement pour les Conseils des Universités ; vu la délibération du Conseil de l'Université de Lille, du 8 décembre 1906 ; après avis de la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, arrête :

Est approuvée la délibération susvisée du Conseil de l'Université de Lille, portant création, à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie, d'un certificat d'études spéciales d'hygiène et en réglementant les conditions de scolarité.

ANNEXE A L'ARRÊTÉ QUI PRÉCÈDE

Délibération du Conseil de l'Université de Lille
(Du 8 décembre 1906)

Le Conseil de l'Université de Lille, vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897, délibère :

Article premier. Il est créé, à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lille, un enseignement spécial d'hygiène portant sur l'hygiène publique, le génie et l'administration sanitaires.

Art. 2. Un certificat d'études spéciales d'hygiène sera délivré aux candidats qui auront suivi avec assiduité les cours et exercices pratiques et subi avec succès un examen.

Art. 3. L'enseignement comprend : 1° le cours d'hygiène ; 2° un cours complémentaire d'hygiène ; 3° des travaux pratiques de bactériologie appliquée à l'hygiène ; 4° un cours d'hygiène de la première enfance ; 5° des leçons de chimie biologique élémentaire appliquée à l'hygiène ; 6° des conférences sur la législation et l'administration sanitaires, l'assistance publique et privée, la mutualité et les assurances ouvrières en France et à l'étranger ; 7° des conférences extraordinaires d'hygiène professionnelle, de géologie et d'hydrologie ; 8° des excursions (visites d'usines, d'installations sanitaires, etc.).

Art. 4. L'assemblée de la Faculté dressera chaque année les programmes de cours, de conférences, de travaux pratiques et d'excursions.

Elle proposera au choix du Recteur, président du Conseil de l'Université,

les professeurs et chargés de cours ou de conférences auxquels sera dévolue une partie de l'enseignement.

Art. 5. La durée des cours sera de trois mois, du 1er mars au 15 juin de chaque année. Les cours vaqueront pendant les vacances de Pâques.

Art. 6. Sont admis à suivre l'enseignement : 1° les docteurs en médecine français ou étrangers ; 2° avec l'autorisation de la Faculté, les aspirants au doctorat en médecine pourvus du quatrième examen ; les pharmaciens ; les vétérinaires ; les ingénieurs ; les architectes ; 3° toute personne dont la Faculté aura reconnu l'aptitude.

Art. 7. L'examen comprend : 1° une composition écrite sur un ou plusieurs sujets d'hygiène générale ou appliquée ou de législation sanitaire. Quatre heures sont accordées au candidat pour sa rédaction ; 2° un rapport d'inspection sanitaire ou d'expertise ; 3° une épreuve pratique de bactériologie ; 4° une épreuve orale sur toutes les matières de l'enseignement. Chacune des épreuves est éliminatoire. Le bénéfice de l'épreuve subie avec succès reste acquis au candidat. Pour être admis définitivement, les candidats doivent obtenir au moins la moitié du nombre total des points.

Art. 8. Il y a, chaque année, deux sessions d'examens, l'une en juin, l'autre en novembre.

Art. 9. Le jury se compose de cinq juges. Il est nommé par le doyen.

Art. 10. Le certificat d'études spéciales d'hygiène est délivré par le Recteur, président du Conseil de l'Université, sous le sceau et au nom de l'Université.

Du 15 janvier. Institut de France. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Est approuvée l'élection, faite par cette Académie, de M. Félix Voisin, pour remplir la place de membre libre, devenue vacante par suite du décès de M. Doniol. (*Décret*).

Du 18 janvier. Collège de France. — M. Monceaux (Etienne-Paul-Victor), docteur ès lettres, professeur au lycée Henri IV, est nommé professeur de la chaire d'histoire de la littérature latine du Collège de France, en remplacement de M. Gaston Boissier, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

M. Morel-Fatio (Alfred-Paul-Victor), directeur adjoint d'études pour la philologie romane à la section des sciences historiques et philologiques de l'Ecole pratique des Hautes Etudes, est nommé professeur à la chaire de langues et littératures de l'Europe méridionale du Collège de France, en remplacement de M. Paul Meyer, dont la démission est acceptée.

(*Décrets.*)

Du 20 janvier. Donation faite à l'Université de Montpellier par Madame Melon, veuve Tempié. — Le Recteur de l'Université de Montpellier est autorisé à accepter, au nom de ladite Université, la donation faite par Mme Melon, veuve Tempié, sous la dénomination de *Fondation Léon Tempié*, d'un capital de trente-deux mille francs (32.000 fr.), dont

les arrérages devront être affectés à la continuation des cours de français pour les étudiants étrangers de l'Université de Montpellier. (*Décret*.)

Du 13 janvier. Institut de France. Legs Edouard de Soussay. — Le président de l'Institut est autorisé à accepter le legs d'une somme de quinze mille francs, fait au profit de l'Institut par M. Edouard de Soussay, et dont les arrérages formeront un prix qui sera décerné tous les trois ans par une Commission composée pour moitié de membres de l'Académie française et pour moitié de musiciens, membres de l'Académie des Beaux-Arts, à l'auteur d'un livret d'opéra, en vers ou en prose, non encore représenté. (*Décret*.)

Du 7 février. Institut de France. Académie des sciences. — Est approuvée l'élection, faite par l'Académie, de M. le prince Roland Bonaparte, pour remplir la place d'académicien libre, devenue vacante par suite du décès de M. Bischoffsheim. (*Décret*.)

Du 6 février. Institut de France. Académie des sciences morales et politiques. — Est approuvée l'élection, faite par l'Académie, de M. Welschinger, pour remplir, dans la section d'histoire, la place de membre titulaire devenue vacante par suite du décès de M. Himly. (*Décret*.)

Décret portant organisation des observatoires astronomiques (du 15 février)

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes ; vu le décret du 15 mars 1874 ; vu les décrets des 6 décembre 1875, 21 février 1878, 12 mars 1880, 8 novembre 1882 ; vu le décret du 19 décembre 1899, décrète :

TITRE Ier

COMPOSITION ET ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DES OBSERVATOIRES

Article premier. Il est institué un Conseil des observatoires astronomiques relevant du Ministère de l'Instruction publique : Observatoire de Paris ; Observatoire d'astronomie physique, sis à Meudon ; Observatoire d'astronomie annexé à l'Ecole supérieure des sciences d'Alger ; Observatoire d'astronomie rattaché aux Universités d'Aix-Marseille, de Besançon, de Bordeaux, de Lyon, de Toulouse ; Observatoire d'astronomie de l'Université de Paris à Nice (fondation Bischoffsheim), pour lequel il n'est pas dérogé par le présent décret aux clauses spéciales de la donation dont l'acte est annexé au décret d'acceptation du 19 décembre 1899.

Art. 2. Le Conseil est composé comme il suit : les secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences ; le directeur de l'enseignement supérieur ; les membres titulaires du Bureau des longitudes ; les directeurs

des observatoires astronomiques énumérés à l'article premier ; le directeur du Bureau central météorologique ; deux membres désignés par le Ministre pour une période de trois ans et renouvelables.

Le Ministre nomme, pour la même période de trois ans, le président, le vice-président et le secrétaire du Conseil.

Art. 3. Le Conseil reçoit communication des rapports adressés, chaque année, au Ministre par les directeurs des observatoires, ainsi que des rapports des commissions d'inspection.

En cas de vacance d'un emploi de directeur dans les observatoires des départements, d'une place d'astronome titulaire dans les observatoires de Paris et des départements, le Conseil présente au Ministre une liste de deux candidats.

Il arrête, chaque année, la liste des candidats qu'il juge aptes à remplir les fonctions d'astronome adjoint, d'aide-astronome ou d'assistant.

Il donne son avis : sur les propositions des directeurs des observatoires des départements relatives à l'avancement du personnel ; sur les affaires disciplinaires, quand il s'agit de la révocation ou de la mutation pour un emploi inférieur ; sur toutes les questions qui lui sont renvoyées par le Ministre.

Art. 4. Tout membre du Conseil a le droit de soumettre au Ministre, soit pendant la session, soit en dehors des sessions, des propositions sur les questions qui sont de la compétence du Conseil. Le Ministre décide si le Conseil doit être appelé à en délibérer.

Art. 5. Le Conseil se réunit régulièrement chaque année au mois de mars. Le Ministre peut le convoquer en session extraordinaire.

TITRE II

PERSONNEL

Art. 6. A la tête de chaque observatoire est placé un directeur. Il peut être assisté d'un directeur adjoint. Le personnel sous ses ordres comprend : 1° un personnel scientifique ; 2° un personnel auxiliaire ; 3° un personnel d'agents.

Art. 7. Font partie : 1° du personnel scientifique : les directeurs et directeurs adjoints, les astronomes titulaires, les astronomes adjoints, les aides-astronomes ; 2° du personnel auxiliaire : les assistants, les stagiaires, employés et mécaniciens ; 3° du personnel des agents : les garçons, gardiens et jardiniers.

Les secrétaires peuvent être choisis soit parmi le personnel scientifique, soit parmi le personnel auxiliaire.

Art. 8. Les directeurs des observatoires des départements sont nommés par décret sur une double liste de deux candidats, présentée l'une par le Conseil des observatoires, l'autre par l'Académie des sciences.

Art. 9. Les astronomes titulaires des observatoires de Paris et des départements sont nommés dans les mêmes conditions.

En cas de vacance d'une place d'astronome titulaire, il est accordé aux candidats un délai d'un mois à partir de la publication de la vacance au *Bulletin administratif* du Ministère de l'Instruction publique, pour adres-

ser leur demande au Ministre avec l'exposé de leurs titres et de leurs travaux. Ces demandes avec les documents qui les accompagnent sont soumises au Conseil et à l'Académie des sciences.

Art. 10. Les astronomes adjoints, les aides-astronomes et les assistants sont nommés par arrêté ministériel. Ils sont choisis parmi les stagiaires portés sur la liste d'aptitude auxdites fonctions établie annuellement par le Conseil.

Art. 11. Le stage peut être fait dans un ou plusieurs observatoires. Sa durée est de deux ans. Des dispenses partielles ou totales peuvent être accordées par le Ministre, sur la proposition motivée des directeurs des observatoires intéressés.

Art. 12. Les maîtres de conférences des Facultés des sciences et les professeurs agrégés de l'enseignement secondaire peuvent être nommés directement astronomes adjoints ou aides-astronomes, à la condition de figurer sur la liste annuelle de proposition à ces emplois arrêtée par le Conseil.

Art. 13. Les secrétaires, employés, mécaniciens, sont nommés par le Ministre, sur la proposition du directeur.

Art. 14. Chaque directeur d'observatoire nomme, après en avoir référé au Ministre, aux emplois de garçons, de gardiens, de jardiniers et d'auxiliaires temporaires Ces nominations ne peuvent avoir lieu que dans la limite des crédits disponibles.

Le directeur a le droit de révocation.

Art. 15. La révocation et la mutation pour un emploi inférieur d'un fonctionnaire du cadre scientifique ou du cadre auxiliaire sont prononcées par le Ministre après avis du Conseil, le fonctionnaire entendu dans ses moyens de défense ou dûment appelé.

Toutes les décisions rendues en matière disciplinaire sont motivées ; celles portant révocation ou mutation pour un emploi inférieur visent l'avis du Conseil.

Art. 16. L'échelle et le taux des traitements applicables aux diverses catégories du personnel des observatoires astronomiques demeurent fixés par les règlements actuellement en vigueur.

Art. 17. Nul ne peut être promu à un traitement supérieur s'il ne bénéficie, depuis deux ans au moins, du traitement immédiatement inférieur. Toutefois cette règle ne s'applique pas aux fonctionnaires qui changent de catégorie.

En ce qui concerne le personnel des observatoires des départements, les promotions ont lieu dans les conditions indiquées à l'article 3.

TITRE III

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 18. Dans chaque observatoire, le directeur est tenu de résider dans l'établissement ; il ne peut s'absenter sans l'autorisation du Ministre.

Le directeur a autorité sur tous les services ; il y fait exécuter les règlements et les décisions ministérielles. Il assure la coordination et

l'exécution des travaux qui réclament le concours de différents services.

Il peut se charger personnellement d'un des services scientifiques de l'observatoire.

Il est spécialement chargé des services généraux de l'établissement, de la correspondance, de la garde et de la conservation du matériel et des archives, de la préparation et de la présentation du budget et des comptes de fin d'exercice.

Chaque année, le directeur adresse au Ministre, avant le 31 janvier, un rapport sur la situation de l'observatoire, sur les travaux exécutés l'année précédente et sur les travaux à accomplir.

Il adresse au Ministre les propositions relatives à l'avancement des fonctionnaires et agents et aux distinctions honorifiques à leur accorder.

Art. 19. Dans les observatoires rattachés aux Universés, toutes les communications du directeur au Ministre ont lieu par l'intermédiaire du recteur qui y joint son avis.

Les budgets et les comptes de fin d'exercice, avant d'être présentés à l'approbation du Ministre, sont soumis, pour avis, au Conseil de l'Université.

Le directeur tient régulièrement le recteur au courant de tout ce qui concerne le fonctionnement et les intérêts de l'observatoire.

Art. 20. Des fonctionnaires de chaque observatoire peuvent, sur la proposition du directeur et dans la mesure où la disposition des bâtiments le permet, être logés à l'établissement.

Les concessions de logement sont toujours révocables.

Art. 21. Un règlement spécial à chaque observatoire, approuvé par le Ministre, déterminera, pour chaque établissement, l'organisation du service, les obligations des divers fonctionnaires et la durée des congés.

Art. 22. Sont maintenues, en tant qu'elles ne sont point contraires aux dispositions du présent décret, toutes les attributions conférées aux Conseils des observatoires de Paris et d'astronomie physique, sis à Meudon, par les décrets des 21 février 1878, 12 mars 1880 et 8 novembre 1882.

Circulaire et décret relatifs à la suppression du droit de robe et à la fixation des droits d'examens à percevoir dans les Facultés et Ecoles d'enseignement supérieur (du 27 février).

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes

à Monsieur le Recteur de l'académie d

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint ampliation d'un décret, en date du 26 février 1907, portant règlement d'administration publique, et relatif à la suppression du droit de robe et à la fixation des droits d'examen à percevoir dans les Facultés et Ecoles d'enseignement supérieur.

Ce décret supprime le port de la robe en même temps que la perception correspondante, connue sous le nom de « droit de robe ». Les abus qui en résultaient ont été souvent signalés et ont donné lieu à des récla-

mations justifiées. Il était contraire à la dignité des Facultés que des agents chargés d'y faire observer le bon ordre pussent considérer comme la partie la plus importante de leurs ressources non seulement le droit de robe mais les pourboires qu'y ajoutaient des candidats plus généreux ou plus fortunés que d'autres. C'est pour mettre un terme à ces pratiques que le Parlement a bien voulu inscrire dans le budget de 1907 les augmentations de crédits nécessaires à l'amélioration des traitements réguliers des appariteurs et, d'une façon générale, du personnel auquel le service des examens impose un surcroît de travail.

Ces relèvements de crédits sont compensés par une légère élévation des droits afférents à quelques examens; elle a été calculée de façon à éviter aux familles une aggravation de charges réelle.

En retour, les agents des Facultés et Ecoles d'enseignement supérieur ne devront ni solliciter, ni même accepter des candidats aux examens aucune rémunération ni gratification de quelque nature qu'elle soit. Je vous prie de donner à ce sujet à MM. les doyens et directeurs des instructions précises et de veiller personnellement avec le plus grand soin à ce qu'elles soient strictement observées. Si des infractions venaient à se produire, je vous serais obligé de me les signaler; elles devront être sévèrement réprimées.

Je vous envoie ci-inclus un certain nombre d'affiches qui devront être apposées d'une façon très apparente dans les divers locaux, cours, galeries, couloirs des établissements d'enseignement supérieur, ainsi que dans les divers lycées et collèges de votre ressort et dans les bureaux de l'Inspection académique.

Il y aurait lieu, en outre, afin de mieux assurer la publicité de ces dispositions, de les reproduire sur les convocations et sur les avis adressés aux étudiants et à leurs familles en vue des examens.

Le décret ci-joint étant applicable dès le 1er mars 1907, les rétributions qui y sont fixées remplacent immédiatement celles précédemment établies pour les actes auxquels elles correspondent. En conséquence, à partir de cette date, il ne peut être encaissé aucune somme dont le montant ne correspond pas au nouveau tarif.

J'ajouterai qu'il ne sera pas adressé aux secrétariats de nouveaux modèles d'états de droits acquis. Mais vous recevrez ultérieurement des tarifs imprimés qui remplaceront ceux annexés à la circulaire n° 22537 du 9 décembre 1897.

Vous voudrez bien notifier ces dispositions à MM. les secrétaires des établissements d'enseignement supérieur de votre ressort chargés de veiller à leur exécution.

Décret (du 26 février)

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes; vu l'article 6 de la loi du 27 février 1880 portant qu'un décret, rendu en la forme des règlements d'administration publique, après avis du Conseil supérieur de l'Instruction publique, détermine le tarif des droits d'inscriptions, d'examens, de certificats d'aptitude et de diplômes

à percevoir dans les établissements d'enseignement supérieur chargés de la collation des grades ; vu la loi de finances du 16 avril 1895 ; vu les statuts des 13 juillet 1810 (article 14) et 7 août 1812 (article 6) ; vu l'arrêté du Gouvernement du 25 thermidor an XI ; vu le décret du 22 août 1854 ; vu les décrets des 14 juillet 1875, 12 juillet 1878, 3 août 1880, 14 février 1894 ; 1er août 1895, 28 avril 1897, 15 décembre 1902, 7 juin et 15 décembre 1906 ; vu l'avis du Conseil supérieur de l'Instruction publique ; vu l'avis du Ministre des Finances en date du 6 juillet 1906 ; le Conseil d'Etat entendu, décrète :

Article premier. La perception de la rétribution dénommée *droit de robe* est supprimée dans toutes les Facultés et Ecoles d'enseignement supérieur.

Art. 2. Les droits d'examens proprements dits, ci-après désignés, sont fixés de la façon suivante :

DROIT

Premier examen de capacité	35 francs.
Première épreuve du premier examen de baccalauréat. .	65 —
Première épreuve de l'examen de licence.	65 —
Premier examen de doctorat	65 —

SCIENCES

Examen du certificat d'études physiques, chimiques et naturelles.	35 —
Première épreuve des baccalauréats	40 —
Deuxième épreuve des baccalauréats	40 —
Certificats d'études supérieures de licence. } Examen pour le premier certificat d'études supérieures postulé.	25 —
Examen de docteur	85 —

LETTRES

Première épreuve des baccalauréats	40 —
Deuxième épreuve des baccalauréats	40 —
Examen de licence.	45 —
Examen de docteur.	85 —

MÉDECINE

Premier examen de doctorat	40 —
Premier examen de chirurgien dentiste	40 —
Premier examen de sage-femme de 1re classe.	45 —
Premier examen de sage-femme de 2e classe	25 —

PHARMACIE

Premier examen de fin d'études de pharmacien de 1re classe	90 —

Premier examen de fin d'études de pharmacien de 2e classe		60	francs.
Examen d'herboriste de 1re classe		55	—
Examen d'herboriste de 2e classe.	Paris	55	—
	Départements	35	—

ACADÉMIE

Examen du certificat d'études exigé des aspirants au titre de chirurgien-dentiste	35	—

Art. 3. Le présent décret recevra son exécution à dater du 1er mars 1907.

Art. 4. Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel*.

Arrêté approuvant la délibération du Conseil de l'Université de Lille, qui modifie l'article 8 du règlement relatif au doctorat, mention « lettres », de cette Université (du 5 mars).

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

Vu la loi du 10 juillet 1896; vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897 portant règlement pour les Conseils des Universités ; vu l'arrêté du 26 juin 1902; vu la délibération, en date du 1er février 1907, du Conseil de l'Université de Lille; après avis de la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, arrête :

Est approuvée la délibération susvisée du Conseil de l'Université de Lille modifiant ainsi qu'il suit l'article 8 du règlement relatif au doctorat, mention *lettres*, de cette Université :

« Art. 8. Le jury, constitué par le doyen, sera composé d'au moins trois membres, dont le doyen président, parmi lesquels le ou les professeurs qui auront examiné la thèse. »

ARISTIDE BRIAND.

Du 1er mars. Académie de médecine. — Est approuvée l'élection, faite par l'académie, de M. Vincent, pour remplir la place de membre titulaire devenue vacante, dans la section d'hygiène publique, médecine légale et police médicale, par suite du décès de M. Brouardel. (*Décret.*)

Décret rapportant le décret du 25 juillet 1906, instituant un certificat d'études médicales supérieures (du 20 février).

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes ; vu le décret en date du 25 juillet 1906 ; vu la loi du 27 février 1880; vu l'avis du Conseil supérieur de l'Instruction publique, en date du 28 décembre 1906, ainsi conçu : « Le Conseil supérieur de l'Instruction

« publique, estimant qu'il convient à la fois de couper court aux interprétations erronées auxquelles a donné lieu la création du certificat « d'études médicales supérieures et d'assurer les avantages d'ordre scientifique qu'il attendait de cette création pour le recrutement de diverses « fonctions dans les Facultés et Ecoles de médecine, est d'avis qu'il y a « lieu : 1° de rapporter le décret du 25 juillet 1906 ; 2° de maintenir en « leur nature et forme, avec toutes leurs sanctions universitaires, les « épreuves qu'il établissait comme épreuves communes d'admissibilité « aux épreuves spéciales des diverses sections de l'agrégation des Facultés de médecine, telles qu'elles sont fixées par l'arrêté du 25 juillet « 1906; 3° de fondre en un seul statut les dispositions relatives à ces « épreuves communes et à ces épreuves spéciales, et de modifier les « règlements en vigueur en maintenant aux candidats dont les noms « figureront sur la liste de l'admissibilité à l'agrégation les avantages qui « avaient été attribués aux docteurs en médecine pourvus du certificat « d'études médicales supérieures en vue du recrutement de diverses « fonctions dans les Facultés et Ecoles de médecine », décrète :

Article premier. Est et demeure rapporté le décret, en date du 25 juillet 1906, par lequel était institué un certificat d'études médicales supérieures.

Art. 2. Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Arrêté relatif à l'agrégation des Facultés de médecine et des Facultés mixtes de médecine et de pharmacie (du 20 février).

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

Vu le décret du 22 août 1854; vu les statuts des 20 décembre 1855, 16 novembre 1874 et 27 décembre 1880 ; vu le décret du 12 juilet 1878 et l'arrêté du 17 juillet 1885 ; vu l'arrêté du 30 juillet 1887; vu la loi du 27 février 1880 ; vu l'avis du Conseil supérieur de l'Instruction publique en date du 28 décembre 1906, arrête :

TITRE I.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article premier. Les épreuves des concours qui déterminent la nomination des agrégés des Facultés de médecine et des Facultés mixtes de médecine et de pharmacie sont réparties en deux séries indépendantes, épreuves d'admissibilité et épreuves d'admission.

Les épreuves d'admissibilité sont communes à tous les candidats ; les épreuves d'admission sont spéciales suivant les sections déterminées ci-après.

TITRE II

DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Art. 2. Nul n'est admis à s'inscrire pour les épreuves d'admissibilité s'il ne justifie du grade de docteur en médecine.

Art. 3. Le Ministre détermine, d'après les besoins des établissements d'enseignement supérieur médical de l'Etat, le nombre maximum des candidats qui peuvent être déclarés admissibles à la suite de chaque concours.

Suivant la valeur des épreuves, le jury peut rester en deçà de ce nombre.

Art. 4. La date et le siège des épreuves sont fixés par le Ministre.

Les registres d'inscription sont ouverts dans les secrétariats des académies six mois avant la date fixée pour les épreuves. Ils restent ouverts pendant quatre mois.

Art. 5. Les épreuves sont subies devant un jury de neuf membres choisis par le Ministre parmi les professeurs titulaires ou honoraires et les agrégés des Facultés de médecine et des Facultés mixtes.

Aucune Faculté ne peut avoir plus de quatre membres dans le jury.

Le jugement peut être rendu valablement par cinq juges.

Art. 6. Les épreuves d'admissibilité sont : 1° une composition écrite d'anatomie, d'histologie et de physiologie ; 2° un exposé oral de trois quarts d'heure au maximum sur une question de pathologie générale ; 3° une épreuve pratique d'anatomie pathologique y compris les divers procédés d exploration des tissus et des humeurs morbides.

Art. 7. Le président du jury assure la surveillance des épreuves et la régularité des opérations.

Art. 8. Les sujets de la composition écrite sont choisis par le jury.

L'enveloppe qui les contient ne doit être ouverte qu'au début de la composition, en présence des candidats.

La durée de la composition écrite est de quatre heures.

Elle a lieu dans une salle fermée.

Les candidats ne peuvent s'aider d'aucune note, d'aucun ouvrage imprimé ou manuscrit.

Chaque candidat, après avoir signé sa composition, la remet au membre du jury chargé de la surveillance, lequel y appose son visa.

Les compositions sont lues en séance publique sous le contrôle d'un des juges.

Art 9. Trois heures sont accordées à chaque candidat pour la préparation, en salle fermée, sans notes et sans ouvrages imprimés ou manuscrits, de l'exposé oral sur une question de pathologie générale.

Tous les sujets proposés pour cette épreuve sont choisis par le jury avant le commencement de la série des exposés oraux.

Il doit y avoir autant de fois trois sujets que de candidats. Ces sujets

sont placés trois par trois sous enveloppes fermées. Chaque candidat tire une de ces enveloppes suivant l'ordre déterminé par le sort, et choisit pour son exposé oral un des trois sujets qu'elle contient.

Art. 10. Le jury détermine le temps accordé aux candidats pour la préparation de l'épreuve pratique et pour l'exposé des résultats de leur travail.

Art. 11. L'admissibilité est prononcée par le jury, après délibération.

La liste des candidats déclarés admissibles est dressée par ordre alphabétique.

Elle est publiée au *Journal officiel.*

Après la clôture des opérations, le président du jury adresse au Ministre un rapport sur les résultats des épreuves.

Art. 12. Le bénéfice de l'admissibilité reste acquis indéfiniment.

Art. 13. Le premier concours pour les épreuves d'admissibilité s'ouvrira en 1908.

A partir du 1er janvier 1909, un concours sera ouvert chaque année pour ces épreuves.

TITRE III

DES ÉPREUVES D'ADMISSION

Art. 14. Les épreuves d'admission correspondent aux sections suivantes :

I. — Médecine

Anatomie humaine et comparée ; histologie et embryologie ; physiologie ; physique biologique et médicale ; chimie biologique et médicale ; sciences naturelles appliquées à la médecine ; pathologie générale et médecine interne; anatomie pathologique ; médecine expérimentale et comparée ; thérapeutique et pharmacologie ; hygiène ; médecine légale ; maladies nerveuses et psychiatrie ; maladies cutanées et syphilitiques ; chirurgie générale ; obstétrique ; chirurgie infantile et orthopédie ; ophtalmologie ; maladies du larynx, du nez et des oreilles ; gynécologie ; maladies des voies urinaires.

II. — Pharmacie

Pharmacie et matière médicale.

Art. 15. Nul n'est admis à se présenter aux épreuves spéciales pour les sections de médecine s'il n'a subi avec succès les épreuves d'admissibilité.

Art. 16. Les candidats aux fonctions d'agrégé (section de pharmacie) dans les Facultés mixtes de médecine et de pharmacie doivent justifier : Soit : 1° du doctorat en médecine et de l'admissibilité après les épreuves communes, soit : 2° du titre de pharmacien de 1re classe et du doctorat ès sciences physiques ou naturelles, soit : 3° du diplôme supérieur de pharmacien.

Art. 17. Les épreuves sont : 1° une épreuve de titres. Elle consiste en un exposé public de ses travaux personnels fait par le candidat. En vue de cette épreuve, le candidat est tenu de fournir une notice imprimée de ses titres et travaux scientifiques. Le format de la notice est le format prévu par l'arrêté du 1er mai 1896 pour les thèses de doctorat en médecine. Les candidats doivent déposer en outre un exemplaire de chacune de leurs publications ;

2° Une épreuve théorique.

Elle consiste en une leçon orale de trois quarts d'heure faite, après quatre heures de préparation dans une salle fermée, sur une question se rattachant à l'ordre d'enseignement pour lequel le candidat est inscrit. Le candidat choisit entre trois sujets contenus dans une enveloppe tirée au sort.

La surveillance est organisée par le président du jury.

Les ouvrages qui se trouvent à la bibliothèque universitaire sont mis à la disposition du candidat, sur sa demande ;

3° Une épreuve pratique sur un sujet se rattachant à l'ordre d'enseignement pour lequel le candidat est inscrit.

Pour chaque ordre d'agrégation, le jury détermine la nature de l'épreuve pratique, sa durée et la durée de l'exposé oral public où le candidat rend compte de cette épreuve.

Art. 18. Les jurys des diverses sections sont nommés par le Ministre. Ils sont constitués ainsi qu'il suit :

Section d'anatomie humaine et comparée et section d'histologie et embryologie.

Un seul jury composé de cinq juges titulaires : deux professeurs d'anatomie ; un professeur d'anatomie comparée ou d'embryologie ; deux professeurs d'histologie. Deux juges suppléants.

Section de physiologie.

Trois juges titulaires : deux professeurs de physiologie ; un professeur d'histologie, de physique médicale, de chimie médicale ou de médecine expérimentale. Deux juges suppléants.

Section de physique biologique et médicale.

Trois juges titulaires : deux professeurs de physique; un professeur de physiologie ou de médecine expérimentale. Deux juges suppléants.

Section de chimie biologique et médicale.

Trois juges titulaires : deux professeurs de chimie ; un professeur de physiologie, de médecine expérimentale ou de pharmacologie. Deux juges suppléants.

Section des sciences naturelles appliquées à la médecine.

Trois juges titulaires : deux professeurs d'histoire naturelle ; un pro-

fesseur de pharmacologie ou de médecine expérimentale. Deux juges suppléants.

Section de pathologie générale et médecine interne.

Sept juges titulaires : un professeur d'anatomie pathologique ou de médecine expérimentale ; les autres juges seront choisis parmi les professeurs de pathologie générale, de pathologie interne, de thérapeutique, de clinique médicale et des cliniques médicales spéciales. Deux juges suppléants.

Section d'anatomie pathologique.

Cinq juges titulaires : deux professeurs d'anatomie pathologique ; un professeur d'histologie ; un professeur de pathologie générale ou de pathologie expérimentale ; un professeur de médecine interne. Deux juges suppléants.

Section de médecine expérimentale et comparée.

Trois juges titulaires : un professeur de médecine expérimentale ; un professeur de pathologie générale, de médecine interne, de thérapeutique, d'hygiène ou d'anatomie pathologique ; un professeur d'histologie ou de physiologie. Deux juges suppléants.

Section de thérapeutique et pharmacologie.

Cinq juges titulaires : un professeur de thérapeutique ; un professeur de pharmacologie ; un professeur de médecine interne ; un professeur de physique médicale ; un professeur de physiologie. Deux juges suppléants.

Section d'hygiène.

Cinq juges titulaires : deux professeurs d'hygiène ; un professeur de physiologie ; un professeur de physique médicale ; un professeur de médecine interne ou de médecine expérimentale. Deux juges suppléants.

Section de médecine légale.

Cinq juges titulaires : deux professeurs de médecine légale ; un professeur de médecine mentale ; un professeur de chimie ou de pharmacologie ; un professeur de pathologie médicale, de pathologie chirurgicale ou de clinique obstétricale. Deux juges suppléants.

Section des maladies nerveuses et psychiatrie.

Cinq juges titulaires : deux professeurs de pathologie nerveuse ; deux professeurs de pathologie mentale ; un professeur de médecine interne ou d'anatomie pathologique. Deux juges suppléants.

Section des maladies cutanées et syphilitiques.

Trois juges titulaires : deux professeurs de clinique des maladies cutanées et syphilitiques ; un professeur de pathologie générale ou de médecine interne. Deux juges suppléants.

Section de chirurgie générale.

Sept juges titulaires : les juges seront choisis parmi les professeurs de pathologie externe, de clinique chirurgicale, de médecine opératoire et des cliniques chirurgicales spéciales. Trois juges suppléants.

Section de chirurgie infantile et orthopédie.

Trois juges titulaires : deux professeurs de chirurgie infantile et orthopédie ; un professeur de clinique chirurgicale. Deux juges suppléants.

Section d'ophtalmologie.

Cinq juges titulaires : deux professeurs de clinique ophtalmologique ; un professeur de physique médicale ; un professeur de pathologie nerveuse ou de médecine interne ; un professeur de chirurgie ou d'anatomie pathologique. Deux juges suppléants.

Section des maladies du larynx, du nez et des oreilles.

Trois juges titulaires : deux professeurs des maladies du larynx, du nez et des oreilles ; un professeur de chirurgie ou de médecine. Deux juges suppléants.

Section de gynécologie.

Trois juges titulaires : deux professeurs de gynécologie ; un professeur de chirurgie. Deux juges suppléants.

Section des maladies des voies urinaires.

Trois juges titulaires : deux professeurs de clinique des maladies des voies urinaires ; un professeur de chirurgie. Deux juges suppléants.

Section d'obstétrique.

Trois juges titulaires : deux professeurs d'obstétrique ; un professeur de chirurgie. Deux juges suppléants.

Section de pharmacie et matière médicale.

Trois juges titulaires : deux professeurs de pharmacie ; un professeur de botanique ou de matière médicale. Deux juges suppléants.

Art. 19. Peuvent être appelés, au même titre que les professeurs des Facultés de médecine et des Facultés mixtes de médecine et de pharmacie, à faire partie des jurys, les membres de l'Institut et de l'Académie de médecine, les professeurs du Collège de France, du Muséum d'histoire naturelle et des Facultés des sciences, les professeurs honoraires, les agrégés et les chargés de cours des Facultés de médecine et des Facultés mixtes de médecine et de pharmacie.

Art. 20. Aucune Faculté ne peut être représentée devant le jury par plus du tiers des juges.

Art. 21. Lorsque le jury est composé de sept juges titulaires, le jugement peut être valablement rendu par cinq juges.

Lorsque le jury est composé de cinq juges titulaires, le jugement peut être valablement rendu par trois juges.

Pour les sections de l'agrégation dont le jury se compose seulement de trois juges titulaires, après la constitution du jury, un des juges suppléants est désigné par le sort pour assister à toutes les opérations du concours. Au cas où l'un des juges titulaires ne serait pas présent à l'une des séances, il serait remplacé définitivement par ce juge suppléant qui, à partir de ce moment, aura voix consultative et délibérative.

Les juges suppléants ne peuvent pas appartenir à la même Faculté. Ils sont choisis dans les Facultés qui ne sont pas représentées dans le jury, ou, s'il s'agit de jurys composés de sept juges titulaires, dans les Facultés qui n'y comptent pas plus d'un juge titulaire.

Art. 22. Les agrégés sont nommés d'après une liste dressée par le jury par ordre de mérite.

Suivant leur rang de classement, ils sont appelés à désigner la Faculté à laquelle ils désirent être rattachés.

Si, dans l'intervalle de deux concours, une place d'agrégé de leur spécialité devient vacante dans une autre Faculté, ils peuvent y être transférés sur leur demande.

TITRE IV

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Art. 23. Les docteurs en médecine candidats à l'agrégation et déclarés admissibles dans les concours antérieurs au 1er novembre 1907 sont dispensés des épreuves d'admissibilité prévues aux articles 1 et 6 du présent arrêté.

Art. 24. Les dispositions du présent arrêté relatives aux épreuves d'admission seront appliquées aux concours qui seront ouverts à partir de l'année scolaire 1909-1910.

Art. 25. Seront abrogées, à partir de l'entrée en vigueur du régime établi par le présent arrêté, les dispositions contraires des statuts du 16 novembre 1874 et du 27 décembre 1880 et de l'arrêté du 30 juillet 1887.

Art. 26. L'arrêté du 25 juillet 1906 relatif à l'agrégation des Facultés de médecine et des Facultés mixtes de médecine et de pharmacie est rapporté.

Article premier. Les articles 4, 5 et 7 du décret du 1er août 1883 portant réorganisation des Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie sont modifiés ainsi qu'il suit :

Art. 4. Les suppléants sont nommés au concours pour une durée de neuf ans.

Le concours est ouvert devant une Faculté de médecine, une Faculté mixte de médecine et de pharmacie, ou une Ecole supérieure de pharmacie.

Le siège du concours est déterminé par le Ministre.

Peuvent être nommés sans concours : suppléants des chaires d'anatomie et de physiologie, des chaires de pathologie et de clinique internes, des chaires de pathologie et de clinique chirurgicales et de clinique obstétricale, les docteurs en médecine admissibles à l'agrégation des Facultés de médecine. Suppléants des chaires de chimie et de physique, les docteurs en médecine pourvus d'un diplôme de licencié ès sciences portant le groupe suivant de mentions : physique générale ; chimie générale ; minéralogie ou une autre matière de l'ordre des sciences physiques ou des sciences naturelles. Suppléants de la chaire d'histoire naturelle, les docteurs en médecine pourvus d'un diplôme de licencié ès sciences portant le groupe suivant de mentions ; zoologie ou physique générale ; botanique ; géologie.

Peuvent également être nommés sans concours, suppléants des chaires de chimie, de physique et d'histoire naturelle, les pharmaciens pourvus du doctorat ès sciences physiques ou du doctorat ès sciences naturelles.

Après l'expiration du temps légal d'exercice, le Ministre peut maintenir un suppléant en fonctions et même le rappeler temporairement à l'activité, si les besoins du service l'exigent.

Art 5. Les chefs de travaux sont nommés au concours, pour une période de neuf ans. Le concours est ouvert devant l'Ecole où les emplois sont vacants.

Peuvent être nommés sans concours chefs des travaux d'anatomie et d'histologie, chefs des travaux de physiologie, chefs des travaux de médecine opératoire, les docteurs en médecine admissibles à l'agrégation des Facultés de médecine.

Peuvent être nommés sans concours chefs de travaux de physique et de chimie, chef des travaux d'histoire naturelle, les pharmaciens pourvus du doctorat ès sciences physiques ou du doctorat ès sciences naturelles.

Art. 7. Les conditions exigibles des professeurs titulaires et des chargés de cours sont : pour les chaires d'anatomie, d'histologie et de physiologie et pour les chaires de médecine, de chirurgie et de clinique obstétricale le doctorat en médecine et l'admissibilité à l'agrégation des Facultés de médecine ; pour les chaires de physique, de chimie et d'histoire naturelle, le doctorat en médecine et l'admissibilité à l'agrégation des Facultés de médecine ou le titre de pharmacien de première classe et le doctorat ès sciences physiques ou naturelles, ou le diplôme supérieur de pharmacien ; pour la chaire de pharmacie et matière médicale, le diplôme supérieur de pharmacien.

Art. 2. Les dispositions du présent décret entreront en vigueur à partir du 1er janvier 1909.

Toutefois, les suppléants et les chargés de cours en exercice à la date de la promulgation du présent décret peuvent être nommés professeurs titulaires sans justifier de l'admissibilité à l'agrégation des Facultés de médecine.

Art. 3. Le décret du 25 juillet 1906 est rapporté.

Art. 4. Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Arrêté relatif aux fonctions de suppléant et de chef des travaux dans les Ecoles de plein exercice et préparatoires de médecine et de pharmacie (du 20 février).

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux Arts et des Cultes, vu le décret du 14 juillet 1875 ; vu l'ordonnance du 12 mars 1841 ; vu les décrets des 10 août 1877, 1er août 1883, 28 juillet 1885 et 31 juillet 1893 ; vu le décret du 22 janvier 1896 sur la licence ès sciences ; vu l'arrêté en date du 20 février 1907, relatif à l'agrégation des Facultés de médecine ; vu les décrets du 20 février 1907, relatifs aux Ecoles de plein exercice et préparatoires de médecine et de pharmacie ; vu la loi 27 février 1880 ; vu l'avis du Conseil supérieur de l'Instruction publique, en date du 28 décembre 1906, arrête :

Article premier. Lorsqu'un emploi de suppléant vient à vaquer dans une Ecole de plein exercice ou dans une Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie, avis de la vacance est publié au *Journal Officiel*

Art. 2. Les candidats qui remplissent les conditions fixées par les décrets du 20 février 1907 pour être nommés sans concours, doivent, dans un délai de vingt jours à partir de la publication au *Journal officiel*, adresser leur demande au Ministre et joindre à cette demande : 1° trois exemplaires de chacune de leurs publications scientifiques ; 2° un état de leurs services.

Art. 3. La Commission de médecine et de pharmacie du Comité consultatif de l'enseignement public donne son avis au Ministre sur la valeur des travaux des candidats.

Art. 4. Passé le délai de vingt jours, et s'il y a lieu, l'emploi est mis au concours conformément aux dispositions générales du décret du 25 juillet 1885 déterminant les conditions des concours pour les fonctions de suppléant dans les Ecoles de plein exercice et préparatoires de médecine et de pharmacie.

Art. 5. Les dispositions qui précèdent sont applicables aux fonctions de chef des travaux ci-après désignées :

Ecoles de plein exercice.

Chef des travaux anatomiques ; chef des travaux chimiques.

Ecoles préparatoires.

Chef des travaux d'anatomie et d'histologie ; chef des travaux de physiologie ; chef des travaux de médecine opératoire ; chef des travaux de physique et de chimie ; chef des travaux d'histoire naturelle.

Art. 6. L'arrêté du 25 juillet 1906 est rapporté.

ARISTIDE BRIAND.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Voprosy filosofii i psikhologhii (mai-juin 1906), Moscou. — **Tchelpanov.** — *O postanovkè prepodavaniia psikhologhii v sredniei chkolè* (L'enseignement de la psychologie à l'école secondaire).

L'Autriche est le pays où l'enseignement de la psychologie semble le plus solidement établi. En Prusse, cet enseignement a été souvent facultatif, subordonné à la présence d'un professeur de psychologie. L'auteur ne dit rien sur l'Italie ni sur la France, sauf que l'enseignement de la philosophie en général a été attaqué il y a quelques années dans ces deux pays. En Russie, la psychologie figure actuellement parmi les matières d'enseignement, mais rien ne garantit pour plus tard le maintien de cet enseignement.

Dans une communication lue au premier Congrès russe de psychologie pédagogique qui a eu lieu à Pétersbourg le 1er/14 juin 1906, M. Tchelpanov montre l'importance de la psychologie pour le développement de l'élève et indique la méthode rationnelle de cet enseignement. Celle-ci est fondée sur un enseignement d'une année scolaire dans quatre classes de deux gymnases de Kiev ayant plus de 180 élèves d'âges et de capacités différents : mais il oublie de nous dire l'âge et les classes, ce qui est, à mon avis, une lacune importante pour le contrôle et l'appréciation des observations de l'auteur. Il a établi une enquête, à laquelle ont répondu 80 élèves.

Conclusions : 1° *La psychologie est accessible à l'intelligence des élèves,* comme le professeur s'en est convaincu d'après les rédactions résumées de son cours et d'après les interrogations orales. Même les questions les plus difficiles : *de la méthode en psychologie, de la différence entre les phénomènes physiques et les phénomènes psychologiques, le libre arbitre, la critique du réalisme naïf, la question des concepts a priori,* ont été parfaitement bien comprises par eux. La réserve qu'il fait pour d'autres questions vient à l'appui de la nécessité qu'il y a pour le psychologue d'étudier les sciences auxiliaires. Ainsi M. Tchelpanov nous dit que les questions de la perception de l'espace et des sensations étaient plus difficiles, parce que les élèves ignoraient la physique et la physiologie :

2° *Matière du cours de psychologie.* — D'après le programme officiel, on doit enseigner la psychologie expérimentale ; la psychologie, en tant que science de l'âme, est facultative. M. Tchelpanov croit indispensable de donner au moins quelques notions générales sur la nature de l'âme.

Pour la psychologie expérimentale, il faut seulement enseigner dans la mesure du possible toutes les questions qui servent à *illustrer* certains principes généraux. Les principales raisons qui s'opposent à l'enseignement de la psychologie expérimentale comme science spéciale sont le manque de temps, la difficulté des expériences.

Tout en reconnaissant désirable cet enseignement, il ne faut pas le poser comme nécessaire, car, à côté des questions de psychologie expérimentale, il reste pour le psychologue une foule d'autres sujets qui sont matière d'enseignement. M Tchelpanov recommande même de se défier de l'emploi exclusif de cette partie de la psychologie, moins importante, à tout prendre, dans l'enseignement secondaire, que la psychologie théorique :

3° Les élèves ont manifesté un intérêt réel pour cette étude ;

4° Quelles sont les parties de la philosophie susceptibles, outre la psychologie, d'intéresser les élèves ?

L'auteur cite les questions sur l'âme, le libre arbitre - et à ce propos nous pouvons remarquer que cette dernière question a été déjà placée par l'auteur dans le programme de psychologie — puis la psychologie des animaux, l'hypnotisme, le développement de la mémoire, de la volonté ;

5° Nécessité d'étudier les sciences auxiliaires : l'anatomie et la physiologie, les parties de la physique, telles de l'acoustique et l'optique, sans lesquelles l'élève ne peut pas comprendre, par exemple, la physiologie des organes des sens ;

6° 65-70 heures de classe sont nécessaires pour l'étude du programme de psychologie, qui doit être sévèrement déterminé.

Bibliographie relative à la propédeutique philosophique : M. Tchelpanov cite 27 sources en langue allemande, 3 seulement en langue française (les articles de la *Revue bleue* et les cours de Janet et de Boirac), et 3 pour l'Italie, de Cantoni, dont une en français.

Le numéro des *Voprosy* contient encore : *Tékhomirov*, Eduard von Hartmann :

Lopatine, Systèmes typiques de philosophie ;

N. Vinogradov, Conceptions éthiques de Shaftesbury ;

Tchije, Psychologie d'un scélérat (Araktchéev) ;

Eriksohn, Organisation psychique des arachnides. Critique et bibliographie. F. LANNES.

Henry Tronchin. — *Un médecin du XIIIe siècle : Théodore Tronchin* (1709-1781), d'après des documents inédits. — Paris (Plon) et Genève (Kündig), 1906. In-8° de III-350 p., et 352-411 appendices.

Les riches collections manuscrites de la famille Tronchin, au château de Bessinge, près Genève, n'avaient point été jusqu'ici méthodiquement utilisées. On sait que ce fonds remarquable, constitué au XVIe siècle entre les mains du premier Théodore Tronchin, s'est successivement accru par la suite, et que le plus réputé des Tronchin du XVIIIe siècle, le célèbre médecin de Voltaire « Tronchin-Voltaire », comme on dit quelquefois, a grossi ce trésor de l'apport considérable de tous ses papiers personnels. M. Henry Tronchin, héritier et dépositaire de trois siècles d'archives et de souvenirs, a entrepris l'élaboration et la publication de ceux de ces

documents qui lui ont paru susceptibles d'intéresser le grand public. Il a commencé par les personnages de sa famille, ce qui était tout naturel. Son premier ouvrage était consacré au conseiller François Tronchin, magistrat et homme de lettres, amateur d'art, véritable Polyphile Genevois, très intéressant à coup sûr, mais surtout pour ses compatriotes (1). Son second est consacré au célèbre médecin du XVIII[e] siècle, le plus illustre des Tronchin, dont la réputation fut européenne, et les relations avec la France constantes et brillantes.

Ce sujet est particulièrement heureux, et il vient à son heure. Des circonstances imprévues — l'épidémie récente de variole — lui ont même donné une pointe d'actualité. « L'inoculation », pratiquée par Tronchin avec un véritable courage jusque dans la famille royale, à l'époque où cette méthode était le plus contestée, est redevenue un instant le sujet du jour, et a remis en lumière le médecin du duc d'Orléans. Le bruit qui s'est mené récemment au sujet de conférences un peu sévères, mais parfaitement justes sur Jean-Jacques Rousseau, n'a pu qu'attirer les regards sur l'épisode significatif — j'allais dire justificatif — de la correspondance entre Tronchin et l'auteur du *Contrat social*. D'autre part les rapports de Voltaire et de Tronchin, en général connus, sont éclairés ici d'une lumière complète et apparaissent sous leur véritable jour. Enfin, pour ce qui concerne Tronchin lui-même, les documents sont précis et abondants à souhait. Sa jeunesse et ses succès précoces ; ses études en Hollande, où tout le désigne pour le meilleur élève et le successeur de Boerhaave ; le médecin sagace, plus moraliste encore que médecin, plus ami de la nature que de la médecine elle-même ; l'homme sérieux, obligeant et bon, indulgent à la faiblesse humaine, mais ferme en ses principes, demeuré à tout âge héritier fidèle d'une religion et d'une tradition familiales ; les malades de Tronchin (et quel personnage d'alors ne fut le malade de Tronchin !) ; les amis de Tronchin ; enfin Tronchin à la cour de France, spectateur amusé, attristé, résigné de la fin du règne de Louis XV et des débuts de Louis XVI, toute cette vie si pleine, passée successivement à Amsterdam, à Genève, à Paris, se peint avec netteté, précision, sans surcharge ni lacune, dans le livre probe, sobre, extrêmement scrupuleux et de belle tenue littéraire, de M. Henry Tronchin. On sent qu'il eût pu aisément enfler ce volume. L'appendice seul, qui contient des lettres inédites adressées à Tronchin par des contemporains de marque, le prouve. Il est visible aussi qu'il n'eût tenu qu'à l'auteur de développer toute cette fin de la vie de son ancêtre, et de tracer, avec les lettres de Tronchin à sa fille où à divers, un tableau piquant de la cour sous la Dubarry et Maupeou. Mais il a préféré élaguer l'accessoire et concentrer la composition L'œuvre y gagne en unité, et Théodore Tronchin demeure la principale figure, toujours au premier plan, toujours sympathique et cordiale.

Voilà donc un beau portrait, peint de pied en cap ; et, à côté une figure épisodique qui se profile d'elle-même, dans un chapitre essentiel, Rousseau le monomane, le tourmenté, qui fait le désespoir de ses amis eux-mêmes, et finalement les force à se ranger parmi ses ennemis. A ce double titre, l'ouvrage mérite de retenir l'attention. Souhaitons maintenant que le fortuné possesseur des trésors de Bessinge utilise d'aussi heu-

(1) *Le conseiller François Tronchin et ses amis*, Paris, Plon, 1895, n-8°.

reuse façon ses admirables archives du XVIe siècle, et qu'il secoue enfin la poussière de ses fameux inédits de Théodore de Bèze, de Calvin et d'Agrippa d'Aubigné. S. ROCHEBLAVE.

Victor Brants. — *La Faculté de droit de l'Université de Louvain à travers cinq siècles.*— Louvain (Peeters) et Paris (Champion), 1906, XIII-216 pages in-12.

Nous avons déjà signalé aux lecteurs de cette revue le beau livre publié en 1900 (Bruxelles, librairie Bulens) sur l'Université de Louvain, son histoire et ses institutions. L'un des maîtres les plus distingués de cette école fameuse vient de rédiger une monographie de celle des Facultés que paraît avoir eu, au cours des derniers siècles, le plus d'influence sur les destinées de la Belgique, de celle qui a fourni d'ailleurs les personnalités les plus considérables. Au dire de M. Alphonse Rivier, il n'est pas téméraire de soutenir que l'Université de Louvain a « éclipsé par moments celle de Bourges, où se dressaient pourtant les chaires d'Alciat et de Cujas ».

M. Brants a su tirer un excellent parti de travaux peu connus, qui permettent de juger les professeurs, d'apprécier les méthodes, de comprendre les caractères de l'enseignement. Il a, en outre, utilisé un certain nombre de documents inédits d'un réel intérêt. Nous pouvons grâce à lui nous faire aisément une idée de ce qu'était au XVe siècle l'organisation des études, et comprendre l'importance attribuée au droit romain, de même que l'action profonde qu'il exerça sur la formation du droit national. Ce fut vers le milieu du XVIe siècle que Gabriel Mudée inaugura des méthodes nouvelles, s'écartant de la stricte interprétation des textes, comme des commentaires trop libres. Il s'attacha à l'explication de la loi romaine par l'histoire et les institutions mêmes du peuple romain. C'est en somme le procédé qu'Alciat avait introduit à Bourges et qui y avait soulevé de si vives controverses. On possède au surplus un grand nombre de cahiers qui permettent de saisir les procédés des maîtres de ce temps. On voit peu à peu se constituer une science de la philologie et de l'histoire qui se combine avec la jurisprudence et cherche à éclairer par l'étude des textes la connaissance du passé. L'alliance des lettres et de l'histoire avec la jurisprudence devient peu à peu le trait caractéristique de l'enseignement de la Faculté de droit de Louvain. En même temps l'influence extérieure de l'Université grandit, ses maîtres encombrent les conseils des princes et jouent un rôle politique considérable. Favorables à l'accroissement de la puissance de l'Etat, ils jouent un rôle analogue à celui des légistes dans d'autres pays et participent au mouvement général des esprits.

Nous ne pouvons suivre M. Brants dans les détails qu'il nous donne sur les mesures qui furent prises pour assurer la régularité de l'enseignement, pour exiger l'assiduité des professeurs, pour les contraindre à préparer convenablement leurs cours, pour les empêcher de rechercher d'autres fonctions plus lucratives que les fonctions professorales.

A maintes reprises on dut aussi s'occuper de chercher les meilleurs moyens d'exciter l'émulation dans le collège des bacheliers, de refréner la turbulence des étudiants, de réprimer les désordres dont ils étaient souvent la cause. Très intéressants aussi les détails relatifs aux examens et aux cérémonies dont ceux-ci étaient le prétexte. La multiplicité des *dispu-*

tationes et des thèses lauréales atteste d'ailleurs une activité qu'il est difficile de contester. L'attention du public ne pouvait pas ne pas être excitée par l'éclat dont on entourait la soutenance des thèses de doctorat : le nouveau docteur était promené par les rues sur un cheval richement caparaçonné à la manière d'un triomphateur, précédé de trompettes et de massiers après lesquels venaient les professeurs également à cheval et la foule des étudiants revêtus des costumes les plus divers.

L'activité de la Faculté de droit de Louvain ne s'est pas bornée à l'enseignement, beaucoup de travaux juridiques importants ont été rédigés par ses maîtres, sans parler des consultations données par eux sur des cas difficiles. Nous ne pouvons reproduire ici même les titres de tant d'ouvrages estimables qui sont aujourd'hui presque complètement tombés dans l'oubli, qu'il nous suffise de dire que la plupart portent sur le droit romain. Mais le droit féodal et le droit coutumier ont fait aussi l'objet de commentaires dont la lecture est encore actuellement instructive pour ceux qui s'intéressent à l'histoire du droit.

C'est au XVIIe siècle que l'Université de Louvain s'est distinguée par des travaux d'un autre genre, se rattachant aux sciences morales et politiques. Bien que le droit public ne fût encore enseigné d'une façon spéciale dans aucune chaire universitaire, nous voyons cependant qu'on en parle assez longuement comme introduction à la jurisprudence.

Le droit public naturel et les principes de sciences économiques pénétrèrent aussi dans les cours de droit à l'occasion des commentaires qui sont donnés du titre *de justitia et jure*. Les professeurs se décident peu à peu à parler longuement des droits et devoirs en général, du caractère et du rôle de la loi, des devoirs du prince, etc. Les développements qu'ils présentent se ressentent des idées philosophiques et religieuses de cette époque en même temps que d'une grande admiration tantôt pour la doctrine naturaliste, tantôt pour la doctrine stoïcienne.

A partir du XVIIe siècle les professeurs de droit paraissent surtout désireux de concilier les droits de l'Eglise et la défense des privilèges nationaux avec la politique suivie par le pouvoir central. Très dévoués sans doute aux principes monarchiques, ils luttent contre une propension à exagérer l'absolutisme et l'arbitraire, en imposant au roi des devoirs sérieux et le respect de la loi divine. « Le monarque, disent-ils, est soumis lui-même aux droits de la nature et des gens comme au droit divin. » Les controverses dont nous parle M. Brants sur l'origine du pouvoir civil ou du pouvoir du prince et sur les droits du peuple, permettent de croire que les professeurs de Louvain se sont moins inspirés qu'on ne l'a cru de nos légistes français, encore que la tendance à étendre les pouvoirs de l'Etat vis-à-vis l'Eglise s'accentue peu à peu. Intéressantes aussi les idées de ces vieux maîtres sur le droit international, sur la guerre, sur le commerce — qui avait pris dans les Flandres une si grande importance — sur l'usure, sur les impôts, etc.

L'ouvrage dont nous venons de donner ici un aperçu se termine par un chapitre sur la Faculté actuelle de Louvain, et sa réorganisation en 1835, sur la crise de 1848, sur les luttes entre modernistes et romanistes, et les conséquences de la renaissance catholique de 1863. La Faculté de droit de l'Université de Louvain a en somme depuis un demi-siècle exercé en Belgique dans les domaines les plus divers une influence considérable.

GEORGES BLONDEL.

[illegible]

I. **Louis André** — [illegible]
monarchique — [illegible]
II. **Idem.** — [illegible]
publiés avec [illegible]

I. Un [illegible]
dans ses [illegible]
peu en [illegible]
gneusement [illegible]
autorités, et [illegible]
d'usage [illegible]
au plus [illegible]
hes, etc. [illegible]
parce qu'il [illegible]
d'Etat a la [illegible]
de remettre [illegible]
exagérées et [illegible]
qui a reçu [illegible]
trer que [illegible]
ment de la [illegible]
faire une [illegible]

Les principaux [illegible]
été les ar[illegible]
dance qua[illegible]
tain nombre de [illegible]
ont fourni [illegible]
temporaine [illegible]
une lacune, et même [illegible]

Voici maintenant [illegible]
nos institutions [illegible]
chique en [illegible]
débuts sont [illegible]
lui jour [illegible]
montre en [illegible]
qu'il manifesta [illegible]
guerre. Il fait ses [illegible]
défend [illegible]
lieu mort. [illegible]
Sablet des N[illegible]
tion définitive [illegible]
moins officiellement [illegible]
graphique [illegible]
réorganisa [illegible]

L'ordre suivi par [illegible]
thèse est classique. [illegible]
tant un ordre [illegible]
lecture plus [illegible]
année par année [illegible]
la chronologie [illegible]
sions par [illegible]
le recrutement, [illegible]
logement, les [illegible]

service, la justice militaire et l'administration civile. En chacun de ces chapitres il apporte des faits nouveaux, ou rectifie des opinions erronées et corrige des erreurs d'attribution. Il était logique de commencer par l'exposé de la hiérarchie militaire, telle que la transforma Le Tellier, puisque les adversaires les plus dangereux du régime par lui institué devaient être les officiers supérieurs, insoumis et affamés d'initiative personnelle inutile ou dangereuse. Peut-être est-il inexact en un sens d'affirmer que la charge de maréchal général des camps et armées du roi fut créée pour Turenne et devait disparaître après lui (p. 119). Ce fut une disparition provisoire. Il y eut encore des maréchaux généraux au XVIIIe siècle. En revanche M. André montre fort bien quelles conséquences heureuses et importantes eut la fixation précise du rang et des attributions de chacun : l'armée s'habitue à penser qu'elle avait un seul maître, le roi, chef nominal et non plus chef réel. De féodale qu'elle était encore avant Le Tellier, elle devient monarchique.

Les autres chapitres sont plus nouveaux encore, parce qu'ils touchent à des parties moins connues de notre organisation militaire au XVIIe siècle. Le Tellier y apparaît comme un réformiste prudent ne rêvant pas de transformations radicales, qui eussent été impossibles, mais tirant le meilleur parti possible des moyens d'action dont il disposait. Il atténue les vices du recrutement, a recours de préférence aux levées régulières et aux recrues annuelles. Dès 1652 l'armée cesse grâce à lui d'être un ramassis de gens sans aveu. Des abus comme celui des passe-volants deviennent de plus en plus rares et sont sévèrement réprimés Les ordonnances de 1666 édictent pour empêcher les désertions toute une série de mesures préventives. Même continuité d'efforts pour assurer le paiement régulier des troupes. Ce fut presque impossible tant que vécut Mazarin : ni les hommes, ni les circonstances ne s'y prêtaient. Seulement après la paix des Pyrénées Le Tellier put songer à établir une solde fixe pour les différentes armes. Le Tellier arriva même par étapes successives à unifier le mode de paiement (juillet 1660). Il transmit des officiers à une administration financière civile la fonction de payer les gens de guerre.

Restait à examiner les perfectionnements qui furent apportés à l'organisation matérielle de l'armée. Les premières tentatives pour vêtir convenablement le soldat furent faites par Le Tellier. L'idée de l'uniforme apparaît dans ses ordonnances dès 1660 : elle sera réalisée plus tard. De même Le Tellier a fixé un type d'armement et l'a constamment recommandé, mais il a dû se laisser conduire par les événements. S'il s'oppose à ce que les troupes soient armées du fusil, c'est qu'il juge dangereuse, étant données les circonstances, une transformation radicale de l'armement de l'infanterie. Cette hostilité, Louvois la conservera longtemps. De même pour le logement des troupes Le Tellier s'inspirera surtout des circonstances. A partir de 1655 il décide que les troupes seront dispersées dans toutes les paroisses, au lieu d'être concentrées dans des villes et dans des bourgs fermés : on tiendra compte pour la répartition de la force économique et financière des villages. En 1660, la paix étant survenue, Le Tellier rétablit l'ancien état de choses. En 1666 il mit en vigueur le nouveau système, préférable en état de guerre. Telle est la souplesse qu'il réussit à donner aux institutions militaires.

C'est encore une erreur que de considérer Louvois comme le premier organisateur en France du service des vivres. Dans cette voie, Richelieu

avait été un initiateur. Il en fut de même de Le Tellier. Il organise le service des étapes, fait effort pour réprimer le gaspillage des vivres et enfin organise méthodiquement le service de l'intendance ; par ses soins l'Etat prend de plus en plus à sa charge le service des vivres. Précisant les vues de Richelieu, Le Tellier établit des magasins d'approvisionnement. Agissant de même, Louvois ne fera que suivre une tradition établie. C'est ainsi que M. André détruit impitoyablement les légendes accréditées par Rousset. et qui font de Louvois un réformateur radical, rompant par de perpétuelles et bienfaisantes initiatives avec ses prédécesseurs. Pour le souci des malades et des blessés, comme pour la préoccupation des vivres, Le Tellier est dans la tradition de Richelieu, et Louvois dans la tradition de Le Tellier. « Le Tellier, Mazarin, Louis XIV à ses débuts se font les exécuteurs des intentions de Henri IV et de Richelieu. Plus la royauté s'établit fortement, plus elle s'humanise ; car elle cherche à diminuer les effets des maladies et des blessures, non seulement pour s'attacher des soldats, mais encore pour secourir des hommes » (p. 474). Le Tellier prescrit la construction des hôpitaux ambulants et des hôpitaux fixes dans toutes les places avancées. Il secourt par divers moyens les éclopés des combats, mais il ne peut rien contre leur esprit de libre vagabondage.

Après nous avoir donné de précises indications sur les nombreuses mesures administratives, que prit Le Tellier pour favoriser le développement des armes spéciales, qui commencent de 1643 à 1666 à se détacher de l'infanterie, dans les derniers chapitres de son livre, M. André examine successivement l'organisation du service, la justice militaire et l'administration civile de l'armée. Le Tellier exige des officiers pendant la guerre et pendant la paix un service effectif et réel. Il surveille les garnisons, multiplie les revues, régularise même le service honorifique. Ainsi s'établit la discipline inconnue de 1646 à 1653. La justice civile sévit contre les violences, émeutes et désordres des gens de guerre. Les conseils de guerre deviennent peu à peu des institutions régulières : l'intendant y a sa place. Le roi, son conseil et le secrétaire d'Etat de la guerre restent juges souverains. Quant à l'administration civile, elle est la garantie de l'autorité du roi sur son armée. La hiérarchie militaire est doublée d'une hiérarchie civile composée de contrôleurs et commissaires des guerres, d'intendants d'armée, ces derniers devenus des personnages très puissants. Les bureaux de la guerre eux-mêmes sont en voie de formation, et c'est Le Tellier qui fait commencer la collection des *Transcrits*, c'est-à-dire de copies de dépêches qui se trouvent encore aujourd'hui aux archives.

Ce bref résumé ne peut que donner au lecteur une idée de l'intérêt et de la richesse en aperçus nouveaux du livre de M. André. Il montre que rien n'a été négligé pour mettre en lumière le rôle de Le Tellier, jusqu'ici si injustement délaissé. Cette réhabilitation, ou plus exactement cette juste mise en valeur, est faite d'ailleurs avec une très grande modération. M André n'amplifie pas l'œuvre de son « héros »; il n'affirme que preuves à l'appui. Il ne fait pas de Le Tellier un initiateur, ni un révolutionnaire : il montre en lui un merveilleux opportuniste, pourrait-on dire, et un administrateur à la fois pratique et persévérant. Peut-être seulement pourrait-on regretter qu'il n'ait pas consacré au moins un chapitre aux collaborateurs de Le Tellier. Ils sont légion, mais quelques-

uns, comme Fabert ou Turenne, sont hors de pair, et il serait intéressant de préciser leur part de collaboration à l'œuvre entreprise par Le Tellier. D'utiles indications sont données sur les rapports de Turenne en particulier et de Le Tellier dans divers chapitres du livre (ex. p. 143, p. 360). M. André paraît cependant tendre à réduire le rôle de Turenne. Il nous paraît qu'à partir de 1660, tout au moins, il ne saurait être exagéré, aussi bien au point de vue strictement militaire qu'à d'autres, diplomatique ou politique. De même il resterait à marquer les débuts de Louvois, et, l'œuvre propre de Le Tellier une fois dégagée, à montrer en quelle mesure son fils fut son continuateur à partir de 1666, date où, son éducation faite, il prend de plus en plus en main la direction du secrétariat de la guerre. Ainsi seraient revisées définitivement les affirmations trop hâtives ou caduques de Rousset. Mais un nouveau volume serait nécessaire pour traiter ces intéressantes questions. Il est à souhaiter, pour la connaissance plus complète et vraiment scientifique du xviie siècle français, que M. André nous le donne bientôt. La lecture de sa thèse ne peut que nous faire souhaiter la continuation de ses savantes études.

II. Une brève introduction est consacrée en cette thèse complémentaire aux écrits de Claude Le Pelletier, collaborateur de Michel Le Tellier et successeur de Colbert au contrôle des finances. Deux surtout ont une importance historique, une *Vie de Monsieur le Chancelier Le Tellier* (B. N.) et un *Mémoire de mes véritables et derniers sentiments sur les affaires de l'Eglise et de l'Etat* (Bibl. S.-Geneviève). M. André publie ces deux manuscrits avec de nombreuses notes historiques. Peut-être seulement était-il inutile de reproduire scrupuleusement l'orthographe si incertaine à l'époque. CAMILLE-GEORGES PICAVET.

Jules Guiffrey. — *Les Gobelins et Beauvais* (Les Grandes Institutions de France). — Paris, Laurens, s. d.

Personne n'était plus autorisé que le savant directeur des Gobelins pour retracer en un livre de vulgarisation, illustré de nombreuses gravures, l'histoire des deux fondations de Louis XIV, aujourd'hui encore florissantes. A cette histoire sont d'ailleurs mêlés de grands noms de l'art français au xviie et au xviiie siècle, Lebrun, Coypel, Oudry, etc. Dès le règne de Louis XVI, la tapisserie est en décadence, et c'est seulement dans les dernières années du xixe siècle qu'elle retrouve ses traditions oubliées, et qu'elle renonce à rivaliser avec la peinture. L'étude relative aux Gobelins se termine par une description précise de l'état actuel des manufactures. M. Guiffrey insiste avec raison sur l'intérêt qu'il y aurait à adjoindre aux bâtiments actuels un musée d'art décoratif pour lequel la place seule fait défaut. Il donne en conclusion quelques détails sur les recherches de Chevreul et sur leur utilisation pour l'exécution des tapisseries.

L'histoire de la manufacture de Beauvais est plus brève : elle n'est pas moins documentée. Comme pour les Gobelins, M. Guiffrey rappelle les principaux sujets traduits par les tapissiers. Il signale les efforts de rénovation tentés en ces dernières années.

Somme toute, œuvre utile, puisqu'elle fait connaître au grand public une partie imposante de l'histoire d'un art mineur trop souvent négligé ou ignoré. C.-G. PICAVET.

Léon Rosenthal.— *Géricault* (les Maîtres de l'Art).— Paris, librairie de l'Art ancien et moderne, s. d.

« Géricault est né sous le règne de David; il est mort à l'heure où s'affirmait Delacroix, et il n'a été ni classique. ni romantique. Etranger à ces doctrines que les ans ont également usées, il entrevoit une formule qu'il n'eut pas le loisir de développer, formule encore vivante aujourd'hui et qu'ont reprise les maîtres du réalisme ». Géricault est le précurseur de Courbet, et son influence sur l'école française contemporaine n'est pas contestable. Telle est la thèse du livre de M. Rosenthal, et elle n'étonnera guère à une époque où plus que jamais les critiques d'art s'efforcent d'établir des filiations, et de rechercher dans l'histoire les origines de l'art contemporain. Mais l'essentiel du livre de M. Rosenthal n'est pas cette idée générale, d'ailleurs intéressante. En une biographie critique, il s'efforce surtout « de définir les circonstances parmi lesquelles a grandi Géricault et qui ont agi sur son génie ». Disciple insoumis de l'école davidienne, influencé par le Gros des *Pestiférés de Jaffa* et de la *Bataille d'Aboukir*, Géricault fut très vite écarté de l'académisme par la force de son tempérament et par sa prédilection pour les études d'animaux d'après nature. Vinrent alors les esquisses suggestives et les croquis documentaires, puis les premiers tableaux équestres, comme *l'Officier de chasseurs blessé*. Le séjour de Géricault en Italie acheva sa formation. A son retour le *Triomphe de la Méduse* souleva lors de son exposition au salon de 1814 de véhémentes discussions. Très sensible à l'inintelligence de la critique, Géricault s'en alla trois ans en Angleterre en un milieu esthétique nouveau. « A Rome il avait acquis le sens de l'éternité ; en Angleterre il cultiva celui des apparences rapides ». Peu de temps après qu'il fut rentré en France survint ce tragique accident de cheval, dont il ne guérit jamais. Telle fut sa vie, brutalement interrompue. En un dernier chapitre M. Rosenthal s'attache à définir son esthétique. En réaction contre l'Ecole, Géricault « proposait comme voie d'émancipation... l'admiration féconde, universelle de toutes les formules d'art ». Son œuvre si brève, et reflétant de contradictoires influences et des tendances très divergentes, est difficile à systématiser. D'après M. Rosenthal, c'est l'art du *Radeau de la Méduse* qui représente le plus complètement ce que Géricault aurait été. Son originalité procède à la fois d'une technique personnelle et d'idées nouvelles dans la conception. « Il est plus sensible à la structure des choses et des êtres qu'aux taches colorées ». Il sait rendre la vie et faire naître l'émotion avec chaleur, mais sans surcharge, ni déformation emphatique. Et ainsi il n'apparaît pas uniquement comme un révolutionnaire, mais comme un peintre novateur qui ne rompt pas la chaîne des temps, et ne renie pas les efforts de ses prédécesseurs davidiens. Vivant, il eût évité les erreurs du romantisme, sachant concilier le passé et l'avenir. Telles sont les conclusions de M. Rosenthal, et l'on comprend ainsi quel est l'intérêt d'une étude consacrée par lui à un artiste, dont le rôle a failli être si essentiel dans l'histoire de l'art, et dont l'œuvre bien qu'incomplète malgré tout demeure. Les considérations générales de la conclusion rejoignent ainsi et expliquent celles même du début. Elles fortifient la thèse originale, soutenue par l'auteur, et qui nulle part dans son livre ne se laisse oublier.

C.-G. PICAVET.

Eugène Beurlier. — J.-G. Fichte. — Paris, Bloud, in-12. — *Science et religion.*

C'était une tâche difficile d'exposer en soixante pages une philosophie qui se prête aussi peu au résumé que celle de Fichte. Forcé de laisser de côté toute l'histoire extérieure du système, qui en explique en grande partie l'évolution interne (notamment la polémique avec Schelling), M. B. donne un exposé aussi complet que possible des idées maîtresses de Fichte, depuis les trois principes premiers de la *Théorie de la Science* jusqu'à la morale pratique. Dans les dernières pages, consacrées à la « seconde philosophie de Fichte, » M. B., suivant l'opinion de Boutroux et Windelband, admet que l'idée de Dieu, être achevé et réalisé, est une notion nouvelle dans le système, ou plutôt crée un système différent du premier qui était fondé sur l'être infini virtuel. Emile Brehier.

Ch.-V. Langlois. — *Questions d'histoire et d'enseignement*, nouvelle série. — Paris, Hachette, 1906.

Ce livre est plus pédagogique qu'historique. Il faut faire exception pour les deux premiers articles qui sont la reproduction de deux conférences faites à l'automne de 1904 devant les Universités de Chicago et de Philadelphie. L'une est un essai de synthèse sur la tradition de la France depuis les origines jusqu'à nos jours. L'originalité de la France, d'après M. Ch.-V. Langlois, est d'avoir toujours été « de pensée très libre et très laïque ». De l'autre, qui est une étude d'ensemble sur Michelet, nous citerons simplement les conclusions : « Cette gloire... lui demeure d'avoir réussi mieux que personne à faire de l'histoire nationale un instrument d'éducation nationale... Peu importe que son œuvre n'ait plus d'intérêt au point de vue scientifique, si ce n'est comme le plus brillant miroir des défauts à éviter lorsqu'on écrit l'histoire ; Michelet se survit grâce à l'originalité de sa langue *et par l'empreinte ineffaçable de son action pédagogique* ».

Le reste du volume comprend un essai très complet sur l'éducation aux Etats-Unis, fait en partie d'après des notes de voyage, dont une partie même a paru dans cette *Revue*, une étude sur les idées de H.-G. Wells sur l'éducation, une conférence faite en 1905 aux candidats de première année à l'agrégation sur la préparation à l'enseignement et un article sur les bibliothèques populaires. M. Ch.-V. Langlois considère les vues pédagogiques du Jules Verne anglais comme très dignes d'attention. Il dégage de ses romans un plan d'enseignement primaire, d'enseignement secondaire et même d'enseignement supérieur. Et cette révélation ne manque pas d'idée piquante, encore que M. Ch.-V. Langlois voie surtout dans les imaginations de Wells « une série de clous commodes où accrocher ses réflexions ».

La conférence de M. Ch.-V. Langlois nous renseigne admirablement sur les tendances de la pédagogie moderne. C'est une apologie de la réforme — déjà vieille — de l'Ecole normale, et l'intérêt de cette conférence est surtout historique. Nous nous contentons d'y renvoyer les lecteurs. C. G. Picavet.

REVUES ÉTRANGÈRES

Université Colombia, New-York

Annual Reports (1904 et 1905). — Des deux gros volumes in-8°, que forment les rapports du président de l'Université Columbia, et les rapports des doyens, du bibliothécaire, du trésorier, etc., on peut dégager d'une part, les faits et les chiffres qui font ressortir le développement rapide et ininterrompu d'une des grandes Universités d'outre mer, d'autre part, les principes qui président à ses transformations et à son accroissement, dans son effort pour mettre d'accord des traditions et des institutions anciennes avec les progrès de la science et les variations de l'esprit public.

Depuis 1898, où l'Université a acquis un vaste emplacement sur les hauteurs de Morningside, et entrepris d'ériger une cité universitaire sur un plan concerté, il ne s'est guère passé d'année qu'elle n'ait ajouté quelque construction à l'ensemble déjà imposant des bâtiments qui se groupent autour du dôme de la bibliothèque. En 1905, aux appels pressants du président et du doyen du *College*, un donateur, qui ne veut pas se faire connaître, a répondu par un don de 2.500.000 francs pour la construction d'un *College Hall*, c'est-à-dire d'un édifice où seront rassemblés tous les services du *College*, jusque-là dispersés un peu partout et logés trop à l'étroit. Grâce à une somme de 1.250.000 francs offerte par M. Lewisohn, une *Ecole des Mines* vient d'être construite, qui, s'ajoutant à l'Institut de chimie et à l'Ecole de génie civil déjà existants, formera bientôt la Faculté des sciences appliquées. Le *Sloane Maternity Hospital*, fondé par M. et Mme Sloane et doté en 1905 par les mêmes personnes d'un capital de 1.125.000 francs, est le premier hôpital appartenant en propre à l'Université. Promesse a été faite par M. Pulitzer, le riche propriétaire du journal *The World*, d'un versement de 5.000.000 de fr. pour l'établissement d'une *Ecole de journalisme*, dont l'organisation est d'ores et déjà préparée par les soins d'un comité composé des premiers publicistes de New-York et des professeurs de l'Université. Le *Teachers' College* (ou Ecole normale supérieure), ayant réussi cette année à éteindre sa dette, s'est trouvé remplir les conditions que M. Rockefeller avait

mises à son don promis de 1.250.000 francs, et est entré en possession de ce capital. Ses administrateurs sollicitent maintenant des amis du progrès des méthodes d'instruction aux Etats-Unis une nouvelle somme de 1.250.000 francs, que M. Rockefeller s'est engagé à doubler dès qu'elle serait recueillie.

Des dons de moindre importance ont été reçus par l'Université ou les diverses Facultés pour la fondation de chaires, l'établissement de bourses, la dotation de laboratoires ou de musées. Les dons se sont élevés au total en 1904 à près de neuf millions de francs (8.905.690 francs) et en 1905 à près de dix millions (9.801.245 francs).

Le mouvement de fonds pour l'exercice 1905 était le suivant :

Recettes

Droits d'immatriculation	4.348.194 45
Loyers d'immeubles	1.927.150 80
Intérêts du capital placé	1.099.869 45
Dons immédiatement utilisables. .	556 332 80
Total des recettes	7.931.547 50

Dépenses

Total des dépenses.	8.883.914 70

Soit un déficit de 952.367 fr. 20, pour lequel on peut prédire que les dons ne feront pas défaut en 1906.

Le nombre des étudiants, avec de légères variations d'une année à l'autre, tend vers le maximum de cinq mille. Il était exactement en 1905 de 4.464 (sans compter les cours d'été) se répartissant ainsi : *College*, 534; sciences appliquées, 601 ; droit, 341 ; médecine, 555; lettres et sciences, 782; architecture et musique, 122; enseignement supérieur des jeunes filles (*Barnard College*), 366; Ecole normale supérieure (*Teachers' College*), 721 ; Ecole de pharmacie, 442.

Les meilleurs de ces étudiants ont obtenu, au concours, des bourses (37 bourses, chacune d'une valeur de 2.500 à 3.250 francs), ou des dispenses de frais d'études (215 dispenses, chacune d'une valeur de 750 à 1.250 francs, suivant les Facultés), formant ensemble un total de 293.320 francs.

Un grand nombre d'étudiants gagnent, par quelque travail rémunérateur, une partie des ressources nécessaires à leurs dépenses. Un « Comité pour le placement des Etudiants » fonctionne depuis 1894 pour les y aider. En 1905, ce Comité a procuré à 537 étudiants des emplois divers, depuis ceux de précepteur, répétiteur, employé, sténographe, dessinateur, lecteur, reporter, jusqu'à ceux de conducteur de tramways, garçon de restaurant, électricien, manœuvre, dont les salaires se sont élevés à 462.180 fr. avec une moyenne de 215 francs par an et par étudiant.

Il est possible de distinguer dans le progrès de l'Université depuis plusieurs années des directions fixes, délibérément choisies et rigoureusement suivies, qui mènent à une centralisation croissante, à une plus parfaite universalité de culture, et à plus d'intensité et d'efficacité dans le mode d'enseignement.

Il semble naturel, dans un pays anglo-saxon, de voir une institution se développer par accroissement progressif, à la manière de la boule de neige. C'est ainsi que Columbia, à l'origine simple *College* d'humanités, ayant peu à peu grandi aux proportions d'une Université, continue à s'accroître en s'annexant des instituts scientifiques indépendants, au moment où ces instituts sont mûrs pour être assimilés sans danger pour l'activité intellectuelle ou la prospérité matérielle du corps central. Les puissantes raisons d'ordre scientifique aussi bien que d'ordre pratique, qui militent en faveur de la réunion en un seul tout organique des établissements d'enseignement supérieur dispersés dans une ville ou dans une région, ne se heurtent pas en Amérique, comme en France, à des sentiments particularistes, à un esprit de corps jaloux, à des intérêts étroits, parce qu'il semble que ces motifs égoïstes cèdent, par tradition et comme par instinct, à une loi supérieure de progrès social. Autant il paraît difficile, chez nous, de faire entrer dans le mouvement fécond de centralisation universitaire les Ecoles spéciales, restées en dehors d'une première centralisation imparfaite, autant il est possible, en Amérique, en présence d'une utilité reconnue, de coordonner les initiatives individuelles en une forme organique et disciplinée de l'individualisme, qui atteint et dépasse dans ses effets la puissance de centralisation de notre système administratif. C'est ainsi que l'Université Columbia, après s'être adjoint successivement, dans les années qui viennent de s'écouler, *Barnard College* et *Teachers' College*, vient de faire entrer dans son sein l'Ecole de pharmacie, fondée en 1829, fréquentée aujourd'hui par plus de 400 étudiants, et, grâce à une dotation de 1.329.200 francs, capable de se suffire à elle-même, sans grever le budget de l'Université.

L'Université, incessamment préoccupée de se maintenir au niveau du progrès intellectuel et de satisfaire les nouveaux besoins de culture, vient de réaliser ou va réaliser d'importantes réformes dans trois de ses « départements ». La Faculté de droit s'était à peu près confinée jusqu'ici à la préparation professionnelle de bons praticiens. En 1904, elle a songé à introduire dans son programme des cours théoriques et historiques d'un caractère élevé, à la manière de ceux qui sont donnés dans les Universités de France et d'Allemagne. Pour préparer cette réforme, elle a commencé par exiger de tous les étudiants en droit le titre de *Bachelor of Arts*, c'est-à-dire qu'elle leur a imposé l'obligation de faire des études générales désintéressées au *College*, avant de se spécialiser. Puis, en 1905, la réforme a été complétée par l'établissement des cours projetés, qui ne sont pas encore obligatoires, mais qui le deviendront. Il y a un projet de fondre les Ecoles des mines, de chimie et de génie civil en un organe unique, qui serait la « Faculté des sciences appliquées ». Un autre projet prévoit la création d'une « Faculté des beaux-arts ». A cet effet un Comité a été constitué dans lequel sont représentés, avec l'Université, l'Ecole nationale de dessin et le Musée métropolitain. On ajouterait à l'Ecole d'architecture et à l'Ecole de musique, déjà existantes, des cours d'histoire des arts et d'esthétique, et l'Université s'enri-

chirait d'un « département » où non seulement des spécialistes recevraient les enseignements théoriques qui dominent leurs techniques, mais où tous les étudiants trouveraient ce complément indispensable de toute éducation libérale, la préparation à une appréciation historique et critique des arts.

Non moins soucieuse de porter au loin les fruits du haut enseignement, que d'agrandir le champ de cet enseignement et d'en perfectionner les méthodes, l'Université a récemment organisé un service important d'Extension universitaire. Un directeur, prenant la tête de toute une phalange d'instructeurs, dûment enrôlés dans le personnel régulier de l'Université, donne l'impulsion à un enseignement qui comprend deux sortes de cours donnés le soir à New-York et dans les villes voisines de Manhattan et de Brooklyn. De ces cours, les uns sont destinés à initier le grand public aux résultats généraux des sciences et aux mouvements les plus importants de la pensée humaine, les autres, systématiques et d'un caractère plus spécial, préparent aux grades de l'Université les hommes et les femmes que leurs occupations empêchent de s'inscrire comme étudiants ordinaires. Grâce aux cours de cette seconde catégorie, ou « cours accrédités », les membres de l'enseignement secondaire ou primaire peuvent faire des études supérieures sans interrompre leur carrière, et, au bout d'un certain nombre d'années, se qualifient pour les diplômes de l'Université. Les cours des deux ordres sont payants et ne sont maintenus (sauf quelques exceptions) que lorsqu'ils réunissent le nombre d'inscrits suffisant pour couvrir les frais. Les « cours accrédités » ont été suivis en 1905 par 1.244 étudiants, tandis que les autres en comptaient 1.184.

L'innovation la plus hardie qu'ait tentée l'Université Columbia est sans contredit la réforme du *College*, préparée depuis 1902, annoncée comme presque achevée en 1904, et appliquée enfin en 1905. Au moment où le Conseil de l'Université a commencé à s'engager dans cette nouvelle voie, nous avons exposé aux lecteurs de cette *Revue* les conditions du problème et l'émotion que la réforme projetée causait aux Etats Unis (1). L'opinion publique convenait que les conditions actuelles de la vie ne permettent plus à la majorité des jeunes gens de consacrer quatre années, de 18 à 22 ans, à la culture désintéressée avant leur entrée dans une Faculté ou une Ecole; mais elle redoutait que toute réduction de la durée des études collégiales ne se traduisît par le sacrifice des disciplines proprement « humanisantes », et la décadence de ce type intellectuel et moral, si prisé en Amérique, « the College-man ». L'Université Columbia a réussi à satisfaire aux exigences de la hâte moderne, tout en calmant les craintes des défenseurs de la culture générale. Elle a réduit le cours d'études de quatre à deux ans, pour ceux qui doivent devenir étudiants d'une Faculté, et à trois ans pour ceux qui veulent, après le baccalauréat, entrer dans la vie pratique ; mais elle a compensé cette diminution de la durée des études par des méthodes intensives de travail. Les réformateurs insistent sur les défauts de l'ancien système (2), qui encourageait

(1) Voir le numéro du 15 décembre 1902 de la *Revue internationale de l'Enseignement*.

(2) Nos lecteurs pourront se reporter à la critique que M. Ch. Langlois a faite de l'enseignement du *College* américain, dans le numéro du 15 avril 1905 de la *Revue*.

dans une certaine mesure l'indolence intellectuelle ou l'abus de certaines occupations extra-scolaires, tels que les sports professionalisés. Sous le nouveau régime, le même nombre de « présences » aux cours sera exigé, mais il sera permis de condenser l'effort dans un temps plus court. On ne supprime aucune des anciennes « matières obligatoires ». Quant aux « matières à option », elles pourront être remplacées après la deuxième année, pour les futurs étudiants des Ecoles spéciales, par des cours suivis dans ces Ecoles, de sorte que les futurs médecins, avocats, ingénieurs ou professeurs, sans quitter le *College* et tout en acquérant des points pour le baccalauréat, pourront franchir le seuil des sciences particulières qui feront plus tard leur spécialité.

Les réformateurs se sont gardés de donner aucun encouragement à la désertion des humanités, tout au moins à un abandon de la culture latine, s'accordant avec un parti important d'éducateurs en Amérique pour réagir contre une tendance déjà marquée des jeunes gens. A ce propos, une comparaison entre le rapport du président de Columbia et le numéro de juillet 1906 de la *School Review* est instructif. Dans le périodique que nous venons de citer, en effet, des hommes qui enseignent des sciences spécialisées, les professeurs Vaughan et Hinsdale de la Faculté de médecine et le professeur Williams de l'Ecole de génie civil de l'Université de Michigan, recommandent l'étude du latin aux futurs « scientifiques », au nom de ce qu'on a appelé chez nous « la gymnastique intellectuelle ». Ces savants ont cru remarquer un fléchissement marqué des facultés d'attention, d'observation précise et de rigueur logique chez les élèves qui n'avaient fait que des études « modernes ». D'accord avec ce mouvement, les autorités de Columbia ont tenu à conserver au latin une place importante dans les cours obligatoires et dans le programme du baccalauréat ès arts. Ils ne sont pourtant pas allés jusqu'à la mesure extrême d'imposer le latin à tous. Ils ont cru, au contraire, favoriser l'étude des langues classiques, en libérant d'une obligation subie avec mauvaise grâce ceux qui auraient une répugnance marquée ou une incapacité notoire pour les humanités, et ils ont créé le grade, nouveau en Amérique, de *Bachelor of science*, voulant laisser à l'expérience et aux mouvements d'opinion qui en dérivent le soin de trancher le débat entre l'éducation classique et l'éducation scientifique.

Nous regrettons, pour notre compte, dans cette réforme du *College*, que les novateurs n'aient pas profité de l'occasion qui s'offrait à eux de changer l'esprit, en même temps que la forme et les conditions du temps, des études collégiales. Une des causes principales, en effet, de la différence de développement intellectuel entre un étudiant américain et un étudiant français de 20 à 22 ans, c'est que l'Américain a rempli son intelligence d'une poussière de connaissances qui reste trop souvent à l'état de dispersion, tandis que le Français a organisé et assimilé son savoir, et est capable, quelquefois de jugement original, toujours d'une présentation logique et cohérente de son acquis scientifique. La cause en est que le jeune Américain a conquis son grade de bachelier ès arts par un certain nombre de « présences » aux cours et a pu se désintéresser d'atteindre par des efforts coordonnés et personnels une compétence dans un certain domaine des lettres ou des sciences, tandis que nos candidats à la licence, par l'effort de réflexion qu'on exige d'eux, par l'étude d'un programme fortement lié dans ses parties, par la préparation à un exa-

men qui n'est pas qu'un exercice de mémoire, réussissent non seulement à amasser une certaine somme de savoir, mais à acquérir un certain degré de maturité. Les réformateurs de Columbia auraient gagné, sur ce point, à mieux connaître nos Universités et leurs méthodes.

Félicitons-les, d'autre part, d'avoir, malgré l'avis d'une minorité du Conseil, sauvé l'existence du *College*. Cette institution traditionnelle, intermédiaire entre l'école secondaire et la Faculté, offre à la jeunesse américaine — non seulement à ceux qui se destinent aux carrières libérales, mais aux futurs commerçants, financiers et industriels — avec les moyens de pousser leur instruction assez avant dans le domaine de l'enseignement supérieur, l'occasion de se préparer, dès l'adolescence, à la vie d'homme et de citoyen. C'est, à notre avis, un grave défaut de notre système universitaire, qu'il offre à la majorité des jeunes Français le baccalauréat (sensiblement au-dessous du niveau du baccalauréat américain) comme terme de la culture intellectuelle et morale, au sortir du lycée où ils ont été soumis à une discipline d'enfants. Nos jeunes gens gagneraient beaucoup en fermeté de caractère, en énergie morale, en initiative, en vertu civique, si la tradition s'établissait chez nous de fréquenter l'Université pendant un an ou deux après la sortie du lycée, et si, à l'Université, cette nouvelle population d'étudiants, libre de préoccupations professionnelles et ouverte aux généreux enthousiasmes, s'initiait, dans des associations d'un caractère scientifique, littéraire ou social, dans des sociétés de discussion, dans des groupes d'actions philanthropique, à la responsabibilité, à la décision, à la virilité, et en même temps à la tolérance. C'est la leçon que les Français pourraient recevoir du *College* américain, que l'Université Columbia vient de perpétuer en le rendant plus moderne et plus viable.

C. Cestre.

Le Gérant : F. PICHON.

F. PICHON, imprimeur-gérant, 20, rue Soufflot, Paris.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.

A. Croiset, doyen de la Faculté des Lettres, Président.
Darboux, doyen honoraire de la Faculté des Sciences, vice-président.
Larnaude, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
Hauvette, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure, séc.-gén.-adj.
Appell, de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences de Paris.
Aubrert, professeur à la Faculté de droit de Paris.
Aulard, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Bernès, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
Berthelot, de l'Institut, prof. au Collège de France.
Bloch, professeur à la Sorbonne.
Dabove, doyen de la faculté de médecine.
G. Blondel, docteur ès lettres.
Emile Bourgeois, professeur à la Sorbonne et à l'Ecole libre des sciences politiques.
Boutmy, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.
Boutroux, de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.
Brouardel, de l'Institut, professeur à la Faculté de Médecine.
Daguin, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
Dastre, professeur à la Faculté des Sciences.
Dejob, professeur-adjoint à la Faculté des lettres de Paris.
Jules Dietz, avocat à la Cour d'appel.
Edmond Dreyfus-Brisac
Egger, professeur à la Faculté des Lettres.
Esmein, de l'Institut, professeur à la Faculté de droit.
Flach, professeur au Collège de France.
Gariel, professeur à la Faculté de médecine.
Gérardin, professeur à la Faculté de droit.
Giard, de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences
Glasson, de l'Institut, doyen de la Faculté de Droit.
C. Jullian, professeur au Collège de France.
Lavisse, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres. Directeur de l'Ecole Normale supérieure.
Louis Legrand, correspondant de l'Institut, cons. d'Etat.
A. Leroy-Beaulieu, de l'Institut, professeur à l'Ecole des sciences politiques.
Lelong, chargé de cours à l'Ecole des Chartes.
Lippmann, de l'Institut, prof. à la Faculté des sciences.
Luchaire, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
Lyon-Caen, de l'Institut, doyen de la Faculté de Droit.
Moissan, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
G. Monod, de l'Institut, président de la 4e section à l'Ecole des Hautes Etudes.
Perrot, de l'Institut, directeur honoraire de l'Ecole Normale supérieure.
Picavet, directeur-adjoint à l'Ecole des Htes Etudes.
Poincaré, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
Richet, de l'Institut, prof. à la Faculté de médecine.
A. Sorel, de l'Académie française, professeur à l'Ecole des sciences politiques.
Tannery, sous-directeur de l'Ecole Normale supérieure.

CORRESPONDANTS DÉPARTEMENTAUX ET ÉTRANGERS

Altamira y Crevea, Professeur à l'Université d'*Oviédo*.
Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Ch. W. Benton, Professeur à l'Université de *Minnesota* (Etats-Unis).
Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.
Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr Buchreler, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Czar-Bru, professeur à l'Université, Aix-Marseille.
Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr Claes Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. Carmona, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dessertaux, professeur à l'Université de Dijon.
Drtina, Professeur à l'Université tchèque de *Prague*.
Darey, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Alcee Fortier, Professeur à Tulane University, *New-Orleans*.
Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr Gaudenzi, Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr Grunhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Gyner de los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Hamel (van), professeur à l'Université de *Groningue*
Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. Holland, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
E. Junod, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.
Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Krück, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
Dr Launhardt, recteur de l'Ecole technique de *Hanovre*.
L. Leclère, Professeur à l'Université libre de *Bruxelles*.
Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen, *Pékin* (Chine).
A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
Michaud, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr Nœldeke, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
H. Schiller, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr Sjoberg, Lecteur à *Stockholm*.
Dr Siebeck, Professeur à l'Université de *Giessen*.
Dr Steenstrup, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. Sacerdoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr Stintzing, Professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr Stoerk, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. Storm, Prof. à l'Université de *Christiania*.
Dr Thoman, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*
Commandeur Zanfi, à *Rome*.
Dr J. Wychgram, (Leipzig).
Xénopol, recteur de l'Université de Jassy, correspondant de l'Institut

F. PICHON, imprimeur-gerant, 20, rue Soufflot, Paris.

Exposition Universelle (1900) MÉDAILLE D'OR Enseignement supérieur (Classe 3)

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE. — VOL. LIII. — N° 5. 15 MAI 1907.

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef : FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE :

PARIS
LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT & DE JURISPRUDENCE
Ancienne Librairie Chevalier-Marescq et Cie et ancienne Librairie F. Pichon réunies
F. PICHON et DURAND-AUZIAS, administrateurs
Librairie du Conseil d'État et de la Société de Législation comparée
20, rue Soufflot, (5e arrt)

1907

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent-être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.
Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 h. 1/2 à 5 heures.
Pour l'administration et la rédaction, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

INTRODUCTION A L'ÉTUDE

DE

L'ETHNOGRAPHIE POLITIQUE

(*Suite*) (1)

M. Boutmy et la fondation de l'Ecole. — I. La baisse du principe national et la question sociale. — II. Europe et politique universelle ; rivalité des races humaines ; uniformité commençante du monde et solidarité économique. — III. L'étude de l'étranger doit être objective ; les conseils de Washington ; l'Italie aux aguets. — IV. Définition et distinction des termes : Etat, nation, race, patrie. — V. Les *pans* et les impérialismes. — VI. Les forts plus forts et les faibles plus faibles ; la paix du monde par une crainte réciproque.

III

Dans ces études, je m'abstiendrai, autant qu'il est humainement possible, du sentimentalisme patriotique. Parlant de peuples ou d'Etats que nous pouvons, à tort ou à raison, considérer comme des ennemis ou des amis, je chercherai seulement la vérité et la justice. Il est dangereux, comme disait déjà notre historien Fustel de Coulanges, de confondre « le patriotisme qui est une vertu et l'histoire qui est une science » (2). Cette règle de la critique était développée, il y a quelques années (novembre 1898), par M. Alfred Croiset en

(1) Voir la *Revue* du 15 avril 1907.
(2) Cité par M. P. Guiraud dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er mars 1896, p. 78.

ouvrant les cours de la Faculté des Lettres (1). Vous ne trouverez pas trop longue cette citation que je m'approprie entièrement :

La patrie a besoin de connaître la vérité. Si elle a commis des fautes, il est de son intérêt comme de sa dignité de le savoir, pour les réparer ou pour n'y plus retomber. Bacon a dit : *Quantum scit homo, tantum potest.* C'est vrai des cités comme des individus, et du monde moral comme du monde physique. Toute erreur se paie, et l'homme qui dit la vérité à son pays est le plus pieux de ses fils, celui qui lui rend le plus grand et le plus courageux service. Cette vérité peut être désagréable ; mais que penseriez-vous d'un médecin qui, sachant la cause d'une maladie et pouvant la guérir, en nierait l'existence pour plaire un instant à son malade et le laisserait mourir au milieu de ses belles paroles ? La rhétorique du patriotisme est aussi vaine que coupable. La grandeur de Démosthène vient surtout de ce qu'il a dit à Athènes plus de vérités pénibles qu'aucun de ses contemporains, Phocion excepté. Quand le grand historien Polybe faisait entendre à sa patrie de douloureuses vérités, il était meilleur patriote que les fous qui, par leurs flatteries, poussaient la Grèce à sa ruine. Fortifier en vous l'esprit scientifique, c'est rendre à la patrie, soyez-en sûrs, un des plus grands services que vous puissiez lui rendre. Si quelques ignorants vous traitent de cosmopolites, laissez-les dire et continuez de bien faire.

Et ce n'est pas sortir de mon sujet, ni d'un enseignement où je vous parlerai de l'étranger, que de rappeler des paroles analogues écrites il y a une cinquantaine d'années par un de nos grands critiques, Sainte-Beuve. C'était à l'occasion de « Lectures publiques du Soir » ou conférences pour le grand public sur la littérature française, organisées sous la seconde République. Sainte-Beuve parlait de la littérature, mais ses paroles peuvent également s'appliquer à la politique et aux questions nationales et internationales ; et c'est à ce titre que je m'en empare pour vous les citer :

« Dans ces deux Cours je voudrais que, tout en insistant sur les beautés et sur les grandeurs de la littérature française et de l'histoire nationale, on se gardât bien de dire ce qui se dit et se répète partout, dans les collèges et même dans les Académies, aux jours de solennité, que le peuple français est le plus grand et le plus sensé de tous les peuples, et notre littérature la première de toutes les littératures. Je voudrais qu'on se contentât de dire que c'est une des plus belles, et qu'on laissât entrevoir que le monde n'a pas commencé et ne finit pas à nous.

« Je voudrais qu'en disant nos belles qualités comme peuple à des hommes qui en sont déjà pénétrés, on ajoutât, en le prouvant quelquefois par des exemples, que nous avons aussi quelques défauts ; qu'en France ce qu'on a le plus, c'est l'essor et l'élan ; que ce qui manque, c'est la consistance et le caractère ; que cela a manqué à la noblesse autrefois et pourrait bien manquer au peuple aujourd'hui, et qu'il faut se prémunir de ce

(1) Discours publié dans la *Revue Bleue* du 19 novembre 1898.

côté et se tenir sur ses gardes. En un mot, échauffer et entretenir le sentiment patriotique en l'éclairant, sans tomber dans le lieu commun national, qui est une autre sorte d'ignorance qui s'infatue et qui s'enivre, ce serait là l'esprit dont je voudrais voir animé cet humble et capital enseignement » (1).

Si je vous ai cité ces paroles de Sainte-Beuve, c'est parce qu'elles expriment mieux que je ne saurais le faire et avec l'autorité d'un grand nom, l'esprit dans lequel j'aborde cet enseignement et où j'éviterai ce que M. Croiset appelait dans son discours « la rhétorique du patriotisme ». Au surplus, juger des hommes et des choses d'après des opinions préconçues et passionnées — c'est se tromper soi-même, c'est s'enlever la vision nette de la réalité, et, souvent, se préparer pour l'avenir de cruelles déceptions. C'est surtout dans l'étude des nations étrangères qu'il faut s'affranchir de toute opinion préconçue, de tout sentiment de sympathie ou d'antipathie. La liberté d'esprit est nécessaire aussi bien quand on s'occupe de ses amis — ou supposés tels — que lorsqu'on s'occupe de ses ennemis. Au sang-froid et à l'impartialité il convient de joindre l'amour de la justice et l'amour de la vérité. Et la vérité est simplement un autre nom de la justice (dans l'ordre des idées), comme la justice est la vérité dans l'ordre des faits.

Dans l'étude d'une nation étrangère, il ne faut donc pas la juger d'après ses propres idées, ni d'après ce qu'on en attend dans son propre intérêt. Il faut sortir de soi-même, tâcher d'entrer dans la pensée, dans les opinions, dans les préjugés même de cette nation étrangère, en un mot, en faire une étude *objective.* C'est alors seulement qu'on se rendra compte des passions, des intérêts, des aspirations, des ambitions de cette nation. C'est pour n'avoir pas observé cette règle si simple de la critique psychologique que les Français ont eu tant de désillusions, il y a longtemps déjà, dans leurs rapports avec l'Allemagne (plus exactement avec la Prusse), qu'ils en ont eues, à peine effacées encore, dans leurs rapports avec l'Italie, qu'ils en ont eues tout récemment avec la Russie, qu'ils en auront peut-être demain avec l'Angleterre. Rappelez-vous toujours ce mot d'un profond moraliste, La Bruyère : « Ne penser qu'à soi et au présent, source d'erreur dans la politique ».

Les nécessités de la politique internationale peuvent amener des rapprochements, et quelquefois même des alliances, entre des puissances bien opposées par leurs institutions et leur politique inté-

(1) *Constitutionnel* du lundi 21 janvier 1850 ; réimprimé dans les *Causeries du Lundi,* t. I, pp. 275 et suiv.

rieure. Il suffit, pour prendre un exemple dans le passé, de vous citer l'alliance de notre roi François Ier avec le Grand Seigneur — comme on disait autrefois, ou, plus familièrement même, le Grand Turc — qui pourtant alors menaçait l'Europe orientale et la chrétienté. Un peu plus tard on connaît l'alliance qu'un autre « Fils aîné de l'Eglise », inspiré et guidé par un cardinal (le cardinal de Richelieu), contracta avec les princes protestants de l'Allemagne contre l'Empereur.

Mais des rapprochements, des alliances de ce genre ne doivent pas avoir un caractère sentimental, et ne doivent surtout pas se faire sur des équivoques ; ces alliances doivent se faire pour un but déterminé, et donnant donnant, comme dans un contrat d'intérêt qu'elles sont. C'est surtout dans ces circonstances qu'il faut garder la possession de soi-même, et ne pas croire que ceux qui ont besoin de vous agissent par affection pour vous. Autrement, c'est s'exposer à des mécomptes semblables à celui de Jules Favre, ce grand partisan de l'unité italienne, s'écriant en 1870, quand il était devenu ministre des affaires étrangères : « Si l'Italie ne vient pas à notre secours, elle est déshonorée ! » (1). L'Italie n'est pas venue à notre secours et elle n'a pas été déshonorée pour cela ! Mais par cette parole naïve Jules Favre a montré seulement que lui et tout son parti derrière lui avaient eu tort de faire de la politique étrangère avec du sentiment et de l'enthousiasme. Depuis lors l'opinion française s'est bien modifiée à l'égard de l'Italie — surtout depuis que cette dernière est entrée dans cette Triple-Alliance dirigée contre la France — et ainsi s'est justifié le proverbe italien du XVIe siècle sur la France et le caractère français : *Francia, fuoco di paglia*, « la France, feu de paille ».

Il n'y a pas, dans les relations internationales, d'*inaltérable amitié*, quoique le mot ait été dit en 1896, à Paris ou à Châlons, dans un des discours officiels prononcés au cours de la visite du tsar Nicolas II. L'expression fait bien, surtout dans un toast, *inter pocula* : la politesse commande de paraître y croire ; mais de semblables phrases de politesse ne doivent point passer comme un dogme dans la politique d'un pays. Une amitié est toujours inaltérable — ou supposée telle — tant qu'elle dure. L'épithète est « de style », de même que sur les tombes des cimetières les « regrets » sont toujours « éternels ! ».

Avant de quitter cette question de conduite, et, en quelque sorte, d'orientation, pour entrer dans l'étude des faits, je ne puis résister

(1) Cité par Brachet, *L'Italie qu'on voit*, etc., p. 96.

à la tentation de vous citer quelques paroles d'un grand Américain. Les Américains du Nord sont, comme vous le savez, des hommes pratiques qui ne se laissent pas prendre aux phrases humanitaires. Ils l'ont bien montré, par exemple, lorsque le 11 novembre 1887, sans craindre l'indignation que cet acte allait provoquer dans les partis avancés en Europe, ils ont pendu les cinq anarchistes de Chicago. Cet Américain est Washington dans son Adresse d'Adieu (*Farewell Address*) au peuple américain le 17 septembre 1796, ce qu'on a aussi appelé son « testament politique ». C'est lorsque Washington, créant par son exemple une règle qui ne devait pas être violée, refusa d'être candidat pour un troisième mandat (*third term*) à la présidence de la République des Etats-Unis. Ces paroles ont aussi été appelées « l'évangile politique des Etats-Unis ». Je voudrais qu'il fût aussi le nôtre. Jugez-le par ces quelques passages :

... L'Europe a des intérêts qui ne nous concernent aucunement, ou qui ne nous touchent que de très loin ; il serait donc contraire à la sagesse de former des nœuds qui nous exposeraient aux inconvénients qu'entraînent les révolutions de sa politique.
Rien n'est plus essentiel que d'extirper les antipathies invétérées ou l'aveugle attachement pour certaines nations, et de les remplacer par un sentiment de bienveillance amicale pour tous les peuples.

C'est le développement de cette thèse que l'égoïsme est le premier devoir d'une nation, et les Etats Unis, fidèles à la doctrine de Washington, en fournissent volontiers l'exemple.

Un autre paragraphe peut s'appliquer aux sentiments qui règnent, ou régnaient, en France à l'égard de l'Allemagne d'un côté et de la Russie de l'autre :

La nation qui entretient pour une autre une haine habituelle ou un excès d'affection s'en rend esclave en proportion de la vivacité de ces sentiments, et l'un ou l'autre doit l'entraîner au-delà de son devoir et de ses intérêts...

Et vous allez deviner à quelles périodes bien récentes de notre histoire peuvent faire allusion les phrases suivantes :

... L'attachement excessif d'une nation pour une autre est une source de maux ; la nation favorite se prévaudra de cette sympathie pour émouvoir l'autre par l'illusion d'une communauté d'intérêts, lorsqu'il n'existera réellement point d'intérêt commun. .
... Une affection déréglée engage, en outre, à des concessions en faveur de la nation favorite, concessions qui ont le double inconvénient de faire tort à la nation qui les accorde, et d'exciter la jalousie des nations qui ne les partagent pas...
... Mais les prédilections de cette nature doivent plus particulièrement

alarmer les patriotes éclairés et indépendants, parce qu'elles ouvrent par de nombreuses voies l'accès aux influences étrangères...

Et pour finir, je termine par ce conseil d'ordre général :

...La jalousie d'un peuple libre (je vous conjure de m'en croire, chers concitoyens), doit être constamment éveillée sur les ruses décevantes de l'influence étrangère, qui est, d'après les leçons de l'expérience et de l'histoire, le plus cruel ennemi d'une République...

Ces paroles peuvent bien, n'est-ce pas? s'appliquer à ce mouvement si puissant de l'opinion libérale en France, il y a quarante-cinq ans, en faveur de l'unité italienne. Vous êtes trop jeunes, Messieurs, pour le connaître autrement que par des récits. Mais les hommes de mon âge se souviennent — quelques-uns pour les avoir partagés dans leurs jeunes années — de cet enthousiasme pour la délivrance de l'Italie, de cette ardeur pour l'unité italienne. Il pouvait sembler même que beaucoup fussent plus Italiens que Français. Que reste-t-il pour nous aujourd'hui de Magenta et de Solférino, comme sentiments et liens d'amitié ? Ce qu'il en reste? Un fait bien caractéristique vous l'apprendra. Voici une dépêche de Rome, qu'un correspondant du *Temps* envoyait à son journal et qui paraissait dans le numéro du 7 novembre 1898. C'était — remarquez le bien ! — 36 ou 48 heures après qu'il avait été déclaré que la France cédait dans l'affaire de Fachoda : l'Italie n'avait plus à espérer une guerre européenne où elle aurait trouvé son profit.

On télégraphie de Rome que les nouvelles relatives à une concentration de navires dans l'estuaire de la Maddalena sont dénuées de fondement....

La Maddalena est le grand port militaire établi par l'Italie à la pointe nord de la Sardaigne, au détroit de Bonifacio, une sorte de Gibraltar italien qui regarde la Corse et surveille la grande route maritime de France en Algérie. C'est de ce port que dans un discours prononcé au cours d'une tournée ministérielle dans l'hiver de 1902-1903, et en Corse même, M. C. Pelletan, ministre de la marine, disait que c'était « un pistolet visant la Corse en plein cœur ». Le mot fit du bruit et même un peu de scandale diplomatique, parce qu'il était vrai et qu'il avait été prononcé par un membre de notre gouvernement ; et c'est pour l'atténuer et l'effacer dans la mesure du possible que le président du Conseil d'alors, M. Combes, l'excusa par une expression qui a enrichi notre langue (car elle est restée) : « la chaleur communicative des banquets ».

La rencontre de plusieurs navires a été tout accidentelle et tem-

poraire; ces navires doivent rejoindre leurs destinations respectives.

Il est également inexact qu'on ait rappelé sous les armes les officiers de réserve de la marine.

Mais comme l'heureuse occasion d'une guerre maritime, aux côtés de l'Angleterre, échappait à l'Italie, et qu'elle se reprenait à se préparer à une guerre continentale, deux jours plus tard le 9 novembre 1898, le *Temps* publiait cette nouvelle dépêche de Rome :

L'*Esercito*, journal officieux du ministère de la guerre, annonce que le ministre demandera aux Chambres, dans leur prochaine session, un crédit extraordinaire de 15 millions pour travaux de fortification sur les Alpes du côté de la frontière française.

En effet, l'occasion était manquée..., et la partie remise.

Les faits que je rappelle à titre d'historien suggèrent bien des réflexions ; mais je préfère vous en laisser le soin. Je n'ài rappelé ces faits que comme une leçon qui ne devrait pas sortir de votre esprit, et comme un avertissement permanent pour l'avenir.

. . . .

La France est-elle guérie de cette hystérie sentimentale, de ces crises d'enthousiasme et d'engouement pour telle ou telle nation étrangère ? Je n'oserai le dire après le mouvement si puissant d'opinion qui était poussé jusqu'au délire dans les milieux populaires, et l'histoire sentimentale qui se résume dans quelques noms géographiques : Cronstadt, Toulon, Paris, Châlons et Bétheny, Pétersbourg... En rappelant ces souvenirs d'il y a quelques années seulement, je ne puis m'empêcher de me souvenir qu'autrefois la France s'enthousiasmait pour des nations opprimées, l'Italie, la Pologne, la Grèce... Une phrase qu'on peut appeler « de style », et qu'on attend par habitude, se trouve toujours dans la déclaration ministérielle qui chaque hiver ouvre la session des Chambres, mais cette phrase est devenue bien terne depuis le temps où l'on vantait *la précieuse alliance* (1) qui devait rendre à la France son ancien prestige et son ancienne autorité dans le monde. Et vous, Messieurs, vous entrez dans la vie politique quand ces bulles de savon, si brillantes il y a peu d'années, commencent à se ternir pour se dissoudre dans l'air !

La phrase que je vous citais de Washington sur la jalousie dont un peuple libre doit se faire une règle, n'est que l'application à la politique de la maxime d'un moraliste français (La Rochefoucauld, je

(1) Le mot est dans la déclaration ministérielle du 4 novembre 1898 (Ministère Charles Dupuy).

crois) : « Vivez avec vos ennemis comme s'ils pouvaient un jour devenir vos amis ; et vivez avec vos amis comme s'ils pouvaient un jour devenir vos ennemis ! » C'est une réserve mentale que les hommes politiques ne doivent pas manquer de faire, lorsque les nécessités de la politique et les devoirs de la courtoisie internationale obligent de parler, suivant les temps, ou d'*inaltérable amitié*... ou bien encore d'*entente cordiale*.

IV

Je dois, au début de ces études, vous mettre en garde contre la confusion, trop fréquente chez nous, des termes Etat, nation ou nationalité, race... et cette confusion est fréquente par une sorte de subjectivisme national. En France, la nationalité française est dominante depuis plusieurs siècles ; elle a absorbé, au moins dans les classes supérieures de la société, les nationalités non françaises de notre pays ; et les langues de ces dernières sont, à des degrés divers, à peu près tombées au rang de patois. On s'imagine donc qu'il en est de même au delà de nos frontières et que le terme de nation correspond à celui d'Etat, ou peu s'en faut, ailleurs comme en France. Nous avons eu un exemple tout récent de cette erreur — et de cette injustice — dans notre Exposition Universelle de 1900, avec ce qu'on appelait pompeusement « la Rue (ou l'Allée) des Nations ». C'était un terme mensonger et trompeur, car les Etats seuls y étaient représentés par leur nationalité maîtresse et dominante, et non par leurs nations.

On y voyait par exemple un pavillon de l'Autriche, un pavillon de la Hongrie, mais non les pavillons des différentes nations de l'Autriche et de la Hongrie. Et, lacune plus grave, il n'y avait pas de pavillon de la Pologne, parce que la nation polonaise qui pourtant compte de quinze à vingt millions d'hommes ne forme pas un Etat et se trouve partagée entre les trois Etats que vous connaissez bien. Au cours de cette Exposition, une de nos revues (la *Revue Blanche*), publia un « Catalogue des artistes polonais » dispersés dans les sections de la Russie, de l'Autriche et de l'Allemagne ; et, à cette occasion, on put remarquer qu'à Berlin et à Munich on avait été plus libéral — peut-être moins ignorant des choses étrangères — car, dans des expositions de beaux arts, on y avait établi une « section polonaise ».

Quelques patriotes d'une petite nation également partagée entre

la Russie et la Prusse avaient eu une idée ingénieuse pour se faire une étroite place dans notre Exposition de 1900. C'était la nation lithuanienne. Certes ni le gouvernement russe ni le gouvernement allemand ne lui auraient permis de s'affirmer là, pas plus qu'à la nation polonaise, ni à d'autres nations opprimées. Ces patriotes lithuaniens avaient obtenu du Musée Ethnographique du Trocadéro un petit espace, presque une salle, au bas de l'escalier de ce Musée ; ils y avaient installé une collection ethnographique et littéraire, costumes, objets d'industrie domestique, journaux, photographies... On entrait là de plain-pied du terrain même de l'Exposition ; pourtant peu de visiteurs ont connu cette section, si intéressante et si originale qu'elle fût : elle affirmait, en dehors des cadres officiels et mensongers par leurs lacunes volontaires, l'existence d'une petite nation qui ne veut pas mourir.

Il faut donc distinguer les termes :

Etat ou Puissance, expression qui est celle du droit international et qui représente une idée un peu abstraite, une collectivité d'intérêts formant un organisme politique ;

Nation ou aussi peuple, réunion d'hommes habitant un Etat et ayant, ou paraissant avoir, certains caractères communs ; mais on a tort de confondre ce terme de Nation avec celui d'Etat, et ce qu'on appelle le plus souvent « langue nationale » devrait s'appeler langue officielle de tel ou tel Etat ;

Et enfin Race.

Le terme de « race » est couramment employé au sens de « nation », mais tout-à-fait à tort. Par exemple, il y a, si l'on veut, des nations latines, c'est-à-dire, à parler exactement, des nations de langue latine, il n'y a pas de race latine : de même il y a une nation française, il n'y a pas de race française. Que si on parle de race latine, de race germanique, de race slave, et cela par habitude ou pour abréger, il faut se rendre compte de l'inexactitude du terme ou au moins de sa relativité, comme lorsqu'on dit que « le soleil se couche ». C'est à l'histoire naturelle, à la zoologie où il a un sens, qu'il faut demander le vrai sens du mot « race » ; race est une « réunion d'individus appartenant à la même espèce, ayant une origine commune et des caractères semblables transmissibles par voie de génération, ou, en d'autres termes, une variété constante de l'espèce » (Littré, *Dictionnaire*, s. v.). C'est assez dire qu'il n'y a pas de race en ethnographie, que s'il y en a eu en Europe, il y a longtemps qu'il n'y en a plus, au moins comme correspondant à une unité linguistique ou nationale, et les peuples que nous appelons Latins, Germains, Slaves, sont sortis des mélanges les plus divers, sont des

peuples métis. On peut en dire autant des Juifs qui ne sont pas une race : ce que l'on appelle peu justement « la race juive » est un groupement traditionnel formé par la synagogue et surtout par le ghetto : et il paraît même que les Juifs de l'ancienne Palestine n'ont pas été une race au sens anthropologique du mot. Et ce n'est pas seulement le cas de l'Europe; il en est de même partout où les hommes se sont rencontrés et mêlés soit par le commerce, soit, le plus souvent, par la conquête : ainsi pour citer, loin de nous, une nation asiatique qui s'impose sous nos yeux comme grande puissance du monde, la nation japonaise, les anthropologistes constatent qu'on rencontre chez elle trois types physiques distincts; ces types divers, évidemment, remontent à trois races distinctes dont le mélange a formé la nation japonaise.

S'il y a eu des races en Europe, pour prendre le mot au sens de l'histoire naturelle et de l'anthropologie, il y a longtemps qu'il n'y en a plus. Si, par exemple, vous rencontrez un Allemand, c'est-à-dire un homme parlant la langue allemande comme langue maternelle, il importe peu, n'est-ce pas ? qu'il soit brachycéphale (tête ronde) ou dolichocéphale (tête allongée), qu'il soit blond ou brun, qu'il descende véritablement des anciens Germains, ou de Slaves germanisés de l'Est, ou des colonies françaises établies en Allemagne après la révocation de l'Edit de Nantes... Cet homme parle allemand, il a le sentiment national allemand depuis le jour où ses lèvres se sont ouvertes à la parole, où son esprit est né à la pensée : sous la pression de l'éducation, son intelligence est entrée dans le moule du génie allemand, elle s'y est façonnée et formée d'une façon définitive; quoi que puisse être cet homme pour les anthropologistes par ses caractères physiques, pour nous qui étudions et décrivons l'homme, non pas comme être physique, mais comme être moral et, selon la définition d'Aristote, comme « animal politique », pour nous cet homme représente la nation allemande, ou, si l'on tient au mot, la race allemande, mais en se rendant bien compte que le terme de race est inexact ici et vient tout au plus comme figure de rhétorique.

Ce n'est donc pas l'hérédité anatomique et physiologique, celle du sang, qui forme l'unité morale d'une nation. Sera-ce le langage ? Le langage serait déjà un critérium plus sûr, et dans le plus grand nombre de cas il correspond au sentiment national ou sentiment de la race, comme on dit. Ce n'est pas qu'il y ait en lui une vertu mystérieuse, mais c'est qu'il est, par excellence, le moyen de communication entre les hommes, le moule et le véhicule de la pensée, le ciment qui réunit les uns aux autres des hommes vivant de la même

tradition. C'est la langue qui forme un groupe humain et le sépare des autres. Mais il peut se rencontrer (et nous en avons l'exemple dans la France et dans la Suisse) que des races ou nations diverses, tout en gardant l'usage de leurs langues particulières, arrivent, ou bien par une longue existence menée en commun, ou encore par le culte d'un même idéal politique, à s'unir d'un véritable lien national. Le sentiment national, considéré chez l'homme qui en a conscience, n'est donc pas le résultat du sang, non pas même toujours de la langue, mais bien d'une éducation politique ; c'est-à-dire qu'il est le résultat de circonstances d'ordre historique.

Ce qui, aujourd'hui du moins, attache et relie les hommes, c'est l'idée morale qu'on appelle, suivant le point de vue auquel on se place, le sentiment national, ou bien la patrie. Mais la patrie peut, suivant les cas, avoir diverses origines et divers sens. Pour les musulmans, la patrie c'est la terre de l'Islam, c'est-à-dire le pays, quel qu'il soit, où les musulmans sont les maîtres ; car, comme on l'a dit justement, le musulmanisme, niveleur de son essence, oblitère la naissance et la race ; et nous voyons se former chez nous un sentiment analogue dans la fraction la plus avancée du parti socialiste où l'on remplace la lutte des nations par la lutte des classes et où, suivant un mot célèbre que je ne fais que citer, « il est indifférent d'être Français ou Allemand ». (Le mot est de M. G. Hervé). Pour certains peuples, comme les Slaves, la patrie est la communauté d'une tradition morale qui repose sur la communauté de langue et de religion. Pour d'autres enfin, comme pour les Suisses partagés en quatre langues, ou pour nous Français chez lesquels la prédominance du français comme langue d'Etat ne doit pas faire oublier qu'il y a des langues provinciales, la patrie est une communauté volontaire de sentiments et de façons de penser. Au surplus, cette définition, française, a été développée en meilleurs termes que je ne pourrais le faire, il y a plus de vingt ans, par Ernest Renan (1) et par Paul Bert (2), et je n'ai pas lieu d'insister ici davantage.

(*à suivre*). H. Gaidoz.

(1) Dans sa conférence : *Qu'est-ce qu'une nation ?* publiée dans la *Revue politique et littéraire* du 18 mars 1882, et réimprimée dans ses *Discours et conférences*, Paris, 1887, pp. 277-310.

(2) *L'éducation civique*, conférence résumée dans le *Temps* du 8 août 1882, et publiée en brochure l'année suivante.

L'ENSEIGNEMENT DU LATIN

AU

COLLÈGE DE FRANCE

(1534-1906) (1)

Messieurs,

Ce n'est pas sans émotion que je prends place dans cette chaire, d'où ont parlé des maîtres illustres : autrefois, Rollin, Le Beau, Delille ; il y a cinquante ans, Sainte-Beuve; depuis plus de quarante ans, notre maître à tous, le maître de tous les latinistes et de bien d'autres lettrés de France, M. Gaston Boissier.

Mes premières paroles doivent être des remerciements : à M. l'Administrateur et à MM les Professeurs du Collège de France, qui, pour une succession si lourde, ont bien voulu me proposer au choix du Ministre ; à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui m'a également accordé son suffrage ; à M. le Directeur de l'Enseignement supérieur, à M. le Ministre de l'Instruction publique. qui ont approuvé le vote de ces deux corps savants; enfin, à M. le Président de la République, dont le décret a ratifié leurs propositions. D'étape en étape, dans ce long *processus*, j'ai vu se dérouler une chaîne ininterrompue de sympathies. Ce sera l'honneur et la joie de ma carrière. Il me reste, Messieurs, à mériter votre bienveillance ; et je n'y épargnerai pas ma peine. En attendant, permettez-moi d'ajouter un mot discret de reconnaissance émue à l'adresse des maîtres et des amis qui m'avaient précédé

(1) Leçon d'ouverture du Cours d'Histoire de la Littérature latine au Collège de France (27 février 1907).

dans cette glorieuse maison, et qui m'y réservaient un si chaleureux accueil.

Vous savez, Messieurs, — et cependant il est bon de le redire de temps en temps, — vous savez ce qu'est le Collège de France, ce qu'il doit être de plus en plus. A côté de la grande Université de Paris, aujourd'hui plus vivante que jamais, et dont les tâches sont multiples, à côté des établissements techniques et des Ecoles spéciales, le Collège de France est, par excellence, le laboratoire de toutes les sciences nouvelles, des sciences en formation. C'est donc, avant tout, une maison de libres recherches, d'initiative et d'enseignement désintéressé, où chacun doit apporter sa part de découvertes ou de nouveauté. Cette maison n'en a pas moins ses traditions, déjà vieilles de plus de trois siècles, qui s'imposent au respect de tous; mais, ici, la tradition invite à s'inspirer du passé pour ajouter au patrimoine de la science et pour préparer l'avenir. La tradition est donc ici l'un des éléments du progrès : ceux qui ont le mieux compris l'histoire de cette maison, ceux qui l'ont aimée le plus, comme Ramus ou Renan, sont précisément les plus hardis penseurs.

Donc, il est d'usage que le nouveau venu, avant de se mettre à l'œuvre, jette un regard sur le passé, évoque le souvenir de ses prédécesseurs, moins encore pour leur rendre hommage que pour s'inspirer de leur esprit, pour apprendre d'eux à faire autrement qu'eux. Je me suis demandé, avant tout, ce qu'avait été ici, depuis l'institution des premiers lecteurs royaux, l'enseignement du latin. Par une bonne fortune assez rare, les deux chaires de latin n'ont subi, depuis les temps de François Ier et d'Henri II, que de légères transformations; et l'on peut en suivre l'histoire depuis les origines. A l'aide des documents réunis par les historiens de la maison, surtout par M. Abel Lefranc dans sa belle *Histoire du Collège de France*, on peut reconstituer, à peu près complètement, toute la série des titulaires dans les deux chaires (1). Et, je l'avoue, je n'ai pu me défendre d'une sorte de fierté à voir défiler ce cortège d'ancêtres ou de maîtres, qui tous, ou presque tous, ont été de braves gens, et dont la plupart ont été gens de talent ou d'esprit.

Ce que j'ai constaté d'abord, — je me ferais scrupule de garder pour moi ce secret, — c'est que l'étude du latin, surtout de la poésie, paraît être une excellente méthode d'hygiène. Le croiriez-vous, Messieurs? Pour assurer la continuité de l'enseignement pendant plus de trois cent cinquante ans, et dans les deux chaires, il a suffi d'une

(1) On trouvera, dans notre *Appendice*, la liste des titulaires dans les deux chaires.

trentaine de personnes. C'est-à-dire que, pour chacune des chaires, on compte en moyenne quatre ou cinq titulaires par siècle. La chaire de Poésie latine, au XIXe siècle, a été spécialement privilégiée. Elle a eu seulement quatre titulaires, à qui même cet espace de cent ans n'a pas suffi. Le premier, Delille, avait inauguré son enseignement dès l'année 1772 ; et le quatrième, Messieurs, vous l'entendiez encore il y a quelques mois, vous pourrez l'entendre longtemps encore sous la coupole de l'Institut, nous avons la joie de le voir aussi jeune que jamais. A eux quatre, ces héros des Muses latines ont professé pendant cent trente-quatre ans au Collège de France, sans compter que tous les quatre ont été ou sont de l'Académie Française. Vous voyez si j'avais tort de recommander l'étude des poètes et du latin aux amoureux de la vie.

Mais laissons ces considérations hygiéniques, puisqu'il ne s'agit ici ni de statistique ni de médecine. L'enseignement du latin au Collège de France a d'autres titres de gloire. Les deux chaires, vous vous en doutez, comptent parmi les plus anciennes du Collège. Cependant, elles ne datent pas de la fondation même de l'établissement, au printemps de 1530. Il n'y eut d'abord que deux lecteurs royaux pour l'hébreu, et deux pour le grec. Quelques mois plus tard, fut créée une chaire de mathématiques; l'année suivante, une troisième chaire d'hébreu. En 1534 apparaît une chaire de latin.

Le premier titulaire en fut un étranger, un Luxembourgeois, d'ailleurs excellent homme : Barthélemy Latomus, de son vrai nom Barthélemy Le Masson. Il avait enseigné d'abord à Trèves, à Cologne, à Fribourg-en-Brisgau, où il avait connu Erasme. Il était venu ensuite se fixer à Paris, où il professa au Collège Sainte-Barbe, et où il se lia avec Budé. C'est Budé qui le signala à François Ier, et qui le fit nommer lecteur royal pour l'éloquence latine. Cette nomination déchaîna un bel orage sur la montagne universitaire. Passe encore pour l'hébreu, ou le grec, ou les mathématiques : mais un cours public et gratuit de latin, et rétribué par le roi, c'était un coup d'Etat, une atteinte au monopole, un crime de lèse-Université ! Et, pour cette chaire malencontreuse, aller choisir un étranger, un Allemand, comme on disait ! Dans les collèges on déclama en vers et en prose contre l'intrus. Latomus ne s'inquiéta pas outre mesure de tous ces cris. Dans sa leçon d'ouverture, que nous possédons encore, il fit l'éloge des lettres, de François Ier et de Budé. Puis il se mit tranquillement à expliquer Cicéron. Comme beaucoup d'humanistes, on le soupçonna d'adhérer secrètement aux doctrines de Luther; il dut même se cacher quelque temps. L'orage s'apaisa, une fois encore. Cependant, en 1542, fatigué de l'enseignement, Latomus

quitta sa chaire et Paris, pour se retirer à Coblentz, où il devint conseiller de l'électeur de Trèves. Là, il fut entraîné dans les querelles religieuses; il assista à plusieurs diètes ou colloques, comme envoyé de Charles-Quint: il prit part à de violentes polémiques, surtout contre Martin Bucer. Il mourut à Cologne en 1566, laissant la réputation d'un savant humaniste, au sens critique aiguisé, et d'un très ardent polémiste; laissant aussi de nombreux ouvrages, des traités de rhétorique, des éditions et des commentaires d'auteurs anciens, des pamphlets intéressants pour l'histoire religieuse d'Allemagne.

Dans la chaire abandonnée par Latomus, on vit se succéder, jusqu'au début du XVII[e] siècle, une série d'humanistes distingués. — Pierre Galland, ami de Budé et de Du Bellay, maître de Turnèbe; Galland, qui fut l'un des champions d'Aristote contre Ramus, et qui eut l'honneur de prononcer, au nom des lecteurs royaux, l'oraison funèbre de François I[er]. — Denis Lambin, qui professa quelque temps l'éloquence latine avant de passer au grec; Lambin, célèbre pour ses éditions savantes, si consciencieux dans ses recherches, et peut-être si long dans ses commentaires, que sa lenteur devint légendaire et enrichit la langue française d'un mot nouveau. — Léger Duchesne, à la fois orateur, poète et juriste, qui avait été l'un des auditeurs les plus assidus des premiers lecteurs royaux, et qui, dans ses curieuses harangues, nous a peint en traits pittoresques la société universitaire du temps. — Frédéric Morel, gendre de Duchesne, ami d'Amyot, fils et frère d'imprimeur, lui-même imprimeur du roi, auteur de nombreuses éditions, de commentaires, de poèmes et d'une tragédie latine.

Au moment où, dans la chaire de Latomus, professait Frédéric Morel, il existait depuis longtemps une seconde chaire royale d'éloquence latine. Dans cette seconde chaire avaient parlé successivement deux des hommes les plus originaux de notre Renaissance: Pierre Ramus et Jean Passerat.

En ce temps de réformes et d'aventures, Ramus a été l'un des plus audacieux novateurs. Il avait débuté par un coup de maître d'iconoclaste : en pleine Sorbonne, il était venu renverser la statue d'Aristote. Dans une thèse, qui ébranla tout l'édifice de la scolastique, il osa présenter ce dilemme révolutionnaire : ou les ouvrages qu'on vénère sous le nom d'Aristote ne sont pas de lui; ou, s'ils sont de lui, cet Aristote n'était qu'un sot. On cria au scandale, au sacrilège. Tranquillement, Ramus récidiva : en deux traités bourrés de science, il accumula ses preuves. Alors la Sorbonne en appela au bras séculier : au Parlement, au Conseil du Roi, au Roi

lui-même, à toutes les puissances de la terre. Le procès d'Aristote se plaida devant cinq commissaires, qui condamnèrent Ramus. La sentence fut confirmée par le Parlement, même par François Ier, qui prit peur : un arrêt royal interdit à Ramus d'enseigner la dialectique et la philosophie. Mais le coup avait porté; les hommes passent, et les idées marchent. L'interdit fut levé après la mort de François Ier, par un autre arrêt royal qu'enregistra le Parlement. Au mois d'août 1551, Ramus devint lecteur royal pour l'éloquence et la philosophie.

Ce ne fut pas la dernière bataille de Ramus. A tout propos recommencèrent les escarmouches avec les péripatéticiens de Sorbonne. Ramus se querella même avec son collègue Pierre Galland, au sujet de Quintilien. Rabelais s'est amusé de cette controverse dans le *Nouveau Prologue* du IVe livre de *Pantagruel* : « Quel diable, demanda Jupiter, est là-bas, qui hurle si horrifiquement?... Que ferons-nous de ce Rameau et de ce Galland, qui, caparassonnés de leurs marmitons, susposts et adstipulateurs, brouillent toute cette académie de Paris? J'en suis en grande perplexité, et n'ai encore résolu quelle part je doibve encliner. Tous deux me semblent aultrement bons compagnons. L'un ha des escuts au soleil, je di beaulx et très-buchants ; l'aultre en vouldrait bien avoir. L'un ha quelque sçavoir ; l'aultre n'est ignorant. L'un aime les gents de bien ; l'aultre est des gents de bien aimé. L'un est un fin et caut regnard ; l'aultre, mesdisant, mesescripvant et aboyant contre les antiques philosophes et orateurs comme un chien ». — Puis, ce fut la burlesque et fameuse querelle des *Quisquis*. Les lecteurs royaux prononçaient comme nous *quisquis, quantus, qualis*. La Sorbonne se fâcha et prétendit leur imposer la prononciation traditionnelle *Kiskis, Kantus, Kalis*. Elle en appela au Parlement, qu'elle mit en demeure de sévir contre les téméraires. Le Parlement eut le bon sens de proclamer la liberté de la prononciation. Mais Ramus ne manqua pas l'occasion de railler la sottise de ses adversaires.

Dans sa leçon d'ouverture, qui nous a été conservée, il avait exposé son programme et sa méthode ; c'était un programme de révolution. Chacune de ses leçons était un triomphe et attirait le *Tout-Paris* du temps. A ses cours se pressaient deux mille auditeurs, dont beaucoup d'étrangers ; car il fut bientôt célèbre dans toute l'Europe. Fort de son savoir encyclopédique, il parcourut en quelques années presque tout le cycle des Arts libéraux. Il commença par l'éloquence, la grammaire et la poésie, expliquant à sa manière Cicéron et Virgile, saisissant toutes les occasions d'exposer ses idées, ses plans de réformes, même ses théories scientifiques. Puis, il

passa à la philosophie, à la logique, à la physique, aux mathématiques. En tous ces domaines, il appliquait une méthode nouvelle, ramenant tout à la raison, libre de tout préjugé, ne ménageant pas plus Cicéron qu'Aristote. Il prit une part prépondérante aux grandes réformes qui transformèrent alors et rajeunirent la vieille Université de Paris ; il fit introduire ou développer dans les collèges l'enseignement du grec, du français, des mathématiques ; il y bouleversa la logique traditionnelle. Il rêvait de réformes encore plus profondes ; en 1562, dans ses *Avertissements sur la réformation de l'Université de Paris*, il exposait une théorie fort originale, et que l'on croirait toute moderne, de l'éducation. Il osa, le premier, professer en français. Il rédigea une grammaire française, où il renouvelait la méthode. Au moment où des grammairiens ignorants compliquaient de plus en plus l'orthographe, il voulut la simplifier ; il traça un plan très hardi et rationnel de réforme orthographique. En toute chose, il n'invoqua et n'admit que la raison. Par là, il fut un des précurseurs de la philosophie moderne. — Et il entraînait les adhésions par une éloquence originale, riche de pensée, vigoureuse et mordante. Dans son ardeur de convaincre, il se permettait jusqu'à des coquetteries d'orateur. Quand il préparait ses cours, il plaçait devant lui, dit-on, un miroir, pour y étudier les attitudes, les gestes, les jeux de physionomie. Pendant ses leçons, il avait près de lui un de ses élèves, qui lui tendait les livres pour les citations, et qui au besoin, si une faute de langage lui échappait, le tirait par sa robe.

Ainsi, Ramus avait battu en brèche la scolastique, les méthodes universitaires, jusqu'à l'orthographe ; il poursuivait résolument la réforme philosophique et pédagogique, comme son compatriote Calvin poursuivait alors la réforme religieuse. Ses adversaires, réduits au silence par tant de succès et d'audaces, n'avaient pas désarmé cependant. Ils étaient plus nombreux que jamais : gens de Sorbonne, ahuris par toutes ces nouveautés ; disciples d'Aristote, désemparés par ces appels à la raison ; régents de collèges, même certains lecteurs royaux, choqués par l'intransigeance du novateur; magistrats et politiques à l'esprit timoré, inquiets des progrès du calvinisme, et accrochés désespérément à la tradition. Ramus avait toujours été suspect de sympathies pour la réforme religieuse. Il justifia ces soupçons, quand il se convertit au protestantisme, après le Colloque de Poissy. Il dut quitter Paris, où il put cependant revenir et professer durant les trêves. Mais, jusque dans sa chaire, un nouveau danger le menaça. Depuis quelques années, il était le doyen des lecteurs royaux, et il avait la fierté de la maison. Avec un exclusivisme jaloux, il défendait la porte du Collège contre les intri-

gants et les incapables. C'est ainsi que s'engagea son duel fameux contre Charpentier, un fanatique d'Aristote qui ignorait l'arithmétique et qui fut nommé par faveur à une chaire de hautes mathématiques. Ramus poursuivit l'intrus en justice, jusqu'au Parlement, où il prononça lui-même le réquisitoire. Mais il avait affaire à forte partie. Après de longs procès et une guerre de pamphlets, après des triomphes éphémères, il dut s'avouer vaincu. Au moment de s'exiler, il se vengea en fondant par testament une nouvelle chaire de mathématiques, qui, sous le nom de *Chaire de Ramus*, a existé jusqu'à la Révolution. L'accueil enthousiaste qu'il reçut en Allemagne et en Suisse, ne le consolait pas de sa défaite. Quand il revint à Paris après deux ans d'exil, il trouva sa place prise, et ne put remonter dans sa chaire. On sait comment, le lendemain de la Saint-Barthélemy, il périt sous les coups d'une bande d'assassins, soudoyés, dit-on, par Charpentier. Il tombait martyr de la science et de la raison : ce fut la revanche d'Aristote.

Ramus était un de ces maîtres qu'on ne remplace pas tout à fait. Les contemporains le comprirent, puisqu'on dédoubla la chaire. Siméon de Malmédy fut chargé de professer la philosophie ; pour le cours d'éloquence latine, on choisit Jean Passerat.

C'est le Passerat de la *Satyre Ménippée*, des vers de chasse et d'amour, des épigrammes et des chansons. Je ne vous parlerai ni du pamphlétaire ni du poète, que vous connaissez tous. Sans doute, le professeur vous est moins familier, et il a, lui aussi, son originalité. Passerat a enseigné ici pendant trente ans ; et il n'y a jamais paru dépaysé. Poète par fantaisie, pamphlétaire par occasion, il a été professeur de vocation et de métier. Non seulement il avait autant d'esprit en latin qu'en français, mais il avait l'érudition du philologue, l'enthousiasme et le goût du parfait humaniste. Il avait enseigné précédemment au collège du Plessis, puis au collège du Cardinal-Lemoine. Il avait passé trois ans à Bourges, rien que pour y étudier le latin juridique en suivant les cours de Cujas. Il a laissé, outre de jolies poésies latines, des travaux de pure philologie, des lexiques, des commentaires sur Plaute, Catulle, Tibulle et Properce. Bref, il était du métier Aussi, personne ne s'étonna, quand il succéda à Ramus, en 1572, dans la chaire d'éloquence latine. Il y obtint vite un grand succès, qui ne se démentit pas. On accourait de toutes parts à ses leçons : des poètes célèbres, comme Ronsard et Baïf, des magistrats, des gens de cour, y coudoyaient les étudiants et les maîtres de l'Université. Tous goûtaient cet enseignement original, fait de science, d'esprit gaulois et de bonne humeur.

Aujourd'hui encore, on peut se donner le plaisir d'assister à cer-

taines leçons de Passerat. Comme il était de santé médiocre, comme d'ailleurs il vivait au temps des guerres religieuses et des troubles de la Ligue, il fut obligé, à bien des reprises, d'interrompre son cours. Ce ne fut jamais pour bien longtemps. Mais, chaque fois qu'il reparaissait, il prononçait un nouveau discours d'ouverture. Nous possédons une trentaine de ces discours ; et ce recueil, qui faisait la joie de Guy Patin, est encore pour nous d'une lecture très divertissante.. Passerat ne se contente pas d'y tracer le programme de son cours ; il y parle volontiers des choses et des hommes du temps, surtout de lui-même, et toujours avec une bonhomie charmante.

Pendant les guerres civiles, pour se réconforter, il commentait volontiers des pièces de Plaute, tout en s'excusant d'expliquer des comédies par des temps si tristes. Un jour — c'était au moment de l'invasion espagnole — il annonce qu'il avait encore songé à prendre son cher Plaute. Malheureusement, ajoute-t-il, on n'a pu imprimer à Paris assez d'exemplaires. Plus de papier d'imprimerie. Ou bien, le papier a émigré en Espagne avec les mauvais citoyens, pour se mettre au service de Philippe II ; ou bien, il a été gâché pour les mauvais écrivains, toujours plus nombreux au quartier des Ecoles. Faute de mieux, on se rabattra sur un discours de Cicéron. — Dans une autre leçon d'ouverture, qui date de 1594, et où passe comme un souffle de la *Satyre Ménippée*, Passerat rend hommage à Henri IV, qui venait de forcer les portes de Paris ; il salue le Collège Royal, enfin rendu aux études ; puis, raillant les ligueurs en déroute, il annonce qu'il commentera les textes de Cicéron relatifs aux bons mots et à la plaisanterie, parce que le rire, dit-il, est chose sacrée. — Ailleurs, pour excuser son absence, il s'en prend à la neige, à la pluie, à tous les contre-temps d'un hiver maussade. Vers la fin de sa vie, il incrimine volontiers sa santé, qui le condamne à de fréquentes interruptions : il est traqué, dit-il, par la goutte ; il a perdu un œil, et souffre souvent de l'autre. Tout cela avec une bonhomie souriante, presque héroïque chez un vieillard qui allait mourir aveugle et paralytique, mais brave et toujours gai. — Dans ces discours d'ouverture ou de rentrée, l'homme se peint tout entier, avec sa physionomie complexe. Un savant sans pédantisme, qui adorait Rabelais et qui avait commenté le *Pantagruel*; un poète gaillard et narquois ; un satirique sans méchanceté ; un bon citoyen ami de l'ordre, mais galant, railleur et jovial : l'âme d'un bourgeois de Paris, avec la science d'un philologue, la gaieté d'esprit d'un humaniste, et un rayon de poésie.

Je me suis arrêté volontiers, Messieurs, devant ces figures originales de la Renaissance, parce que je savais pouvoir passer vite sur

la période suivante. Durant tout le XVIIe siècle et la première moitié du XVIIIe, le rayonnement de ce foyer d'études subit une sorte d'éclipse. Sans doute, alors, le Collège de France continua de vivre, et même avec honneur. Mais, dans cette société monarchique trop disciplinée, soumise à la tradition et à la règle, il ne pouvait remplir tout son programme de libres recherches et d'initiatives même aventureuses. Il s'amoindrit en se disciplinant à l'excès ; et, par là, il compromet sa mission. Sous Louis XIII, sous Louis XIV, jusque sous Louis XV, la vie intellectuelle est ailleurs : dans les salons, dans les Académies, dans les théâtres, dans les chaires des prédicateurs, dans les bibliothèques des Bénédictins. Même en pédagogie, l'initiative vient rarement d'ici : elle vient des *Petites Ecoles* de Port-Royal, et, plus tard, des philosophes. Aussi convient-il de passer rapidement devant ces honnêtes gens du Collège Royal, dont la plupart furent estimés en leur temps et même académiciens, mais qui avaient perdu le secret des belles audaces. Ici, l'historien de la maison doit se résigner au défilé mélancolique des silhouettes d'un dénombrement homérique

Après Passerat, le Hollandais Théodore Marcile, un honnête philologue, qui a laissé des éditions savantes de poètes grecs ou latins, une Histoire des étrennes, des commentaires sur la *Loi des Douze-Tables* et sur les *Institutes* de Justinien. — Jean Grangier, qui passait pour le meilleur orateur de son temps, et dont nous possédons des discours d'apparat, avec des descriptions pittoresques des bâtiments inachevés du Collège Royal, mais qui, dit-on, aurait fourni quelques traits au *Pédant joué* de Cyrano de Bergerac. — Abraham Rémy, dont on appréciait fort les poésies latines. — François Du Monstier, qui prit une part active aux querelles de l'Université avec les Jésuites, et qui, dans ses Harangues, nous donne d'intéressants détails sur la situation du Collège Royal. — Sébastien Daubus, qui fut nommé d'office par Louis XIV, contre le vœu des lecteurs, et qui ne passait pas pour un habile homme. — Pierre de Lenglet, auteur de poésies latines estimées, dans le goût des poètes lauréats. — Jean-Baptiste Couture, qui fut en son temps un personnage ; recteur de l'Université de Paris, inspecteur du Collège de France, censeur royal, membre de l'Académie des Inscriptions, historien et poète à ses heures. — Jean-Baptiste Souchay, éditeur d'Ausone, auteur de nombreuses dissertations historiques et littéraires, insérées dans le recueil de l'Académie des Inscriptions. — La Bléterie, traducteur de Tacite, et biographe de l'Empereur Julien. — François Béjot, garde des manuscrits à la Bibliothèque du Roi, qui mourut en 1787, à la veille de la Révolution.

Dans l'autre chaire d'éloquence latine, celle de Latomus et de Frédéric Morel, nous rencontrons, tour à tour : Jean Ruault, auteur d'Epigrammes, de Harangues et d'études sur Plutarque. — Jean Tarin, qui, avant de devenir le collègue des lecteurs royaux, avait soutenu contre eux, comme recteur, les prétentions de l'Université; Tarin, dont Guy Patin disait : « Plût à Dieu que je sçusse autant de grec et de latin qu'en savait Jean Tarin! Il savait tout... C'est un abîme de science, et un des savans hommes du monde; je n'ai jamais vu un tel prodige. » — Jean Gerbais, qui fut un des chefs du clergé de France et composa des traités hardis, mal accueillis à Rome, sur les libertés de l'Eglise gallicane. — Charles Rollin...

Ici, Messieurs, arrêtons-nous un instant, devant cette belle figure de Rollin. Il était de la race des vieux humanistes et des grands magistrats d'ancien régime. C'était un de ces doux entêtés qui laissent passer les orages, et dont ne viennent pas à bout les violents. C'était aussi un de ces conservateurs avisés, qui, pour mieux conserver les choses, les modifient à temps et les améliorent sans secousse. Fils d'ouvrier, apprenti coutelier, il s'était élevé à force de travail, et il avait eu la plus belle carrière universitaire. Très jeune encore, il avait remplacé son maître Hersan au Collège du Plessis, puis au Collège Royal. Soit comme coadjuteur de Gerbais, soit comme titulaire, il a professé ici l'éloquence latine pendant cinquante-trois ans. En 1694, il fut élu recteur de l'Université de Paris; en 1701, membre de l'Académie des Inscriptions. Il était ami de Racine, de Boileau, de Tillemont, de Daguesseau. Tout paraissait lui sourire dans la vie. Mais il s'était lié de bonne heure avec ces Messieurs de Port-Royal, et il n'était pas de ceux qui attendaient un mot d'ordre de la cour avant de saluer leurs amis. On traquait partout le jansénisme. Rollin fut bientôt suspect. Pendant toute la seconde moitié de sa vie, il fut en butte à de pieuses haines, qui poursuivaient en lui l'ami de Port-Royal et le réformateur des études. Il fut, dit-on, chassé de son collège et exclu des assemblées universitaires. Elu recteur une seconde fois, en 1720, et dénoncé comme janséniste, il dut résigner ses fonctions au bout de trois mois. Les menées sournoises de ses adversaires réussirent à attrister ses dernières années et à lui fermer l'Académie française.

De ses amis de Port-Royal, il avait appris que tout n'était pas pour le mieux dans le système d'instruction et d'éducation alors en usage. Sans proclamations ni grands gestes, sans se poser en révolutionnaire, il entreprit tout doucement la réforme des études. Il a été, dans ce domaine, un véritable novateur; même, sur plusieurs points, un précurseur de la pédagogie moderne. Pendant ses années

de rectorat, il déploya une grande activité ; tout en défendant les privilèges de l'Université, il rétablit la discipline dans les collèges, chercha à former de vrais éducateurs, et fit accepter des réformes très importantes dans les programmes. Il ranima l'étude du grec, développa beaucoup l'enseignement de l'histoire et du français. Plus tard, il dirigea le collège de Beauvais, où il appliqua plus complètement son système d'éducation. Quelque temps après la mort de Louis XIV, il eut la joie de prononcer, au nom de l'Université de Paris, le discours de remerciement au Conseil de Régence, qui venait d'accorder la gratuité de l'enseignement. C'était l'extension du régime libéral qui, depuis deux siècles, était en honneur au Collège de France.

L'apparition du *Traité des Etudes*, en 1726, fut un événement littéraire, qu'ont célébré Voltaire et Montesquieu. Parmi toutes les idées neuves que contenait l'ouvrage, je n'en retiendrai qu'une : la grande place accordée au français dans le plan d'études. C'était déjà une grande nouveauté, que d'écrire en français un traité de pédagogie. C'était une nouveauté plus hardie, que de conseiller aux maîtres du temps d'apprendre aux jeunes Français à bien parler leur langue. Rollin, en pédagogie du moins, était un esprit très ouvert. S'il aimait l'antiquité, il n'oubliait pas que ses écoliers n'étaient pas destinés à vivre en Grèce ou à Rome. Sur ce point, d'ailleurs, il était tout à fait dans la tradition du Collège de France. Ramus, on s'en souvient, avait été le premier à professer en français. Fait paradoxal, mais bien constaté par l'historien de la maison, ce sont nos latinistes et nos hellénistes qui ont le plus contribué à introduire dans l'Université l'enseignement du français, et à préparer la fondation ici même, en 1773, de la première chaire de littérature française (1). Mais il fallut attendre jusqu'à la Révolution, en 1791, pour obtenir l'autorisation de rédiger en français les affiches et les programmes des cours.

Vers la fin de sa vie, Rollin avait pris pour coadjuteur au Collège Royal Nicolas Piat, alors professeur au Collège du Plessis et recteur de l'Université. Piat devint titulaire à la mort de Rollin en 1741. Il a laissé une édition d'Horace, des Harangues, des poésies latines ; il avait fait représenter une comédie en vers français, intitulée *Les Mécontents*. L'abbé Goujet vante son esprit, ses talents et sa bonté ; c'est Piat, nous dit-il, qui l'avait engagé à entreprendre ses recher-

(1) Cf. A. Lefranc, *La langue et la littérature françaises au Collège de France*. Leçon d'ouverture du 7 décembre 1904 (*Revue Bleue*, 1904, deuxième semestre, p. 810-811).

ches sur l'histoire du Collège Royal. — A Piat succéda Le Beau, le célèbre historien du Bas-Empire, qui était aussi un habile latiniste, et qui était déjà secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions.

L'année 1773 marque une date importante dans les annales du Collège de France. D'abord, on se décida à terminer les bâtiments, dont la construction, commencée sous Henri IV, était suspendue depuis plus d'un siècle. De plus, en vertu de lettres-patentes, le Collège fut réorganisé, doté d'un budget régulier, même rattaché plus étroitement à l'Université. On transforma plusieurs chaires, notamment l'une des chaires d'éloquence. Le Beau, ou plutôt son coadjuteur Delille, devint professeur de Poésie latine. Les deux chaires de latin ont été maintenues sans autre changement jusqu'en 1885

Dès les premiers jours de la Révolution, le Collège Royal se réveilla de son demi-sommeil séculaire. Né de la liberté et pour la liberté, il se reconnut aussitôt et fut acclamé dans cette société nouvelle. Tandis que tout croulait autour de lui, il resta debout, ne cessa de grandir et de rayonner sur l'Europe. En quelques années, comme par enchantement, il se peupla de savants illustres, l'orgueil du pays. Comme au siècle des humanistes, et beaucoup plus encore, il devint le grand foyer des lumières. Il prélude alors à ce rôle incomparable qu'il a joué à travers tout le XIXe siècle, et qui en a fait, par l'éclat et la variété des découvertes, le premier des laboratoires de la science et de la pensée.

C'est que, dans le domaine de l'intelligence, la Révolution s'est inspirée du génie de la Renaissance. Comme autrefois les humanistes, les hommes de la Révolution ont cru à la fécondité de la pensée libre, du haut enseignement gratuit, ouvert à tous, et d'une vaste synthèse des connaissances humaines. Tout cela, depuis trois siècles, c'était le programme et l'âme même du Collège de France. Tandis que les assemblées révolutionnaires supprimaient les Universités et les Académies, elles faisaient de cette maison, dans tous les projets de réorganisation, le centre et la clef de voûte de la future Université nationale. Au moment des pires violences, c'est à peine si quelques-uns de nos professeurs furent emprisonnés un instant, à titre individuel, si l'on peut dire ; et, d'ailleurs, on les relâcha vite. Les cours continuèrent tranquillement, toujours très fréquentés, pendant toute la période de la Terreur, qui ne chercha point ici de victimes ; les vagues de l'émeute s'apaisaient devant ce sanctuaire de la science. Durant ces années terribles, les professeurs et les auditeurs du Collège ne paraissent avoir souffert sérieusement que du

froid. Témoin cette curieuse requête de Lalande, le grand astronome, alors inspecteur de la maison : « Le Collège de France est l'établissement le plus important de l'instruction publique, et le décret du 25 messidor, dont vous avez bien voulu m'envoyer l'expédition, en est une preuve. Je vous prie donc de vouloir bien nous procurer trois cordes de bois, sans lesquelles nous courrions risque de voir déserter nos écoles. Salut, respect et fraternité ».

Chaque année avait lieu, avec beaucoup d'apparat, la séance solennelle de rentrée, toujours égayée de nombreuses lectures, notamment des vers de Delille. Puis les cours commençaient et se poursuivaient régulièrement. Pour nous en tenir au latin, voici ce qu'on lit sur l'affiche de l'an III :

« *Eloquence latine.* — Charles-François Dupuis, ou, en son absence, Pierre-Claude-Bernard Guéroult, ex-professeur de Rhétorique en l'Université de Paris, expliquera les *Discours* de Cicéron, les Primedi, Tridi, Quintidi et Sextidi, à onze heures.

« *Poésie latine.* — Jacques Delille, ou, en son absence, Pierre Crouzet, expliquera l'*Enéide* de Virgile, les Duodi, Quartidi, Sextidi et Octidi, à dix heures ».

Delille était alors le poète national ; on parlait de lui comme naguère de Victor Hugo. En huit jours, la traduction en vers des *Géorgiques* avait fait de lui un grand homme. Dès lors, il fut comblé par la fortune. Entré tout droit à l'Académie française, il reçut un magnifique bénéfice, l'abbaye de Saint-Séverin, qui rapportait trente mille livres de rente. Très recherché de la haute société pour sa bonne humeur, son talent de lecteur, et aussi, dit-on, pour ses naïvetés, il fut admis dans la petite cour de Marie-Antoinette. Dès l'année 1772, il était entré au Collège de France, comme coadjuteur de Le Beau ; en 1778, il devint titulaire de la nouvelle chaire de Poésie latine. Il a professé ici pendant quarante-et-un ans. Il y a presque toujours parlé de Virgile, surtout de son Virgile à lui, son Virgile en vers français, dont les contemporains ne se lassaient pas. Il a été, d'ailleurs, un professeur intermittent ; il a eu de nombreux suppléants, Selis, Crouzet, Paris, Legouvé, Lemaire, Tissot.

Il n'avait pas l'âme d'un révolutionnaire. Aussi fut-il surpris par la Révolution, et même, un instant, désemparé ; d'autant mieux qu'il y perdit son bénéfice. Cependant, il fut loin de bouder les idées nouvelles ; il fut l'ami de Chaumette, le procureur de la Commune ; il composa, pour la Fête de l'Être suprême, un *Dithyrambe* sur l'immortalité de l'âme Il fut héroïque, dit-on, pendant

toute la Terreur. Mais il était de ces héros qui tremblent après la bataille. Au 9 thermidor, il était à bout de forces. Brusquement, quand tout danger était passé, il partit comme un fou, oubliant son cours et ses auditeurs. On l'aperçut dans les Vosges, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre; il cherchait l'oubli, faisant le mort. L'accès dura huit ans. Delille reparut en 1802, malade, presque aveugle, mais l'esprit calme ; comme après un retour de vacances, il reprit tranquillement son cours, avec le même succès qu'autrefois. Il se remit à expliquer Virgile, et à lire ses vers dans les séances de rentrée. Malgré les avances de Napoléon, il se tint à l'écart de la cour, même du monde ; occupé à écrire et à publier de nouveaux poèmes, toujours accueillis avec enthousiasme. On prétendait que sa gouvernante, bonne ménagère, le séquestrait pour le forcer à produire. Il resta grand homme jusqu'à son dernier jour. Il mourut au champ d'honneur, en faisant son cours, le 1er mai 1813 : ici même, ou dans une des salles voisines. Un tableau, conservé au Collège, représente ses derniers moments. Sa mort fut un deuil national ; on lui fit des obsèques triomphales.

Dupuis, le collègue de Delille dans la chaire d'éloquence latine, fut presque son rival en gloire. Il n'était pas, lui, un homme d'ancien régime, égaré dans la France nouvelle. Il avait été du parti des philosophes, et, bien avant la Révolution, il avait eu des audaces révolutionnaires. Il cherchait dans l'astronomie l'origine et l'explication de toutes les croyances religieuses. Il exposa son système, dès 1779, dans une série d'articles du *Journal des Savants*, puis dans des *Mémoires* lus à l'Académie des Inscriptions, enfin dans son livre fameux sur l'*Origine de tous les cultes*, véritable manuel de l'incrédulité, qui parut en l'an III et obtint un succès retentissant. Dupuis eut une réputation européenne ; il eut à se défendre contre les avances du roi de Prusse, qui voulait l'attirer à Berlin. Il fut député de Paris à la Convention, membre du Conseil des Cinq-Cents, puis du Tribunat. En 1802, il dit adieu à la politique pour se consacrer tout entier à ses travaux d'histoire religieuse, à ses occupations de l'Institut, à son enseignement, toujours très goûté, du Collège de France.

Après la mort de Dupuis, survenue en 1809, la chaire d'éloquence latine a eu cinq titulaires : Guéroult, auteur d'un drame intitulé *La République une et indivisible*, un ancien policier de la Révolution, mais frère d'un latiniste, et, pour cette raison sans doute, retraité dans l'éloquence latine. — Jean-Louis Burnouf, le célèbre philologue, le traducteur de Tacite, et dont les grammaires sont restées si longtemps classiques. — Désiré Nisard, le délicat et paradoxal

inquisiteur de la littérature française, l'amusant chroniqueur des *Poètes latins de la décadence.* — Rinn, qui ne fit que passer ici, sans y laisser de trace lumineuse. — Ernest Havet, critique hardi et fin lettré, l'auteur original des études sur les *Pensées* de Pascal, sur la *Rhétorique* d'Aristote, sur *Le christianisme et ses origines*, sur la *Modernité des Prophètes*. — En 1885, lors de la retraite d'Ernest Havet, sa chaire fut transformée en une chaire de Philologie latine, dont vous connaissez, messieurs, le savant titulaire, d'érudition si sûre, de critique si pénétrante.

C'est aussi en 1885 que la chaire de Poésie devint ce qu'elle est aujourd'hui, une chaire d'Histoire de la littérature latine. Depuis la mort de Delille, elle n'a eu que trois titulaires : Tissot, Sainte-Beuve, M. Boissier.

Pierre François Tissot, dont je ne veux pas médire, a été pour le moins un aventurier de la Poésie latine. Delille l'avait pris en amitié et pour suppléant, parce qu'il prétendait adorer Virgile. En fait, Tissot a parlé de Virgile dans ses cours, quand il n'était pas suppléé par Naudet, de Wailly, Charles Labitte ou Maurice Meyer ; et le seul ouvrage important qu'il ait publié sur l'antiquité, est un recueil d'*Etudes sur Virgile*. Mais on doit reconnaître qu'il s'est rendu coupable, envers la Muse latine, de bien des infidélités. Employé dans les bureaux de Paris en 1793, puis volontaire de la République en Vendée ; membre de diverses commissions au temps de la Convention ; acolyte de son beau-frère Goujon dans la mission aux armées de la Moselle et du Rhin ; compromis avec les Montagnards, et emprisonné après leur chute ; ouvrier au sortir de prison ; policier sous le Directoire ; député de la Seine en 1798, mais député invalidé ; policier de nouveau, mais policier suspect, arrêté par ordre de Fouché, relâché par ordre de Bonaparte, et nanti d'un emploi mal défini ; directeur de la *Gazette de France* en 1812, mais pour le compte de Napoléon : voilà sans doute une préparation originale, et qui ne sent pas son pédant, à l'étude de la poésie latine. Au milieu de tous ces avatars, Tissot avait eu l'esprit de traduire en vers les *Bucoliques* : ce qui lui gagna l'âme candide de Delille, et assura ses vieux ans. Mais Delille était mort à temps. Pendant les Cent-Jours, son élève favori oublia ses recommandations suprêmes, et fonda un journal qui devint le *Constitutionnel*. Puis il créa un autre journal. Puis il se fit historien, publia ses souvenirs de policier, même une *Histoire complète de la Révolution française* : ce qui lui valut d'être révoqué en 1821, réintégré au Collège de France en 1830, élu à l'Académie française en 1833. Vous voyez, messieurs, où menait alors une traduction en vers des *Bucoliques*.

A Tissot succéda Sainte-Beuve, l'illustre critique. Vous en étonner, messieurs, ce serait tomber dans l'erreur commise par une partie du public à la leçon d'ouverture, le 9 mars 1855. Sainte-Beuve, sans doute, est avant tout le merveilleux critique de *Port-Royal* ou des *Causeries du Lundi* ; et c'est par là que vivra son nom. Mais il était à sa place dans cette chaire. Il avait toujours eu le goût des études sur l'antiquité ; il avait préparé, avec un soin infini, un cours sur Virgile. Comme il l'a lui-même indiqué discrètement, et comme son successeur l'a finement observé, un critique si original et si pénétrant aurait pu apporter dans ce domaine beaucoup de nouveau, précisément parce qu'il n'avait ni les préjugés ni les œillères des gens du métier. Mais rien ne servirait de récriminer. Vous savez d'ailleurs que la politique s'en mêla, et que l'autre raison fut un prétexte. Toujours est-il qu'après deux séances Sainte-Beuve se retira. Pendant quinze ans, il refusa de remonter dans sa chaire. Il se vengea en homme d'esprit, en publiant sa Leçon d'ouverture et son *Etude sur Virgile*, qui sont d'un fin latiniste (1).

Sainte-Beuve eut plusieurs suppléants : d'abord, Meyer ; puis Constant Martha, qui prépara ici ses belles études intitulées *Le Poème de Lucrèce* et *Les Moralistes sous l'Empire romain* ; enfin, depuis 1865, M. Gaston Boissier, qui devint titulaire à la mort de Sainte-Beuve, en 1869.

Un sentiment de discrétion, que vous comprendrez, m'empêche de louer ici, comme je le voudrais, un maître illustre et vénéré, un écrivain dont l'œuvre n'est pas terminée. Il me suffira, d'ailleurs, de faire appel à vos souvenirs. Ici, Messieurs, sont nés la plupart de ces beaux livres que vous connaissez tous : *Cicéron et ses amis*, et *L'opposition sous les Césars*, et *La Religion romaine*, et *La fin du Paganisme*, et *Tacite*, et *La conjuration de Catilina*, et ces études sur l'*Humanitas* dont une grande Revue a commencé la publication. Vous entendez encore cette parole élégante, incisive et spirituelle, nourrie de faits et d'idées, mais égayée de fantaisie ou de belle humeur, et toujours nette, toujours vivante.

Toujours vivante : voilà le secret du maître, et de son succès. Il y a des gens dont l'esprit ou la parole dessèchent tout ce qu'ils tou-

(1) Cf. Sainte-Beuve, *Discours prononcé à l'ouverture du cours de Poésie latine au Collège de France le 9 mars 1855* (dans l'*Etude sur Virgile*, p. 1-26) ; G. Boissier, *Eloge de Sainte-Beuve, Leçon d'ouverture du cours de Poésie latine au Collège de France* (dans la *Revue des cours littéraires*, 18 décembre 1869, p. 34) ; l'*Etude sur Virgile de Sainte-Beuve* (dans le *Livre d'or de Sainte-Beuve*, Paris, 1904, p. 1-11) ; A. Lefranc, *Sainte-Beuve professeur au Collège de France* (*ibid.*, p. 203-220).

chent; ce sont les chevaliers de l'ennui. M. Boissier a le don de voir tout vivant : il a su faire vivre jusqu'à l'enfer de Virgile ; il découvrirait de l'esprit chez Nonius Marcellus de Thubursicum, l'auteur malheureux de la *Compendiosa doctrina*, ou, plus simplement, « le stupide Nonius », comme l'appelle un critique américain. — Or, Messieurs, ne nous y trompons pas : animer le passé, ramener à la vie ce qui paraît mort, c'est là l'objet même de l'histoire, de l'histoire littéraire comme de toute autre. C'est aussi le seul moyen d'assurer à l'antiquité la place qu'elle doit conserver dans l'éducation de la jeunesse et dans l'esprit du public. Chose plus difficile, M. Boissier a su rajeunir les anciens sans les défigurer, sans les affubler d'oripeaux modernes. Il les connaît si bien, qu'il peut se contenter de les peindre comme il les voit, dans des causeries familières. De ce charmant causeur, les cours et les livres les plus savants sont encore des causeries.

D'où son influence si étendue et si féconde. Plus que personne, il a maintenu et maintient le culte de l'antiquité latine. Dans l'Université d'abord : d'innombrables générations de normaliens et d'anciens étudiants sont là pour l'attester, sur tous les points de la France, même au delà des frontières. Dans le public lettré : vous pouvez en témoigner. Par ses cours, par ses articles, par ses livres, M. Boissier a contribué largement à l'éducation du goût public.

Vous pensez bien, Messieurs, qu'après un tel maître je ne me risquerai point, d'ici longtemps, à vous parler des grands classiques, ni de Cicéron, ni de Virgile, ni de Tacite. Heureusement, il est d'autres domaines dans l'histoire de la littérature latine ; et quelques-uns de ces domaines ont été fort peu explorés jusqu'ici. Ils mériteraient cependant d'être mieux connus. Ils ont produit des chefs d'œuvre d'un genre nouveau, comparables aux plus fameux de tous les temps, un peu étrangers sans doute au génie classique, mais plus en harmonie avec les aspirations de l'âme moderne, plus aisément accessibles, plus près de nous, si l'on peut dire. Ce monde nouveau, qui s'est dessiné dans l'Empire romain sous l'influence du christianisme, du gnosticisme ou du néo-platonisme, a élaboré bien des doctrines, des symboles ou des formes d'art, dont le Moyen Age a vécu, et qu'il a transmis aux littératures modernes.

Depuis un quart de siècle, une vaste enquête critique se poursuit, principalement en Allemagne, sur cette société complexe qui a remplacé la société gréco-romaine, et dont l'étude ne peut être approfondie sans l'emploi d'une méthode plus franchement érudite. M. Boissier a été l'un des premiers en France à ouvrir ce nouveau

domaine : témoin ses leçons sur saint Augustin et son livre célèbre sur *La fin du paganisme*. Quand l'on considère d'ensemble son œuvre si variée, on y surprend un changement insensible dans la matière et dans la méthode d'enseignement. Il a étendu peu à peu le champ de ses études, et s'est permis d'heureuses excursions dans cette période, dite *de décadence*, qui a été surtout une période de renouvellement. En même temps, il appliquait dans ses recherches nouvelles une méthode de plus en plus érudite, où l'archéologie et l'histoire se mêlent à la critique purement littéraire pour la féconder en la renouvelant. C'est la méthode que recommandait discrètement Sainte-Beuve dans son *Etude sur Virgile*. M. Boissier l'a employée, et s'en est bien trouvé. Il a incliné de plus en plus de ce côté : ce n'est pas au début de sa carrière qu'il a écrit ses *Promenades archéologiques* ; et il était depuis dix ans de l'Académie française, quand il est entré à l'Académie des Inscriptions. Ici encore, il a donc montré la voie, où d'autres se sont engagés plus résolument.

C'est précisément de ces nouveautés dans la matière et dans la méthode d'enseignement, que je voudrais vous entretenir un instant. Avant de se mettre en route, il n'est pas inutile de savoir où l'on va, et par quel chemin.

Les humanistes et les poètes de la Renaissance, à l'exception de quelques gourmets, ont aimé l'antiquité en gloutons. Ils se jetaient sur tous les livres qui sortaient des presses : ils voulaient tout voir, tout lire, tout comprendre. D'où un peu de confusion dans les esprits et dans les programmes : voyez Rabelais et la journée d'études de Gargantua, voyez même Ronsard et certains chapitres de Montaigne. Peu à peu, la fringale s'apaisa. On fit un choix parmi les anciens. Ce choix fut dirigé moins par des considérations esthétiques ou intellectuelles que par des préoccupations morales et pédagogiques. Tel est, en face de l'antiquité, l'état d'esprit de Bossuet ou de Rollin ; telle est, même aujourd'hui, l'idée qui domine nos programmes universitaires. Désormais, il y eut des classiques d'ordres différents : les classiques de première grandeur ou jugés tels, c'est-à-dire ceux qu'on lisait ; et les autres, ceux qu'on saluait, mais qu'on ne lisait pas. Dès le XVII[e] siècle, un honnête homme, qui connaissait bien son Cicéron et son Virgile, pouvait en conscience ignorer le reste, qu'on abandonna aux érudits de profession, ou aux théologiens, ou aux rats.

Comme il arrive toujours, pour justifier cet exclusivisme ou excuser cette ignorance, on inventa des systèmes. On distingua des époques privilégiées, le siècle de Périclès, le siècle d'Auguste. Et encore, dans ces salons d'apparat, on laissa bien des coins inexplorés. D'ail-

leurs, on allongea les siècles, en les tirant un peu en avant, un peu en arrière, pour y rattacher des écrivains dignes d'attention. On trouva moyen de faire entrer, d'une part, Cicéron et Lucrèce, d'autre part, Sénèque et Tacite, dans le siècle d'Auguste, qui dura deux siècles. C'est ainsi qu'aujourd'hui encore, des manuels font honneur du génie de Corneille à Louis XIV, qui est né deux ans après l'apparition du *Cid*. — Pour se dispenser d'étudier les neuf dixièmes de la littérature latine, on avait imaginé une classification métallique : l'âge d'or, l'âge d'argent, l'âge de bronze, l'âge de fer. Il faudrait être bien sot pour s'évertuer à ramasser du fer ou du bronze, quand on a de l'or plein les mains. Le critique qui a inventé cette théorie devait être un orfèvre.

Eh bien ! ces naïvetés s'étalent dans des livres célèbres ; et elles ont suffi à la gloire de critiques très renommés. Elles sont nées d'une théorie, qui peut être vraie dans certains cas, mais qui ne l'est pas toujours : la théorie de la décadence fatale, irrémédiable. Ces idées fausses, ou trop absolues, ont arrêté, pendant bien des générations, le progrès de certaines études. Pour la littérature latine, notamment, elles avaient cette double conséquence : on ignorait totalement la plus grande partie de cette littérature, et l'on comprenait mal ce qu'on gardait. Cet âge d'or prétendu, que rien ne précède et n'explique, que rien ne suit et ne complète, est comme suspendu dans le vide. Aussi, comme la ville des Oiseaux d'Aristophane, n'a-t-il existé que dans les nuages. — De même pour la littérature française : que devient le système de Nisard après la magnifique floraison de notre XIXe siècle, si fécond, si original ?

A cette idée d'une décadence fatale s'est substituée peu à peu l'idée d'un changement ininterrompu, d'une évolution, si l'on veut, mais plutôt d'un renouvellement continu. Vous voyez aussitôt combien cette théorie est plus féconde pour l'historien des littératures : toute période historique est intéressante, pour qui sait en voir et en montrer l'intérêt, parce que tout moment de l'histoire nous permet de saisir en acte une partie de l'humanité, parce que toutes les générations et toutes les civilisations sont solidaires, parce que toutes nos doctrines et nos croyances, nos talents, nos goûts, nos formes d'art, ont leur lointaine origine chez les ancêtres.

Dès que cette idée se fit jour dans l'histoire littéraire, elle y développa des curiosités et des compréhensions nouvelles. Dans le domaine de la littérature latine, on commença par s'intéresser aux primitifs. On s'aperçut qu'Ennius, même mutilé par le temps, méritait d'être lu à côté de Virgile. Tout récemment, la découverte d'une très vieille inscription presque inintelligible, sur le Forum, près du

marbre noir d'un prétendu tombeau de Romulus, mit en émoi toute l'Europe savante.

Depuis vingt ans, c'est dans une direction opposée que se font les recherches les plus fécondes et les plus heureuses trouvailles : dans ce Bas-Empire, naguère si inconnu et si décrié, où l'on s'étonne de rencontrer tant de belles figures, tant de vie et d'originalité ; dans ce christianisme des six premiers siècles, qui a peu à peu renouvelé toutes choses ; dans cette civilisation pré-romane, qui va du IIe siècle de notre ère au début du Moyen Age, et où s'est élaboré le monde moderne. Jadis, la voie fut ouverte par nos grands érudits du XVIIe siècle, les Tillemont, les Dupin, les Baluze, les Ruinart, dont les travaux font encore notre admiration, par l'étendue et la sûreté de l'information, comme par la liberté de la critique. Aujourd'hui, le centre de ces études est en Allemagne, dans l'école de M. Harnack. L'exemple de M. Boissier, dans la *Fin du paganisme*, a donné chez nous une vive impulsion à ces recherches, qui commencent à attirer l'attention du public lettré. Plus l'on étudiera cette période, plus l'on s'apercevra qu'elle a été l'une des plus fécondes dans l'histoire de l'humanité. Là s'est opérée la fusion entre le christianisme et les civilisations antiques. Là, dans le latin populaire du temps, se dessinent la plupart des langues modernes, et, dans les œuvres des lettrés, les traits principaux de nos littératures. Là est la clef de bien des problèmes : Tertullien a presque créé le latin d'Eglise, les méthodes de polémique et d'apologétique ; Victorin et Boèce ont été les maîtres des écoles du Moyen Age ; le livre de Martianus Capella a été le manuel des « imagiers » de nos cathédrales ; tel poème latin nous renseigne sur l'origine du vers de nos Chansons de Geste, et, par suite, de notre versification ; l'œuvre d'Augustin domine, à travers le Moyen Age, une bonne partie du monde moderne.

Encore faut-il savoir s'orienter dans l'étude de cette longue période et de cette société complexe. On doit renoncer ici aux vieux procédés de la critique littéraire, à tendances purement esthétiques et morales. Si l'on ne veut pas s'en tenir aux apparences ni se contenter, comme on l'a fait trop souvent, de noter naïvement la persistance de quelques traditions classiques, on doit poursuivre une enquête approfondie, à travers les documents de tout genre. Pour cela, une seule méthode convient : la méthode érudite, je n'ai pas dit ennuyeuse. Une méthode, avant tout, philologique, chronologique et topographique. On doit établir exactement le degré d'authenticité, la genèse, la succession et la filiation des œuvres. L'on doit aussi les étudier par régions; car, de bonne heure, ces littératures provinciales eurent une existence presque indépendante. L'on doit faire

appel à l'histoire et à toutes les sciences auxiliaires de l'histoire : philologie, critique des textes, archéologie, épigraphie, numismatique, paléographie, théologie. Car les œuvres de cette période, pour la plupart, ne sont plus des œuvres désintéressées, des œuvres d'art ou des jeux d'esprit : ce sont des livres de combat, des traités de polémique, des lettres, des sermons, des pamphlets. On ne saurait donc les comprendre ni en saisir l'intérêt, si l'on ne connaît exactement les circonstances, les institutions et les mœurs, les mobiles, les causes et les effets, toute la société du temps. Abaissons donc la barrière fragile, et protectrice de la paresse, qui a si longtemps séparé les érudits des lettrés. — Mais n'oublions pas que l'érudition est un moyen, non une fin. Ne confondons pas le chantier de construction avec la maison. Rappelons-nous toujours que ce gros travail préliminaire, et indispensable, a pour objet dernier de mieux comprendre les hommes et les œuvres.

Telle est, messieurs, la méthode que je me propose d'appliquer dans l'étude des littératures de l'Occident latin. Mais rassurez-vous : je compte garder pour moi la peine, et vous apporter surtout les résultats.

Deux pays, plus que tous les autres, doivent attirer notre attention, pour des raisons diverses, et notamment parce qu'ils nous touchent de près : la Gaule et l'Afrique latines.

En Gaule, malheureusement, presque tout est encore à faire, ou à refaire. Les premiers volumes de l'*Histoire littéraire*, vieux de deux siècles et si indignes des suivants, sont aujourd'hui d'une insuffisance désespérante. Actuellement, la critique purement littéraire ne peut rien entreprendre de sérieux ni d'utile dans ce domaine, où tout est à reprendre par la base, avec une méthode tout autre et une patience jamais lasse. Il y a là un beau monument à édifier, et je serais heureux d'y apporter ma pierre. Peut-être, un jour, pourrai-je tenter avec vous d'en réunir quelques matériaux. D'ici-là, nous aurons des ressources nouvelles et la base qui nous manque : M. Jullian aura publié cette *Histoire de la Gaule* qu'attendent avec impatience tous les amis de nos antiquités nationales.

Pour l'Afrique, nous sommes beaucoup plus avancés. Depuis un demi-siècle se poursuit, en Algérie et en Tunisie, une enquête méthodique, qui restera l'une des gloires de la science française, et que dirige aujourd'hui l'un de nos maîtres les plus aimés et les plus connus de vous, le chef des « Africains », M. René Cagnat. Il faudrait bien des heures pour entrer dans le détail de cette conquête archéologique, dont vous trouverez une esquisse dans le charmant livre de M. Boissier sur l'*Afrique romaine*. Ce qui importe pour le moment,

c'est le résultat. L'archéologie et l'épigraphie africaines, les recueils de documents et les grands ouvrages déjà publiés, les travaux de M. Harnack et de ses élèves, les éditions critiques de l'Académie de Vienne, nous fournissent la base solide que nous cherchions pour notre enquête littéraire. C'est donc en Afrique que je vous conduirai d'abord. Je me propose, cette année, d'étudier avec vous l'histoire de la polémique chrétienne en ce pays, où nous rencontrerons un Tertullien, un Cyprien, un Arnobe, un Lactance, un Victorin, en attendant saint Augustin.

Il me reste, messieurs, à vous remercier de votre bienveillante attention, en vous priant de m'accorder un peu de cette sympathie, qui est si nécessaire aux orateurs, et qu'a toujours su garder mon maître. M. Boissier.

PAUL MONCEAUX.

APPENDICE

Les Chaires de Latin au Collège de France

(Titulaires et Coadjuteurs) (1)

PREMIÈRE CHAIRE

Chaire fondée en 1534 : Eloquence latine

Latomus (Barthélemy)	1534-1542
Galland (Pierre)	1545-1559
Lambin (Denis)	1560-1561
Duchesne (Léger).	1565-1586
Morel (Frédéric)	1586-1629
(Belet, *coadjuteur*)	1623-1628
Ruault (Jean)	1629-1636

(1) Nous avons reconstitué la série des titulaires dans les deux chaires d'après les données fournies par l'abbé Goujet (*Mémoire historique et littéraire sur le Collège Royal de France*. Paris, 1758, *seconde partie*, p. 116 et suiv.), et par M. Abel Lefranc (*Histoire du Collège de France*. Paris, 1893, p. 381 et suiv.) Sur plusieurs points, restés obscurs, nous avons consulté les Archives du Collège de France : les registres de présence. les procès-verbaux des assemblées mensuelles. les recueils d'affiches. Un dépouillement méthodique de ces documents permettrait de reconstituer en grande partie l'histoire intérieure du Collège depuis la seconde moitié du XVIIe siècle : l'histoire des différentes chaires et de l'enseignement qui s'y est donné.

Tarin (Jean)	1636-1662
Gerbais (Jean).	1662-1699
(Hersan, *coadjuteur*)	1686-1688
Rollin (Charles), *coadjuteur*	1688-1699
— *titulaire*	1699-1741
Piat (Nicolas), *coadjuteur*	1736-1741
— *titulaire*	1741-1756
Le Beau (Charles), *coadjuteur*	1754-1756
— *titulaire*	1756-1778
Transformation en chaire de Poésie latine.	1773
Delille (Jacques), *coadjuteur*	1772-1778
— *titulaire*	1778-1813
(Selis)	1795-1802
Tissot (Pierre-François).	1813-1854
(Naudet)	1821-1830
Sainte-Beuve (Charles)	1854-1869
Boissier (Gaston), *suppléant*	1865-1869
— *titulaire*.	1869-1906
Chaire d'Histoire de la Littérature latine, depuis . .	1885

DEUXIÈME CHAIRE

Chaire fondée en 1551 : Eloquence et Philosophie

Ramus (Pierre)	1551-1572
Chaire d'Eloquence latine, depuis	1572
Passerat (Jean)	1572-1602
Marcile (Théodore)	1602-1617
Grangier (Jean)	1617-1643
Rémy (Abraham).	1643-1646
Du Monstier (François)	1646-1661
Daubus (Sébastien)	1661-1675
De Lenglet (Pierre)	1675-1697
Couture (Jean-Baptiste).	1697-1728
Vacance de la chaire	1728-1732
Souchay (Jean-Baptiste)	1732-1746
La Bléterie (Jean-Philippe-René).	1746-1772
Béjot (François), *coadjuteur*.	1768-1772
— *titulaire*	1772-1787
Dupuis (Charles-François).	1787-1809

Guéroult (Pierre-Rémy-Antoine)	1809-1816
Burnouf (Jean-Louis)	1817-1844
Nisard (Désiré)	1844-1852
Rinn.	1853-1854
Havet (Ernest).	1854-1885
Chaire de Philologie latine, depuis.	1885
Havet (Louis).	1885

L'INDUSTRIE ET LES UNIVERSITÉS [1]

... On rencontre trop souvent cette erreur que l'industrie n'a besoin que de techniciens, ou du moins qu'elle peut se contenter de sciences dites *appliquées*, enseignées spécialement en vue des diverses industries. Ce serait la science réduite à sa partie vraiment utile — ceci, on n'ose pas le dire, mais on le pense — et Pasteur n'a pas manqué de souligner l'ineptie dangereuse qui se cache parfois sous ce terme de science appliquée. Voilà l'erreur néfaste qui a fait tomber l'industrie française, comme production globale, du premier au quatrième rang. C'est un devoir de faire la guerre aux idées fausses quand on les rencontre, et de leur substituer la vérité salutaire.

... Il est facile de définir le lien qui unit la science à l'industrie.

Il n'y a qu'une nature. Les forces qui constituent le monde sensible sont celles mêmes qui animent les appareils de nos laboratoires et que l'on utilise dans l'industrie, dans les arts de la paix et de la guerre. Il n'y a donc qu'une science, laquelle n'est ni professorale, ni industrielle, ni civile, ni militaire.

La science expérimentale est l'art de manier méthodiquement les forces de la nature. Aussi l'industrie et la science se sont-elles développées parallèlement.

Pendant un nombre inconnu de siècles, la science a été empirique et l'industrie réduite à des tâtonnements. Depuis environ cent ans, la science s'est développée plus que pendant les milliers d'années

(1) Discours prononcé au Congrès de Lyon et extrait des comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences. On le lira utilement au moment où notre Société va reprendre ses discussions sur l'enseignement technique. Voir les *Revues* du 15 juillet et du 15 août 1906 (*N. de la Réd.*).

qui précédaient et l'industrie a marché à pas de géant. Les anciennes industries se sont totalement transformées et d'autres sont nées, auxquelles on ne pensait pas autrefois. Les industries chimiques et électriques, par exemple. Jadis la téléphonie n'eût pu figurer que dans un conte de fée. Si les industries d'autrefois paraissent faibles et barbares auprès de celles de nos jours, il serait injuste cependant d'en parler avec dédain. Quelle sagacité d'observation et quelle patience géniale il a fallu pour les créer sans le secours de la théorie !

On connaît d'ailleurs assez mal leur histoire. On ne sait même pas quel fut le mécanicien merveilleux qui a créé la première roue. Nous ignorons tout de cet ancêtre qui, un beau jour, s'est mis à faire du feu. Il n'est pas sûr qu'il s'appelât Prométhée. Et après tout, qu'importe ? Son œuvre reste, et lui-même ne nous serait pas moins inconnu si nous savions prononcer les syllabes de son nom.

Il est évident d'autre part, que le travail industriel est assujetti à d'autres conditions que les recherches de laboratoire. Le prix de revient importe, et je n'insiste pas. Je veux dire qu'il faut, pour qu'un procédé devienne industriel, que la mise en œuvre en ait été étudiée dans tous ses détails, depuis la construction des appareils et le choix des matériaux jusqu'au tour de main de l'ouvrier ; rien n'est indifférent. Chauffe-t-on à la houille, il faut choisir la qualité du combustible ; et le coup de pelle du chauffeur habile a une valeur qui se chiffre. Dans cette formation détaillée et pratique, le tâtonnement, l'empirisme reprennent leur importance.

Des années sont nécessaires parfois pour constituer une industrie compliquée, des années sont nécessaires pour la connaître à fond ; quand on voit de près certaines industries, on est surpris de la somme d'expérience variée et d'attention assidue qu'il faut à un homme intelligent pour apprendre complètement le métier.

Un personnel technique bien instruit est donc indispensable à l'usine ; il pourra avoir été préparé dans les écoles spéciales, mais il devra apprendre son métier sur place, à l'atelier, car on ne l'apprend pas ailleurs.

L'organisation de l'usine sera technique également, et pourvue par exemple de bureaux d'essais qui fonctionneront avec une régularité automatique.

Le directeur est tranquille une fois que la marche régulière de l'exploitation est assurée par l'étude de tous les détails. Sans doute ; mais dans l'industrie, on n'est jamais tranquille. Quand tout a été prévu, il reste l'imprévu ; aujourd'hui est assuré ; mais demain viendra, et demain c'est l'inconnu. Il y a l'accident heureux ou malheu-

reux qu'il faut fixer ou prévenir. Il y a surtout, et cela d'une manière permanente, la concurrence, celle des producteurs du même pays et celle de l'industrie étrangère. L'industrie est une lutte sans fin et sans trêve, où la guerre civile est mêlée à la guerre étrangère. On attaque hardiment, on démolit assidûment ses rivaux, et si soi-même l'on veut ne pas succomber, l'on est tenu de perfectionner en temps utile sa tactique et son armement.

C'est de la même façon qu'un pays a beau posséder une artillerie dont il a le droit d'être fier, au bout de quelques années, il est forcé de renvoyer à la fonderie des batteries presque neuves, afin de remplacer cette belle artillerie par une autre plus belle encore, à cause de la concurrence.

Mais, du moment que des éléments nouveaux s'introduisent dans la fabrication, les procédés acquis sont remis en question, et l'expérience technique devient insuffisante.

Supposons que des métaux tels que le molybdène et le titane viennent s'allier à l'acier, le bureau des essais ne dit plus rien, car un essai n'est pas une analyse ; force est d'avoir recours à un laboratoire d'analyse complet et à un chimiste complet qui ne craigne pas les métaux rares. A la chimie devra s'adjoindre la physico-chimie munie de ses méthodes les plus subtiles. Dès l'instant que l'on est amené à sortir de la routine, on tombe dans le domaine de l'imprévu, de l'inattendu, réservé aux chercheurs et aux savants.

Toutes les ressources de l'analyse mathématique et de l'expérimentation peuvent être mises en réquisition. On ne peut combiner un objectif nouveau sans l'aide des mathématiques. On sait que la télégraphie transatlantique fut sauvée par lord Kelvin qui trouva par l'analyse la cause et le remède de la singulière lenteur avec laquelle les signaux électriques traversent un câble immergé. Le même physicien montra comment on doit calculer le circuit de distribution d'un courant alternatif. De nouveaux instruments ont fait successivement leur entrée dans l'industrie. Le microscope fut introduit par Pasteur dans l'œnologie et dans l'élevage des vers à soie ; le spectroscope servit pour le procédé Bessmer. On tire un obus de marine contre une cuirasse d'acier ; il s'y loge en un millième de seconde ; et le fabricant veut savoir par quelles phases a passé le refoulement de l'acier pendant que l'obus a fait son geste brutal. On emprunte alors à l'acoustique une méthode délicate : celle par laquelle Mach a photographié instantanément la compression de l'air autour des branches d'un diapason.

On pourrait citer nombre d'exemples analogues empruntés à la physique. En chimie, le fait est encore plus évident, la fabrication

se transforme fréquemment, les corps nouveaux se multiplient et une partie des 5.000 substances que découvre annuellement la chimie organique est brevetée et mise dans le commerce.

Conclusion : tant qu'une fabrication se résigne à rester stationnaire, elle peut se contenter d'un personnel technique expérimenté et d'une organisation automatique. La nécessité des progrès se fait-elle sentir ? Il faut un personnel scientifique pourvu de laboratoires de recherches installés à l'usine.

Telle est, en effet, la méthode suivie par d'autres nations qui ont progressé plus rapidement que nous. C'est l'Allemagne qui a eu le mérite de donner l'exemple. Nos voisins d'outre-Rhin appliquent largement le système que je viens d'indiquer et ils en sont largement récompensés. C'est ainsi que la maison Zeiss d'Iéna a 14 docteurs ès sciences à son service, tant mathématiciens que physiciens. Les grandes fabriques de couleurs d'aniline et de produits organiques du même pays emploient plus de chimistes scientifiques que de techniciens : ainsi l'une d'elles utilise 55 chimistes scientifiques pour 31 techniciens (1) ; une autre 145 (2) chimistes scientifiques pour 175 techniciens, une troisième 148 (3) chimistes scientifiques pour 75 techniciens. Les laboratoires de recherches sont dans l'usine et grandement installés ; l'un d'eux possède une bibliothèque de 14.000 volumes ; un autre use pour 125.000 francs par an de verrerie chimique. Tout cela coûte cher sans doute, mais ces grandes fabriques donnent de 20 à 33 0/0 de dividendes aux actionnaires (4).

Toute substance nouvellement découverte et utilisable est aussitôt brevetée, ainsi que ses succédanés que l'on recherche systématiquement ; les brevets se comptent par milliers. La maison Baeyer en possède 1.000 dans son pays et 1.200 à l'étranger (5). Il s'établit ainsi un monopole de fait. L'Allemagne exporte en 1904 pour 156.000.000 de couleurs d'aniline, c'est-à-dire 195 fois plus que la France (6). Sa méthode est donc bonne et la nôtre mauvaise. Les millions qu'elle dépense généreusement pour ses mathématiciens, ses physiciens, ses chimistes, pour ses laboratoires de recherches

(1) Voir Exposition universelle de 1900, *Catalogue de l'industrie chimique de l'Allemagne*. Edition française, p. 54.

(2) *Ibid.*, p. 118.

(3) *Ibid.*, p. 68.

(4) Voir Exposition universelle de 1900, *Rapport sur les industries chimiques*, par M. A. Haller, membre de l'Institut. Voir la conférence de M. Muller à la Société industrielle du Nord de la France.

(5) *Catalogue*, etc., p. 118.

(6) Conférence de M. A. Haller, 1906.

installés à l'usine, lui valent un bénéfice brut de 1.250.000.000 annuellement. C'est un placement intelligent. Et en outre, l'Allemagne y gagne d'exercer une influence mondiale par ses universités, qui fournissent aux usines d'Europe et d'Amérique une grande partie du personnel savant dont elles ont besoin.

Les Américains savent employer les savants. L'année dernière je recevais la visite d'un homme de science qu'une très grande Compagnie de construction à New-York a mis à la tête de ses services; il faisait le tour des universités d'Europe avant de se construire, aux frais de sa Compagnie, un laboratoire de recherches qu'il entendait installer supérieurement. Il me donna sur la distinction qu'il fait également entre le personnel savant et le personnel technique, un détail piquant. Il paraît que les techniciens américains ont la manie d'essayer sans permission des variantes, en vue souvent de trouver un perfectionnement brevetable; ils sortent ainsi de leur rôle. Aussi remplace-t-on, quand faire se peut, les techniciens par des techniciennes. Il paraît que l'on trouve là-bas en nombre suffisant des femmes instruites et capables; de plus ces Américaines sont dociles; elles ne se permettent jamais d'inventer quelque chose à l'usine.

D'autres pays, l'Autriche, la Suisse, par exemple, ont encore adopté la même méthode. Ce sont des pays pourvus d'universités autonomes, et ils leur empruntent leur personnel scientifique. A cette liste, ajoutons la Russie. Ce pays possède d'immenses ressources et les Russes appliquent déjà la bonne méthode pour les exploiter; ils n'ont point là-dessus d'idées fausses. Aussi ai-je entendu dire par des personnes compétentes qu'une fois le calme rétabli, au bout d'un nombre limité d'années, la Russie viendra prendre rang après l'Allemagne, c'est-à-dire avant nous.

Chez nous les idées sont toutes différentes. On se préoccupe rarement de pourvoir une usine du personnel savant. On n'y installe pas de mathématiciens, peu de physiciens, trop peu de chimistes. Les propriétaires d'usines ne veulent pas entreprendre cette dépense, ou bien leurs actionnaires ne sont pas disposés à leur accorder les crédits nécessaires. Ils admettent le technicien, mais renvoient le chercheur au laboratoire de la faculté. L'esprit public est routinier et sceptique en matière d'innovations scientifiques. Il n'y a qu'à rappeler comment il a accueilli les grandes inventions, celles de la vapeur par exemple. Papin pourtant était Français, ainsi que Sadi-Carnot qui découvrit la théorie générale de la machine à vapeur et des moteurs thermiques, et fonda cette thermodynamique dont relèvent toutes les sciences expérimentales, tant physiques que biolo-

giques. Cependant le grand public est resté pendant près d'un demi-siècle aveugle et sourd devant ce fait évident, que la vapeur était de première importance pour l'industrie; il fut impossible de lui apprendre que les moteurs à vapeur animaient les fabriques anglaises et commençaient l'immense fortune de l'Angleterre. Carnot soulignait en 1832 l'emploi de la vapeur en Angleterre; on ne l'écouta pas.

La télégraphie électrique est d'origine française, puisqu'elle remonte à Ampère. Nous constatons que le public conserva à son égard la même ignorance. Et la série continue. Il me souvient qu'un jour, en 1870 — j'étais à l'Ecole Normale — mon maître, M. Sainte-Claire Deville, eut la bonté de m'appeler avec mes camarades à son laboratoire pour nous montrer un petit appareil qu'il avait installé ; je ne connaissais cet instrument que par sa description et j'avais peine à y croire; mais je le portai à mon oreille, j'entendis et fus ému, c'était le téléphone. Dix ans plus tard, en 1881, l'exposition d'électricité s'ouvrait aux Champs-Elysées, le public y afflua ; on faisait queue pour entendre le téléphone, le théâtrophone, installés dans de grandes salles par des Compagnies américaines. De fait, le téléphone fut découvert par le public parisien en 1881. Ce petit instrument avait mis dix ans à franchir la grille de fer qui sépare la rue d'Ulm du laboratoire de Deville La machine Gramme, la lampe Edison, le phonographe eurent la même fortune que lui et émerveillèrent les visiteurs de l'exposition de 1881.

Jamais peuplade asiatique n'accueillit avec une plus franche admiration les inventions apportées de loin par des barbares d'Occident.

Telle a été, telle est encore la mentalité du grand public, de cette classe moyenne qui a passé par le lycée. Cette masse dirigeante a ses qualités, elle est très civilisée, honnête, passablement lettrée et plus artiste peut être qu'en d'autres pays. Mais il est trop certain, nous venons de le rappeler par quelques exemples, qu'il lui manque une notion saine de la puissance de la science. Elle n'y croit pas, ou elle y croit trop tard.

En d'autres termes, l'esprit scientifique est moins répandu en France que dans d'autres contrées de l'Europe, moins répandu qu'en Amérique et qu'au Japon. L'industrie nationale a souffert profondément de ce défaut, et le manque d'esprit scientifique se fait sentir ailleurs que dans l'industrie. — Quelle est la cause du mal ?

Serions-nous moins bien doués que d'autres peuples pour la science ? Il n'en est rien; l'histoire nous montre, de Cuvier à Claude

Bernard, de Lavoisier à Berthelot, que là nous n'avons jamais quitté le premier rang Le génie national n'a jamais cessé d'être inventif, original, doué d'initiative. Le mot et la chose sont français. Nous n'avons pas sujet d'accuser la nature.

Il faut accuser notre instruction publique, qui ne connaît que la pédagogie de l'ancien régime et qui pèse bureaucratiquement sur l'enseignement supérieur.

Si l'on rencontre ici une ignorance, par moment impénétrable, ignorance bachelière et lettrée qui nous rappelle la Chine, la raison en est bien simple : notre pédagogie nous vient de Chine. C'est là un fait historique. Notre pédagogie est celle de l'ancien régime, conservée par Napoléon. Elle sortit de l'ancien collège Louis-le-Grand, lequel fut fondé, on ne l'ignore pas, par des missionnaires revenus d'Extrême-Orient. On ne saurait d'ailleurs faire un reproche à ces missionnaires de s'être enthousiasmés pour le grand pays où ils pénétrèrent, de s'être plus qu'à moitié laissés convertir par les Chinois. Pendant que l'Europe était encore barbare et tourmentée, la Chine jouissait d'une civilisation paisible, prospère, encore brillante, munie d'organes qu'elle avait créés la première. Elle possédait déjà un système complet d'éducation, des classes régulières, une instruction publique administrée par des mandarins. C'était néanmoins la culture naine : c'est-à-dire la science et la doctrine des adultes infligées à des écoliers, et, par contre, les adultes examinés, surveillés et corrigés à la façon des jeunes élèves. La culture naine est la caricature de l'enseignement supérieur.

Ce système fonctionnait donc il y a trois cents ans, et il nous vient si bien de là-bas, qu'aujourd'hui même, à l'heure où nous parlons, on ne trouve son analogue en aucun point du globe, sauf en France, en Espagne et en Chine.

Pour être tout à fait juste, il convient d'ajouter qu'il eût fallu une perspective singulière, il y a deux ou trois siècles, pour prévoir que la Chine allait devenir arriérée et routinière, qu'elle allait subir un arrêt complet de développement, causé par le fléau grotesque du mandarinisme.

Cet arrêt de développement a été complet et vraiment superbe parce que l'idéal de la cuistrerie avait été réalisé là complètement et purement. C'est un spectacle intéressant, parce qu'il est d'intérêt humain, et que la race n'y est pour rien.

Chez nous le même effet ne s'est produit que partiellement. Fort heureusement nous avons un enseignement supérieur. La Convention a créé des écoles savantes ; puis les Universités sont nées, et la République a favorisé leur développement. C'est là qu'est le remède.

L'enseignement supérieur a pour but de développer les facultés de l'adulte. Elle prend l'homme à vingt ans. Dans les pays où les conditions de culture sont normales, on a soin d'envoyer à l'Université tous les jeunes gens auxquels on a la prétention de donner une instruction libérale, et cela ne fût ce que par vanité et par respect humain, et en dehors de toute nécessité professionnelle. Cette nécessité d'une instruction supérieure n'est pas suffisamment comprise en France. On va bien à l'Université pour y faire son droit, sa médecine, etc., mais, pour former un homme instruit, on se contente de l'envoyer au collège. C'est se résigner à produire l'arrêt de développement à vingt ans ; c'est faire de la culture naine.

Le rôle de l'Université est surtout d'enseigner l'art de la recherche, ce qui veut dire la science, car la science c'est l'art de la recherche, et pas autre chose. Et nous savons que la recherche est indispensable à l'industrie. En même temps, l'Université est faite pour mettre les hommes qui n'ont pas d'ambitions scientifiques, mais qui veulent acquérir une culture générale digne de ce nom, en contact avec la science de première main, la seule qui soit attrayante et féconde, la seule qui soit libre de toute pédanterie.

Nos Universités ne sont pas entièrement en état de remplir cette double fonction. Elles sont encore soumises, tout comme l'enseignement secondaire, à la loi napoléonienne. On sait (1) que notre grand César, par raison politique sans doute, a écarté les projets de réforme soumis à la Convention, et qu'il a rétabli la pédagogie de l'ancien régime ; on sait en outre qu'il a osé donner à son administration le pouvoir absolu de diriger les études, et en même temps la collation des grades. Telle est l'origine du régime actuel ; et aujourd'hui encore il n'existe pas, à côté du grand maître de l'Université, un seul conseil, une seule commission ayant voix délibérative. Il serait temps que la République intervînt, et qu'elle défît l'œuvre de Napoléon, avec le même soin qu'il mit à la faire. Il y a urgence à délivrer l'enseignement du pédantisme bureaucratique, et à libérer les universités du joug du pouvoir exécutif. Car celui-ci n'a pas cessé de peser sur les études supérieures en leur imposant sa pédagogie d'ancien régime.

Viendra-t-il jamais un grand ministre, ou une grande assemblée, pour retirer au pouvoir exécutif la collation des grades et pour rendre ce droit à la seule autorité compétente ?

Ici, nous sommes étonnamment en retard sur le reste du monde,

(1) Voir Exposition universelle de 1900. Rapport de M. L. Liard sur l'enseignement supérieur.

l'Espagne exceptée. Où voit-on ailleurs une Administration délivrant des diplômes scientifiques? En Russie, certes, la bureaucratie jouit d'un pouvoir absolu, elle s'entend mal avec les universités, elle les licencie au besoin ; mais elle n'empiète pas sur leurs attributions. A Saint-Pétersbourg un ministre n'a pas le prestige nécessaire pour faire un docteur. Il est vrai que les Russes sont un peuple jeune ; comme ils n'ont pas à porter les deux mille ans de notre histoire, on ne peut s'attendre à rencontrer parmi eux le gallo-romain enchinoisé.

Je conclus en émettant le vœu, au nom de l'industrie et du développement national, que l'enseignement de la science soit délivré des entraves anciennes, et je souhaite, en particulier, à l'université de Lyon l'autonomie et la prospérité qu'elle n'a pas cessé de mériter.

G. Lippmann.

LES LETTRES ÉDUCATRICES (1)

On veut bien, en général, reconnaître à l'enseignement littéraire une valeur éducative; mais on le croit plutôt capable, ce me semble, d'affiner des esprits que de forger des caractères. « Sans doute, nous dit-on, quand les jeunes gens sortent de vos classes, ils manient assez habilement, sinon la parole, du moins la plume ; mais ils restent plus épris de beauté esthétique que de beauté morale. Vous formez parfois des écrivains, plus souvent des rhéteurs, bien rarement des hommes. » C'est contre cette opinion trop accréditée que je voudrais vous mettre en garde; c'est contre une tendance funeste, mes chers amis, que je voudrais, en même temps, vous apprendre à réagir. En d'autres termes, c'est le rôle des lettres dans l'éducation morale de la jeunesse — rôle plus d'une fois amoindri ou méconnu, — que je voudrais faire ressortir à la lumière d'une très brève démonstration.

L'on aurait mauvaise grâce aujourd'hui à nous accuser de façonner surtout des rhéteurs ou des esthètes, mais j'avoue qu'il fut un temps où ce reproche n'était pas tout à fait immérité. Le mal qui sévissait alors était dû à la vogue d'une théorie étroite et fausse qu'il convient de dénoncer comme un danger pédagogique : je veux parler de la théorie fameuse de « l'art pour l'art », que Théophile Gautier mit jadis en honneur. Les critiques ou les maîtres qui la professaient, indifférents, du moins en apparence, à la valeur morale des grands écrivains qu'ils étudiaient, affectaient de n'admirer en eux que la perfection de la forme. Ils se posaient en amoureux de la pure Beauté, en dilettanti, en sceptiques. Ils notaient des impressions, sans porter de jugements; ils faisaient des excursions à travers les œuvres pour amuser, non pour instruire. Sans doute, à cette école, le goût pouvait s'affiner, la pensée s'assouplir, mais le cœur n'y trouvait pas son compte : il apprenait à se désintéresser des plaisirs de l'esprit au lieu de s'y associer avec enthousiasme.

Tout passe. — L'Art robuste
Seul à l'éternité,

s'écriait triomphalement l'auteur d'*Emaux et Camées*; et de ce culte de l'Art il faisait une superstition : prosterné devant la Beauté formelle, il ne voyait pas qu'il adorait un fantôme. On s'en est avisé depuis, et j'en trouve la preuve chez ceux là même qui semblent les partisans les plus qualifiés de la critique impressionniste. Leur scepticisme superficiel recouvre en réalité un fond de dogmatisme qui de temps à autre, réapparait comme à leur insu. L'un d'eux n'a-t-il pas dit que « la grande bonté des

(1) Discours prononcé à la distribution des prix du lycée Voltaire en 1906.

œuvres des maitres est d'inspirer de sages entretiens, des propos graves et familiers..., le souvenir de ce qui fut cher, l'oubli des vils soins et le retour ému sur soi-même (1) » ? M. Anatole France, en écrivant ces lignes, affirmait excellemment la nécessité, pour une œuvre d'art, d'être autre chose qu'une œuvre agréable, dont la beauté serait toute de surface et d'apparence.

Aujourd'hui — et nous ne saurions trop le proclamer devant la jeunesse — nous croyons à la vertu sociale de l'Art, nous pensons que la vraie beauté littéraire est éminemment morale. Aussi bien l'expérience même ne nous apprend-elle pas qu'une œuvre immorale, si habilement exécutée qu'elle puisse être, provoque toujours chez un lecteur, dont la conscience est restée droite, une instinctive répulsion ? Or, je vous le demande, qu'est-ce qu'un livre qui prétend au titre de chef d'œuvre et qui ne supporte pas la lecture ? Je sais bien qu'on a recours ici à une distinction subtile, — si subtile qu'elle en est fausse. — Notre sens esthétique, dit-on, peut être séduit, même si notre sens moral est choqué. Eh quoi ! Un lecteur pourrait-il éprouver en face d'un même livre deux impressions contradictoires ? Peut-on, à la fois, aimer et haïr le même objet ? Et puis, le sens moral et le sens esthétique font-ils autre chose, en définitive, que révéler, sous deux aspects, une même âme, qui reste, en son fond, toujours identique ? Le dilettante doit être assimilé, sans doute, à un pianiste exercé — je ne dis pas à une personne charitable — dont la main droite ignore ce que fait la main gauche. — Mais nous avons deux mains, et nous n'avons qu'une âme qui ne saurait être morcelée.

Il faut donc que nos esthètes en prennent leur parti : s'ils goûtent pleinement une œuvre malgré l'immoralité qu'elle dégage, nous sommes en droit de penser que leur sens moral est émoussé, que leur santé morale est compromise. Eh bien ! voilà un dilettantisme malsain qui ne pourra jamais corrompre l'âme des jeunes gens s'ils apprennent de nous à ne point égarer leur admiration.

Mais il y a plus. La notion même de perfection littéraire n'implique-t-elle pas celle de beauté morale ? J'en ai la conviction profonde. Et d'abord le souci de la beauté esthétique, l'effort continu, inlassable, que suppose la réalisation d'une œuvre d'art, n'est-ce pas, comme disait Renan en face du Parthénon, de cet « idéal cristallisé en marbre pentélique », « une leçon... de conscience et de sincérité » ? Une œuvre littéraire doit porter en elle une leçon plus haute et plus complète. Sans doute, elle vaut, elle aussi, par la pureté des lignes que l'écrivain est parvenu à tracer au prix d'un patient labeur; mais elle vaut bien plus encore par la beauté intérieure dont nous admirons en quelque sorte, dans la forme, le visible épanouissement. C'est cette vertu latente qui est comme l'âme du chef-d'œuvre : c'est elle qui en fait à la fois l'unité profonde et l'intime pureté ; voilà pourquoi la beauté formelle qui recouvre la laideur morale n'est qu'une beauté mutilée.

Sur ce point, d'ailleurs, nous pouvons invoquer l'autorité d'un des maitres de la pensée moderne : je veux parler de Taine. « Deux œuvres étant données, écrit-il, si toutes deux mettent en scène, avec le même talent d'exécution, des forces naturelles de la même grandeur, celle qui

(1) A. France, *La Vie littéraire*, I-II, préface.

représente un héros vaut mieux que celle qui nous représente un pleutre (1) ». Taine croit donc que, pour déterminer la valeur d'une œuvre d'art, il est nécessaire de considérer, comme il dit, « le degré de bienfaisance » du caractère qu'elle exprime. Et lorsqu'il se demande s'il est vrai qu'un palais soit beau même quand il brûle, ou *surtout quand il brûle*, s'il est vrai que, rencontrant parmi les hommes « un crocodile » nous n'ayons qu'à le dépeindre complaisamment et qu'à l'admirer, sa probité lui impose le devoir de répondre : non. Et c'est de la sorte qu'il se trouve amené à réintégrer dans la critique la préoccupation morale qui n'aurait jamais dû en être exilée.

Taine se rattachait ainsi, en effet, à une très ancienne tradition représentée. au XVII[e] siècle, par Boileau et par la Bruyère. Vous avez tous lu, mes chers amis, dans les *Caractères*, cette phrase justement célèbre : « Quand une lecture vous élève l'esprit et qu'elle vous inspire des sentiments nobles et courageux, ne cherchez pas une autre règle pour juger de l'ouvrage ; il est bon et fait de main d'ouvrier. » La Bruyère avait donc trouvé, bien avant Taine, le *criterium* de la vraie beauté littéraire. Et vous vous rangerez d'autant plus volontiers à son avis, que l'ouvrage, auquel il fait allusion, est le premier chef-d'œuvre de notre scène tragique : c'est le *Cid*. Un poète comme Corneille est, en faveur de notre thèse, le meilleur des arguments, — et un argument sur lequel le temps n'a point de prise. Qu'on essaie d'étudier l'*esthétique* de Corneille en la séparant de son *éthique* ; qu'on essaie de découvrir chez lui des vers éloquents qui ne soient pas aussi de nobles maximes ou des cris d'héroïsme ! Ce sera en vain. Un chef-d'œuvre de Corneille dramatise toujours une généreuse passion. Enseigner le devoir, conduire au Bien par la route lumineuse du Beau, tel fut le rôle de ce grand poète. J'ajoute : tel devrait être celui de tout écrivain respectueux de son art.

Mais, dans cette ascension vers l'Idéal, n'allons-nous pas perdre de vue les terrestres réalités ? A force d'avoir fixé le soleil, n'aurons-nous pas le regard trouble en le ramenant sur l'horizon borné de la vie ? Ne le croyez point. — Je ne sais rien de plus pratique, en un certain sens, que cette sorte d'idéalisme : je parle, bien entendu, pour qui veut vivre humainement, c'est-à-dire avec le souci de remplir sa tâche d'homme, et vis-à-vis de soi-même, et vis-à-vis de ses semblables. Ici encore l'exemple de Corneille s'offre de lui-même à notre esprit. Vous savez que, cette année, la France littéraire a célébré le troisième centenaire de sa naissance, aussi bien à Paris qu'à Rouen, sa ville natale. Parmi tant de remarquables discours prononcés le 27 mai dernier, il en est un surtout qui exprima puissamment la pensée unanime : j'en appelle à M. le Président qui, ce jour-là, prenait possession du monument au nom de la Ville de Paris. L'orateur était un des maîtres de notre haut enseignement, un des maîtres aussi de la critique contemporaine : M. Emile Faguet. Il salua en Corneille le poète du devoir et il montra, avec cette force nerveuse qui est une des marques de son talent, que le devoir consiste précisément, comme le voulait le créateur du *Cid*, à faire « plus que son devoir », à « se surpasser », c'est-à-dire en vérité, « à se remplir, puisque aussi bien se remplir c'est surpasser infiniment le peu que nous sommes ». Apprendre aux hommes à s'élever au-dessus

(1) Taine, *Philosophie de l'Art*, V[e] partie, chap. III.

de l'humanité, n'est-ce pas le but idéal et pratique tout ensemble du vrai moraliste ; et cet idéal cornélien ne le trouvons-nous pas réalisé, presque à chaque page, dans notre histoire nationale ?

Ainsi, ce que nous admirons chez Corneille comme chez tout grand écrivain, c'est l'adaptation parfaite d'une forme achevée à une pensée juste. à un sentiment noble : tel est le signe qui permettra de reconnaître infailliblement un chef d'œuvre, au sens le plus complet du mot. On vous a dit, mes chers amis, que le génie — j'entends le pur génie des classiques — suppose une parfaite santé intellectuelle. J'irais volontiers plus loin encore, en affirmant que cette santé intellectuelle est, à son tour, l'indice d'une santé morale non moins robuste. – L'intelligence et la volonté sont presque toujours solidaires. Il est rare, en effet, que la rupture de l'équilibre, qui doit régner entre les facultés de l'esprit, n'ait pas comme son contrecoup dans la vie morale. — Un homme qui se laissera dominer par une imagination déréglée, perdra vite la direction de sa volonté, et les écarts de sa fantaisie pourront entraîner des écarts dans sa conduite. Au contraire, celui chez qui la raison maîtrise les autres facultés transportera dans la vie le même sens de la mesure et de la règle. Il y a donc entre la valeur littéraire et la valeur morale d'une œuvre non pas seulement un rapport fortuit, mais une relation constante : sans l'exagérer, il est nécessaire de l'apercevoir et de l'indiquer aux jeunes gens. Ils apprendont ainsi à mieux admirer les maîtres, et ils comprendront pourquoi notre grand XVIIe siècle, malgré les prodigieuses facultés dont furent doués certains écrivains des deux siècles suivants, mérite plus complètement notre admiration. Un Bossuet, un Racine eurent sans doute une sensibilité très vive, une imagination souvent puissante, mais jamais chez eux les énergies inférieures de l'âme n'imposèrent silence à leur haute et saine raison ; ces esprits vigoureux surent être disciplinés, et leur vie est restée un modèle de dignité, parfois de grandeur morale. Ainsi, derrière le style, nous saisissons l'esprit et nous atteignons jusqu'à l'âme : par la critique nous entrons en contact avec la vie La lecture de nos grands écrivains n'est plus seulement un prétexte à dissections habiles sur un texte aussi froid qu'une pièce anatomique : c'est l'analyse, à travers une œuvre immortelle, d'une âme toujours vivante : et à la lumière d'une critique imprégnée de psychologie, une leçon morale se dégage et s'impose.

Qu'on cesse donc de reprocher aux lettres, anciennes ou modernes, de s'adresser moins au cœur qu'à l'esprit des jeunes gens, de développer en eux des qualités aimables, légères et superficielles, sans les orienter vers la vie. Certes, nous nous efforçons encore de les former à l'art de bien dire, mais plus que jamais, nous les habituons à dire quelque chose. Sous un vêtement brillant mais surtout solide et bien ajusté, nous aimons une pensée forte, sincère et généreuse. Et nous croyons, mes chers amis, travailler tout ensemble à votre progrès intellectuel et à votre progrès moral en ne cessant de vous faire admirer dans la beauté esthétique ce qu'y voyait rayonner le divin Platon, c'est-à-dire la splendeur du Vrai, c'est-à-dire aussi la splendeur du Bien.

De Ribier.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Besançon

Rapport sur la situation et les travaux des établissements d'enseignement supérieur de Besançon : année scolaire 1905-1906. — Le rapport général présenté au ministre au nom du Conseil de l'Université a été rédigé par M. Perreau, professeur à la Faculté des sciences. Après avoir donné les renseignements habituels sur le personnel, les étudiants, l'enseignement et les examens des Facultés et Ecole de l'Université, M. Perreau conclut :

« Comme on le voit, l'Université de Besançon a conservé la situation satisfaisante des années précédentes, mais l'avenir n'est pas exempt d'inquiétudes. La diminution dans le nombre des étudiants observée en médecine va sans doute s'accentuer et se faire sentir dans toutes les branches avec l'application de la nouvelle loi militaire.

Demander une modification à cette loi qui donne satisfaction au désir légitime d'égalité si puissant dans notre société démocratique serait vain et inutile. C'est ailleurs qu'il faut chercher une autre clientèle pour remplacer ces étudiants de peu de foi qui ne venaient chercher à l'Université que la dispense de deux années de service militaire.

On pourrait même se résigner à cette perte en se disant que la quantité est remplacée par la qualité. Mais ce serait un moyen trop commode d'accepter la situation qui nous est faite, en même temps qu'un danger pour l'avenir, même pour l'existence de notre Université.

La quantité n'est d'ailleurs pas sans influence, par l'émulation qu'elle excite, sur la qualité, et la prospérité matérielle indispensable pour assurer les moyens de travail dans les laboratoires en dépend directement.

D'où pourront venir ces nouveaux étudiants ? Nous apercevons plusieurs origines possibles :

1° Les élèves des Ecoles normales primaires ne doivent plus maintenant préparer le brevet supérieur que pendant leurs deux premières années d'études, et consacrer la troisième à approfondir leurs connaissances. N'y aurait-il pas là pour nos Facultés des lettres et des sciences, une source d'étudiants d'élite, sérieux et travailleurs ?

2° Un jour viendra sans doute, où parmi les jeunes filles qui travaillent avec tant d'ardeur au lycée, il s'en trouvera davantage qui auront le courage de continuer leurs études à l'Université. On peut même se demander

s'il ne conviendrait pas que l'Université fasse les premiers pas en organisant un Enseignement supérieur spécial aux jeunes filles ;

3° Des mesures administratives pourraient aussi avoir une influence. M. le directeur de l'École de médecine en demande pour conserver pendant deux ans les aspirants pharmaciens Ne pourrait-on aussi souhaiter que pour la formation des chimistes experts que prévoit la nouvelle loi sur la répression des fraudes, l'administration utilise les ressources des Facultés des sciences, soit en leur donnant la délivrance du nouveau diplôme, soit en exigeant des candidats le certificat de chimie appliquée ?

4° La proximité de la frontière, la situation pittoresque de notre ville, les diverses ressources qu'elle offre, semblent devoir garantir le succès, qui s'affirme déjà, des efforts faits pour attirer des étudiants étrangers ;

5° Si les grandes écoles n'ajoutaient pas à la préparation technique l'enseignement général qui fait d'elles autant de facultés des sciences, la clientèle des Universités serait assurée. Mais il n'en est pas ainsi et par un retour peut-être illogique, mais imposé par la nécessité, les Universités se sont mises à faire elles aussi de l'Enseignement technique, surtout pour les industries nouvelles, chimie, électricité, qui ne rentraient pas dans le cadre traditionnel de l'Enseignement des grandes Écoles.

La réussite de ces tentatives a été plus ou moins grande mais elle a été générale, et à Besançon, la chimie appliquée, l'agriculture, l'électricité, la chronométrie ont appris à nombre d'étudiants le chemin de l'Université.

Il nous faut persévérer dans cette direction. Malheureusement c'est une voie parsemée d'obstacles qui coûtent cher à surmonter. »

Pour résoudre quelques-unes de ces difficultés financières, M. Perreau compte sur le concours de la ville de Besançon. « Espérons que l'intelligente sollicitude du Conseil municipal saura se manifester utilement. Il comprendra, nous en sommes sûrs, qu'en cherchant à avoir une Université bien outillée, par suite florissante, nous ne travaillons pas dans notre intérêt personnel, mais pour le plus grand profit moral et matériel de la Ville et du pays. »

La *Faculté des sciences* a compté 124 étudiants immatriculés qui se sont ainsi répartis.

α) Par *catégories d'étudiants* :

Boursier de diplôme d'études supérieures . . .	1
Boursiers de licence.	3
Professeurs, préparateurs, répétiteurs, instituteurs.	24
Etudiants libres	96
Total. . . .	124

β) Par *genres d'études* :

Diplôme d'études supérieures	1
Certificats d'études supérieures	61
Certificats P. C. N.	37
Laboratoires de recherches.	5
Ne cherchant aucun grade	2
Titres d'Université	18
Total. . . .	124

(Rapport de M. le doyen Magnin).

Le rapport de M. Colsenet, doyen de la *Faculté des lettres*, se termine par quelques lignes intéressantes sur le diplôme d'études supérieures.

« Le diplôme d'études supérieures avait déjà fait ses preuves au programme d'agrégation d'histoire ; la même organisation vient d'être étendue aux autres agrégations, et déjà ce diplôme commence à être très recherché à la Faculté ; cette institution nouvelle se prête, en effet, au travail des recherches patientes et méthodiques et aussi d'invention personnelle, sinon originale, qui doit caractériser les études supérieures. C'est un excellent apprentissage par lequel les étudiants passent sous la direction de leurs maîtres, et qui peut leur donner le goût et l'habitude du travail productif. Les débuts ont été très encourageants et méritent d'être suivis, à la condition que les professeurs tiennent la main à ce que les mémoires ne soient pas de simples compilations sans valeur. Quelques travaux qui nous ont été présentés sont à cet égard de bon augure et ont été bien notés. »

M. Prieur, directeur de l'*Ecole de médecine*, déplore vivement l'insuffisance de l'installation matérielle de l'Ecole. « Les bâtiments, les laboratoires contrastent par leur état lamentable, leur incommodité, leur insalubrité même, avec nos besoins, avec l'état présent des sciences médicales et notre impuissante bonne volonté. Et c'est pour nous une grande tristesse que d'être moins utiles à la ville et à la région que nous pourrions l'être sans une installation si déplorable. »

Nancy

I. *Rapport sur les travaux de la Faculté de droit en 1904-1905*, par M. Blondel, doyen. — *Rapport sur les concours entre les étudiants de la Faculté*, par M. Nezard, chargé de cours.

Du rapport substantiel de M. le doyen Blondel, nous extrayons une statistique curieuse sur l'origine géographique des 444 étudiants qui ont suivi les cours de la Faculté pendant l'année scolaire 1904-1905.

Ville de Nancy, 147 ; département de Meurthe-et-Moselle (moins Nancy), 88 ; département de la Meuse, 69 ; département des Vosges, 78.

(Soit, pour le ressort académique, 382).

Autres départements : 45 ; Bulgarie, 6 ; Grand Duché de Luxembourg, 4 ; Empire russe, 2 ; Allemagne, 1 ; Suisse, 1 : Serbie, 1 ; Grèce, 1 ; Indo-Chine, 1.

(Soit, en dehors du ressort académique, 62).

Le rapport de M. Nezard rend hommage aux efforts et au zèle des étudiants qui ont concouru :

« Le rapporteur — il peut bien l'avouer — a été plus d'une fois tenté d'abréger son travail. Il n'a pas cédé à cette tentation intéressée et cela pour deux raisons.

En premier lieu il a songé à la somme considérable d'efforts laborieux, de préparations persévérantes, de résistances courageuses aux entraînements de la jeunesse, que représentent les quarante compositions dont il

avait à rendre compte et qui méritent bien qu'on leur prête quelques minutes d'attention.

En second lieu il a pensé à la Faculté elle-même : détailler et mettre en relief les mérites de ses étudiants n'est-ce pas la meilleure manière de démontrer qu'elle est restée à la hauteur de sa mission et qu'elle prépare des hommes capables d'assurer les destinées de la République ? »

II. *Séance de rentrée de l'Université de Nancy* : *8 novembre 1906*.

Le discours prononcé dans cette séance par M. le Recteur Adam abonde en renseignements précis. Après avoir donné un souvenir ému aux morts de l'année, le Dr Baraban, professeur à la Faculté de médecine, MM. A. Hervieux, H. Bagard et L. Hecht, qui furent à des titres et en des temps divers attachés à l'Université de Nancy, M. Adam passe en revue les faits les plus importants de la vie des Facultés en 1905-1906 :

« L'année 1906 a été bonne pour l'Université de Nancy, en particulier pour la Faculté des sciences. Non seulement cette Faculté a vu le nombre de ses étudiants s'accroître de 598 à 702, mais surtout son Institut de physique est définitivement fondé. C'était une idée de notre cher doyen, toujours si regretté, Ernest Bichat ; aussi était-elle appelée à une prompte réalisation. La Ville, il convient de le rappeler, offrit la première le terrain et 50.000 francs. Notre généreux bienfaiteur, M. Ernest Solvay, souscrivit aussitôt une somme égale pour commencer ; et l'Université elle-même, engageant toutes ses réserves, donna ce qu'elle avait, 100.000 francs. Comment ensuite l'Etat ne nous aurait-il pas aidés ? A l'Instruction publique, deux ministres successifs, MM. Bienvenu-Martin et Briand, nous ont témoigné la même bienveillance, persuadés par notre directeur, M. Bayet ; et M. Liard, qui demandait de son côté pour l'Université de Paris, déclara pourtant que Paris ne devait pas faire tort à Nancy. Le Commission du budget était tout entière favorable, avec ses deux rapporteurs, MM. Alfred Massé et Pierre Baudin, et son président, M. Georges Cochery. Même faveur unanime à la Chambre des députés, dont le président, M. Paul Doumer, n'oublie pas la Faculté des sciences, où il a été étudiant. Même faveur au Sénat, où siège un des premiers fondateurs de cette Université, M. Alfred Mézières. Enfin, au ministère des Finances, où toute dépense nouvelle est d'abord peu favorablement accueillie, nous avons eu la bonne fortune de rencontrer un secrétaire général, M. Charles Laurent, qui se rendit compte par lui-même combien notre demande était justifiée ; et surtout un ministre lorrain, qui put dire, en toute connaissance de cause, le dernier mot, le mot décisif, M. Raymond Poincaré. Par une loi spéciale des 5 et 11 avril 1906 une subvention nous fut votée de 300.000 francs.

Nous étions prêts d'ailleurs ; déjà le terrain était nivelé, et on jette maintenant les fondations : dans peu sortira du sol le nouvel Institut de physique. Nous n'y entendrons pas, malheureusement, retentir la voix sonore et joyeuse d'Ernest Bichat. Du moins le jeune maître que lui-même avait désigné et qui sut mériter aussi les suffrages de notre cher Blondlot et de tous nos collègues, M. Camille Gutton, a été nommé professeur de physique. Blondlot et Gutton, avec notre dévoué et distingué Rothé, représentent dignement le futur Institut ; à eux trois, ils en seront l'âme.

Non loin de l'édifice qu'on élève et de l'autre côté de la rue de la

Citadelle, notre enseignement des sciences appliquées attire des recrues de plus en plus nombreuses, pour lesquelles il fallait un nouveau règlement d'études. Ce fut l'œuvre de M. Vogt, notre excellent directeur de l'Institut électro-technique et de mécanique appliquée : il n'y consacra pas moins de l'année entière. Mais maintenant nous savons comment diriger cette foule (car c'en est une) d'étudiants venus de tous côtés, et principalement de Russie : une première année, ils travailleront tous ensemble ; puis les uns s'occuperont surtout d'électricité, futurs ingénieurs-électriciens, après deux années d'études encore ; et les autres, surtout de mécanique appliquée, futurs ingénieurs-mécaniciens ; et comme il sera loisible aux uns et aux autres de se munir des deux diplômes, l'industrie trouvera en eux des ingénieurs complets. Tel est le programme auquel nous nous sommes arrêtés, après six ans d'essais, qui d'ailleurs n'ont pas été infructueux, puisque nous comptons déjà six promotions d'ingénieurs-électriciens, la plus récente, celle de 1906, comprenant jusqu'à 33 jeunes gens, dont trois anciens élèves de l'Ecole polytechnique. A vrai dire, cet enseignement des sciences appliquées nécessite des laboratoires spéciaux, qui ne peuvent être aménagés qu'à grands frais. Pour l'électricité, grâce aux efforts persévérants de M. Delatour et de M. Mauduit, notre installation est bonne, et notre outillage, incessamment mis au point, peut suffire. Mais pour la mécanique appliquée, notre premier laboratoire est devenu vite insuffisant. Un spécialiste éprouvé, et d'un zèle aussi à toute épreuve, M. Hahn, travaille à le compléter : déjà les machines hydrauliques seront bientôt en place et fonctionneront ; restera l'installation, beaucoup plus coûteuse, des machines thermiques. Pourquoi ne pas le dire tout de suite : il nous faudra encore bien de l'argent. Et à qui nous adresser, sinon à ces grands industriels de la région, pour qui, en définitive, nous travaillons, et qui connaissent le prix de la science, véritables savants eux-mêmes dans leurs usines, comme nos professeurs sont presque des industriels, dans leurs laboratoires ? La Belgique est fière, à bon droit, de son Institut de Liège, et la Suisse de son Polyteknikum de Zurich ; Nancy (est-ce donc un rêve si ambitieux ?) Nancy rendra un jour de semblables services à la France.

On le comprend de mieux en mieux en Lorraine, et cette année nous en avons encore eu la preuve. Du 9 au 11 décembre 1905, la Chambre de commerce de Nancy célébrait son cinquantenaire, comme notre Faculté des sciences en 1904. L'Université fut heureuse, à cette occasion, d'accorder aux commerçants la plus belle de ses salles ; elle fut heureuse surtout qu'on la lui ait demandée. Non seulement aux conférences et aux discussions qui s'y tinrent, mais aussi dans des réunions moins austères, banquets et galas, nous nous retrouvions ensemble, professeurs de Nancy, commerçants et industriels de toute cette France de l'Est, ne demandant qu'à nous entendre et à nous unir, pour que cette union soit une des forces vives du pays. A l'exposition universelle de Saint-Louis, aux Etats-Unis, l'industrie lorraine et l'Université de Nancy, pour ainsi dire coude à coude et la main dans la main, n'avaient-elles pas remporté des prix et même des grands prix ? »...

M. le recteur Adam insiste, à propos de la Faculté de droit, sur l'importance de plus en plus considérable qu'y prennent les questions sociales :

Les questions sociales, au moins sous leur forme économique, forcent

de plus en plus l'entrée de nos Facultés de droit. Aussi l'enseignement de l'économie politique demandait à être doublé chez nous, à la fois pour répondre aux nouveaux programmes, et pour satisfaire ces nombreux étudiants (492 cette année, soit 48 de plus que l'année dernière), dont beaucoup se tourneront sans doute vers les sciences économiques et politiques. Sur 17 docteurs en droit de cette année, 8 ont choisi le doctorat ès sciences politiques et économiques, étudiant, par exemple, *la Conciliation et l'arbitrage entre ouvriers et patrons*, ou des questions de droit international, comme *les Câbles sous-marins et la Télégraphie sans fil* en temps de guerre, ou des problèmes coloniaux, *le Procédé de l'hinterland* et *les Compagnies coloniales délégataires du pouvoir souverain*, tandis que leurs camarades traitaient des sujets d'histoire locale, *le Testament en Lorraine, le Notariat en Lorraine, le Formulaire de Marculfe*, ou même des cas de conseil de guerre, comme fit le lieutenant Alix. »

Après avoir rappelé que le passé de la Lorraine n'intéresse pas moins l'Université de Nancy que son présent et son avenir, et que la Faculté dès lettres s'est donné pour tâche de faire connaître ce passé, M. Adam donne de très intéressants détails sur les relations de l'armée et de l'Université :

« Cette armée, que nous avons vue prête à combattre, est en même temps une studieuse armée. Nous le savions déjà, soit par les conférences de quelques-uns de ses chefs, soit par le nombre de ses officiers fréquentant notre Faculté de droit (56 encore cette année). Nous le savons maintenant mieux que jamais. Aux manœuvres de 1905, de jeunes officiers, candidats à l'Ecole de guerre, se sont rencontrés avec un de nos jeunes professeurs, Albert Lévy, lui-même officier de réserve en période d'instruction. On a causé de ce qu'on pourrait faire l'hiver prochain à Nancy : on s'est promis de travailler ensemble. La jeunesse a de ces bonnes idées ; et comment alors ne pas lui faire fête ? Le général Bailloud et le recteur furent vite d'accord, pour la création de cours spéciaux : géographie, histoire, allemand. Puis, avec une promptitude de décision qui appelait également une exécution vive et prompte, les maîtres furent désignés, les programmes arrêtés. Cinquante-sept officiers se sont aussitôt fait inscrire ; et jamais, je puis bien le dire, nos professeurs n'ont eu si bel auditoire, ni avec qui ils éprouvaient tant de joie à cet échange, à cette communication de pensées, qu'est le véritable enseignement. Le commandant du 20e corps, et ce fut pour nous un grand honneur, assista en personne à tous les cours jusqu'à la fin ; le recteur s'était cru jusque-là le premier étudiant de l'Université de Nancy : il doit céder ce titre désormais au général Bailloud. Ajouterai-je que le ministre de l'Instruction publique, M. Briand, avait hautement approuvé, dès le début, cette organisation, qui ne pouvait manquer, disait-il, de donner « les résultats « les plus heureux au point de vue du développement des relations « cordiales qui unissent l'Université et l'Armée ». De son côté, le ministre de la Guerre, M. Etienne, frappé des résultats obtenus, recommandait, dans une circulaire du 10 juillet, de faire de même dans les autres centres universitaires. Enfin, cette nouvelle année 1906-1907, non seulement nous continuons (nous avons déjà recommencé hier), mais nous instituons comme une contre-partie, je veux dire des conférences faites à nos étudiants par des officiers, comme nous avions des cours faits aux officiers

par nos professeurs. La liste de ces conférences s'imprime en ce moment sous la double signature du général et du recteur; à la semaine prochaine l'inauguration. L'Université de Nancy aura été fidèle, une fois de plus, à la devise que lui assignait dans sa pensée à l'origine Guerrier de Dumast : devenir un des centres, un des foyers des « initiatives lorraines ».

Le discours d'usage a été prononcé par M. T. Klobb, professeur à l'Ecole supérieure de pharmacie, qui a entretenu ses auditeurs du passé de la science pharmaceutique, depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours. M. Klobb a mis surtout en relief les figures et l'œuvre respectives de Rouelle l'aîné (1703-1770), de Parmentier (1737-1813), connu surtout pour avoir vulgarisé l'usage de la pomme de terre, mais qui fut aussi une des plus grandes gloires de la pharmacie française » ; du Suédois Guillaume Scheele (1742-1786) ; de Vauquelin (1763-1829), dont le débuts furent très pénibles, et dont l'œuvre, poursuivie souvent en collaboration avec Fourcroy, « embrasse toutes les parties de la chimie » ; enfin de Pelletier (1788-1842) et de Caventou (1795-1877), demeurés célèbres pour avoir extrait du quinquina et isolé la quinine.

Du rapport de M. Blondel, doyen de la *Faculté de droit*, il y a à retenir le passage suivant, qui montre à quelles difficultés peuvent se heurter dans la pratique les réformes de l'enseignement et des programmes : « La nouvelle organisation de la licence en droit n'a pas consisté seulement à reporter d'une année à l'autre certaines matières du programme. Elle a réduit l'enseignement du droit romain à une seule année obligatoire, la seconde demeurant facultative. Espérons que les élèves qui se contenteront de ce minimum sauront s'approprier les leçons qui leur seront données et qu'ils en tireront, sinon une connaissance entière du droit romain qu'il n'est pas possible d'acquérir dans un si court espace de temps, du moins cette forte éducation juridique qui aiguise l'esprit et lui imprime en même temps la discipline nécessaire. Quoi qu'il en soit, le terrain autrefois si largement ouvert aux études purement juridiques se restreint de plus en plus à leur détriment. Les sciences politiques et économiques se font de plus en plus envahissantes, et voici que l'économie politique, qui avait autrefois pénétré, non sans peine, dans nos Facultés, vient de se voir pourvue d'une seconde année d'enseignement. Le mouvement qui emporte les sociétés modernes vers cette orientation ne semble pas devoir s'apaiser de sitôt. Rien ne servirait de s'en plaindre ; il est plus sage et plus pratique de s'en accommoder et de s'y adapter — on est bien forcé d'être de son temps. Toutefois, au point de vue des voies et moyens d'*adaptation*, je n'hésite pas à dire que nous avons traversé, à Nancy, des moments sinon d'inquiétude, du moins de perplexité. Nous n'avions, en effet, qu'un seul économiste... pratiquant, notre excellent collègue et ami J. Garnier ; on ne pouvait, évidemment, lui demander de se charger de l'enseignement des deux années d'économie politique. D'autre part, le ministère, visiblement inspiré par d'impérieuses nécessités budgétaires, entendait limiter à une somme vraiment bien modeste l'indemnité qui serait accordée au chargé de cours pourvu de cette tâche. Il n'était pas possible, enfin, d'espérer qu'un agrégé serait détaché d'une autre Faculté pour nous être adjoint. Que faire dans ces conditions ?

Nous avons essayé de résoudre cette difficulté par un moyen... un peu héroïque, mais que nous avons cru conforme à l'intérêt de la Faculté et de son avenir, et à l'intérêt aussi des études et de l'enseignement, que nous n'entendons pas laisser déchoir. Nous avons demandé au Conseil de l'Université de voter les fonds nécessaires à la création d'une place d'agrégé (section d'économie politique). Cette place, affectée à la Faculté de Nancy, sera mise au prochain concours et le titulaire en sera désigné pour la rentrée prochaine. Le doyen de la Faculté de droit a été heureux, pour ses collègues et pour lui, de l'accueil fait par le Conseil de l'Université à sa demande. Chacun, pour parler familièrement, *y a mis du sien*, et c'est dans un esprit de véritable confraternité que la question a été examinée et résolue. A côté de cet hommage rendu aux sentiments de nos collègues, peut-être me sera-t-il permis d'exprimer un regret : c'est que l'Etat n'ait pu faire lui-même les frais de l'innovation réalisée par le nouveau programme. Les Universités, celles de province surtout, et particulièrement celle de Nancy, ont leurs charges propres qui ne laissent pas d'être lourdes, et leurs budgets ne sont pas non plus d'une bien grande élasticité. Ceci uniquement pour faire observer, en passant, que si de semblables éventualités venaient à se reproduire, il serait peut-être difficile d'y pourvoir, tout au moins de la même façon ».

M. Gross, doyen de la *Faculté de médecine*, a résumé dans un rapport très étendu toute la vie de la Faculté pendant l'année scolaire 1905-1906. La Faculté a reçu 31 docteurs, décerné 16 diplômes de chirurgiens-dentistes, 9 diplômes de sages-femmes de 2e classe. Sept étudiants de la Faculté ont été admis à l'Ecole de santé militaire de Lyon. L'enseignement dentaire de l'Institut sérothérapique est toujours dans une situation satisfaisante. Les vœux exprimés dans le rapport de M. Gross peuvent être résumés ainsi :

1° Création d'un emploi de chef de laboratoire de pathologie générale ; 2° création d'un emploi de chef de clinique de médecine infantile ; 3° réorganisation du service de la clinique complémentaire d'électrothérapie et de radiologie, et création d'un emploi de préparateur d'électrothérapie et de radiologie (*vœu renouvelé*) ; 4° Agrandissement du service de la clinique complémentaire d'oto-rino-laryngologie (*vœu renouvelé*) ; 5° Agrandissement du service de la clinique complémentaire des maladies des voies urinaires (*vœu renouvelé*) ; 6° Agrandissement du service de la clinique dentaire et du laboratoire de prothèse ; création d'un emploi de préparateur de prothèse ; 7° Création d'un chargé de cours complémentaire pour les applications des sciences médicales à l'art dentaire (*vœu renouvelé*).

Le rapport de M. Floquet, *doyen de la Faculté des sciences* débute en ces termes : « Appelé, pour la première fois aujourd'hui, à présenter le rapport annuel sur le fonctionnement de la Faculté des sciences, aux lieu et place de celui dont nous ressentons toujours si vivement la perte, j'ai à cœur de mentionner avant tout que, si Lunéville a donné le nom d'Ernest Bichat à la rue qu'il aimait tant, la souscription ouverte pour lui ériger un buste à Nancy a donné des résultats excellents : avant deux ans, un monument digne de notre regretté doyen prendra place dans le nouvel Institut de mathématiques et de physique et l'été de 1909 pourrait voir, en

même temps que l'Exposition projetée à Nancy, l'inauguration simultanée du buste et de l'Institut.

Après avoir donné sur le personnel enseignant et sur les étudiants les renseignements habituels, M. Floquet passe en revue les divers Instituts ou établissements rattachés à la Faculté des sciences, *Institut chimique*, *Institut d'électro technique et de mécanique appliquée*, *Ecole de brasserie*, *Institut agricole et colonial*, *Service microbiologique et Ecole de laiterie*. A propos de l'Institut d'électrotechnique et de mécanique appliquée, « le fait saillant de cette année, écrit M. le doyen Floquet, a été la création de la section de mécanique appliquée, adjointe à la section d'électrotechnique déjà existante. Un arrêté ministériel, en date du 15 décembre 1905, a approuvé la délibération du Conseil de l'Université relative à cette création. Elle complète, de la manière la plus heureuse, l'Institut fondé par Bichat, en l'adaptant entièrement aux besoins de la carrière de l'ingénieur électricien ou mécanicien. L'ensemble des deux sections, placé sous la direction de M. Vogt et organisé par lui, a pris le nom d'*Institut d'électrotechnique et de mécanique appliquée de la Faculté des sciences*.

Les études, dans la nouvelle section, ont une durée de trois années. Elles sont sanctionnées par le diplôme, institué le 15 décembre 1905, portant le titre d'*ingénieur-mécanicien de l'Université de Nancy*. La création de cette section a eu pour corollaires : 1° l'institution d'un nouveau certificat d'études supérieures, mentionnée plus haut, le certificat de mécanique appliquée que peuvent acquérir les élèves mécaniciens à la fin de leur deuxième année d'études ; 2° la réorganisation de la section d'électrotechnique. Jusqu'alors, les études dans cette section étaient faites en une année, mais étaient précédées d'un enseignement préparatoire de deux années, identique à celui qui conduit au certificat de calcul différentiel et intégral, et à celui de physique générale. Désormais, dans la section d'électrotechnique, comme dans la section de mécanique, l'enseignement complet a une durée de trois années, et il a pour sanction, de même qu'auparavant, le diplôme d'ingénieur-électricien de l'Université de Nancy. Les étudiants ont d'ailleurs tout intérêt à compléter les connaissances qu'ils ont acquises dans l'une des sections en suivant, pendant une quatrième année d'études, les cours supérieurs de l'autre section. Grâce à la parfaite entente qui existe avec l'Ecole professionnelle de l'Est, dès les deux premières années, nos élèves reçoivent à cette Ecole un enseignement du dessin industriel bien organisé, en même temps qu'ils y trouvent le nécessaire pour s'exercer aux travaux d'atelier ».

Outre les diplômes de docteurs et de licenciés, la Faculté des sciences a décerné, pendant l'année scolaire 1905-1906, 26 diplômes d'ingénieur-chimiste, 33 diplômes d'ingénieur électricien, 2 diplômes d'études coloniales avec mention : sciences forestières coloniales, 5 certificats d'études de langue malgache, 4 diplômes d'ingénieur-brasseur, 6 diplômes d'études supérieures de brasserie, 1 certificat d'études de l'Ecole de laiterie.

A la *Faculté des lettres*, l'un des épisodes intéressants de la vie universitaire a été l'inauguration du musée de moulages le 7 octobre 1906. M. A. Martin, doyen de la Faculté, en a rappelé la genèse avec quelque détail : « L'idée d'un musée de moulages près de notre Faculté est aussi ancienne que notre Faculté. Elle appartient à notre premier doyen, le

regretté M. Benoît. Il rêvait de voir, près de nos salles de cours, la reproduction des chefs d'œuvre qu'il avait admirés en Grèce. La nomination de M. Homolle, à Nancy, pour y enseigner les antiquités grecques et romaines, pouvait être considérée comme une promesse. En 1889, M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur, revenait d'Alsace ; il avait admiré le magnifique musée archéologique que les Allemands avaient créé à Strasbourg. Que trouvait-il à Nancy ? Trois ou quatre bas-reliefs de la frise de la Cella du Parthénon et la métope d'Olympie représentant Héraklès domptant le taureau. M. Liard voulut que Nancy, en face de Strasbourg, eût son musée archéologique. Il nous accorda une subvention annuelle de 3.750 francs, dont la plus grande partie devait être mise de côté, pour constituer un fonds de réserve, qui nous permettrait un jour de créer le musée. A la fin de 1902, le transfert de la Faculté de médecine dans le quartier Saint-Pierre nous a donné les locaux nécessaires. Le successeur de M. Liard, M. Bayet, a tenu à témoigner son intérêt à l'œuvre de son prédécesseur. A deux reprises, il nous a accordé une subvention extraordinaire de 10.000 francs. Les travaux nécessaires pour approprier les locaux à leur nouvelle destination devaient, nécessairement, être un peu longs. M. Jasson, architecte de la Ville, a su tirer un excellent parti des constructions existantes ; le musée qu'il a construit répond à toutes les exigences. Il fallait plus de temps encore pour organiser le musée ; une collection de moulages ne se constitue pas aisément, surtout en province. Ces grosses masses, si lourdes et si fragiles, ne voyagent pas sans difficulté, même pour de faibles distances. La plupart de nos moulages viennent de loin, de Berlin, de Londres, de Grèce même. Une fois arrivés, il faut les installer, savoir bien choisir la place qui convient à chacun d'eux. Un musée est un classement d'œuvres d'art ; ce classement exige du soin, du goût, de la compétence. M. Perdrizet a montré, en organisant notre musée, qu'il possédait à un haut degré toutes ces qualités. L'ouverture du musée a eu lieu le dimanche 7 octobre. Nous sommes convaincus que tous les visiteurs qui ont parcouru nos salles ce jour-là ont tous payé un juste tribut d'éloges à M. Perdrizet. Le choix des moulages est excellent ; notre musée possède les reproductions des principales œuvres de chacune des grandes écoles d'art de la Grèce, depuis l'époque archaïque, depuis Mycènes, la porte des Lions et les masques d'or, jusqu'à la période gallo-romaine. Les œuvres les plus récemment découvertes à Mycènes, Olympie, Délos, Delphes, Pergame et Rome, y figurent à côté du Torse du Belvédère, de la Vénus d'Arles, des frontons du Parthénon et de la Vénus de Milo. Pendant quatre ans, M. Perdrizet n'a cessé de s'occuper de notre musée ; pas un instant son zèle ne s'est ralenti pour mener à bonne fin l'œuvre que le public est aujourd'hui appelé à visiter. M. Perdrizet peut être fier de cette œuvre et du service qu'il a rendu à la Faculté ».

Les cours et les conférences de la Faculté des lettres ont été suivis par 288 auditeurs ou étudiants, se décomposant ainsi : boursiers, 18 ; professeurs ou répétiteurs, 29 ; auditeurs libres, 241, parmi lesquels 55 officiers suivant des cours spéciaux institués pour eux.

Le rapport de M. Godfrin, directeur de l'*Ecole supérieure de pharmacie*, attire spécialement l'attention sur la question délicate des chefs

de travaux. « Pendant l'année qui vient de s'écouler, il ne s'est produit aucun changement dans le personnel des professeurs, agrégés et chargés de cours. Si nous nous louons de cette stabilité parmi les membres de l'enseignement proprement dit, nous ne pouvons faire de même au sujet des chefs de travaux. Celui de pharmacie est particulièrement instable. Depuis quatre ans que le service et l'emploi sont créés, deux titulaires s'y sont déjà succédé et nous sommes à la veille d'en voir un troisième. M. Primot, le chef actuel, nous a, en effet, annoncé sa décision formelle de nous quitter à la rentrée. Il est bien difficile d'admettre que ces mutations ne se répèteront pas dans l'avenir aussi fréquentes, la cause qui les détermine continuant d'exister. Il faut voir cette cause dans la modicité, sans perspective d'augmentation, du traitement qui leur est dévolu. On ne peut demander à un jeune homme pourvu d'un diplôme qui lui ouvre un certain avenir, et qui a le désir légitime de se créer une situation, de se contenter indéfiniment d'un traitement de 1.500 francs. Aussi cherche-t-il bientôt ailleurs, et généralement dans l'exercice de la pharmacie, ce que nous ne pouvons même lui laisser espérer. Il résulte de là, pour nous, un réel embarras. Ces chefs de travaux ont une tâche des plus difficiles. Chargés de faire examiner aux étudiants la valeur des produits médicamenteux et de beaucoup d'autres, ils ne doivent ignorer aucun des procédés de l'analyse, appliquée aux substances les plus complexes et les plus variées. Aussi comprend-on qu'à leurs débuts ils ne peuvent, malgré leur bonne volonté, fournir le même rendement qu'un maitre qui a accompli, en quelque sorte, son stage professionnel. Et ils sont à peine initiés qu'ils nous prient de leur choisir un successeur. D'un autre côté, les professeurs qui se sont chargés bénévolement de la haute direction de ces travaux de pharmacie, passent un temps considérable, au détriment de leurs études personelles, à former sans cesse des chefs de travaux qui se renouvellent à courte période.

Il serait temps de porter remède à une telle situation. Ces travaux de pharmacie, que nous avons inaugurés et que seuls nous possédons, rentrent tout à fait dans l'esprit des études pharmaceutiques, et nous devons leur accorder une importance prépondérante. Ils sont très goûtés de nos étudiants, qui se rendent parfaitement compte de l'utilité directe qu'ils en retireront plus tard, dans l'exercice de leur profession. Aussi, je demanderai à M. le Recteur de lui présenter, en temps opportun, un projet d'amélioration de la maîtrise des travaux pratiques de pharmacie. »

Institut colonial. — Un cours public de langue arabe a été ouvert par M. Bloch le 30 avril et s'ajoute ainsi au cours de malgache fondé il y a 2 ans.

Poitiers

Rentrée solennelle des Facultés et de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de l'Université de Poitiers, et Centenaire de la Faculté de Droit. — La séance solennelle de rentrée des Facultés et de

l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie de l'Université de Poitiers a eu lieu le lundi 5 novembre 1906. A l'occasion du Centenaire de la Faculté de Droit, la séance s'est tenue dans la salle des fêtes de l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'instruction publique. Elle a été particulièrement brillante.

La *Revue* a déjà publié *in extenso* le rapport général de M. Arthur Girault, professeur à la Faculté de droit, sur les travaux de l'Université de Poitiers (tome LII, pp. 398-415), et le discours prononcé par M. le directeur Bayet (*id.*, p. 522-527). M. le recteur Cons prit également la parole. L'un des passages les plus écoutés de son allocution fut celui où il montra dans quelle direction nouvelle doit s'orienter la vie universitaire : « La clientèle de nos Facultés, et surtout celle de notre Faculté de droit, s'est modifiée et agrandie. De là des exigences nouvelles auxquelles cette dernière surtout s'est pliée de la manière la plus heureuse. L'esprit juriste est par essence ennemi des nouveautés. Déjà, pourtant, à la fin du XVIIIe siècle, notre ancienne Faculté de droit traçait le plan, hardi pour l'époque, d'une rénovation de l'enseignement; la nouvelle a tenu à suivre ces traditions de prudente hardiesse ; elle a toujours souhaité élargir, vivifier et rajeunir le cadre de son enseignement, et ne s'est pas effrayée de voir venir à elle des candidats d'une autre origine que ceux qui la fréquentaient autrefois. Le culte de la science désintéressée a toujours été, il faut bien l'avouer, un rêve plus qu'une réalité ; mais enfin on voyait autrefois sur les bancs de notre Faculté de droit des étudiants qui venaient y quérir un titre de luxe ou de parade; on n'y cherche plus guère aujourd'hui que des titres de rapport. On n'y abordait qu'avec des titres sévèrement contrôlés et des grades bien déterminés. On n'a plus aujourd'hui ce que l'on a appelé, pour triompher de cette réglementation sévère, la superstition des grades. Les portes de notre Faculté de droit sont très largement ouvertes et, bien que l'on prétende couramment que, pour obtenir une place, un protecteur vaille mieux qu'un grade ou un titre, on recherche encore ces titres et ces grades pour lesquels on affecte un si parfait dédain. Mais c'est à une condition : c'est que l'on puisse en tirer un résultat pratique.

« De là l'élasticité de tous nos programmes, la part qu'ils laissent tous aux matières facultatives ; de là aussi le caractère nouveau de notre enseignement, moins oratoire sans cesser d'être animé, moins traditionnel et plus personnel, moins strictement théorique et plus porté vers les applications. Notre enseignement universitaire est de tous les côtés battu en brèche, sous prétexte qu'il reste trop théorique. On élève en face de lui des écoles professionnelles, des écoles pratiques. A côté même de nos facultés de droit ont surgi récemment des écoles de notariat. Là où on voulait nous donner une concurrence, nous avons vu une aide et une collaboration des plus heureuses. Par une entente facilement établie et qui promet les meilleurs résultats, en même temps que nous créions un cours de notariat confié à l'un des nôtres, nous ouvrions nos amphithéâtres à un cours d'enregistrement créé par les notaires de Poitiers, la Chambre des notaires de l'arrondissement de Poitiers et la Chambre des notaires du ressort de la Cour d'appel. Nous ne pouvons que nous en féliciter hautement, car ce cours, professé par M. de Valois, inspecteur de l'enregistrement, avec une rare compétence et une grande lucidité, a

obtenu auprès de nos étudiants le succès le plus franc. Nos étudiants ont également tiré le plus profitable parti des travaux pratiques qu'a dirigés avec un dévouement des plus méritoires M. Billot, notaire honoraire. Un courant inverse nous amène des praticiens, receveurs d'enregistrement, percepteurs, clercs de notaires, d'avoués et d'huissiers, receveurs municipaux, etc., désireux de compléter et perfectionner leur pratique par des connaissances théoriques, et qui souvent, après avoir conquis le certificat de capacité, poursuivent leurs études jusqu'à la licence et parfois le doctorat. L'expérience a prouvé que nous trouvons parmi eux d'excellentes recrues. « Enfin, les cours préparatoires des certificats de physique industrielle et de chimie agricole créés par la Faculté des sciences témoignent encore de nos efforts pour faciliter aux jeunes gens qui se destinent à l'industrie ou à l'agriculture l'acquisition des connaissances scientifiques indispensables aujourd'hui à ceux qui veulent réussir dans ces carrières. »

La publication intégrale du rapport de M. A. Girault nous dispense d'analyser les rapports particuliers de MM. J. Le Courtois, doyen de la *Faculté de droit*; Garbe, doyen de la *Faculté des sciences* ; Hild, doyen de la *Faculté des lettres* ; H. Delaunay, directeur de l'*Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie*. Nous croyons toutefois utile de placer, sous les yeux des lecteurs de la *Revue*, quelques passages de ces rapports.

A propos du baccalauréat de l'enseignement secondaire, M. le doyen Garbe signale la grande faiblesse des épreuves de mathématiques : sur 211 candidats ayant fait la composition de mathématiques, 31 seulement ont obtenu une note égale ou supérieure à 18 sur 40. M. Garbe n'est pas éloigné de croire que cette faiblesse pourrait bien être imputée à l'organisation même des épreuves du baccalauréat. « L'élève, à qui 4 heures sont accordées pour faire la composition scientifique, se trouve placé d'un seul coup en face de six questions de cours et de deux problèmes. Choisir entre ces six questions les deux que l'on voudra traiter demande déjà quelques tâtonnements. Ensuite, il sera peut-être utile de jeter un coup d'œil sur les problèmes pour savoir si l'on a chance de les faire assez vite ou bien s'il faut les sacrifier aux questions de cours. Bref, le temps passe à ces incertitudes et à ces hésitations ; on s'affole plus ou moins, les questions de cours sont traitées sans méthode, le problème est fait à la course, c'est-à-dire qu'il n'est pas fait. L'écriture d'un grand nombre de copies témoigne de cet état d'esprit et vient ajouter au désastre; les corrections, de ce chef, sont parfois extrêmement pénibles. » Il n'est donc pas certain, d'après M. Garbe, qu'on ait rendu aux candidats un réel service en leur permettant de choisir entre plusieurs sujets.

La rapport de M. Hild nous apporte des renseignements précis sur l'œuvre que poursuit au Canada l'un des professeurs de l'université de Poitiers, M. Arnould.

« Grâce aux journaux français de Montréal, nous avons pu suivre, peu s'en faut, de semaine en semaine, l'enseignement de M. Arnould à l'Université Laval, non seulement les cours publics sur l'*Histoire du Théâtre chrétien en France depuis le* XI*e siècle jusqu'à nos jours*, mais aussi les conférences intimes où, tant à Montréal même que dans les établissements secondaires de Walleyfield et de Joliette, notre collègue initia le personnel enseignant et les aspirants professeurs aux saines

méthodes d'histoire littéraire et d'interprétation des textes. Les échos qui nous sont parvenus de cette tâche, menée avec l'ardeur et la conscience auxquelles M. Arnould nous avait habitués depuis quinze ans, nous apprennent que l'influence du maître n'a pas été scientifique seulement, mais que, revêtant un caractère de propagande française, elle a grandement contribué à réchauffer pour notre pays de vieilles sympathies et à dissiper d'injustes, d'inquiétantes préventions. Pour compléter cette œuvre et en assurer l'effet dans l'avenir, M. Arnould a fondé à l'Université Laval une bibliothèque d'études que des dons généreux (citons celui de notre ministère de l'Instruction publique) ont aussitôt enrichie. Ne soyons pas surpris qu'après avoir obtenu de tels résultats, dans un milieu où il a conquis dès l'abord toutes les sympathies, M. Arnould ait demandé le renouvellement de son congé, afin de parachever son œuvre ; et félicitons-nous que l'influence française, dans un pays où il importe d'entretenir le souvenir de ses origines, en recueille une bonne part des fruits. »

D'autre part, comme M. Garbe, M. Hild consacre quelques pages de son rapport aux résultats des divers baccalauréats. Quelques observations méritent d'être recueillies : « L'impression du jury, dictée par la correction de la version grecque et par les explications des textes, c'est que le baccalauréat A, latin-grec, tend à devenir, dans certains établissements mal outillés pour l'enseignement des sciences et des langues modernes, le refuge de ceux qui se sentent incapables d'en conquérir un autre, où il faut posséder soit un vaste programme de sciences, soit la pratique d'une langue vivante. Sous l'ancien régime, l'indulgence du jury, en matière de grec, tombait à l'abdication pure et simple, en considération des autres exigences de l'examen. Si nous continuions dans cette voie, nous offririons, avec le baccalauréat A, une prime à la paresse de ceux qui n'ont de vocation pour l'hellénisme idéal que dans l'espoir d'échapper aux difficultés spéciales et sérieusement contrôlées des baccalauréats fondés sur les sciences et les langues modernes. Sans compter que l'effort intellectuel exigé par la préparation de la version et des explications grecques est sensiblement le même, qu'il met en œuvre les mêmes facultés que celui qui détermine à la connaissance du latin et qu'il a une répercussion favorable, même chez les esprits médiocres, sur l'épreuve de la composition française. Nous exigerons donc que les candidats en A sachent du grec et nous refuserons tous les candidats qui l'auront traité en quantité négligeable. En attendant, nous constaterons que, si la session de juillet nous a apporté, avec A, le plus fort contingent de candidats à la première partie, il n'a pas été décerné une seule mention supérieure à *assez bien* et que les candidats les plus mauvais sont, sous quelques réserves, à chercher dans cette catégorie.

Le baccalauréat B, latin-langues vivantes, est en progrès sur les sessions précédentes, à la fois comme nombre et comme qualité ; quoique le pourcentage des admis ait été sensiblement le même que pour A en juillet, les résultats y sont meilleurs pour l'ensemble ; surtout, la connaissance des langues tend à se vulgariser, à se fortifier de plus en plus. On voudrait toutefois un souci plus grand de la correction matérielle. Il n'est que justice de faire remarquer que les meilleurs éléments de B nous sont fournis par les lycées et les collèges de l'Etat, où l'enseignement des langues est à la fois organisé solidement et vivifié par d'excellentes méthodes.

Le baccalauréat C. latin-sciences, exige sans contredit une somme de qualités plus rares et un labeur plus considérable que les deux baccalauréats littéraires ; on y rencontre les élèves les meilleurs, les plus laborieux, les mieux doués, et cependant le succès y est plus rare qu'ailleurs. Cette anomalie fâcheuse s'explique par l'étendue d'un programme qui met le diplôme à un niveau plus élevé que les deux autres. Les échecs, plus nombreux, sont dûs aussi à la hâte des parents qui, sous prétexte de prévoir la préparation aux Écoles du gouvernement, poussent au diplôme des enfants de quinze ans et le soumettent à un surmenage au bout duquel il y a souvent pire que l'échec. »

Toulouse

Rapport annuel du Conseil de l'Université (année scolaire 1905-1906). — *Comptes rendus des travaux des Facultés*, etc. — Le rapport adressé à M. le ministre de l'Instruction publique par le Conseil de l'Université de Toulouse a été rédigé par M. Cosserat, professeur à la Faculté des sciences. Il débute par les considérations générales suivantes : « Continuant à s'inspirer des idées qui ont conduit à instituer les Universités et des indications si nettes que M. Liard a données en 1897 sur la voie à suivre pour rendre pleinement féconde cette nouvelle organisation de l'enseignement supérieur, l'Université de Toulouse s'efforce surtout de susciter et de soutenir les initiatives de son corps professoral, de mettre en œuvre tous les moyens d'action dont elle dispose et de rendre à la ville de Toulouse, en même temps qu'à la région prospère et vivante qui l'entoure, les services qu'elles peuvent en attendre. Le mouvement qui vous était si bien dépeint l'année dernière par M. le doyen Caubet, et qui tend à donner à l'enseignement universitaire toute l'extension qu'il peut comporter, s'est accentué encore davantage. Les différentes Facultés toulousaines n'oublient pas que la haute culture est et doit rester leur préoccupation principale ; mais elles cherchent, en outre, à développer, à côté de l'enseignement traditionnel et classique, fondement de tous les autres, les enseignements spéciaux qui peuvent contribuer plus particulièrement au développement intellectuel et matériel de notre région. »

Les étudiants inscrits pendant l'année 1905-1906 aux diverses Facultés ont atteint le chiffre de 2.856, se décomposant ainsi :

	Etudiants	Inscriptions
Droit	1.685	2.849
Médecine et pharmacie .	549	1.144
Sciences.	340	582
Lettres	282	115
Total . . .	2.856	4.690

alors que, pour l'année 1904-1905, le chiffres correspondants étaient les suivants :

	Etudiants	Inscriptions
Droit	1.476	2.690
Médecine et pharmacie .	586	1.328
Sciences.	311	542
Lettres	229	107
Total . . .	2.602	4.667

Dans son rapport sur les travaux de la *Faculté de droit*, M. le doyen Deloume émet, ou plutôt rappelle un vœu fort original déjà formulé par lui. « On sait combien nous nous appliquons à joindre, pour nos élèves, les travaux de la pratique, dans des laboratoires et des salles de conférences, à ceux de la théorie. Nous voudrions que, dans une sphère assurément plus élevée, les maîtres de nos Facultés eussent aussi leur terrain d'expériences et les moyens de contrôle pour leur science acquise et enseignée dogmatiquement.

Nulle science n'est plus élevée, mais en même temps plus pratique, que le droit. Nos anciens l'avaient compris et d'autres aussi dans les nations modernes voisines. Il serait nécessaire pour les maîtres, autant que pour les élèves, à notre avis, de maintenir en contact forcé et pénétrant les théories officielles du droit avec les travaux de la pratique jurisprudentielle de tous les jours.

Il serait facile, disions-nous, d'y arriver en appelant, suivant des règles prudentes et nettes, à tour de rôle, moyennant des congés appropriés, les membres de nos Facultés à siéger, sans voix délibérative, mais plutôt consultative, si on veut, dans chacune de nos grandes institutions judiciaires de tous ordres. En touchant effectivement et directement aux forces actives et aux faiblesses aussi de l'humanité vivante, qui se manifestent en action réaliste devant ses juges, quel salutaire contrôle n'assureraient-ils pas à leur doctrine, à leur enseignement ? Ils bénéficieraient ainsi assurément d'une nouvelle autorité, par surcroît. »

Le passage suivant du rapport de M. Caubet, doyen de la *Faculté de médecine*, n'a perdu ni son importance ni même son intérêt d'actualité, malgré la récente abrogation des décrets visés. « Par deux décrets en date du 25 juillet 1906, est créé un certificat d'études supérieures et constitué un nouveau régime de l'agrégation. Ceci ne vise que les épreuves du concours ; il restera à établir un nouveau statut de l'agrégation elle-même, car cette refonte est réclamée avec une persistance croissante.

La promulgation de ces décisions a aussitôt soulevé de nombreuses objections ; l'opinion médicale tout entière en est agitée : ceux qui tiennent à l'enseignement ou qui s'y destinent et ceux qui exercent la profession médicale. Le titre même de certificat d'études médicales supérieures trouble ces derniers ; ils croient y voir la création d'une catégorie plus élevée de médecins, qui, reléguant au second rang les docteurs en médecine, rétablira cette ancienne qualité heureusement disparue des docteurs et des officiers de santé ; les docteurs se voient déjà réduits au rang inférieur qu'occupaient jadis les officiers de santé. On table sur une équivoque et l'on confond ce qui ne saurait être confondu : les concours pour

l'enseignement et les conditions de la profession. La confusion n'est pas nouvelle, non plus que les protestations.

En 1882, il fut question d'un doctorat ès sciences médicales, resté à l'état de projet pour avoir rencontré l'opposition unanime des facultés et des écoles de médecine. Le doctorat ès sciences médicales, plus encore que le certificat d'études médicales supérieures, était fait, par son titre même, pour soulever les protestations des praticiens, et cette dualité menaçante d'un autre diplôme, professionnel aussi en apparence, fut signalée dans tous les rapports. L'école de Toulouse ne fut pas parmi les moins énergiques dans l'expression de son opposition. Toutefois, le Conseil académique, plus libre dans son jugement et surpris de tant d'intransigeance, demanda que la question fût renvoyée à une autre session pour que les établissements d'enseignement supérieur pussent en faire un examen approfondi. Une faible minorité, dont j'étais alors et dont je suis encore, avait pensé qu'on pourrait apaiser toutes les susceptibilités en donnant à ce nouveau diplôme le titre de doctorat ès sciences biologiques.

De même, aujourd'hui, semble-t-il qu'on donnera au nouveau certificat celui de certificat d'aptitude à l'enseignement ou à l'agrégation ; on ne saurait demander une limitation plus rigoureuse aux choses de l'enseignement, et cependant le corps médical résiste encore. Les praticiens disent que c'en est assez, peut-être trop, d'examens et de concours de science pure, spéculative. Ici encore, les professionnels font confusion : ils songent à la pratique de la médecine qui, certes, est faite de connaissances pratiques, mais aussi de beaucoup d'autres éléments extra-scientifiques et extra-médicaux, par où le côté métier se révèle quelquefois sans discrétion ; tandis que nous avons en vue la médecine pratique qui est une constante application aux malades des enseignements de l'Ecole, par les cliniques générales et par les spécialités. Le corps enseignant a la conscience de ce qu'il faut à un étudiant pour devenir un bon médecin, et il saura lui donner les connaissances scientifiques et pratiques nécessaires ; les titres et les diplômes traditionnels ou récents, les examens et concours nouveaux ou anciens convergent vers cette destination.

D'ailleurs la réforme des études médicales est aussi sur le chantier ; les Facultés ont donné leur avis ; les rapports ont été publiés par les soins du ministère, et je suis assuré que le nouvel ordre de choses attendu, s'il n'est pas tout à fait à la satisfaction de ceux qui exercent la pratique médicale, sera tout à l'avantage de ceux qui apprennent la médecine pratique. L'Université, qui a le droit de travailler à sa réformation, a aussi ce devoir auquel elle ne faillira pas. »

Le rapport de M. Sabatier, doyen de la *Faculté des sciences*, renferme des indications précises et importantes au sujet des améliorations à introduire à la Faculté en vue de la mêler encore plus intimement à la vie économique de la région, de lui permettre d'apporter à l'agriculture et à l'industrie un concours plus actif.

« Il est indispensable que la Faculté des sciences, comme l'Université de Toulouse tout entière, s'adapte le plus parfaitement possible aux exigences de la cité et de la région méridionale. Les conférences publiques du soir, si ardemment suivies, sont l'une des manières d'atteindre ce but.

Mais c'est surtout du côté des enseignements pratiques que le caractère régional devra s'affirmer et s'accroître.

« L'Université de Toulouse, voisine de la chaîne des Pyrénées, profitant aussi du faible éloignement du plateau central, doit s'intéresser tout spécialement aux développements industriels qui seront la conséquence nécessaire d'une utilisation rationnelle des immenses forces hydrauliques qu'on peut y recueillir sans trop de frais. La houille blanche a transformé le Dauphiné et la Savoie. Notre région peut espérer une transformation analogue et notre devoir est d'y concourir par une certaine orientation de nos enseignements.

« Grâce aux libéralités de l'Université, un cours d'électricité industrielle a été, depuis quatre ans, créé dans notre Faculté, et sous les diverses formes qu'il a revêtues, cours publics professés en 1902-1903 par M. Camichel, cours fermés professés depuis lors par M. Bouasse, il a déjà rendu de grands services et démontré le vif intérêt que la région porte à cet enseignement, en même temps que la nécessité de le développer davantage. Le Conseil municipal de Toulouse, au mois de septembre dernier, a donné au maire la mission de poursuivre auprès de M. le Ministre la création d'une chaire spéciale d'électricité industrielle : nous devons nous en réjouir sans réserves. La future chaire sera sans doute à bref délai le pivot d'un Institut électrotechnique, semblable à ceux qui ont été déjà créés dans certaines Universités françaises, Lille, Nancy, etc., ainsi que dans la plupart des grandes Universités étrangères.

« Sur la proposition de la Faculté, le Conseil de l'Université a créé un diplôme d'ingénieur-chimiste et, par décision du 18 juillet dernier, M. le Ministre a ratifié cette création. Ce diplôme, analogue à ceux que délivrent les Universités de Paris, Lille, Nancy, Lyon, exigera des étudiants une fréquentation régulière des laboratoires pendant au moins trois années. Nous espérons ainsi pouvoir fournir à l'agriculture et à l'industrie régionales des chimistes exercés, qui leur deviennent chaque jour plus nécessaires. A peine créé, le nouveau diplôme est déjà recherché par un grand nombre de jeunes gens. Plus de vingt se sont déjà fait inscrire. Il convient, d'ailleurs, de faire remarquer que la préparation à ce nouveau grade pourra être assurée, sans aucun accroissement de dépenses, par le personnel actuel de la Faculté.

« Il me paraît que c'est surtout du côté de l'agriculture que notre Faculté des sciences peut et doit rendre des services à la région. La contrée, dont Toulouse est la capitale naturelle, n'a, jusqu'à présent du moins, que peu d'industries : elle est agricole au premier chef, et c'est de l'agriculture que lui vient la majeure partie de sa richesse.

« La Faculté possède déjà plusieurs enseignements importants spécialisés vers l'agriculture. Un cours de chimie agricole y a été créé depuis près de vingt ans, par suite des libéralités de la ville de Toulouse. Depuis 1892, une station agronomique lui a été adjointe, et grâce au zèle éclairé de son savant directeur, M. Fabre, elle a rendu au pays des services hautement appréciés.

« Depuis six ans, nous possédons aussi une chaire de botanique agricole à laquelle est rattachée une station d'essais de semences et de pathologie végétale fondée en 1894, et il est inutile de vous rappeler quels résultats précieux et éminemment féconds ont été obtenus par M. le professeur Prunet dans la lutte contre le black-rot de la vigne. C'est main-

tenant vers la maladie du châtaignier que notre éminent collègue porte ses efforts

« La création d'un certificat de biologie générale et de zoologie appliquée a permis à M. le professeur Roule d'orienter une partie de son enseignement vers les applications de la zoologie à l'agriculture, à laquelle d'ailleurs peut se rattacher dans une certaine mesure la station de pisciculture de l'Université, que notre savant collègue dirige avec tant de distinction et de zèle.

« Avons-nous fait assez dans cette voie ? Ne serait-il pas utile d'élargir davantage le cadre de l'enseignement agricole distribué par la Faculté ? La réponse ne me paraît pas douteuse.

« Dans une région qui vit essentiellement des ressources de l'agriculture et dont la richesse sera, tout au moins pendant longtemps encore, corrélative de son développement, il faudrait que l'étudiant puisse, à côté du haut enseignement scientifique et littéraire, médical ou juridique, trouver aussi un haut enseignement agricole distribué par l'Université. Nous n'avons en aucune manière l'intention de faire une concurrence quelconque aux Ecoles nationales d'agriculture ou à l'Institut agronomique, dont les programmes touffus continueront à former des professeurs d'agriculture et des praticiens érudits. Mais nous pensons que les Facultés des sciences peuvent faire œuvre utile et éminemment patriotique en distribuant aux étudiants des idées saines sur la culture de la terre. Les avocats, les médecins, les professeurs, etc., pourront de la sorte emporter de l'Université, s'ils le désirent, à côté de leurs connaissances professionnelles, un bagage précieux de notions agricoles précises, et je ne vois pas bien pourquoi le ministère de l'Agriculture pourrait en être offusqué. C'est de ce côté, il me semble, que nous devons, dans l'avenir, orienter nos développements et nos efforts. »

Dans son rapport, M. Dumas, doyen de la *Faculté des lettres*, présente à propos des épreuves de langues vivantes du baccalauréat, les observations suivantes, qu'il nous paraît d'autant plus opportun de reproduire que l'élection au Conseil supérieur d'un représentant des professeurs de langues vivantes a ranimé sur cette question les anciennes polémiques :

« Les professeurs de langues vivantes sont unanimes à constater les progrès réalisés. Sans doute, la plupart des candidats sont peu habiles à exprimer dans une langue étrangère leurs maigres idées, mais le nombre de ceux qui donnent l'impression de faire péniblement un thème semble diminuer, et quelques candidats, par l'aisance de leur style, donnent même l'illusion qu'ils commencent à penser en langue étrangère. Il importe de remarquer qu'au point de vue de la correction, le progrès est plutôt négatif. Assurément, les grosses fautes de correction sont moins fréquentes, mais cela tient à ce que les candidats, n'étant plus liés par un texte précis à traduire, simplifient leurs phrases à leur guise et souvent à l'excès. Les erreurs de déclinaison, de conjugaison, les fautes les plus élémentaires de la syntaxe sont, en revanche, plus nombreuses que par le passé. Les élèves profitent évidemment de l'indulgence grammaticale dont on est obligé d'user vis-à-vis d'eux quand ils s'exercent à parler, sous peine de paralyser leur langue, pour se contenter de l'à-peu-près.

Les examens oraux donnent l'impression très nette, et il y a sur ce point-là unanimité parmi les membres du jury, que les candidats manquent souvent des connaissances les plus élémentaires et surtout de lectures. On peut se demander si c'est tout à fait leur faute. Le nouveau régime leur laisse-t-il assez de temps pour le travail personnel ? Ont-ils assez de temps pour réfléchir par eux-mêmes? Leur attention n'est-elle pas attirée par trop de choses à la fois ? »

Des rapports présentés par M. Baillaud, directeur de l'*Observatoire*, et Marchand, directeur de l'*Observatoire du Pic du Midi*, il résulte que l'activité scientifique de ces deux grands établissements ne s'est pas ralentie, malgré la modicité de leurs budgets et l'insuffisance numérique de leur personnel : « On me permettra, écrit M. Marchand, de faire remarquer dans ce rapport que les personnes attachées régulièrement à l'Observatoire ne sont qu'en bien petit nombre (quatre seulement) pour suffire à tous les travaux entrepris dans *deux* stations météorologiques et magnétiques complètes (où l'on fait des observations trihoraires simultanées, et où le service de la physique du globe est complété, *comme il convient*, par l'étude des phénomènes solaires), et pour s'occuper, en outre, de tout ce qui concerne le service administratif et l'organisation matérielle de l'Observatoire (approvisionnements, transports, comptabilité, etc...). Ce n'est qu'au prix d'une activité soutenue que le directeur et ses collaborateurs arrivent à exécuter à peu près le programme fixé ; encore la discussion et la publication des observations ne se fait-elle pas avec la rapidité et l'étendue qui seraient désirables. »

Signalons en terminant le rapport de M. Roule, directeur de la *Station de pisciculture* : le principal effort de la station, pendant l'année 1905-1906, « s'est adressée à l'alevinage des Cyprinides. Soixante mille alevins ont été immergés au cours du printemps dernier ». D'importantes améliorations ont pu être réalisées dans les locaux de la station, grâce à un don généreux de 20.000 francs.

L'article de M. Berthelot sur la réforme de l'orthographe (1)

Dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 février 1907, M. Marcelin Berthelot publie un article intitulé : « La réforme de la langue française : langue écrite.

... Nous adopterions sa conclusion, tout en repoussant ses prémisses, s'il se bornait à dire : « Ce qu'il faut faire, c'est déclarer qu'il n'existe pas d'orthographe administrative obligatoire, intervenant dans les examens par des cotes de correction numériques. » Malheureusement, il ajoute : « Les jurys apprécieraient, avec un esprit d'indulgence et de

(1) *Revue de Philologie française*, février 1907.

modération, la valeur et la signification relative des variétés orthographiques. » Le ministre Léon Bourgeois, par une circulaire célèbre et d'ailleurs excellente, a adressé jadis aux jurys des recommandations en ce sens, qui sont restées lettre morte, non pas qu'il y ait eu coalition de mauvaises volontés, mais simplement parce que les commissions d'examens sont en général hors d'état de pratiquer ce dosage des fautes ou prétendues fautes d'orthographe. M. Berthelot admettrait « quelques petites modifications telles que la suppression des lettres *y* et *ph* et celle de l'*h* muette, modifications accomplies sans difficulté en allemand et en italien ». Eh bien ! il faut qu'il soit interdit formellement de donner désormais une « valeur » différente, dans la correction des copies, à l'orthographe par *ph* et à l'orthographe par *f*, sans quoi l'élève qui aura écrit *filosofe*, avec la permission de Voltaire, pourra être déprécié à Carcassonne tandis qu'il triomphera à Béziers. Faute de pouvoir connaître d'avance les tendances des différents jurys dont on aura à subir les jugements successifs, et dans la certitude que la plupart trouveront plus commode de s'en tenir à l'orthographe académique, on sera réduit à apprendre encore les distinctions arbitraires entre *phénomène* et *fantôme*, *trésor* et *théâtre*, etc., et rien ne sera changé dans la pratique de l'enseignement grammatical. Il faut que le professeur instruit, qui aura enseigné comme il le doit à ses élèves que l'*x* de *fameux*, à côté de l'*s* de *fameuse*, provient d'une erreur grossière, puisse leur donner l'assurance qu'ils ne courront aucun risque à écrire correctement *fameus*, tout comme, ayant appris en classe que la terre tourne autour du soleil, ils ne sont pas obligés de dire le contraire à l'examen pour être bien notés. En résumé, il est indispensable qu'un arrêté, délibéré en Conseil supérieur de l'Instruction publique, détermine avec précision les catégories de modifications orthographiques qui seront désormais autorisées, de manière à ce qu'on puisse établir un petit dictionnaire raisonné des libertés orthographiques de l'école. Les écrivains, qui auront joui de ces libertés pendant leurs études, ne seront plus liés par des habitudes tyranniques et s'ils s'entendent pour adopter définitivement telle ou telle modification, elle passera du dictionnaire des libertés scolaires dans le dictionnaire de l'usage. L'important, c'est que les libertés soient assez étendues pour suffire à plusieurs générations, sans qu'on soit obligé de poser à nouveau la question avant le siècle prochain. Or il nous semble que les propositions de la commission ministérielle remplissent cette condition, pourvu qu'on en supprime les exceptions. Ce sont, en somme, les propositions de Gréard, et ce nom est de nature à rassurer les plus timorés. En ce qui touche les exceptions, celles de la langue doivent être absolument respectées. Aux pluriels identiques *baux*, *noyaux*, *chevaux*, correspondent trois singuliers différents, *bail*, *noyau*, *cheval*. Ce sont là complications *de la langue*, que l'écriture doit fidèlement noter. Mais les exceptions purement orthographiques n'ont pas droit au même respect, et si l'on autorise l'*s* comme marque uniforme du pluriel, il ne faut point réserver le datif pluriel *aux*, comme le fait M. Aulard, dans un article récent du *Siècle*, pour la seule raison qu'on y est trop habitué. L'*x* n'est pas moins fautif dans *aux* que partout ailleurs ; il est tout à fait illogique d'écrire *les* et *des* par *s* et *aux* par *x*, et la liberté de substituer *s* à *x muet* doit être générale. Lorsqu'on en viendra à établir, au Conseil supérieur de l'Instruction publique, la liste des libertés orthographiques de l'école, il faut espérer que celles qui seront

adoptées le seront sans réserve aucune, et qu'on en croira sur ce point les grammairiens du Conseil, comme on s'en remet aux historiens pour les programmes d'histoire, et d'une façon générale aux spécialistes pour chaque spécialité.

Le Congrès des praticiens

Nous publions ci-dessous un extrait du compte rendu, publié par le Temps, *du Congrès qui s'est tenu récemment à Paris. Nous avons donné, dans le n° du 15 avril 1907, p. 338-367 les documents relatifs à la réorganisation des études pharmaceutiques, aux médecins et étudiants en médecine étrangers, à l'agrégation des Facultés de médecine et des Facultés mixtes de médecine et de pharmacie, etc. Nous en donnons d'autres dans ce numéro. Nous appelons l'attention de nos lecteurs, spécialement des professeurs de nos Facultés et Ecoles de médecine sur les uns et sur les autres, et nous les prions de nous envoyer sur ce sujet leurs observations* (N. de la Réd.).

« L'irritation des praticiens est légitime. L'enseignement de nos Facultés n'est ni technique, ni professionnel, ni scientifique, selon le mot d'un des orateurs.

Comme l'ont dit, dès la première séance, MM. Hirtz et Caussade, le véritable centre de l'enseignement devrait être l'hôpital ; le maître constant, le médecin, soit au lit du malade, soit dans l'amphithéâtre de dissection ou d'autopsie, soit dans le laboratoire clinique.

Dès le début, M. R. Blanchard, professeur à la Faculté, accordait qu'en effet l'enseignement clinique est insuffisant et proclamait la nécessité de créer plus de chaires (car le personnel enseignant est très inférieur en France, numériquement, à ce qu'il est en Allemagne, par exemple), mais l'assemblée reçut fort mal sa défense du système de l'agrégation. Le principe de celle-ci est, en effet, bien difficilement défendable après une épreuve loyale et trop longuement poursuivie. Aussi M. Huchard a-t-il été vigoureusement applaudi pour la charge qu'il a menée contre elle.

M. Lafontaine, au nom de l'association corporative des étudiants, a été plus loin encore en déclarant que « le favoritisme est la règle du concours de l'agrégation, et d'ailleurs de tous les concours de la Faculté de médecine ». Cette déclaration, dont on ne peut sincèrement contester l'exactitude, est accueillie par des applaudissements unanimes. Aussi, après des observations de MM. Reymond, Pinard, Sorel, et d'autres encore, le congrès vote à une majorité considérable la suppression de l'agrégation des Facultés de médecine. Il faut bien le reconnaître, avec l'organisation actuelle, il y a quantité de matières qui ne sont pas et peuvent pas être enseignées à la Faculté même ; l'agrégation même, telle qu'elle existe, empêche la Faculté de s'adjoindre les spécialistes qui seraient nécessaires. Or, le praticien a absolument besoin de connaître au moins les éléments de ces spécialités ; le praticien de campagne ou de petite ville doit être chirurgien aussi, et gynécologue, et accoucheur, et

avoir des connaissances en dermatologie, ophtalmologie, otologie, laryngologie, etc.

Les quatre cinquièmes des étudiants n'ont passé par aucun service dermato-syphiligraphique, a raconté M. Bodin.

Cet enseignement des spécialités, qu'actuellement l'étudiant en médecine ne peut trouver qu'auprès de certains médecins des hôpitaux ou dans des cliniques privées, où sera-t-il donné dans l'enseignement médical réformé? Un peu partout. Le congrès réclame par un vœu l'absolue liberté de l'enseignement médical. Se fera professeur qui voudra, et réussira qui pourra, disent les uns. D'autres demandent le *privat-docentisme* de l'Allemagne. M. Huchard veut la liberté de l'enseignement, mais dans sa pensée il ne doit pas en résulter la suppression des Facultés. Seulement l'enseignement libre, par l'effet de l'émulation et de la concurrence, galvanisera les professeurs de Faculté.

A côté de l'enseignement officiel il y aura un enseignement libre qui obligera le premier à se surveiller et à se tenir à la hauteur de sa tâche. Le congrès irait plus loin. Il supprimerait l'enseignement officiel : seul existerait l'enseignement libre. L'Etat aurait pour unique attribution de faire passer les examens et de conférer les grades. L'enseignement officiel n'existant plus, on n'aurait plus de professeurs officiels à payer ; et le budget servirait à donner une légère rétribution aux professeurs libres, la plus grande partie des émoluments de ceux-ci leur venant des élèves, et un professeur étant d'autant plus payé qu'il fait des cours plus appréciés et plus suivis. Les élèves acceptent parfaitement de payer leurs professeurs. Mais naturellement, la Faculté leur demandera moins que ce qu'elle leur demande actuellement. Il ne s'agit pas de détruire les Facultés : il s'agit d'y introduire une ventilation. On ne veut pas créer une liberté extérieure aux Facultés, dit M. Lafontaine : il faut instituer la liberté la plus large à l'intérieur de celles-ci. Les professeurs de l'enseignement libre ne seront pas plus étrangers à la Faculté que ne le sont les *privat docent*. Ils lui seront attachés, mais par des liens dont la solidité dépendra d'eux seuls. L'idéal, c'est la libre concurrence de professeurs plus nombreux dans des Facultés élargies. Et si l'on accorde à celles-ci l'autonomie, ce qui est désirable, comme l'ont dit MM. Leredde et Sorel, il y aura concurrence entre les Facultés, pour le plus grand bien de la médecine.

Une branche d'enseignement qui a été particulièrement malmenée est le P. C. N. (Physique, Chimie, Histoire naturelle). Cet enseignement, donné par des « scientifiques purs » qui ignorent tout de la médecine, et qui en réalité a été créé pour donner de l'occupation à des docteurs ès sciences, qui prépare aussi bien à l'Institut agronomique et à la licence qu'aux études médicales, « ne vaut rien pour le futur médecin ».

Le congrès en voudrait la suppression.

M. Blanchard ne croit pas que cela soit possible. Trop d'intérêts sont en jeu : pas ceux de la médecine toutefois. « On n'aura pas sa peau. » Alors, que faire ? M. Blanchard propose de l'ignorer simplement et de mettre à l'entrée des études médicales un petit examen sur les sciences accessoires que le futur étudiant préparera où et comme il voudra.

Avec M. Barbarin, le congrès a réclamé une forme d'enseignement qui rend de réels services en Allemagne et ailleurs. Ce sont les cours de vacances et l'enseignement complémentaire : des cours destinés aux pra-

ticiens qui veulent de temps à autre venir se retremper, se refaire la main, se mettre au courant des nouveautés médicales.

A l'unanimité moins une voix, le congrès déclare la nécessité d'organiser des cours de perfectionnement pour les médecins praticiens. Ceux-ci seraient de deux sortes : des cours de vacances faits dans les grands centres universitaires à des périodes fixes, pendant une, deux ou trois semaines et des cours de perfectionnement créés par les associations régionales dans les services hospitaliers régionaux, et où pendant une grande partie de l'année le médecin praticien, sans interrompre sa pratique, pourra se tenir au courant des progrès de la science...

Le congrès a demandé la suppression du certificat d'études médicales supérieures ; il a encore décidé la création d'un comité permanent de vigilance, « chargé de continuer à éclairer l'opinion jusqu'à ce que pleine satisfaction soit donnée aux légitimes revendications du corps médical ». On a échangé, entre praticiens et professeurs agrégés, quelques vues sur l'organisation de l'enseignement médical futur : on a encore à ce propos examiné l'organisation de cet enseignement à l'étranger, sans toutefois avoir l'intention de l'introduire en France.

... On veut moins d'enseignement à la Faculté et plus d'enseignement à l'hôpital. L'hôpital prend la place prépondérante dans l'organisation nouvelle : les étudiants en médecine dépendent bien plus de l'assistance publique, qui d'ailleurs en a besoin, que de l'enseignement supérieur qui, à la place du pain qu'ils demandent, leur sert des cailloux. Comme l'a dit M. Gouffier, le congrès veut que tous les étudiants aient été internes en quelque sorte : il demande l'organisation dans tous les services hospitaliers d'un service permanent de garde étendu à tous les élèves et rendu obligatoire pour eux ».

Muséum d'histoire naturelle

Cours d'anthropologie. — M. E.-T. Hamy, professeur, membre de l'Institut, commencera ce cours le jeudi 11 avril 1907, à trois heures, dans l'amphithéâtre des Nouvelles Galeries, rue de Buffon, n° 2, et le continuera les samedis, jeudis et mardis suivants à la même heure. Le professeur exposera les progrès les plus récents accomplis dans l'étude de l'anthropologie de l'ancien monde, en insistant plus spécialement sur les questions relatives aux populations de l'Europe occidentale et de la France en particulier.

Conférences publiques du dimanche (année 1907). — 28 avril, l'art et l'anthropologie, M. Hamy ; 5 mai, les plantes à caoutchouc, M. Lecomte ; 12 mai, les animaux à fourrure, M. Trouessart ; 26 mai, voyage dans la république de l'Equateur, M. Rivet.

Les conférences auront lieu à trois heures dans le grand amphithéâtre du Muséum (1).

(1) Les personnes désirant assister aux conférences du dimanche trouveront des cartes d'entrée à l'administration du Muséum tous les jours de 10 heures à 4 heures, sauf le

Toulouse

Académie de législation : programme des concours et des sujets de prix pour l'année 1907 :

PRIX DE L'ACADÉMIE. — Les licenciés en droit, les aspirants au doctorat, les docteurs qui, depuis *moins de cinq ans*, ont obtenu des prix dans les concours pour la licence ou le doctorat, dans l'une des Facultés de droit, ou des distinctions analogues correspondantes dans les Universités étrangères, sont seuls admis à ce concours.

Les auteurs jouissent de toute liberté pour le choix du genre et du sujet, qui pourra porter sur toutes les branches du Droit indistinctement.

L'Académie *présentera*, à la séance de la *Fête de Cujas*, les Mémoires qu'elle aura jugés dignes de cette distinction académique.

Le nombre des présentations n'est pas limité.

L'ordre dans lequel elles seront faites sera réglé d'après la date de la réception des Mémoires.

Une médaille d'or de la valeur de deux cents francs, qui prendra le titre de *prix de l'Académie*, sera décernée, s'il y a lieu, au meilleur des Mémoires reconnus dignes d'être *présentés* (Délibération de l'Académie du 2 mai 1855).

CONCOURS GÉNÉRAL. — *Prix Ozenne.* — L'Académie se réserve de décerner, en outre, une ou plusieurs médailles d'or, d'une valeur de cent à trois cents francs, aux travaux les plus remarquables qui pourront lui être adressés par les auteurs sur un sujet juridique de leur choix.

Prix du ministre de l'Instruction publique. — L'Académie décernera une médaille d'or de la valeur de trois cents francs, fondée par M. le ministre de l'Instruction publique, à la composition qui sera reconnue la plus remarquable sous le rapport de la science du droit et par les qualités du style.

Les Mémoires qui, dans le courant de l'année précédente, ont obtenu, devant l'une des Facultés de droit, le premier prix au concours ouvert entre les aspirants au doctorat et les docteurs, concourent seuls pour le prix du ministre de l'Instruction publique (Arrêté ministériel du 30 mai 1855).

CONCOURS POUR LE PRIX DE JOSEPH LAIR OUVERT POUR 1907. — Etude critique sur la théorie et la pratique de la loi du 1er mars 1898 relative au nantissement des fonds de commerce.

Ressemblances et différences avec les autres garanties réelles mobilières affectées principalement au commerce de terre.

Le prix consistera en une somme de deux cents francs, ou une médaille d'or de cette valeur, au choix du lauréat (Partie réservée sur le prix).

dimanche. Les cartes permanentes du Muséum (cartes de naturaliste, carte d'invitation aux réunions mensuelles des naturalistes, cartes d'auditeur des cours, cartes d'artiste) serviront d'entrée pour les titulaires et leur famille.

Dispositions générales. — I. Les Mémoires doivent être déposés, au plus tard, le 30 avril 1908.

(Les adresser *franco* au Secrétaire-Archiviste de l'Académie, à l'hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure, à Toulouse).

II Les prix seront distribués dans la séance annuelle de la *Fête de Cujas*.

III. Les Mémoires seront écrits en français ou en latin. Ils devront être très lisibles.

IV. Les Mémoires déposés deviendront la propriété de l'Académie ; mais les concurrents pourront toujours s'en faire délivrer une copie, à leurs frais.

V. Les enveloppes cachetées, contenant le nom des auteurs, ne seront ouvertes que dans le cas où le Mémoire aura obtenu une distinction. Pour les mentions, elles ne seront ouvertes que sur la demande des intéressés

VI. L'auteur qui livrerait son Mémoire à la publicité avant la séance solennelle perdrait tout droit au prix qu'il aurait obtenu. Cette déchéance ne pourra être opposée aux auteurs des Mémoires qui auront obtenu la première médaille d'or dans les concours des Facultés de droit.

VII. Les lauréats qui ont obtenu deux médailles d'or ne sont plus admis à concourir, mais ils peuvent exercer les droits mentionnés en l'article 38 des statuts, ainsi formulé : « Les lauréats de l'Académie qui « auront obtenu deux médailles d'or ne seront plus reçus à concourir, « mais ils auront le droit de participer, avec voix délibérative, à toutes « les décisions relatives au concours et de siéger avec les membres de « l'Académie dans la séance publique.

« Si les lauréats dont il est question sont candidats à une place « d'associé ordinaire, en cas d'égalité du nombre des suffrages, l'élection « leur sera acquise, par dérogation expresse, en leur faveur, aux dispo- « sitions du § 2 de l'article 22. »

Allemagne

L'enseignement des jeunes filles en Prusse. — M. de Studt a exposé à la Diète prussienne son projet de réforme de l'enseignement des jeunes filles. Le ministre a déclaré que l'enseignement donné dans les écoles supérieures de filles n'aurait plus pour but exclusif la culture du sentiment, mais tendrait également à développer et enrichir l'intelligence. Une place toute spéciale sera faite à l'enseignement de la grammaire et des mathématiques, qui a été négligé jusqu'à présent. L'ancienne école avec ses neuf ou dix classes sera maintenue comme base du nouveau système. Ensuite viendra une bifurcation. Les jeunes filles qui ne veulent être que mères de familles étudieront dans des « lycées » l'hygiène, les soins à donner aux enfants, etc. Celles qui désirent recevoir une instruction plus complète iront à des établissements d'enseignement spéciaux où elles seront préparées aux travaux scientifiques qu'elles pourront continuer ensuite à l'Université.

La bibliothèque populaire et salle de lecture publique de Berlin. — C'est une œuvre strictement privée dont le siège est au 26 de l'Alexandinerstrasse. Elle vient de distribuer un rapport sur sa septième année de fonctionnement — 25 octobre 1905-24 octobre 1906 : 82.998 volumes ont été prêtés à domicile à 67.524 personnes. Le nombre des livres que l'on n'a pas rendus est juste de 9. D'autre part, les salles de lecture ont été fréquentées par 69.809 personnes, qui se sont fait communiquer 137.330 volumes. Sans compter que, dans ces salles, on trouve à sa disposition, sans avoir à s'adresser à n'importe quel employé, 1.455 dictionnaires, tomes d'encyclopédies, etc., et 529 journaux et revues.

Au cours de ses sept premières années d'existence, l'Œuvre a prêté à domicile 493.615 volumes et en a communiqué sur place 837.488. Le nombre des bénéficiaires a été de 421.903.

Les Berlinoises ne semblent guère aimer la lecture. Une femme pour 25 hommes, parmi les « clients » de la bibliothèque en question.

Ces clients se répartissent comme suit au point de vue professionnel : ouvriers, 51 0/0 ; employés, 24 ; commerçants et artisans, 2 , fonctionnaires, 5 ; instituteurs et institutrices, 3 ; étudiants, 2 ; collégiens et séminaristes, 4 ; médecins et avocats, 2.

Et voici ce que lit ce public : sur 100 volumes, 67 de littérature, 6 d'histoire et 3 de géographie, 7 de sciences naturelles, 5 de droit et d'économie politique et sociale, 4 de technologie (D'après *l'Université populaire*).

Université de Londres

Bureau de l'extension universitaire. Cours de vacances pour les étrangers en 1907. — Ces cours auront lieu comme les années précédentes durant les mois de juillet et d'août. Ils seront sous la direction du professeur Walter Rippmann. Ils s'adressent surtout aux professeurs de lycées, collèges, gymnases, *Realschulen* Il est nécessaire pour les suivre de bien connaître l'anglais. Ces cours auront pour objet principal l'anglais parlé, et la vie anglaise. Des exercices pratiques de conversation et de lecture y seront ajoutés, ainsi que des excursions à Harrow, Eton, Burnham Beeches, Oxford, Cambridge, Hampton Court, sans oublier les musées, églises, écoles de Londres. Parmi les cours proprement dits, signalons ceux de M. Hall Griffin, sur Tennyson et Browning, de M. Walter Rippmann sur la Phonétique de l'anglais moderne, de M. Fuhrken, sur la Vie universitaire anglaise, de M. Classen, sur les Méthodes d'éducation en Angleterre, de M. Allen Walker, sur l'Histoire de Londres, etc. Des certificats d'assiduité et de progrès en anglais parlé et écrit seront délivrés à la clôture des cours. L'Université de Londres se charge de placer les élèves dans des pensions de famille. Le prix est de 2 livres 10 schellings pour la première quinzaine (cours et conférences) et de 1 livre 10 schellings pour la deuxième quinzaine.

S'adresser pour renseignements et inscriptions à *The registrar of the University Extension Board, University of London, South Kensington, S. W*, et pour renseignements à Miss M. Picault, 14, rue Sidi-Brahim, Paris, XIIe. L.

NÉCROLOGIE

A.-G. Van Hamel

Nos lecteurs se rappellent les articles dans lesquels notre éminent collaborateur a réclamé à plusieurs reprises la création à l'Université de Groningue d'une conférence de français. Il obtint gain de cause et la *Revue* a publié le cours d'ouverture de M. Pernot, appelé à devenir l'auxiliaire de M. A.-G. Van Hamel.

Tous ceux qui ont assisté au Congrès international d'enseignement supérieur en 1900 ont conservé le souvenir de ses discours éloquents et sobres, de son bon sens plein de finesse, de son initiative hardie et sage, de sa bonne humeur et, par dessus tout, de la sympathie qu'il faisait naître parmi tous ceux qui l'approchaient. Sa mort prématurée et imprévue est une perte pour son pays et pour le nôtre, pour la *Société d'enseignement supérieur* et la *Revue internationale de l'enseignement* (1).

Nous reproduisons quelques extraits d'un article publié dans les *Débats* par M. Bédier, qui l'a bien connu et qui l'a bien apprécié :

« Le 15 décembre 1879 fut porté sur le registre des inscriptions de l'Ecole des Hautes-Etudes ce nom nouveau : « Van Hamel (Anton-Gerard, né à Harlem, le 17 janvier 1842, docteur en théologie ». Je me représente la surprise de Gaston Paris : cet étudiant était presque son contemporain, et l'aîné de ses autres maitres, A. Darmesteter, M. Jules Gilliéron; et que venait faire ce théologien parmi ces philologues ? Il savait déjà bien notre langue, pour l'avoir apprise enfant, car son père avait été pasteur d'une de ces communautés hollandaises où les arrière-neveux des réfugiés du dix-septième siècle continuent, comme au temps des Bayle et des Basnage, à célébrer leur culte en français. Lui-même avait été pasteur de l'église wallonne, de 1868 à 1879 ; il venait de résigner cette charge, il cherchait « une carrière plus conforme à ses idées philosophi-

(1) Voir le volume consacré à ce 3e Congrès d'enseignement supérieur, A. Chevalier-Marescq et Cie, 1902.

ques et à ses goûts » et ses goûts l'attiraient vers l'étude des choses de France.

Gaston Paris l'y dirigea et Van Hamel eut vite fait de vouer à la France et à G. Paris une même tendresse, qui ressemblait à un culte, et qui devint la loi de sa vie. Pendant cinq ans, il resta élève de cette Ecole des Hautes Etudes dont il écrivait récemment qu'elle est « un foyer d'activité scientifique, de noble compagnonnage et d'émulation internationale » ; mais, dans le même temps qu'il y faisait son apprentissage de philologue, il fréquentait les cercles littéraires, les théâtres, les salons, celui de Mme Juliette Adam surtout ; il visitait V. Hugo et Daudet ; il jouissait, en artiste qu'il fut et en voluptueux, de toutes les formes de la vie française. Bref, au bout de ces cinq années, le docteur en théologie était à peu près devenu un Parisien, quand il eut brusquement l'honneur d'être appelé à Groningue pour y occuper une chaire.

Sa joie fut grande à inaugurer, le 29 septembre 1884, la première chaire de philologie romane qui ait été fondée dans une Université néerlandaise. La Hollande avait déjà produit dans l'ordre de ces études quelques travailleurs éminents, mais isolés, un Jonckbloet, un Bijvanck ; voici que pour la première fois le pays illustre des hellénistes et des latinistes, le pays de Gronovius, des Heinsius et de Cobet admettait dans l'enseignement officiel la science plus jeune des origines romanes. Van Hamel la représenta dignement : il a publié d'excellentes éditions critiques de vieux auteurs français, le Renclus de Moiliens (2 vol., 1885), Jehan Le Fèvre de Ressons (2 vol., 1892 et 1905), des études ingénieuses de phonétique expérimentale, des mémoires sur *Le français qu'on parle et le français qu'on écrit*, sur *La diction dramatique*, etc. Ces études sont d'un bon philologue, mais surtout d'un dévot : « Il y a des savants, a dit Van Hamel, qui font du français comme ils feraient du chinois ou du cafre. J'avoue franchement que cela m'est impossible. Je sais que, du point de vue de la science pure, le plus humble patois alpestre vaut la langue littéraire la plus brillante. Mais je ne saurais oublier que toute langue est une musique et que, si rien n'est clair comme la pensée française, il est peu de musiques aussi douces à l'oreille que le parler de la France... Nous ne pouvons qu'envier cette foule heureuse qui laisse tomber de ses lèvres les mots les plus justes, les sons les plus harmonieux sans y penser, qui ne sait pas analyser sa langue comme fait un professeur étranger, mais qui la comprendra toujours mieux que nous... On ne connaît pas la langue française, à moins d'être devenu sensible à son admirable clarté, à son élégance..., à toutes ces qualités de diction, de forme, de timbre, d'accentuation rapide qui font d'elle *la parleüre la plus delitable* qui soit au monde ». Il la parlait lui-même de manière exquise, et, chose paradoxale et vraie, nul à l'entendre n'aurait su reconnaître un étranger, sinon peut-être à ce que son langage était trop dépouillé de toute nuance dialectale, d'une pureté invraisemblable et comme théorique Il le savait et, faisant allusion à ces « mots de formation savante » que les linguistes traitent avec dédain, il écrivait : « Hélas ! je ne serai jamais qu'un Français de formation savante ! » Du moins, autant qu'aucun Français de France, il eut le souci du « bon usage ».

Il a aimé les lettres françaises ; c'est l'amour qui lui en a donné l'intelligence. Le discours qu'il prononça en 1897 comme recteur de son Université porte ce titre : « *La recherche de l'âme française dans la*

littérature et la langue de la France ». Recherche pieuse et passionnée, où se résume l'effort de sa vie. Elle aboutit à des articles nombreux publiés dans le *Museum*, dans la *Romania*, dans la *Revue d'histoire littéraire*, dans la revue *De Gids* surtout. Il n'en a recueilli que quelques-uns (écrits en néerlandais), dans ses deux volumes intitulés *la Vie littéraire en France* (1899) : il y étudie tour à tour nos anciens poèmes (*les Fabliaux*, *les Origines du théâtre comique*), ou nos classiques (*le Don Juan de Molière*, *le Misanthrope*, *Œdipe dans le théâtre français*), ou nos plus modernes écrivains (*Bourget*, *Renan*). Et il fut à peu près le seul critique de notre temps qui ait su parler avec une égale maîtrise de la chanson de geste du *Pèlerinage de Charlemagne* et des *Trophées* de Heredia, du *Mystère de la Passion* de Greban et de la *Samaritaine* de Rostand.

On l'entend bien : ce n'est pas seulement dans son cabinet de travail de Groningue qu'il étudiait ainsi notre vie contemporaine. Il la vivait souvent parmi nous, lié surtout avec M. Paul Meyer, avec M. Louis Havet, avec M. l'abbé Rousselot, mais fréquentant aussi les mondes les plus divers. En toute occasion qui groupait des lettrés, congrès, fête universitaire, réunion de société savante, il débarquait de Hollande ; on était habitué : son arrivée ne surprenait plus. Il venait, si bien averti des choses de Paris qu'il semblait ne nous avoir pas quittés, et c'est de ce « gazetier de Hollande » que nous, les érudits de la rive gauche, nous apprenions les nouvelles de la Ville mystérieuse et presque fabuleuse, le Paris des boulevards. En ces réunions, il prenait volontiers la parole, avec quel charme et quel entrain ! Un jour qu'il avait parlé après un ministre, mon voisin me dit : « C'est le ministre qui a l'air d'être le Hollandais ». Alerte, vif comme le vif-argent, son cher ruban rouge à la boutonnière, singulièrement jeune d'allures, le regard clair et joyeux, il abondait en paroles pleines de courtoisie et de verve. Et les mots les plus propres à le qualifier sont ces mots intraduisibles qui expriment des manières d'être et des vertus françaises : Il fut un galant homme, ou, au vieux sens classique, un « honnête homme ».

S'il venait souvent à Paris, c'est qu'il voulait remplir sa vraie tâche, qui fut d'être entre son pays et le nôtre, et entre les romanistes des diverses nations, un intermédiaire aimé de tous. C'est en cet esprit qu'il conçut le premier l'idée de fonder la *Société amicale G. Paris* ; elle se propose de rapprocher ceux qui furent les amis ou les élèves de notre maître, et surtout de maintenir les bons rapports qu'il avait su établir entre les savants français et les savants étrangers. Ou encore, là-bas, en Hollande, il organisait des conférences en français, il obtenait la fondation, comme une dépendance de sa chaire, d'une autre chaire de français ; il collaborait aux œuvres de l'*Alliance française*. Ou bien, tout récemment, à Liège et à Lille, faisant campagne contre les *flamingants*, il travaillait à la défense et à l'illustration de notre langue ».

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Instructions pour l'application des programmes du certificat d'études physiques, chimiques et naturelles (P.-C.-N.)

I. OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Institué par le décret du 31 juillet 1893, le certificat d'études physiques, chimiques et naturelles a eu, dès l'origine, un caractère et un rôle bien déterminés. Ainsi que le disait très justement M. Darboux, au nom de la Commission chargée d'élaborer le projet de décret : « Les Facultés de médecine se réservent de la manière la plus complète l'étude des applications des sciences physiques et naturelles aux diverses branches de l'art de guérir, mais elles réclament des étudiants initiés déjà aux éléments de ces sciences. L'enseignement nouveau doit donc être avant tout un enseignement général et non pas un enseignement d'application. Mais, comme le médecin n'est pas un théoricien, mais un homme pratique, le nouvel enseignement doit être, en même temps que théorique, pratique et expérimental ».

Rien n'est à changer à cette excellente définition et ce certificat ainsi compris a rendu à l'enseignement médical, et d'une façon générale, à l'enseignement scientifique dans les Universités d'incontestables services. Il ne s'ensuit pas que les programmes établis par l'arrêté du 31 décembre 1893 aient un caractère intangible. Comme le disait, avec beaucoup de sens, le regretté Bichat dans le rapport qu'il présentait à ce sujet au Conseil supérieur de l'Instruction publique : « On ne saurait avoir la prétention d'établir des programmes qui soient à l'abri de toute critique ». Dans tous les ordres d'enseignement, il est donc sage de les revoir périodiquement ; mais, plus que partout ailleurs, cette revision s'impose dans les sciences expérimentales qui incessamment se modifient et s'étendent.

Deux idées principales dominent le travail de revision auquel il vient d'être procédé pour les programmes du P.-C.-N.

On a cherché d'abord à les simplifier. Les jeunes gens qui abordent ces études viennent en grand nombre de la section A de l'enseignement secondaire. Leur bagage scientifique est donc fort incomplet. Si l'on veut, en huit mois, parcourir avec eux la physique, la chimie, la botanique, la zoologie, la physiologie, il faut savoir se borner à des notions

très précises, mais très simples. A vouloir trop leur enseigner, on courrait le risque qu'ils n'emportent que des connaissances confuses et qui se dissiperaient rapidement. On s'est donc attaché à ne garder que ce qui est essentiel.

En second lieu, on s'est préoccupé de ne jamais perdre de vue que la clientèle du P.-C.-N. se compose surtout de futurs étudiants en médecine. Si l'on doit éviter de leur parler d'applications de la physique, de la chimie et des sciences naturelles à la médecine qui supposeraient des connaissances médicales qu'ils n'ont pas encore, et si les professeurs de la Faculté des sciences doivent en laisser le soin à leurs collègues de la Faculté de médecine, il n'en est pas moins vrai que, dans ce vaste domaine où ils doivent guider les étudiants en un si court laps de temps, ils doivent insister plus particulièrement sur les notions dont ceux-ci auront sans cesse besoin dans la suite. En d'autres termes, il ne doit être question au P.-C.-N. ni de physique médicale, ni de chimie médicale, ni d'histoire naturelle médicale, mais l'enseignement de la physique, de la chimie, des sciences naturelles doit être la préparation constante à ces études médicales où s'engageront bientôt la plupart des élèves.

Quelques autres observations encore peuvent être utiles.

Tels qu'ils sont déterminés sous leur forme nouvelle, ces programmes représentent un maximum qu'on ne doit point dépasser. Il appartient au professeur, dès le début de l'année, de calculer comment il adaptera le nombre de leçons dont il dispose à l'étendue du programme ; mais il importe qu'il le fasse de façon à n'en négliger aucune partie au cours de cette année. C'est une tendance dont on se défend difficilement que d'insister d'abord sur les premiers numéros d'un programme et de sacrifier, plus tard, ceux qui se trouvent à la fin. Ici une pareille pratique aurait les plus fâcheuses conséquences. Il en résulterait par exemple que, pour la physique, l'électricité se trouvant placée à la fin du programme, les étudiants risqueraient de n'avoir que des notions hâtives et insuffisantes d'une des matières dont la connaissance précise sera le plus nécessaire à de futurs médecins.

Les travaux pratiques doivent être, autant que possible, en relation étroite avec l'enseignement théorique. Cette règle si évidende a été, paraît-il, quelquefois perdue de vue. Si, aux travaux pratiques, les élèves exécutent des expériences, des manipulations ou des préparations qui ne soient pas l'application et, en quelque sorte, le commentaire expérimental d'une des leçons qu'ils ont récemment entendues au cours, ou des explications préliminaires données par le chef de travaux, le travail auquel ils se livrent risque d'être inintelligent, sans intérêt et par suite stérile. Entre le professeur et le chef de travaux la collaboration doit être constante. Il est à désirer, d'ailleurs, que le professeur vienne souvent aux travaux pratiques, qu'il en contrôle le fonctionnement, qu'il s'assure lui-même par des interrogations s'il a été compris et, s'il ne l'a pas été, qu'il cherche à se rendre compte des difficultés qui ont arrêté les élèves. Des interrogations bien faites ne sont pas seulement un moyen de constater le travail de ceux qui reçoivent l'enseignement, elles permettent à celui qui le donne de s'assurer qu'il sait adapter ses leçons à l'esprit de ses élèves.

Pour chaque ordre de travaux pratiques, il importe que chaque étudiant ait un cahier de manipulations, sur lequel il décrit d'une manière som-

maire l'expérience ou la préparation qu'il vient de faire, avec des croquis à l'appui, s'il y a lieu. Les feuilles volantes, qui se mêlent ou se perdent, doivent être supprimées, à plus forte raison les feuilles volantes préparées d'avance, autographiées ou lithographiées, qui suppriment l'effort personnel de l'élève. Le chef de travaux doit régulièrement viser et annoter les cahiers de travaux pratiques. Ces cahiers devront être présentés au jury, lors des examens de fin d'année ; ils lui fourniront un excellent moyen d'apprécier le travail de l'élève.

Bien des étudiants arrivent à la Faculté presque incapables soit de prendre rapidement un croquis, soit de procéder aux opérations manuelles les plus simples. C'est là une grave lacune dans leur éducation, particulièrement grave pour de futurs étudiants en médecine. Il ne peut être question d'ajouter aux programmes un cours de dessin ni des exercices manuels. On croit devoir cependant attirer sur ce point l'attention des professeurs et des chefs de travaux et les prier, dans la mesure où il leur sera possible, de diriger leurs efforts de ce côté.

II. OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

L'application des nouveaux programmes du certificat d'études physiques, chimiques et naturelles comporte, en outre, pour chacun de ces programmes les observations suivantes :

PHYSIQUE

Enseignement. — Le cours de physique doit insister sur les questions qui présentent un intérêt particulier pour les études médicales. Ce n'est pas la simple répétition des matières déjà vues dans l'enseignement secondaire, mais une revision et un complément de caractère plus élevé. Il importe de donner aux étudiants des notions exactes sur l'établissement des lois fondamentales et d'ouvrir l'esprit sur les grandes questions et les découvertes de la physique moderne.

Le programme est très sommaire, afin de laisser au professeur toute latitude pour développer davantage les parties qui lui paraîtront le plus utiles.

Cet enseignement doit être simple et expérimental, sans aucun développement de calculs, en faisant un grand usage des traductions graphiques. Toutefois, si réduites que soient les considérations mathématiques, il est presque impossible d'éviter l'emploi de certaines formules et de calculs élémentaires.

Ici se présente une difficulté réelle, parce que les connaissances antérieures des élèves sont très inégales et que l'auditoire est très hétérogène. Si l'enseignement est trop élevé, il dépasse la portée de beaucoup d'auditeurs ; s'il est trop élémentaire, les élèves plus instruits n'y apprennent rien de nouveau et s'en désintéressent. Il faut donc s'ingénier pour que la grande majorité des élèves en tirent le meilleur profit.

Il est impossible d'établir à ce sujet des règles générales, car les conditions peuvent être très différentes d'une Université à l'autre, et aussi d'une année à l'autre dans un même centre universitaire. A titre d'indication, on peut proposer la combinaison suivante :

Deux leçons par semaine, au moins dans une grande partie de l'année, suffisent pour traiter les matières du programme, sous une forme accessible à tout l'auditoire et cette partie de l'enseignement serait seule exigée aux examens de fin d'année.

La leçon devenue libre serait remplacée de deux manières : 1° au début de l'année, par une série de conférences rendues obligatoires pour les élèves dont la préparation a été reconnue insuffisante, et dans lesquelles on les exercera aux calculs essentiels d'arithmétique, aux propriétés des proportions, aux éléments d'algèbre et de géométrie, en choisissant les exemples de préférence dans les applications de la physique ; 2° ensuite par d'autres conférences, celles-ci facultatives, où le professeur pourra développer davantage les théories physiques, telles que la thermodynamique, l'optique et surtout l'électricité en employant des méthodes de démonstration plus rigoureuses. Les meilleurs élèves ne manqueront pas d'en profiter.

Quant aux travaux pratiques, le but de ces exercices est de familiariser les élèves avec le maniement des appareils de physique, de leur faire comprendre la nécessité des mesures exactes, en leur permettant de vérifier par eux-mêmes certaines lois et d'acquérir ainsi une notion nette des inexactitudes et des erreurs relatives que comporte toute expérience.

CHIMIE.

L'enseignement de la chimie du P. C. N. doit, en une année, partir de la Minéralogie et aboutir à la Biologie. Dans un grand nombre de leçons, on débutera par l'étude des produits naturels : varechs, laminaires et nitrate du Chili pour l'iode, bromure de magnésium pour le brome, cinabre pour le mercure. Au fur et à mesure des leçons de chimie organique, on mettra en relief les composés importants : chloroforme, acide oxalique, urée, glycérine, cholestérine, etc. Cet enseignement doit être pratique, rester simple et conduire naturellement l'étudiant aux applications médicales. Quelques exemples feront mieux comprendre le sens de cette indication. Il est indispensable pour le médecin de connaître les moyens de stériliser l'eau et de s'assurer de cette stérilisation après avoir appris toutefois le procédé analytique employé pour établir la composition de cette eau. Mais la description d'une seule méthode analytique est suffisante. Dans la leçon sur l'oxyde de carbone, on doit faire devant les élèves une extraction des gaz d'un sang intoxiqué et leur montrer l'expérience des spectres de l'hémoglobine oxygénée et de l'hémoglobine oxycarbonique. A propos du mercure, on n'oubliera pas l'action de ce métal sur une lame d'or et sa recherche par la pile de Smithson. Ces exemples bien choisis n'empiètent pas sur la toxicologie ou la médecine légale, ils en restent la préface.

Les généralités les plus importantes ne doivent venir qu'après l'étude

des faits particuliers. Elles comprendront alors des comparaisons sur des expériences décrites au préalable avec soin et qui serviront de points de repère aux idées générales.

Il est important de ne pas surcharger la mémoire d'un trop grand nombre de faits Une seule préparation pour un corps suffit bien souvent ; la préparation industrielle doit être donnée de préférence.

ZOOLOGIE.

L'enseignement zoologique du certificat d'études physiques, chimiques et naturelles s'adresse à des élèves qui, pour l'immense majorité, ont étudié pendant une année l'anatomie et la physiologie humaine (programme de philosophie) et qui l'étudieront par la suite, de nouveau, avec grands détails, à la Faculté de médecine. Il faut donc laisser de côté la considération spéciale de l'homme. En conséquence, l'effort du professeur portera sur deux parties : d'abord sur les groupes animaux dont la connaissance est nécessaire au futur médecin pour comprendre les applications médicales ; en second lieu, sur les lois générales de la biologie (anatomie et physiologie) qui règlent et dominent les manifestations vitales.

Le professeur ne se proposera donc pas d'autres buts. Il essaiera d'atteindre celui qui lui est assigné par un enseignement aussi concret et aussi substantiel que possible. Il évitera les développements d'embryogénie transcendante, d'anatomie philosophique et de spécification excessive.

Le programme a été divisé en quatre parties : une introduction destinée à donner à l'étudiant une vue à grands traits de l'ensemble du règne animal et qui sur un total de quarante-cinq heures pourrait en exiger cinq ou six au maximum ; une seconde partie, relative à la physiologie générale, qui pourrait être traitée en trois ou quatre ; une troisième partie, relative à l'anatomie et à la physiologie comparées, à laquelle on pourrait consacrer huit ou dix leçons ; enfin une dernière partie, zoologie proprement dite, réservée à l'étude des groupes et qui absorberait vingt-cinq leçons.

BOTANIQUE.

Tout en laissant au professeur une certaine liberté dans la façon d'exposer les différentes parties du programme, on doit pourtant faire observer que l'ordre adopté paraît le mieux répondre à l'état des connaissances que possèdent la plupart des étudiants auxquels il s'adresse. Les professeurs qui ont été jusqu'ici chargés de cet enseignement sont unanimes à constater que, le plus souvent, les étudiants n'ont gardé de leur passage au lycée que des notions botaniques très sommaires : d'où la nécessité de ne pas réduire le nombre des leçons attribué dès l'origine à la botanique et de suivre dans l'enseignement une marche aussi pratique que possible.

Si, au point de vue théorique, il paraît logique de commencer l'étude de la botanique par les plantes inférieures pour s'élever graduellement dans la série végétale, il n'est pourtant pas sans inconvénient de parler d'abord à des débutants d'organismes qui, à l'inverse des végétaux supérieurs, échappent aux moyens les plus simples de l'observation. Il sera donc préférable d'étudier l'organographie et l'anatomie en prenant des exemples dans les groupes les plus élevés du règne végétal.

Cette partie du programme ne doit pas comporter un trop grand développement. Toutefois, on appellera l'attention sur les organes ou les tissus qui peuvent offrir un intérêt spécial sous le rapport des applications; tel est, notamment, le cas des organes secréteurs, qui fournissent les essences, les térébenthines, les caoutchoucs, l'opium, etc.

En physiologie, le professeur trouvera facilement dans les questions relatives à la nutrition, à la fermentation, au parasitisme, etc., des exemples propres à mettre en évidence les relations étroites qui existent entre la vie animale et la vie végétale et le secours que la physiologie des plantes peut apporter à la connaissance des phénomènes qui se passent chez l'homme et chez les animaux.

Dans la partie du cours relative à la classification, les Champignons et les Bactéries, en raison de leur mode de vie et de leurs propriétés physiologiques, devront surtout retenir l'attention. Chez les Champignons, on choisira des exemples parmi les espèces parasites, comestibles et vénéneuses; chez les Bactéries, l'exposé des caractères morphologiques sera suivi de notions sur les caractères biologiques des espèces saprophytes et pathogènes. Quoique sommaire, cette étude fournira l'occasion, à propos des notions sur les méthodes de culture, de montrer les exigences et la rigueur de la méthode expérimentale.

Pour les autres groupes de Cryptogames (Algues, Lichens, Mousses, etc.), on se contentera de notions très sommaires.

Parmi les Phanérogames, la connaissance des plantes vulgaires ou des espèces qui intéressent la médecine s'impose d'autant plus aux étudiants qu'ils n'auront plus, pour ainsi dire, l'occasion d'y revenir au cours de leurs études médicales. Cette partie de l'enseignement, beaucoup trop négligée jusqu'ici, devra comprendre, d'une part, l'étude de plantes fraîches dans le laboratoire des travaux pratiques, avec croquis des organes de la fleur; d'autre part, des *herborisations* qui, seules, permettent à l'œil de se familiariser avec les divers aspects que les espèces peuvent présenter dans les conditions naturelles de leur végétation.

D'une façon générale, les exemples cités dans les cours et conférences devront, autant que possible, être choisis parmi les plantes dont la connaissance peut être utile à l'étudiant en médecine.

Arrêté instituant un Comité de perfectionnement de l'enseignement des sciences physiques, chimiques et naturelles, préparatoire aux études médicales, et nommant les membres de ce Comité. Du 20 février.

Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, vu les décrets du 31 juillet 1893; vu le décret du 20 avril 1888; vu l'avis

du Conseil supérieur de l'Instruction publique, en date du 28 décembre 1906, arrête :

Art 1er. — Il est institué au ministère de l'Instruction publique un Comité de perfectionnement de l'enseignement des sciences physiques, chimiques et naturelles préparatoire aux études médicales.

Art. 2. — Sont nommés membres de ce Comité :

Le directeur de l'enseignement supérieur, ***président***, et les cinq membres du Comité consultatif de l'enseignement public (1re section) dont les noms suivent :

MM. Bouchard, professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Paris, membre de l'Académie des sciences.
Lannelongue, professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Paris, membre de l'Académie des sciences.
Dastre, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Paris, membre de l'Académie des sciences.
Lippmann, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Paris, membre de l'Académie des sciences.
Guignard, directeur de l'Ecole supérieure de pharmacie de l'Université de Paris, membre de l'Académie des sciences.

Le chef du 1er bureau de la direction de l'enseignement supérieur est nommé secrétaire.

ARISTIDE BRIAND.

*
* *

Sur la réorganisation du P. C. N. nous appelons l'attention de nos lecteurs, spécialement de tous ceux à qui est adressée la note de la *page 354* *relative aux modifications réclamées pour l'enseignement médical.*

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Le général H. Frey. — *Les Egyptiens préhistoriques identifiés avec les Annamites.* — Paris, Hachette, 1905, 106 p.

Nous sommes fort embarrassé pour rendre compte de cet ouvrage. Nous ne sommes pas certain, en effet, d'avoir bien saisi l'idée mère de l'auteur, sa théorie des « phonétiques-ethniques ». Voici comment il l'exprime lui-même (p. 3-4) : *Le mot, ou plus exactement la phonétique, par laquelle dans la généralité des langues, une race ou une tribu est spécialement désignée, renferme un grand nombre de significations, parfois même de sens opposés, qui cependant pour la plupart paraissent avoir un lien commun et toujours se rapporter à cette race ou cette tribu ; l'ensemble de ces significations, qui constitueraient comme des traits caractéristiques ou ethniques, serait ainsi vraisemblablement susceptible de fournir les éléments d'une sorte d'historique rétrospective de cette race ; il représenterait, en un mot, « les lettres testimoniales » de sa généalogie. Nous désignerons dans cette étude ces phonétiques par la dénomination de « phonétiques-ethniques ». L'induction que l'on pourrait tirer d'une semblable découverte serait peut-être que la langue, qui comprendrait ou aurait compris dans ses vocables toutes les phonétiques spéciales aux grandes races et tribus ayant existé ou existant encore dans le monde, aurait sans contredit quelque droit à recevoir le titre de « langue-mère ».*

Telle est la méthode, l'idée, la théorie. En fait M. le général Frey croit retrouver cette langue-mère dans l'Annamite, et l'objet de l'ouvrage dont nous nous occupons ici, est de prouver surtout que certains noms divisés de l'Egypte pharaonique, Thot, Amon, Mouth, Khons, Hapi, Hathor, Pascht, Ra, que le nom même du pays Ha-Ka-Ptah, sont d'origine annamite. Il ne nous est pas possible d'entrer dans le détail des prétendues démonstrations de l'auteur. Ces démonstrations n'ont pas d'autre fondement que la similitude plus ou moins accentuée de deux groupes de lettres. Par exemple, en ce qui concerne le dieu Thot, ce dieu est d'origine annamite, parce que, dans la langue annamite les mots *thỏ*, *to* signifient à la fois, lune, lièvre, lapin, terre, être vénéré ; M. le général Frey s'efforce de montrer que la lune, le lièvre, sont en relation avec Thot. Un peu plus loin, l'auteur rapporte que Thot était considéré en Egypte comme le créateur du langage, de l'écriture, de la science : or, dit il, en annamite *tho* signifie : l'art de l'écriture, lettre, livre, etc ; *to*, comprendre, saisir ; *thouc*, savoir, sage ; *thaï*, maitre ; *thot*, parler, etc., etc.

Qu'il y ait là des coïncidences, nous le reconnaissons ; mais nous som-

mes absolument épouvantés par les résultats auxquels peut conduire cette méthode, quand nous lisons (p. 19) : « *Constatons que la mythologie grecque est pleine de noms de provenance annamite... Les noms des guerriers dont les fils prirent part au siège de Troie : Tydée, Oïlée, Télamon, Pélée, sont d'origine annamite, de même que la plupart des mots qui ont, dans leur composition, la phonétique* TA, DA, TO, TI, TRA, TRO. *Tels sont : Tauride, Minotaure, Doride, Troja, Trajan, Triton, Tantale, Athana, Atalante, Titans, Styx, Neptune, Léthé, Clotho, Atropos, etc., etc.* ».

Malgré tout le respect que nous inspirent la personne et la brillante carrière de M. le général Frey, nous ne pouvons nous empêcher de considérer une telle méthode comme de la fantaisie pure et simple.

Au début de son opuscule, M. le général Frey recommande aux officiers d'infanterie coloniale, ses frères d'armes, d'étudier avec soin la langue, les mœurs, les coutumes de toutes les populations avec lesquelles ils peuvent se trouver en contact. Il leur conseille de « *s'embarrasser peu des obstacles accumulés par de rigoristes savants, pour mettre un frein aux élucubrations fantaisistes auxquelles de semblables recherches conduisent souvent leur auteur* ». Nous estimons, comme M. le général Frey, que les officiers d'infanterie coloniale peuvent rendre de grands services en matière de linguistique et d'ethnographie ; ils en ont déjà rendu ; mais nous nous permettrons de leur citer comme modèles et de leur proposer comme guides moins M. le général Frey que Faidherbe, de glorieuse mémoire, ou les officiers d'Algérie et de Tunisie, auxquels on doit quelques uns des documents les plus importants sur l'histoire ancienne de l'Afrique du Nord. Qu'ils étudient, qu'ils observent, qu'ils décrivent ce qu'ils voient autour d'eux, les usages, les cérémonies, les dialectes; mais qu'ils se gardent de toute comparaison hâtive et de toute théorie *à priori*.

J. TOUTAIN.

Henri Schmit, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique. — *Les arrêts du Conseil supérieur de l'Instruction publique annotés et précédés de l'exposé de la législation en vigueur*, 3e série. — Sessions de juillet 1903 à décembre 1905.

Cette série contient un plus grand nombre d'arrêts que la série précédente. Le nombre des affaires sur lesquelles le Conseil supérieur a été appelé à se prononcer a été plus considérable en raison de l'application des lois relatives au contrat d'association et à la suppression de l'enseignement congréganiste, lois qui ont entraîné la fermeture d'écoles privées congréganistes et l'ouverture de beaucoup d'écoles privées laïques destinées à les remplacer. Sur 404 affaires, 391 ont été relatives à l'enseignement primaire, et la plupart de ces dernières se rapportaient à des affaires contentieuses qui toutes avaient pour objet l'ouverture d'une école primaire privée. Le recueil est suivi d'une table chronologique, et d'une table alphabétique des matières. L'exposé de la législation qui précède les arrêts contient en 98 pages un résumé, toujours exact et précis, des décisions les plus intéressantes qui sont intervenues de 1903 à 1905, et de toutes celles qui ont constitué une modification à la jurisprudence antérieure. Il traite successivement du Conseil supérieur, du Conseil de l'Université, du Conseil académique, du Conseil départemental. Ce dernier

fournit une ample matière. Sa composition, la durée du mandat, son fonctionnement et ses attributions, ses nombreux arrêts, sont étudiés d'une manière très complète. Non seulement les membres de l'enseignement public, mais encore et surtout les membres de l'enseignement privé, dont les affaires ont motivé la plupart des arrêts des conseils départementaux, ont le plus grand intérêt à consulter ces pages. L.

A. Wissemans, sous-chef de bureau au ministère de l'Instruction publique. — *Code de l'enseignement secondaire, documents concernant le personnel des lycées et collèges de garçons*, avec une préface par **L. Gallouédec**, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique. — Paris, Hachette, 1906.

Les professeurs de l'enseignement secondaire ont maintes fois réclamé, dans leurs congrès et dans leurs revues, la publication du recueil des règlements qui les concernent. Sans doute à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900 le ministère a publié un recueil de ces règlements, mais il ne fut pas mis en vente, et beaucoup de professeurs de l'enseignement secondaire ignorent actuellement quel est exactement leur statut personnel. Les lois, décrets, arrêtés, circulaires le régissant sont si nombreux, et d'autre part un certain nombre d'entre eux ont été abolis sans qu'il soit aisé de savoir exactement lesquels, que l'on peut dire que l'ouvrage de M. Wissemans sera bien accueilli non seulement de tous les membres de l'enseignement secondaire, mais encore de tous ceux qui s'intéressent à l'organisation de cet enseignement. Il débute par un extrait du décret du 17 mars 1808 portant organisation de l'Université, et va jusqu'au 1er août 1906. Le titre de Code de l'enseignement secondaire pourra sembler un peu ambitieux, car ce recueil laisse de côté beaucoup de questions concernant cet enseignement, telles que la préparation des grades, le plan d'études, l'administration financière, mais la plupart de ces questions sont assez connues du personnel dont elles sont, pour ainsi dire, la préoccupation quotidienne. Par contre, les questions de nomination, de classement, d'avancement, de retraite, dont les fonctionnaires n'ont pas journellement à s'occuper, sont traitées d'une manière très complète. On comprendra encore mieux quels services ce livre est appelé à rendre quand on saura que M. Massé, dans son rapport sur le budget de l'Instruction publique pour 1906 disait : « Les règlements de l'Instruction publique ont été faits les uns après les autres, sans aucun plan et sans aucune méthode et souvent ils se contredisent les uns les autres. Il s'ensuit que les fonctionnaires ont quelque peine à se reconnaître au milieu de tous ces arrêtés que l'administration elle-même ne connaît peut-être pas, et qu'elle interprète parfois dans des sens différents », et que le ministre de l'Instruction publique, M. Bienvenu-Martin, disait de même dans la séance du 7 février 1906 : « Les règlements qui, à n'envisager que les traitements, régissent le personnel de l'enseignement secondaire, présentent une complication qui en rend l'étude et l'application extrêmement difficiles ». Une commission a été constituée par M. Briand, ministre de l'Instruction publique, pour coordonner les traitements du personnel enseignant et les règlements qui les régissent. L'ouvrage de M. Wissemans pourra faciliter ces travaux.

Ajoutons que l'ordre chronologique qu'a suivi l'auteur avec raison (car

un ordre méthodique est dans une matière si confuse plus ou moins arbitraire), ne rendra pas les recherches moins faciles, grâce à une table alphabétique et analytique des matières très complète et très précise.

L.

Ch. Cestre. — *John Thelwall*, 1 vol. in-8° de 204 pages. — London, Iwan Sonnenschein, 1906. Prix : 3 fr. 10.

L'homme assez oublié que cet ouvrage tire de l'ombre fut de ce très petit nombre d'Anglais qui se prirent pour la Révolution française d'un enthousiasme durable, et qui s'efforcèrent, en présence d'un gouvernement et d'une opinion publique violemment hostiles, d'en propager les principes dans leur pays. Disciple à la fois des encyclopédistes et de Rousseau, homme d'action d'ailleurs plutôt que penseur original, Thelwall fut à la façon de beaucoup de ses contemporains de France, philosophe, homme sensible, patriote, réformateur, l'Anglais se laissant toutefois reconnaître en lui à un certain sens pratique et à un reste d'attachement à la tradition par où se tempèrent quelquefois l'absolu de ses théories et son besoin de changements immédiats et radicaux. Sympathique par sa sincérité et son zèle, son courage et son désintéressement, Thelwall est intéressant surtout parce qu'il représente les idées et les sentiments moyens de ces sociétés révolutionnaires anglaises sur lesquelles nous avons après tout si peu de renseignements sûrs ; il a joué de plus un certain rôle dans les lettres, et ce n'est pas la moindre découverte de M. Cestre que celle de l'influence très probable de son *Peripotetic* sur l'*Excursion* de Wordsworth. Tout l'essentiel de sa vie agitée et de son action passagère ou durable est ici résumé dans un livre court, clair, bien ordonné, plein de vues nouvelles et de documents en partie inédits.

A. Barbeau.

H. Vuibert. — *Annuaire de la jeunesse, Education et Instruction*, 1907, 1 vol. de 1096 p. — Paris, Vuibert et Nony.

Publication des plus utiles dont les grandes divisions sont : enseignement primaire ; enseignement secondaire des garçons ; enseignement secondaire des jeunes filles ; enseignement supérieur ; grands établissements scientifiques ; l'instruction à Paris, enseignement primaire public, enseignement primaire libre, enseignement secondaire des jeunes filles, enseignement supérieur, bibliothèques ; écoles spéciales ; loi militaire et documents annexes.

L'*Annuaire de la jeunesse* est essentiellement pratique. Non seulement on y trouve l'indication de tous les établissements d'enseignement, mais encore on est renseigné sur ce qui s'y fait, sur les carrières auxquelles ils préparent, sur les conditions auxquelles les élèves ou étudiants y sont reçus, etc. Il peut même servir d'utile *Memento* à ceux qui veulent se renseigner sommairement, mais exactement sur les ressources dont nous disposons en France pour l'instruction et l'éducation, soit dans des établissements publics, soit dans des établissements privés.

F. P.

Colonna d'Istria. — *Ethique, traduction inédite du comte Henri de Boulainvilliers, 1658-1722*, publiée avec des notes et une introduction, 1 vol. in-8° carré de 415 pages, broché, 7 fr. 50.

M. Colonna d'Istria, professeur de philosophie au lycée Carnot, nous donne la première traduction de l'*Ethique*. Il la fait précéder d'une introduction fort intéressante, qui mériterait de devenir, en grandissant, un volume instructif et d'autant plus curieux qu'il nous renseignerait complètement sur un des personnages les plus mal connus du xviie siècle.

La traduction de Boulainvilliers est un document important pour l'histoire du spinozisme et elle contribue à faire bien connaître la pensée du philosophe, parce qu'elle fournit des équivalents heureux pour le texte latin qu'elle traduit et surtout parce que l'auteur suit avec sympathie la pensée de celui que M. Colonna d'Istria appelle avec raison son maître.

L'éditeur a joint à la traduction un commentaire dont Boulainvilliers avait fait suivre certaines parties de l'*Ethique*. Il a revu le manuscrit avec grand soin. Il a corrigé les endroits où il y avait des erreurs matérielles et en certains cas il a rectifié la forme que Boulainvilliers avait parfois négligée, parce qu'il ne songeait qu'à sa propre utilité. Il a toujours signalé et justifié les changements qu'il y a introduits et il a utilisé les travaux qui ont été publiés sur le texte de l'*Ethique*.

M. Colonna d'Istria a fort bien réussi, comme il le souhaitait, à mettre à notre disposition un Spinoza tel que l'avait compris Boulainvilliers et une traduction exacte qui puisse le faire connaître de tous ceux qui ignorent le latin. Et ceux-là même qui lisent ou consultent le texte y trouveront des indications utiles et comprendront plus aisément un auteur dont la pensée ne laisse pas que d'être souvent fort difficile à saisir. L'ouvrage est dédié à M. Cantinelli, bibliothécaire de la ville de Lyon, qui a révélé l'existence du manuscrit à M. Colonna d'Istria. L'un et l'autre ont bien mérité de tous ceux qui s'occupent de l'histoire des idées. F. P.

Louis Maigron. — *Fontenelle. L'homme, l'œuvre, l'influence.* — Paris, Plon, 1906, in-8°.

Neveu de Corneille et mauvais auteur dramatique, froid versificateur, mais causeur admirable, homme de science, et philosophe dans le sens le plus compréhensif du mot, Fontenelle a connu les belles années de Louis XIV et est mort au moment où commençaient les mauvais jours de Louis XV. Sa famille, son éducation littéraire, les souvenirs de sa jeunesse le rattachent au dix-septième siècle ; son scepticisme religieux, sa passion pour la science, son merveilleux talent de vulgarisateur ont fait de lui l'un des hommes les plus influents du dix-huitième siècle, qu'il a préparé à comprendre Voltaire et Diderot.

M. M. s'est plu à étudier sous tous ses aspects cette figure si intéressante de notre histoire littéraire et le livre où il a condensé les résultats de ses recherches est aussi clair et aussi spirituel que Fontenelle lui-même eût pu le souhaiter.

La partie biographique, solidement documentée, est contée d'un style très alerte et avec beaucoup d'agrément. Les débuts littéraires du jeune auteur normand, la chute, très lourde, de sa tragédie d'*Aspar*, sa réception à l'Académie en 1691, sa nomination de secrétaire perpétuel à l'Académie des sciences, sa vie laborieuse et sage, égayée par la fréquentation de la meilleure compagnie, ses calmes bonheurs d'intellectuel aimable et doué d'un excellent estomac, sa vieillesse invraisemblable-

ment prolongée, sa mort si douce et si paisible, tout cela est peint avec art et vérité, sans que l'intérêt languisse un moment, quoique la passion soit absente de cette vie si régulière et si bien ordonnée. M. M. s'est surtout attaché à la philosophie de son héros, à cette extraordinaire égalité d'âme qui lui a permis de mettre de l'art dans chaque journée de sa vie « et d'en extraire toute la dose de plaisirs qu'elle peut renfermer. » Il y a bien dans cet art si parfait un égoïsme quelque peu choquant, mais le dilettante est si adroit, son jeu est tellement fin et délié qu'on ne songe pas souvent à le lui reprocher, d'autant qu'à la fin cet épicurien avoue que rien n'est fait « si l'on n'est bien avec soi », c'est-à-dire en paix avec sa conscience ; nous voilà cette fois tout à fait réconciliés avec Fontenelle.

L'œuvre littéraire de Fontenelle a trouvé en M. M. un critique très sévère, et le fait est que Fontenelle a voulu avoir trop d'esprit, ce qui lui a fait commettre de fort méchants vers et dire nombre de fariboles. Fontenelle était connu de son temps comme l'ennemi personnel des anciens et le défenseur passionné des modernes, M. M. ne nous dit pas quelle est son opinion de derrière la tête sur cette question, mais il montre bien que Fontenelle n'a pas su la voir par ses grands côtés, et que malgré la faiblesse de ses raisonnements le crédit des anciens commença d'être ébranlé ; en quoi Fontenelle fut bien de son temps et ouvrit les voies à de plus hardis encore que lui.

Fontenelle se piquait d'être philosophe et composa comme tel des *dialogues des morts* qui commencèrent sa réputation, et le mirent en renom de fin critique. Il s'y révèle bien moderne par son peu de confiance dans la raison humaine. « Les hommes étaient fous dès les pre« miers temps du monde, ils le sont aujourd'hui comme autrefois, ils le « seront éternellement. Et ce qu'il y a de plus triste, les générations ne « profitent pas de l'expérience les unes des autres. Partout où il y a des « hommes, il y a des sottises et les mêmes sottises. » Et comme il est du siècle le plus aimable qu'on ait connu, toutes ces constatations le laissent d'humeur douce et enjouée. C'est ainsi, il en faut prendre son parti et se hâter d'en rire pour n'en point pleurer.

L'*Origine des fables* et l'*Histoire des oracles* sont deux livres issus de la même conception pessimiste; ils étudient la sottise à travers l'histoire religieuse de l'humanité, et ils en fournissent tant et de si bonnes preuves que l'on demeure stupéfait que le genre humain arrive à la raison avec une lenteur si prodigieuse : « c'est à faire trembler. »

La philosophie a conduit Fontenelle à la science et la science lui a mieux réussi que la littérature, et même que la philosophie. Il n'a rien découvert, il est vrai, et n'a point, comme on dirait aujourd'hui, fait avancer la science, mais il s'entend à merveille à montrer comment elle a lentement progressé à travers les âges, à marquer où elle en est, et quelle confiance on peut avoir en elle ; son *Histoire de l'Académie* et ses *Eloges des Académiciens* abondent en morceaux agréables, ses *Entretiens sur la pluralité des mondes* sont le plus célèbre et le mieux venu de ses ouvrages ; il y a mis un entrain et une vie qui ne sont pas dans sa manière ordinaire, et qui prouvent que si Fontenelle s'enthousiasma jamais, ce fut pour la science et pour elle seule. M. Maigron finit par éprouver pour son héros une véritable sympathie intellectuelle ; autant il est sévère pour le littérateur, autant on le voit indulgent au phi-

losophe et intéressé par le savant. Il explique avec beaucoup de finesse pourquoi Fontenelle eut de l'influence sur les idées de son siècle et pourquoi il en eut si peu sur le public. Ce fut un critique de premier ordre, un raisonneur extraordinaire, un sceptique déterminé. Il apercevait clairement les erreurs des hommes, ne croyait guère à la vérité, et voyait en elle, à supposer qu'on la pût connaître, un luxe tout à fait inutile pour le monde de fous où nous vivons. Il fallait un cœur plus généreux que le sien pour parler aux foules et mettre en mouvement « les gros bataillons encyclopédistes ».

DESDEVISES DU DEZERT.

Luigi Credaro. — *La Scuola pedagogica, discorso pronunziato il 20 dicembre 1906 inaugurandosi la nuova sede* (*Palazzo Giustiniani*) *del Museo e della scuola pedagogica.* — Roma, 1907.

Ceci n'est pas un discours d'apparat, mais bien un exposé précis de l'origine de cette école, de son organisation, du fonctionnement du Musée pédagogique qui y est annexé, de la question de l'admission des maîtres de l'enseignement primaire dans les Universités étrangères, et du rôle des Universités dans l'éducation populaire.

L'école de pédagogie fonctionne avec la coopération de professeurs de toutes les facultés : lettres, philosophie, science politique, sciences naturelles, médecine et jurisprudence. Après la banqueroute définitive de la politique conservatrice antisociale aux élections de 1900, le problème de l'éducation populaire fut posé et résolu dans tout le pays. On augmenta le nombre des écoles, on améliora la situation des maîtres, on porta de trois à six ans la durée de l'obligation scolaire, etc. Mais les maîtres étaient-ils à la hauteur de leurs nouveaux devoirs ? Ils sentirent le besoin d'élargir et de refaire leur propre culture. C'est de là qu'est sortie l'école pédagogique, fondée par le ministre Orlando sous le titre officiel de « Cours de perfectionnement pour les licenciés des écoles normales ». Le plan primitif de l'école comprenait l'enseignement de deux matières indispensables à tous les maîtres : la langue et la littérature nationales et la pédagogie. Cet enseignement était donné par le moyen de cours et d'exercices pratiques. Les élèves devaient suivre en outre quelques cours de l'Université afin de compléter leurs connaissances. Seuls les étudiants qui avaient obtenu la moyenne de dix-huit points dans les matières principales de la licence normale étaient admis à s'inscrire à l'école. Mais ce plan ne réussit pas. D'ailleurs ce qui importait, c'était de se mettre en route. L'école fut ouverte en 1904-1905 à Rome avec 199 inscrits, à Naples avec 180, à Turin avec 66, à Messine avec 35 ; au total 480. L'année suivante le programme fut modifié : on admit quatre matières fondamentales : *l'italien, la pédagogie, l'hygiène scolaire avec des éléments d'anatomie et de physiologie*, et *la législation scolaire*, une cinquième matière à choisir parmi les suivantes : *philosophie théorique, morale, psychologie expérimentale*, et une sixième à choisir parmi les matières enseignées à l'Université. A Rome on trouve parmi ces matières l'anthropologie pédagogique, l'histoire du *risorgimento*, l'histoire des sciences (doctrine évolutionniste), un cours pratique de psychologie expérimentale appliquée à l'éducation. Au point de vue financier, l'Etat prend le tiers des droits, mais consacre une certaine somme au maintien de cette école. En 1905-1906, le cours fut ouvert dans toutes les Facultés

de philosophie et lettres, à l'exception de Milan, avec 2.076 inscriptions.

Le Musée pédagogique contient actuellement la bibliothèque pédagogique du *Musée d'instruction et d'éducation* fondé par Bonghi au Collège romain et supprimé en 1893. Quant au Musée proprement dit, la collection de Bonghi est inutilisable : aussi se demande-t-on encore comment on le constituera, sur le modèle du *Pestalozzianum* de Zurich, ou du Musée pédagogique de Paris ? Mais on y fait déjà des cours avec projections lumineuses, et on y a établi un service de prêt de livres pour les professeurs des écoles de province.

L'admission des maîtres de l'enseignement primaire dans les Universités n'est pas une nouveauté. La Saxe entra la première dans cette voie, puis le grand-duché de Hesse, et enfin la plupart des Universités allemandes et suisses. Le canton de Bâle est même allé jusqu'à supprimer l'école normale. En Angleterre des étudiants des Universités d'Oxford et de Cambridge sont pourvus des meilleurs postes de l'enseignement primaire. Aux Etats-Unis il existe des rapports étroits entre les Universités et les écoles normales.

Les Universités ont un rôle important à jouer dans l'éducation populaire, parce que c'est là seulement que les maîtres du peuple pourront acquérir la science. La science, en effet, ne peut se séparer de l'esprit critique, et l'esprit critique a besoin pour se former des libres recherches, des larges méthodes, de la tolérance et de la hardiesse qu'on ne trouve que dans l'enseignement supérieur. L.

Adolf Damaschkes, président de la ligne allemande pour la réforme agraire, traduit sur la 3e édition allemande par **Otto Karmin**, privat-docent à l'Université de Genève. — *La Réforme agraire, contributions théoriques et historiques*. — Giard et Brière, 1906, 227 p., 3 fr.

Cette publication constitue une adaptation intéressante des théories foncières d'Henry George. Elle débute par la position d'un problème très analogue à l'énigme tragique qui ouvre *Progrès et Pauvreté*. « Jamais l'histoire n'a connu une époque qui, dans une période si courte, ait donné des progrès pareils. Mais le temps est-il enfin venu où les plus pauvres soient affranchis de la nécessité, de la seule possibilité d'être misérables ? » (p. 2) Comme Stuart Mill et comme Henry George, l'auteur répond qu'il n'est pas certain que les inventions mécaniques aient jusqu'à présent diminué le dur labeur d'un seul individu (p. 5). En quelques pages qui ne contiennent rien de nouveau, il écarte et la solution capitaliste et la solution communiste, pour préconiser la « réforme agraire », dans le sens où George entendait cette expression.

La théorie repose sur cette idée fondamentale que le sol constitue une richesse très différente des capitaux ordinaires, et la rente foncière un mode de rémunération très différent de l'intérêt. La rente foncière constitue pour le propriétaire du sol, qui, par la nature même de son droit, monopolise tous les avantages à retirer de ce sol, une source d'enrichissement qui n'est pas due à son travail, mais au « travail de tous » (p. 43) ; c'est donc à l'activité sociale tout entière, mais à elle seule, et non point à son effort personnel que le propriétaire est redevable de la plus-value de la rente foncière ; résultats : prix des terrains exorbitants, logements misérables, malsains, conditions de vie malsaines, déchéance

morale et physique des travailleurs. Remèdes : main-mise de la collectivité sur la plus-value ; cette main-mise est juste, puisque c'est à la collectivité qu'elle est due. Et l'auteur propose une organisation fiscale (impôt sur la valeur marchande du sol, impôt sur les plus-values foncières) destinée à l'assurer. [Voir à ce sujet le programme du *Bund deutscher Boden reformer*, dont le siège est à Berlin, Lessingstrasse, 11, et qui compte, paraît-il, 200.000 adhérents].

Ces idées sont assurément fort généreuses, et pour notre part nous nous rallions volontiers à l'idée d'un impôt complémentaire sur les terrains à bâtir et la plus-value des terrains bâtis, sans nous illusionner le moins du monde sur les difficultés d'application de ce dernier. Nous objecterons seulement : 1° M. D. raisonne surtout sur l'hypothèse très réduite en somme des terrains à bâtir dans les environs des villes ; les terrains consacrés à la culture reçoivent en fait très souvent une plus-value qui est due uniquement au travail de leur propriétaire ; dans tous les cas, il paraît fort difficile, en cas de plus-value d'une terre, de faire le départ de ce qui doit être rapporté à l'activité sociale ou au travail personnel du cultivateur, et par là même de déterminer l'assiette de l'impôt sur la plus-value (qui doit épargner ce qui provient du travail)

2° La valeur de la terre — et c'est le cas dans une grande partie de la France — peut, par suite de causes sociales, tendre, malgré le labeur acharné du propriétaire, à la baisse plus qu'à la hausse Faudra-t-il alors que la collectivité indemnise le propriétaire ? Cela serait justice, dans la conception de M. D.

3° La terre ne constitue pas la seule richesse susceptible d'augmenter de valeur sans le travail effectif de son détenteur. C'est encore — et surtout — vrai pour les valeurs mobilières. A. Mestre.

Auguste Chirac. — *Introduction à la Sociométrie.* — Giard et Brière, 1905, 107 p.

La sociométrie, c'est la science qui « mesure les solidarités ». Mesurer des solidarités, des mouvements sociaux et même moraux, paraîtra « aux esprits superficiels une entreprise folle. Qu'ils se rassurent. Ceux qui connaissent l'*harmonie* leur diront que le chiffre y règne en maître ; que les mystères harmoniques de la quinte augmentée ou de la septième diminuée ne sauraient être mieux et plus vite exprimés que par le chiffre... La phrase embrouille, le chiffre éclaire » (p. 8). M. Chirac s'efforce, par des procédés un peu particuliers, d'arracher aux politiciens la conduite des choses sociales en soumettant celles-ci aux lois incontestables des mathématiques : il utilise dans ce but les statistiques « conformes ou non à la réalité » (p. 25). Ces préoccupations sont très loin de nous apparaître comme aussi nouvelles qu'à M. C. Dans tous les cas, il demande aux pouvoirs publics la création d'une chaire de la « Sociométrie », dont le titulaire lui paraît tout désigné. A. M.

REVUES FRANÇAISES

Bulletin semestriel du Collège de Normandie, octobre 1906. — Ce numéro contient une *lettre ouverte* adressée au directeur actuel, M. Dedet, par M. Duhamel, le fondateur de la maison, que la maladie oblige à se retirer. M. Duhamel rappelle que l'on a voulu surtout donner au Collège de Normandie une éducation morale et civile, et cela en prenant soin du corps comme de l'esprit, et en donnant aux règles de l'hygiène et aux exercices corporels une place qu'ils sont loin d'avoir dans les écoles françaises publiques ou privées. Aussi a-t-on pris modèle sur Harrow (où M. Duhamel a professé pendant treize ans). M. Duhamel engage son successeur à persévérer dans cette voie. La culture intellectuelle n'en souffrira pas, au contraire : les succès de l'école aux examens en sont la preuve. Un article de Ch. Partzsch reproche à la *méthode directe* d'enseignement des langues vivantes de constituer une perte de temps assez considérable pour ceux qui veulent connaître la langue vite et bien, car une telle connaissance n'est pas possible sans qu'on étudie la grammaire, et la connaissance de la grammaire elle-même ne se fait aisément que par des traductions. En résumé, ne pas négliger la conversation (c'est ce qu'il y a de bon dans la méthode directe), mais aussi étudier la grammaire d'après l'ancienne méthode.

Revue de l'Enseignement post-scolaire mensuelle, *publiée par l'Union française de la Jeunesse*, nos 1 et 2, 1907. Cette *Revue*, fondée par l'Union française de la Jeunesse, traitera toutes les questions post-scolaires qui peuvent intéresser le public : le fonctionnement des cours d'apprentissage, le rôle de l'Etat dans l'enseignement post-scolaire, la création de patronages laïques, la réglementation de l'enseignement professionnel, la création et la transformation de sections pratiques de droit, de commerce et d'exportation, de travaux publics, d'industrie et de bâtiment, le projet d'un musée technologique circulant, l'enseignement populaire envisagé comme une école de vocations, etc. Elle veut créer un lien nouveau entre toutes les grandes sociétés d'enseignement populaire, dont elle accueillera les communications qui présenteront un intérêt général. Toutes les communications ayant trait à l'Union française de la Jeunesse y seront insérées. « Tel est, disent les fondateurs de cette publication, le programme *minimum* que nous allons exécuter ». Il est assez beau et assez vaste pour tenter un grand nombre de ceux qu'intéressent les questions d'enseignement post scolaire. Ajoutons que cette *Revue* vient à son heure, car il est question de réorganiser cet enseignement, et de lui donner un but plus pratique et un caractère obligatoire, sous le contrôle de l'Etat. Nous souhaitons le succès de cette nouvelle publication dans les premiers numéros de laquelle nous remarquons les articles suivants : Edouard Petit, Paris post-scolaire ; Paul Mendel, La crise de l'apprentissage et l'enseignement professionnel obligatoire ; Gaston Midy, L'enseignement professionnel et les sociétés d'instruction populaire ; Marcel Braibant, Les Foyers du soldat ; Ch. Bourgoing-Dumonteil, L'enseignement du droit et les œuvres post-scolaires.

Bulletin de l'Union française des Associations d'anciennes élèves des lycées et collèges de jeunes filles (15 janvier 1907). — **B. Milliard**. *La question du diplôme*. Le Conseil

supérieur a émis sur la proposition de M. Appell un vœu demandant : 1° que le diplôme de fin d'études secondaires des jeunes filles donne droit d'accès dans l'enseignement libre ; 2° qu'il soit accepté par l'Etat pour l'inscription aux examens et concours des carrières qui ne sont pas d'enseignement, partout où le brevet primaire est exigé ou donne un avantage quelconque ; 3° qu'il soit organisé dans un certain nombre de lycées et collèges de jeunes filles une préparation au baccalauréat sciences-langues. L'auteur demande que l'on puisse y préparer aussi aux autres baccalauréats, et que le latin y soit enseigné en deux ans aux jeunes filles à l'âge de 15 ou 16 ans. Les versions anglaises et allemandes qui étaient pour elles l'équivalent de la version latine disparaissent de plus en plus dans l'étude des langues étrangères, et les nouveaux exercices, plus utiles à la connaissance pratique des idiomes étrangers, exercent moins les élèves au maniement de la langue française. De plus, le baccalauréat sciences-langues est très surchargé en mathématiques, et très différent du programme que suivent les jeunes filles. Celles qui ne sont pas douées pour les mathématiques doivent donc renoncer au baccalauréat, et si l'on remanie le programme pour le faire concorder avec cet examen, les études littéraires en souffriront pour toutes les élèves. — **M. Faure.** *L'enseignement secondaire des jeunes filles en Allemagne.* Il tend de plus en plus à préparer aux études universitaires. On a ajouté dans quelques lycées quatre années d'études qui portent le nom d' « Oberlyceum », et qui sont terminées par un examen qui donne le droit de suivre les cours des universités. L'institution de l' « Oberlyceum » portera une grave atteinte au « seminar » (école normale attachée aux écoles supérieures) où entraient jusqu'à présent toutes les jeunes filles qui voulaient recevoir une culture plus étendue, ou plus exactement assurera la transformation de nos écoles en écoles normales de professeurs. Les écoles de jeunes filles en Allemagne ont une discipline qui semblerait mesquine et tracassière aux jeunes françaises : tous les cahiers doivent être bleus, contenir le même nombre de lignes en long et en large, être munis de la même étiquette à coins ronds : les coins carrés seraient impitoyablement expulsés !

Jules Delmas. *Notice historique sur l'instruction primaire à Apt de 1377 à nos jours.* Les maîtres étaient nommés par les consuls jusqu'en 1462 ; à partir de cette époque la nomination est soumise à l'agrément de l'évêque. Ils se recrutaient par un concours public, la « dispute ». Une prébende était affectée, par l'ordonnance d'Orléans, à l'entretien d'un précepteur tenu d'instruire les jeunes gens de la ville gratuitement et sans salaire ; elle fut l'objet d'interminables contestations entre le chapitre de l'église d'Apt et la « communauté », c'est-à-dire la ville.

Le clergé prit peu à peu la direction de l'enseignement : le séminaire, la Providence, tenue par les Ursulines, les frères ignares ou de la doctrine chrétienne supplantèrent les maîtres laïcs. Ces derniers disparurent en 1776 et furent remplacés par deux régents. Pendant la Révolution un cy-devant frère des écoles chrétiennes, le sieur Duc, fut chargé de l'enseignement. Les frères, rétablis en 1822, restèrent comme instituteurs publics jusqu'en 1881. En 1884, ils furent rétablis comme institution privée.

Le Gérant : F. PICHON.

F. PICHON, imprimeur-gérant, 20, rue Soufflot, Paris.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.

A. Croiset, doyen de la Faculté des Lettres, Président.
Darboux, doyen honoraire de la Faculté des Sciences, vice-président.
Larnaude, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
Hauvette, maître de conférences à l'École Normale supérieure, séc.-gén.-adj.
Appell, de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences de Paris.
Audibert, professeur à la Faculté de droit de Paris.
Aulard, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Bernès, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
Berthelot, de l'Institut, prof. au Collège de France.
Bloch, professeur à la Sorbonne.
Debove, doyen de la faculté de médecine.
G. Blondel, docteur ès lettres.
Emile Bourgeois, professeur à la Sorbonne et à l'Ecole libre des sciences politiques.
Boutmy, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.
Boutroux, de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.
Brouardel de l'Institut, professeur à la Faculté de Médecine.
Daguin, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
Dastre, professeur à la Faculté des Sciences.
Dejob, professeur-adjoint à la Faculté des lettres de Paris.
Jules Dietz, avocat à la Cour d'appel.
Edmond Dreyfus-Brisac
Egger, professeur à la Faculté des Lettres.
Esmein, de l'Institut, professeur à la Faculté de droit.
Flach, professeur au Collège de France.
Gariel, professeur à la Faculté de médecine.
Gérardin, professeur à la Faculté de droit.
Giard, de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences
Glasson, de l'Institut, doyen de la Faculté de Droit.
C. Jullian, professeur au Collège de France.
Lavisse, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres. Directeur de l'Ecole Normale supérieure.
Louis Legrand, correspondant de l'Institut, cons. d'Etat.
A. Leroy-Beaulieu, de l'Institut, professeur à l'Ecole des sciences politiques.
Lelong, chargé de cours à l'Ecole des Chartes.
Lippmann, de l'Institut, prof. à la Faculté des sciences.
Luchaire, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
Lyon-Caen, de l'Institut, doyen de la Faculté de Droit.
Moissan, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
G. Monod, de l'Institut, président de la 4e section à l'Ecole des Hautes Etudes.
Perrot, de l'Institut, directeur honoraire de l'Ecole Normale supérieure.
Picavet, directeur-adjoint à l'Ecole des Htes Etudes.
Poincaré, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
Richet, de l'Institut, prof. à la Faculté de médecine.
A. Sorel, de l'Académie française, professeur à l'Ecole des sciences politiques.
Tannery, sous-directeur de l'Ecole Normale supérieure.

CORRESPONDANTS DÉPARTEMENTAUX ET ÉTRANGERS

Altamira y Crevea, Professeur à l'Université d'*Oviédo*.
Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Ch. W. Benton, Professeur à l'Université de *Minnesota* (Etats-Unis).
Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.
Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr Bucheler, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Cézar-Bru, professeur à l'Université, Aix-Marseille.
Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr Claes Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. Cremona, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Desserteaux, professeur à l'Université de Dijon.
Drtina, Professeur à l'Université tchèque de *Prague*.
Darey, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Alcée Fortier, Professeur à Tulane University, *New-Orléans*.
Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr Gaudenzi, Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr Grünhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Gyner de los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Hamel (van), professeur à l'Université de *Groningue*
Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creusnach*.
T. E. Holland, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
E. Junod, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.
Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Krück, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
Dr Launhardt, recteur de l'Ecole technique de *Hanovre*.
L. Leclère, Professeur à l'Université libre de *Bruxelles*.
Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen, *Pékin* (Chine).
A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
Michaud, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr Nældeke, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
H. Schiller, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr Sjoberg, Lecteur à *Stockholm*.
Dr Siebeck, Professeur à l'Université de *Giessen*.
Dr Steenstrup, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. Sacerdoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr Stintzing, Professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr Stoerk, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. Storm, Prof. à l'Université de *Christiania*.
Dr Thoman, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*
Commandeur Zanfi, à *Rome*.
Dr J. Wychgram, (Leipzig).
Xénopol, recteur de l'Université de Jassy, correspondant de l'Institut

F. PICHON, imprimeur-gérant, 20, rue Soufflot, Paris.

Exposition Universelle (1900) MÉDAILLE D'OR Enseignement supérieur (Classe 3)

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE. — VOL. LIII. — No 6. 15 JUIN 1907.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef : FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE :

PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT & DE JURISPRUDENCE

Ancienne Librairie Chevalier-Marescq et Cie et ancienne Librairie F. Pichon réunies

F. PICHON et DURAND-AUZIAS, administrateurs

Librairie du Conseil d'État et de la Société de Législation comparée

20, rue Soufflot, (5e arr[t])

1907

COMITÉ DE RÉDACTION

M. ALFRED CROISET, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, Président de la Société.

M. LARNAUDE, Professeur à la Faculté de droit, *Secrétaire général* de la Société.
M. HAUVETTE, Professeur à la Faculté des Lettres, *Secrétaire général adjoint*.
M. DURAND-AUZIAS, éditeur.
M. BERTHELOT, Membre de l'Institut, Sénateur.
M. G. BOISSIER, secrétaire perpétuel de l'Académie française, Professeur honoraire au Collège de France.
M. BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'Ecole libre des Sciences politiques.
M. BRÉAL, de l'Institut, Professeur honoraire au Collège de France.
M. BROUARDEL, Membre de l'Institut, professeur à la Faculté de médecine.
M. BUISSON, professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Paris, Député.
M. DARBOUX, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Paris.
M. DASTRE, Membre de l'Institut, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.
M. EDMOND DREYFUS-BRISAC.
M. GAZIER, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Paris.
M. E. LAVISSE, de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, Directeur de l'Ecole Normale supérieure.
M. CH. LYON-CAEN, de l'Institut, Doyen de la Faculté de Droit de Paris.
M. MONOD, de l'Institut, Directeur à l'École des Hautes-Etudes.
M. MOREL, Inspecteur général honoraire de l'Enseignement secondaire.
M. SALEILLES, professeur à la Faculté de Droit de Paris.
M. A. SOREL, de l'Académie française.
M. SOUCHON, Professeur à la Faculté de droit de Paris.
M. TANNERY, sous-directeur à l'École normale Supérieure.
M. TRANCHANT, ancien Conseiller d'Etat.

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.
Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 h. 1/2 à 5 heures.
Pour l'administration et la rédaction, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois
20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL : France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2 fr. 50**

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

La Collection complète comprenant 32 vol. de 1881 à 1896. . . 200 francs.

MM. les Collaborateurs qui désirent un tirage à part ou un extrait de leur article, sont priés d'en adresser la demande à la librairie, au moment où ils renvoient leurs épreuves. Il n'est pas fait de tirage pour moins de cent exemplaires.

PRIX DES TIRAGES A PART

8 PAGES AVEC COUVERTURE		16 PAGES AVEC COUVERTURE	
100 exemplaires........	**20** fr.	100 exemplaires........	**25 fr.**
Par 50, en plus,........	**5** fr.	Par 50, en plus........	**6 fr.**

SIMPLES EXTRAITS

Feuilles de 16 pages sur le tirage sans pagination spéciale et avec la couverture de la Revue............ **6** fr. le 100

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

LA TROISIÈME UNIVERSITÉ HONGROISE

La Hongrie qui a dix-neuf millions d'habitants n'a que trois Universités : Budapest, Kolozsvár (Clausembourg) et Zagreb (Agram). Cette dernière étant spécialement destinée aux Croates, la langue de l'enseignement y est le croate, de sorte que pour la Hongrie proprement dite, qui a environ dix-sept millions d'habitants, il y a une Université dans la capitale et une autre dans l'ancienne capitale de la Transylvanie. C'est évidemment trop peu quand on considère le développement rapide de l'enseignement supérieur hongrois dans les trente dernières années. L'Université de Budapest qui dans l'année du Compromis (1867) comptait 1.921 élèves, est arrivée l'année dernière au chiffre respectable de 6.691 élèves dont 3.345 à la Faculté de droit ; l'Université de Kolozsvár, ouverte en 1872, quoique située dans une contrée où l'élément magyar n'est pas en majorité, loin du centre intellectuel du pays, comptait l'année dernière 2.201 étudiants, dont 1.539 à la Faculté de droit. Une visite rapide que nous avons faite, pendant les grandes vacances, à cette jeune Université nous a montré que les sacrifices que l'Etat et la ville ont faits pour agrandir et embellir ce foyer d'études supérieures, ont porté leurs fruits. L'Université de Kolozsvár répond maintenant à toutes les exigences de la Transylvanie, jadis principauté indépendante, aujourd'hui partie intégrante de la Hongrie. Placée aux confins de l'Occident et de l'Orient, elle remplit une mission civilisatrice de la plus haute importance. Les établissements et les laboratoires de la Faculté de médecine et de la Faculté des sciences feraient honneur à n'importe quelle Université de l'Europe occidentale. La Transylvanie est donc bien pourvue. Les professeurs de Kolozsvár jouissent des avantages des petits centres universitaires qui, moins peuplés

d'étudiants, permettent aux maîtres de s'adonner à des recherches scientifiques : les beaux travaux que plusieurs d'entre eux publient sont un témoignage éclatant de leur activité.

Leurs collègues de Budapest se plaignent depuis longtemps que l'Université de la capitale est trop encombrée. Le bâtiment central qui abrite les Facultés de théologie, de droit et une partie de la Faculté des lettres, ne peut plus contenir les nombreux étudiants en droit. Nous avons assisté, en septembre dernier, à l'installation du nouveau recteur de l'Université. Le recteur de l'année précédente, M. Louis Lang, en rendant compte de l'activité de la Faculté de droit, a montré combien cet encombrement porte préjudice aux études sérieuses. Non seulement les étudiants inscrits aux cours obligatoires ne trouvent pas de place dans les salles, mais les professeurs eux-mêmes sont surmenés par les examens qui durent la plus grande partie de l'année. et les privent des loisirs nécessaires au renouvellement de leur enseignement. Les étudiants se déshabituent peu à peu de venir à l'Université, leur préparation se fait à l'aide de manuels ou de cours lithographiés, l'effort personnel est nul. Il y a pourtant une dizaine d'écoles de droit en province, mais celles-ci ne pouvant pas décerner le diplôme de docteur, diplôme indispensable pour exercer la profession d'avocat ou d'administrateur, n'ont que peu d'élèves. La Faculté de médecine souffre également de pléthore depuis que la jennesse hongroise ne va plus en grand nombre à Vienne. Le moment est donc venu de créer une troisième Université. La question est à l'ordre du jour ; les journaux et les revues pédagogiques s'en occupent fréquemment depuis que la crise politique a cessé et que le comte Albert Apponyi a pris le portefeuille de l'Instruction publique.

Il ne faut pas croire cependant que les prédécesseurs de M. Apponyi ne se soient pas occupés de cette création. M. Albert Berzeviczy a publié, en 1894, une brochure très documentée sous le titre : *Notre civilisation et la troisième Université*, brochure réimprimée dans les *Discours et études* de cet éminent publiciste (1). Nous y voyons que Trefort avait déjà ordonné des enquêtes dans ce but (1878), mais que ses successeurs ne jugèrent pas le moment venu de donner suite à ce projet. Puis la crise politique détourna l'attention de ce problème qui se pose de nouveau dans toute sa netteté au point que le ministre actuel a déclaré qu'il y aurait urgence à ce que la nouvelle Université ouvrît ses portes dès l'année prochaine. Le gouvernement et

(1) *Beszédek és tanulmányok*. Budapest, Singer et Wolfner, 1905, tome II, pp 351-457.

l'opinion publique sont donc d'accord sur la nécessité de la création, non seulement à cause de l'encombrement de l'Université de Budapest, mais aussi dans un but de décentralisation intellectuelle, plus nécessaire en Hongrie que partout ailleurs. Les différentes chaires peuvent être facilement pourvues aujourd'hui, car dans la capitale seule il y a 142 *privat-docents*, nombre dépassant celui des professeurs ordinaires et extraordinaires (131). Parmi ces *privat-docents* on pourra facilement choisir les 30 à 40 professeurs dont la jeune Université aura besoin.

Mais si tous reconnaissent la nécessité et la possibilité de créer cette Université, le choix de la ville qui doit en bénéficier est plus difficile à déterminer.

On dit que dans l'antiquité sept villes se disputaient la gloire d'avoir donné naissance à Homère : en Hongrie, il y en a six qui luttent pour l'honneur de posséder la troisième Université. Il ne se passe pas de mois qu'une délégation de l'une ou de l'autre de ces villes ne se présente au ministre de l'Instruction publique et au président du Conseil pour leur exposer les motifs qui militent en sa faveur. Nous voyons dans cette lutte courtoise un symptôme très remarquable de l'esprit de sacrifice pour les intérêts supérieurs de la science, tout à l'honneur de chacune des villes qui se mettent sur les rangs. Car toutes, elles assurent des fondations et des subventions qui atteignent souvent plusieurs millions de couronnes. Chacune plaide une cause juste et, comme l'a dit dernièrement un journal, ce n'est pas trois, mais cinq ou six Universités qu'il faudrait fonder.

Les villes qui sont appelées à recevoir la troisième Université sont : Pozsony (Presbourg), Kassa (Cassovie), Szeged, Temesvár, Debreczen et Pécs (Cinq-Eglises).

Pozsony, ancienne capitale du royaume, fait valoir qu'elle est située dans une contrée slave et allemande et doit lutter avec les armes de la science pour l'hégémonie de la culture magyare ; elle possède déjà une Ecole de droit ; on y fait depuis longtemps des cours de littérature et de philosophie ; elle a une riche bibliothèque et surtout des hôpitaux qui seraient précieux pour la Faculté de médecine. La proximité de Vienne exciterait une émulation qui ne pourrait que profiter à la science. En se plaçant sur le terrain historique, elle rappelle la célèbre Université que le roi Mathias Corvin avait établie à Pozsony en 1467, sous le nom d'*Academia Istropolitana*, justement pour retenir dans le pays la jeunesse studieuse qui allait à Paris, à Vienne, à Bologne, à Ferrare et à Padoue. Le célèbre Regiomontanus y enseigna. Il est vrai que cette Université disparut dès 1492 ; mais sous la domination des Habsbourg, Pozsony était la

capitale du pays et l'est restée pendant des siècles. Il y a donc dans cette ville une tradition historique et un terrain fécond pour les études supérieures.

Kassa, le centre intellectuel et politique du Nord et du Nord-Est de la Hongrie réplique : Pozsony est trop près de Vienne, Budapest n'en est pas bien loin, mais tout le Nord et le Nord-Est sont dépourvus d'écoles supérieures. C'est dans Kassa que le héros de la liberté magyare, François Rákoczy II, a élu son quartier général, c'est là qu'une des premières sociétés littéraires hongroises fut fondée à la fin du XVIII[e] siècle. Cette ville possède une Ecole de droit et un Institut agronomique ; elle fait valoir qu'une Université, sans Faculté de médecine, lui suffirait pour répandre l'instruction dans une contrée où l'élément slovaque et allemand doit être également gagné à la culture magyare.

Pozsony et Kassa sont situées dans des provinces où les nationalités sont en lutte ; Szeged, par contre, le chef-lieu de la grande plaine hongroise, se trouve dans une contrée purement magyare. Depuis le désastre qui l'a frappée en 1879 et qui a ému toute l'Europe, la ville s'est développée d'une façon admirable. C'est aujourd'hui — pour la population — la seconde ville hongroise. Les sacrifices qu'elle veut s'imposer pour avoir une Université atteignent le chiffre de six millions de couronnes. Ce qui plaide surtout en faveur de Szeged, c'est que c'est une des citadelles de l'élément magyar, qui fut jusqu'ici un peu négligé peut-être au point de vue de l'enseignement supérieur, mais qui est tenace et ardent dans son patriotisme. Szeged ne peut pas invoquer son passé, comme Pozsony et Kassa : mais, nullement exposée aux luttes des nationalités, la ville pourrait exercer, grâce à l'Université, son ascendant bienfaisant sur des millions de Magyars.

Temesvár, qui s'est mis tout dernièrement sur les rangs, est le chef-lieu du Banat, une contrée qui pendant des siècles fut exposée aux invasions des Turcs. Complètement dévastée, elle fut colonisée au XVIII[e] siècle par des Serbes et des Allemands. Ces colons sont devenus aujourd'hui, en grande partie, hongrois ; ceux qui conservent encore leur langue nationale ne sont pas hostiles à la culture hongroise. Trois millions d'habitants du Sud réclament donc une Université pour Temesvár qui, depuis le dualisme, a fait tant d'efforts pour concentrer la vie intellectuelle de cette vaste contrée. Plusieurs sociétés littéraires et scientifiques y ont leur siège ; la ville est importante par ses fabriques, son industrie, son commerce. Si l'Université lui échappe, elle demande la seconde Ecole polytechnique (Ecole centrale), dont la création est également urgente.

Debreczen, la Rome calviniste, où les protestants ont déjà un grand collège avec des cours d'enseignement supérieur, voudrait créer par ses propres forces une Université calviniste. L'opinion publique n'est pas favorable à cette création, et avec raison. L'esprit de secte, l'esprit théologique, qui pénètre déjà bon nombre de lycées et de collèges en Hongrie, y aurait vite tué toute concurrence, toute libre recherche. Les professeurs ne pourraient être que des calvinistes, probablement aussi intolérants que le furent longtemps les catholiques à l'Université de Budapest. Sous prétexte que celle-ci était une fondation du cardinal Pázmány (1635) et quoique payée, en grande partie, sur les fonds de l'Etat, elle a obstinément fermé ses portes aux professeurs libres-penseurs ou bien elle les a fait passer sous des fourches caudines qui n'étaient pas à l'honneur du corps enseignant. Certes, les calvinistes, s'ils font des collectes — un pasteur est même allé en Amérique pour recueillir des souscriptions auprès des millions d'émigrés hongrois — arriveront facilement à réunir les fonds, mais il est peu probable que l'Etat permette cette création, l'autonomie des Eglises s'étendant à l'enseignement primaire et secondaire, mais nullement aux Universités.

Pécs, la dernière ville qui réclame une Université, rappelle que Louis-le-Grand de la maison d'Anjou y fonda en 1367 une Université qui a vécu pendant deux siècles. La Faculté de droit surtout y était florissante ; elle réunissait jusqu'à 4.000 élèves. Aujourd'hui la ville a perdu de son importance, mais elle est prête à s'imposer des sacrifices pour la création d'un centre intellectuel des comitats du district d'au-delà du Danube.

On voit par cet exposé rapide que la lutte est ardente et que le gouvernement aura besoin de beaucoup de fermeté pour décider l'emplacement de cette troisième Université. Il le fera après avoir bien pesé le pour et le contre et ne se laissera guider que par l'intérêt de la science et des besoins de la haute culture scientifique. Dans l'état actuel de la question, l'opinion publique, telle qu'elle s'exprime dans les grands journaux, est plutôt favorable à Szeged ; on croit généralement que la nouvelle Université se développerait mieux dans un milieu purement magyar. Les universitaires cependant préféreraient Pozsony où le terrain est mieux préparé, où l'atmosphère est plus scientifique. En tout cas, si Pozsony obtient la troisième Université, Szeged aura sa compensation : la seconde Ecole polytechnique.

I. Kont.

INTRODUCTION A L'ÉTUDE

DE

L'ETHNOGRAPHIE POLITIQUE

(*Suite*) (1)

M. Boutmy et la fondation de l'Ecole. — I. La baisse du principe national et la question sociale. — II. Europe et politique universelle ; rivalité des races humaines ; uniformité commençante du monde et solidarité économique. — III. L'étude de l'étranger doit être objective ; les conseils de Washington ; l'Italie aux aguets. — IV. Définition et distinction des termes : Etat, nation, race, patrie. — V. Les *pans* et les impérialismes. — VI. Les forts plus forts et les faibles plus faibles ; la paix du monde par une crainte réciproque.

V

Je ne dois pas abandonner ce sujet sans vous entretenir de quelques termes ethnographiques (en apparence du moins) qui ont été employés dans la politique internationale et qui le sont encore quelquefois, termes qu'il faut définir et préciser pour savoir s'ils correspondent ou non à une réalité ; ce sont les termes commençant par *pan* (mot grec qui signifie « tout ») et se continuant par un nom de nation ou (comme quelques-uns croient) de race. Je veux parler de termes comme panlatinisme, pangermanisme, panslavisme et d'autres encore (2).

(1) Voir la *Revue* du 15 avril et du 15 mai 1907.

(2) C'est par allusion à la vogue qu'eurent un instant ces Pans, que sous le second Empire, un de nos humoristes (Xavier Aubryet, a-t-on dit) inventa le terme de *Panmuflisme*. Le mot avait plu à Flaubert, qui l'employa, concurremment avec le terme *muflisme*, dans sa correspondance avec George Sand en 1871 et 1872. C'est ce que des moralistes attristés ont exprimé depuis par une autre expression « le règne du mufle ».

Le Panlatinisme a été à la mode en France sous notre second Empire, à l'époque où l'on croyait inaugurer une ère nouvelle en parlant de ce qu'on appelait « le principe des nationalités », et ce panlatinisme revient encore quelquefois sur l'eau avec le nom de fraternité latine. C'est la théorie — je dirais plutôt le rêve — d'une alliance de ce qu'on appelait les peuples latins, ou plus inexactement encore les races latines, le rêve d'une sorte de ligue (car on proposait même il y a quelques années la création d'une « Ligue latine ») qui arrêterait ou contiendrait l'ambition des peuples allemands ou germaniques, ce qu'on appelle le pangermanisme. C'est un rêve généreux qui eut, par exemple, pour avocat il y a trente-cinq ans le grand orateur espagnol Castelar ; mais ce rêve n'est d'accord ni avec l'histoire des nations dites latines, ni avec les intérêts de rivalité que la géographie impose à ces nations. Ce n'est que par métaphore qu'on peut réunir sous le nom de « famille latine » les peuples que vous connaissez bien comme Français, Italiens, Espagnols, Portugais (et Roumains dans l'Europe orientale). Le fait que ces différents peuples parlent une langue d'origine latine n'implique pas une communauté d'origine ; mais il indique seulement que les ancêtres de ces peuples, ayant été conquis par les Romains, ont adopté la langue de leurs conquérants. Il suffit, pour s'en rendre compte, de se reporter deux mille ans en arrière. Dans l'Italie ancienne que voyez-vous, en dehors des peuples latins qui ont conquis la péninsule tout entière en se l'assimilant ? Vous y voyez des Grecs au Sud, des Etrusques au centre, des Gaulois ou Celtes dans le Nord. La variété des peuples n'était pas moins grande dans la Gaule devenue la France, dans l'Ibérie devenue l'Espagne et le Portugal... Les peuples qui aujourd'hui parlent une langue latine sont, par le fait de cette adoption, les héritiers, si l'on veut, mais non pas les descendants des anciens Romains : et fussent-ils apparentés, l'héritage à partager suffirait à faire naître et entretenir leur rivalité, comme tout héritage commun à plusieurs héritiers !

En effet, ce qui a plus d'importance, ce qui sépare ces nations et en fait naturellement des rivales (je ne dis pas et ne veux pas dire des ennemies), c'est qu'elles occupent des régions de l'Europe nettement délimitées par la nature du sol, et qu'elles ont eu ainsi une vie distincte. Elles ont formé des Etats séparés et indépendants, derrière le rempart de leurs frontières communes, Alpes et Pyrénées, et leurs dialectes latins, différant d'autant plus que leur différence s'accentuait avec les siècles, ont encore accentué les caractères de leur personnalité propre.

Ne vous laissez donc pas prendre à ces grands mots de « race

latine », de « fraternité latine », de « sœurs latines », par lesquels on voudrait souvent chez nous faire croire à une communauté d'intérêts politiques qui n'existe pas. Je pourrais citer des exemples de harangues où de semblables paroles ont été couvertes d'applaudissements. C'est en effet une littérature qui porte naturellement à la poésie et à l'éloquence, dans les réunions internationales, dans les Congrès et surtout à la fin des banquets où, comme vous le savez, la chaleur est d'ordinaire « communicative » et devient aisément de l'enthousiasme.

Il y a bien, selon une heureuse expression de M. Paul Leroy-Beaulieu, « des pays de tradition latine » ; j'ajoute : « et de tradition catholique ». Le climat, l'éducation intellectuelle et morale, la discipline sévère de la religion et aussi l'esprit de révolte qui en est sorti par réaction, tout cela se réunit pour donner aux peuples de langue latine une ressemblance dans la tournure de l'esprit et dans les aspirations politiques, d'autant plus que, depuis plus d'un siècle, l'Italie et la péninsule ibérique ont subi à un très haut degré l'influence de la France par le prestige de sa langue, par la diffusion de sa littérature, par la renommée de ses écoles, par l'influence de Paris sur ses hôtes, par l'impulsion de la Révolution française et par la propagande des idées démocratiques.

Le terme de Panlatinisme, même pour ses plus ardents partisans, n'était que le rêve d'un empire, tout au plus celui d'une confédération dans laquelle la France — selon les panlatinistes français — aurait eu l'hégémonie. Le même oubli dédaigneux des droits des autres s'est montré dans une question grammaticale, quand il s'est agi de réformer notre orthographe si surannée et si peu logique. On a nommé des commissions ministérielles et on a demandé l'avis de l'Académie Française et l'on a, naïvement, considéré la langue française comme étant le bien propre de la France seule. On a oublié qu'il y a deux autres Etats de langue française en Europe, la Belgique et la Suisse, et on a dédaigné d'apprendre que dans ces deux Etats la question de la réforme orthographique s'est également posée, comme chez nous, pour notre langue commune. L'idée n'est pas venue chez nous de demander à une conférence, non pas internationale, mais bien interfrançaise, d'étudier cette question en commun pour arriver à un résultat commun. L'Allemagne, pour la réforme de l'orthographe allemande, a procédé d'une façon plus libérale et plus courtoise. C'est à la suite d'une entente interallemande entre l'Allemagne, l'Autriche (sans la Hongrie, bien entendu) et la Suisse, qu'a été adoptée la nouvelle orthographe, obligatoire dans ces trois Etats, depuis le 1er janvier 1903, pour les écoles et

pour les documents officiels et qui, par suite, devient d'un usage à peu près général.

Dans ces projets de panlatinisme, on faisait bon marché des ambitions de l'Italie et de l'Espagne, tout aussi légitimes en elles-mêmes que celles de la France. Sans parler des revendications que les patriotes les plus ardents d'Italie n'ont pas cessé d'exercer, au moins au fond de leur cœur, sur Nice et sur la Corse (voyez le livre toujours d'actualité d'Auguste Brachet, *L'Italie que l'on voit et l'Italie que l'on ne voit pas*), sans parler de celles qui pourraient venir de l'autre côté des Pyrénées sur notre lambeau de pays basque et sur notre département catalan (celui des Pyrénées-Orientales formé du Roussillon et de la Cerdagne), il y a l'Afrique du Nord dont l'Italie et l'Espagne sont plus rapprochées que la France et qu'elles sont plus propres à coloniser par l'endurance méridionale de leurs enfants et par la ressemblance des climats. Et dans cette Afrique du Nord il y a la Tunisie et le Maroc. La Tunisie, où la population italienne est plus nombreuse et plus importante que la population française et qui sert de déversoir à l'émigration sicilienne, sans compter que les Italiens sont déjà nombreux dans le département voisin de Constantine... Le Maroc, qui est comme la continuation de l'Espagne au delà d'un bien peu large détroit, de cette Espagne qui a été elle-même arabe pendant plusieurs siècles de son histoire. Et le Maroc continue l'Espagne par le climat, par la ressemblance de la race, par le souvenir de campagnes et de victoires de l'armée espagnole sur le sol marocain, par l'établissement déjà ancien de forteresses espagnoles (*presidios*) sur la côte du Maroc. Il ne faut pas non plus oublier que dans notre département d'Oran, limitrophe du Maroc, les Espagnols sont plus nombreux que les Français (1). L'Espagne avait le droit d'espérer que le Maroc serait sa part dans la conquête européenne de l'Afrique du Nord : la jalousie de la France ne le lui a pas permis, et, faible comme elle est aujourd'hui, son récent ministère libéral a consenti pour elle à marcher derrière la France. Mais la France elle-même a dû s'arrêter devant la jalousie de l'Allemagne et devant la volonté de Guillaume II qui a peut-être des arrière-pensées et des arrière-visées sur cet ancien royaume des

(1) En même temps que je parlais ainsi, on discutait les affaires marocaines à la Chambre des Députés de Madrid, et à cette occasion, un ancien ministre conservateur, M. Villanueva, parlait de la situation des Espagnols en Algérie et demandait que le gouvernement espagnol s'occupât de défendre leurs droits et leurs intérêts, ce que lui promit le premier ministre. Voir le *Temps* du 26 novembre 1906. — Et au Congrès africaniste tenu à Madrid en janvier 1907, on a revendiqué les droits et les intérêts que l'Espagne possède au Maroc, *reconocidos por la Historia y por la Tradicion.*

Vandales. — Pour revenir à mon sujet, une fédération latine serait de la part de l'Italie et de l'Espagne le sacrifice bénévole de leurs intérêts et de leurs ambitions pour le plus grand profit de la France ; elle serait la subordination de Rome et de Madrid à la suprématie de Paris.

Si le terme de Panlatinisme est justement tombé dans l'oubli, il n'en est pas de même des termes de Pangermanisme et de Panslavisme, qui représentent quelque chose de plus réel. Le terme de Pangermanisme n'est pas précis ; car, d'après le nom qui l'a formé, il devrait comprendre tous les peuples de langue germanique, c'est-à-dire les Scandinaves et les Anglais aussi bien que les Allemands. Mais en réalité on entend par là l'ambition de réunir en un seul Etat tous les peuples de langue allemande. On devrait donc, pour être exact, fabriquer en français des termes comme *panallemanisme* ou *panallemandisme*, de même qu'en allemand on dit d'une façon précise et exacte *alldeutsch* et *Alldeutschtum*. C'est l'ambition du jeune Empire d'Allemagne de s'étendre, suivant l'expression du poète patriote Arndt :

So weit die deutsche Zunge klingt,

aussi loin que résonne la langue allemande. C'est l'ambition de s'étendre — sinon par une conquête directe et armée — au moins par une influence politique et économique, sur les pays de langue allemande qui entourent l'Empire, qui n'en sont séparés que par une frontière politique, c'est-à-dire fictive, et non pas par des barrières naturelles (comme sont les Alpes et les Pyrénées), et qui parlent le même allemand que celui de l'Empire.

Le terme de Panslavisme appelle les mêmes critiques que celui de Panlatinisme, parce qu'il n'y a pas un peuple slave unique et une langue slave unique, tandis qu'il y a un peuple allemand et une langue allemande : il y a de nombreux peuples slaves et de nombreuses langues slaves. Le terme était spécieux, propre à favoriser l'ambition de la Russie et sa politique à longue échéance. Il paraissait désigner l'union de tous les peuples slaves, affranchis de la domination de leurs maîtres allemands, italiens, magyars et turcs. En réalité, il fallait y voir un projet de vasselage des peuples slaves — et surtout des Slaves orthodoxes — à la Russie ; et celle-ci, après s'être présentée comme leur libératrice, espérait autrefois s'en servir comme d'un instrument pour dominer l'Europe et pour arriver à Constantinople... Cette ambition est désormais chose du passé !

Je vous ai nommé les trois principaux *pans*, ceux dont les noms reviennent encore assez souvent dans la littérature politique, mais

ce terme de *pan* est devenu à la mode (par esprit d'imitation) pour désigner le programme ambitieux d'une nation (ou nationalité) ; et toutes les ambitions nationales se résument maintenant sous des noms semblables :

Le Panscandinavisme ; Le Panpolonisme ; Le Pantchéquisme ; Le Panserbisme, et son frère ennemi le Pancroatisme ; Le Panbulgarisme, et son ennemi acharné le Panhellénisme ;Le Panroumanisme ; Le Panalbanisme...

- Hors d'Europe, d'abord le Panislamisme, dans lequel se détache, comme un schisme, le Panarabisme, c'est-à-dire le mouvement national qui agite les peuples arabes (dans l'Arabie propre) pour secouer le joug des Turcs ;

Et puis maintenant le Panaméricanisme, terme encore vague dans lequel on ne sait pas encore s'il faut réunir les deux Amériques du Nord et du Sud, ou comprendre seulement cette dernière ; et même, dans cette dernière, il y a souvent eu des guerres de jalousie et d'intérêt entre les diverses républiques, surtout entre le Chili et ses voisins, surtout aussi entre le Brésil et l'Argentine, non pas pourtant parce que le Brésil est de langue portugaise tandis que l'Argentine et les autres sont de langue espagnole, mais parce qu'il y a des querelles pour des questions de frontière et des difficultés pour des territoires contestés. Un panaméricanisme plus pratique serait une tutelle assumée par les Etats-Unis, et aboutissant à une main-mise politique et économique sur les deux Amériques.

Dans ces dernières années, on a vu naître le Panceltisme, pour désigner le mouvement de renaissance nationale sur le terrain littéraire, qui unirait les Celtes d'Angleterre et ceux de France, et qui prend corps dans des congrès tenus successivement à Dublin en Irlande, à Cardiff et Carnarvon en Galles, à Saint-Brieuc dans la Bretagne française.

Il y a un autre *pan* que j'ai gardé pour la fin, parce qu'il nous toucherait de plus près, s'il n'était le rêve de quelques écrivains isolés et si la Hollande n'était assez sage pour subir tranquillement le *statu quo* actuel, c'est le Pannéerlandisme ou Panhollandisme qui réunirait en un seul Etat avec la Hollande les provinces flamandes de la Belgique et les territoires de langue néerlandaise qui sont englobés dans l'Allemagne (région rhénane) et dans la France (départements du Nord et du Pas-de-Calais).

Et j'ai oublié le Panmongolisme inventé récemment dans une de nos revues, car je suppose que les Mongols eux-mêmes n'ont pas encore inventé le mot et j'espère qu'ils n'ont pas conscience de la chose — mot inventé pour résumer l'ambition prochaine de la race

jaune, ou plutôt le réveil de vieilles ambitions conquérantes ; car si les grandes armées de Djengis-Khan et de Tamerlan n'avaient pas été au moyen âge arrêtées dans leur marche conquérante vers l'occident de l'Europe, peut-être serions-nous, à l'heure présente, des métis de Mongols.

Une expression nouvelle a fait son entrée dans le monde pour désigner l'ambition des grands Etats ; c'est un terme que vous connaissez bien, celui d'Impérialisme. On parle maintenant d'impérialisme anglais, d'impérialisme allemand, d'impérialisme américain, en attendant d'autres encore sans doute. Il y a une mode dans l'emploi des mots, et bien des gens s'imaginent apporter au public des idées originales quand ils déguisent une idée ancienne sous un mot nouveau. C'est ainsi que maintenant on voit souvent figurer le terme pseudo-scientifique d'évolution là où il y a une génération ou deux, on disait simplement histoire, et pour désigner, au fond, la même chose (1) ! Le terme d'impérialisme est donc devenu à la mode pour exprimer cette idée, aussi vieille que les annales humaines, qu'un grand état a conscience de sa force, qu'il aspire à une puissance plus grande encore et à s'étendre au delà de ses frontières ou par influence ou mieux par conquête. A la fortune que ce mot a sous nos yeux, il faut s'attendre à voir les historiens nous parler bientôt, dans l'antiquité, d'impérialisme phénicien ou d'impérialisme assyrien.

Le mot nous est venu d'Angleterre et là, en anglais, il a une raison d'être et un sens, ce dont ne se doutent pas ceux qui l'ont répété et aclimaté sur le continent. C'est le subtantif formé sur l'adjectif *imperial*, dérivé lui-même du substantif *Empire*. Mais ces mots n'ont pas en anglais le sens qu'ont en français *impérial* et *Empire*. Pour les Français ces termes suggèrent l'idée d'un grand état gouverné par un Empereur — ce qui paraît dire plus que roi ! — et ils impliquent, pour les Français, l'idée d'un régime particulier. Le mot *Empire* a gardé en anglais le sens qu'il avait autrefois en français, lorsque par exemple, sous le règne de notre roi Louis XVI, on disait chez nous « l'Empire de France ». Plus tard la création de l' « Empire Français » par le premier des Napoléons, avec le même titre d'Empereur renouvelé de Rome, a transformé chez nous le sens et l'usage du mot. Mais en anglais le mot *Empire* a continué de désigner un état dont le souverain ne dépend d'aucun autre, et il avait déjà ce sens en 1532, car

(1) M. Brunetière lui-même, tout défenseur qu'il fût de la tradition littéraire et de la bonne langue, a cédé au courant en mettant le terme d'Evolution dans le titre de deux de ses livres.

Henri VIII disait dans un de ses Actes : *This realme of England is an Impire* ; et en 1745 le célèbre Blackstone écrivait dans ses Commentaires : *The legislature uses empire to assert that our King is sovereign and independent within these his dominions.*

Le *British Empire* ou Empire britannique, est l'ensemble des colonies et possessions britanniques, presque par opposition au terme de Royaume-Uni qui désigne la métropole. C'est ce qu'un écrivain anglais appelait il y a une dizaine d'années « une Venise aussi étendue que le globe, avec les mers pour ses lagunes », *a world-wide Venice, with the seas for streets.* L'*impérialisme* est donc une politique *impériale* au sens anglais, une politique qui vise à la puissance et à l'accroissement de l'empire britannique dans le monde. Ce terme faisait opposition à celui de *Little Englandism,* terme difficile à traduire en français, formé qu'il est sur *little Englander* dérivé lui-même de *little England* « petite Angleterre ». C'étaient les sobriquets par lesquels, sous le gouvernement de Disraeli (devenu plus tard Lord Beaconsfield) et pendant la guerre russo-turque, les chauvins ou *jingoes* raillaient M. Gladstone et les libéraux ses partisans; ces derniers voulaient arrêter l'agrandissement continu de l'empire britannique (c'est le parti libéral qui avait conclu une paix honorable avec les républiques sud-africaines et en respectant leur indépendance); ils voulaient aussi restreindre les responsabilités qu'un si grand empire impose à l'Angleterre. C'est alors qu'on jeta à la figure des Gladstoniens — je ne saurais dire si c'est lord Randolph Churchill, ou peut-être M. Chamberlain — ce reproche dédaigneux qu'ils voulaient une petite Angleterre. Dans ces circonstances, et à Londres même, le terme *Imperialism* avait un sens, puisqu'il faisait opposition à *little Englandism* : mais il a perdu ce sens chez nous quand on l'a importé sans le terme qui l'expliquait par le contraste. Avant de quitter ces termes de *little England, little Englander,* je remarquerai qu'ils ont un parallèle dans l'histoire d'Allemagne, lorsqu'en 1848 en Allemagne on donnait le sobriquet de *Kleindeutsch,* « petit allemand », au parti qui voulait l'unité de l'Allemagne avec exclusion de l'Autriche, ce qui fut fait en 1866 et 1871. .

Le terme d'impérialisme a donc été importé chez nous; et par esprit d'imitation (par mimétisme, comme on dit en histoire naturelle), il a été bientôt appliqué à d'autres grands Etats pour désigner une politique d'ambition, d'expansion, et de visées conquérantes. C'est ainsi qu'on rencontre maintenant tous les jours dans les livres, dans les journaux et peut-être même dans les programmes de notre Ecole, les termes impérialisme allemand, impérialisme américain. Si ce dernier terme est nouveau, la chose elle-même n'est pas

nouvelle, car on peut en voir la première affirmation dans la célèbre « doctrine de Monroe », ce président de la République des Etats-Unis d'il y a juste quatre-vingts ans : c'est ce dernier en effet qui émit cette doctrine, devenue dogme pour l'orgueil des Américains du Nord, que l'Europe ne devait pas intervenir dans les affaires américaines. Maintenant même, sous le nom de « Doctrine de Drago », on lance en Amérique cette théorie audacieuse qu'un Etat européen n'aurait plus le droit d'employer la force pour faire payer ses dettes à un Etat mauvais payeur, si ce dernier est américain : ses dettes seraient couvertes par la « bannière étoilée », la *star-spangled banner !* Et, puisque j'ai nommé les Etats-Unis, je remarque en passant — pour mieux vous faire comprendre la signification des mots anglais — qu'ils sont quelquefois appelés aujourd'hui *Imperial Republic*, ce qui ne peut guère se traduire dans notre langue, puisque, en français, « république impériale » n'aurait pas de sens.

Il faut s'attendre à voir appliquer ce terme Impérialisme à d'autres grands Etats ambitieux (1). Je n'ai pas encore vu qu'il ait été appliqué à l'Italie et à sa politique, Ce n'est pas que l'occasion manque, avec le si grand souvenir de l'ancienne Rome et de l'Empire romain, père et précurseur de tous les Empires et de tous les impérialismes. Vous avez expliqué, au collège, les beaux vers de Virgile sur la mission donnée par le destin à Rome pour gouverner le monde (2), car le monde dont nous avons hérité la civilisation était le monde méditerranéen, et un terme de la géographie encore usité chez les Arabes a perpétué le souvenir de cette domination : *Bahr-el-Roum*, « mer des roumis », c'est-à-dire « des Romains », est le nom arabe de la Méditerranée. Mais l'ambition, si légitime du reste, de l'Italie redevenue une nation et un Etat s'exprime déjà par un terme plus ancien, plus sonore et plus dominateur que celui d'Impérialisme, le terme de *Primato*, « primauté ». C'est en 1843 au moment de la fermentation du renouvellement politique des Etats

(1) Aimez-vous l'impérialisme ? On en met partout. Un journal italien, le *Mattino*, appelait il y a trois ans la papauté « une espèce d'impérialisme intellectuel dans le monde ». — En juillet 1906, dans son discours de président de l'Union Démocratique, M. Caillaux parlait de « l'impérialisme catholique » pour désigner l'Eglise ; et plus récemment encore, au Congrès Socialiste de Limoges (novembre), M. Vaillant faisait voter un ordre du jour « contre le militarisme et l'impérialisme, qui ne sont autre chose que l'armement organisé de l'Etat pour le maintien de la classe ouvrière sous le joug économique et politique de la classe capitaliste ». M. Vaillant voulait sans doute désigner par « impérialisme » ce qu'on appelait jusqu'ici « le principe d'autorité ».

(2) Tu regere imperio populos, Romane, memento ;
Hæ tibi erunt artes ; pacisque imponere morem,
Parcere subjectis et debellare superbos.

italiens que le célèbre abbé patriote Gioberti publia son livre *Il primato morale e civile degli Italiani*. Le nom seul de ce livre était une parole d'espérance et de relèvement, et il eut un grand retentissement. Je n'ai pas à vous raconter les événements et les vicissitudes de la politique extérieure de l'Italie de 1840 à 1850, politique dans laquelle Gioberti joua un grand rôle et qui se termina pour lui par l'exil, exil volontaire du reste, et il mourut à Paris en 1852. Sa statue s'élève aujourd'hui sur une place de Turin. Je rappelle seulement que le *Risorgimento* ou renaissance politique de l'Italie est sorti de ce mouvement, et qu'aujourd'hui encore le terme de *Primato* exprime et inspire l'ambition de l'Italie dans la Méditerranée et il est resté comme son étoile polaire !

Tous ces termes de *pans* et d'impérialismes me rappellent un terme déclamatoire et malheureux pour la destinée ultérieure de la France, le terme de « grandes agglomérations » dont l'Empereur Napoléon III appelait un jour la formation. Napoléon III rêvait d'un équilibre nouveau où les grands Etats se seraient fait contre-poids et où la France elle-même eût été agrandie : c'eût été comme une simplification de l'Europe, partagée qu'elle était entre nombre de petits Etats rivaux ou hostiles. Ces grandes agglomérations se sont créées en effet, mais en dehors de la France et contre la France, non pas seulement en Europe, mais dans le monde entier, puisque le vieux jeu de la politique européenne a cédé la place à ce qu'on appelle en allemand *Weltpolitik*, « politique universelle » ; et l'histoire nous montre que l'équilibre du monde a toujours été un équilibre instable et passager...

VI

C'est une leçon de politique philosophique ou, si vous préférez, de philosophie politique que nous donnait il y a huit ans le feu marquis de Salisbury (mort en août 1903) lorsqu'il dirigeait les affaires étrangères de l'Angleterre dans le cabinet conservateur. C'était dans le banquet annuel de la « Ligue de la Primevère » (association conservatrice), le 4 mai 1898, au moment de la guerre entre l'Espagne et les Etats-Unis et dans un temps où la transformation de l'Extrême-Orient commençait à inquiéter l'esprit des hommes d'Etat. C'est dans ce discours que le marquis de Salisbury a développé avec le plus de complaisance un thème sur lequel il est revenu d'autres fois, vers la même époque, sur la classification des nations en nations qui vivent et nations qui meurent. « D'un côté, disait-il,

vous avez de grands pays d'un pouvoir énorme et dont le pouvoir s'accroît encore d'année en année, qui croissent en richesse, qui croissent en domination, qui croissent par le perfectionnement de leur organisation ». En face de ces pays, l'orateur mettait ceux qui d'année en année deviennent plus faibles par le mauvais gouvernement (*misgovernment*), par la corruption de leurs institutions et de leurs mœurs, ou par la discorde intérieure... C'est, en effet, l'avènement des grands Etats dominateurs et jaloux qui menacent de plus en plus les petites nations dans leur existence et les petites nationalités dans leur liberté. Des études de détail vous le montreront dans des leçons ultérieures.

Ces grandes agglomérations de l'avenir, vous les voyez se former dans un avenir prochain, l'immense empire britannique dont les membres sont formés par des colonies devenant elles-mêmes des nations filles et alliées — puis l'empire russe, car il sortira tôt ou tard de sa période révolutionnaire, et si des régions entières se détachent de cet empire de cent-trente millions d'âmes, il ne faut pas oublier que les Russes proprement dits en forment bien près des trois quarts — l'empire chinois enfin avec sa population de quatre cents millions d'hommes (ou davantage), environ le quart de l'humanité (1). Encore je ne nommais pas l'Allemagne, quoiqu'elle domine aujourEd'hui l'urope par sa puissance militaire, quoique sa population augmente de huit cent cinquante mille habitants par an (bientôt d'un million !), parce que des patriotes allemands voient déjà dans un avenir pas très éloigné la puissance de l'Allemagne diminuer par la disproportion croissante des « grandes agglomérations », à moins pourtant que l'Empire d'Allemagne actuel ne soit que la pierre d'attente d'un plus grand Etat, l'Empire d'Occident d'un nouveau Charlemagne !

Mais puisque je m'échappe ainsi dans les prévisions d'un avenir menaçant pour nous, avenir que je ne verrai pas, mais que vous, Messieurs, vous verrez peut-être, je vous citerai des paroles qui m'ont frappé il y a dix ans quand je les lisais dans le journal le *Temps*. Son correspondant à Vienne avait été interviewer le professeur Ed. Suess, qui n'est pas seulement un savant de premier ordre (professeur de géologie à l'Université de Vienne), mais aussi un des hommes les plus éminents du parti libéral en Autriche. Le journa-

(1) Un dénombrement officiel chinois de 1902 porte ce chiffre à 430 millions. Voir la *Géographie de l'Empire de Chine* par le R.-P. L. Richard, publiée à Chang-Haï en 1905, p. 6; mais ce dénombrement ne présente pas la sûreté de nos recensements européens, et le P. Richard en convient lui-même dans un autre endroit de son livre,

liste voulait connaître l'opinion de l'homme politique sur les querelles nationales qui sont la vie quotidienne de l'Autriche ; M. Suess la lui donnait, mais son esprit s'élevait en même temps au-dessus de ces querelles de ménage, de ces procès de mur mitoyen, pour penser aux destinées futures et de l'Europe et du monde ; et il disait — c'était, remarquez-le, en 1894, c'est-à-dire avant la guerre russo-japonaise, avant les révélations de cette guerre, avant le changement à vue de cet Extrême-Orient qui, pour nous, ne sera bientôt plus « extrême » :

« Et d'ailleurs — reprenait M. le professeur Suess — que valent toutes ces querelles de partis éphémères, qui changent, du jour au lendemain, de noms, de formes et de programmes ? Que valent même nos compétitions nationales ?... Comme tout cela paraît mesquin auprès de la crise effrayante qui menace l'Europe. L'histoire n'en a pas connu de pareille ; et nous n'avons pas idée des changements qui se préparent dans le monde. Il y a cent ans, l'Europe a vu l'Amérique du Nord naître à la vie libre et civilisée. Maintenant, c'est l'Asie qui se réveille. C'est l'Afrique qui va entrer en ligne, lorsque s'étendra le rayonnement des industries du Transvaal et du Cap. On apprend partout à se passer de la petite Europe, jusqu'à ce jour fournisseuse attitrée de l'univers pour les produits industriels comme pour les idées...

» Le temps approche où il n'y aura plus au monde que trois groupements qui compteront : l'Amérique du Nord, la Russie et les Jaunes d'Asie. L'avenir est aux « gros bataillons » à qui votre Napoléon, dans un mot célèbre et juste, décernait la victoire. En dehors des Américains, des Russes et des Jaunes, tout le reste est trop petit, trop peu nombreux. Poussière de peuples et de nations, il faudra que tout le reste renonce à jouer les premiers rôles. C'est une loi qu'on peut trouver cruelle ; mais elle est inéluctable » (1).

Les Jaunes — pour employer une expression de politique étrangère qui commence à se répandre, quoiqu'elle puisse faire confusion avec d'autres Jaunes d'aujourd'hui, ceux de France par un étrange sobriquet (2) — les Jaunes d'Asie ne demandaient qu'à vivre tranquilles chez eux et pour eux, à l'abri de leurs institutions non pas seulement séculaires, mais même millénaires, en sociétés hiérarchiques et traditionnelles. Ce sont les Blancs qui ont été les chercher, qui ont forçé l'entrée à coups de canon, les Anglais en Chine en 1839 pour y vendre leur opium de l'Inde (ce poison que le gouvernement chinois interdit aujourd'hui par les mesures les plus sévères) ; les Américains au Japon (avec le commodore Perry en

(1) *Temps* du 1er décembre 1896.

(1) Le sobriquet venait des « rouges », c'est-à-dire des grévistes révolutionnaires, et s'adressait aux ouvriers qui voulaient travailler, à la suite d'un incident local à Montceau-les-Mines.

1853-1854) par esprit de curiosité et peut-être de propagande religieuse (l'esprit de commerce et l'appât du gain s'y sont joints aussitôt) ; les Français en Indo-Chine en 1859 avec l'amiral Rigault de Genouilly. C'est pour se défendre que les Jaunes se sont mis à l'école de l'Europe, c'est pour repousser le « péril blanc ».

Et aujourd'hui que se passe-t-il dans cet Extrême-Orient qui n'est plus un pays de féerie, mais une escale de nos paquebots, une station *terminus* de nos chemins de fer ? Vous savez ce qui s'est passé au Japon, vous apprenez tous les jours ce qui se passe en Chine... Je parlais de « féerie », mais n'est-ce pas un spectacle de féerie que ce changement à vue, cette nouvelle Chine qui surgit patriote, ardente, et demain guerrière ? Il n'est plus permis aux politiques de l'Europe de l'ignorer, à ceux du moins qui se préoccupent d'autre chose que des intérêts électoraux et des questions ministérielles. Le correspondant d'un de nos grands journaux décrivait, il y a quelques mois, l'activité qui règne parmi les lettrés dans une ville qu'il visitait.

C'était à Han-Kéou, ville de plus de 800.000 habitants et un des ports ouverts aux étrangers en 1861, ville de la province de Hou-pé, sur la rive gauche du Han-Kiang à son confluent avec le puissant Yang-tsé-Kiang. C'est dans cette ville qu'a été fondé il y a quelques années, un journal en langue parlée ou populaire (*Pékoa-pao*) pour se distinguer des journaux intelligibles seulement aux lettrés. Ce journal ne paraissait que tous les dix jours, mais son succès a suscité dans des provinces voisines des journaux similaires en langue parlée. On a créé en même temps à Han-Kéou des sociétés de gymnastique formées de jeunes gens, pour les préparer à la vie militaire — et au patriotisme. Cela rappelle par l'esprit et par l'analogie des circonstances ces sociétés de gymnastique (*Turnvereine*) qu'un patriote allemand, Jahn, fonda en 1811, pendant l'oppression napoléonienne et pour préparer l'affranchissement de son pays. C'était le temps où des poètes patriotes comme Arndt, Kœrner et d'autres encore, enflammaient les courages dans la guerre d'affranchissement de 1813 (*Befreiungskrieg*). C'étaient, non pas avec plus de cœur, mais avec plus de talent peut-être et surtout avec de plus puissants échos, ce qu'étaient chez nous il y a trente-cinq ans les *Chants du Soldat* de notre poète Déroulède : ces poètes étaient en effet des Déroulèdes prussiens, mais des Déroulèdes qu'une nation a suivis... Leurs vers étaient, par exemple, comme ceux-ci qui flottent dans ma mémoire :

Du, Schwert an meiner linken, hurrah !
. . . .
Gelten soll Franzozenblut !
« Toi épée à mon flanc gauche, hourrah !...
Il faut avoir du sang de Français ! »

Si l'Allemagne de 1807-1813 revient à mon esprit avec ses chants patriotiques, c'est que je vais vous citer quelques strophes d'un chant analogue, d'un chant patriotique chinois, d'un chant de la jeune Chine, que chantent les jeunes gymnastes de Han-Kéou, des soldats et des officiers de demain, ne l'oubliez pas !

« Venez, venez tous à la société chinoise d'entraînement corporel,
« Et le drapeau de la Chine flottera bien haut dans les airs au-dessus des nuages ; notre force sera centuplée.
« Alors des chefs conduiront des millions de jeunes hommes dont les bataillons iront tout droit broyer l'Europe et l'Amérique !
« O, vous, stupides barbares à face blanche ! ne comptez pas que les maux de la race jaune durent encore quelques années ! »

Et ce correspondant terminait en écrivant :

Aucune traduction ne peut rendre en notre langue la vigueur expressive des termes chinois de ce chant guerrier, qui nous annonce que nous serons exposés à être « pilés comme dans un mortier on broie une drogue » par des milliers d'aimables jeunes hommes à face jaune. Reverrons-nous donc, en Europe, les jours d'Attila ? Il serait téméraire de l'affirmer et peut être plus encore de le nier.

En tout cas, voilà ce que l'on fait ici chanter à la jeunesse, et l'on ne cache point que cette éducation nouvelle doit la préparer aux grandes luttes de l'avenir contre la race blanche.

Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que tout cela rencontre une faveur incroyable dans le populaire qui, ici, déteste les étrangers (1).

Un brillant publiciste, écrivant sur les récents événements de l'Extrême-Orient et leur contre-coup dans la politique générale du monde, intitulait son livre : *La révolte de l'Asie.* Mais ce n'est pas seulement l'Asie, c'est le monde entier de toutes les couleurs et de toutes les races qui se révolte contre la tyrannie ou même simplement la primauté des blancs. L'écho nous en arrive de tous les points cardinaux : les victoires du Japon ont été le point de départ d'un mouvement sismique qui s'est propagé dans toute notre machine terrestre. Les missionnaires de nos religions chrétiennes le constatent mieux que d'autres, eux qui vivent, souvent seuls Européens,

(1) *Petit Temps* du 5 mai 1906. — Chez nous on dit, par une comparaison empruntée à la charcuterie, « hacher menu comme chair à pâté » ; les Chinois, nos aînés en civilisation, empruntent à la pharmacie la métaphore correspondante.

au milieu d'autres races : ils sentent que pour eux la situation n'est plus la même, que leur prestige d'Européen s'en va et que même autour d'eux il se forme une atmosphère nouvelle de jalousie et de rivalité et parfois d'hostilité (1). Entre autres témoignages, en voici qui viennent de missionnaires protestants et étrangers. Je les emprunte à un récent numéro d'une petite revue publiée par la grande Société des Missions Évangéliques de Bâle, la *Messagère du Monde Païen* (août et septembre 1906).

L'auteur, M. E. Krieg, pasteur dans le Jura Bernois, intitule son étude « Mouvements nationalistes chez les Païens ». Après avoir constaté — et justifié — ces mouvements chez les peuples d'Europe dans leurs rivalités, il continue et dit :

Or les païens ont aussi leurs mouvements nationalistes qui peuvent devenir pour le christianisme et ceux qui le représentent au milieu d'eux un sérieux danger, en tout cas un grand obstacle à l'évangélisation.

Depuis l'Extrême-Orient où le Japon s'agite, en passant par l'Inde que le vieux Bouddha cherche à réveiller, jusqu'en Afrique, partout souffle cet esprit d'autonomie nationale si bien caractérisé dans la doctrine de Monroë, chère aux Américains.

C'est comme une immense voix qui s'élève du paganisme et qui s'écrie avec un accent de convoitise : « Pourquoi ne jouirions-nous pas de droits semblables à ceux des blancs, pourquoi rester toujours les races opprimées et ne servir que les intérêts d'autrui ? »

Des revendications théoriques on passe à ces soulèvements qui inquiètent l'Européen et donnent à réfléchir au missionnaire.

Avouons-le, ces mouvements ne nous étonnent ni ne nous scandalisent ; chaque homme ne porte-t-il pas en lui des aspirations à la liberté et de quels droits voudrait-on les faire taire chez les noirs ? Puis, il faut en convenir, ce sont les blancs eux-mêmes qui, bien souvent, poussent les païens dans cette voie par leur manière d'agir et de coloniser; la position sociale de ces derniers vis-à-vis du blanc n'est pas ce qu'elle pourrait et devrait être ; il y a, par exemple soixante-dix ans que l'esclavage a été aboli en Afrique et pourtant nul ne songe, à part les missionnaires, dans ce pays moins qu'en Amérique encore, à mettre le noir sur le même pied d'égalité que le blanc. Le païen est en dehors de la société...

(1) Le numéro de février 1907 des *Annales Apostoliques* (organe de la Congrégation du Saint-Esprit) nous apporte un nouvel exemple de cet esprit nouveau. Le R.-P. Bugeau écrivait de Naïrobi le 28 septembre 1906 : c'est la principale localité du pays Kikouyou, au sud-est du lac Naïvasha, à moitié route sur le chemin de fer de Mombasa-Ouganda (Afrique orientale). Le missionnaire parle de ceux qu'il appelle « sorciers » et dont il travaille à détruire l'influence. « Un de ces malheureux, dit-il, pour détourner les parents de m'envoyer leurs enfants, parlait ainsi : « Cette année, Dieu (Ngaï) descendra du ciel pour chasser tous les Européens, et, alors, malheur à celui qui aura été à l'école du Père ! »

M. Krieg passe ensuite en revue, au point de vue de cette explosion de sentiments nouveaux, le Japon, la Chine, l'Inde où la renaissance politique était déjà si active par le fait même de l'éducation anglaise, l'Afrique où le musulmanisme et ce qu'on appelle l'éthiopianisme se disputent les prosélytes, mais l'un et l'autre avec l'indépendance de la race noire comme but :

On sait que les Musulmans, ces enfants de l'Afrique, entendent rester les maîtres chez eux et que c'est dans ce but qu'ils ont envoyé l'année dernière quatre cents de leurs missionnaires dans toutes les directions. Le mouvement antiétranger le plus accentué et le plus dangereux, c'est le mouvement éthiopien ; religieux pour le moment, il tend à devenir politique ; alors il déploiera tous ses effets fâcheux : le monde africain a reçu ce mouvement avec faveur, surtout au Sud ; on l'a salué comme le véritable émancipateur de la race noire...

Je reviendrai sur l'éthiopianisme quand je parlerai des colonies anglaises de l'Afrique duSud où est son centre d'activité et de rayonnement. Je me borne à citer encore quelques phases de la conclusion, équitable et sensée, de M. Krieg :

Et voilà en Afrique, comme au Japon, en Inde et en Chine, le sentiment national ou la conscience de la race qui va en s'accentuant de jour en jour avec la haine contre la domination, trop longtemps supportée, des étrangers d'Europe ou d'Amérique ; il faudra maintenant compter avec l'indigène, examiner ses revendications, oublier que, bien que possesseur d'une simple hutte de chaume ou d'un lopin de terrain, il a le droit de dire : « Charbonnier est maître chez lui ».

Mouvements politiques comme en Chine et dans l'Ouest africain, mouvements religieux au Japon, en Inde et dans l'Afrique Australe, il est nécessaire que les intéressés les envisagent sérieusement ; les intéressés, ce sont d'une part les gouvernements coloniaux, d'autre part les missionnaires et les comités qui les emploient.

Dans cette transformation du monde, il convient de s'arrêter un instant sur la Chine, puisque la Chine, par le nombre de sa population, par l'intelligence de ses enfants et par le juste orgueil de sa tradition, est appelée à jouer un rôle considérable dans l'avenir de notre globe. Il ne faut pas se faire d'illusion sur l'esprit qui inspire le réveil et l'européanisation de la Chine.

Il n'en va pas autrement en Chine, dit M. Krieg, où se produit un double mouvement, contradictoire en apparence : d'une part les Célestes aspirent à connaître la culture occidentale, d'autre part ils n'ont pas encore appris, nous ne dirons pas à aimer les étrangers, du moins à les supporter. Nous avons dit contradictoire en apparence, car il est bien reconnu que si les Chinois cherchent à imiter l'Europe, ce n'est pas pour marcher plus tard à sa remorque, pas plus que pour lui en témoigner de la reconnaissance, c'est simplement pour être mieux armés pour la lutte

qu'ils comptent livrer à cette rivale sur le terrain économique, intellectuel et social.

C'est donc encore et toujours la haine du joug étranger qui pousse la Chine vers la recherche de la culture occidentale ; ce pays sent qu'il a besoin de réformes, l'Occident peut lui aider à les réaliser; quand l'œuvre sera accomplie, il jettera l'outil loin de lui, s'il ne le brise pas.

Justement le dernier numéro de nos *Missions Catholiques* (23 novembre 1906) nous apporte un article sur le progrès de l'enseignement en Chine par M. Fourquet des Missions Étrangères de Paris, missionnaire au Kouang-Tong. J'en tire un hommage au patriotisme intelligent des Chinois :

La première réforme sociale a consisté dans la substitution de nouvelles méthodes aux anciennes Jusque-là, certains réformistes à courte vue avaient cru obtenir de grands succès en proposant des mesures qui, en modifiant la physionomie extérieure de la société, ne l'auraient point attaquée dans ses bases. J'ai présents à l'esprit les efforts tentés par ceux qui proposaient, par exemple, de défendre aux femmes de bander leurs pieds, qui voulaient encore que le vieux mode de salutation usité en Chine fût remplacé par la poignée de main ou le salut militaire. Les propagateurs de ces idées avaient simplement réussi à rapetisser l'idée de réforme et à en faire l'objet de railleries justifiées. Aujourd'hui l'enseignement est dans son plein développement. Les nouvelles écoles s'érigent de toutes parts. Il n'y a pas de riche bourgeois ou d'opulent commerçant qui ne tienne à honneur d'attacher son nom à l'une d'elles...

Ce sont là des actes de générosité que l'on connaissait par les Mécènes des Etats-Unis et de la Grèce. Mais connaît-on ailleurs la chinoiserie ingénieuse que va raconter M. Fourquet :

Les hautes juridictions provinciales favorisent ce mouvement. Pour obtenir d'elles une solution plus rapide dans le recouvrement des vieilles créances, les reclamants ne trouvent rien de plus efficace que d'inscrire dans leurs plaintes la promesse de mettre à la disposition du bureau de l'enseignement, les trois, quatre, cinq dixièmes de la somme à recouvrer.

M. Fourquet termine son article (qu'accompagne une belle gravure représentant une fête scolaire organisée à Canton par le vice-roi de la province) en annonçant qu'il a fondé lui-même deux écoles catholiques à Canton et qu'il se propose d'en fonder d'autres dans l'intérieur de la province. Là, pas de déclaration à faire, pas d'autorisation à demander, même pour des étrangers, même pour des missionnaires. La liberté de l'enseignement existe en Chine comme aussi la liberté religieuse, jusqu'ici du moins, jusqu'à un régime de centralisation que la Chine prendra peut-être demain à l'Europe.

On a, depuis un certain temps, parlé chez nous d'Etats-Unis

d'Europe et je crois même déjà dès le temps de notre seconde République en 1848, quand des esprits généreux, mais humanitaires, rêvaient de république universelle et d'amitié fraternelle entre les peuples, comme si l'amitié pouvait supprimer les intérêts économiques. C'était le temps où l'on chantait :

Les peuples sont pour nous des frères,
Et les tyrans des ennemis !

le temps où notre Lamartine écrivait sa belle *Marseillaise de la Paix*, dont je vous citerai seulement ces deux vers qui sont, en somme, l'idéal de l'homme civilisé — quoiqu'un idéal fuyant à l'horizon, fuyant à mesure qu'on marche vers lui :

Je suis concitoyen de tout homme qui pense,
L'humanité, c'est mon pays !

Cette question des Etats-Unis d'Europe a été bien des fois traitée, et la dernière fois encore au Congrès des Sciences Politiques qui s'est tenu ici même en 1900, et M. Anatole Leroy-Beaulieu concluait à la possibilité, non pas certes d'une fédération, mais d'une sorte d'association.

Sans doute cette association pourra se faire sur des questions d'intérêt secondaire comme celles qui se règlent à Berne, ou se régleront peut-être à La Haye ; mais peut-on espérer des associations plus étroites, comme ces associations de petites cités que, dans la Grèce ancienne, on appelait amphictyonies ? On peut en douter quand on voit tant de rivalités et de dissensions non pas seulement d'Etat à Etat, mais aussi dans l'intérieur de chaque Etat par le fanatisme national ou par l'intolérance religieuse, comme par exemple, pour ne parler que de la Prusse, cette politique actuelle de brutalité et de cruauté à l'égard des enfants polonais. Ce ne sont pas ces mesures — et tant d'autres ! — qui mèneront à l'union européenne, à la conscience européenne, surtout lorsqu'on voit la Chine et aussi le Japon pratiquer aujourd'hui en matière religieuse un régime de liberté qui n'existe pas dans la plupart des Etats européens, l'Angleterre exceptée. J'ai dit « aujourd'hui », parce que, lorsque ces pays seront européanisés, organisés avec le niveau écrasant de notre administration et de notre centralisation policière, peut-être alors connaîtront-ils, eux aussi, le fanatisme et l'intolérance officielle.

Devant un danger venu une fois de plus de l'Orient, les Etats européens pourront peut-être un jour, non pas s'organiser en Etats-Unis ni même en fédération, mais en alliance temporaire, lorsque

des intérêts communs susciteront une action commune : c'est ce qui s'est passé il y a six ans, lorsqu'une expédition collective de l'Europe (avec le Japon) se fit à Pékin, non pas sans difficultés, non pas sans froissements et sans heurts, par suite des jalousies nationales ; et ces dissentiments seraient encore plus grands si une armée confédérée d'un million d'Européens devait défendre l'Europe dans les plaines de la Volga, du Dniéper et de la Vistule !... Mais peut-être cette prévision ne se réalisera-t-elle pas, parce que dans cinquante ans les conditions de la guerre seront changées. Dans cinquante ans, les hommes se feront la guerre dans les airs comme des bandes ennemies d'aigles et de vautours. L'Angleterre ne se sentira plus protégée par le *silver streak*, le « ruban d'argent » qui l'entoure, et ses citadelles flottantes d'acier seront inutiles à sa défense. Les fortifications où notre génération a entassé tant de terre et de béton seront rendues inutiles, et les villes seront bombardées d'en haut par des torpilleurs aériens... C'est le Progrès, et ceux d'entre vous, au moins, qui arriveront à la vieillesse, le verront...

M. Anatole France n'avait sans doute pas tort quand il disait, il y a deux ans, pendant la guerre russo-japonaise : « Si le Japon rend les Jaunes respectables aux Blancs, il aura grandement servi la cause de l'humanité et préparé, à son insu, et sans doute contre son désir, l'organisation pacifique du monde ».

L'historien latin Tacite, parlant des Germains, les ancêtres des Allemands, disait qu'ils étaient séparés des Sarmates, les ancêtres des Slaves, par une crainte réciproque, *mutuo metu*... Cette crainte réciproque entre Blancs et Jaunes sera le principe de la sagesse, et, si elle peut se maintenir, ce sera le bienfait de l'humanité. Car le règne de la paix entre les hommes n'a jamais été cette belle chose qu'on appelle l'humanitarisme, mais bien le résultat d'une crainte réciproque...

H. Gaidoz.

NOS

UNIVERSITÉS JUGÉES PAR UN AMÉRICAIN [1]

M. Barrett Wendell fut, nos lecteurs s'en souviennent, désigné par l'Université Harvard, à la demande du ministre français de l'Instruction publique, pour faire en 1904 une série de conférences à la Sorbonne sur la vie américaine. Après avoir initié les Français à la vie américaine, il entreprend, dans *Scribner's Magazine*, d'initier les Américains à la vie française, et notamment à la vie universitaire française, que la nature de sa mission lui a permis d'étudier de plus près, et qui devait, par ses nombreux contrastes avec la vie universitaire américaine, l'intéresser plus vivement. Ce qui le frappe d'abord, c'est la centralisation qui place tous les organes de notre Université sous la dépendance étroite du ministre et qui les subordonne les uns aux autres avec tant de vigueur que seule, dit-il, la *Divine Comédie*, avec ses divisions savantes, peut nous donner l'idée d'un ordre aussi parfait. Ce bel ordre, il l'admire d'ailleurs, non sans quelque ironie apparente, dans la société française tout entière. Le rôle du ministre, à la fois politique et éducateur, la prédominance réelle, en dépit d'une uniformité nominale, de l'Université de Paris et de son Recteur sur les autres Universités, l'autorité des Recteurs s'étendant sur l'enseignement secondaire et sur l'enseignement primaire, sont autant de sujets d'étonnement pour un homme habitué à considérer les Universités comme des corps autonomes, indépendants, consacrés uniquement à l'enseignement supérieur. Les inspecteurs, qui parcourent sans cesse la France, et dont les rapports, joints à ceux du Recteur, décident du sort de chaque professeur, du haut en bas de l'échelle, ne le surprennent pas moins. Il soupçonne, mais sans oser l'affirmer nettement, que l'administration des Recteurs eux-mêmes doit être l'objet de certains rapports. Lui-même, pendant la courte durée de son enseignement à la Sorbonne, avait son *dossier !*

L'enseignement prétendu libre ne l'est pas, car il est soumis à l'inspection de l'Etat, et ses professeurs doivent être munis de

[1] Barrett Wendell. — *Impressions of contemporary France. The Universities.* — Scribner's Magazine, mars 1907.

diplômes d'Etat. Un autre sujet d'étonnement pour M. B. Wendell est de voir le baccalauréat placé non, comme en Amérique, après les premières études d'enseignement supérieur, mais à la fin de l'enseignement secondaire, et exigé à l'entrée de presque toutes les carrières. Les facultés des lettres qui sont, en Amérique et en Angleterre, les gardiennes de la haute culture, sont en France, dit-il, des écoles aussi professionnelles que les écoles de droit. Seuls les jeunes gens qui se destinent à la carrière littéraire s'y font inscrire. Ceux qui se destinent au droit ou à la médecine abordent ces études immédiatement, sans passer par la faculté des lettres.

Le doctorat ès lettres a particulièrement appelé l'attention de M. Barrett Wendell. L'importance des thèses, qui doivent contribuer au progrès des connaissances dans la branche choisie par le candidat, la somme considérable de travail qu'elles supposent, la valeur d'un grand nombre d'entre elles, l'âge relativement avancé des candidats, la solennité des soutenances, quoiqu'il ne s'agisse, dit notre auteur, que d'une pure formalité, tout cela constitue un ensemble dont l'équivalent ne se retrouve nulle part hors de France. Nos *cours publics*, avec leur auditoire formé d'étudiants, d'hommes instruits et compétents, et aussi de personnes amenées par la curiosité et la mode, sont encore un des traits caractéristiques de notre enseignement public.

Les étudiants français semblent à M. Barrett Wendell bien différents des étudiants américains. Les premiers sont admirablement intelligents, actifs, sérieux, soumis à un entraînement où l'idée générale et le détail précis sont combinés de manière à ne jamais être sacrifiés l'un à l'autre ; au point de vue technique, ils sont bien supérieurs aux étudiants américains qui se contentent presque toujours d'une culture vague ; mais ils leur sont inférieurs, dit M. Barrett Wendell, au point de vue des qualités sociales. Ils sont à l'Université pour étudier, et tous leurs efforts sont dirigés vers ce but unique : leurs relations avec leurs maîtres et leurs camarades n'ont pas cette simplicité, ce laisser aller qui caractérise l'étudiant américain. Ils semblent être avec des rivaux plutôt qu'avec des amis. Il leur faut emporter de haute lutte des grades difficiles, conquérir des situations recherchées pour lesquelles se présentent un grand nombre de candidats : leur vie est tout entière consacrée à ce travail intense : ils ne jouent pas ! M. Barrett Wendell fait des observations analogues à propos des professeurs. Quel préjugé grotesque, dit-il, que celui qui nous fait considérer le Français comme un être frivole, léger, superficiel. Nulle part je n'ai rencontré une activité intellectuelle aussi intense, aussi continue que chez les professeurs de

l'Université de Paris. Nulle part au monde on n'a le spectacle d'un pareil travail, sans cesse, sans relâche, soutenu par le plus noble amour de la science, et aiguillonné par les nécessités de la carrière. De là chez les professeurs comme chez les étudiants une politesse froide, un peu cérémonieuse : ils se sentent rivaux ; le savoir est pour eux une carrière honorable et ardue où seul le travail le plus persévérant permet de se distinguer. Le professeur d'Harvard s'étonne encore de la facilité avec laquelle les professeurs de province quittent leur ville où ils ont des relations, où ils sont entourés souvent de considérations et d'honneurs, pour venir à Paris où ils seront peu connus, et où les difficultés de l'existence sont plus grandes : il est surpris de voir que ce déplacement est demandé, attendu avec impatience, obtenu avec joie, et que le déplacement inverse, fût-ce avec un avancement considérable, passe pour une disgrâce, un exil. Mais il reconnaît que l'émulation ainsi entretenue dans tout le corps enseignant donne de si bons résultats que n'importe quel étudiant étranger pourrait passer avantageusement une année ou deux dans la plus petite de nos Universités. M. Barrett Wendell a profité de son séjour en France pour visiter non seulement certaines universités de province, mais encore quelques lycées et quelques écoles primaires.. Au lycée de Lille, il a remarqué avec étonnement que les élèves se livraient à des exercices sur la langue anglaise qui auraient embarrassé, dit-il, certains élèves d'Harvard, la distinction entre *priest, clergyman, minister;* dans un autre lycée de province, qu'il ne nomme pas, il fut surpris de l'intelligence avec laquelle les élèves jouaient une pièce en anglais dont certains passages auraient pu paraître obscurs même à des Anglais. Dans nos écoles primaires il a remarqué la santé robuste des enfants, qui contraste avec la pâleur et l'air souffreteux qu'ont la plupart des enfants des écoles en Angleterre, en Amérique, en Allemagne et en Italie.

A la fin de son article M. Barrett Wendell engage ses jeunes concitoyens à venir terminer leurs études en France : l'influence de l'Angleterre, dit-il, est à peu près nulle sur de jeunes Américains, tant les méthodes des deux pays sont semblables ; l'influence de l'Allemagne a peut-être été excessive pendant ces dix dernières années, et, de plus, elle tend à faire de nos jeunes gens de simples collectionneurs de faits. En France la tendance à généraliser trop tôt est peut-être excessive, mais ce danger n'est pas à craindre pour de jeunes américains, et ils ne peuvent que tirer profit de la méthode sévère, à la fois large et précise, des Universités françaises.

E. Louf.

LA FÊTE DES LYCÉES DE JEUNES FILLES

Il y a aujourd'hui en France 56 collèges et 47 lycées de jeunes filles. Avant 1882, il n'y avait que des cours secondaires. Il y en a encore aujourd'hui 68 qui deviendront tôt ou tard des collèges ou des lycées. On compte environ 1.600 élèves dans les lycées, 10.000 dans les collèges, 7.000 dans les cours secondaires. Le 1er décret instituant le lycée de Montpellier est du 10 janvier 1882, la loi instituant l'école de Sèvres est du 26 juillet 1881.

Le 17 mai, une grande cérémonie a été organisée au Trocadéro. L'orchestre et les chœurs des lycées de jeunes filles de Paris — 800 exécutants — étaient dirigés par M. Gabriel Pierné. La séance était présidée par M. Briand, ministre de l'Instruction publique.

M. Camille Sée, conseiller d'Etat, qui fut le rapporteur de la loi sur l'enseignement secondaire des jeunes filles, prit le premier la parole. Il rappela dans quelles circonstances la loi fut proposée et votée. Puis il insista sur la nécessité de l'internat, parla des programmes et indiqua d'une façon générale les résultats obtenus :

« Pour appeler à participer au bienfait de l'enseignement secondaire les jeunes filles dont les familles habitent les localités éloignées du siège des lycées, il ne suffisait pas d'ouvrir des internats. Il fallait que l'enseignement fût respectueux de toutes les opinions, de toutes les croyances.

Après avoir tenté de réduire le lycée à l'externat afin de le mettre hors de la portée des familles, on essaya de les persuader que son enseignement porterait atteinte à la liberté de conscience.

Il en eût été ainsi si l'enseignement nouveau avait donné « à des dogmes particuliers, comme le dit Condorcet, un avantage contraire à la liberté des opinions ». Les Chambres, loin de là, ont mis un soin scrupuleux à assurer le respect de la liberté de conscience, qu'elles ont considérée comme la première et la plus intangible des libertés. L'Etat donne, dans les classes qui réunissent toutes les élèves, sans distinction de culte, l'enseignement moral, c'est-à-dire

l'enseignement de la morale antérieure et supérieure aux lois écrites, commune à toutes les croyances, à tous les braves gens, et qui, réfractaire aux divisions religieuses, tend sans cesse vers le bien et la vérité. Les ministres des différentes religions donnent, en dehors des classes, aux jeunes filles de chaque culte l'enseignement qui est du domaine particulier de la conscience...

L'enseignement secondaire, que les jeunes filles ont dû attendre jusqu'en 1880, a eu du moins cet avantage inappréciable de n'être pas, comme celui des jeunes gens dont les programmes ont tant de peine à se fixer, gêné par l'encombrant bagage du passé. Le terrain était libre et le législateur avait toute liberté pour tracer ce programme. A côté des parties du programme qui visent essentiellement l'éducation de la femme, la loi a fait place aux enseignements qui conviennent également aux jeunes filles et aux jeunes gens. Il allait de soi que ces enseignements seraient féminisés, c'est-à-dire appropriés aux jeunes filles.

Les vocations, en effet, comme les destinées, diffèrent. Il serait aussi absurde d'instruire que d'élever de la même façon les jeunes filles et les jeunes gens.

Il n'y a pas sans doute deux morales, l'une personnelle à l'homme et l'autre à l'usage de la femme. Mais ils ont chacun des devoirs particuliers. Il est aisé de mettre en lumière ceux de la femme et d'insister sur son rôle dans la famille et la cité.

De même pour l'histoire, il faut insister sur la condition de la femme, l'action qu'elle a eue sur les événements, le rôle qu'elle a joué dans l'éducation des peuples, l'influence qu'elle a exercée sur l'avenir des nations.

Les sciences, les mathématiques surtout, demandent une grande discrétion. Il ne faut pas les enseigner aux jeunes filles comme à des candidats aux écoles spéciales.

Il en est de même de la physiologie et de l'hygiène. Elles ne peuvent être professées comme à la faculté de médecine ou à la faculté des sciences. Mais elles doivent offrir à la jeune fille toutes les connaissances qu'exigent le soin de sa propre santé et les devoirs de sa vie domestique. Et il faut initier les élèves à ces sciences sans fausse pruderie. C'est une question de tact ; on peut tout dire : il y a la manière. Sous cette réserve ces enseignements doivent être donnés d'une façon aussi complète que possible.

Les diverses parties du programme des lycées de jeunes filles forment, on le voit, un ensemble harmonieux. Le programme d'études littéraires, si riche, qui, s'il était seul, pourrait livrer les jeunes filles aux caprices de leur imagination, est tempéré par un programme

d'enseignement scientifique qui fortifie leur raison et les familiarise avec les réalités de la vie pratique.....

Cette œuvre, dont n'ont cessé depuis vingt-cinq ans de s'inspirer différents Etats d'Europe, il ne m'appartient peut-être pas de l'apprécier ; mais je me fais un pieux devoir de dire comment la jugeait quelques heures avant sa mort, dans un écrit qui est le dernier sorti de sa plume, le savant illustre que pleure la France, Marcelin Berthelot. « Voici, disait-il, l'une des œuvres les plus considérables et les plus fructueuses de la République : l'affranchissement des jeunes filles et des femmes au triple point de vue de la pensée, de l'art et de la morale modernes... »

L'Ecole essaime, depuis vingt-cinq ans, ses élèves qui répandent dans les lycées de jeunes filles le savoir et les nobles sentiments. Et la mission au début avait ses peines et ses tristesses. L'arrivée par une journée d'octobre dans une ville inconnue, à l'accueil méfiant, sinon hostile, n'a pas découragé ces vaillantes femmes dont la foi est restée à la hauteur de leur mission. Elles savaient que des jeunes filles qui leur étaient confiées elles allaient faire les femmes dont dépendrait la France de demain, et elles se sont mises à l'œuvre avec une ardeur, une passion qu'ont parfois, hélas ! trahies leurs forces physiques. Monsieur le ministre de l'Instruction publique, laissez-moi dire à ces femmes admirables mon cordial remerciement, mon tendre respect. Laissez-moi envoyer à celles qui ont succombé à la tâche — je ne me pardonnerais pas de les passer sous silence — un souvenir ému et reconnaissant.

L'enseignement secondaire des jeunes filles, malgré les attaques passionnées qu'il a provoquées, a été créé, s'est développé, s'est imposé.

Le lycée de jeunes filles est entré dans nos mœurs.

Et ainsi s'est accomplie une révolution pacifique que s'est chargé de faire le bon sens français.

Peu à peu s'est répandue l'idée qu'il fallait affirmer et dégager la personnalité de la femme, assurer sa culture intellectuelle et morale, affiner son esprit, affermir sa raison, développer son jugement à la fois et pour lui donner toute liberté de s'acquitter de ses devoirs envers elle-même et pour lui permettre de remplir son rôle d'épouse, de mère, de maîtresse de maison dans la société moderne.

Mesdames, la loi qui a créé l'enseignement secondaire des jeunes filles est tout entière l'œuvre de la troisième République. Elle a éclairé votre pensée. Elle a libéré votre conscience. Elle a fait de vous la compagne intellectuelle de votre mari. Elle vous a permis

d'être en pleine intelligence la première éducatrice de vos enfants. Elle vous a fait une place dans la cité.

Le législateur, en vous mettant en pleine possession de vos aptitudes, a voulu relever votre dignité, celle du foyer domestique, faire l'unité de la famille, assurer l'unité de la patrie et vous associer à son relèvement.

En me faisant le promoteur de cette œuvre, à laquelle j'ai consacré et à laquelle jusqu'à mon dernier jour je donnerai tous mes efforts, malgré les attaques dont je suis l'objet, j'ai été et je resterai fidèle à ma devise : « Pour la femme, la famille, la patrie, la République ! »

Après M. Camille Sée, M. Ernest Lavisse a pris la parole :

« Je suis heureux d'avoir été convié à apporter ici le salut de la vieille Ecole normale de la rue d'Ulm à la jeune Ecole normale de Sèvres, ou mieux de l'enseignement secondaire des garçons à l'enseignement secondaire des filles.

Permettez que je dise une raison particulière que j'ai de me plaire à la fête d'aujourd'hui. Il y a plus de quarante ans, je fus nommé directeur général de l'enseignement des filles. Bien grand honneur fait à ma jeunesse ! Mais c'était un titre pour rire que m'avait donné M. Duruy, dont j'étais alors le secrétaire au ministère de l'Instruction publique. L'enseignement des filles qu'il me chargeait de diriger n'existait pas.

Le bon et grand ministre venait de déclarer qu'il était nécessaire de l'instituer. Il avait fait la preuve de cette nécessité par de bonnes raisons. M. Duruy était riche en bonnes raisons heureusement, car d'argent, il n'avait guère. Il n'apportait pas un sou vaillant à l'entreprise de l'enseignement des filles.

Il fit appel à de bonnes volontés. On commencerait modestement. On n'avait pas de maisons, mais les maires des villes trouveraient bien une petite place, ne fût-ce qu'une salle de mairie. Pas de personnel non plus ; mais les professeurs des lycées et des collèges ne refuseraient pas leur aide à l'éducation des filles. La rétribution de ce travail en surcroît serait modeste ou nulle peut-être. Mais M. Duruy n'aimait pas qu'on lui parlât de ces choses-là ; il appelait cela « changer la question ». La question était de faire une œuvre nécessaire.

Son appel fut entendu. Des cours s'ouvrirent dans des villes. Ils réunirent quelques centaines d'élèves, pas beaucoup de centaines.

L'idée parut extraordinaire. Elle fut très peu comprise. Ceux qui la comprirent le mieux, furent ceux qui l'exécrèrent. Des malédictions tombèrent sur nous, mêlées d'injures. Nous nous défendîmes de notre mieux. Mais lorsque le ministère eut été retiré à M. Duruy, les cours secondaires des filles, à peine nés, dépérirent. Presque tous étaient morts en l'année 1870.

Comment reparut l'idée du droit des femmes à la pleine éducation, par qui elle fut présentée, soutenue ; comment le Parlement l'accueillit, la part prise à l'œuvre par M. J. Ferry, M. Camille Sée vient de vous le dire. M. Sée fut un des ouvriers les plus utiles de la première heure. Ce doit être pour lui une belle joie d'en admirer le succès, cette statistique triomphante, cette courbe ascendante, tant de lycées, tant de collèges, tant d'élèves, et mieux encore, l'opinion conquise, le mérite prouvé du nouveau personnel enseignant, pas une erreur commise, pas un prétexte donné à la malveillance, une aptitude intellectuelle à la tâche, une aptitude morale aussi, et sous la modestie observée, la confiance en soi, l'amour de son métier, la fierté d'accomplir un grand devoir.

Ainsi donc, mesdames, enseignement secondaire des filles, enseignement secondaire des garçons, nous collaborons donc enfin à l'éducation nationale. Nous préparons les enfants à se bien servir de leur intelligence par l'attention, la réflexion, le raisonnement, le jugement. Nous cultivons en eux le sentiment du beau. Les lettres, les sciences, les arts, l'histoire, la philosophie sont nos moyens d'éducation. Et en même temps, pendant ces années de collège, peu à peu, par la collaboration de tous les enseignements, nous instruisons les jeunes esprits de l'état actuel des connaissances humaines. Car le collège a pour office de transmettre à l'humanité qui va vivre l'héritage de l'humanité qui a vécu.

Mais si allant au même but par les mêmes moyens, avec les mêmes intentions et les mêmes espoirs, on peut dire que nous nous ressemblons comme frères et sœurs, c'est bien comme cela que nous voulons nous ressembler, n'est-ce pas ? et pas davantage. Il ne faudrait pas vouloir nous trop ressembler. Ce serait une offense à la nature qui se vengerait. Nous verrions, et tout de suite, s'enlaidir la France, que nous voulons garder très belle.

Il faut donc qu'il y ait entre nos deux éducations des dissemblances. Mais lesquelles au juste ? J'ai cru qu'il me serait facile de le dire. J'ai même pensé à en faire comme une théorie qui aurait été mon discours. Etant donné que l'éducation se répartit entre le cœur et l'esprit, lequel doit avoir la plus belle part dans l'éducation des garçons, lequel dans l'éducation des filles ? J'étais porté à conclure

que l'éducation du cœur devait dominer chez vous. Mais comme je me mis à réfléchir, je m'aperçus qu'il est très difficile de définir au juste le cœur et encore plus la raison. Nous inventons ainsi des abstractions pour la commodité de notre pensée. En y regardant de près, on voit qu'on ne peut s'en servir pour raisonner solidement.

Puis j'ai pensé que peut-être vous n'auriez pas été satisfaites du lot que je vous aurais attribué. J'aurais eu beau marquer une estime particulière au cœur, rappeler quc nous savons par Pascal qu'il est très intelligent, et même qu'il a ses raisons que la raison ne comprend pas, et citer aussi une parole profonde de La Bruyère : « Oserai-je dire que le cœur seul concilie les choses contraires et admet les incompatibles ? » Vous auriez pu croire que je prétendais vous reprendre quelque chose du droit à la raison qui vous est pleinement reconnu. Et j'ai renoncé. Je vous communiquerai seulement quelques réflexions simples.

Si je ne me trompe, il y a dans l'enseignement des filles une plus grande intimité que dans l'enseignement des garçons. Une maîtresse est plus proche de son élève que n'est un maître, plus de même sorte, si je puis dire. D'autre part, une femme presque toujours croit plus qu'un homme à la puissance de l'éducation, peut-être par l'effet de l'instinct maternel. Quant à l'élève-fille, j'ose penser qu'elle n'est pas nécessairement une écolière parfaite. Elle a, je suppose, l'impatience de l'immobilité, l'impatience du silence, une promptitude à sauter d'une branche sur une autre, et maints caprices d'humeur. Mais tout compte fait, elle est plus docile que le jeune garçon.

Une autre différence entre les deux sortes d'élèves, c'est que la plupart des filles, jusqu'à présent du moins, ne cherchent dans l'éducation que l'éducation elle-même, Elles ne sont pas hypnotisées par des programmes d'examens. Entre leurs esprits et leurs études ne s'interpose pas la préoccupation d'un coefficient, ne se lève pas l'ombre du monsieur qui cote une copie ou bien une interrogation de 0 à 20. Voilà de très heureuses conditions pour l'enseignement. Réunies, elles permettent que chez vous il soit ce que Michelet voulait qu'il fût, la communication de l'intime.

Or, voici un usage que je vous recommande de la grande liberté qui vous est donnée. Le plaisir que vous avez d'aimer ce que vous enseignez, laissez-le bien voir, et même montrez-le. L'idée haute que vous vous êtes faite soit des mathématiques, soit de l'histoire, soit des sciences physiques et naturelles, soit des lettres, ne craignez pas de l'exprimer aux occasions offertes. Cela ne répond pas aux ques-

tions d'un programme. Mais soyez certaines que c'est l'essentiel de l'éducation. Si chacune de vous, en ce qui la concerne, fait comprendre à ses élèves les diverses curiosités de l'esprit humain, ce qu'il cherche, comment il le cherche, ce qu'il a trouvé déjà, et que cet esprit cherchera toujours et toujours trouvera, vous mettrez dans les jeunes âmes du sérieux, le sentiment de la dignité intellectuelle à laquelle vous les élevez, et en même temps de la confiance en l'humanité.

Cette même amitié de maîtresses à élèves vous permet aussi une sincère éducation du sentiment. J'ai entendu dire que des éducateurs, très dévoués à l'enseignement féminin, voudraient réduire à la portion congrue le sentiment, de peur qu'il ne devienne trop gros mangeur.

Mais s'il est vrai que la principale intention des fondateurs de l'enseignement secondaire des filles ait été de fortifier la raison dans l'âme féminine, et de préciser et d'encourager le sens du réel, du réel qui a l'honneur d'être le vrai, ils n'ont certes pas voulu dessécher la sensibilité, éteindre l'imagination, défendre le rêve. Un collège de jeunes filles où les lettres et les arts seraient des hôtes suspectés, à cause des émotions qu'ils donnent, serait une médiocre maison.

Nous vivons sous le règne de l'esprit critique. Nous sommes en toutes choses des sceptiques préalables. Nous avons besoin de toucher du palpable concret. Des faits ! nous cherchons des faits ! Quand nous les avons trouvés, nous les examinons, les faits intellectuels et moraux, comme les faits physiques et naturels. Nous en cherchons la cause, ou du moins l'antécédent et le comment. Nous avons toujours peur d'être dupés. Ce travail de l'esprit critique est nécessaire et admirable. Depuis qu'il s'est répandu en France, il a produit une liberté intellectuelle qui ne s'y était jamais vue, et qui offre des possibilités à l'avenir. Mais en attendant, la faculté de s'émouvoir est comme suspendue.

En outre, nous sommes des ironistes. L'ironie est encore une précaution contre la duperie possible. Elle est dure aux banalités. Elle tient pour banales de simples vérités essentielles ou les éternels sentiments qui sont le fond de la vie morale, comme le pain est le fond de la nourriture, banal lui aussi, mais pourtant sacré. « Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien ». L'ironie, par la peur qu'elle inspire, par la peur du ridicule, nous conduit aux petites lâchetés du respect humain. Genre littéraire où des maîtres excellent, partout répandue, esprit de nos conversations, elle m'inquiète. On ne vit point que de sourires, non plus que de critique. Imaginez-

vous qu'on puisse se passer et d'admiration et d'enthousiasme ? Je suis bien sûr que non, mesdames. Et nous confions à votre garde ces sentiments qui firent dire et faire de belles choses à la France aux divers moments de son histoire.

Je sais, mesdames, quel soin vous donnez à l'éducation morale. Le péril a été par vous évité de gâter l'esprit féminin par le pédantisme et par l'orgueil du savoir. Il ne sort point de chez vous des « femmes savantes ». Les plaisanteries qui ont accueilli les débuts de l'enseignement féminin ne font plus leurs frais. Vous préparez vos élèves aux devoirs sérieux et charmants de la famille. Vous les préparez aussi, et cela encore est nécessaire, à aimer l'esprit de leur temps. Vous ne prêchez pas des doctrines, certes. Vous ne voulez pas plus élever des femmes politiques que des femmes savantes. Mais vous savez bien dans quel sens va le monde. Votre devoir est d'orienter les jeunes âmes vers cet « ordre nouveau des choses » qu'aucune puissance au monde ne saurait arrêter. Vous en trouvez le moyen dans l'éducation de la sensibilité féminine.

Un des caractères de cette sensibilité est la faculté de compatir. Vous n'avez certainement pas de peine à éveiller chez vos filles la compassion pour les êtres dont la vie est moins heureuse que la leur. Mais faites-leur voir ce que c'est au juste que d'être malheureux.

J'ai entendu parler d'une idée charmante. Des lycées de jeunes filles ont adopté des écoles maternelles. L'école maternelle, c'est une belle leçon de choses pour une lycéenne. Elle enseigne qu'il y a des mères qui ne peuvent s'occuper de leurs enfants. Ceux-ci sont venus tous seuls à l'école, les enfants de cinq ans, de quatre ans même, menant les plus petits par la main. Il en est dont la nourriture est douteuse. Ces pieds ne sont pas sûrs d'être chaussés, ni ces épaules d'être couvertes. Plusieurs de ces petits êtres n'ont pas bien belle mine. La jeune lycéenne saura par les maîtresses de l'école des histoires lamentables. Elle compatira. Elle travaillera à coudre des vêtements pour les petits. Elle leur donnera des jouets dans les fêtes. Tâchez de savoir pourquoi elle fait ces choses gentilles. Si c'est un mouvement du cœur qui l'y porte, il est louable. Le sentiment religieux du devoir de charité est louable aussi. Mais l'éducation de notre temps doit faire comprendre qu'être secourable à un membre de la communauté qui a besoin d'être secouru, c'est aussi payer une dette. Il faut que nos lycéennes emportent dans la vie une bonne volonté envers le devoir social.

Mesdames, vous voyez que nous attendons beaucoup de cette collaboration dont je parlais en commençant. Elle nous est de tous

points nécessaire. La vie générale s'est compliquée singulièrement dans tous les pays, en France plus que partout ailleurs. La France me paraît bien chargée une fois de plus de liquider le passé et de préparer l'avenir. C'est comme sa fonction historique d'essayer et de porter à la perfection les successives formes politiques et sociales. Fonction difficile, voire même périlleuse ! Moi qui suis un optimiste, je crois que de même qu'elle a trouvé les lois et les mœurs des sociétés anciennes, la France trouvera celles de la société démocratique. Comment ? Quand ? Personne ne le sait. Le certain, c'est qu'elle a besoin des vertus qu'enseigne votre éducation : la raison, l'amour du vrai, le goût du réel, l'enthousiasme, l'espérance, l'amour de la justice. C'est aussi qu'elle a besoin du travail de tous ses enfants. Le temps est passé où nous pouvions nous donner le luxe de dédaigner l'aide d'une moitié de la France. »

M. Briand, ministre de l'Instruction publique, a parlé à son tour.

Mesdames,
Messieurs,

« M. Ernest Lavisse et M. Camille Sée vous ont dit excellemment le sens et la portée de cette fête. Nous sommes ici réunis dans le but de commémorer une date des plus importantes dans les annales républicaines et je pourrais dire... dans les annales humaines. Quelle plus grande chose, en effet, que l'union dans l'instruction de l'homme et de la femme ! Ce que pendant si longtemps on avait trop séparé, la République l'a réuni et cela pour le plus grand bien de notre pays et de la civilisation.

Ce progrès avait d'ailleurs été depuis longtemps entrevu et souhaité par les cerveaux les plus vastes et par les âmes les plus délicates. Sans remonter à l'antiquité grecque, et notamment aux Spartiates, dont le système d'éducation commune vous est connu, sans vous parler de Xénophon et de son charmant tableau d'intérieur domestique, puis-je oublier Fénelon, dont le langage souvent exquis a su traduire jusqu'aux plus imperceptibles nuances du charme et de la délicatesse d'âme des jeunes filles.

Rien n'est plus négligé, écrivait Fénelon, que l'éducation des filles. Le plus souvent, la coutume et le caprice y décident de tout... Il est vrai qu'il ne faut pas les pousser dans des études dont elles pourraient s'entêter... Mais n'ont-elles pas à remplir des devoirs qui sont les fondements de la vie humaine...... Et les

hommes peuvent-ils espérer pour eux-mêmes quelque douceur de vie, si leur plus étroite société, qui est celle du mariage, se tourne en amertume ?... Voilà, conclut-il, ce qui prouve l'importance de bien élever les filles. Cherchons-en les moyens.

Depuis Fénelon, la question de l'éducation des filles n'a fait longtemps que des pas hésitants et saccadés. La Convention, qui conçut tant d'œuvres généreuses et magnifiques, voulut donner aux jeunes filles leur part dans cette éducation nationale. Un décret du 13 vendémiaire édictait que « les filles s'occupent des mêmes objets d'enseignement et reçoivent la même éducation que les garçons, autant que leur sexe le comporte ».

Trop tôt disparue pour avoir pu réaliser tout son vaste programme démocratique et humain, la Convention ne fit qu'ébaucher son œuvre éducatrice. Il ne fallait pas demander à l'Empire ni à la Restauration une réforme, qui n'aurait été ni dans l'esprit, ni dans le goût des pouvoirs directeurs d'alors.

Le gouvernement de Juillet créa l'enseignement primaire ; mais il se désintéressa des jeunes filles. Carnot, ministre de l'Instruction publique en 1848, crut que cette époque d'effervescence serait propice à une réforme qui apparaissait alors comme désirable, mais encore trop hardie. Duruy, quelques années plus tard, en 1867, alla plus loin. Il organisa des cours pour l'enseignement secondaire des jeunes filles, où l'on peut voir l'embryon de nos lycées ; mais c'est seulement le 21 décembre 1880 — date mémorable dans l'histoire de la troisième République — que fut promulguée la loi qui créait définitivement en France l'enseignement secondaire des jeunes filles.

C'est la loi Camille Sée.

Ce sera, Monsieur, votre gloire d'avoir ainsi collaboré à l'œuvre féconde de Jules Ferry et de voir votre nom uni à celui de l'homme qui symbolise, dès à présent, l'émancipation intellectuelle et morale du citoyen français.

En même temps que la loi qui promulguait en France l'enseignement secondaire des jeunes filles, une autre loi, que, d'accord avec le ministère, vous eûtes également l'honneur de présenter aux Chambres, avait pour objet la création d'une Ecole normale, destinée à préparer des professeurs-femmes pour les écoles secondaires de jeunes filles. Cette conséquence de la première loi, acceptée sans débats à la Chambre des députés, souleva au Sénat une discussion assez vive, pendant laquelle un membre de la haute Assemblée s'écria : « Un séminaire de jeunes filles qu'on appelle des professeurs femmes, je ne connais pas ce monstre ».

Les préventions séculaires contre l'instruction des jeunes filles n'avaient donc pas encore désarmé. Elles eurent leurs défenseurs dans une certaine presse, où l'on prodigua à la nouvelle institution les sarcasmes et les railleries. On les porta même sur la scène. Mais le bon sens ne tarda pas à triompher. Grâce à l'émulation de l'Etat et des communes, surgirent partout de clairs et gais lycées de jeunes filles, où les détracteurs de la première heure s'empressèrent d'envoyer leurs enfants.

En dehors de l'égalité intellectuelle des sexes, qui est ainsi proclamée, le nouvel enseignement avait pour lui une supériorité morale supérieure, indépendante : celle de laisser se développer, dans le plus large esprit de tolérance, les fleurs de sentiment que toute âme humaine porte en elle. Au point de civilisation où nous sommes, une parfaite éducatrice peut, avec le tact et la délicatesse qui sont particuliers à la femme, réaliser une morale supérieure sans porter atteinte aux croyances intimes de chacun.

L'école de Sèvres nous a donné la première l'exemple d'un tel enseignement, Jules Ferry avait eu l'heureuse inspiration de placer à la tête de l'école Mme Jules Favre qui eut pour principe d'éducation de concilier « le sentiment de la règle avec le respect de la personnalité ».

Selon les principes de cette femme éminente qui, transmis d'année en année, ont donné à l'enseignement de Sèvres sa signification et son unité, toute une vaillante armée d'éducatrices a su faire des jeunes filles de France des femmes à la fois instruites, aptes à la vie, conscientes de leur rôle dans la société et dans la famille et sachant recouvrir leur science sous un voile de charme et de gracieuse simplicité.

Désormais, en France, la femme est vraiment l'égale de l'homme. Capable de travail intellectuel, ne la voyons-nous pas associée, comme l'illustre Mme Curie, aux travaux les plus élevés. Combien d'autres trouvent une gloire plus humble, une satisfaction absolue dans l'aide continue qu'elles apportent à leur époux, au foyer même, dans le réconfort clairvoyant qu'elles savent patiemment lui donner chaque jour. Laisser les femmes, comme autrefois, dans une demi ignorance, c'était priver la nation de ses forces intellectuelles les plus pures. Et qu'on ne dise pas que nous formons des pédantes ! La femme française est par excellence trop fine, trop intelligente pour ne pas garder au premier rang les qualités qu'on prisera le plus en elle. Du reste, avec les sciences, ce sont les arts qui maintenant sont ouverts aux ambitions féminines. Grâce à elles, ils vont être renou-

velés en partie et servir d'expression à cette âme féminine qui nous fut, durant des siècles, si obscure.

Mesdames, Messieurs, s'il me fallait, en terminant, formuler un souhait, ce serait uniquement celui de voir se continuer sur l'ensemble de nos lycées de jeunes filles l'action bienfaisante de ces éducatrices d'élite qui ont acquis dans la paisible maison de Sèvres les vertus de vaillance, de patiente bienveillance, d'indépendance et de calme sérénité indispensables à qui veut éveiller les intelligences enfantines et les diriger sans les contraindre et les violenter.

L'œuvre accomplie depuis vingt-cinq ans est assez belle, elle a déjà assez de fruits pour que la République ait le droit d'en être fière. Cette œuvre, elle est éminemment pacifique, morale et patriotique. Continuons-la. Persévérons. Dans le rayonnement de la France au dehors, l'éducation que nous donnons à nos jeunes filles est pour une grande part. On l'a déjà dit sous d'autres formes ; je le répète avec une sincérité et avec une conviction profondes ; agrandir, meubler et orner l'esprit de la femme — sœur, épouse et mère — c'est embellir et fortifier la famille, c'est aussi, Mesdames, élever le niveau de la société toute entière. »

Dans la matinée lyrique et artistique qui suivit, les chœurs et l'orchestre exécutèrent l'*Hymne à la nuit*, l'*Hymne à Victor Hugo*, l'hymne *Ceux qui sont pieusement morts pour la patrie* ; les artistes de l'Opéra exécutèrent des *Danses grecques*, ceux de la Comédie française jouèrent le *Dépit amoureux*, d'autres artistes de l'Opéra chantèrent le *Cor* et le duo de la *Flûte enchantée*. On termina par le prélude du 3e acte de *Lohengrin*.

Le lendemain, on célébrait à Sèvres le 26e anniversaire de la fondation de l'Ecole. Des discours intéressants y ont été prononcés que nous espérons reproduire dans notre prochain numéro.

LES

FÊTES UNIVERSITAIRES DE LILLE

La *Revue internationale de l'enseignement* a fait connaître par quelles libéralités — dont la plus considérable était celle de son recteur Georges Lyon — l'Université de Lille avait pu entreprendre la construction d'une maison destinée aux étudiants. C'est pour l'inaugurer qu'ont eu lieu en partie les fêtes universitaires du 5 et du 6 mai.

Le président de l'Association des étudiants de l'Université de Lille, M. Debruille, reçut MM. Bayet, Liard, Jules Gautier, le recteur Georges Lyon, les autorités lilloises, MM. Charles Richet et Ledieu-Dupaix, qui tous les deux ont contribué par leurs donations à édifier la Maison universitaire, les professeurs de l'Université, des lycées, des représentants des étudiants de France et des autres pays. M. Debruille souhaita la bienvenue à tous et remercia chaleureusement MM. Lyon, Ch. Richet et Ledieu-Dupaix.

M. Bayet répondit à M. Debruille : le directeur de l'enseignement supérieur se souvint qu'il avait été recteur à Lille et qu'il avait présidé aux fêtes inoubliables par lesquelles a été inaugurée l'Université, constituée sous forme complète par le transfert à Lille des Facultés des lettres et de droit (1).

Mon cher Président,

Les sentiments que vous m'avez exprimés au nom de vos camarades me touchent profondément. Les liens qui me rattachent à l'Université de Lille me sont chers et c'est une grande joie pour moi de me retrouver au milieu de ses professeurs et de ses étudiants et d'y être accueilli en ami. Aussi ai-je été très heureux quand la bienveillance de M. le Ministre de l'Instruction publique m'a désigné pour vous souhaiter la bienvenue dans cette maison qui devient la vôtre. Ma satisfaction en ce jour est d'autant plus vive que j'ai le

(1) Lille a été plus heureux que Marseille. Et cependant les raisons invoquées par Douai pour conserver ses deux Facultés semblaient autrement fortes que celles dont usent aujourd'hui les partisans du maintien à Aix.

plaisir d'avoir à mes côtés mon ami M. Liard, vice-recteur de l'Académie de Paris, ancien directeur de l'enseignement supérieur qui, pendant dix-sept ans, a si vaillament travaillé à organiser nos universités nouvelles : M. Liard a sa place d'honneur marquée dans toutes nos fêtes universitaires. Je remercie mon excellent collègue M. Gautier, directeur du cabinet, si dévoué aux intérêts de l'enseignement, de m'avoir accompagné. La présence ici de sénateurs, de députés, du préfet du Nord, du commandant de corps d'armée, du maire de Lille, de tant d'autres personnes que je m'excuse de ne point nommer, prouvent combien sont nombreuses et chaudes les sympathies qui nous entourent.

Mes amis, je suis un ancien dans l'enseignement supérieur : j'ai vu naître les premières associations qui, en France, cherchaient à unir les étudiants de toutes les facultés. Leurs débuts furent parfois accidentés. Il est difficile de faire l'apprentissage du gouvernement de soi-même et de la liberté. Ce qui surtout navrait ceux de vos maîtres qui s'intéressaient le plus à vos expériences, c'est que ces associations, réduites à de maigres ressources, mal installées, apparaissaient trop comme les annexes du café ou de la brasserie où elles élisaient domicile. Nous rêvions pour vous la maison confortable et élégante, où l'on se sent chez soi et où naît tout naturellement la conscience de cette famille heureuse et gaie que doivent former les étudiants d'une même Université.

Ce rêve, le voici réalisé à Lille ! vous le devez surtout à un homme de cœur qui a voulu que ses plus cruelles douleurs se transforment pour vous en joie, en sourire et en bien être. En prenant l'initiative de cette création, votre Recteur vous a donné une leçon de grandeur et de bonté morale que je vous demande de n'oublier jamais.

Vous n'êtes pas encore loin, mes amis, de l'âge heureux où on lit les contes de fées ; nous sommes, nous, à l'âge où on les relit avec mélancolie. Dans les contes, vous vous le rappelez, magiciens et fées s'empressent autour du berceau de la princesse ou du prince nouveau-né et y déposent leurs dons merveilleux. Si j'avais l'honneur d'être magicien, je déposerais dans le berceau de votre association le meilleur des trésors, la bonté. La bonté, j'entends la bonté réfléchie, que n'altèrent ni n'affaiblissent les épreuves et les amertumes de la vie, mais qui toujours s'épure et se fortifie, rien ne la vaut au monde. Je souhaite que, quand vous serez devenus des anciens comme nous et que vous procéderez à cet examen de conscience moral qu'on se doit de temps à autre à soi-même, vous puissiez vous dire que vous n'avez pas fait trop de mal dans la vie et que

vous y avez fait un peu de bien. M. Lyon peut se dire qu'il a fait beaucoup de bien.

Vous êtes dans un de ces jours de joie où on écoute plus facilement les vieillards qui moralisent. J'en profite. On dit parfois que la propriété rend égoïste. Je suis sûr que ce ne sera point ici le cas. Vous êtes devenus si facilement propriétaires de cette maison où tout parle de générosité et d'affection ! Mais on vous a souvent enseigné qu'il faut respecter la propriété. Respectez donc la propriété d'autrui, mais respectez aussi la vôtre. Votre maison vous apparaît aujourd'hui printanière, lumineuse et élégante; choyez-la bien, avec tendresse, et que jamais aucune tache, aucun coup de crayon, aucune inscription indiscrète ne viennent souiller l'éclat de ses murs blancs. Et quand vous aurez pris ici ces bonnes habitudes, j'espère que vous les emporterez dans ces Facultés voisines où vous ne paraissez pas toujours vous douter que vous êtes aussi chez vous et que vous devez vous conduire en bons propriétaires, ou tout au moins en bons locataires.

Mais j'ai fini de sermonner, et je veux terminer par un éloge. Vous avez tenu à ce que l'inauguration de cette maison coïncidât avec la tenue à Lille d'un congrès d'étudiants. Je vous en félicite et, au nom du Ministre, je souhaite cordialement la bienvenue à ces amis qui vous sont venus de tous pays. On parle parfois de paix universelle. Je suis un peu vieux pour ces beaux rêves et je ne sais si l'humanité verra jamais luire l'aurore de la paix universelle, mais ce que je sais bien, c'est que ces Universités répandues à travers le monde, où partout on recherche avec la même ardeur, la même loyauté, la vérité par la science, font plus pour établir la concorde entre les nations que l'habileté des diplomates ; je salue avec confiance les générations qui y grandissent dans un sentiment toujours plus chaud et plus éclairé de la solidarité humaine.

Le délégué des étudiants hongrois offrit à ceux de Lille le drapeau de son association. M. Bayet annonça que M. Ledieu-Dupaix, consul des Pays-Bas, était nommé chevalier de la Légion d'honneur. Les délégués anglais, allemand, danois, italien, norvégien, suédois, belges, français parlèrent à leur tour. A tous, M. Bayet adressa ses remerciements. « Vous pourrez assurer à vos compatriotes, dit-il aux délégués étrangers, que si la France est attachée à sa gloire et à ses traditions, il n'y a de place chez elle ni pour la haine, ni pour l'envie ».

Dans l'après-midi eut lieu l'inauguration de la bibliothèque universitaire ; M. Georges Lyon, rappela l'état lamentable dans lequel se trouvait la bibliothèque, « une ruine qui n'avait même pas le prestige du passé ». Il se félicita d'avoir obtenu des représentants de la ville de Lille un con-

cours qui avait permis de reprendre les travaux, comme d'avoir trouvé le nom de M. Liard au bas du contrat qui garantissait la participation de l'Etat dans la construction de la bibliothèque. Et il présenta à M. Bayet le conseil de l'Université. MM. Bayet et Liard adressèrent des remerciements à tous ceux qui ont contribué à cette œuvre éminemment utile et spécialement à M. Georges Lyon, « l'inspirateur d'œuvres grandes et généreuses ».

M. Pierre Jouguet, maître de conférences à la Faculté des lettres, remit alors à M. Bayet, le premier fascicule des papyrus grecs inédits que publie l'Institut papyrologique de Lille.

Puis on se dirigea vers le musée houiller. M. Charles Barrois souhaita la bienvenue à M. Bayet, lui présenta M. Kuss, ingénieur général des mines, les représentants de la Chambre des houillères du Nord et du Pas-de-Calais. Il rappela tous ceux qui l'ont aidé à constituer le musée (1), sans oublier M. Gosselet, « dont les recherches géologiques ont rendu de grands services aux deux bassins houillers ». Et M. Bayet joignit à tous les noms qui venaient d'être cités celui de M. Barrois lui-même.

Au lycée Fénelon, M. Georges Lyon prit le premier la parole :

« Monsieur le directeur, c'est avec fierté que nous vous recevons dans ce jeune lycée. Je pourrais dire aussi, avec confusion. Car longtemps nous avons pu paraître gascons. Il y a deux ans, en effet, un peu témérairement, nous annoncions la rentrée au nouveau lycée Fénelon. Mais, vous le savez, la municipalité propose, et... les architectes disposent. C'est que les uns sont soucieux de promptitude et les autres de perfection.

Notre désir était de donner à l'Académie de Lille une sorte d'archétype des améliorations que nous comptons apporter dans les locaux universitaires. Nous n'avons, je crois, pas mal réussi. Nous avons été aidés dans cette tâche par la ville de Lille. C'est grâce aux libéralités de la municipalité que nous avons pu mener cette entreprise à bien. Nous devons remercier aussi M. Baert, architecte, qui, véritablement, a pris en adoration son œuvre, qui a veillé aux moindres détails de l'exécution.

Les belles initiatives, d'ailleurs, ont surgi de toutes parts. Nous avons déjà, à Douai, à Roubaix, à Boulogne, de beaux lycées de jeunes filles. Nous méditons d'en former un dans quelques mois, à Tourcoing.

Voyez, Monsieur le directeur, que l'enseignement des jeunes filles est loin d'être négligé chez nous. Il y a là, pour l'avenir de la France et de l'Université républicaine, un succès des plus encourageants. Nous sommes heureux que vous soyez venu consacrer de votre autorité des efforts qui ont été féconds ».

M. Bayet répondit à M. Georges Lyon : « C'est pour nous un grand honneur, Monsieur le recteur, d'inaugurer le lycée Fénelon. Je me souviens que, quand je quittai Lille, il y avait quelque part un ancien collège Fénelon. Mes deux filles y furent élevées. On y faisait de très bonnes études. La directrice y était excellente, les professeurs y étaient excellents. Mais, j'ose dire qu'elles avaient grand mérite à faire de la bonne besogne. Car, en entrant dans les classes, on avait l'impression d'entrer dans des greniers. L'air et la lumière y étaient rares.

(1) Nous espérons que M. Charles Barrois en expliquera bientôt l'organisation à nos lecteurs.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons dans un lycée tout neuf, tout souriant, tout frais. Les jeunes élèves y grandiront dans le confort, dans des goûts de propreté, d'élégance délicate et simple.

Quand il s'agit de la ville de Lille, j'ai toujours plaisir à me répéter et je ne crains pas de lasser la patience de ceux qui m'écoutent, car je suis sûr de trouver un écho dans leur cœur. Donc, je remercie la ville de Lille d'avoir substitué au collège Fénelon un lycée Fénelon. Et je remercie aussi notre dévoué recteur, M. Georges Lyon, qui a présidé aux destinées de ce lycée avec prédilection.

Si j'étais un envieux, je voudrais avoir fait ce qu'il vient de faire, mais — et je dis ceci afin qu'on ne m'accuse point de n'y avoir pas songé — j'avais alors deux combinaisons pour l'agrandissement de ce lycée ; aucune n'a réussi.

La vôtre, Monsieur le recteur, a réussi. Je vous en félicite.

« La République a fait beaucoup, ces temps derniers, pour l'enseignement à tous les degrés et en particulier pour l'enseignement des jeunes filles. Et c'est une de ses œuvres les plus originales. Je ne vous infligerai pas un discours sur ce sujet. Je n'irai pas rechercher des citations ni de Molière, ni de Mme de Sévigné, ni de Mme de Maintenon, ni de Fénelon.

Je souhaiterai seulement aux jeunes élèves de ce lycée, de cultiver leur esprit, mais aussi d'avoir les joues fraîches, de faire ici une ample provision de bonne humeur et de santé morale ; qu'elles se préparent à être de bonnes épouses et de bonnes mères. Et ainsi, elles montreront leur reconnaissance au lycée Fénelon et feront leur devoir de Françaises ».

Dans la salle du gymnase, deux cents fillettes chantèrent le chœur « Salut, printemps ». Six petites filles en bleu, les plus jeunes pensionnaires, offrirent un souvenir à M. Bayet et lui dirent leur joie d'être dans un aussi beau lycée. M. Bayet les remercia, les embrassa et recommanda à toutes de bien travailler, mais surtout d'être gaies.

Après avoir visité le lycée, on s'est rendu au gymnase de la place Sébastopol, complètement remis à neuf et transformé par les soins de l'Œuvre d'éducation physique. Le président de l'Œuvre, M. Fauchille, a présenté à M Bayet les membres du comité ; puis, pendant la visite du gymnase où les sociétés l'*Universitaire* et la *Pro Patria* exécutèrent des mouvements d'ensemble, MM. Georges Lyon et Bayet remercièrent M. Laurenge, adjoint aux travaux, qui s'est prodigué pour mener à bien toutes les constructions universitaires.

Un banquet réunit le soir les autorités, les étudiants, leurs invités français et étrangers — plus de 800 personnes dans le hall de la Compagnie des tramways.

Des toasts furent portés par MM. Vincent, préfet du Nord, Delesalle, maire de Lille, Maxime Lecomte et Hector Depasse, Georges Lyon, et les délégués de Paris et de Liège. Voici celui de M. Bayet :

Mes amis,

« Je constate que, quoiqu'on en dise, la jeunesse est toujours jeune, qu'elle est gaie, qu'elle est même très bruyante. Les hommes graves qui sont à la table d'honneur ne s'en offusquent pas, croyez-le bien.

Ils ont fait du tapage dans leur temps, ils en feraient encore volontiers. S'ils s'en abstiennent, c'est qu'ils le feraient peut-être d'un air emprunté.

Vous venez de clôturer les travaux d'un congrès où j'espère qu'il était plus facile qu'ici de se faire entendre. Je suis convaincu que vous y avez échangé des idées très généreuses et je souhaite qu'elles fructifient. Cependant vous y représentiez des nations différentes. Chacun de vous a sa patrie ; aimez-la bien. Qu'elle soit grande ou petite, au Nord ou au Midi, la patrie, c'est la grande aïeule qui a vécu à travers les siècles, qui a eu ses jours de gloire et ses jours de tristesse, qui a pleuré, qui a souffert. Ce que nous sommes, nous le lui devons, et plus elle a souffert, plus nous devons l'entourer de tendresse. Aimons-la dans son passé, dans son présent, dans son avenir, soyons prêts à la servir, à la défendre de toutes nos forces, de toute notre âme.

Mais, sans que jamais s'affaiblisse dans nos cœurs ce culte de la patrie, il y a des idées, il y a des sentiments qui forment le patrimoine commun de l'humanité. Quelques-unes de ces idées, quelques-uns de ces sentiments ont leur marque d'origine française, et j'étais très touché tantôt d'entendre vos camarades venus d'autres pays le reconnaître et le proclamer; mais ce trésor tous les peuples ont travaillé à l'enrichir, on y trouve des pièces de toute provenance, et c'est ce qu'il y a de plus consolant dans l'histoire, souvent si sombre, des sociétés humaines. Mes amis, ce trésor vous allez en être les dépositaires à votre tour, gardez-le bien, accroissez-le. C'est là vraiment le rôle des universités et c'est pourquoi je bois aux universités des cinq parties du monde.

Sur le congrès des étudiants qui a été tenu à Lille pendant ces fêtes, nous n'avons que des renseignements incomplets et contradictoires. Un ordre du jour a décidé que les étudiants de France prendraient part au Congrès international des étudiants qui se tiendra à Bordeaux, du 1er au 8 septembre 1907.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Angleterre

Université de Londres. — Depuis le 1er janvier, « University College » est incorporé à l'Université de Londres. Le docteur T. Gregory Foster, prévôt du Collège, et Lord Reay, vice-président du Comité du Collège, ont été délégués pour représenter le Collège au Sénat universitaire.

Le Sénat a accepté l'invitation qui lui avait été adressée par le Conseil général de l'Université de Paris d'envoyer quatre-vingts représentants visiter Paris l'été prochain. On se souvient de la visite faite à Londres l'année dernière par les délégués de l'enseignement supérieur parisien.

M. Francis Galton, membre de la Royal Society, a fait don à l'Université d'une somme de 1.000 l. st. pour le développement du laboratoire d'hygiène nationale dont la création et la dotation sont dues à de précédentes libéralités du même donateur.

Station expérimentale de Rothamsted. — Le grand établissement scientifique de Rothamsted vient de recevoir du « Permanent Nitrate Committee » une donation de 2.000 l. st. et une autre donation de 100 guinées de la « Fertilizer Manufacturers' Association ». La station est entrée, au cours de l'été dernier, en possession du laboratoire de bactériologie dû à la générosité de M. J. E. Mason.

Université de Cambridge. — L'enseignement de l'agriculture, institué en 1899 à l'Université de Cambridge, a pris un grand accroissement en 1906. Le nombre des étudiants s'est accru de plus de 50. Cinq cents fermiers ont visité, au cours de l'été, la ferme-école modèle.

Université de Liverpool. — Sir William Ramsay a inauguré, au début de l'année scolaire, en présence des délégués de plusieurs universités étrangères, le nouveau laboratoire de chimie physique et d'électro-chimie, le seul que possède le Royaume-Uni pour l'étude de ces deux branches de la physique. Il est aménagé pour 43 travailleurs et a coûté 15.000 l. st. Dans son discours inaugural, Sir W. Ramsay a insisté sur l'importance théorique et pratique de ces études nouvelles.

Université d'Oxford. — Un cours complet, théorique et pratique, de sciences forestières, avec diplôme, a été organisé.

Au début de l'année scolaire, on a inauguré les nouveaux bâtiments de la bibliothèque de Lincoln College, la « John Forest's Library », construite au milieu du xve siècle, agrandie grâce à un legs du docteur Thomas Fowler, président du Corpus Christi, fellow, tutor et sub-rector à Lincoln.

Ecosse

Université d'Edimbourg. — Le nombre des étudiants immatriculés à l'Université d'Edimbourg s'est élevé, en 1906, à 3.199, dont 463 femmes : c'est le chiffre le plus élevé des treize dernières années.

Au cours de l'année 1906, un « lectureship » de gynécologie et un « lectureship » de psychologie générale et expérimentale ont été institués à l'Université, ce dernier par les « trustees » de feu George Combe ; la création d'un troisième « lectureship », ayant pour objet l'histoire de l'économie politique, a été décidée en principe. Le Conseil supérieur de l'Université a institué également un cours supérieur d'agriculture qui s'étendra sur deux sessions d'hiver; cet enseignement a été confié au professeur Wallace.

La bibliothèque de l'Université s'est accrue, en 1906, de 6.389 volumes. Un catalogue de 25.000 volumes usuels mis à la libre disposition des étudiants a été imprimé.

Sir Donald Currie et M. André Carnegie ont promis de verser, pour l'accroissement de l' « University Union », chacun une somme de 6.000 l st., sous la condition que les 6.000 l. st. nécessaires pour parfaire la somme de 18.000 l. st. qu'exigent les travaux projetés serait souscrite par les amis de l'Union ; plus de la moitié de cette somme a déjà été recueillie.

Université de Saint-Andrews. — M. Carnegie, lord recteur de l'Université, a fait don d'une somme de 10.000 l. st. pour l'agrandissement de la bibliothèque universitaire, et promis une autre somme de 11.500 l. st. pour le laboratoire de physique d' « University College », Dundee.

L'Université de Cambridge en 1907

Il y a dix ans, le 22 avril 1897, Lord Devonshire, chancelier de l'Université de Cambridge, adressait à la presse anglaise un chaleureux appel dans lequel il exposait la situation et les besoins de la célèbre université. A s'en tenir aux apparences, les antiques universités d'Oxford et de Cambridge sont au nombre des plus riches universités du monde ; mais il faut se garder d'une illusion, qui est de confondre les universités avec leurs collèges, ceux-ci dotés de riches prébendes dont la fondation remonte aux siècles passés, celles-là insuffisamment pourvues et hors d'état de faire face, au moyen de leurs anciennes ressources, à la nécessité de créer les enseignements nouveaux, de construire et d'équiper les laboratoires, de former les collections de toute nature que réclament les

progrès des sciences et les conditions nouvelles dans lesquelles se poursuivent aujourd'hui les études supérieures.

L'appel de Lord Devonshire fut entendu : le 31 janvier 1899, était fondée, dans un meeting tenu à Devonshire-house, la « Cambridge University Association ». En huit années, l'Association a apporté à l'Université de Cambridge tout près de 115.000 l. st. Elle a provoqué des dons de 10.000 livres, comme ceux de MM N. M. Rotschild et de M. W. Astor, et d'autres presques aussi considérables, tels que celui de Mistress Hopkinson, pour l'accroissement de la « School of Engineering », et celui de Lord Rayleygh, un des titulaires du prix Nobel, pour l'extension du « Cavendisch Laboratory » et l'acquisition de livres de sciences pour la bibliothèque de l'Université. Grâce à l'Association, l'Université a pu construire son École de droit, son École de botanique, en partie son École de médecine, compléter la somme nécessaire à la construction du Musée de géologie (*Sedgwick Museum*) et constituer un premier fonds de 18.000 livres pour l'accroissement de la bibliothèque. Les bâtiments ainsi édifiés ont été inaugurés par le Roi en 1904.

Aux ressources dont Cambridge est redevable à son Association universitaire, il faut joindre de riches libéralités dont les plus importantes ont été annoncées en leur temps par la *Revue de l'Enseignement*. Citons seulement : le « Gordon Wigand Fund », de 9.000 livres, applicable aux recherches scientifiques ; le don magnifique de 25.000 livres fait par les exécuteurs testamentaires de Miss Squire pour la construction de la « Law Library » et l'établissement de « Law Scholarships » ; le legs Quick, de 30.000 livres, pour la fondation d'une chaire de biologie ; le legs Brereton, de 9.000 livres, pour l'encouragement des études de philologie classique ; le legs Crotch, de 8.000 livres, en faveur du Muséum de Zoologie ; les dons de diverses corporations de la cité de Londres (drapiers, orfèvres, etc.) pour la fondation de chaires d'économie politique, d'agriculture, d'enseignement forestier, de langue russe ; la donation, due à M. John Morley et à M. Carnegie, de la riche bibliothèque de Lord Acton ; enfin, les dons ou legs, aussi nombreux que divers et importants, faits à l'Université par M. Frank Mac Clean : dotations à l'enseignement de l'astronomie et à celui des mathématiques, télescope, manuscrits et objets d'art pour le « Fitzwilliam Museum », collection unique de 5.000 monnaies grecques données par son fils depuis la mort de son père.

Si importants que soient de pareils résultats obtenus en moins de dix ans, tout cela, à en croire l'Association universitaire de Cambridge, n'est qu'une goutte d'eau auprès de ce qui est nécessaire pour transformer en une université moderne la vieille université du moyen âge. De là, un nouvel appel que vient d'adresser Lord Devonshire à la presse anglaise et à l'opinion du pays pour leur faire connaître les desiderata auxquels le comité exécutif de l'Association estime qu'il est indispensable de donner satisfaction à bref délai, sous peine de laisser les plus célèbres universités anglaises dans un irrémédiable état d'infériorité vis-à-vis des universités du continent et de celles du Nouveau-Monde. Les besoins les plus urgents de l'Université sont résumés dans un memorandum de vingt paragraphes dans lesquels sont successivement exposés les desiderata de chacun des départements. La réorganisation de la bibliothèque universitaire réclame 148.000 l. st. ; celle des enseignements de la médecine, de l'agriculture, de la physique, de la chimie, de l'entomologie, des sommes variant, en

capital, entre 10.000 et 20.000 livres. Les musées d'archéologie et d'ethnologie doivent être réorganisés ; l'enseignement des langues modernes est à créer presque entièrement ; la plupart des dotations annuelles des divers ordres d'enseignements doivent être relevées. Au total, ce n'est à rien moins qu'un million et demi de livres sterling que le chancelier de l'Université de Cambridge évalue les besoins actuels de cette grande institution.

L'accueil fait par la presse anglaise à l'appel de Lord Devonshire, les concours qu'ont rencontrés en ces dernières années les nouvelles universités anglaises, et en particulier celle de Londres, permettent de supposer que l'Angleterre intellectuelle ne fermera pas l'oreille à l'appel solennel que lui adresse Cambridge.

E. L.

Hongrie.

Enseignement primaire. — Nous avons exposé dans la *Revue* du 15 janvier 1905 le projet de loi de M. Berzeviczy qui apportait des modifications notables à la charte de l'enseignement primaire hongrois, tel que la loi de 1868 l'avait établi. Dans le projet de M. Berzeviczy, il s'agissait surtout d'exercer une surveillance plus stricte sur les écoles où la langue de l'enseignement n'est pas le magyar ; d'astreindre les instituteurs des nationalités à acquérir la connaissance de la langue officielle du pays dans les écoles normales primaires entretenues par les confessions et de leur imposer cet enseignement de telle façon que les élèves, à la fin de leurs études, sachent s'exprimer en hongrois. Le projet organisait également les commissions d'examen pour les différents brevets et le traitement des instituteurs nommés par l'État et par les communes. A cause de la crise politique qui a sévi de janvier 1905 jusqu'à la constitution du cabinet actuel (8 avril 1906), le projet Berzeviczy fut retiré du bureau de la Chambre. M. Albert Apponyi en prenant le portefeuille de l'instruction publique avait à cœur de faire aboutir certaines réformes reconnues urgentes. Il vient de présenter un nouveau projet dont la discussion se poursuit actuellement à la Chambre. Disons d'abord que ce projet ne touche en rien au droit des différentes confessions ou nationalités auxquelles appartiennent la plus grande partie des écoles primaires. Comme précédemment, il leur accorde la fondation et l'entretien des écoles, même dans les contrées où la langue de l'enseignement n'est pas le hongrois. Nous ne pouvons pas assez insister sur ce point capital, car à chaque nouveau projet de loi sur l'enseignement primaire, les journaux mal informés écrivent que le gouvernement veut priver les différentes nationalités de l'usage de leur langue et leur *imposer* la langue magyare ! Or, il n'y a rien de plus faux. L'Etat hongrois respecte toutes les langues employées dans les écoles des nationalités ; il permet de fonder des écoles à volonté, mais la langue hongroise étant la langue officielle, il veut avec raison qu'elle soit *également* enseignée et qu'on n'inculque pas aux enfants la haine de la race dominante. Il a d'autant plus de raisons d'exiger cet enseignement que la langue hongroise est indispensable à quiconque veut occuper un emploi public. C'est uniquement dans ce sens

qu'il faut entendre les paroles de M. Apponyi disant : « Dans ce pays, c'est le Hongrois qui domine ». Cela veut dire que les enfants des différentes nationalités ne peuvent espérer prendre une part quelconque à la direction des affaires du pays que s'ils savent le hongrois et s'ils sont animés du désir de contribuer au bien-être, au développement intellectuel du pays. L'Etat va même plus loin. Il subventionne, au besoin entretient les écoles des nationalités, si elles font preuve de bonne volonté dans l'enseignement de la langue hongroise. On voit que ces procédés n'ont rien de commun avec ceux employés en Prusse.

Le projet de loi élaboré par M. Apponyi sauvegarde ainsi le droit des nationalités qui leur est acquis depuis la loi libérale d'Eötvös. Il relève aussi sensiblement le traitement des instituteurs de l'Etat. A partir du 1er juillet 1907 il sera réglé d'après le tableau suivant:

Traitement de début. . .	1.200	1.100	1.000	couronnes (1).
Après 5 ans de service. .	1.600	1.500	1.400	»
» 10 » . .	1.800	1.700	1.600	»
» 15 » . .	2.000	1.900	1.800	»
» 20 » . .	2.200	2.100	2.000	»
» 25 » . .	2.400	2.300	2.200	»
» 30 » . .	2.600	2.500	2.400	»

A ces traitements, fixés selon l'importance des villes ou des communes, s'ajoutent partout soit un logement en nature — au moins deux pièces avec cuisine, jardin et dépendance — soit une indemnité de logement variant de 200 à 500 couronnes. Les institutrices ont le même traitement que les instituteurs. Et puisqu'en Hongrie, tous les employés de l'Etat touchent, après trente ans de services, *le traitement complet*, moins l'indemnité de logement, il est permis d'affirmer que les instituteurs magyars n'auront rien à envier à leurs collègues des autres pays.

Le même projet impose aux confessions et aux communes l'obligation de donner à leurs instituteurs le même traitement. Certains hauts ecclésiastiques grecs-orthodoxes et députés trouvent que c'est aller trop loin, mais le gouvernement emploiera tous les moyens dont il dispose pour assurer à ces fonctionnaires une vie plus en harmonie avec leurs fonctions qu'ils ne l'ont eu jusqu'ici. En effet, le projet stipule que si la question des traitements n'est pas réglée de la part des confessions jusqu'à 1910, ce sera l'Etat qui se chargera de combler la différence, mais il exigera, en retour, une observation plus stricte des lois sur l'enseignement primaire, il veillera par ses inspecteurs à ce que les écoles ne soient pas des foyers de haine contre le gouvernement et à ce qu'on ne se serve pas de livres qui excitent la discorde entre les différentes nationalités et les diverses religions (*La loi, aujourd'hui votée, entrera en vigueur le 1er juillet*).

Rapport officiel du ministère de l'Instruction publique. — Le ministère vient de publier à l'usage des députés son rapport sur l'Etat des écoles en 1905 (*Magyarország közoktatásügye az 1905 évben*, Budapest, Athenaeum, 1906. — 172 p. 4o). Malgré la crise très grave, les

(1) La couronne = 1 fr. 05.

bureaux ont continué régulièrement leurs travaux. Dans chaque branche de l'enseignement on constate des améliorations. Nous relevons les plus importantes. La Faculté de médecine de Budapest reçoit un nouvel hôpital; l'Ecole polytechnique de Budapest, le seul établissement hongrois où les ingénieurs soient formés, trop étroitement installée dans ses anciens bâtiments, sera transférée à Bude, où les nouvelles constructions sont commencées et activement poussées sur des terrains spacieux et isolés. — Le stage d'un an pour les candidats au professorat ne se fera plus uniquement au lycée annexe de l'Ecole normale de Budapest, mais dans différents lycées de la capitale et de la province. Ces stagiaires recevront une indemnité de 1.000 couronnes dans la capitale, de 800 couronnes en province; les professeurs qui les dirigeront, 300 couronnes. — Les futurs professeurs de français ont été envoyés soit en France, soit en Suisse pour suivre les cours de vacances (Nous pouvons ajouter que depuis 1906 plusieurs professeurs en activité de service ont obtenu un congé d'un an avec traitement complet pour suivre les cours à l'Université de Paris, pour se familiariser avec la nouvelle méthode d'enseignement des langues vivantes). — L'internat est à peu près inconnu en Hongrie. Cependant la ville de Szeged en fait construire un pouvant recevoir 200 élèves, principalement du sud de la Hongrie d'où les familles serbes et allemandes enverront leurs enfants pour apprendre le hongrois dans ce milieu essentiellement magyar. Le gouvernement a accordé une forte subvention à cette entreprise. — Le nombre des écoles d'enseignement secondaire s'élève maintenant à 200 dont 168 gymnases et 32 écoles réales. Les premiers sont en majorité confessionnels, les dernières appartiennent à l'Etat. — L'enseignement primaire, surtout dans les écoles fondées par l'Etat et par les communes hongroises, se développe à souhait. Le point noir est ici la négligence des nationalités qui ont 3.248 écoles, mais dans lesquelles l'enseignement du hongrois laisse à désirer, à tel point que dans 1.340 on n'a obtenu aucun résultat sous ce rapport. La nouvelle loi Apponyi doit porter remède à cet état défectueux. — L'Etat a particulièrement soin des cours industriels, agricoles et commerciaux qui — selon les milieux — complètent l'enseignement primaire et donnent une instruction pratique aux garçons et aux jeunes filles. L'enseignement primaire supérieur de celles-ci montre des progrès constants; à défaut de lycées de jeunes filles — il n'y a qu'un établissement dans la capitale qui porte ce nom — il existe de nombreux cours secondaires où les jeunes filles peuvent recevoir un enseignement qui leur permette d'aborder les hautes études.

Le rapport fait encore ressortir les résultats obtenus dans les écoles de dessin, dans l'enseignement des enfants anormaux, pour l'examen desquels on a fondé un laboratoire psychologique confié à la direction du Dr Paul Ranschburg bien connu dans le monde savant. Le rapport constate, en outre, le développement des musées, des bibliothèques et des différents cours des beaux-arts qui se sont multipliés dans ces dernières années.

Toutes ces données sont accompagnées de tableaux statistiques très minutieux qui offrent le plus haut intérêt.

I. Kont.

L'École normale et les Facultés

« Un élève de l'Ecole normale supérieure » a adressé à la *Revue internationale de l'enseignement* un article fort intéressant, mais qui appelle quelques rectifications et commentaires que je voudrais présenter brièvement aux lecteurs de la *Revue*.

1. Mon jeune contradicteur nous dit qu'il a passé quatre années en rhétorique supérieure et qu'il ne le regrette pas. Je souhaite, sans l'espérer, qu'il n'en vienne jamais à éprouver ce regret. Il est encore tout à la joie d'avoir été admis au « foyer » de la rue d'Ulm. Mais il y a d'autres foyers universitaires en France, et si l'ambition des candidats était moins exclusive, ceux qui font aujourd'hui quatre ou cinq rhétoriques pourraient entrer dans les Facultés — et ensuite dans la vie active — trois ou quatre ans plus tôt. Ce serait tout bénéfice et pour eux-mêmes et pour le pays. M. Alfred Croiset a dit très justement des rhétoriques supérieures, et le ministre a redit après lui : « Les élèves s'y attardent au détriment de leur propre culture et des Facultés ». Que ces rhétoriques empiètent sur le domaine des Facultés, l'attribution d'une demi-licence aux élèves qui en sortent le prouve surabondamment. Que les Facultés puissent s'adapter à la préparation de l'examen ou du concours des bourses, rien ne le démontre mieux que les succès récents de la Faculté des lettres de Poitiers qui, en deux ans, a présenté au concours deux candidats et les a fait recevoir l'un et l'autre après une seule année de séjour à la Faculté ; l'un de ces boursiers avait préalablement redoublé sa rhétorique, mais l'autre était entré dans l'enseignement supérieur aussitôt après son baccalauréat. Dans l'enquête au sujet de la réforme de la licence, que le ministère vient de publier, la plupart des Facultés protestent une nouvelle fois contre les empiétements des rhétoriques supérieures. A tout le moins est-il indispensable de limiter le temps que les élèves passent dans ces classes. Six Facultés (Bordeaux, Lille, Lyon, Montpellier, Poitiers, Rennes) demandent formellement un an de scolarité effective dans l'enseignement supérieur avant la bourse de licence. Pour l'organisation de cette année préparatoire, je ne puis que renvoyer au rapport inséré en 1906 dans cette *Revue* (p. 127) sous le titre de : « Organisation dans les Facultés des lettres d'une année d'études préparatoires d'enseignement supérieur ». Il y est répondu par avance à tous les doutes et à toutes les objections du correspondant de la *Revue*.

2. On me fait conclure à la nécessité de « supprimer l'Ecole pour rendre la vie aux Facultés de province ». Je n'ai rien dit de pareil (1) et ne veux rien supprimer. L'Université de Paris a hérité des locaux de la rue d'Ulm, je n'y contredis pas ; mais la nouvelle Ecole n'est plus concentrée dans ces locaux, elle est aussi au Musée pédagogique, elle est dans les salles de conférences, les laboratoires et les bibliothèques d'études de la Sorbonne. Non seulement les conférences de préparation professionnelle et pédagogique ne se font pas toutes dans la maison de la

(1) Je n'ai pas dit non plus que les treize cents étudiants que la Sorbonne prépare aux fonctions de l'enseignement étaient fiers de « porter le titre de normalien », ni que l'Ecole de Paris « doit » rester le collège de l'élite des boursiers nationaux, etc.

rue d'Ulm, mais elle abrite en partie la préparation dite scientifique, que le nouveau régime attribue en propre aux Facultés. L'enseigne de la porte est aujourd'hui mensongère, et elle est dangereuse, car elle établit aux yeux du public une différence factice entre l'Ecole normale de l'Université de Paris et celles des Universités des départements.

3. Etant donné que les boursiers parisiens et les provinciaux sortent du même concours, et que les premiers de la liste ont le droit de choisir, s'il leur plait, une Faculté de province, il est inadmissible que ceux qui choisissent Paris jouissent seuls des avantages de l'article 23 de la loi militaire ; c'est d'ailleurs ce que le Conseil de l'Université de Paris a lui-même reconnu, en demandant que l'article 23 s'applique, comme l'équité l'exige, à tous les boursiers de licence.

4. On n'empêchera pas assurément que Paris soit Paris ; mais nous avons le droit de réclamer de l'Etat qu'il n'accumule pas à Paris toutes les ressources. Comment peut-on écrire que « les municipalités et les conseils généraux *ont le devoir* de créer des chaires, des bibliothèques, des laboratoires », pour constituer des Ecoles normales en province alors que l'Etat fait tous les frais de celle de Paris ! Les étudiants de philosophie, nous dit-on encore, ont dix professeurs à la Sorbonne, sans compter ceux du Collège de France et de l'Ecole des Hautes Études. C'est beaucoup trop. Il vaudrait évidemment mieux qu'il y en eût quelques-uns de moins à Paris et quelques-uns de plus dans les départements. Nous ne voulons déposséder personne, mais il serait équitable qu'au fur et à mesure des vacances d'emplois, on fît profiter la province des crédits disponibles. Il y a trop de professeurs à Paris dans tous les ordres d'études : « On aboutit ainsi, me disait un des maîtres de l'enseignement historique à la Sorbonne, à une spécialisation excessive, et nos étudiants ne savent à qui entendre ». M. Ferdinand Lot a établi, avec chiffres à l'appui, que Paris absorbe à lui seul plus de la moitié du revenu total de l'enseignement supérieur français, « état de choses véritablement monstrueux, et dont aucun autre pays n'offre l'équivalent ».

5. On s'apitoye sur le sort des étudiants pauvres qui sont nommés boursiers en province, tandis que les riches peuvent rester à Paris sans bourse. Mais le ministre n'envoie de boursiers que dans les Facultés qu'il sait *dès maintenant* outillées pour les instruire ; ils s'y trouvent, pour travailler, dans de meilleures conditions qu'à Paris, suivant l'avis d'une des personnes les mieux à même de faire la comparaison, et ce n'est pas être bien exigeant que d'aspirer à voir toutes les Facultés de province dotées par l'Etat des enseignements et des ressources nécessaires pour la préparation d'une agrégation au moins.

6. En ce qui touche le nombre des boursiers de Paris, comment ne pas reconnaître qu'il est excessif, quand les Facultés de province n'ont eu cette année à elles toutes que 24 boursiers des lettres, contre 35 donnés à la seule Faculté de Paris ? On a fait l'an dernier à la province cette concession de supprimer les quelques boursiers qu'on attribuait à la Sorbonne en dehors des élèves de son Ecole normale ; nous en aurions été fort reconnaissants, car nous sommes habitués à nous contenter de peu, si du même coup on n'avait augmenté d'autant le nombre des élèves de l'Ecole ! Cette augmentation est d'ailleurs contraire au décret du 10 novembre 1903. Dans un document que la *Revue internationale* a publié, la Direction de l'enseignement supérieur établit que l'article 7 du décret

donne à l'Ecole normale de l'Université de Paris 156 places, soit par année 52 (sections des sciences et des lettres réunies), et ajoute en propres termes : « Le chiffre 52 *n'est donc pas un chiffre de transition* ». Et M. le ministre Bienvenu-Martin confirme cette interprétation : « Le nombre des élèves à admettre à l'Ecole en 1905 a été fixé à 52, *chiffre maximum* (d'après l'article 7) de chaque promotion ». Or, en 1906, la promotion a été de 57, et l'arrêté tout récent du 20 avril 1907 fixe également la promotion de 1907 à 57. Ces trois promotions seront réunies à l'Ecole l'année prochaine et formeront un total de 166 élèves, soit dix de plus que le décret ne permet d'en nommer. Nous souhaitons qu'on revienne un jour au chiffre des promotions de l'ancienne Ecole normale; mais, en attendant, nous demandons instamment qu'on respecte au moins l'article 7 du décret du 10 novembre 1903. Les représentants des Facultés au Conseil supérieur de l'instruction publique ont fait dans ce sens auprès du ministre des démarches réitérées qui, malheureusement, n'ont pas encore abouti. Nous ne nous lasserons pas de réclamer, car nous avons une foi inébranlable dans le triomphe final de notre juste cause.

L. Clédat.

Dijon

Séance solennelle de rentrée de l'Université de Dijon, le 8 novembre 1906. — La séance solennelle de rentrée de l'Université de Dijon a eu lieu le 8 novembre 1906. Le discours d'usage a été prononcé par M. J. Pionchon, chargé du cours de physique à la Faculté des sciences. M. Pionchon avait pris pour sujet : *Le progrès dans les sciences expérimentales*. Après avoir montré, par de curieuses citations de Montesquieu et de Diderot, combien les hommes même les plus éclairés du dix-huitième siècle prévoyaient peu les admirables progrès de la science contemporaine, M. Pionchon insiste sur la part considérable qu'ont eue, dans l'histoire des sciences au dix-neuvième siècle, l'imprévu, l'inattendu, les trouvailles du génie et les rencontres heureuses du hasard. « Ce qui étonne le plus, dit-il, quand on considère tout cela en philosophe, ce n'est pas tant ces merveilles en elles-mêmes et leur adroite utilisation que la façon dont elles ont été découvertes. Quelle ne serait pas notre fierté si tous ces prodiges étaient exclusivement le fruit des profondes méditations de quelques puissants théoriciens ou de la pénétrante intuition de quelques praticiens de génie ! Mais n'en déplaise à notre orgueil, c'est là un point sur lequel notre science doit se résigner à connaître un peu de modestie, car la plupart des grands hommes auxquels il est d'usage de faire honneur de ces inventions les ont tout bonnement rencontrées d'aventure et reçues en don gracieux de ce grand thaumaturge, de cet obligeant bon génie, de ce prestigieux découvreur de faits nouveaux qui se nomme : le hasard !

« Effectivement, la pile, la connaîtrions-nous sans le hasard qui plaça sous les yeux de Galvani les tressaillements d'une grenouille excitée par la décharge d'une machine électrique, et sans l'étonnement qu'en conçut

l'opérateur, par suite de l'ignorance où il était du phénomène de l'influence électrique, étonnement qui le poussa à répéter et varier cette observation et à en imaginer une théorie, dans la discussion de laquelle le génie de Volta fut conduit à examiner les propriétés des chaînes conductrices et à les trouver, dans certains cas, douées de forces électromotrices ?

« La possibilité de faire coopérer les métaux et, plus généralement, les corps que nous appelons conducteurs, aux phénomènes électriques, la connaîtrions-nous sans le hasard qui révéla à Grey qu'un bouchon de liège fixé à l'extrémité d'un tube de verre participait à l'électrisation de ce dernier et y faisait participer les cordes de chanvre ou de métal qu'on y suspendait ?

« Le rôle capital d'isolants joué par les corps non conducteurs, la nécessité de donner de tels corps comme supports aux conducteurs pour permettre à ces derniers de participer aux phénomènes électriques, les connaîtrions-nous sans le hasard qui apprit un jour à ce même physicien qu'un cordon de soie accidentellement rompu ne pouvait indifféremment être remplacé, comme support d'un conducteur, par un fil de métal ?

« La notion de capacité électrique, celle de la décharge oscillante d'un condensateur, d'où procède l'excitateur des ondes herziennes, les posséderions-nous sans le hasard auquel Musschenbrock dut la stupéfiante découverte de la bouteille de Leyde ?

« L'étonnante augmentation de conductibilité électrique que les limailles métalliques éprouvent sous l'influence des ondes électriques nées d'étincelles oscillantes, et la non moins étonnante disparition de cette conductibilité par le simple effet d'un choc, le prodige en un mot du tube radioconducteur, les connaitrions-nous sans le hasard qui fit intervenir une étincelle électrique dans les essais de Branly relatifs aux variations de conductibilité des corps pulvérulents par l'effet de changements de pression ?

« Et l'électro-aimant, cette pièce maîtresse de tout appareil électromécanique, et, en particulier, de tout récepteur télégraphique, n'est-il pas un produit du hasard qui, plaçant un jour une aiguille aimantée à proximité du circuit d'une pile, la montra à Œrstedt soumise, de la part du circuit, à une action directrice ? N'est-ce pas en répétant et variant cette expérience qu'Arago remarqua l'aimantation produite sur le fer par un courant électrique ?

« Ainsi, dans le domaine des sciences expérimentales, toute découverte capitale amenant l'esprit humain à la connaissance de ce que Diderot appelait un nouveau centre de lumière ne semble pouvoir être faite, comme nous le montrent ces exemples et nombre d'autres, qu'à une double condition, savoir : d'une part, la réalisation d'un concours d'objets et de circonstances favorables à la production d'un fait nouveau ; d'autre part, la présence, en face de ce fait, d'un observateur attentif et avisé, capable d'en être frappé et intéressé, adroit à en retrouver, pour les reproduire à volonté, les conditions déterminantes, ingénieux à en varier les manifestations, habile à en déduire les principales conséquences. Or, dans la plupart des cas, c'est le hasard qui non seulement crée les circonstances productrices du fait nouveau, mais lui encore qui place en face d'elle l'observateur capable de les remarquer et d'en tirer parti ».

Dans d'autres circonstances, les savants ne trouvent pas ce qu'ils cherchent ; mais ils aperçoivent ce qu'ils ne cherchaient pas. « Tel, dit M. Pionchon, un prospecteur qui, sondant un placer pour y découvrir des diamants, y rencontrerait un filon d'or ou, chose tout aussi précieuse, une mine de charbon.

« L'histoire de la Science est pleine de ces méprises heureuses qui sont bel et bien des jeux du hasard. La Chimie, à ses débuts, n'est-elle pas née de la recherche chimérique de la pierre philosophale ? Et parmi les premiers progrès de la Mécanique, n'en est-il pas qui sont dus à l'illusoire poursuite du mouvement perpétuel ? Et la Géométrie ne doit-elle rien aux fameuses tentatives de quadrature du cercle, de duplication du cube et de trisection de l'angle ?

« Pour trouver, la première condition est de chercher, car c'est dans la recherche, n'importe laquelle, que se rencontrent ces combinaisons d'objets et de phénomènes insolites qui peuvent donner des résultats imprévus et, partant, des faits nouveaux instructifs et féconds. Toute recherche, à ce point de vue, est bonne ; tout motif de recherche est légitime, qu'il procède de la simple curiosité, des fantaisies de l'imagination, du besoin d'appuyer un raisonnement, du désir de contrôler une hypothèse, de la répugnance à admettre une théorie régnante, de l'ambition de fonder une théorie nouvelle, de l'esprit de foi en des principes ou des tendances négatrices d'un esprit critique. Faraday était surtout un chercheur mu par des idées préconçues, et il ne craignait pas d'avouer que souvent il cherchait l'absurde. L'absurde d'aujourd'hui est, en effet, dans bien des cas, la découverte de demain. Aussi, ne décourageons pas les rêveurs, les enthousiastes, même les illuminés et les possédés de la folie des recherches » !

M. Pionchon ne voudrait cependant pas que l'on tirât de ces observations des conclusions qui seraient contraires à sa propre pensée : « On aurait tort cependant de tirer des réflexions précédentes cette conclusion fataliste que le progrès scientifique est chose absolument accidentelle, capricieuse et soustraite de notre part à toute action favorable.

« Si le rôle du hasard dans ce progrès est, comme nous venons de le voir, très considérable, et en quelque sorte inévitable, notamment en électricité où nous lui devons tout, car nulle part ailleurs la matière de la science n'est plus artificielle et plus éloignée du cours naturel des choses; si nous devons tant compter sur des associations d'objets et des combinaisons de phénomènes étranges et inattendues que seule notre action sur la nature peut occasionner, n'est-ce pas justement une raison pour nous de ne point demeurer, dans le monde des phénomènes, de simples spectateurs inertes et indifférents, mais, bien au contraire, de provoquer et de favoriser, par notre active collaboration, ces heureuses rencontres d'objets et ces concours suggestifs d'événements dont la probabilité de réalisation demeurerait, sans notre intervention, pratiquement réduite à zéro !

« Mettons, si vous voulez, que l'avenir de la science soit un peu comme une loterie ! Prétendrons-nous gagner à ce jeu sans y prendre des billets ? Bien au contraire, notre devoir sera de mettre tous nos soins à nous y assurer les chances de réussite les plus nombreuses et les plus grandes !

« Les billets de cette loterie, pour une nation, ce sont les laboratoires

et les salles de cours de ses universités, et, plus généralement, tous les établissements où, pour un motif quelconque, on met en œuvre l'outillage scientifique et où l'on manie des phénomènes d'une façon attentive et réfléchie, c'est à-dire avec une intelligente curiosité, jointe à un sens critique instruit et avisé.

« Un beau jour, dans un de ces laboratoires, un Sainte-Claire Deville, remarquant la décomposition de l'eau par un morceau de platine incandescent, découvre la dissociation ꞏ ouvre à la chimie générale les profondes perspectives de la statique chimique; un autre jour, un Berthelot, réalisant dans l'œuf électrique la combinaison directe de l'hydrogène avec le carbone, lance la chimie organique dans la voie de la synthèse où l'attendent des progrès incessants et un développement illimité ; un autre jour, un Pasteur, frappé des singularités de la cristallisation de certains sels doubles de sodium et de potassium et jeté, à cette occasion, dans des réflexions sur la dissymétrie de constitution de nombreuses matières organiques, entreprend l'étude méthodique des fermentations, et fait pénétrer la biologie générale de la médecine dans le monde merveilleux de la microbiologie. Plus près de nous, voici Lippmann, imaginant la photographie des couleurs, Moissan réalisant la synthèse du diamant et créant la chimie du four électrique. Branly découvrant la radio-conduction, Becquerel et Curie entrant dans le domaine plein de nouveautés déconcertantes de la radio-activité... C'est un nouveau discours que je devrais commencer ici, si j'entreprenais de rappeler, même par simple énumération, toutes les découvertes de premier ordre que la science doit aux laboratoires de nos universités et de nos grandes écoles. » M. Pionchon souhaite que la science soit de mieux en mieux outillée, que les laboratoires se multiplient, que l'Etat et l'initiative privée ne cessent d'augmenter les ressources mises à la disposition des savants. Il termine en montrant quel exemple nous donnent à ce point de vue l'Allemagne et les Etats-Unis : « Le type des nations où la recherche scientifique est organisée en fonction d'Etat est la puissante Allemagne, où la vie universitaire a une si grande extension et une si forte vitalité. Mais voici que la jeune, ardente et opulente Amérique du Nord nous donne l'exemple de ce que peut de son côté l'initiative privée quand elle sait être à la fois généreuse et intelligente : là, en effet, des milliardaires qui se font un devoir d'être philanthropes et amis des sciences sont, par l'effort de leurs prodigieuses libéralités en faveur des universités, en voie d'élever leur patrie à une place rivale de celle de l'Allemagne, lui permettant ainsi d'aspirer à un véritable impérialisme scientifique ! »

Statistique des étudiants et des examens pour l'année 1905-1906.

Etudiants : Faculté de droit, 543 ; Faculté des sciences, 131 ; Faculté lettres, 151 ; Ecole de médecine et de pharmacie, 130. Total général : 955 étudiants.

Examens : Faculté de droit, 611 ; Faculté des sciences, 412 ; Faculté des lettres, 701 ; Ecole de médecine et de pharmacie, 133. Total général : 1.857 examens.

En ce qui concerne l'Ecole de médecine et de pharmacie, M. le docteur Testut, professeur à la Faculté de médecine de Lyon, président de la dernière session d'examen de doctorat, s'exprimait ainsi dans son rapport à

M. le ministre de l'Instruction publique : « Il nous paraît regrettable que les étudiants en médecine de Dijon ne puissent rester plus longtemps dans un centre universitaire qu'ils aiment précisément parce qu'on s'occupe d'eux et qu'ils y font d'excellentes études, et peut-être ferait-on œuvre utile en songeant à la transformation, dans un avenir plus ou moins prochain, de l'Ecole actuelle en une Ecole de plein exercice ».

Cours de vacances. — Les cours de vacances de l'Université de Dijon ont été suivis par 117 étudiants étrangers (71 hommes et 46 dames) se répartissant ainsi : Angleterre, 35; Allemagne, 23 ; Russie, 17 ; Autriche-Hongrie, 15; Suisse, 13; Etats-Unis, 7 ; Hollande, 3; Italie, 1 ; Bulgarie, 1.

Assemblée générale des membres de la Société des Amis de l'Université de Dijon. — Le mercredi 20 janvier 1907, à 5 heures du soir, les membres de la Société des *Amis de l'Université de Dijon* se sont réunis en assemblée générale à la Faculté de droit, sous la présidence de M. Bailly, doyen de la Faculté de droit, vice-président de la Société, assisté de M. Vialay, notaire honoraire, trésorier, et de M. Cornereau, juge suppléant au Tribunal civil, membre de l'Académie de Dijon, secrétaire.

Après avoir présenté les excuses de plusieurs membres de la Société empêchés d'assister à l'assemblée générale et remercié les membres qui ont répondu à la convocation du comité, M. Bailly a donné lecture du rapport qui doit être soumis chaque année à l'assemblée générale. Voici quelques extraits de ce rapport.

« *Chaires et cours nouveaux.* — Notre Société continue à contribuer pour moitié, c'est-à-dire 3.000 francs, au traitement du professeur d'histoire de la Bourgogne et de l'Art bourguignon. Vous n'avez pas oublié que, grâce au bienveillant concours du Conseil général de la Côte-d'Or, nous avons pu créer, il y a quelques années, une chaire ayant pour objet cet enseignement vraiment régional et qui s'imposait, pour ainsi dire, à l'Université de Bourgogne — Nous avons maintenu la subvention allouée à l'Université pour le cours d'Histoire des Institutions politiques modernes si brillamment professé à la Faculté de droit, et pour l'Institut œnologique et agronomique de Bourgogne. — La combinaison qui nous avait permis, l'année précédente, de subventionner le cours d'Histoire de la Révolution en Bourgogne ne pouvant être maintenue le jour où la chaire d'Histoire de la Bourgogne et de l'Art bourguignon était pourvue d'un professeur titulaire, nous avons dû renoncer à contribuer aux dépenses de ce nouvel enseignement. Mais une fois encore, notre président est venu faire preuve de l'intérêt sympathique qu'il porte à notre Université et il a généreusement versé à celle-ci les 1.000 francs que notre caisse ne pouvait plus lui fournir. Le cours d'Histoire de la Révolution a donc été continué : s'il n'est plus une fondation de la Société des *Amis de l'Université*, il est une création du président de notre Société et nous avons un peu le droit de rattacher à notre œuvre son existence. »

« *Subventions aux bibliothèques, musées, laboratoires et publications.* — C'est ici, plus encore peut-être que partout ailleurs, que notre

tâche serait vaste si les ressources ne nous faisaient pas défaut. Malheureusement, jusqu'à présent c'est une partie de notre programme que nous avons dû toujours négliger. L'Université possède enfin une bibliothèque digne d'elle : professeurs et étudiants ont à leur disposition des salles de travail spacieuses, bien éclairées, qu'ils réclamaient depuis longtemps ; le nombre des volumes qu'ils peuvent consulter s'accroît tous les ans et cependant que d'achats d'ouvrages, que d'abonnements aux périodiques ne peuvent être effectués faute d'argent ! Qu'il serait utile à notre bibliothèque de recevoir chaque année une allocation extraordinaire de 1.000 ou 1.500 francs que lui verseraient de généreux amis. Les crédits que l'Etat alloue à l'Université pour ses laboratoires sont des plus modestes ; là également des ressources extraordinaires seraient bien nécessaires. »

Après la lecture de ce rapport, M. Vialay, trésorier, a fait connaître la situation financière de la Société au 31 décembre 1906. A cette date l'actif net de la Société était de 11.124 fr. 95.

La Société des Amis de l'Université de Dijon a organisé pendant l'hiver 1906-1907 les conférences suivantes : 22 janvier 1907, M. Lambert, professeur à la Faculté des lettres : *Les étudiants étrangers à Dijon* ; 29 janvier 1907, M. Pasquier, professeur au lycée : *Théodore de Banville prosateur*; 5 février 1907, M. Moulin, professeur à la Faculté de droit : *Le Congrès panaméricain de Rio de Janeiro et l'esprit du droit international américain*; 19 février 1907, M. Jobert, professeur à la Faculté des sciences : *Les poisons de l'intelligence* ; 26 février 1907, M. le Dr Michaut, professeur à l'Ecole de médecine et de pharmacie : *Procédés modernes d'épuration et de stérilisation des eaux d'alimentation* ; mars 1907, M. C. Jullian, professeur au Collège de France : *Alise et ses fouilles*.

Université de Paris

(*Du rapport de M. Bouché-Leclercq au Conseil de l'Université, nous extrayons les passages qui suivent, en regrettant de ne pouvoir faute de place le reproduire en entier*).

La loi qui a accompli la séparation des Eglises et de l'Etat a entraîné, par une conséquence inéluctable, la suppression de la Faculté de Théologie protestante, qui cesse d'exister comme institution d'Etat. Ses représentants au Conseil de l'Université, dans la séance du 23 juillet dernier, attristée par la mélancolie des adieux, ont pris congé de leurs collègues et échangé avec eux les témoignages d'une sympathie qui les suivra dans leur retraite. On se plaît à espérer que la Faculté de Théologie protestante, un legs de l'Alsace abandonné à regret par l'Etat, renaîtra demain comme institution privée. L'Université de Paris, en se désintéressant de l'enseignement dogmatique, a pu recueillir dans les programmes de la Faculté des lettres, grâce à l'adjonction de chaires nouvelles, la partie scientifique de l'enseignement confié jusqu'ici à la Faculté de Théologie, c'est-à-dire l'histoire du christianisme depuis les origines jusqu'à nos jours et la philologie hébraïque.

La Faculté de médecine a perdu, le 23 juillet 1906, son doyen honoraire, qui devait être professeur honoraire à partir du 1er novembre. La réputation de M. *Brouardel* comme médecin-légiste d'une science consommée, professeur dévoué à son enseignement, doyen aimé de ses collègues et des étudiants, esprit libéral et bienveillant, est de celles qu'on pourrait dire consacrées par le suffrage universel. Il a été remplacé dans la chaire de Médecine légale par M. *Thoinot,* nommé par décret du 27 juillet 1906.

Le professeur de Clinique des maladies des voies urinaires, M. *Guyon,* a été admis, sur sa demande, au cadre des professeurs honoraires à partir du 1er novembre 1906. Pour apprécier la valeur de ses travaux, il suffit de dire qu'il est memhre de l'Académie de médecine depuis 1878 et de l'Académie des sciences depuis 1892. Il a été remplacé dans sa chaire par M. *Albarran*, nommé par décret du 27 juillet 1906.

Un chaire nouvelle de Clinique thérapeutique, qui portera dans son titre de « fondation du duc de Loubat » le nom du généreux donateur, chaire créée par décret du 22 décembre 1905, a été confiée conformément au désir exprimé par M. le duc de Loubat, à M. *Robin,* qui a été installé officiellement le 1er février 1906.

Un accident tragique, survenu le 19 avril 1906, a enlevé à la Faculté des sciences un professeur qui y était entré déjà illustre et qui eut à peine le temps de jouir d'une renommée soudainement acquise, mais méritée par les longues recherches d'où est sortie la découverte du radium, M. *Pierre Curie.* La Faculté a voulu que son souvenir y fût pieusement conservé et son enseignement continué par celle qui avait été non seulement la compagne de sa vie, mais sa collaboratrice, associée à ses travaux et à son enseignement comme chef des travaux pratiques de physique. Sur la proposition unanime du Conseil de la Faculté, un arrêté ministériel en date du 15 mai 1906 a chargé Mme *Curie* docteur ès sciences, d'un cours de physique à la Faculté.

M. *Riban,* professeur adjoint, a été admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite et nommé professeur honoraire, à partir du 1er novembre 1906, par décret du 30 mai 1906. L'enseignement auquel il avait suffi, en donnant tout son temps aux conférences et aux travaux pratiques de laboratoire, a été partagé entre deux chargés de cours complémentaires : M. *Lebeau,* docteur ès sciences, pour la chimie minérale; M. *Urbain,* docteur ès sciences, pour l'analyse qualitative et quantitative ; leur enseignement comportant de part et d'autre des leçons et des travaux pratiques.

La Faculté des lettres a été cruellement éprouvée au cours de l'année scolaire 1905-1906. Le 10 novembre 1905, M. *Rambaud* était terrassé par une maladie qui ne lui laissait plus que le vague espoir de remonter dans sa chaire et de mourir sur la brèche. Comme sénateur, comme ministre de l'Instruction publique, il avait donné à la politique une part de sa vie ; mais celle qu'il a faite à l'étude et à l'enseignement de l'histoire a été assurément la plus paisible et peut-être la plus féconde en satis-

factions. Il laisse une œuvre considérable qui s'étend de l'histoire byzantine à l'histoire moderne des peuples slaves, et lui assure l'honneur d'avoir on peut dire inauguré en France l'étude des langues et de l'histoire de l'Europe orientale.

La mort de M. *Beljame*, survenue le 18 septembre 1906, a été plus imprévue et non moins regrettée. (Voir le discours de M. Croiset, *Revue* du 15 octobre 1906 et l'ouverture du cours de M. Legouis, *Revue* du 15 février 1907).

M. Lantoine, trahi par ses forces, s'est retiré, suivi dans sa retraite prématurée par les souhaits affectueux de tous ses collègues. Il a été suppléé d'abord par délégation, à la fin de l'année scolaire 1905-1906, puis remplacé, à partir du 1er novembre 1906, par M. *Uri*, docteur ès lettres, qui, comme secrétaire des conférences, était depuis de longues années l'auxiliaire et le collaborateur de M. Lantoine.

M. *Buisson* a été remplacé dans la chaire de la Science de l'Education par M. *Durkheim*, et M. *Monod* par M. *Pfister* comme professeur d'Histoire du moyen âge.

Durant l'année scolaire 1906-1907, en raison du congé accordé à M. *Gebhart*, professeur des littératures de l'Europe méridionale, une partie de son enseignement, celui de la littérature italienne, sera professée par M. *Henri Hauvette*, professeur à l'Université de Grenoble, chargé du cours, et l'autre branche, la littérature hispano-portugaise, sera représentée d'une façon permanente et définitive, par un cours complémentaire de création nouvelle, confié à M. *Martinenche*. Le cours de littérature allemande, durant le congé accordé à M. *Ernest Lichtenberger*, professeur titulaire, sera fait par M. *Henri Lichtenberger*, remplacé lui-même dans sa maitrise de conférences par M. *Basch*, professeur à la Faculté des lettres de Rennes. Le cours d'histoire de l'art moderne, durant le congé accordé à M. *Rolland*, sera professé par M. *Laloy*, docteur ès lettres. La Faculté s'est chargée de pourvoir par ses propres moyens à l'enseignement momentanément délaissé par M. *Schirmer* (conférence de géographie), mis en congé sur sa demande pour l'année scolaire 1906-1907.

Deux cours professés par des professeurs-adjoints ont été transformés en chaires magistrales : chaire d'Histoire moderne et contemporaine, dont M. *Denis* est devenu titulaire par décret du 1er avril 1906 ; chaire des Sciences auxiliaires de l'histoire, dont M. *Langlois* a été investi par décret du 21 août 1906. De même, le professeur-adjoint de littérature grecque, M. *Amédée Hauvette*, est devenu titulaire de la chaire de Poésie grecque, vacante depuis la mort du regretté professeur *Decharme*. M. *Lalande*, chargé de conférences de Logique et méthodologie des sciences à la Faculté, durant l'année scolaire 1904-1905, a été nommé maître de conférences par arrêté du 1er octobre 1906.

Plus large encore est la part faite aux créations nouvelles, destinées les unes à compléter des enseignements déjà représentés dans la Faculté, les autres à recueillir, sous pavillon neutre, une partie de l'enseignement dispensé naguère, à titre confessionnel, par la Faculté de théologie protestante. La série s'ouvre au début de l'année scolaire 1905-1906 par la fondation, sous les auspices et aux frais des gouvernements généraux d'Indo-Chine et de Madagascar, d'un cours d'Histoire coloniale confié à M. *Cultru*

Elle se continue par la création, relatée plus haut, d'un cours de littérature hispano-portugaise, professé par M. *Martinenche*. A l'enseignement de la philosophie se rattache le cours de philosophie du moyen âge par M. *Picavet*, secrétaire du Collège de France ; à l'enseignement existant de l'histoire de l'art le cours de l'histoire de l'art chrétien au moyen âge confié à M. *Mâle*, docteur ès lettres, chargé de cours. La philologie et littérature sémitiques sont maintenant représentées par M. *Lods*, docteur ès lettres, précédemment chargé de cours à la Faculté de théologie protestante. Enfin, l'histoire du christianisme, enseignement repris par l'Université comme objet d'études scientifiques, occupera désormais, à la Faculté des lettres, un professeur titulaire, M. *Debidour*, nommé par décret du 14 septembre 1906 professeur de l'histoire du christianisme dans les temps modernes, et deux chargés de cours, M. *Rébelliau* pour l'histoire de la littérature et des idées chrétiennes depuis le XVII[e] siècle, et M. *Guignebert* pour l'histoire du christianisme, origines et moyen âge.

La Faculté des lettres voit ainsi réaliser une partie de ses vœux. S'il est une ombre à ce tableau, c'est le souci éveillé chez les chargés de cours et maîtres de conférences par la disproportion croissante entre leur nombre et le nombre des chaires magistrales, disproportion qui diminue d'autant leurs chances d'avancement.

L'Ecole supérieure de pharmacie et le Conseil de l'Université ont à regretter la perte de M. *Prunier*, professeur de pharmacie chimique, directeur de la pharmacie centrale des hôpitaux, membre de l'Académie de médecine. Au cours de sa longue carrière universitaire, M. Prunier a consciencieusement enseigné, par la parole et par la plume, une science à laquelle ses travaux ont fourni d'importantes contributions.

On est en droit de rattacher au corps enseignant, sans abus de logique, le service des bibliothèques.

Chaque Faculté ou Ecole a, dans les locaux qu'elle occupe, sa bibliothèque particulière. Les Facultés des sciences et des lettres, réunies dans la Sorbonne, y ont — abstraction faite des livres répartis dans les laboratoires — leur bibliothèque commune, la plus considérable de toutes, qui porte pour cette raison le titre quelque peu inexact de « Bibliothèque de l'Université ».

La bibliothèque de l'Université voit s'accroître d'année en année le nombre des lecteurs et le chiffre des prêts consentis tant aux étudiants qu'aux professeurs. Le mouvement total de l'année scolaire 1905-1906 a porté sur 453.549 volumes, contre 363.086 l'année précédente. Sur ce nombre, 439.124 ont été communiqués dans la salle de lecture à 131.861 lecteurs, et 14.425 prêtés à 1.041 emprunteurs. Du 1[er] novembre 1905 au 1[er] novembre 1906, la bibliothèque s'est enrichie d'environ 12.000 volumes ou brochures, dont 2.892 inscrits sur le registre des dons. Grâce au zèle vigilant du conservateur, M. *Chatelain*, la liste des acquisitions a été publiée dans neuf bulletins mensuels autographiés et des collections de périodiques complétées par la tête. Pour se tenir au cou-

rant du mouvement scientifique et littéraire, la bibliothèque aurait besoin de crédits plus larges. Près des deux tiers de son budget sont absorbés par les abonnements aux périodiques et les suites des ouvrages en cours de publication. Enfin, si elle voit approcher le moment où la place manquera pour les livres, elle constate aussi, dès à présent, que les 300 places de la salle de lecture ne suffisent plus à sa clientèle. Il y a là un inconvénient sérieux, qui a déjà attiré l'attention du Conseil, dont le remède est à trouver.

La bibliothèque de la Faculté de droit, riche d'environ 85.000 volumes, souffre, elle aussi, du manque d'espace : elle en est aux expédients pour placer les volumes nouveaux. Il est d'autres inconvénients auxquels il serait sans doute plus facile de remédier : le bruit des pas sur un parquet dépourvu de linoléum, et une ventilation excessive, qui pourrait être atténuée par des clôtures placées entre la salle de lecture et les magasins attenants.

A la Faculté de médecine, la bibliothèque se trouve à l'étroit avec ses 170.000 volumes, et cependant elle signale bien des lacunes à combler, surtout en périodiques. Elle a pu néanmoins profiter cette année de la liquidation de l'Institut international de bibliographie pour acquérir des séries de revues et d'ouvrages introuvables dans le commerce. Enfin, son catalogue, faute de personnel, reste en souffrance. Je me hâte d'ajouter que, sur ce dernier point, elle a obtenu satisfaction, et que le ministère de l'Instruction publique a bien voulu lui allouer une subvention opportune sur le budget de 1907.

A la bibliothèque de l'Ecole supérieure de pharmacie, l'inconvénient maintes fois signalé est l'insuffisance et l'installation défectueuse du chauffage.

Les divers organes du corps universitaire sont si complexes, et, si l'on y ajoute tous les établissements d'Etats ou libres, où l'enseignement supérieur est donné en dehors de l'Université, dans la vaste cité parisienne, l'ensemble est si dispersé, que, sur l'initiative du Conseil municipal et par les soins d'une commission mixte, un bureau de renseignements scientifiques a été installé à la Sorbonne en 1903. Pour nos nationaux comme pour les étrangers, ce bureau, dirigé par le D[r] Blondel, a été un centre d'information rapide et précise, de plus en plus fréquenté. Sur le nombre des consultants, qui dépasse 9.000 pour l'année écoulée, les étrangers figurent pour un tiers environ. La mission chinoise et la délégation des étudiants portugais ont fait officiellement une visite au bureau.

Une innovation à signaler, c'est la publication par le bureau d'une édition complète et illustrée d'un annuaire de « l'Université de Paris et des établissements parisiens d'enseignement supérieur » pour l'année scolaire 1906-1907, contenant les programmes sommaires des cours et des renseignements divers. Cette brochure, dont la publication n'aura grevé d'aucuns frais le budget de l'Université grâce aux ressources fournies par une publicité intelligente, sera envoyée à 5.000 exemplaires à l'étranger, comme propagande en faveur de l'enseignement supérieur parisien. Le reste de l'édition servira à remplacer le « Livret de l'étudiant » et à répondre aux nombreuses demandes qui arrivent quotidiennement du dehors.

L'avantage évident qu'il y a à devancer le plus possible l'ouverture des cours entraîne cependant quelques inconvénients. Les mutations de personnel et les modifications apportées aux programmes des cours postérieurement à la publication de l'annuaire rendent celui-ci inexact sur divers points. Pour les nominations et mutations dans le personnel, force est bien de laisser une marge à l'imprévu ; mais il y aurait peut-être avantage à supprimer les sujets des cours, du moins pour les « cours publics » de la Faculté des lettres, qui, étant en dehors de la marche tracée par les programmes d'études, exigent un plan médité à loisir. En demandant à un professeur, quatre ou cinq mois à l'avance, le sujet du cours de l'année suivante, on ne peut vraiment exiger qu'il se prive du bénéfice de la réflexion et se sente lié par une formule donnée souvent à la hâte, alors qu'il est tout entier à ses occupations présentes. Les diverses branches d'enseignement sont assez distinguées par les titres des chaires pour que l'on puisse se dispenser de préciser davantage; et, au surplus, ce qui attire l'étudiant étranger, c'est moins le sujet défini du cours prochain que le renom du professeur.

Le nombre total des étudiants immatriculés dans les diverses Facultés et écoles de l'Université de Paris, se monte, pour l'année scolaire 1905-1906, à 14.610, parmi lesquels les étrangers comptent pour 1.855 unités, soit une proportion de 12,6 p. 100. La comparaison avec les années précédentes fait constater d'abord une augmentation de 148 unités sur la statistique de l'année scolaire 1904-1905. Le total actuel atteint presque au niveau maximum enregistré il y a dix ans (14.654 en 1895-1896). Mais la comparaison révèle aussi une évolution constante, qui se trahit par une diminution progressive du nombre des étudiants en médecine et en pharmacie, et par une augmentation, progressive aussi, des étudiants en droit, en sciences, et en lettres, augmentation qui porte principalement sur les étudiants — et, pour la Faculté des lettres, sur les étudiantes — de nationalité étrangère.

Le nombre des étudiants en droit atteint le chiffre formidable de 6.180, en augmentation de 94 unités sur l'année précédente. L'augmentation porte pour plus de deux tiers sur les étudiants étrangers, et, parmi eux, sur les Roumains et les Russes, ces derniers se partageant presque également entre les deux sexes.

A la Faculté de médecine, la population scolaire (3.124 étudiants, dont 383 étrangers et étrangères) accuse à la date du 1er octobre 1906, une diminution de 25 unités. C'est la continuation du mouvement signalé plus haut, qui détourne peu à peu d'une carrière aléatoire et présentement encombrée un certain nombre de candidats.

L'augmentation du nombre des étudiants a été très sensible à la Faculté des sciences. Ce nombre est monté en un an de 1.610 à 1.799, c'est-à-dire de 11,73 p. 100. Comme partout, et même plus qu'ailleurs, la majorité des étrangers (226 sur 336) sont originaires de Russie. Il est à désirer qu'à l'affluence croissante des élèves de la Faculté dans ses laboratoires corresponde une augmentation proportionnelle du nombre des préparateurs et des chefs de travaux pratiques.

Le nombre des étudiants immatriculés à la Faculté des lettres en 1905-1906 est de 2.357, dont 711 étrangers et étrangères, celles-ci en majorité originaires de Russie et préparant le certificat d'études françaises. Il est en augmentation de 257 unités sur l'année précédente.

La suppression, décidée en principe, du diplôme de pharmacien de 2e classe a amené, depuis 1898, une diminution constante, particulièrement sensible en 1905-1906, du nombre des étudiants, qui de 1.318 est tombé à 1.150, dont 26 étrangers. Le nombre des examens, surtout de fin d'année, a fléchi dans des proportions plus grandes encore. Il a été de 1.662. En revanche, la proportion des ajournés diminue également et les notes obtenues sont plus satisfaisantes.

La Faculté de droit a appliqué pour la première fois deux réformes importantes, et il est intéressant d'en constater le résultat. L'extension à deux années de l'enseignement de l'économie politique n'a pu avoir encore de répercussion sur l'aboutissement lointain de ces études au doctorat ès sciences politiques et économiques institué en 1895. La loi militaire qui a supprimé le privilège attaché au diplôme de docteur ne devant produire son plein effet que dans cinq ans, il faut attendre avant d'asseoir sur les faits un pronostic raisonné. La licence, enrichie de conquêtes faites sur le doctorat, n'en paraîtra peut-être que plus désirable. En tout cas, dès à présent et pour d'autres causes, on constate une préférence de plus en plus marquée pour le doctorat ès sciences politiques et économiques, au détriment du doctorat juridique, qui est, par excellence, la constatation de solides études de droit. L'écart va cette année de 337 aspirants pour l'un à 220 pour l'autre.

La Faculté de médecine se loue beaucoup du succès des cours de l'Institut de médecine coloniale et de l'Institut de médecine légale et de psychiatrie, en un mot, de tout ce qui peut élever les docteurs en médecine au-dessus du niveau commun et les attacher à des vocations spéciales. Il en va de même des travaux de laboratoire et des cours facultatifs, de plus en plus fréquentés, mais surtout par les étrangers, qui y figurent dans la proportion de 799 contre 216 Français. On a dit plus haut que la Faculté considère la diminution du nombre des étudiants comme un symptôme favorable de réaction contre une opinion trop répandue, qui tient le doctorat en médecine pour un diplôme à la fois fructueux et facile à obtenir.

L'émotion soulevée par le décret du 25 juillet 1906, instituant un « certificat d'études médicales supérieures », est en voie d'apaisement. Le sens de la mesure sera mieux compris quand ce certificat aura été défini « certificat d'admissibilité à l'agrégation » (Cf. *Revue* du 15 mai 1907).

La collaboration de la Faculté des sciences et de la Faculté des lettres en matière de baccalauréat m'autorise à présenter ici quelques observations concernant cette tâche commune.

En attendant que l'examen de fin d'études secondaires soit rendu à l'enseignement secondaire et cesse d'être un grade d'enseignement

supérieur sous le nom de baccalauréat, il n'est pas inutile de signaler les difficultés que suscite à chaque instant la stricte application des règlements anciens et nouveaux sur la matière. Ces difficultés se multiplient avec le nombre des formes diverses de l'examen, le nombre des examinateurs dans chaque jury, et, pour l'Université de Paris spécialement, avec l'afflux croissant des candidats. La transaction, très louable en soi et même imposée par les circonstances, qui a introduit dans les jurys d'examen une majorité de professeurs de l'enseignement secondaire, a créé des scrupules nouveaux, et, pour tenir compte de ces scrupules, les règlements sont devenus trop souvent inapplicables.

L'article 4 du décret du 31 mai 1902 décide que « les professeurs en exercice de l'enseignement secondaire siégeant dans les jurys ne peuvent examiner les élèves de l'établissement auquel ils appartiennent ». C'est, on le comprend du reste, une concession faite aux défiances présumées de l'enseignement libre, et non une marque de défiance de l'Etat envers *ses* professeurs. Mais, en pratique et à Paris, il est matériellement impossible de distribuer des milliers de candidats en séries (de 30 environ) telles qu'il n'y ait jamais rencontre entre un des cinq ou six examinateurs et un des élèves du lycée où il enseigne. Cela serait impossible, même si les candidats étaient obligés de déclarer, en s'inscrivant, à quel établissement ils appartiennent. Or, cette obligation ne leur est pas imposée, et, si elle l'était, ce pourrait être déjà pour les esprits défiants que l'on s'efforce de ménager matière à soupçon. L'origine du candidat ne se révèle qu'en séance, par l'examen du livret scolaire, qu'il n'est pas non plus obligé de présenter. Peut-on alors dessaisir un examinateur, qui a déjà corrigé l'épreuve écrite, et renvoyer à un autre jury le candidat dont il n'a peut-être même pas été le professeur, mais qui appartient à *son* lycée ? Ce serait pourtant la seule solution compatible avec le règlement. Que l'on passe outre, l'examen est entaché d'irrégularité : il peut et même doit être annulé, sur recours soit du Recteur, soit de la partie intéressée. Un pourvoi de ce genre a provoqué, au mois de décembre dernier, une enquête, et le Conseil de l'Université, substitué depuis la loi du 10 juillet 1896 au Conseil académique comme juge de ces litiges, aurait peut-être été amené à faire droit à la demande en nullité et à casser les décisions successives de deux jurys d'examen, si la réclamation avait été formulée dans le délai légal de dix jours. A cette occasion, le Conseil a émis, à l'unanimité, dans sa séance du 29 décembre 1905, le vœu que l'article 4 du décret sus-mentionné soit rapporté.

Ce n'est pas la seule prescription que l'on pourrait classer sous la rubrique « précautions inutiles ». En fait de réglementation, tout ce qui est superflu est nuisible. Le livret scolaire est une institution excellente en théorie et donnant d'assez bons résultats en pratique. Mais il était peut-être superflu d'obliger (article 10 du décret du 31 mai 1902) les examinateurs à certifier, par la signature de leur président, qu'ils l'ont consulté. On a voulu donner aux intéressés cette certitude par une preuve qu'un logicien trouverait encore insuffisante. Mais c'est le cas de dire que l'on crée la défiance en la prévoyant, et, en fin de compte, cette précaution prise contre les examinateurs tourne au détriment des candidats malheureux. Les signatures présidentielles qui s'accumulent sur un livret scolaire témoignent d'autant d'échecs successifs et ôtent une part de leur effet utile aux appréciations, bienveillantes en leur banalité, qu'apporte le livret.

On peut faire une observation analogue à propos des cotes, dont les chiffres s'enflent à chaque réforme du baccalauréat. Je n'irai pas jusqu'à dire que nous regrettons les boules d'autrefois, qui sont encore de bon usage aux mains de nos collègues du droit et de la médecine ; mais l'expérience a démontré qu'au-dessus du maximum 20, ce n'est plus le jugement qui agit, ce sont les coefficients. Ces hautes cotes ont leur utilité dans les concours de nos grandes écoles, où il faut classer par ordre de mérite un grand nombre de candidats : au baccalauréat, elles nuisent aux candidats en grossissant aussi les déficits et les faisant apparaître tels que l'indulgence des juges n'ose plus les combler.

Enfin, pour exprimer un sentiment que je crois partagé par tous les professeurs de l'Université, je dirai que la surcharge des programmes — même après la répartition des matières entre divers baccalauréats — tend à donner à l'examen un caractère encyclopédique. Il y a tel baccalauréat qui exige la collaboration de six examinateurs (autant que le doctorat ès lettres) pour la première partie et de quatre pour la seconde. Et vraiment, il y a une sorte de contradiction à convoquer tant de spécialistes pour constater des connaissances qui, chez la moyenne des candidats, ne peuvent être que superficielles. Ces considérations n'ont point échappé sans doute aux rédacteurs mêmes des programmes : seulement, ils ne se sont pas senti la force de réagir contre l'esprit public, qui n'apprécie les études secondaires qu'en vue du baccalauréat et jugerait inutiles toutes celles qui ne seraient pas représentées dans ce microcosme.

Délivrées de cet *ingratus labor*, les Facultés des sciences et des lettres pourront consacrer tout leur temps à l'enseignement et aux examens qui sont de leur ressort. On peut dire que, dès à présent, l'enseignement scientifique et littéraire est en pleine et féconde activité. C'est même le grand nombre des étudiants laborieux et méritants qui fait trouver bien restreint en comparaison le nombre des élus qui ne peut être dépassé aux concours d'agrégation. C'est un regret qu'éprouvent surtout les juges de ces concours et qui alarment leur conscience au point de leur faire regarder comme une délivrance — le mot a été dit — l'exemption de ce redoutable office. Le Conseil de l'Université ne peut que consigner ici l'expression d'un vœu et s'incliner devant les raisons budgétaires qui en ajournent la réalisation.

Il est au moins un genre d'encouragement ou de récompense que la Faculté des lettres, avec des crédits moins parcimonieusement mesurés, pourrait accorder aux candidats à l'agrégation qui apportent à l'examen pour le diplôme d'études supérieures, institué en 1895 pour l'histoire et la géographie, des mémoires dignes d'être publiés dans la « Bibliothèque de la Faculté des lettres de Paris ». Elle a fait imprimer, par décision prise en 1896, les « positions » de tous les mémoires présentés et admis, et, dans la bibliothèque de même format, quelques-uns de ces mémoires ainsi que des travaux élaborés en commun dans les conférences ou des travaux des professeurs eux-mêmes. La Bibliothèque a publié jusqu'ici 23 fascicules, dont le dernier (1906) atteint les proportions d'un gros livre. Maintenant que la présentation des mémoires est imposée à toutes les disciplines, il conviendrait d'augmenter les crédits et d'en assurer un emploi judicieux, dût-on exclure, s'il le faut, les travaux personnels des professeurs. Rien ne ferait plus d'honneur à l'Université tout entière et ne stimulerait davantage le zèle de nos étudiants.

La Faculté des lettres n'a pas été sans se préoccuper de la réforme de la licence ès lettres : elle a même été invitée officiellement par votre prédécesseur, Monsieur le Ministre, à donner son avis sur cette question, qui intéresse toutes les Universités de France et sur laquelle elles ont toutes été consultées. Qu'il y ait eu des divergences de vues, à Paris comme ailleurs, on pouvait s'y attendre et il est même bon qu'il en soit ainsi, chaque opinion pouvant apporter une suggestion utilisable pour les décisions futures. Il est probable que la suppression prochaine du pseudo-baccalauréat actuel modifierait sur certains points les solutions envisagées jusqu'ici comme possibles et qu'un dédoublement de l'examen de licence en deux étapes permettrait de restaurer la hiérarchie tripartite des grades. On rétablirait ainsi un baccalauréat conféré aux candidats ayant passé avec succès la première partie de l'examen, un baccalauréat qui serait réellement un grade universitaire consacrant des études d'enseignement supérieur.

C'est dans ce premier examen, partie commune à tous les programmes de licence, qu'il conviendrait de placer une épreuve portant sur une au moins des langues classiques. Sans usurper le droit de parler au nom de la Faculté des lettres, je pense que la très grande majorité de ses professeurs verrait avec regret ouvrir l'accès du doctorat ès lettres — et, par là, du professorat d'enseignement supérieur — à des licenciés dépourvus de toute connaissance des langues anciennes, même du latin, hors d'état, par conséquent, de puiser aux sources mêmes les éléments de l'histoire de la civilisation, à quelque point de vue qu'on l'étudie, de la civilisation non seulement de l'antiquité classique, mais du moyen âge et des temps modernes jusque passé le XVIIe siècle : disons même, jusqu'à nos jours, si l'on tient compte de l'histoire ecclésiastique. La thèse latine ayant cessé d'être obligatoire pour le doctorat ès lettres, c'est à la licence qu'il faut placer une barrière au moins aussi haute que celle qui garde l'entrée de l'Ecole des Chartes. Nous ne voudrions pas exposer au ridicule je ne dis pas un professeur, mais même un étudiant francais qui, inscrit aux cours d'une Université étrangère, serait obligé de se faire traduire le texte latin de son brevet d'immatriculation et de ses diplômes.

.... De la gestion financière du Conseil de l'Université, je mentionnerai en première ligne une affaire dirigée et conduite à bonne fin par la vigilance éclairée de son président, auquel le Conseil se plait à reporter tout le mérite des succès obtenus au cours de négociations épineuses. Déjà, l'an dernier, le Conseil se préoccupait du transfert sur un terrain plus vaste de l'Institut de chimie appliquée. La vente des propriétés des Dames de Saint-Michel, situées rue d'Ulm, offrait une occasion qu'il fallait saisir, sous peine de la voir échapper pour toujours. M. le Vice-recteur avait obtenu de l'Etat et de la ville de Paris une contribution aux dépenses projetées, contribution à parts égales formant un total de 3 millions. Restait à fixer l'étendue des terrains à acquérir et la part contributive de l'Université. Le Conseil, approuvant les propositions de son président, a eu l'ambition de dépasser, en vue de ménager l'avenir, et même de doubler ou peu s'en faut (17.775 mètres carrés) la mesure strictement nécessaire à l'Institut de chimie (9.000 mètres carrés). D'ores et déjà, une part des terrains acquis (1.000 mètres carrés) est rétrocédée

au prix coûtant (133.000 francs) à l'Institut océanographique qu'y doit élever, en bordure de la rue Saint-Jacques, S.A.S. le prince de Monaco. Les excédents de dépenses, au delà des subventions consenties par l'Etat et la ville de Paris, seront supportés par le budget de l'Université, la charge étant allégée pour elle par les libéralités du prince de Monaco, lequel a bien voulu ajouter au prix de son terrain une subvention de 167.000 francs dont elle pourra disposer *ad nutum*. L'Université adresse l'hommage de sa reconnaissance au prince généreux qui lui assure ainsi et la certitude de faire honneur à ses engagements et le voisinage d'un établissement scientifique avec lequel elle entretiendra les plus cordiales et les plus utiles relations.

Le décès de M. Raphaël Bischoffsheim (20 mai 1906), de celui que notre président, interprète des regrets unanimes du corps entier, a appelé « notre premier bienfaiteur », a ouvert une question d'ordre budgétaire qui appelle à bref délai une solution. Par testament en date du 16 avril 1900 et codicille du 13 décembre de la même année, M. Bischoffsheim 1° lègue à l'Université de Paris la somme de 2 500.000 francs payable dans les deux mois de son décès ; 2° lègue de même à ladite Université la propriété de tous les accroissements et augmentations mobilières et immobilières que le testateur aura faits à l'observatoire de Nice et à ses succursales, depuis le 15 novembre 1899 (date de l'acte de fondation) jusqu'au jour du décès ; 3° met à la charge de sa succession les dépenses courantes de l'observatoire durant le mois du décès et les onze mois qui suivront, y compris les dépenses non encore réglées à l'époque du décès, telles que constructions, instruments, impressions, etc.

Jusqu'ici, les dépenses de l'observatoire ont été couvertes par M. Bischoffsheim, et elles le seront encore, jusqu'au 1er mai 1907, par sa succession. Mais l'Université, tenue de placer le capital légué en rentes sur l'Etat ou en valeurs analogues, n'en tirera qu'un revenu de 75.000 francs environ, revenu notablement inférieur à la moyenne des dépenses annuelles de l'observatoire, qui se montent pour l'exercice 1906 à 110.000 francs. Réduire ces dépenses au-dessous de 100.000 francs serait compromettre le fonctionnement et la situation acquise de l'observatoire. Dans ces conditions, l'Université de Paris espère que l'Etat voudra bien réaliser l'espoir sous-entendu du généreux défunt en allouant à l'observatoire une subvention annuelle de 25.000 francs.

En matière d'examens, le Conseil s'est préoccupé de la situation fâcheuse que crée pour les candidats ajournés à la session de juillet-août la nouvelle loi militaire, laquelle avance au 10 octobre la date de l'incorporation précédemment fixée au 15 novembre. On ne peut ni ouvrir la session d'examens avant le 1er juillet sans désorganiser l'enseignement dans les lycées et les Facultés, ni ouvrir la session suivante à la fin de septembre sans réduire à six semaines et rendre illusoire une nouvelle préparation des candidats, pour ne rien dire des professeurs, qui, convoqués presque en totalité, verraient leurs vacances abrégées du même coup. En conséquence, le Conseil, dans sa séance du 26 mars, a émis le vœu « que les « étudiants incorporés au début d'octobre soient autorisés par les chefs « de corps à venir subir leurs examens aux dates réglementaires, la « durée de cette absence entrant en compte dans les trente jours de « permission qu'aux termes de la loi les militaires peuvent obtenir pen- « dant leur présence sous les drapeaux ».

Le Conseil a eu par contre, et à maintes reprises, la satisfaction de voir l'Université de Paris, cette mère de toutes les universités du monde entier, comblée d'hommages empressés qui ne s'adressaient pas seulement à son héritage de souvenirs. L'année scolaire 1905-1906 a été particulièrement féconde en manifestations spontanées de ces sympathies. Au mois de novembre 1905, c'est l'invitation de la jeune Université de Melbourne, qui va fêter son cinquantième anniversaire ; au mois de janvier 1906, l'invitation au Congrès de chimie appliquée devant avoir lieu à Rome en avril ; au mois de mars l'invitation de l'Université d'Aberdeen, qui célébrera en septembre son quatrième centenaire ; celle de l'Association des médecins de langue française de l'Amérique du Nord, qui appelle à son troisième congrès, à réunir en juin au Canada, un délégué de la Faculté de médecine ; celle de l'Université de Londres, qui, émule de ses aînées, recherche les encouragements de la mère commune (voir la *Revue* du 15 juin et du 15 juillet 1906) et dont les délégués viendront renouveler à Paris, à la Pentecôte prochaine, l'échange des sympathies si hautement affirmées à Londres ; c'est le salut de l'Université de Paris porté à l'Université d'Utrecht par M. le professeur Pinard, invité à faire une conférence par la dite Université ; c'est le salut par télégramme de l'Université de Gênes, en forme d'action de grâces à l'escadre française envoyée à Naples « en mission de piété et amour ». Partout, l'Université de Paris a été dignement représentée et honorée avec une cordialité affectueuse dans la personne de ses délégués. Ces hommages, elle sait qu'ils lui sont venus de nations amies de notre pays, qu'elle a été honorée non seulement comme Université, mais comme Université française par excellence, et elle en éprouve une joie patriotique.

Le Conseil a aussi encouragé, dans la mesure de ses moyens, les voyages d'études organisés par l'Association franco-scandinave ; il a réparti entre les candidats les plus aptes à en tirer profit les bourses de voyages mises à sa disposition par les fondations de Rothschild, Armand Colin, et par la générosité, plus large encore cette année, de M. Albert Kann ; il a ouvert les cours de la Faculté des lettres à des « lecteurs » professant en langue étrangère et étendu les échanges de thèses avec les Universités étrangères ; il a autorisé les docteurs étrangers qui tiennent leur diplôme de l'Université de Paris à porter, comme insigne de leur grade, une épitoge à trois rangs d'hermine aux couleurs de la ville de Paris, leur patrie intellectuelle : bref, il a conscience d'avoir fait tous ses efforts pour collaborer à la concorde internationale.

Je ne saurais mieux terminer ce rapport qu'en ramenant notre pensée sur nos amis du dedans et en leur adressant l'expression de notre gratitude. Nous en avons beaucoup, qui se sont groupés en « Société des Amis de l'Université », association fondée le 10 décembre 1898 et reconnue d'utilité publique par décret du 21 juin 1899. Elle n'exclut ni les professeurs ni les étudiants, et le zèle qu'elle déploie mériterait que sa croissance fût aussi continue qu'elle a été rapide. Des divers modes de son activité, conférences et subventions, les subventions ont été particulièrement utiles aux diverses Facultés, et le total se monte à 10.600 francs (1).

(1) Droit : 2.000 francs ; — Médecine : 3.000 francs ; — Sciences : 4.700 francs ; — Pharmacie : 900 francs.

J'ai déjà eu l'occasion de signaler les libéralités qui, sous forme de fondations permanentes ou de subventions, ont accru les ressources de l'Université. Cette année aussi, une femme généreuse, Mme J.-P. Lemonnier, a fait don à la Faculté de médecine d'une somme de 200.000 fr., dont le revenu sera employé aux recherches, bactériologiques et autres, de pathologie expérimentale. Cette donation, en date du 17 mars 1906, a été acceptée, aux conditions susdites, par décret du 25 mai. Le Conseil de l'Association française pour l'avancement des sciences a accordé une subvention de 3.000 francs au cours de physique céleste professé à la Faculté des sciences par M. Puiseux (mars 1906). Les laboratoires de la Faculté des sciences ont reçu une collection d'hydraires, donnée par M. Lonquéty, qui a montré une fois de plus sa sollicitude pour le laboratoire de Wimereux en ajoutant au don de la collection susdite un terrain contigu au laboratoire et une somme de 10.000 francs pour frais de construction ; une précieuse collection de foraminifères et une bibliothèque d'ouvrages spéciaux données au laboratoire de géologie par les héritiers de M. Ch. Schlumberger ; pour le même laboratoire, une riche collection de fossiles primaires recueillis en Bolivie et donnés par M. Alfred Dereims. Les laboratoires de Fontainebleau et de Roscoff ont employé les subventions de la Société des Amis de l'Université à l'acquisition d'instruments de précision.

Les bibliothèques n'ont pas été oubliées. Celle de la Faculté de médecine a reçu à titre gracieux 6.440 ouvrages (thèses et autres) offerts par des établissements et des donateurs dont les noms figurent dans le rapport annuel de M. le doyen. La Faculté des lettres considère comme lui étant particulièrement utiles les collections d'ouvrages dont la bibliothèque de l'Université a été enrichie par divers donateurs, S.A.S. le prince Albert de Monaco, Mme Alfred Rambaud, Mlle Kœnig, M. Th. Conzelmann, la Columbia University de New-York et la nouvelle Carnegie Institution de Washington. Elle entrera bientôt en possession de la « collection Beljame », léguée par testament de notre regretté collègue et nous apportant sa dernière pensée. Ces dons, de valeur très diverse, sont égaux par l'intention.

Note sur la crise de la linguistique

Au numéro de la *Revue critique* du 29 avril 1907 (p. 335), dans un article de M. le professeur Bourciez consacré au compte rendu d'un ouvrage de M. Dauzat (*Essai de méthodologie linguistique dans le domaine des langues et des patois romans*), on lit les déclarations suivantes :

« En ce qui concerne l'évolution physiologique des sons, je crois bien que la théorie du moindre effort explique les faits — je ne dis pas toujours, mais du moins, dans une large mesure... »

« Pour moi, la loi du moindre effort — qu'on l'appelle de ce nom, ou bien encore « principe d'économie », dénomination que quelques-uns préfèrent — reste capitale : elle se retrouve et se vérifie à tous les étages, pour ainsi dire, de la linguistique, elle est ce qui dirige l'évolution. »

Rien ne saurait être plus net et rien ne saurait être plus juste. Il faut fermer volontairement les yeux à la lumière pour méconnaître des vérités aussi évidentes. Voilà vingt-cinq ans que, pour ma part, j'en fais résonner tous les échos, ce qui ne veut pas dire que j'en aie été l'initiateur : avant moi et auprès de moi, les grammairiens de l'école que l'on peut appeler l'école française n'ont, pour la plupart, cessé de les proclamer, d'en conserver la tradition et d'en reconnaître la suprême valeur. Dans tous les cas, l'adhésion de M. Bourciez est un fait trop important pour que ses amis scientifiques ne le mettent pas en pleine lumière et n'en tirent pas l'excellent parti qu'il convient.

PAUL REGNAUD.

A la Sorbonne

Le 29 avril 1907, a eu lieu à la Sorbonne, sous la présidence de M. Liard, une réunion du Comité de patronage des Etudiants étrangers.

M. Delcassé a été nommé président à l'unanimité, en remplacement de M. Casimir-Périer.

A cette occasion, M. Mellon, secrétaire général du Comité, a prononcé les paroles suivantes :

Messieurs,

C'est une des tristesses de la vie que cette obligation où nous sommes de poursuivre quand même notre route sans pouvoir nous arrêter pour nous recueillir, ne fût-ce qu'un instant, auprès des tombes qui viennent de se fermer. Il y a à peine six semaines que nous avons rendu les derniers devoirs à la dépouille mortelle de notre président, de M. Casimir-Périer, et nous voici déjà revenus pour élire son remplaçant. Son remplaçant ? Non, je me trompe. La plume a trahi ma pensée. On ne remplace pas un président tel que fut M. Casimir-Périer, on ne peut que lui donner un successeur et je suis certain que celui sur lequel vont se porter vos suffrages, quel qu'il soit, quelles que soient son autorité et sa valeur, n'accepterait pas d'autre titre.

C'est dans la séance du 26 janvier 1897 que M. Gréard, prenant la parole au nom de tous ses collègues, assurait M. Casimir-Périer de nos sentiments de reconnaissance pour l'honneur qu'il faisait au Comité en acceptant de diriger ses travaux.

Depuis lors, plus de dix ans se sont écoulés, dix ans pendant lesquels notre président n'a rien négligé pour favoriser le développement de l'œuvre que vous poursuivez et je ne doute pas que vous n'excusiez la liberté que je prends, si, en ce moment et en ma qualité de secrétaire général, me faisant l'interprète de vos sentiments, je rends un hommage pieux à sa mémoire.

Je ne me crois pas autorisé par la cordialité des rapports qui unissaient le président du Comité et son secrétaire général à empiéter sur un terrain qui m'est étranger et je ne me hasarderai pas à faire l'éloge d'un président qui, après avoir passé par les plus hautes charges de l'Etat, rentra dans la vie privée et sut encore s'imposer à la reconnaissance de

ses concitoyens par la dignité d'une retraite dont les loisirs furent consacrés à tant d'œuvres d'intérêt général et notamment à celles de la défense nationale contre les pires fléaux qui désolent l'humanité : la tuberculose et l'alcoolisme. Mais s'il y a d'autres voix que la mienne pour dire le respect profond qu'inspirait M. Casimir-Périer par la loyauté, la franchise, la droiture de son caractère, je peux cependant, sans sortir du cadre étroit que me tracent mes fonctions, rappeler ici cette cordialité d'allure, cette simplicité de ton et de manières qui abaissaient les barrières et vous mettaient à l'aise. L'urbanité de M. Casimir-Périer était exquise. Il vous écoutait avec attention et dans l'examen des questions à résoudre, il n'apportait aucun parti pris. Son souci était moins de faire triompher ses vues personnelles que de trouver la solution la meilleure. Du reste, le protocole lui importait peu : il n'aimait ni la pompe ni le convenu ; et qui en douterait n'aurait qu'à se rappeler, dans sa grandeur morale née d'un contraste, la touchante cérémonie de Pont-sur-Seine, avec son modeste cortège de curés de village et de sapeurs-pompiers.

Laissez-moi donc aujourd'hui, je vous prie, exprimer toutes mes tristesses : j'ai eu, pendant dix années, des rapports trop suivis, trop constants — je pourrais dire presque quotidiens — avec M. Casimir-Périer pour n'avoir pas éprouvé de très amers regrets d'un départ qui me laisse isolé et presque désorienté. Je ne faisais rien sans lui demander son avis et lui, à son tour, ne prenait aucune décision nous intéressant, ne faisait aucune démarche sans me mettre au courant. Tout était, dans nos rapports, confiance et créance réciproques, avec, en plus, de son côté, le concours efficace d'une bonne volonté qui se dépensait sans compter.

Déjà trois ou quatre semaines avant sa mort, il m'avait prévenu de sa décision de renoncer à la présidence du Comité et, comme je le suppliais de vouloir bien continuer à me prêter au moins l'appui de son nom, il me répondit par une lettre qui est pour moi un précieux témoignage et une récompense. Il fit même plus : bientôt après, il m'écrivait de nouveau — c'était quatre jours avant sa fin — pour me donner un prochain rendez-vous : « Je vais mieux, me disait il, et nous pourrons nous voir bientôt ».

La mort qui l'a frappé nous a privés d'un guide sûr et dévoué. Je ne saurais assez le redire. Son nom était une sauvegarde et un talisman et c'est à lui que nous devons d'avoir heureusement surmonté les difficultés que nous avons parfois rencontrées sur la route.

En le rappelant ici, aujourd'hui, devant vous, je ne fais que rendre hommage à la vérité et acquitter une dette de reconnaissance.

Actes et Documents officiels

Arrêté instituant une Commission chargée de rechercher quelles modifications il y a lieu d'apporter dans l'organisation des études médicales, et nommant les membres de cette Commission (du 20 février).

Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

Arrête :

Art. 1er. Il est institué au ministère de l'Instruction publique une Com-

mission chargée de rechercher quelles modifications il y a lieu d'apporter dans l'organisation des études médicales.

Art. 2. Cette Commission est composée ainsi qu'il suit :

MM. Liard (Louis), vice-recteur de l'Académie de Paris, membre de l'Institut, *président*.

Lannelongue, sénateur, membre de l'Académie des sciences, *vice-président*.

Dubuisson, député, *vice-président*.

Bayet, directeur de l'enseignement supérieur, *secrétaire général*.

Abelous, professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Toulouse, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Arloing, professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lyon.

D'Arsonval, professeur au Collège de France, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine.

Barth, médecin des hôpitaux, secrétaire général de l'Association des médecins de la Seine.

Bazy, chirurgien des hôpitaux.

Bergonié, professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Bordeaux.

Bertrand, ancien directeur de l'Ecole principale du service de santé de la marine, à Bordeaux, inspecteur général du service de santé de la marine.

Bouchard, membre de la Commission de médecine du Comité consultatif de l'enseignement public, membre de l'Académie des sciences, membre de l'Académie de médecine.

Brocq, médecin des hôpitaux.

Calmette, professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lille, directeur de l'Institut Pasteur, à Lille.

Cazeneuve, député.

Chapuis, député.

Charpy, professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Toulouse.

Charrin, professeur au Collège de France.

Chautard, président du Conseil municipal de Paris.

Cornil, membre de la Commission de médecine du Comité consultatif de l'enseignement public, membre de l'Académie de médecine.

Dastre, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Paris, membre de l'Académie des sciences.

Debove, membre de la Commission de médecine du Comité consultatif de l'enseignement public, membre de l'Académie de médecine.

Delaunay, directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Poitiers.

Delbet, chirurgien des hôpitaux.

Delorme, directeur de l'Ecole d'application du service de santé militaire du Val-de-Grâce, membre de l'Académie de médecine.

Descoust, président de l'Association médicale mutuelle du département de la Seine.

MM. Dieulafoy, membre du Conseil de l'Université de Paris, membre de l'Académie de médecine.

Dignat, membre du Conseil général des sociétés médicales d'arrondissement de Paris et de la Seine, membre du Comité permanent de médecine professionnelle et de déontologie médicale.

Dubar, professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lille.

Ducor, président de la Société de médecine et de chirurgie pratiques, secrétaire de la Société centrale des médecins de la Seine, secrétaire général du Conseil général des Sociétés médicales d'arrondissement de Paris et de la Seine.

Dutard, président du Conseil général des Sociétés médicales d'arrondissement de Paris et de la Seine.

Faisans, médecin des hôpitaux.

Foveau de Courmelles, membre de la Société médicale des praticiens.

Gairal, président de l'Union des syndicats médicaux de France.

Gassot, président de l'Association du concours médical.

Gley, agrégé des Facultés de médecine, chef des travaux de physiologie à la Faculté de médecine de l'Université de Paris, membre de l'Académie de médecine.

Glover, secrétaire général du Comité permanent de médecine professionnelle et de déontologie médicale.

Grasset, professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Montpellier.

Guignard, membre de la Commission de médecine du Comité consultatif de l'enseignement public, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine.

Jeanne, membre du Conseil d'administration de l'union des syndicats médicaux.

Jungfleisch, membre de la Commission de médecine du Comité consultatif de l'enseignement public, membre de l'Académie de médecine.

Labbé, sénateur, membre de l'Académie des sciences, membre de l'Académie de médecine.

Lachaud, député.

Landouzy, membre du Conseil de l'Université de Paris, membre de l'Académie de médecine.

Le Gendre, médecin des hôpitaux.

Le Noir, médecin des hôpitaux.

Le Page, secrétaire général de l'Association générale des médecins de France.

Lereboullet, membre de l'Académie de médecine, président de l'Association générale des médecins de France.

Lucas-Championnière, chirurgien honoraire des hôpitaux, membre de l'Académie de médecine.

Magnan, membre de l'Académie de médecine.

Malherbe, directeur de l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie de Nantes.

Mesureur, directeur général de l'Administration générale de l'Assistance publique, à Paris.

MM. Millon, secrétaire général adjoint de l'Union des syndicats médicaux de France.
Mirman, directeur de l'hygiène et de l'assistance publiques au ministère de l'Intérieur.
Navarre, président de la 5e Commission du Conseil municipal de Paris.
Passerat, membre de la Fédération des médecins du Sud-Est.
Péchadre, député.
Pédebidou, sénateur.
Peyrot, sénateur, membre de l'Académie de médecine.
Pinard, membre de la Commission de médecine du Comité consultatif de l'enseignement public, membre de l'Académie de médecine.
Prenant, professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Nancy.
Quénu, président de la Société de chirurgie.
Reclus, membre de la Commission de médecine du Comité consultatif de l'enseignement public, membre de l'Académie de médecine.
Rénon, agrégé près la Faculté de médecine de l'Université de Paris, médecin des hôpitaux.
Reymond, sénateur.
Richard-Lesay, ancien président de la Fédération des médecins du Nord et du Pas-de-Calais.
Rotillon, ancien président du Syndicat des médecins de la Seine, membre du Conseil de surveillance de l'Assistance publique.
Roux, directeur de l'Institut Pasteur, membre de l'Académie des sciences, membre de l'Académie de médecine.
Strauss (Paul), sénateur.
Teissier, agrégé près la Faculté de médecine de l'Université de Paris, médecin des hôpitaux.
Vaillard, directeur de l'Ecole de santé militaire de Lyon, membre de l'Académie de médecine.
Vaquez, président de la Société de l'internat.
Viger, sénateur.
Widal, médecin des hôpitaux.

Sont nommés secrétaires : MM. Générès, chef du 1er bureau de la direction de l'enseignement supérieur; Verwaest, chef du 3e bureau de la direction de l'enseignement supérieur. M. Deborde, sous-chef au 1er bureau de la direction de l'enseignement supérieur, est nommé secrétaire adjoint.

Arrêté autorisant la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Bordeaux à organiser un enseignement dentaire (du 11 mars).

Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, vu la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine; vu le décret du 25 juillet 1893, relatif aux études pour le diplôme de chirurgien-dentiste; vu le décret du 31 décembre 1894, modifiant le décret du 25 juillet 1893, relatif aux études pour le diplôme de chirurgien-dentiste:

vu le décret du 14 février 1894, relatif aux droits à percevoir des aspirants au diplôme de chirurgien-dentiste ; vu le décret du 26 février 1907 ; vu la loi du 10 juillet 1896; vu les propositions de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Bordeaux; vu la délibération du Conseil de l'Université de Bordeaux, en date du 5 juin 1907 ; vu la loi du 27 février 1880 ; après avis de la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, arrête :

La Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Bordeaux est autorisée à organiser un enseignement dentaire dans les conditions prévues par les décrets des 25 juillet 1893, 14 février et 31 décembre 1894 et 26 février 1907.

Soutenances de thèses pour le doctorat ès sciences naturelles

Le lundi, 5 novembre 1906, M. Douvillé (Robert), professeur, a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *Esquisse géologique des Préalpes subbétiques (partie centrale).*

Deuxième thèse. — *Propositions données par la Faculté.*

M. Douvillé (R.) a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences, avec la mention *très honorable.*

Le lundi 12 novembre 1906, M. Lemoine (P.), professeur à la Sorbonne, a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *Etudes géologiques dans le nord de Madagascar.*

Deuxième thèse. — *Propositions données par la Faculté.*

M. Lemoine (P.), a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences, avec la mention *très honorable.*

Soutenance de thèses pour le doctorat ès sciences physiques

Le lundi 12 novembre 1906, M. Henriet (H.), chimiste à l'Observatoire de Montsouris, a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *Contribution à l'étude de l'air atmosphérique.*

Deuxième thèse. — *Propositions données par la Faculté.*

M. Henriet (H.) a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences, avec la mention *très honorable.*

Soutenance de thèses pour le doctorat ès sciences naturelles

Le mardi 20 novembre 1906, M. Semichon (Louis), attaché au laboratoire de Concarneau, a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *Recherches morphologiques et biologiques sur quelques Mellifères solitaires.*

Deuxième thèse. — *Propositions données par la Faculté.*

M. Semichon (Louis) a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences, avec la mention *très honorable*.

Soutenance de thèses pour le doctorat ès sciences mathématiques

Le samedi 24 novembre, M. Saint-Blancat, adjoint à l'observatoire de Toulouse, a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *Action d'une masse intramercurielle sur la longitude de la lune.*

Deuxième thèse. — *Propositions données par la Faculté.*

M. Saint Blancat a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences, avec la mention *très honorable.*

Soutenances de thèses pour le doctorat ès lettres

M. Dauzat a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Thèse complémentaire. — *Géographie phonétique d'une région de la Basse-Auvergne.*

Thèse principale. — *Essai de méthodologie linguistique dans le domaine des langues et des patois romains.*

M. Dauzat a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec mention *honorable*.

Le lundi 10 décembre 1906, M. Halphen (Louis), archiviste paléographe, ancien membre de l'Ecole française de Rome, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Thèse complémentaire. — *Etude sur les chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise.*

Thèse principale. — *Le comté d'Anjou au XI*e *siècle*

M. Louis Halphen a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention *très honorable.*

Soutenances de thèses pour le doctorat ès sciences physiques

Le lundi 3 décembre 1906, M. Dufour (A.), professeur au lycée Louis-le-Grand, a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants:

Première thèse. — *Sur les spectres de l'hydrogène.*

Deuxième thèse. — *Propositions données par la Faculté.*

M. Dufour (A.) a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences, avec la mention *très honorable.*

Le samedi 15 décembre 1906, M. Sommelet, préparateur à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris, a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *Recherches sur les éthers-oxydes à fonction complexe.*

Deuxième thèse. — *Propositions données par la Faculté.*

M. Sommelet a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences, avec la mention *très honorable.*

Soutenance de thèses pour le doctorat ès lettres

Le mercredi 19 décembre 1906, M. Méridier, agrégé des lettres, professeur de seconde au lycée de Sens, a soutenu devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *Le philosophe Thémistios devant l'opinion de ses contemporains.*

Deuxième thèse. — *L'influence de la seconde sophistique sur l'œuvre de Grégoire de Nysse.*

M. Méridier a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention *très honorable.*

Soutenance de thèses pour le doctorat ès sciences naturelles

Le vendredi 21 décembre 1906, M. Dubuisson, professeur au lycée de Dijon, a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *Contribution à l'étude du Vitellus.*

Deuxième thèse. — *Propositions données par la Faculté.*

M. Dubuisson a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences, avec la mention *très honorable.*

Soutenances de thèses pour le doctorat ès lettres

Le mardi 8 janvier 1907, M. Waltz, professeur au lycée de Bordeaux, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Thèse complémentaire. — *De Antipatro Sidonio.*

Thèse principale. — *Hésiode et son poème moral.*

M. Waltz a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention *honorable.*

Le samedi 12 janvier 1907, M. Huchon, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Thèse complémentaire. — *Mrs Montagu (1720-1800).*

Thèse principale. — *George Crabe (1754-1832).*

M. Huchon a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention *très honorable.*

Le mardi 15 janvier 1907, M. Vallaux, agrégé d'histoire et de géographie, professeur de géographie à l'Ecole navale, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Thèse complémentaire. — *Penmarch aux XVIe et XVIIe siècles.*

Thèse principale. — *La Basse-Bretagne (étude de géographie humaine).*

M. Vallaux a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention *très honorable.*

Le samedi 19 janvier 1907, M. Gaffiot, professeur de première au lycée de Clermont-Ferrand, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Thèse complémentaire. — *Ecqui fuerit si particulæ in interrogando latine usus.*

Thèse principale. — *Le subjonctif de subordination en latin.*

M. Gaffiot a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention *très honorable.*

Le mardi 22 janvier 1907, M. Maugis, agrégé de l'Université, professeur d'histoire au lycée Michelet, ancien élève de la Faculté de Lyon, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Thèse complémentaire. — *Essai sur le recrutement et les attributions des principaux offices du siège du bailliage d'Amiens, de 1300 à 1600.*

Thèse principale. — *Recherches sur les transformations du régime politique et social de la ville d'Amiens, des origines de la commune à la fin du XVIe siècle.*

M. Maugis a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention *très honorable.*

Soutenance de thèses pour le doctorat ès sciences naturelles

Le lundi 21 janvier 1907, M. Pelourde (Fernand), préparateur au Muséum, a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *Recherches anatomiques sur la classification des fougères de France.*

Deuxième thèse. — *Propositions données par la Faculté.*

M. Pelourde a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences, avec la mention *très honorable.*

Soutenances de thèses pour le doctorat ès lettres

Le mardi 29 janvier 1907, M. Cassagne, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, professeur au lycée du Havre, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Thèse complémentaire. — *Versification et métrique de Ch. Baudelaire.*

Thèse principale. — *La théorie de l'art pour l'art en France chez les derniers romantiques et les premiers réalistes.*

M. Cassagne a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention *très honorable.*

Le vendredi 1er février 1907, M. Cuny a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Thèse complémentaire. — *Les préverbes dans le Catapathabrahmana.*

Thèse principale. — *Le nombre duel en grec.*

M. Cuny a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention *très honorable.*

Le vendredi 8 février 1907, M. Gonnard, professeur agrégé au lycée de Saint-Etienne, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Thèse complémentaire. — *Lettres du comte et de la comtesse de Montholon (1819-1821).*

Thèse principale. — *Les origines de la légende napoléonienne. L'œuvre historique de Napoléon à Sainte-Hélène.*

M. Gonnard a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention *très honorable.*

Le mercredi 20 février 1907, M. Castelain, agrégé de l'Université, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Poitiers, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, les deux thèses suivantes pour le doctorat ès lettres :

Thèse complémentaire (en anglais). — *Ben Jonson.* — *Discoveries, a critical edition.*

Thèse principale. — *La vie et l'œuvre de Ben Jonson.*

M. Castelain a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec mention *très honorable.*

Le samedi 2 mars 1907, M. Lasserre, agrégé de philosophie, professeur au lycée de Chartres, a soutenu devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Thèse complémentaire. — *Les idées de Nietzsche sur la musique.* — *La période wagnérienne (1871-1876).*

Thèse principale. — *Le romantisme français.*

M. Lasserre a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec mention *honorable.*

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

O. Merten. — *L'état présent de la philosophie*, 1 vol. 118 p., Namur, Wesmael-Charlier. — Paris, Charles Amat, 1907.

M. O. Merten, professeur à l'Université de Liège, auteur d'une *Etude critique sur Maine de-Biran, De la génération des systèmes philosophiques sur l'homme, d'Eléments de philosophie populaire* et *d'Eléments de morale, Des limites de la philosophie*, a réuni dans ce volume trois discours prononcés en 1904, 1905, 1906, à l'occasion de l'ouverture solennelle des cours de l'Université de Liège. Le premier traite de l'esprit critique en philosophie, le second expose les destinées de la psychologie, le troisième applique les principes généraux de la philosophie à la conception moderne de l'Etat.

M. Merten estime que la philosophie traverse, depuis un siècle, une période de crise. Elle est livrée à l'antagonisme de deux grandes doctrines le panthéisme et le positivisme, qui se heurtent l'une et l'autre contre d'insurmontables difficultés. L'étude de M. Merten est un essai d'orientation vers la solution de la crise et elle est le complément de ses *Limites de la philosophie*.

Et d'abord il faut que la philosophie se résigne simplement à être la science de la raison, la science de la connaissance, la science des lois nécessaires qui régissent nos rapports avec le monde des réalités. Mais elle doit éviter l'erreur grave dans laquelle est tombé Kant, en considérant l'intelligence humaine comme absolument incapable de savoir quoi que ce soit de la réalité véritable. La critique moderne, entre la doctrine qui divinise la raison et celle qui la déclare entièrement impuissante, a le devoir de rétablir la vraie notion de la raison qui fait la conquête indéfiniment progressive des choses finies, dit M. Merten est une formule heureusement trouvée, en s'inspirant de l'idéal dont nous portons en nous la marque indéfectible (1).

En ce qui concerne la psychologie, M. Merten soutient que la psychologie introspective est la science principale et que la psychologie physiologique est la science auxiliaire. « Il semble du reste, dit-il assez exactement, que la psychologie se prépare à entrer dans une période d'apaisement. Le conflit des systèmes a perdu une bonne part de son acrimonie, depuis que les vieilles hypothèses sur les rapports de l'âme et du corps ont cédé la place à l'étude patiente et minutieuse des faits. Les

(1) Dans l'exposé historique sur lequel il fonde en partie ses conclusions, M. Merten dit que « pendant tout le cours du moyen âge, la philosophie s'inspira avant tout de la révélation chrétienne et l'Eglise romaine conclut une longue alliance avec la doctrine d'Aristote ». — Nous ne saurions admettre que sous réserves la 1re partie, puisqu'il y eut une philosophie arabe et une philosophie juive. Quant à la 2e partie de l'affirmation, nous croyons avoir établi qu'il faudrait mettre Plotin à la place d'Aristote (*Esquisse d'une histoire générale et comparée des philosophies médiévales*, 2e édit., Paris, Alcan.

anciens adversaires se rencontrent ainsi sur un terrain commun, on oublie peu à peu les vieilles querelles et les haines séculaires et il est permis d'entrevoir dans un avenir prochain une psychologie renouvelée, agrandie et fortifiée par une alliance déjà féconde en résultats ».

Enfin, nous dit M. Merten dans son troisième discours, l'Etat n'est pas omnipotent : son autorité est renfermée dans des bornes qui lui sont imposées par la psychologie et par la morale. C'est en cela que consiste la véritable conquête des temps modernes. L'Etat n'a pas pour mission de se substituer à la volonté libre, mais seulement de lever les obstacles qui entravent le jeu de nos facultés et retardent la marche de l'humanité vers l'idéal, auquel aspirent toutes les puissances de notre être et dont nous approchons indéfiniment sans jamais l'atteindre. F. P.

Camille Jullian. — *La structure et le sol de Paris,* leçon d'ouverture du 5 décembre 1906 (édition de la *Revue bleue*), 25 pages.

M. Jullian, qui étudie au Collège de France l'histoire et les antiquités de la France, veut consacrer deux années d'introduction géographique aux recherches qui porteront sur l'examen des événements et des monuments de notre nation et de notre pays. La première leçon du cours de la seconde année a pour objet de justifier par un exemple ce préambule géographique. Prenant un terrain de la Gaule — Paris — il examine sa charpente d'abord, sa physionomie ensuite et il montre jusqu'à quel point cette charpente et cette physionomie ont provoqué l'histoire et créé la vie de ce coin du sol français. Et M. Jullian peut conclure, après une exposition qui justifie les promesses du début, que, « depuis l'abri des tribus sauvages jusqu'à *la Tristesse d'Olympio*, le sol de Paris n'a cessé de protéger ou d'inspirer les hommes, de leur parler et de leur servir. Ils en ont reçu ce qui leur a permis de vivre, de travailler, de croire et de rêver; de former une cité puissante, prospère et souveraine; et, ce qui vaut mieux encore, de devenir le cœur de la France ». F. P.

Gabriel Monod. — *Michelet et les Juifs* (Extrait de la *Revue des études juives*), 27 pages.

Dans une conférence faite à la *Société des études juives*, le 13 janvier 1907, M. Gabriel Monod a exposé ce que Michelet a écrit des Juifs. « On ne trouve pas chez lui, dit M. Monod, une étude complète, méthodique, critique et impartiale des problèmes que soulève l'histoire des Juifs, mais il n'en est pas moins intéressant de voir combien ces problèmes l'avaient attiré et troublé, et de noter les solutions successives, toujours un peu hâtives et outrées, auxquelles sa passion généralisatrice l'a entraîné. On admire la candeur avec laquelle il cherche le vrai, corrigeant dans ses notes les sévérités excessives de son texte. On est surtout émerveillé de voir, quand il fait, non la philosophie du judaïsme, mais le tableau du rôle des Juifs à tel ou tel moment de l'histoire, avec quelle intensité d'émotion, par quels traits inoubliables, il sait décrire les opprobres qui les accablèrent au XIV[e] siècle, les tortures qu'on leur infligea au XV[e], la gloire de la renaissance des études bibliques au XVI[e] siècle. Il est facile de critiquer Michelet ; mais il y a toujours à le lire un profit sérieux pour l'historien comme une jouissance infinie pour le lettré et pour l'artiste ». F. P.

A. Lalande. — *Précis raisonné de morale pratique*, VI-70 pages.— Paris, Alcan.

M. Lalande a voulu présenter, aussi simplement et aussi brièvement que possible, le tableau des vérités morales pratiques, en vue de l'éducation. Il a voulu exprimer non pas les dogmes d'une école philosophique ou d'une religion, mais ce qu'il y a de commun dans toutes nos prescriptions morales, quel que soit le système métaphysique ou religieux. Je ne puis qu'applaudir à cette tentative, car j'ai moi-même, en collaboration avec M. Pierre Laloi, écrit en 1888 un volume considérable à l'usage des écoles normales primaires et des lycées de jeunes filles (1), où, « de propos délibéré, avait été écartée la discussion des questions de métaphysique, que soulèvent la psychologie, la logique, la morale et l'économie politique ». M. Lalande a soumis sa première rédaction à la critique de MM. Belot, Jacob, Pécaut, Demiremont. Puis il a soumis le texte corrigé d'après leurs indications à la *Société de philosophie*, et il a enfin donné, en tenant compte de toutes les critiques, le texte définitif. Nous souhaitons bon succès à ce précis bien composé, d'une langue alerte et sobre.

F. P.

Paul Berret. — *Petite histoire du Dauphiné*, 64 pages. — Paris, Juven.

Voici un intéressant petit livre qui débute par l'âge de la pierre et se termine par les progrès réalisés dans les industries actuelles : « A considérer l'ensemble de l'histoire du Dauphiné, dit M. Berret, on reste surpris de l'énergie d'action dépensée, en tout temps, par la race, dans la guerre, la politique et l'industrie. Les Dauphinois ont justifié cette devise, qui fut celle de Lesdiguières : « *Pennæ nido majores*. Leur coup d'aile a dépassé le nid». On souhaiterait que des livres analogues fussent écrits sur les diverses régions de notre pays pour les écoles primaires supérieures et élémentaires. F. P.

Henri Bergson.— *L'évolution créatrice*, 1 vol. in-8 VIII-404 pages. — Paris, Alcan.

Un livre de M. Bergson est toujours le bienvenu et il est attendu souvent avec impatience par tous ceux qui ont lu ses précédents ouvrages ou suivi les cours qui réunissent au Collège de France un nombre si considérable d'auditeurs.

L'*Evolution créatrice* comprend quatre chapitres : I. *L'évolution de la vie, mécanisme et finalité* ; II. *Les directions divergentes de l'évolution de la vie, torpeur, intelligence instinct* ; III. *De la signification de la vie* ; *l'ordre de la nature et la forme de l'intelligence* ; IV. *Le mécanisme cinématographique de la pensée et l'illusion mécanistique*; *coup d'œil sur l'histoire des systèmes* ; *le devenir réel et le faux évolutionnisme*.

L'intelligence, dit M. Bergson, prise au sens étroit du mot, est destinée à assurer l'insertion parfaite de notre corps dans son milieu, à se représenter les rapports des choses extérieures entre elles, enfin à penser

(1) *Instruction morale et civique ou Philosophie pratique*, VI-690 p. Paris, Colin. La 4e édition a paru en 1905.

la matière. L'intelligence humaine se sent chez elle tant qu'on la laisse parmi les objets inertes, plus spécialement parmi les solides où notre action trouve son point d'appui et notre industrie ses instruments de travail. Nos concepts ont été formés à l'image des solides, notre logique est surtout la logique des solides. Par là même notre intelligence triomphe dans la géométrie où se révèle la parenté de la pensée logique avec la matière inerte et où l'intelligence n'a qu'à suivre son mouvement naturel, après le plus léger contact possible avec l'expérience, pour aller de découverte en découverte avec la certitude que l'expérience marche derrière elle et lui donnera invariablement raison.

S'il en est ainsi — et M. Bergson estime l'avoir suffisamment établi —, notre pensée, sous sa forme purement logique, est incapable de se représenter la vraie nature de la vie, comme la signification profonde du mouvement évolutif. Elle est créée par la vie et dans des circonstances déterminées, pour agir sur des choses déterminées; elle ne saurait embrasser la vie, dont elle n'est qu'une émanation ou un aspect. Elle ne saurait s'appliquer davantage le long du mouvement évolutif lui-même, puisqu'elle a été déposée, en cours de route, par le mouvement évolutif. Aussi nous sentons bien qu'aucune des catégories de notre pensée, unité, multiplicité, causalité mécanique, finalité intelligente, etc., ne s'applique exactement aux choses de la vie. Notre raisonnement, si sûr de lui quand il circule à travers les choses inertes, se sent mal à l'aise sur le terrain du vivant. Et quand l'expérience montre comment la vie s'y prend pour obtenir un certain résultat, nous trouvons que sa manière d'opérer est souvent celle à laquelle nous n'aurions jamais pensé.

Or la philosophie évolutionniste, après avoir montré dans l'intelligence un effet local de l'évolution, procède avec les seules forces de la pensée conceptionnelle à la reconstruction idéale de toutes choses, même de la vie. Puis, en présence de difficultés formidables, elle renonce à son ambition première, et ne prétend plus recomposer qu'une image symbolique du réel. Elle déclare que l'essence des choses nous échappe et nous échappera toujours, que nous nous mouvons parmi des relations, que l'absolu n'est pas de notre ressort, qu'il faut nous arrêter devant l'inconnaissable.

M. Bergson ne croit pas qu'il faille renoncer à approfondir la nature de la vie, ni qu'il faille s'en tenir à la représentation mécanistique, nécessairement artificielle et symbolique, que l'entendement nous en donne. Car il y a d'autres lignes d'évolution que celle qui aboutit à l'homme. Sur d'autres voies, divergentes, se sont développées d'autres formes de la conscience. En les rapprochant les unes des autres, en les faisant ensuite fusionner avec l'intelligence, on pourrait obtenir une conscience coextensive à la vie et capable, en se retournant brusquement contre la poussée vitale qu'elle sent derrière elle, d'en obtenir une vision intégrale. D'ailleurs, autour de notre pensée conceptuelle et logique, il reste une nébulosité vague, faite de la substance même aux dépens de laquelle s'est formé le noyau lumineux que nous appelons intelligence. Les puissances complémentaires de l'entendement, qui y résident, s'éclaireront et se distingueront quand elles s'apercevront elles-mêmes à l'œuvre dans l'évolution de la nature.

Avec une théorie de la connaissance et une théorie de la vie, on pourra résoudre par une méthode plus sûre, plus rapprochée de l'expérience, les

grands problèmes que pose la philosophie ; on assisterait ainsi à la formation de l'intelligence et, par là, à la genèse de la matière dont notre intelligence dessine la configuration générale. Mais une philosophie de ce genre ne peut se constituer que par l'effort collectif et progressif de bien des penseurs, de bien des observateurs aussi, se complétant, se corrigeant, se redressant les uns les autres. M. Bergson a voulu simplement définir la méthode et faire entrevoir, sur quelques points essentiels, la possibilité de l'appliquer.

Il ne saurait être question d'examiner les thèses soutenues par M. Bergson. Un volume n'y suffirait pas. Notons donc seulement l'abondance de la documentation scientifique, l'intérêt des questions soulevées, la clarté de l'exposition, les formules heureuses qui permettent de mieux saisir la pensée. C'est un livre qui instruit et fait réfléchir ceux-là même qui seraient le moins disposés à en accepter toutes les conclusions.

F. P.

Herbert Spencer. — *Une autobiographie*, traduction et adaptation par **Henri de Varigny**, avec la collaboration de Mlles **J. de Mestral**, **Combremont** et **G. de Varigny**, 1 vol. in-8, III-550 pages. — Paris, Alcan.

Ceux qui auront admiré l'*Evolution créatrice* de M. Bergson liront ce livre avec profit comme ceux qui connaissent l'œuvre de Spencer et qui se rattachent à ses doctrines. Ils y suivront le développement et la vie d'un des plus puissants esprits du XIXe siècle.

Le traducteur a supprimé la moitié environ du texte original. Il l'a simplement omise et plus souvent résumée en un texte plus petit. Il a pensé que ce qui intéresserait le plus les amis et les admirateurs français de Spencer, ce seraient, d'un côté, les pages relatives à la formation, à l'évolution et au développement de la pensée du philosophe, de l'autre, celles qui permettent le mieux de faire connaissance avec la nature morale de l'homme, qui était peu connue. De fait on pourra regretter des suppressions, mais on ne saurait nier que les passages traduits soient tous d'un grand intérêt.

Il est bien difficile de faire un choix dans une œuvre dont toutes les parties méritent également d'être étudiées. On peut seulement tenter une classification des renseignements qui nous sont ainsi fournis. Les uns nous font assister à la formation du caractère et de l'esprit. D'autres nous montrent la genèse des diverses parties de l'œuvre et aussi les jugements qu'en porte Spencer lui-même. D'autres nous font saisir la liaison que Spencer a voulu établir entre elles. Enfin le dernier nous montre comment Spencer à 73 ans s'explique lui-même et quelles sont les conclusions ultimes auxquelles il s'est alors arrêté.

On ne saurait que remercier M. de Varigny et ses collaboratrices de nous avoir ainsi permis de mieux entrer dans l'intelligence de l'homme et de l'œuvre.

F. P.

Henri Hauvette. — *Litterature italienne.* — Paris, A. Colin, 1906, XI-518 pages.

Par ses travaux antérieurs et par l'enseignement très brillant qu'il a donné à l'Université de Grenoble, M. H. Hauvette était désigné pour

écrire, dans la collection des *Histoires des Littératures* qu'a entreprise la librairie A. Colin, l'histoire des lettres italiennes.

La *Littérature italienne* de M. H. H. se lit avec un réel agrément. Netteté et clarté du plan ; précision des idées ; exactitude des faits ; limpidité toujours soignée du style : ces qualités frappent et charment pendant les cinq cents pages et plus, où M. H. H. a condensé l'histoire d'une des littératures les plus vivantes, les plus touffues et les plus sonores du monde.

Une courte introduction met le lecteur au courant des difficultés de l'œuvre, des scrupules que l'auteur a éprouvés, des grandes divisions qu'il a adoptées. Depuis le milieu du XIIIe siècle jusqu'à notre époque, M. H. H. distingue dans l'histoire de la littérature italienne quatre grandes périodes : 1° jusqu'à la mort de Dante ; 2° la Renaissance ; 3° le classicisme et la décadence ; 4° la littérature de la nouvelle Italie. En conclusion est tracé un rapide tableau de la littérature italienne depuis 1870.

On s'étonnera peut-être de la coupure pratiquée entre Dante, d'une part, Pétrarque et Boccace, d'autre part ; et plus loin entre l'Arioste, dont il est parlé dans la deuxième partie (la Renaissance), et le Tasse, rejeté dans la troisième période (le classicisme et la décadence). M. H. H. n'a-t il pas ici accordé trop d'importance à la pure chronologie ? Il s'efforce, sans doute, de prouver que Dante est bien moins un précurseur de la Renaissance que le génie même du Moyen Age italien. « La *Divine Comédie* ne doit pas être considérée proprement comme le point de départ de la littérature italienne, mais plutôt comme le foyer où viennent converger et se fondre toutes les énergies poétiques éparses dans la vie italienne du Moyen Age ». Il nous reste pourtant quelque doute : est-il vraiment possible de couper ainsi en deux l'admirable essor, à la fois littéraire et artistique, dont Florence et la Toscane furent le théâtre du milieu du XIIIe à la fin du XVe siècle ? Et de même, quelles que soient les différences qui séparent l'Arioste et le Tasse, l'inspiration, le souffle, les procédés mêmes, dont témoignent leurs deux épopées, n'appartiennent-ils pas à une seule et même période ? Le poète du *Roland Furieux* n'est-il pas plus proche du chantre de la *Jérusalem Délivrée* que des grands humanistes du XVe siècle ?

D'autres scrupules encore nous sont venus à l'esprit, tandis que nous lisions le livre de M. H. H. Assurément l'auteur nous a prévenus qu'il avait « sacrifié résolument les écrivains secondaires, pour s'étendre davantage sur les poètes et les penseurs les plus connus et les plus représentatifs » (p. 1) ; pourtant il nous a semblé que la part faite à Michel-Ange (p. 261), à l'Arétin, dont il est question sans doute à plusieurs reprises, mais plutôt incidemment (pp. 252, 258, 264, 266), à Silvio Pellico (pp. 412-413, 427), pour ne citer que ces trois noms, est vraiment trop restreinte. Et aussi, dans la conclusion, où sont nommés de simples érudits tels que Pio Rajna, D. Comparetti, Bonghi, Villari, pourquoi n'avoir pas même cité le nom de G.-B. de Rossi ? Pourquoi n'avoir pas fait la moindre allusion à l'éloquence parlementaire ? L'Italie moderne, depuis que la vie politique s'y est épanouie dans une atmosphère de liberté, n'a-t-elle point connu d'orateurs qui méritent d'être mentionnés auprès des nombreux professeurs ou publicistes, que M. H. H. a énumérés dans les dernières pages de son livre ? Cavalotti y figure, mais comme poète. Est-ce comme poète que son souvenir vit aujourd'hui au sud des Alpes ?

Ces questions, que nous nous sommes posées et que nous lui soumettons avec une entière franchise, prouveront à M. H. H. que nous avons étudié son ouvrage avec le plus vif intérêt. Ce livre est de ceux que devra désormais avoir, à portée de sa main, tout admirateur (et qui ne l'est pas?) de la littérature, de l'art, de la civilisation de l'Italie moderne.

J. Toutain.

Ernest Finaczy. — *Histoire de l'éducation dans l'antiquité.* — Budapest, Hornyánszky, 1906, in 8, v-307 p.

Les Facultés des lettres et des sciences des Universités hongroises ont senti depuis longtemps le manque de bons manuels à l'usage des étudiants. Les éditeurs, ne publiant que des livres de droit dont ils peuvent vendre des milliers d'exemplaires, ont toujours reculé devant une entreprise qui fournirait aux futurs historiens ou philologues, physiciens ou mathématiciens des manuels pour les guider dans les disciplines qu'ils ont choisies. C'est pourquoi le ministère de l'Instruction publique avait chargé, il y a dix ans, plusieurs professeurs d'élaborer ces livres indispensables. M. Finàczy, professeur de pédagogie à l'Université de Budapest, vient de publier une histoire de l'éducation dans l'antiquité qui sera bientôt suivie de l'exposé des doctrines pédagogiques au moyen âge et dans les temps modernes.

Le livre est divisé en quatre chapitres ; le premier et le dernier nous renseignent sur certains peuples de l'Orient : Chinois, Indous, Egyptiens, puis sur les Israélites. Ces chapitres ne donnent qu'un court résumé de cette matière. Tout l'effort de l'auteur a porté sur les chapitres II et III (pp. 17-283), qui traitent des Grecs et des Romains. Quoiqu'il dise que son livre ne donne que le canevas d'un cours d'histoire de la pédagogie, ces deux chapitres offrent une lecture fort agréable. Tout ce que M. Finàczy dit sur le génie du peuple grec et romain, sur les différentes phases de leur éducation, sur l'éducation dorienne et celle pratiquée à Athènes, est fort intéressant et puisé aux meilleures sources, non seulement aux sources modernes, mais dans l'antiquité même. L'auteur a débuté comme professeur de latin et de grec ; les circonstances de la vie ont fait de lui un chef de bureau au ministère de l'Instruction publique et finalement un professeur de pédagogie. Il connaît donc bien les auteurs grecs et latins et les fait souvent parler. Mais il a eu mille fois raison de les faire parler en hongrois ! D'abord parce que le livre s'adresse à tous les candidats au professorat, lettrés comme scientifiques ; or, parmi ces derniers combien comprennent un texte latin, parmi les premiers, combien un texte grec? puis le livre peut être consulté par ceux qui n'ont jamais appris les langues anciennes. Là où M. Finàczy a trouvé de bonnes traductions, comme celle d'Aristophane par le poète national Jean Arany, celle d'Homère par le distingué philologue M. Emile Thewrewk, il leur emprunte les traductions ; mais le plus souvent, qu'il s'agisse de Platon, d'Aristote, de Xénophon, de Cicéron, de Quintilien, de Tacite ou de Suétone, il traduit lui-même de longs passages dans une langue claire et concise. Le chapitre sur les écrivains grecs et romains qui se sont occupés de l'éducation de la jeunesse est très nourri et inspirera aux étudiants le désir de lire ces auteurs.

Une bibliographie raisonnée, avec des indications qui prouvent que l'auteur connaît les volumes qu'il recommande, est ajoutée après chaque

chapitre. M. Finàczy ne se borne pas, comme tant de ses collègues, aux œuvres allemandes; il connaît bien la bibliographie française et anglaise et cite des ouvrages parus en France et en Angleterre. Ainsi nous trouvons parmi les Français les noms de Chaignet, Fouillée, Croiset, Paul Girard, Duruy, Boissier, Cucheval, Colin et Jullien. La bibliographie hongroise, quoique très pauvre dans ce domaine, n'est pas négligée non plus. Les candidats trouveront donc dans ce manuel un guide excellent qui leur fera connaître en détail l'éducation des peuples anciens.

I. Kont.

D. Gagyhy. — *Vie et rêve.* — Budapest, Singer et Wolfner, 1907, in-16, 182 p.

Le livre de M. Gagyhy, professeur au lycée de Pozsony, pourrait s'intituler aussi : Vérité et poésie. La vérité, la vie, ce sont les aventures des poètes et des écrivains, principalement hongrois, qu'il met en scène ; la poésie, le rêve, c'est l'arrangement artistique de ces faits historiques à dessein de fournir à la jeunesse une lecture plus agréable que n'en offrent ordinairement les historiens de la littérature. Dans ces treize « nouvelles littéraires », nous voyons défiler les principaux écrivains magyars dont la vie offre une aventure piquante, une histoire tendre. Cette histoire est tirée de documents authentiques, mais la « mise en scène » est l'œuvre de M. Gagyhy, qui est un professeur doublé d'un écrivain estimé.

Toutes les histoires de la littérature racontent qu'Alexandre Kisfaludy (1772-1844), l'auteur de *Himfy*, jouissait, pendant son séjour à Vienne comme membre de la garde royale, des faveurs de la célèbre danseuse Medina Vigano ; de cette liaison, l'auteur fait une nouvelle, en nous décrivant le milieu où vivaient les personnages. Il nous raconte avec beaucoup de charme la dernière nuit de Rákoczy sur la terre hongroise, avant d'aller en exil, et sa rencontre avec la musicienne ~~Czinka~~ Panna qui, dit-on, a composé la célèbre « marche de Rákoczy » ; une aventure du troubadour hongrois Valentin Balassa dans son exil à Pologne ; un épisode bien connu de la vie de Clément Mikes, gentilhomme de la Chambre de Rákoczy, le compagnon fidèle de son exil ; la liaison du romancier Kármán (1769-1795) avec la comtesse Markovics ; le mariage d'Apáczai Cseri en Hollande et encore d'autres histoires émouvantes. Il y en a aussi deux au sujet français : Molière et Madeleine Béjart, puis Madame Récamier.

Ce genre est assez neuf en Hongrie et nous ne doutons pas que l'auteur y obtienne le succès que son œuvre très littéraire mérite.

I. Kont.

H. Taine. — *Sa vie et sa correspondance*, tome IV, *L'historien* (suite), *Ses dernières années*, 1876-1893, 1 vol in-16 de 370 p. — Paris, Hachette.

Voici le dernier volume de la vie et de la correspondance de Taine. Il fournira des renseignements précieux à ceux qui voudront comprendre l'historien de la Révolution. Mais je désire insister surtout sur les autres côtés de l'activité intellectuelle de Taine qu'on oublie peut-être un peu trop.

Voici d'abord une lettre à Gaston Paris du 17 mai 1876 où il est question de la réorganisation de l'enseignement supérieur. C'est le point de

départ de notre Société, car dans la commission extra-administrative dont Taine fait partie, figurent déjà Gaston Paris, Taine, Bréal, Boutmy, Berthelot, Hérold, Liouville, Monod, Renan (1).

Puis c'est une lettre du 3 juin 1876 où Taine parle à Renan de ses *Dialogues et fragments philosophiques* qui viennent de paraître. En voici une à Jules Soury à propos de ses *Etudes historiques sur les religions, les arts, la civilisation de l'Asie antérieure et de la Grèce.*

Le 2 juillet 1877, il conseille à Gaston Paris de lire les *Principles of Sociology* de Spencer : « Cela renouvelle, dit-il, et transforme toute la mythologie. N'étant pas mythologue ni surtout sanscritiste, je ne puis juger s'il a raison dans ses attaques contre Max Muller et contre les mythes célestes attribués aux maladies du langage ; mais je voudrais voir Renan et Bréal lire son livre ; il y a là une grande originalité, des masses de documents, et un point de vue psychologique tout nouveau ». A Charles Ritter, qui lui a envoyé une traduction de George Eliot, il écrit le 19 juillet 1877 qu'il ne peut guère espérer plus de 10 ou 12 ans de lucidité et de travail et que c'est peu pour les deux ou trois idées qu'il voudrait encore écrire Et il vante Elisabeth Barrett Browning, « qui n'a fait qu'un chef d'œuvre, mais d'un tel ordre que Tennyson, ni aucun des poètes du siècle, sauf Byron, n'a rien d'égal ; Herbert Spencer, l'esprit le plus contemplatif, le plus grand généralisateur de l'Europe ; George Eliot, qui est un psychologue et un moraliste d'espèce supérieure et que dépasse un seul romancier, Tourgueneff ».

Du 15 octobre 1877, il écrit à Gaston Paris que Gaston Boissier, qu'il connaît depuis plus de 15 ans, est un galant homme et un ami sûr. A Jules Soury, le 25 juin 1878, Taine signale les sujets qui l'ont autrefois tenté. C'est une biographie critique et philosophique de Voltaire ; Venise de 1520 à 15'6 ; l'Espagne, de 1600 à 1690 ; Alexandrie, vers l'an 200 après J.-C. : « S. Clément, Origène, toutes les sectes gnostiques environnantes de la Syrie et de l'Asie Mineure, la dernière efflorescence de la science et de la philosophie grecques, Ptolémée, Plotin, la mixture de l'Orient et de la Grèce, une magnifique pourriture intellectuelle et morale dans une cuve cosmopolite de 800.000 habitants, le vieux culte égyptien conservé en dessous et s'amalgamant au christianisme ».

A Caro il écrit le 5 octobre 1878 : « Avez-vous lu dans le dernier numéro de la *Revue philosophique* un article sur M. Ravaisson par un disciple (2) ? Il passe demi-Dieu et finira par être Dieu tout à fait ». Et le 15 novembre, le lendemain du jour où il a été élu à l'Académie française, il remercie Caro « qui a contribué au succès ».

A Angelo de Gubernatis, il parle le 11 décembre 1879 de sa nouvelle édition de l'*Intelligence* : « Si la théorie que j'y donne des mots abstraits et de l'acquisition du langage par les enfants vous paraît vraie, examinez si elle peut être de quelque application et de quelque utilité en linguistique et je serais très heureux si j'avais là-dessus l'opinion d'un philologue comme vous ». Le 14 mars 1880, il annonce à Angelo de Gubernatis que notre société d'enseignement supérieur, « formée il y a 2 ans, est très florissante et très nombreuse ». Si j'étais, ajoute-t-il, plus jeune et si j'avais plus de loisir, j'en serais non pas seulement un spectateur curieux, mais un membre actif.

(1) Voir notre notice sur la *Société d'enseignement supérieur.*
(2) L'article est de M. Séailles (*Rev. ph.*, VI, 359).

A un élève de philosophie, Taine écrit le 16 janvier 1882 « Pour débuter, il ne faut étudier qu'un système, sinon l'esprit s'embrouille. Quel que soit le système, celui de Kant, ou d'Aristote, ou de Condillac, ou de Stuart Mill, pourvu qu'il soit cohérent, on a besoin de travail et de temps pour se l'assimiler et le comprendre à fond : cette assimilation sera le meilleur fruit de votre année de philosophie. Suivez donc le cours de votre professeur, tâchez de bien posséder ce cours, d'en savoir toutes les parties et toutes les liaisons; peu importe qu'on vous enseigne l'éclectique ou la philosophie de S. Thomas ou la doctrine d'Auguste Comte ; l'essentiel est de saisir un ensemble, de voir les connexions qui joignent les conséquences aux principes. Cela fait, vous aurez pratiqué une gymnastique excellente, exercé vos facultés d'analyse, de généralisation et de déduction et de plus vous connaîtrez l'une des théories considérables qui ont joué ou jouent un rôle dans le petit monde des esprits puissants. Plus tard si votre curiosité persiste, vous étudierez les autres théories ; mais le seul moyen de les pénétrer toutes, c'est de n'en apprendre qu'une à la fois ».

Dans une lettre à Max Müller, qui lui avait envoyé sa traduction de la *Critique de la raison pure*, Taine reproduit les critiques qu'il a toujours adressées à Kant et il ajoute : « Même en supposant que ces objections soient vraies, on ne retire rien à la gloire de Kant ; il a donné une solution cohérente et originale du plus grand des problèmes. A mes yeux, son mérite est d'être l'un des penseurs qui, avec Locke, Berkeley, Hume, Condillac et les psychologues anglais contemporains, nous ont appris que toute métaphysique suppose comme préalable correctif et antidote indispensable, une psychologie. Je vous félicite de suivre de telles études et de les concilier avec la philologie. Nos jeunes érudits semblent vouloir laisser la philosophie aux hommes de notre âge, aux hommes de cinquante ans, comme un vieux joujou peu convenable à la gravité et au positivisme de la génération nouvelle ».

Le 6 juillet 1883, Taine recommande Flach à Renan pour la chaire de législation comparée du Collège de France : « Je le connais depuis plusieurs années, je l'ai entendu professer, et je crois qu'il a tous les mérites requis, une ample érudition, des habitudes critiques, la connaissance historique et théorique des législations, beaucoup de conscience et de sagacité, une vie de vrai savant bien commencée et bien conduite... Il promet de travailler comme M. de Savigny... Sans rien abandonner de sa solidité et même après avoir approfondi sa spécialité, il a gagné les qualités françaises d'ordre et de diction qui, au Collège de France, ne sont pas à dédaigner ».

En remerciant Fouillée de l'envoi de sa *Critique des systèmes de morale*, Taine indique ce qu'il aurait voulu faire (4 novembre 1883) : « Si j'avais eu le loisir nécessaire, je ne serais pas entré sur votre terrain métaphysique ; il vous appartient en propre. J'aurais traité ce que vous appelez la physique de la morale, selon la méthode anglaise, avec cette différence qu'au lieu de prendre mon point de départ comme Darwin dans les sociétés animales, je l'aurais pris dans les sociétés humaines, dans l'histoire ; j'aurais traité la morale comme j'ai traité l'esthétique, expérimentalement, en analysant et comprenant les principaux systèmes de morale pratiqués (et non seulement professés) en Chine, chez les Bouddhistes, chez les Grecs du temps de Cimon et les Romains du temps

de Caton l'Ancien, dans le christianisme primitif, en France sous S. Louis, dans l'Italie de 1500, dans l'Espagne de 1600, etc., et j'aurais tâché de finir par un chapitre intitulé de l'*Idéal dans la vie*, analogue à celui que j'ai écrit sur l'*Idéal dans l'art*. A mon avis, les diverses sciences morales, esthétique, morale, politique, logique, économie politique ne peuvent devenir stables et progressives que si l'on suit à peu près cette méthode ».

Sur le *Journal intime* d'Amiel, Taine écrit le 11 juin 1884 : « J'ai eu l'honneur de voir Amiel à Genève et ce livre si intéressant, si sincère, excite en moi autant d'admiration que de regrets. Un anneau d'or fin dans une chaîne d'acier parfaitement tissée ; à cause de l'or, l'acier a cassé. Le public a beaucoup perdu, mais par cette révélation posthume, il jouit d'une âme ».

A Caro, Taine écrit le 23 avril 1885 qu'il a reconnu le talent de M. Séailles (*Essai sur le génie dans l'art*) et qu'il a voté ponr lui donner un prix. Mais il fait et a dû faire des réserves sur le fond (une page curieuse qui contribue à éclaircir les conceptions de Taine).

A Nietzsche, Taine écrit le 17 octobre 1886 pour le remercier de l'envoi de *Jenseits von Gut und Böse*, puis le 12 juillet 1887, de celui de deux autres volumes, enfin le 14 décembre 1888, quand il a reçu *Götzen-Dämmerung*.

Au directeur des *Débats*, il affirme, le 3 mars 1887, que « cinq écrivains et penseurs, Balzac, Stendhal, Sainte-Beuve, Guizot et Renan sont à son avis les hommes qui, depuis Montesquieu, ont le plus ajouté à la connaissance de la nature humaine et de la société humaine ».

A propos de la réforme du baccalauréat, en 1889, Taine s'adresse à Boutmy : « La division en deux parties me plaît beaucoup. Mais, dans la première, je regrette fort l'introduction du grec qui est trop difficile pour la moyenne des élèves et qui, pour l'utilité idéologique, n'est qu'une superfétation ; quant à la seconde, l'introduction de la philosophie en première ligne est une monstruosité malfaisante ; rien de pis que la métaphysique actuelle (demandée par M. Fouillée) pour un tiers ou moitié des candidats ; à mon sens, dans le baccalauréat non scientifique, l'objet essentiel est la connaissance des langues et littératures : la philosophie ne doit y être qu'un complément et un appoint ».

Une longue lettre à Bourget sur le *Disciple* est tout entière à lire : c'est la critique la plus forte et la plus pénétrante qui ait été faite du livre.

D'Henri Heine, Taine dit en 1890 (lettre à Brandès) : « Au point de vue de l'art... c'est le plus grand poète de l'Allemagne depuis Gœthe et, possiblement, le poète le plus intense qui ait vécu depuis Dante, bref un cerveau et une âme d'espèce unique devant lequel tout amateur de style et de psychologie doit ôter son chapeau ».

De Fustel de Coulanges, il écrit le 27 novembre 1891 : « Le nouveau volume, posthume ou à péu près, de Fustel de Coulanges, *Nouvelles recherches sur quelques problèmes d'histoire*, est digne des autres : la logique et l'analyse des textes et des faits sont admirables »,

Bien d'autres extraits, à ce point de vue, pourraient être faits de ce volume pour en signaler le puissant intérêt, pour en recommander la lecture et pour montrer quelle reconnaissance nous devons à ceux qui nous ont fait connaître cette correspondance.

F. P.

I. **Fortunat Strowski.** — *Les Essais de Michel de Montaigne publiés d'après l'exemplaire de Bordeaux, avec les variantes manuscrites et les leçons des plus anciennes impressions, des notes, des notices et un lexique, sous les auspices de la Commission des archives municipales*, tome premier. — Bordeaux, Imprimerie nouvelle.

II. **Fortunat Strowski.** — *Montaigne*, collection des grands philosophes, 1 vol. in-8° de VIII-356 p. — Paris, Alcan.

I. Le premier volume de la remarquable et définitive édition de Montaigne que publie M. Strowski débute par une lettre de notre collaborateur H. de la Ville de Mirmont à M. Alfred Daney, maire de Bordeaux. Il rappelle d'abord la publication, par M. Jullian, d'une histoire de Bordeaux depuis les origines jusqu'en 1895. Puis il ajoute :

« Comme témoignage de cet esprit municipal qui nous anime tous et nous unit, la Commission de publication des archives est heureuse, Monsieur le maire, de vous offrir, au début de votre troisième mairie, le premier volume de l'édition municipale des *Essais* de Montaigne, votre prédécesseur à l'Hôtel de Ville. Il y a plus de deux mille ans, chacune des grandes cités de la Grèce continentale, des îles et des colonies, Chios comme Argos, Marseille comme Athènes avait tenu à faire une recension de l'Iliade. Ce furent les éditions municipales. Aucune d'elles ne réussit à être définitive, car il leur manquait à toutes de pouvoir se fonder sur un texte authentique. Plus heureuse que les anciennes cités helléniques, la ville de Bordeaux a le privilège de posséder les bonnes feuilles d'un exemplaire des *Essais*, corrigées par Montaigne lui-même en vue d'une édition nouvelle qui n'a jamais été publiée. C'est cette édition que la Commission de publication des archives départementales s'est chargée de préparer. La direction de cette œuvre difficile et délicate a été confiée à M. Strowski, qui n'a ménagé ni sa fine habileté de critique, ni son labeur acharné d'érudit, dans l'accomplissement d'une lourde tâche courageusement entreprise. L'éditeur a été utilement secondé par M. Bourciez, professeur à la Faculté des lettres, titulaire de la chaire municipale de langues et littératures du sud-ouest de la France, et par M. Courteault, successeur désigné de M. Jullian dans la chaire municipale d'histoire de Bordeaux et du sud-ouest de la France. Les membres de la commission ont tous collaboré à l'œuvre commune, soutenus dans un travail, souvent ingrat, par le souvenir de cet hémistiche du vieux poète bordelais Ausone, qui a été, Monsieur le maire, la devise de toute votre vie municipale : *Diligo Burdigalam* ».

M. Strowski a examiné, dans son introduction, les éditions des *Essais* publiées par Montaigne. Il a insisté sur l'exemplaire de Bordeaux où figurent les corrections faites par Montaigne pendant les quatre ans qui précédèrent sa mort. Les feuilles corrigées ne furent pas envoyées à l'imprimeur. Montaigne mourut avant de s'en être séparé. Sa veuve en fit don aux religieux Feuillants. Le corps de Montaigne reposait dans leur église ; son livre reposa dans leur bibliothèque. A la Révolution, ce trésor inestimable passa, avec le fonds des Feuillants, à la bibliothèque municipale de la ville de Bordeaux. Au XVIIIe siècle, les feuilles furent reliées et malheureusement l'ouvrier les rogna, faisant disparaître des mots et des fragments de mots, voire des lignes entières.

M. Strowski nous parle ensuite de l'art de lire cet exemplaire de Bor-

deaux. Montaigne songeait au public quand il rédigeait ses dernières pensées et revoyait ses phrases. Il travaillait pour l'imprimeur, écrivant lisiblement, multipliant les signes de raccord et de renvoi, indiquant quelle orthographe et quelle ponctuation il faudrait suivre. Il emploie constamment les mêmes procédés et partout il est permis de distinguer, avec une sûreté toute scientifique, les différentes rédactions et la suite de son travail.

C'est l'exemplaire de Bordeaux, texte et variantes, que publie intégralement la Commission des archives municipales. On maintient dans l'édition la différence du texte imprimé et des additions ou corrections manuscrites (caractères romains pour l'imprimé, italiques pour les parties manuscrites).

De même pour les variantes, qui comprennent tout ce que Montaigne a effacé, on s'est servi des caractères romains pour l'imprimé, des italiques pour le manuscrit. L'orthographe est reproduite, non la ponctuation. « L'édition n'est pas seulement celle où les qualités de l'écrivain et de l'artiste se trahissent le mieux, où se discerne sans peine le mouvement de la pensée et l'image vivante de l'homme ; ce n'est pas seulement le testament littéraire de Montaigne, c'est un document capital pour l'histoire de la langue, de la grammaire et de l'orthographe françaises à la fin du XVI[e] siècle ».

Quant à Mlle de Gournay, dont l'édition posthume de 1595 sert de texte aux éditions courantes, M. Strowski établit qu'elle a travaillé d'après une copie de l'exemplaire de Bordeaux. Il estime, par conséquent, qu'il a le droit de s'en servir pour restituer les fragments rognés par le relieur, comme d'autres fragments plus longs, inscrits sur des morceaux de papier aujourd'hui perdus, sur des brevets que Montaigne avait insérés çà et là dans ses feuillets et dont on reconnaît le raccord, la place et jusqu'au pain azyme qui fixait le brevet sur la page.

L'éditeur a profité des éditions de MM. Motheau et Jouaust pour le texte de 1588 et pour le commentaire, de MM. Courbet et Royer pour le texte de 1595 et pour toutes les variantes. Il adresse des remerciements tout particuliers à MM. Reinhold Dezeimeris, Barckhausen, Cagnieul, Elies, à M. de la Ville de Mirmont, dont l'énergique et tenace volonté a provoqué la noble générosité de la ville de Bordeaux et de la municipalité bordelaise.

Et nous, qui profiterons du travail des uns, de la ténacité et de la générosité des autres, nous les remercierons tous et nous ferons remarquer combien est digne d'éloges et d'imitation cette heureuse collaboration de la ville et de l'Université.

II. M. Strowski ne s'est pas contenté d'éditer les *Essais*, il a publié sur Montaigne un volume dont voici le contenu : I. *Montaigne et son livre* ; II. *Avant la sagesse* ; III. *Le stoïcisme* ; IV. *Le scepticisme de Montaigne* ; V. *L'institution des enfants* ; VI. *Le sage vit avec les hommes* ; VII. *L'homme libre. Bibliographie.*

Je ne veux pas passer en revue ce livre fort intéressant, bien composé et bien écrit, mais sur lequel j'aurais trop souvent à entrer en discussion avec l'auteur — notamment sur les sources du scepticisme de Montaigne qui me paraissent surtout être les traductions latines de Sextus Empiri-

cus (1) — ce qui m'entraînerait beaucoup trop loin. Je me bornerai donc à en citer la conclusion : « Cet homme libre, le voici maintenant dans la compagnie des Aristote et des Platon, des Malebranche et des Descartes, des S. Thomas et des Kant : le premier, il se serait effrayé d'un tel voisinage. Il n'y a pas besoin en effet de toute la dialectique de ces maîtres pour le pousser à bout. Ils lui montreraient la fragilité de son stoïcisme. Ils lui demanderaient quel est le principe de liberté et de spontanéité dans l'homme et ce qu'est cette raison universelle à laquelle il oppose la raison individuelle ; ils l'acculeraient assez aisément à l'idéalisme transcendantal et même ils trouveraient chez lui tant d'idées inachevées et contradictoires qu'ils le réduiraient au silence. Mais c'est alors que Montaigne prendrait sa revanche : quand même il serait à bout d'arguments, il ferait comme le philosophe grec ; pour prouver le mouvement, il marcherait. La preuve que sa pensée n'est ni fausse ni contradictoire, c'est qu'il en a fait sa vie. « J'ai mis tous mes efforts à former ma vie, voilà mon métier et mon ouvrage » ; il aurait pu ajouter : « Voilà ma philosophie ». Il n'a pas enrichi le monde d'un nouveau système, il l'a enrichi d'un nouvel exemple : *artifex vitæ.* » F. P.

Raymond Bouyer. — *Claude Lorrain* (les grands artistes). — Paris, Laurens, s. d.

Cette biographie critique est intéressante même après le livre remarquable, mais non définitif, de Mark Pattison. M. Bouyer est un admirateur enthousiaste de Claude Lorrain, et il commente très chaleureusement et fort littérairement même l'œuvre de ce peintre merveilleux de la lumière. Claude Lorrain n'a pas inventé en effet le paysage antique, que d'autres avaient représenté avant lui : sa grande originalité a été de le baigner d'une lumière presque toujours la même, lumière de soleil levant ou de soleil à son déclin ; c'est dans l'éclairage plus que dans le décor qu'il apparaît comme un novateur. M. Bouyer insiste avec raison sur sa descendance artistique : à défaut d'élèves directs, qui furent peu nombreux, Claude eut beaucoup d'imitateurs, surtout parmi les Hollandais italianisants, que son exemple révolutionna ; bien involontairement il fonda une tradition picturale qui persista au XVIII[e] siècle : son art fut une école de décadence.

On ne saurait s'exagérer les obscurités, ni les incertitudes, que présente encore actuellement l'histoire de la vie de Claude Lorrain, dont les œuvres seules sont connues. Les réserves de M. Bouyer, qui avec raison a choisi comme guide principal la biographie de Sardeaet, ne sont pas excessives. Il insiste très justement sur les contradictions que présente le fameux testament de Claude. Pourtant quelques-unes de ces affirmations nous paraissent critiquables. A la suite de Mark Pattison, il fait état d'une « déposition du Tassi, datée de 1619 et contredisant Baldinucci en démontrant à cette date la présence de Claude auprès de ce peintre italien ». Rien n'est moins certain. Voici le texte même de cette déposition : « *Fra miei garzoni e lavoranti aveva Claudio Borgoguene*

(1) Le christianisme métaphysique de Montaigne me semble aussi fort contestable. *Chrétien*, on a souvent mis en doute, non sans raison, qu'il le fût vraiment ; *métaphysicien*, je crois qu'on l'a contesté plus vivement encore.

francese ». L'identification de ce Claude de Bourgogne avec le Lorrain est une hypothèse avantureuse de Bertolotti, acceptée trop vite par Mark Pattison. Enfin M. Bouyer, racontant la mort de Lorrain en 1682 (le jour même reste incertain), déclare ignorer quel était à cette époque le domicile du peintre. Mais les archives de San Lorenzo in Lucina nous l'apprennent à la date du 24 : « *Claudio felle lorenese in eta di anni 82, figlio di quendam giovanni lorenese, morte in Via Paolina, sepolto nella chiesa della SS. Trinita de Monte* ». Le doute n'est plus possible, c'est bien dans la Via Paolina qu'est mort Claude Lorrain.

Ces rectifications de détail n'ont d'autre objet que de montrer la difficulté des problèmes que soulève la vie du Lorrain, comme celle de presque tous les artistes français qui ont vécu en Italie à cette époque. En une œuvre de vulgarisation, M. Bouyer n'avait pas à nous apporter des solutions définitives. Il a résumé fort éloquemment le connu..

C. G. PICAVET.

L. Bréhier et Desdevizes du Désert. — *Le travail historique* (Science et religion). — Paris, Blond, 1907, 82 p.

« Les auteurs de ce petit livre ne prétendent rien découvrir, ni rien renouveler, mais seulement mettre à la portée des travailleurs les principes élémentaires de la méthode historique ». A cet effet, MM. Bréhier et Desdevizes du Désert, après une introduction consacrée à l'histoire de l'histoire particulièrement depuis le XVI[e] siècle, étudient l'organisation matérielle du travail historique, puis passent en revue les divisions de l'histoire depuis l'antiquité jusqu'au moyen âge, indiquant au passage les publications essentielles, que nul ne peut ignorer, les grandes revues générales ou spéciales, etc. Quelques additions ou quelques corrections seraient faciles en vue d'une 2[e] édition. Il n'est point fait mention de l'*Introduction aux études historiques* de Langlois et Seignobos, non plus que de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* et de la bibliographie par elle publiée en un volume annuel. Que penser de cette appréciation optimiste : « Les études de M. Funck-Brentano sur le *Drame des poisons* et sur l'*Affaire du Collier* montrent ce que l'on peut tirer des dossiers judiciaires sagement interprétés » (p. 57)? Il est inexact de déclarer que M. Jaurès « a tenté d'écrire une *Histoire économique de la Révolution française* ». Telle n'était point son intention : la préface même du premier volume de l'*Histoire socialiste* le démontre. Il n'est fait aucune mention du *Bulletin de la Société de la Révolution de 1848*, récent sans doute, mais déjà important. Il est exagéré de considérer comme un ouvrage classique l'*Histoire économique de la propriété*, etc., de M. d'Avenel, qui pèche, comme l'a démontré M. Seignobos, par de graves vices de méthode. Le dernier chapitre sur la composition et le style en histoire eût pu être supprimé sans désavantage. Notons enfin, de ci, de là, quelques coquilles : p. 21, *de Boislile* pour *de Boislisle* ; p. 49, *Henri Michel* pour *André Michel* ; p. 63, *Prouahon* pour *Proudhon*. Ces quelques remarques de détail ne prétendent point diminuer l'intérêt de ce petit livre, qui rendra de grands services aux candidats à la licence et à l'agrégation, ainsi qu'à toute personne désireuse de s'initier sérieusement aux études historiques. C.-G. P.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME Ier DE LA VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

(LIII DE LA COLLECTION)

ARTICLES DE FOND

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

DISCOURS

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

NÉCROLOGIE

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Le Gérant : F. PICHON

F. PICHON, imprimeur-gérant, 20, rue Soufflot, Paris.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.

A. **Croiset**, doyen de la Faculté des Lettres, Président.
Darboux, doyen honoraire de la Faculté des Sciences, vice-président.
Larnaude, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
Hauvette, maître de conférences à l'École Normale supérieure, séc.-gén.-adj.
Appell, de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences de Paris.
Audibert, professeur à la Faculté de droit de Paris.
Aulard, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Bernès, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
Berthelot, de l'Institut, prof. au Collège de France.
Bloch, professeur à la Sorbonne.
Debove, doyen de la faculté de médecine.
G. **Blondel**, docteur ès lettres.
Emile **Bourgeois**, professeur à la Sorbonne et à l'Ecole libre des sciences politiques.
Boutmy, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.
Boutroux, de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.
Brouardel de l'Institut, professeur à la Faculté de Médecine.
Daguin, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
Dastre, professeur à la Faculté des Sciences.
Dejob, professeur-adjoint à la Faculté des lettres de Paris.
Jules **Dietz**, avocat à la Cour d'appel.
Edmond **Dreyfus-Brisac**
Egger, professeur à la Faculté des Lettres.
Esmein, de l'Institut, professeur à la Faculté de droit.
Flach, professeur au Collège de France.
Gariel, professeur à la Faculté de médecine.
Gérardin, professeur à la Faculté de droit.
Giard, de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences
Glasson, de l'Institut, doyen de la Faculté de Droit.
C. **Jullian**, professeur au Collège de France.
Lavisse, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres. Directeur de l'Ecole Normale supérieure.
Louis **Legrand**, correspondant de l'Institut, cons. d'Etat.
A. **Leroy-Beaulieu**, de l'Institut, professeur à l'Ecole des sciences politiques.
Lelong, chargé de cours à l'Ecole des Chartes.
Lippmann, de l'Institut, prof. à la Faculté des sciences.
Luchaire. de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
Lyon-Caen, de l'Institut, doyen de la Faculté de Droit.
Moissan, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
G. **Monod**, de l'Institut, président de la 4e section à l'Ecole des Hautes Etudes.
Perrot, de l'Institut, directeur honoraire de l'Ecole Normale supérieure.
Picavet, directeur-adjoint à l'Ecole des Htes Etudes.
Poincaré. de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
Richet, de l'Institut, prof. à la Faculté de médecine.
A. **Sorel**, de l'Académie française, professeur à l'Ecole des sciences politiques.
Tannery, sous-directeur de l'Ecole Normale supérieure.

CORRESPONDANTS DÉPARTEMENTAUX ET ÉTRANGERS

Altamira y Crevea, Professeur à l'Université d'*Oviédo*.
Dr **Arndt**, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. **Ascherson**, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr **Biedermann**, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Ch. W. **Benton**, Professeur à l'Université de *Minnesota* (Etats-Unis).
Dr **Bach**, Directeur de Realschule à *Berlin*.
De **Bilinski**, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr **Blok**, professeur à l'Université de *Groningue*.
Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr **Buchrler**, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*,
Dr **Bucher**, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. **Buisson**, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Cézar-Bru, professeur à l'Université, Aix-Marseille.
Dr **Christ**, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr **Claes Annerstedt**, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr **Creizenach**, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. **Cremona**, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Desserteaux, professeur à l'Université de Dijon.
[illegible]**rtina**, Professeur à l'Université tchèque de *Prague*.
[illegible]**arey**, Professeur à l'Université de Mc Gill (*Montréal*).
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van **Eyk**, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
[illegible]**lcée Fortier**, Professeur à Tulane University, *New-Orléans*.
Dr **Fournier**, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Dr **Friedlaender**, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr **Gaudenzi**, Professeur à l'Université de *Bologne*.
[illegible]. **Gildersleeve**, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Dr Hermann **Grimm**. Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr **Grünhut**, Professeur à l'Université de *Vienne*.
[illegible]**yner de los Rios**, Professeur à l'Université de *Madrid*.
[illegible]**amel** (van), professeur à l'Université de *Groningue*
Dr W. **Hartel**, Professeur à l'Université de *Vienne*.
[illegible]. **de Hartog**, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr **Herzen**, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr **Hitzig**, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr **Hug**, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr **Hollenberg**, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
[illegible]. E. **Holland**, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
[illegible]. **Junod**, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.
Dr **Kohn**. Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Konrad **Maurer**, professeur à l'Université de *Munich*.
Krück, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
Dr **Launhardt**, recteur de l'Ecole technique de *Hanovre*.
L. **Leclère**, Professeur à l'Université libre de *Bruxelles*.
Dr A.-P. **Martin**, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. **Michaelis**, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
Michaud, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr **Mustapha-Bey** (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr **Neumann**, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr **Nældeke**, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr **Paulsen**, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr **Randa**, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr **Reber**, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
H. **Schiller**, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr **Sjoberg**, Lecteur à *Stockholm*.
Dr **Siebeck**, Professeur à l'Université de *Giessen*.
Dr **Steenstrup**, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. **Sacerdoti**, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr **Stintzing**, Professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr **Stoerk**, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. **Storm**, Prof. à l'Université de *Christiania*.
Dr **Thoman**, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
Dr **Thomas**, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr **Thomson**, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr **Thorden**, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr O. **Willmann**, Professeur à l'Université de *Prague*
Commandeur **Zanfi**, à *Rome*.
Dr J. **Wychgram**, (Leipzig).
Xénopol, recteur de l'Université de Jassy, correspondant de l'Institut

LIBRAIRIE GENÉRALE DE DROIT & DE JURISPRUDENCE
20, RUE SOUFFLOT, Ve ARRt, PARIS

BIBLIOTHÈQUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE M. FRANÇOIS PICAVET

VI

TROISIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL

D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tenu à Paris du 30 juillet au 4 août 1900

Introduction, Rapports préparatoires
Communications et discussions

PUBLIÉS PAR

M. François PICAVET, secrétaire
Avec Préface de MM. BROUARDEL, président
et LARNAUDE, secrétaire général.

Un volume in-8° raisin . . . 12 fr. 50

VII

L'ENSEIGNEMENT

DES

SCIENCES SOCIALES

État actuel de cet enseignement dans les divers pays du monde

Par **HAUSER**
Professeur à la Faculté des lettres
de l'Université de Dijon.

Un volume in-8° . . . . 7 fr.

VIII

UNE LACUNE

DANS NOTRE

RÉGIME DE TAXES UNIVERSITAIRES

Par **J. DUQUESNE**
Professeur agrégé à la Faculté de droit
de l'Université de Grenoble.

Un volume in-18 . . . . . 2 fr. 50

IX

UNE NOUVELLE CONCEPTION

des

ÉTUDES JURIDIQUES

et de la CODIFICATION DU DROIT CIVIL

Par **Alexandre ALVAREZ**
Docteur en droit de la Faculté de Paris, Diplômé de l'École des Sciences politiques, Professeur de Législation civile comparée à l'Université de Santiago du Chili.

Avec une Préface de

M Jacques FLACH, Professeur d'histoire des Législations comparées au Collège de France, Professeur à l'École des Sciences politiques.

Un volume in-8. . . . . . . 5 fr.

X

ÉTUDES

SUR

L'ÉDUCATION ET LA COLONISATION

PAR

Maurice COURANT
Secrétaire interprète au ministère des affaires étrangères
Professeur près la Chambre de commerce de Lyon
Maître de conférences à l'Université de Lyon

Un volume in-18 . . . . . . 3 fr

I

L'UNIVERSITÉ DE PARIS

SOUS PHILIPPE-AUGUSTE

Par **Achille LUCHAIRE**
Professeur d'histoire du moyen âge à la Faculté des lettres de l'Université de Paris,
Membre de l'Institut.

Une brochure in-8 . . . . . . 2 fr.

II

HISTOIRE DE L'ART

DANS

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Par **G. PERROT**
Membre de l'Institut, Professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris,
Directeur de l'École normale supérieure.

Un volume in-18. . . . . . . 3 fr.

III

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

selon le vœu de la France

Par **E. BOURGEOIS**
Maître de conférences à l'École normale supérieure, Professeur à l'École libre des sciences politiques.

Un volume in-18. . . . . . . 3 fr.

IV

NOTES

SUR LES

UNIVERSITÉS ITALIENNES

L'Université de Turin
Les Universités siciliennes. — L'enseignement public et les Catholiques
La question des Universités catholiques

Par **E. HAGUENIN**
Agrégé de l'Université.

Un volume in-18. . . . . . . 3 fr.

V

L'UNIVERSITÉ DE PARIS

(1224-1244)

Par **DELÈGUE**
Licencié ès lettres, Diplômé d'études supérieures d'histoire et de géographie,
Élève de l'École des Hautes-Études.

Une brochure in-8°. . . . . . 2 fr.

F. PICHON, imprimeur-gerant, 20, rue Soufflot, Paris.





Widener Library
3 2044 092 938 349